Département du Loiret

Pièce 1

Conseil départemental du Loiret

Communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions

ÉTUDE PRÉALABLE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Rapport de l'étude préalable d'aménagement foncier

Date	Mai 2026

Dossier : M08980

Intitulé du rapport	Etude préalable d'aménagement foncier (EPAF) sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions	
Version	V4	
Date	Juillet 2026	
Maître d'ouvrage	Département du Loiret 45945 ORLEANS	
Mandataire Volet foncier	GETAM (Géomexpert et Terr&Am) 1 bis rue Nicéphore Niepce 45700 VILLEMANDEUR	
Co-traitant Volet environnemental	BIOTOPE 124 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS	
Co-traitant Volet hydrographique	FLOW CONCEPT 42 rue André Frey 37000 TOURS	

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE DE L'ETUDE 10

1. Objet de l'étude 11

1.1 Objectifs de l'étude 11

1.2 Cadre règlementaire 11

1.3 Contexte de la présente étude 14

2. Contenu de l'étude 15

3. Périmètre de l'étude 16

PREMIERE PARTIE :

VOLET FONCIER ET AGRICOLE 18

1. Analyse foncière 19

1.1 Caractéristiques de la propriété foncière 19

1.2 Réserves foncières - propriétés de l'Etat et des collectivités 21

2. Analyse agricole 24

2.1 Origine des données 24

2.2 Contexte général 30

2.3 Caractéristiques des exploitations 37

2.4 Demandes des exploitants agricoles 48

DEUXIEME PARTIE :

VOLET DEVELOPPEMENT LOCAL – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 51

1. Contexte socio-économique 52

1.1 Contexte administratif 52

1.2 Dynamiques démographiques 54

1.3 Dynamiques économiques 55

2. Urbanisme 61

2.1 Documents d'urbanisme applicables 61

2.2 Les servitudes d'utilité publique 81

2.3 Infrastructures et équipements 91

2.4 Les projets communaux 104

TROISIEME PARTIE :

VOLET ENVIRONNEMENTAL 105

1. Milieu physique 106

1.1 Contexte climatique 106

1.2 Topographie 108

1.3 Contexte géologique 112

1.4 Hydrogéologie 117

1.5 Hydrographie 126

2. Milieu naturel 135
2.1 Contexte du projet et aspects méthodologiques 135
2.2 Contexte écologique du projet 157
2.3 Habitats et flore 176
2.4 Faune 225
2.5 Haies 266
2.6 Continuités et fonctionnalités écologiques 275
3. Paysage – Tourisme – Patrimoine 280
3.1 Le paysage 280
3.2 Le patrimoine culturel et architectural 294
3.3 Tourisme et loisirs 299
4. Risques 300
4.1 Les risques naturels 300
4.2 Les risques industriels et technologiques 308
QUATRIEME PARTIE :
CHOIX D'UN AMENAGEMENT FONCIER 311
1. SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ETUDE PREALABLE 312
1.1 Synthèse des enjeux 312
1.2 Cartographies thématiques 314
2. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT 318
2.1 Opportunité de l'aménagement foncier 318
2.2 Choix du mode d'aménagement 319
2.3 Proposition de périmètre 320
2.4 Décision sur l'opportunité de réaliser un aménagement foncier 322
3. MESURES ENVIRONNEMENTALES ET RECOMMANDATIONS 325
3.1 Prescriptions et recommandations 325
3.2 Liste des travaux interdits ou soumis à autorisation 331
3.3 Liste des communes hors périmètre, concernées par l'aménagement foncier. 331
CINQUIEME PARTIE :
ANNEXES 333
1. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 334
2. METHODES D'INVENTAIRES 343
2.1 Cartographie des habitats 343
2.2 Habitats 344
3. SYNTHESE DES DOCUMENTS DE REFERENCE POUR LA DEFINITION DES STATUTS DE RARETE OU DE MENACES 357
4. LISTE DES ESPECES OBSERVEES DANS L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE 360
4.1 Espèces végétales 360
4.2 Insectes 367
4.3 Reptiles 371

4.4 Oiseaux en période de reproduction....371
4.5 Mammifères (hors chiroptères)....373
5. ATLAS CARTOGRAPHIQUE....374
5.1 Habitats....375
5.2 Enjeux contextualisés liés aux habitats....381
5.3 Espèces patrimoniales et protégées (flore)....392
5.4 Espèces exotiques envahissantes (flore)....403
5.5 Enjeux contextualisés liés à la flore....412
5.6 Délimitation des zones humides selon le critère « végétation »....424
5.7 Synthèse des enjeux....435
6. PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS INITIALES....446

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1 - Détail de la superficie du périmètre d'étude16
Tableau 2 - Répartition des parcelles par superficies.....19
Tableau 3 - Répartition des comptes de propriété par surface détenue20
Tableau 4 - Nombre de parcelles possédées par compte de propriété20
Tableau 5 - Nombre d'îlots possédés par compte de propriété20
Tableau 6 - Surface appartenant aux collectivités au sein du périmètre d'étude21
Tableau 7 - Bilan de l'enquête auprès des exploitants agricoles24
Tableau 8 – Détail des superficies de l'occupation du sol (OCS GE 2023)32
Tableau 9 - Superficie des parcelles agricoles par nature de culture (RPG 2024).....34
Tableau 10 - Evolution du nombre de siège d'exploitation par commune (recensement général agricole)37
Tableau 11 - SAU moyenne des exploitations par commune (Recensement général agricole)42
Tableau 12 - Répartition des exploitations par catégorie de surface cultivée dans le périmètre d'étude43
Tableau 13 - Les précédents remembrements agricoles des communes principales (Archives départementales du Loiret).....43
Tableau 14 - Répartition des surfaces cultivées par exploitation (relevés MSA + exploitants agricoles).....45
Tableau 15 - CUMA auxquelles sont associées les exploitants agricoles (questionnaires) ...48
Tableau 16 - Détail de la superficie du périmètre entre les deux départements52
Tableau 17 - Caractéristiques de la population active en 2022 (INSEE)56
Tableau 18 - Evolution du nombre d'emplois entre 2011 et 2022 (INSEE)57
Tableau 19 - Les documents d'urbanisme locaux applicables (Terr&Am).....61
Tableau 20 - Synthèse des objectifs du SRADDET Centre-Val de Loiret (Région CVDL)64
Tableau 21 - Les orientations et objectifs du PADD (PLUi des Terres Puiseautines).....70
Tableau 22 - Eléments de prescription surfacique (PLUi des Terres Puiseautines).....79
Tableau 23 - Les servitudes d'utilité publique (PLUi des Terres Puiseautines).....89
Tableau 24 - La gestion des eaux usées100
Tableau 25 - Moyennes des températures relevées à la station d'Amilly entre 1991 et 2020 (Infoclimat.fr)107
Tableau 26 - Profil altimétrique des communes principales 111
Tableau 27 - Les objectifs et orientations du SRC Centre Val de Loire 115
Tableau 28 - Etat des masses d'eaux souterraines en 2019 (Agence de l'eau Seine-Normandie)120
Tableau 29 - Objectifs d'état pour les masses d'eaux souterraines (Agence de l'eau Seine-Normandie)120
Tableau 30 - Captages d'eau recensés par la BSS (Infoterre)124
Tableau 31 - Histogramme des débits moyens mensuels interannuels de l'Essonne à Boulancourt (Hydroportail).....130
Tableau 32 - Débits caractéristiques de crues de l'Essonne à Boulancourt (Hydroportail) ..131
Tableau 33 - Débits caractéristiques d'étiage de l'Essonne à Boulancourt (Hydroportail) ...131
Tableau 34 - Etat des masses d'eaux superficielles (Agence de l'Eau Seine-Normandie) ..133
Tableau 35 - Objectifs d'état pour les masses d'eaux superficielles (Agence de l'Eau Seine-Normandie)134
Tableau 36 - Bibliographie relative aux environs de l'aire d'étude rapprochée (Biotope).....141
Tableau 37 - Dates et conditions des prospections de terrain144
Tableau 38 - Méthodes utilisées pour établir l'état initial – généralités146
Tableau 39 - Niveaux d'enjeu spécifique "Habitats"150

Tableau 40 - Méthode d'évaluation et niveaux d'enjeux spécifiques "Espèces"151
Tableau 41 - Niveaux d'enjeux contextualisés152
Tableau 42 - Informations précisées lors de la photo-interprétation153
Tableau 43 - Critères d'identification des haies stratégiques pour la gestion de l'eau154
Tableau 44 - Rôle hydrologique pré-identifié des tronçons de haies en fonction de l'intensité de la pente et de l'orientation du tronçon de haie par rapport à la pente.....154
Tableau 45 - Informations précisées lors de la pré-identification du rôle hydrologique.....154
Tableau 46 - Informations précisées sur la phase terrain.....155
Tableau 47 - Rôle écologique : réhaussement du rôle hydrologique et évaluation de l'intérêt écologique de la haie en fonction des informations collectées sur le terrain157
Tableau 48 - Zonages du patrimoine naturel situées dnas l'aire d'étude éloignée.....172
Tableau 49 - Synthèse des données bibliographiques relatives à la flore (Biotope).....204
Tableau 50 - Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée.....209
Tableau 51 - Potentialités de présence de zones humides tirées des données SIG à grande échelle.....213
Tableau 52 - Synthèse des typologies d'habitats relevées selon la réglementation.....223
Tableau 53 - Position de l'aire d'étude éloignée par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale277
Tableau 54 - Catastrophes naturelles (Géorisques).....300
Tableau 55 - Les ICPE à Puiseaux (Géorisques).....309
Tableau 56 - Les différents modes d'aménagement foncier (d'après le Code Rural et de la Pêche Maritime)320
Tableau 57 - Détail de la superficie du périmètre d'aménagement proposé321
Tableau 59 - Croisement de critères de typicité et de structure.....347
Tableau 60 – Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces.....359
Tableau 61 - Liste des espèces végétales observées dans l'aire d'étude rapprochée.....367

Liste des figures

Figure 1 - Répartition des différentes cultures au sein du périmètre de l'étude (RPG 2024) .35
Figure 2 - Evolution du nombre de sièges d'exploitations (recensement général agricole) ..37
Figure 3 - Localisation des sièges d'exploitations des exploitants présents au sein du périmètre (Questionnaires).....38
Figure 4 – Nombre d'exploitants par tranches d'âges (questionnaires).....40
Figure 5 - Statut juridique des exploitations (Questionnaires).....41
Figure 6 - Evolution de la SAU des exploitations entre 1970 et 2020 (Recensement général agricole)42
Figure 7 - Evolution de la population entre 1968 et 2022 (INSEE).....54
Figure 8 - Les emplois selon le secteur d'activité à Puiseaux en 2022 (INSEE).....59
Figure 9 - Lieu de travail des actifs en 2022 (INSEE)60
Figure 10 - Extrait du zonage au niveau des principales zones N (PLUi des Terres Puiseautines)71
Figure 11 - Schéma de principe de l'assainissement et localisation des installations de la commune de Puiseaux (PLUi des Terres Puiseautines)101
Figure 12 - Normales pluviométriques à Amilly sur la période 1991-2020 (Infoclimat)106
Figure 13 - Températures relevées à la station météo d'Amilly entre 1991 et 2020 (Infoclimat)107
Figure 14 - Les rafales de vent maximales enregistrées mensuellement sur la station météo d'Amilly entre 1991 et 2020 (Infoclimat).....108
Figure 15 - Topographie de l'aire d'étude (BD Alti 25 m)109

Figure 16 - Schéma lithostratigraphique synthétique des formations de la Beauce (BRGM) 118
Figure 17 - Représentation synthétique des périodes de prospection les plus favorables à l'expertise des différents groupes et des dates de passage réalisées (balise bleue) (Biotope) 144
Figure 18 - Schéma d'évaluation de l'enjeu spécifique des habitats (Biotope) 150
Figure 19 - Fréquence des essences au sein du réseau bocager 272
Figure 20 - Extrait de l'atlas des patrimoines. 294
Figure 22 - Schéma de principe de la précartographie (Biotope) 343
Figure 23 - Schéma d'évaluation de l'état de conservation des habitats (Biotope) 346
Figure 24 - Schématisation de la méthodologie de délimitation des zones humides selon la circulaire du 18 janvier 2010, en application de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (Biotope) 348
Figure 25 - Arbre de décision des habitats strictement aquatiques (Biotope) 351

Liste des cartographies

Carte 1- Plan de situation de l'étude préalable d'aménagement foncier 17
Carte 2 - Extrait du plan des propriétés (en vert) de l'association foncière de Gironville (en rouge : limite du périmètre de l'EPAF) 22
Carte 3 - Extrait du plan des propriétés (en vert) de l'association foncière de Beaumont-du-Gâtinais (en rouge : limite du périmètre de l'EPAF) 23
Carte 4 - L'occupation du sol 33
Carte 5 - Le registre parcellaire graphique (2024) 36
Carte 6 - Localisation des sièges d'exploitation à proximité du périmètre d'étude 39
Carte 7 - Aménagements hydrauliques 47
Carte 8 - Localisation des communes impactées par l'EPAF 53
Carte 9 - Répartition de la population en 2022 (Observatoire des Territoires) 55
Carte 10 - Concentration des emplois en 2022 (Observatoire des Territoires) 56
Carte 11 - Localisation de la zone d'activités de Puiseaux 58
Carte 12 - Documents d'urbanisme applicables 62
Carte 13 - Extrait de la carte synthétique des objectifs à l'échelle du périmètre d'étude (SRADDET Centre-Val de Loire) 65
Carte 14 - Extraits des cartes stratégiques du SDRIF-E (SDRIF-explorer) 67
Carte 15 - Le territoire concerné par le PLUi des Terres Puiseautines (PLUi) 69
Carte 16 - Les servitudes d'utilité publique 90
Carte 17 - La desserte du territoire 92
Carte 18 - Le trafic routier en 2023 (Département du Loiret) 93
Carte 19 - Inscription des chemins ruraux et itinéraires du PDIPR du Loiret 96
Carte 20 - Extrait de la carte du réseau de car REMI dans le Loiret (REMI) 97
Carte 21 - Localisation des ouvrages d'assainissement 103
Carte 22 – Localisation des ouvrages d'assainissement (Flow Concept) 104
Carte 23 - Contexte géologique de l'aire d'étude (BRGM) 113
Carte 24 - Extrait de la carte nationale des sols au 1/25 000 (GIS Sol) 114
Carte 25 - Localisation des masses d'eau souterraines (SANDRE) 119
Carte 26 - Captages pour l'alimentation en eau potable au niveau de l'aire d'étude (ARS) 123
Carte 27 - Captages d'eau recensés dans l'aire d'étude (Infoterre) 125
Carte 28 - Contexte hydrographique de l'aire d'étude (BD TOPO) 127
Carte 29 – Localisation des aires d'études 140
Carte 30 - Aires d'étude (Biotope) 148
Carte 31 - Réseau bocager en 2025 156
Carte 32 - Zonage réglementaire du patrimoine naturel 173
Carte 33 - Zonage d'inventaires et autres zonages du patrimoine naturel 174

Carte 34 - Habitats196
Carte 35 - Enjeux écologiques associés aux habitats198
Carte 36 - Espèces remarquables210
Carte 37 - Enjeux écologiques associés à la flore211
Carte 38 - Photographie historique (1950-1965)214
Carte 39 - Carte de l'Etat-major (1820-1866)215
Carte 40 - Carte géologique216
Carte 41 - Carte pédologique216
Carte 42 - Milieux potentiellement humides218
Carte 43 - Prélocalisation des zones humides (INPN)219
Carte 44 - Zones à dominante humide du SDAGE Seine-Normandie220
Carte 45 - Prélocalisation des zones humides Nappe de Beauce221
Carte 46 - Délimitation des zones humides selon le critère végétation224
Carte 47 - Insectes patrimoniaux et/ou protégés237
Carte 48 - Habitats favorables aux insectes patrimoniaux et/ou protégés238
Carte 49 - Enjeux contextualisés associés aux insectes239
Carte 50 - Reptiles patrimoniaux et/ou protégés244
Carte 51 - Enjeux contextualisés associés aux reptiles245
Carte 52 - Oiseaux patrimoniaux en période de nidification258
Carte 53 - Enjeux contextualisés associés aux oiseaux259
Carte 54 - Mammifères (hors chiroptères) patrimoniaux et/ou protégés264
Carte 55 - Enjeux contextualisés associés aux mammifères (hors chiroptères)265
Carte 56 - Réseau bocager en 2025267
Carte 57 - Rôle hydrologique du linéaire bocager269
Carte 58 - Rôle écologique du bocage prospecté274
Carte 59 - Trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée279
Carte 60 - Les principales entités paysagères en région Centre-Val de Loire280
Carte 61 - L'ensemble paysager du Gâtinais Ouest281
Carte 62 - Périmètre du PNR du Gâtinais Français281
Carte 63 - Les entités paysagères284
Carte 64 - Comparaison entre la photo aérienne actuelle et la carte de Cassini (Remonter le Temps)285
Carte 65 - Comparaison entre la photo aérienne actuelle et la carte de l'Etat Major (Remonter le Temps)285
Carte 66 - Comparaison entre la photo aérienne actuelle et la carte IGN de 1950 (Remonter le Temps)286
Carte 67 - Périmètre de protection autour de l'église à Bromeilles (Atlas des Patrimoines) 295
Carte 68 - Le site classé de la Haute Vallée de l'Essonne (Atlas des Patrimoines)295
Carte 69 - Caractéristiques paysagères à prendre en compte298
Carte 70 - Extrait du PPRi de l'Essonne (DDT du Loiret)301
Carte 71 - Risque de remontée de nappe (Géorisques)302
Carte 72 - Les risques naturels liés aux mouvements de terrain304
Carte 73 - Exposition au retrait et gonflement des argiles (BRGM)306
Carte 74 – Zonage sismique de la France (Géorisques)307
Carte 75 - Les risques technologiques310
Carte 76 - Synthèse des enjeux315
Carte 77 - Synthèse des enjeux316
Carte 78 - Synthèse des enjeux hydrauliques317
Carte 79 - Secteurs exclus du périmètre d'aménagement proposé322
Carte 80 - Gestion et préservation des haies330
Carte 81 - Localisation des points d'écoute des oiseaux en période de nidification354

CONTEXTE DE L'ETUDE

1. OBJET DE L'ETUDE

1.1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude préalable d'aménagement foncier a pour objet de permettre à la Commission Intercommunale et au Conseil départemental d'apprécier l'opportunité de la réalisation d'un aménagement foncier, ses modalités et son périmètre et de définir, pour sa mise en œuvre, des recommandations permettant de respecter les objectifs de l'article L.111-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime à savoir :

- Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier ;
- Améliorer l'équilibre démographique entre les zones urbaines et rurales ;
- Maintenir et développer les productions agricole et forestière, tout en organisant leur coexistence avec les activités non agricoles et en intégrant les fonctions sociales et environnementales de ces activités, notamment dans la lutte contre l'effet de serre grâce à la valorisation de la biomasse, au stockage durable du carbone végétal et à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ;
- Maintenir et développer les secteurs de l'élevage et du pastoralisme en raison de leur contribution essentielle à l'aménagement et au développement des territoires ;
- Assurer la répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural ;
- Prendre en compte les besoins en matière d'emploi ;
- Encourager en tant que de besoin l'exercice de la pluriactivité dans les régions où elle est essentielle au maintien de l'activité économique ;
- Permettre le maintien et l'adaptation de services collectifs dans les zones à faible densité de peuplement ;
- Contribuer à la prévention des risques naturels ;
- Assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine rural et des paysages ;
- Préserver les ressources en eau, notamment par une politique de stockage de l'eau, la biodiversité sauvage et domestique et les continuités écologiques entre les milieux naturels.

1.2 CADRE REGLEMENTAIRE

La réalisation de cette étude préalable d'aménagement foncier suit les dispositions des articles du Code Rural et de la Pêche Maritime :

Article L.121-1 :

L'aménagement foncier rural a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu, dans le respect des objectifs mentionnés aux articles L. 111-1 et L. 111-2.

Les différents modes d'aménagement foncier rural sont les suivants :

> *1° L'aménagement foncier agricole et forestier régi par les articles L. 123-1 à L. 123-35 ;*

2° Les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux régis par les articles L. 124-1 à L. 124-13 ;

3° La mise en valeur des terres incultes régie par les articles L. 125-1 à L. 125-15 et L. 128-3 à L. 128-12, et la réglementation et la protection des boisements régies par les articles L. 126-1 à L. 126-5.

Les procédures sont conduites par des commissions communales, intercommunales ou départementales d'aménagement foncier, sous la responsabilité du département.

Les projets d'aménagement foncier, à l'exception des procédures mentionnées au 3° et aux articles L. 124-3 et L. 124-4, sont réalisés à la demande de l'une au moins des communes intéressées et font l'objet d'une étude d'aménagement comportant une analyse de l'état initial du site et de son environnement, notamment paysager, ainsi que toutes recommandations utiles à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.

Pour les échanges et cessions d'immeubles ruraux régis par les articles L. 124-5 à L. 124-12, cette étude comporte à titre principal les éléments nécessaires pour déterminer et justifier le choix de ces aménagements fonciers et de leur périmètre.

Les dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement ne sont pas applicables aux opérations d'aménagement foncier.

Article L.121-13 :

Le département fait établir, sur proposition de la commission communale ou intercommunale, tous documents nécessaires à la détermination du ou des modes d'aménagement foncier à mettre en œuvre.

Lorsque le conseil départemental entend donner une suite favorable à une demande présentée en application du 1° de l'article L. 121-2, ou à une demande d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier tendant à la mise en oeuvre d'un aménagement agricole et forestier ou d'une opération d'échanges et cessions de parcelles dans le cadre d'un périmètre d'aménagement foncier, il décide de diligenter l'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1.

Le président du conseil départemental en informe le préfet qui porte à sa connaissance dans les meilleurs délais les informations nécessaires à l'étude d'aménagement, notamment les dispositions législatives et réglementaires pertinentes, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, les informations relatives aux risques naturels qui doivent être prises en considération lors de l'opération d'aménagement foncier ainsi que les études techniques dont dispose l'Etat.

Dans le cas prévu à l'article L. 123-24, la commission se prononce, dans un délai de deux mois à compter de sa constitution, sur l'opportunité de procéder ou non à des opérations d'aménagement foncier. Lorsque la commission envisage un aménagement foncier, le président du conseil départemental est tenu de diligenter une étude d'aménagement.

Article L.121-14 :

I.-Au vu de l'étude d'aménagement, la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier propose au conseil départemental le ou les modes d'aménagement foncier qu'elle juge opportun d'appliquer et le ou les périmètres correspondants ainsi que les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Au vu de cette proposition et de l'étude d'aménagement, le conseil départemental soit renonce à l'opération d'aménagement foncier envisagée, soit soumet le projet d'opération

d'aménagement et les prescriptions à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. L'avis d'enquête publique mentionne que les propriétaires doivent signaler au conseil départemental, dans un délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours. Cet avis doit être notifié aux auteurs de ces contestations judiciaires, qui pourront intervenir dans les procédures d'aménagement foncier, sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

II.-A l'issue de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, puis celui de la ou des communes concernées, le conseil départemental décide d'ordonner l'opération d'aménagement foncier envisagée ou d'y renoncer.

III.-Si le conseil départemental a décidé d'ordonner l'opération, ou si la commission constituée en application de l'article L. 123-24 s'est prononcée en faveur d'un aménagement foncier agricole et forestier, le préfet fixe la liste des prescriptions que devront respecter les commissions dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du code de l'environnement, et la notifie au président du conseil départemental. Lorsque l'opération envisagée concerne un ouvrage linéaire, le préfet veille à la cohérence entre les mesures environnementales figurant dans l'étude d'impact de grand ouvrage et les prescriptions ainsi notifiées.

IV.-Dans le cas prévu à l'article L. 123-24, si la commission se prononce en faveur d'un aménagement foncier agricole et forestier, le président du conseil départemental ordonne l'opération d'aménagement proposée par la commission, fixe le ou les périmètres d'aménagement foncier correspondants et conduit l'opération à son terme. Lorsque la commission s'est prononcée en faveur de l'inclusion de l'emprise d'un ouvrage linéaire dans le périmètre d'aménagement, le président du conseil départemental est tenu d'ordonner cette opération dans un délai d'un an à compter de la demande qui lui est faite par le maître d'ouvrage ; à défaut, le maître d'ouvrage peut engager la procédure d'expropriation de l'emprise nécessaire à la réalisation de l'ouvrage ou de certaines de ses parties et proposer l'expropriation des terrains concernés. Dans ce cas, les terrains expropriés sont exclus du périmètre d'aménagement.

V.-Sauf dans le cas mentionné au IV, l'opération est ordonnée par délibération du conseil départemental.

La délibération du conseil départemental ou l'arrêté de son président ordonnant l'opération fixent le ou les périmètres correspondants, comportent la liste des prescriptions susmentionnées et mentionnent la décision du président du conseil départemental prévue à l'article L. 121-19.

VI.-Les périmètres d'aménagement foncier peuvent être modifiés jusqu'à la clôture des opérations, conformément à la procédure prévue pour leur délimitation. Toutefois, si la modification représente moins de 5 % du périmètre fixé dans la décision ordonnant l'opération, elle est décidée par le conseil départemental après avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier. Lorsqu'une décision de la commission départementale a été annulée par le juge administratif, le ou les périmètres peuvent être modifiés pour assurer l'exécution de la chose jugée.

Article R.121-20 :

L'étude d'aménagement, qui prend en considération les informations portées à la connaissance du président du conseil départemental par le préfet en application de l'article L. 121-13, a pour objet de permettre à la commission communale ou intercommunale et au conseil départemental d'apprécier l'opportunité de la réalisation d'un aménagement foncier,

ses modalités et son périmètre et de définir pour sa mise en œuvre des recommandations permettant de respecter les objectifs énoncés à l'article L. 111-2.

Elle comporte, au titre de l'analyse de l'état initial du site susceptible de faire l'objet de l'aménagement et de son environnement, une analyse des structures foncières, de l'occupation agricole et forestière, des paysages et espaces naturels, notamment des espaces remarquables ou sensibles, ainsi que des espèces végétales et animales et une analyse des risques naturels existants sur ce site et des différentes infrastructures.

Elle présente des recommandations pour la détermination et la conduite des opérations quant à la prévention des risques naturels relatifs notamment à l'érosion des sols, quant à l'équilibre de la gestion des eaux, à la préservation des espaces naturels remarquables ou sensibles, des paysages et des habitats des espèces protégées ainsi qu'à la protection du patrimoine rural.

Cette étude tient lieu, pour la réalisation de l'étude d'impact prévue à l'article R. 123-10, de l'analyse de l'état initial du site.

En cas de réalisation du projet d'aménagement foncier, l'étude préalable (état initial) sera remise à jour et compléter conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, pour constituer l'étude d'impact.

1.3 CONTEXTE DE LA PRESENTE ETUDE

Les conseils municipaux des communes de Orville, Desmonts, Puiseaux et Bromeilles ont délibéré les 29 novembre, 2, 8 et 21 décembre 2021, sur la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

Dans ce contexte, la Commission Permanente du Département a validé le 29 avril 2022, l'institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) relative à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, et Orville. Cette commission a été constituée par arrêté du Président du Conseil départemental le 10 janvier 2024.

Lors de sa première séance plénière, le 27 mars 2024, la CIAF a demandé au Département la réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier en application de l'article L.121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'étude portera sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles et Orville. Cette surface intègre également des extensions sur les communes de Briarres-sur-Essonne, Echilleuses, Grangermont dans le département du Loiret (45), et Burcy, Gironville, Beaumont-du-Gâtinais, Ichy et Fromont dans le département de Seine-et-Marne (77).

Pour guider la réalisation de cette étude, les services de l'Etat du Loiret et de Seine-et-Marne ont fourni au Département du Loiret un porter à connaissance concernant leur portion respective du territoire visé par l'analyse, conformément à l'article L.121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

2. CONTENU DE L'ETUDE

Le dossier de la présente étude d'aménagement se compose des documents suivants :

1. Le rapport de l'étude préalable d'aménagement, présentant les données caractéristiques du territoire d'étude selon trois volets : le volet agricole et foncier, le volet environnemental et le volet développement local / aménagement du territoire.
2. La description de la méthodologie suivie pour l'analyse du volet « milieu naturel ».

De nombreux plans ont été édités pour accompagner et illustrer les propos détaillés dans le cadre de cette étude. Certains d'entre eux ont été annexés à l'étude pour faciliter leur lecture :

- Plan de localisation des comptes de propriétés
- Plan de localisation des réserves foncières des collectivités
- Plan de localisation des exploitations agricoles

3. PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre de l'étude d'aménagement concerne essentiellement les communes de Puiseaux, Orville, Desmonts et Bromeilles. Quelques communes limitrophes, parfois situées en Seine-et-Marne, sont intégrées au périmètre de l'étude, à savoir : Briarres-sur-Essonne, Fromont, Burcy, Ichy, Gironville, Beaumont-du-Gâtinais et Echilleuses.

Certains secteurs ont été exclus du périmètre de l'étude d'aménagement, en particulier les tissus bâtis principaux (bourgs, hameaux et centre-ville) ainsi que les principaux boisements (notamment au Sud de la commune de Bromeilles). Ces espaces exclus du périmètre de l'étude représentent environ 414.8 ha.

Le périmètre couvre une surface totale de 4 700 ha, répartie entre les départements du Loiret (87 %) et de Seine-et-Marne (13 %).

	Surface communale (ha)	Surface du périmètre d'étude (ha)	% de la surface communale
Communes principales			
Puiseaux	2026.8	1713.3	85%
Desmonts	476.7	447.1	94%
Bromeilles	1475.2	1369.6	93%
Orville	720.8	555.7	77%
Extensions			
Briarres-sur-Essonne	825.1	94.1	11%
Fromont	1066.4	3.6	0.3%
Burcy	698.8	161.4	23%
Ichy	776.8	55.9	7%
Gironville	1371.8	123.9	9%
Beaumont-du-Gâtinais	1657.6	62.6	4%
Echilleuses	1246.7	112.8	9%

Tableau 1 - Détail de la superficie du périmètre d'étude

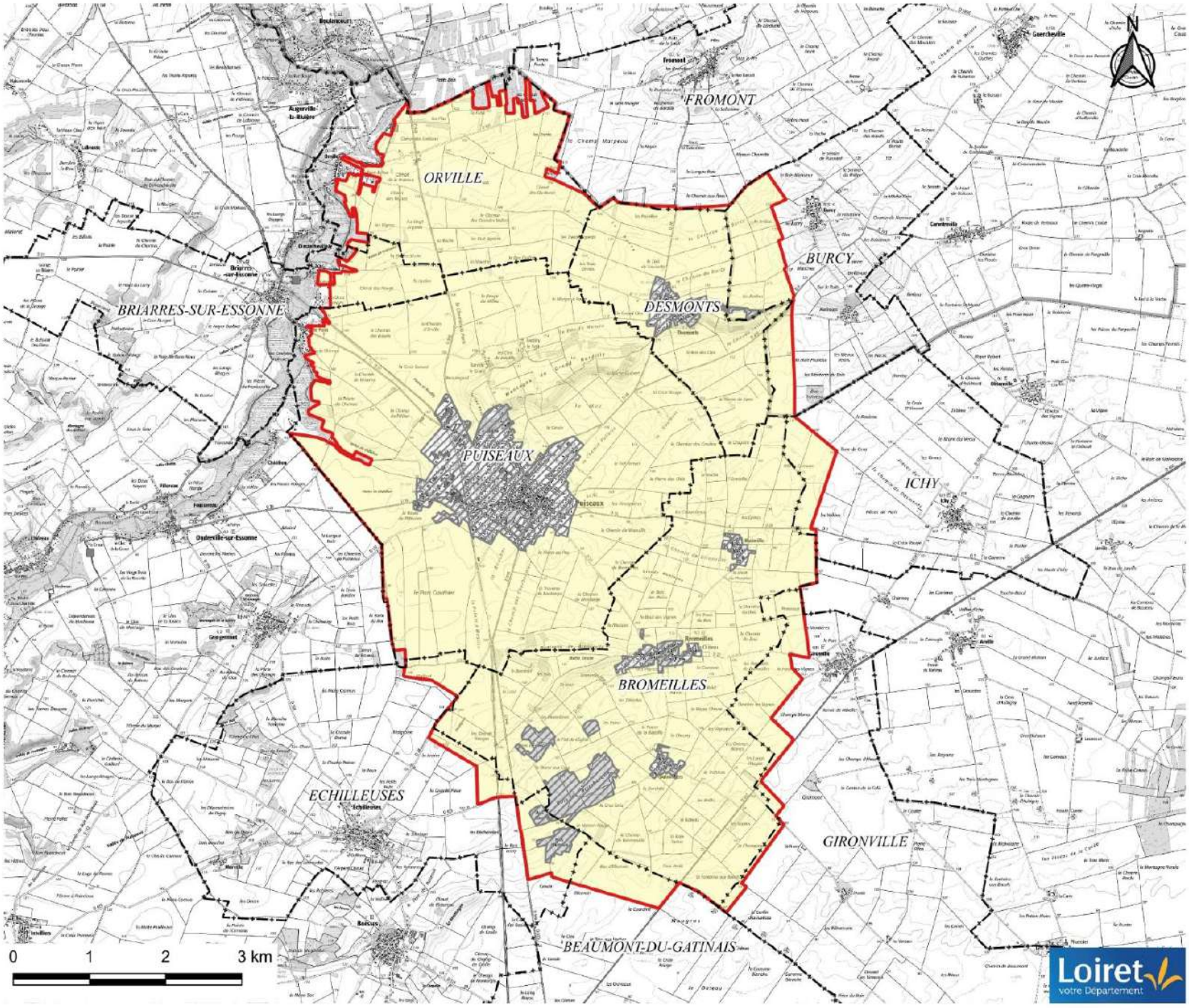
Selon les points et items étudiés dans le présent dossier, l'analyse sera focalisée principalement sur les quatre communes principales, ou sur l'ensemble du périmètre (extensions comprises).

Etude préalable
d'aménagement foncier

Plan de situation de l'étude préalable d'aménagement foncier

Périmètre d'EPAF

Parties exclues de l'EPAF



Terr&Am - Juillet 2025
BD Ortho IGN
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

PREMIERE PARTIE : VOLET FONCIER ET AGRICOLE

1. ANALYSE FONCIERE

1.1 CARACTERISTIQUES DE LA PROPRIETE FONCIERE

Un plan des propriétés est annexé à la présente étude (cf. annexe n°1).

Le périmètre de l'étude a déjà fait l'objet d'un premier aménagement foncier. De plus, le secteur a été impacté en partie par le récent aménagement foncier qui a couvert les communes de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville-sur-Essonne, Bromeilles et extensions (dont Puiseaux). Des disparités sont donc visibles quant à la structuration du parcellaire, entre les différents secteurs du périmètre.

1.1.1 Les parcelles

Le périmètre de l'étude comprend 4 190 parcelles, pour une surface cadastrale de 4 555.4 ha[1].

	Moins de 1 ha	De 1 à 2 ha	De 2 à 5 ha	De 5 à 10 ha	De 10 à 20 ha	Plus de 20 ha
Nombre de parcelles	2 651	942	492	93	10	2
%	63.3%	22.5%	11.7%	2.2%	0.2%	0.05%

Tableau 2 - Répartition des parcelles par superficies

La surface moyenne de chaque parcelle est d'environ 1.09 ha.

Les petites parcelles sont largement majoritaires sur le périmètre d'étude. Ainsi, 85.8% des parcelles qui composent le périmètre d'étude font moins de 2 ha. Seulement 12 parcelles ont une superficie supérieure ou égale à 10 ha ; cela représente 0.25% de l'ensemble des parcelles du périmètre.

1.1.2 Les comptes et îlots de propriété

1.1.2.1 Les comptes de propriété

Les parcelles se répartissent en 826 comptes de propriété[2] et 3 259 îlots de propriété[3].

[1] La surface cadastrale ne prend pas en compte les routes et autres espaces publics non cadastrés.
[2] Le compte de propriété est un document désignant le propriétaire réel (personnes physiques ou morales) titulaire d'un droit de propriété sur une ou plusieurs parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier. L'ensemble des comptes de propriété constitue le procès-verbal d'aménagement foncier agricole et forestier.
[3] Conformément à l'arrêt de la Haute juridiction administrative du 27 juin 2005, une unité foncière est un îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision.

	Moins de 1 ha	De 1 à 2 ha	De 2 à 5 ha	De 5 à 10 ha	De 10 à 20 ha	De 20 à 40 ha	Plus de 40 ha
Nombre de comptes de propriété	349	80	133	111	100	43	10
Pourcentage	42%	10%	16%	13%	12%	5%	1%
Surface possédée	102.2	111.1	435.3	793.8	1352.1	1160.7	600.2
Pourcentage de la surface possédée	2%	2%	10%	17%	30%	25%	13%
Nombre d'îlots possédés	1798	777	545	120	17	2	0
Pourcentage des îlots possédés	55%	24%	17%	4%	1%	0.1%	0%

Tableau 3 - Répartition des comptes de propriété par surface détenue

Chaque compte de propriété détient en moyenne 5.50 ha. Plus de la moitié des comptes de propriété, 52% précisément, détient moins de 2 ha, et seulement 18% des comptes de propriété détient plus de 10 ha. On dénombre 10 comptes de propriété qui détiennent plus de 40 ha au sein du périmètre, tandis qu'à l'inverse, 349 comptes de propriété détiennent moins de 1 ha.

	1 parcelle	2 parcelles	3 ou 4 parcelles	5 à 9 parcelles	10 à 15 parcelles	Plus de 15 parcelles
Nombre de comptes de propriété	343	129	107	123	61	63
Pourcentage	42%	16%	13%	15%	7%	8%

Tableau 4 - Nombre de parcelles possédées par compte de propriété

Chaque compte de propriété détient en moyenne 5.1 parcelles. A noter que 85% des propriétaires détiennent moins de 10 parcelles au sein du périmètre d'étude. Également, 124 comptes de propriété disposent de plus de 10 parcelles et 343 comptes de propriété peuvent être considérés comme « mono-parcellaire » (c'est-à-dire qu'ils ne détiennent qu'une seule parcelle dans le périmètre d'étude).

1.1.2.2 Les îlots de propriété

	1 îlot	2 îlots	3 à 4 îlots	5 à 9 îlots	10 à 15 îlots	Plus de 15 îlots
Nombre de comptes de propriété	409	105	100	126	48	38
Pourcentage	50%	13%	12%	15%	6%	5%

Tableau 5 - Nombre d'îlots possédés par compte de propriété

Comme mentionné auparavant, 3 259 îlots de propriété sont dénombrés au sein du périmètre. Cela représente en moyenne 3.9 îlots par compte de propriété. La surface moyenne de chaque îlot de propriété est estimée à 1.4 ha.

Le périmètre d'étude se caractérise par un éclatement et un morcellement important du parcellaire, qui se traduit par des parcelles de très petite taille qui sont majoritaires. Les îlots de propriété sont desservis au moyen d'un réseau important de chemins de terres et autres chemins ruraux. Le parcellaire est toutefois moins morcelé sur la lisière Ouest du périmètre, qui a déjà fait l'objet d'un aménagement foncier récemment.

1.2 RESERVES FONCIERES - PROPRIETES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES

1.2.1 Les propriétés des collectivités

Un plan recensant les propriétés des collectivités est annexé à la présente étude (cf. annexe n°2).

L'analyse des propriétaires présents au sein du périmètre d'étude permet d'identifier et de localiser les parcelles qui appartiennent à des collectivités, à l'Etat ou assimilés. Ce stock foncier représente 44.5 ha.

Compte (Nom du propriétaire)	Superficie cadastrale totale en ha
Etat - service des Domaines	0.2
Département du Loiret	0.4
Département de Seine-et-Marne	0.04
CC du Pithiverais Gâtinais	2.5
Commune de Puiseaux	10.2
Commune d'Echilleuses	1.8
Commune d'Orville	1.3
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	1.1
Commune de Bromeilles	11.6
Commune de Desmonts	3.8
SNCF	11.6
TOTAL	44.5

Tableau 6 - Surface appartenant aux collectivités au sein du périmètre d'étude

Au sein de ce repérage, doivent être distinguées les parcelles qui appartiennent :

- **Aux différentes communes comprises dans le périmètre** : cela représente au total 29.8 ha. Les communes de Puiseaux et Bromeilles disposent de la réserve foncière la plus importante, avec respectivement 10.2 ha et 11.6 ha inscrits au sein du périmètre.
- **A la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais** : 2.5 ha ont été repérés. Il s'agit des parcelles situées dans la continuité d'une activité isolée à Puiseaux, à l'Ouest du centre-ville et de la zone d'activités industrielles. Ces parcelles sont pour l'heure fléchées pour du développement économique.
- **Aux Départements** : le périmètre d'étude étant à cheval sur deux départements, il s'agit de distinguer l'enveloppe foncière du département du Loiret et celle de Seine-et-Marne. Ces enveloppes foncières restent toutefois particulièrement limitées et représentent au global 0.44 ha.
- **Au service des Domaines (Etat)** : seulement 0.2 ha sont repérés au sein du périmètre.

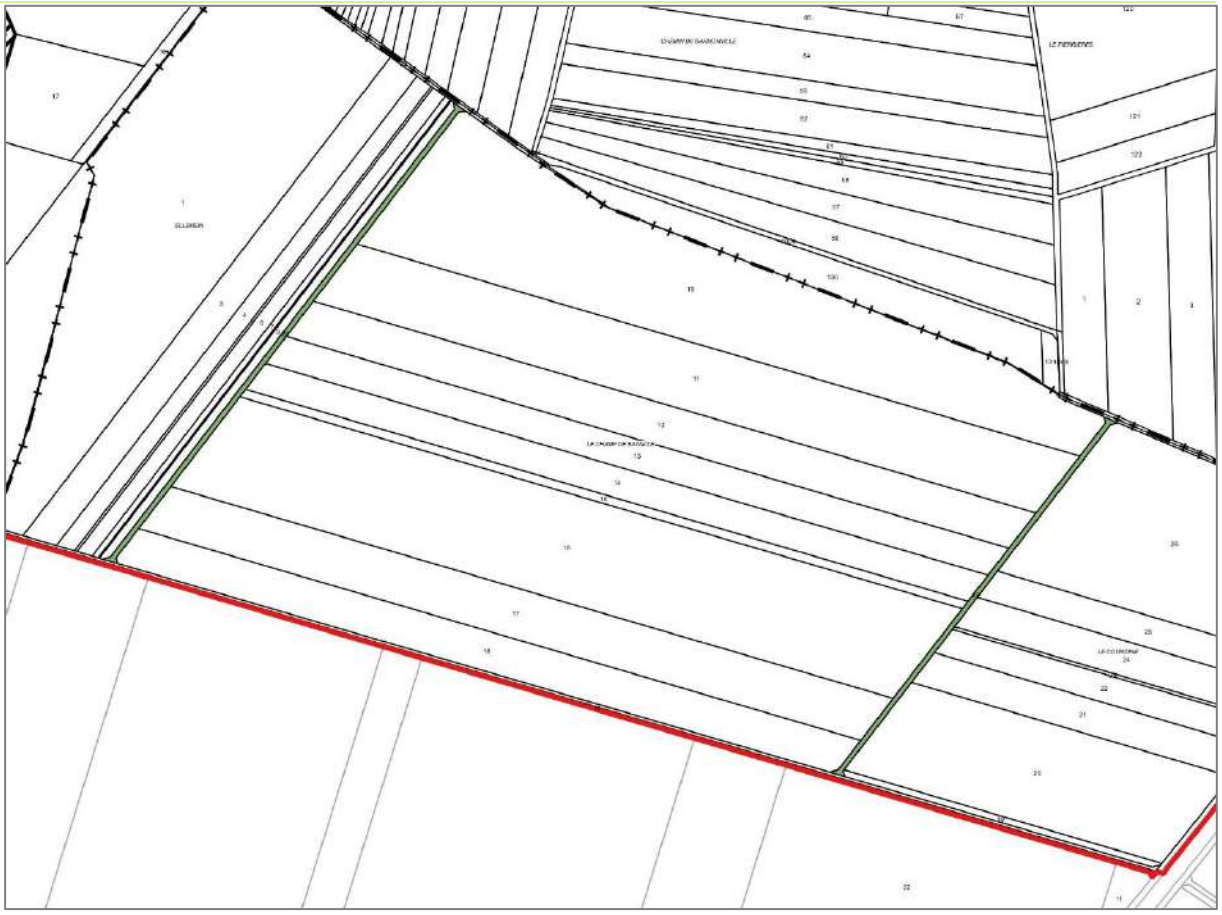
En complément de ces collectivités, une identification a été faite des parcelles appartenant à la SNCF, dans la mesure où le territoire est traversée par une voie ferrée, sur les communes de Puiseaux et Bromeilles. L'enveloppe foncière de la SNCF s'élève à 11.6 ha.

1.2.2 Les propriétés des associations foncières

Deux associations foncières sont propriétaires de parcelles au sein du périmètre d'étude, à savoir les associations foncières de Gironville et Beaumont-du-Gatinais. Il s'agit essentiellement de chemin d'exploitation qui desservent les différentes parcelles agricoles voisines.



Carte 2 - Extrait du plan des propriétés (en vert) de l'association foncière de Gironville (en rouge : limite du périmètre de l'EPAF)



Carte 3 - Extrait du plan des propriétés (en vert) de l'association foncière de Beaumont-du-Gâtinais (en rouge : limite du périmètre de l'EPAF)

2. ANALYSE AGRICOLE

2.1 ORIGINE DES DONNEES

2.1.1 Les différentes sources de données

Les résultats présentés en suivant sont issus du croisement de deux sources principales de données :

- D'une part les données chiffrées issues des différents recensements agricoles. Le dernier millésime date de 2020. Selon la pertinence de l'analyse, les résultats des recensements agricoles les plus anciens sont également partagés, afin de mettre en perspective l'évolution de l'activité agricole et sa trajectoire depuis les années 70.
- D'autre part les données communiquées par les exploitants agricoles intervenant sur le territoire.

2.1.2 Enquête auprès des exploitants agricoles

2.1.2.1 Etablissement des listes des exploitants agricoles

Le recueil des informations auprès des exploitants agricoles s'apparente à une enquête. Depuis le début des études, les communes principales ont été sollicitées pour fournir une liste des exploitants agricoles intervenant au sein du périmètre. Cette liste devait comprendre à la fois les exploitants agricoles dont le siège est situé au sein du périmètre, mais également ceux dont le siège est implanté sur une autre commune, mais exploitant des terres au sein du périmètre. Plusieurs relances ont été effectuées auprès des communes pour obtenir ces listes, afin qu'elles soient les plus exhaustives possibles.

L'établissement de ces listes par les communes a été fastidieux, et il s'est avéré que ces listes n'étaient pas toujours complètes, faute d'information précise en possession des communes sur les exploitants de leur territoire. Les listes ont été complétées au fur et à mesure de l'étude, avec l'aide des exploitants agricoles déjà identifiés et après croisement avec les résultats d'études précédentes (notamment une opération d'AFAFE sur les communes de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville-sur-Essonne et Bromeilles).

2.1.2.2 Questionnaire

L'obtention des listes était nécessaire pour pouvoir fournir ensuite aux exploitants agricoles un questionnaire précis, permettant de disposer des informations précises pour dresser un diagnostic actualisé de l'activité agricole sur le territoire et ses caractéristiques. Le questionnaire est partagé en suivant.

	Nombre
Exploitants agricoles identifiés	53
Questionnaires retournés	49

Tableau 7 - Bilan de l'enquête auprès des exploitants agricoles

ETUDE PREALABLE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (E.P.A.F.)
QUESTIONNAIRE EXPLOITANTS

LES QUESTIONS POSEES NE PORTENT QUE SUR LE PERIMETRE DE L'ETUDE
(Voir carte jointe au présent questionnaire)

Les données communiquées resteront confidentielles et permettront un traitement statistique dans le cadre de l'étude.

1- IDENTITE

Nom : **Prénoms :**
(pour les femmes mariées, mentionner le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Statut de l'exploitation : (cocher la case correspondante) INDIVIDUELLE | E.A.R.L. | G.A.E.C. | S.C.E.A.

Nom de l'exploitation :
(si non individuelle)

Adresse du siège de l'exploitation :

.....

Age du chef d'exploitation :ans

Successeur connu : (pour les exploitants de plus de 55 ans) (cocher la case correspondante) OUI | NON

Exercice d'activité professionnelle en parallèle de l'agriculture : (cocher la case correspondante) OUI | NON

Salariés travaillant pour votre exploitation : (cocher la case correspondante) OUI | NON si oui combien :

nombre
ils sont à temps complet ? :
à temps partiel ? :

Adhésion à une ou plusieurs CUMA : OUI | NON si oui lesquelles :

L'exploitation constitue-t-elle un lieu de dépôt de matériel CUMA ? OUI | NON
Précisez laquelle

Adhésion à un groupe ou des groupes d'entraide : OUI | NON
Si oui, avec quelles exploitations :

2- DETAILS SUR L'EXPLOITATION

Mode d'exploitation dans le périmètre de l'E.P.A.F. (cocher la/les case(s) correspondante(s)):

Faire valoir direct OUI NON si oui, surface : ……Ha

Fermage à bail OUI NON si oui, surface : ……Ha

Production dans le périmètre de l'E.P.A.F. (cocher la/les case(s) correspondante(s)):

Grandes cultures OUI NON si oui, surface : ……Ha

Vergers OUI NON si oui, surface : ……Ha

Maraichage OUI NON si oui, surface : ……Ha

Autres, préciser : …… surface : ……Ha

Autres, préciser : …… surface : ……Ha

Autres, préciser : …… surface : ……Ha

Agriculture biologique OUI NON
(cocher la case correspondante):

si oui, surface : ……Ha

localisation :
(commune/section/parcelle): ……
……
……
……
……

Elevage dans le périmètre de l'E.P.A.F. (cocher la/les case(s) correspondante(s)):

Bovin OUI NON si oui, nombre de têtes : …… élevées sur ……Ha

Ovin OUI NON si oui, nombre de têtes : …… élevées sur ……Ha

Avicole OUI NON si oui, nombre de têtes : …… élevées sur ……Ha

Porcin OUI NON si oui, nombre de têtes : …… élevées sur ……Ha

Caprin OUI NON si oui, nombre de têtes : …… élevées sur ……Ha

Autres, préciser : nombre de têtes : élevées surHa

Autres, préciser : nombre de têtes : élevées surHa

Autres, préciser : nombre de têtes : élevées surHa

Prés OUI NON

si oui, localisation :
(commune/section/parcelle)
.....
.....

Equipement dédié à l'exploitation des parcelles concernées par le périmètre de l'E.P.A.F. ::

Bâtiments agricoles	nature	localisation (commune/section/parcelle) :
Exemples :	*siège social (Ferme)* *hangar* *serres.....*	*Puiseaux / ZA / 24* *Orville / AC / 15* *Desmonts / B / 154*
		
		
		
		
		
		

Installation(s) classée(s) : OUI NON
(cocher la case correspondante):

si oui, localisation et nature:
(commune/section/parcelle)
.....
.....
.....

Engins agricoles	nature	nombre
Exemples :	*tracteur* *moissonneuse-batteuse*	*3* *1*
		
		
		
		
		
		

Drainage dans le périmètre de l'E.P.A.F. (cocher la case correspondante):

OUI NON si oui, localisation :
(commune/section/parcelle)
.....
.....
.....
.....
.....

Forage dans le périmètre de l'E.P.A.F. (cocher la case correspondante):

OUI NON si oui, localisation : (commune/section/parcelle)

Irrigation dans le périmètre de l'E.P.A.F. (cocher la case correspondante):

Enterrée :

OUI NON si oui, localisation : (commune/lieux-dits)

Volante :

OUI NON si oui, localisation : (commune/lieux-dits)

Plan d'épandage dans le périmètre de l'E.P.A.F. (cocher la case correspondante): OUI NON

Problèmes rencontrés dans le cadre de votre activité d'exploitant, développez :
(état du parcellaire, conditions naturelles, dégâts de gibier, rythme de vie, autres précisez.)

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vos craintes et/ou propositions concernant l'étude et l'éventuel aménagement foncier, développez :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Documents annexes à nous transmettre :

- ☐ Copie du dernier relevé M.S.A.
- ☐ Plan et liste des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)
- ☐ Plan des systèmes d'irrigation et des forages

Je soussigné (NOM prénom).....demeurant.....
.....**ATTESTE** l'exactitude des renseignements fournis sur ce questionnaire concernant la composition de mon exploitation.

FAIT en un exemplaire original à, le

SIGNATURE :

2.1.2.3 Entretien avec les exploitants agricoles

En complément des questionnaires qui ont été complétés par les exploitations, deux permanences ont eu lieu, les 23 et 29 juillet 2025, afin que le cabinet en charge de l'étude puisse rencontrer individuellement les exploitants agricoles. Ce temps d'échange privilégié avait pour objectif :

- D'obtenir des informations complémentaires sur le territoire, ses particularités ;
- De pouvoir localiser les bâtiments et sièges d'exploitation des différents agriculteurs du territoire ;
- De recenser les demandes et préoccupations des exploitants agricoles liées à un futur aménagement foncier.

Les listes fournies par les communes et complétées au fil de l'étude par les exploitants agricoles n'ont pas permis d'identifier l'ensemble des exploitants agricoles du territoire. Pour autant, les retours de questionnaires et les informations transmises ont permis d'établir un portrait détaillé de l'activité agricole (partagé en suivant). Les données chiffrées pourront être amendées si de nouveaux exploitants agricoles étaient amenés à être identifiés.

2.2 CONTEXTE GENERAL

2.2.1 L'occupation du sol à l'échelle du périmètre

- **Un secteur majoritairement agricole**

La majeure partie des espaces qui constituent le périmètre d'étude correspond aux espaces agricoles cultivés. Ces espaces sont dédiés principalement aux productions céréalières. Cette occupation des sols permet également de définir une identité globale et paysagère au territoire, qui forme un vaste plateau agricole. Ce plateau ne se limite pas qu'aux contours du périmètre d'étude, mais s'étend au Nord et à l'Est vers la Seine-et-Marne, et à l'Ouest vers les communes de Grangermont, Echilleuses et Boësses.

L'activité et la mise en valeur agricole du territoire reflètent l'identité de ce secteur géographique mais aussi son histoire.

- **Quelques boisements et espaces bâtis**

Seulement 2.5 ha du périmètre sont considérés comme des zones bâties : ces espaces correspondent aux quelques écarts bâtis et bâtiments isolés au sein des espaces agricoles.

Quelques boisements sont disséminés au sein du périmètre d'étude. Les principaux boisements ont d'ores et déjà été exclus de ce périmètre, mais certains, plus petits et ponctuels, représentent environ 1.3% de la superficie totale du périmètre. Les secteurs concernés sont localisés au niveau de la Montagne de Bardilly (à Puiseaux) et de la Montagne de Bromerolles (à cheval sur les communes de Puiseaux et Bromeilles). Quelques formations arbustives ponctuent l'espace agricole et rythment le paysage ; ils occupent généralement les espaces les moins propices à l'agriculture (qualité des sols, topographie, etc.).

A noter qu'aucune forêt domaniale n'intercepte le périmètre d'étude[4].

[4] La forêt domaniale la plus proche correspond à celle de La Commanderie, aux abords de la commune de Larchant (77).

Occupation du sol	Définition[5]	Superficie en ha	Pourcentage
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	Terrains composés d'arbustes et sous-arbrisseaux. Cette classe regroupe les landes alpines, les landes montagnardes, les garrigues ou maquis non boisés, les terrains incultes ou en friches (délaissé de cultures, au voisinage de terrains agricoles, généralement de petite étendue avec des limites nettes, ou culture récemment abandonnée et déjà embroussaillée) , les landes sur terrains salés (landes situées en zone littorale ou zone d'entrée maritime : étangs littoraux, marécages dont la végétation est composée majoritairement d'espèces végétales halophiles), les landes à phragmite (lande marécageuse, temporairement inondée, dont la végétation est composée majoritairement de phragmite). Cette classe inclut également les plantations de petits fruits, de plantes horticoles, de plantes médicinales et aromatiques…	9.6	0.2%
Formations herbacées	Terrains couverts de végétation herbacée. Cette classe regroupe les prairies permanentes et temporaires (surfaces enherbées denses), les pelouses naturelles (les pelouses alpines, les pelouses montagnardes pastorales, les pelouses pastorales des garrigues et maquis), les terres arables (surfaces de terre labourées ou cultivées. Les terres arables comprennent les terrains en jachère, les grandes cultures, les cultures maraîchères et céréalières), les pelouses d'ornement (domaine public ou privé), les jardins maraichers collectifs ou individuels au voisinage des habitations, les pelouses végétales des complexes sportifs…	4606.3	98.0%
Peuplements de feuillus	Terrains de peuplements purs de feuillus. Cette classe regroupe des peuplements purs d'une même essence de feuillus ou en mélange de feuillus (chênes, hêtre, peupliers, arbres fruitiers…). Cette classe exclut les prairies complantées. Elles sont à traiter en formations herbacées.	48.6	1.0%
Peuplements mixtes	Terrains de peuplement mélangés de feuillus et de conifères. Cette classe regroupe des peuplements mélangés de feuillus et de conifères (chênaies-hêtraie, hêtraie sapinière…) en massif ou en linéaire (cordons boisés).	0.7	0.0%

[5] Définitions établies d'après le guide du « Descriptif du contenu de l'OCS GE NG », révisé en avril 2025 - https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2025-10/DC_OCSGE_NG.pdf

Zones à matériaux minéraux	Terrains stabilisés et compactés, partiellement ou totalement perméables, et recouverts de matériaux minéraux (pierres, terre, graviers…). Cette classe est composée : - de réseaux : voies ferrées (rails et ballast), les chemins empierrés, les pistes ou dessertes forestières, les pares feux non végétalisés, les chantiers de voies de transport (routiers, autoroutiers, ferrés…) ; - de zones surfaciques : les carrières, les salines, les chantiers ; - d'épis et d'enrochements littoraux.	4.7	0.1%
Zones bâties	Zone recouverte de bâtiments ou d'autres types de construction (l'objet est caractérisé par une hauteur et une texture composée de divers matériaux naturels ou artificiels). Ces zones regroupent des constructions à caractère permanent, recouverte d'un toit (sauf exception) et les espaces associés dans le respect des seuils de saisie. Elles sont destinées à abriter, loger ou placer des personnes, des animaux, du matériel, des marchandises. Cette classe inclut les serres en verre ou les tunnels en plastique pouvant accueillir un homme debout.	2.5	0.1%
Zones non bâties	Terrains rendus imperméables par un revêtement artificiel asphalté, bétonné. Ces zones regroupent l'ensemble des terrains partiellement ou totalement imperméabilisés en particulier les sols asphaltés, bétonnés, couvert de pavés ou de dalles. Le réseau routier revêtu, les places, les parkings et les terrains de tennis quel que soit la surface (revêtement en dur, terre battue) sont des zones non bâties imperméables.	27.6	0.6%
Total	-	4700.0	100.0%

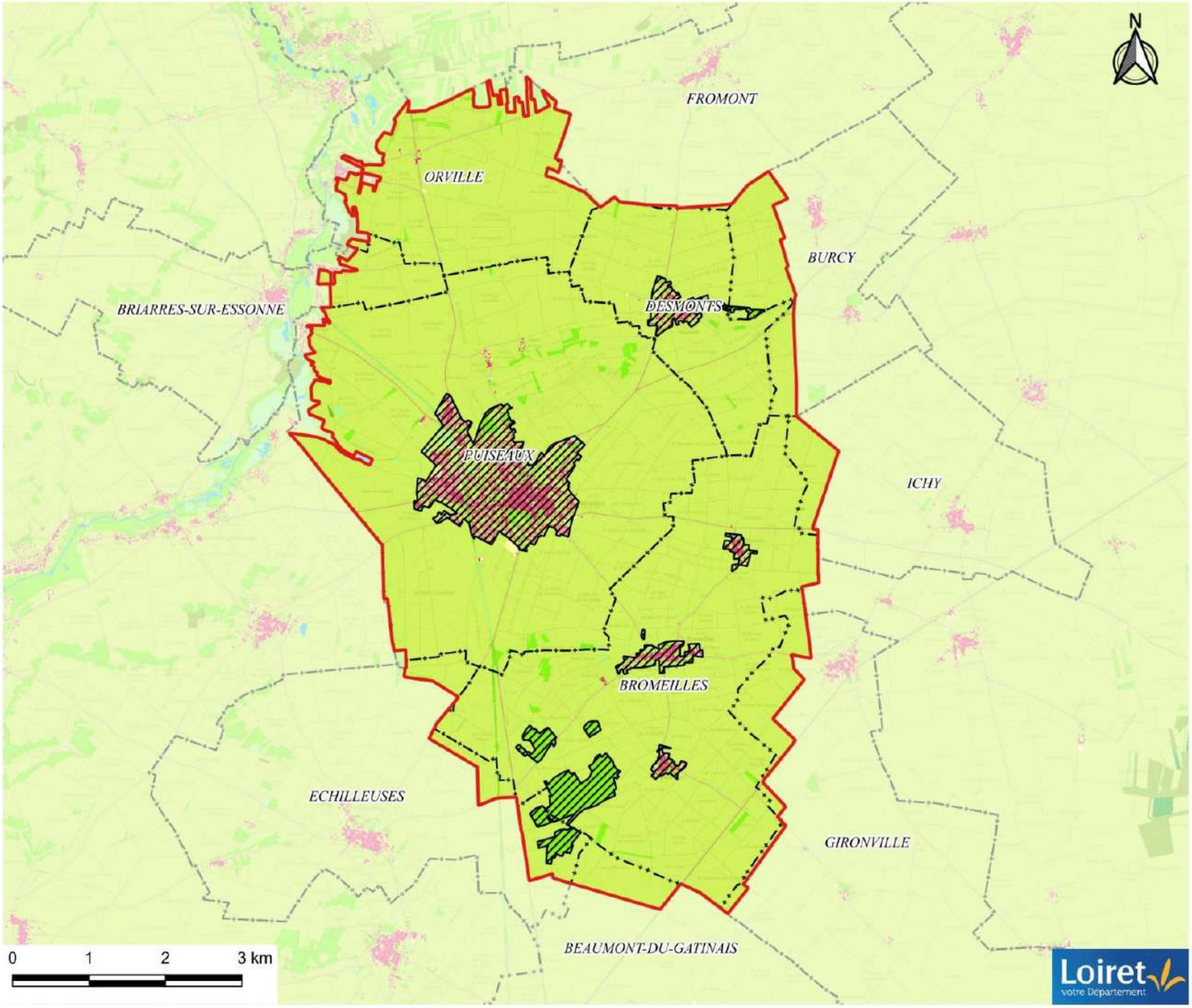
Tableau 8 – Détail des superficies de l'occupation du sol (OCS GE 2023)

Périmètre d'EPAF

Parties exclues de l'EPAF

Occupation du sol en 2023 (Loiret) et 2021 (Seine-et-Marne) :

- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Formations herbacées
- Peuplements de conifères
- Peuplements de feuillus
- Peuplements mixtes
- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Zones à matériaux minéraux
- Zones bâties
- Zones non bâties



Terr&Am - Octobre 2025
BD Ortho IGN
geoservices.ign.fr
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

2.2.2 Caractéristique des productions

2.2.2.1 Des cultures céréalières dominantes

Les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG) s'appuient sur les déclarations faites par les exploitants agricoles des îlots cultivés à la Politique Agricole Commune (PAC) pour fournir un détail de la nature des cultures produites in situ.

Ainsi sur les 4 700 ha qui composent le périmètre d'étude, 4 439 ha sont considérés comme réellement cultivés. Cela représente environ 94.4% de la surface totale du périmètre d'étude. Le taux d'occupation agricole du territoire est donc évident.

Les productions de céréales et oléoprotéagineux sont dominantes au sein du périmètre d'étude.

- Les cultures prédominantes sont notamment l'orge (35% des parcelles cultivées), le blé tendre (29%) et le colza (12%) ; il s'agit-là des trois cultures faisant partie de la rotation classique des productions. L'omniprésence des grandes cultures s'explique notamment par le potentiel agronomique des sols, caractéristique de la région naturelle de la Grande Beauce.
- Les « cultures industrielles », qui représentent 435 ha environ, correspondent aux productions de betteraves sucrières. Cette production est légèrement moins représentée que sur d'autres portions du Nord-Loiret, bien que plusieurs sucreries soient présentes à proximité (Pithiviers, Corbeilles).
- A noter qu'environ 259 ha de parcelles agricoles sont référencées comme étant des prairies, des fourrages ou des surfaces sans production. Ces surfaces sont généralement localisées en lisière des entités bâties ou sur des secteurs difficilement cultivables, compte tenu de la topographie (ex : Montagne de Bromerolle ou Montagne de Bardilly) ou de la composition des sols (ex : présence de roches au niveau de la Pointe de Charrau à Puiseaux qui complexifie l'activité agricole).

Nature de Culture	Superficie en ha
Autres céréales	67
Autres cultures industrielles	435.7
Blé tendre	1299.7
Colza	540.7
Divers	4.4
Fourrage	9.7
Gel (surfaces gelées sans production)	233.7
Légumes ou fleurs	3
Mais grain et ensilage	13.8
Orge	1555.7
Prairies permanentes	15.2
Prairies temporaires	0.3
Protéagineux	164.6
Tournesol	95.5
TOTAL	**4439.0**

Tableau 9 - Superficie des parcelles agricoles par nature de culture (RPG 2024)

La totalité des exploitants agricoles rencontrés a déclaré produire des grandes cultures. Les productions sont donc faiblement diversifiées sur le territoire.

Les productions du territoire sont généralement revendues à des coopératives et négociants ; les opérateurs économiques les plus influents sur le territoire sont notamment la Coopérative agricole de Puiseaux ainsi que le Groupe Soufflet.

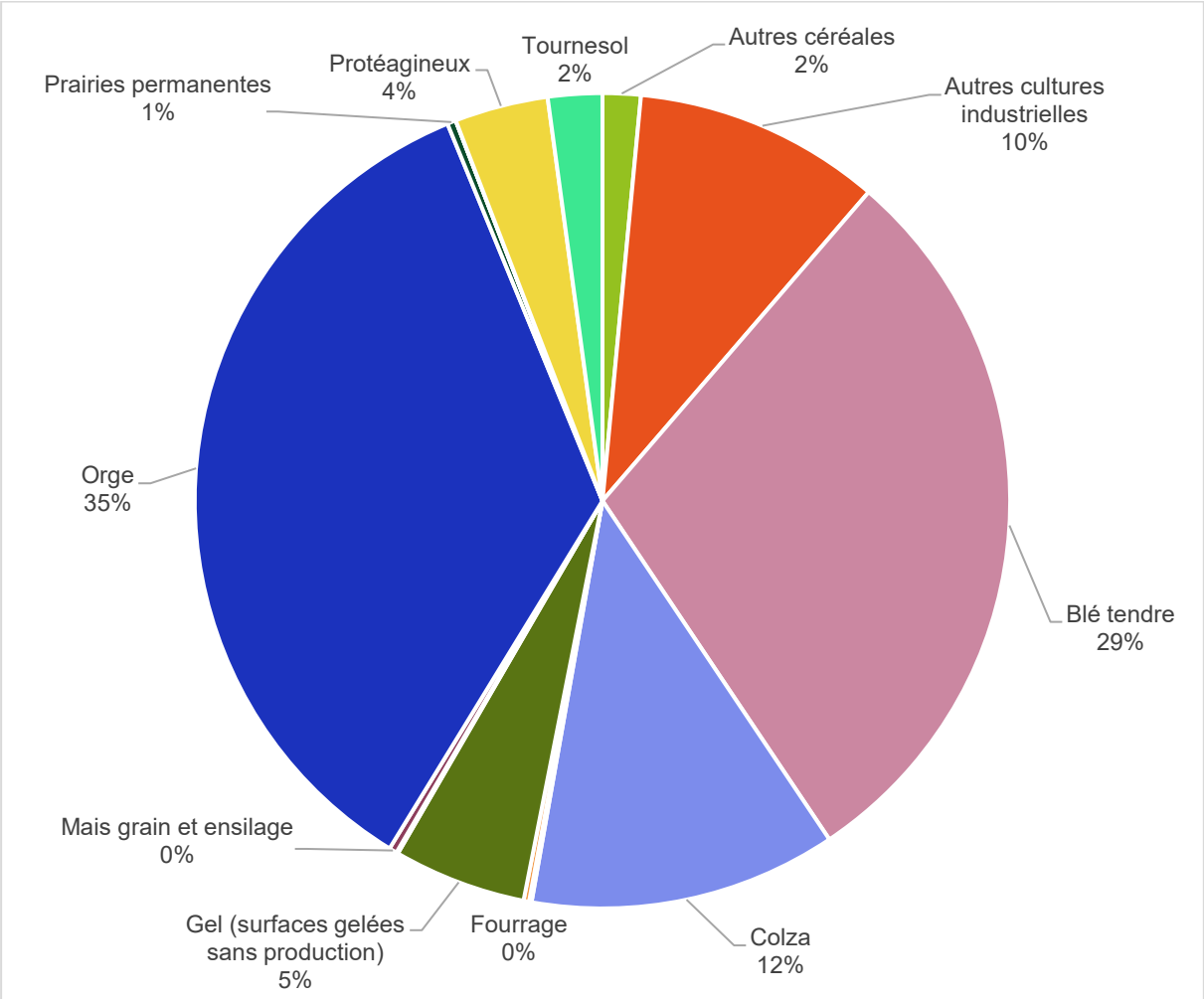


Figure 1 - Répartition des différentes cultures au sein du périmètre de l'étude (RPG 2024)

2.2.2.2 L'agriculture biologique

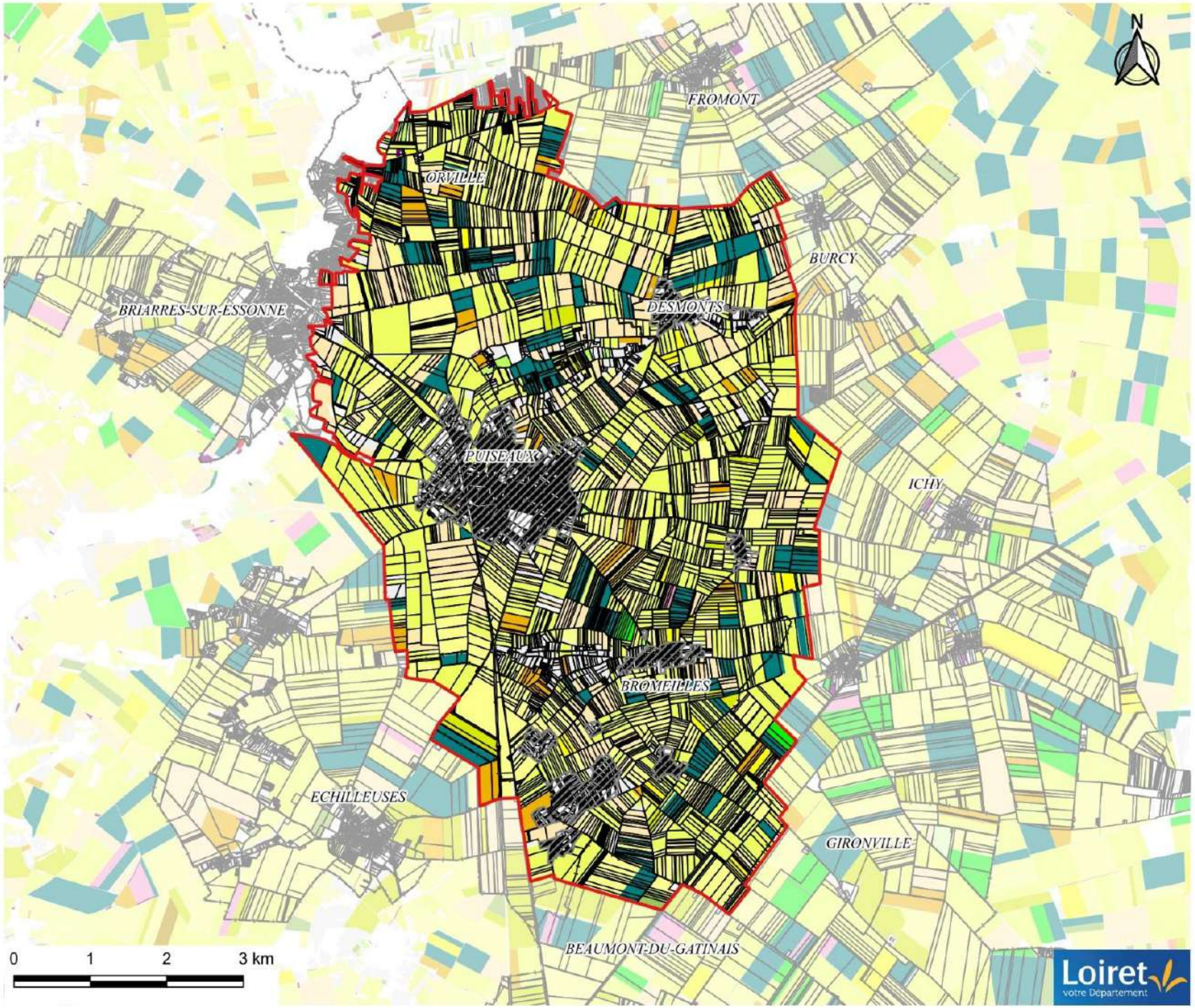
Aucune parcelle cultivée au sein du périmètre d'étude n'est déclarée comme agriculture biologique.

2.2.2.3 L'élevage

Aucune exploitation agricole du secteur ne fait d'élevage.

Etude préalable
d'aménagement foncier

Registre Parcellaire Graphique 2024



- Périmètre d'EPAF
- Parties exclues de l'EPAF

Nature des cultures

- Autres céréales
- Autres cultures industrielles
- Autres oléagineux
- Blé tendre
- Colza
- Divers
- Estives et landes
- Fourrage
- Fruits à coque
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Légumes ou fleurs
- Légumineuses à grains
- Mais grain et ensilage
- Oliviers
- Orge
- Plantes à fibres
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Protéagineux
- Tournesol
- Vergers
- Vignes

Terr&Am - Octobre 2025
BD Ortho IGN
geoservices.ign.fr
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

Le territoire se caractérise par une inscription agricole forte, qui tient un rôle important tant du point de vue économique que paysager. La production de céréales se fait majoritaire sur l'ensemble du territoire.

2.3 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS

2.3.1 Evolution des exploitations agricoles

2.3.1.1 Réduction du nombre d'exploitations

A l'image du reste du territoire départemental, voire national, le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège au sein du périmètre a fortement diminué entre 1970 et 2020. Le nombre de sièges d'exploitation a ainsi été réduit de 74% sur cette période, passant de 105 sièges en 1970 à seulement 27 sièges d'exploitations en 2020.

La baisse du nombre d'exploitations s'est accélérée depuis le début des années 2000 et témoigne des difficultés rencontrées par les exploitants agricoles pour céder leur exploitation au moment de leur départ en retraite, mais également les contraintes auxquelles sont confrontés les jeunes qui souhaitent s'installer.

Année	Puiseaux	Orville	Desmonts	Bromeilles
1970	40	12	13	40
1979	28	8	10	30
1988	27	6	9	31
2000	14	4	9	18
2010	6	3	9	13
2020	6	4	9	8

Tableau 10 - Evolution du nombre de siège d'exploitation par commune (recensement général agricole)

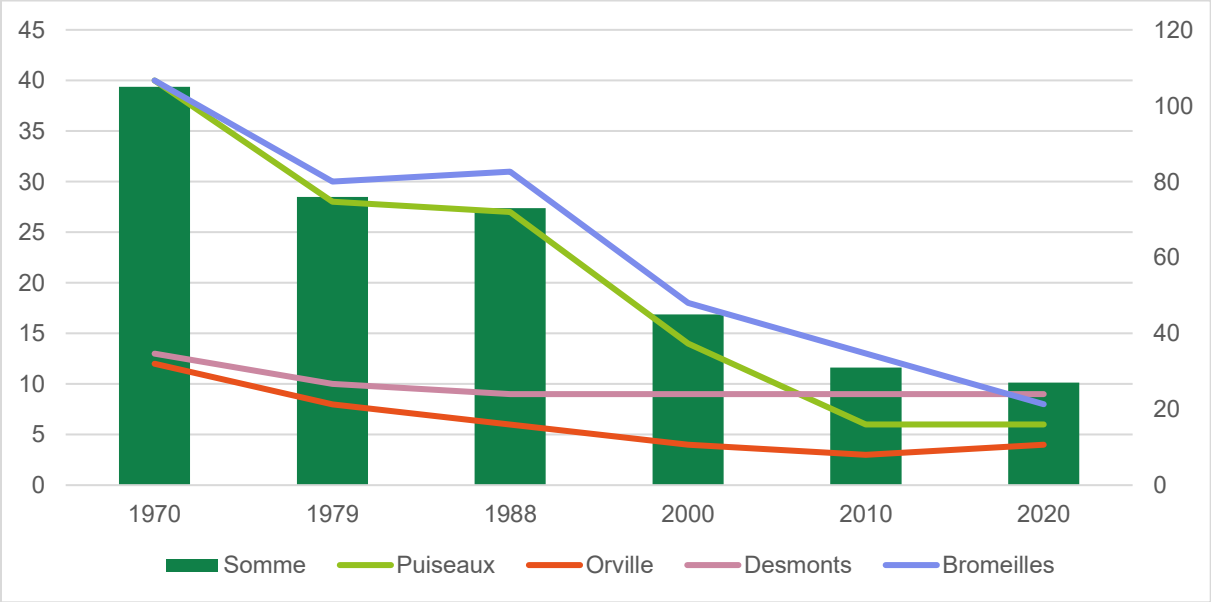


Figure 2 - Evolution du nombre de sièges d'exploitations (recensement général agricole)

2.3.1.2 Localisation des sièges d'exploitation

Au sein du périmètre d'étude, nombreuses sont les exploitations agricoles dont le siège est localisé sur une autre commune que l'une des communes principales du territoire. Parmi les 49 exploitants rencontrés, seulement 27% (soit 13 exploitations) ont leur siège sur l'une des quatre communes principales du périmètre d'étude.

Dans la majorité des cas, les sièges d'exploitation sont localisés sur des communes périphériques, notamment Fromont, Grangermont, Ichy et Ondreville-sur-Essonne.

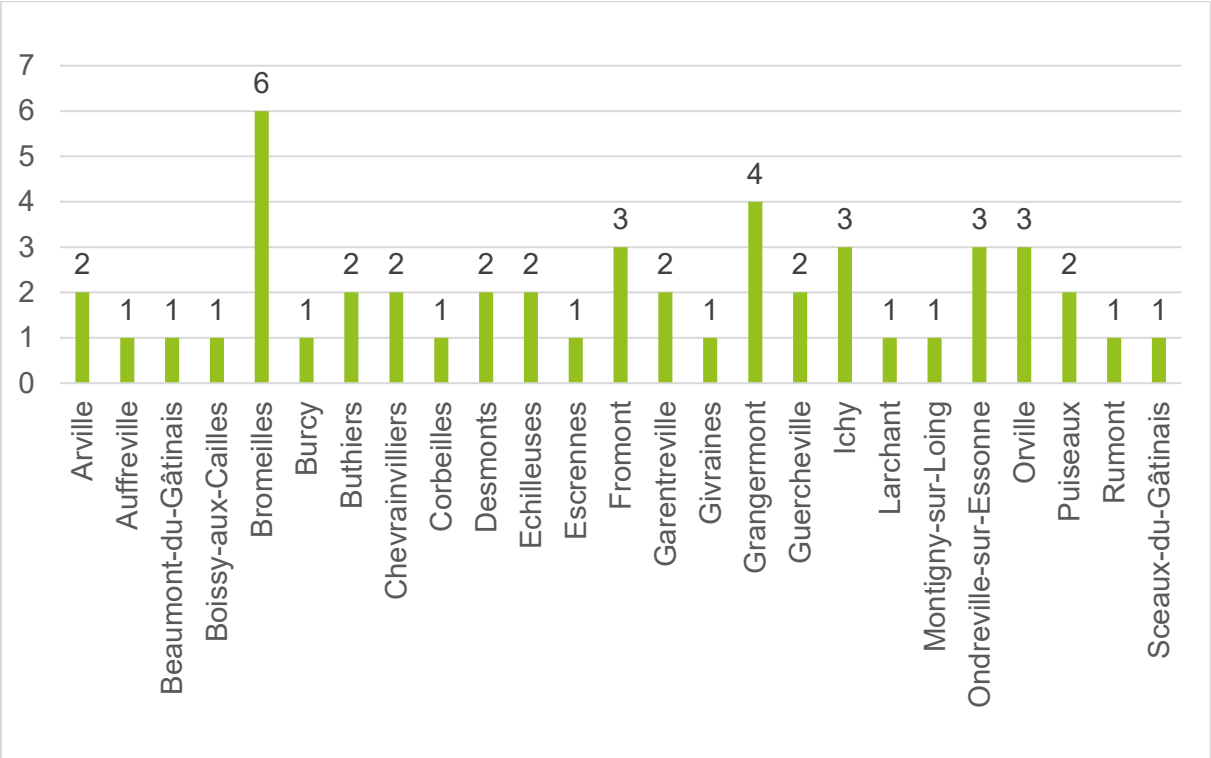


Figure 3 - Localisation des sièges d'exploitations des exploitants présents au sein du périmètre (Questionnaires)

De nombreux exploitants agricoles ont fait part de leur souhait de voir les parcelles qu'ils cultivent être rapprochées de leur siège d'exploitation pour ainsi limiter les temps de trajet entre les différents secteurs de culture.

Etude préalable d'aménagement foncier

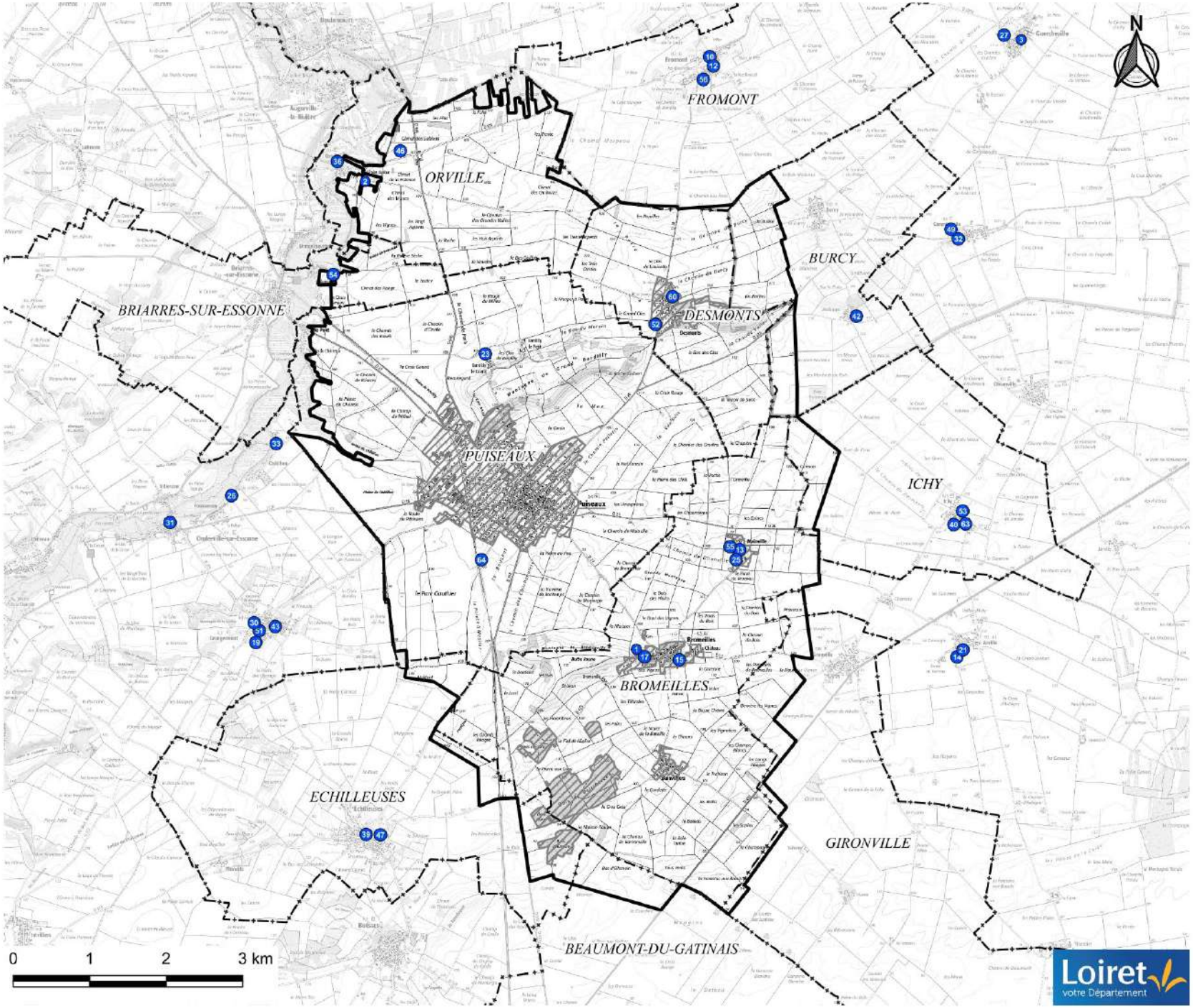
Sièges d'exploitation à proximité du périmètre d'étude

Parties exclues de l'EPAF

Périmètre d'EPAF

Sieges d'exploitation :

1 - AMIARD Fabienne
10 - CHAVANNEAU Perrine
12 - COUTURE Emeric
13 - EARL DBSAGRI
14 - DESRUES Jérôme
15 - DRIAULT Bruno
17 - EARL AMIARD
19 - EARL BOULAY Sébastien
2 - AUGER Fabrice
21 - EARL de la Ferme des Tilleuls
23 - EARL du Clos de Bardilly
25 - EARL du Petit Bois
26 - EARL Foussereau
27 - EARL HERBLOT
3 - AUGE Hugo
30 - EARL Les Epis
31 - SCEA Les Plaines
32 - EARL MALCHERE
33 - EARL MANGEANT
36 - EARL PRUDHOMME
39 - GAEC du Lavoir
40 - GAEC PRUNEAU
42 - EARL GENDROP
43 - GILLET Pascal
46 - HIEST Serge
47 - HYAIS Nicolas
49 - LEBRUN Florentine
51 - MASSIAS Patrice
52 - NORET Guy
53 - NORET Serge
54 - POUZOT Hubert
55 - RAFFARD François
56 - ROISNEAU François
60 - SCEA de la Butte
63 - THOMAS Hervé
64 - PREVOST Mylène



Terr&Am - Juillet 2025
BD Ortho IGN
Retour des questionnaires
Echelle : 1/50000

Loiret votre Département

2.3.2 Le renouvellement de la population agricole

2.3.2.1 L'âge des chefs d'exploitation

L'âge moyen des chefs d'exploitation est fixé à 50 ans. La majeure partie des exploitants rencontrés a d'ailleurs entre 40 et 50 ans. Dans le détail, 43% des exploitants ont plus de 55 ans. Seulement 8 chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, ce qui témoigne, en filigrane d'un vieillissement amorcé de la population agricole.

Le plus jeune exploitant rencontré a tout juste 19 ans, tandis que le plus ancien a 77 ans.

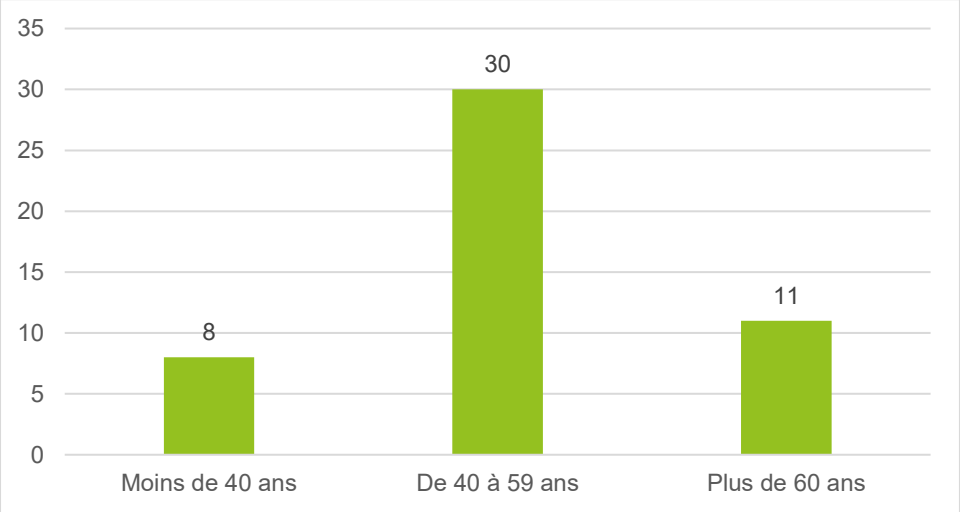


Figure 4 – Nombre d'exploitants par tranches d'âges (questionnaires)

2.3.2.2 Le devenir des exploitations agricoles

Seulement 18 exploitants ont déclaré connaître leur successeur. A noter que 7 exploitants de plus de 55 ans n'ont pas encore de successeur désigné pour reprendre leur exploitation lors de leur départ en retraite. Cette situation explique, entre autres raisons, la nécessité pour certains exploitants de poursuivre leur activité au-delà de l'âge de départ en retraite.

Le faible nombre de jeunes exploitants agricoles (moins de 40 ans) n'est pas suffisant pour compenser les départs à la retraite des exploitants les plus âgés. L'installation de nouveaux exploitants sur le territoire sera nécessaire pour perpétuer l'activité, mais la situation agricole générale, le coût élevé des reprises et les investissements à réaliser complexifient ces installations.

Le vieillissement de la population agricole cumulé à l'incertitude du devenir des exploitations dans certains cas questionne quant à l'évolution, dans les années à venir, de l'activité sur le territoire puiseautin. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées : en cas de cession d'activité à d'autres exploitants déjà en place, les SAU de ces derniers vont devenir de plus en plus importantes ; également, faute de repreneur, il n'est pas à exclure que certaines parcelles s'enfrichent si elles ne sont pas exploitées. Il est ainsi nécessaire de disposer de conditions favorables pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire et ainsi maintenir l'activité.

2.3.3 L'organisation des exploitations agricoles

2.3.3.1 Le statut et la forme des exploitations

Bien que les exploitations individuelles soient encore majoritaires (26 exploitations individuelles recensées), on observe une hausse du nombre de modèles sociétaires. Parmi les exploitants agricoles rencontrés, 53% des exploitations sont dites « individuelles », tandis que 47% correspondent à des structures sociétaires.

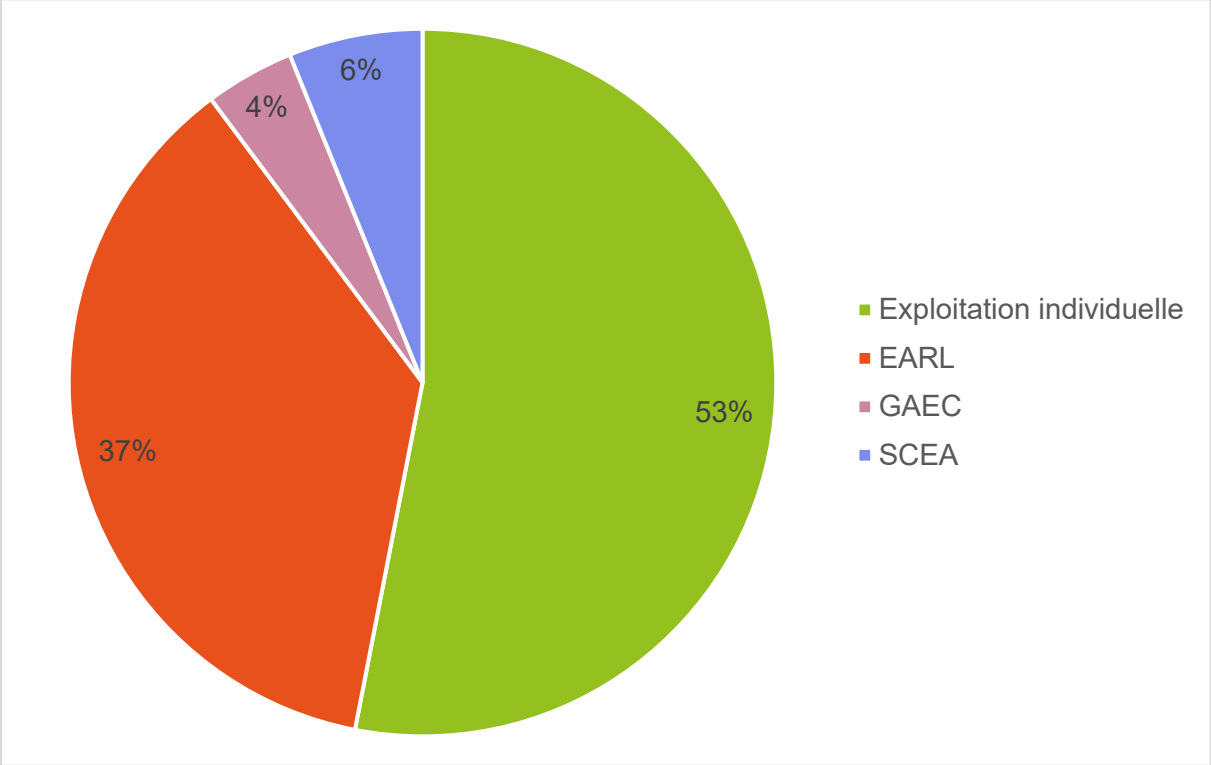


Figure 5 - Statut juridique des exploitations (Questionnaires)

Le renforcement du nombre de modèles sociétaires permet aux exploitants agricoles de disposer d'une protection juridique, avec une séparation entre le patrimoine privé de l'exploitant et les biens qui constituent l'exploitation. Les principales formes sociétaires retenues sont les suivantes :

- EARL = Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
- GAEC = Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- SCEA = Société Civile d'Exploitation Agricole

A noter que plusieurs des EARL recensées sont unipersonnelles, ce qui témoigne de l'attrait de ce modèle pour les exploitants agricoles.

2.3.3.2 Les emplois agricoles

D'après les données communiquées au sein des questionnaires :

- Seulement 5 exploitants agricoles intervenant sur le périmètre d'étude exercent une autre activité en parallèle.
- 10 chefs d'exploitation ont indiqué compter sur au moins 1 salarié qui travaille sur l'exploitation.

2.3.4 Analyse des exploitations agricoles

2.3.4.1 Le parcellaire agricole

L'évolution de la SAU des exploitations ayant leur siège dans le périmètre d'étude permet d'identifier leur croissance. Plusieurs situations sont observables :

	Puiseaux	Orville	Desmonts	Bromeilles
En 2000	77 ha	95.4 ha	65.5 ha	77.1 ha
En 2010	127.3 ha	134.3 ha	139.6 ha	126.9 ha
En 2020	176.9 ha	101 ha	150.9 ha	167.9 ha
Evolution entre 2000 et 2020	+ 99.9 ha	+ 5.6 ha	+ 85.4 ha	+ 90.8 ha
En %	130%	6%	130%	118%

Tableau 11 - SAU moyenne des exploitations par commune (Recensement général agricole)

D'une façon générale, la SAU moyenne des exploitations de chacune des communes principales a été amenée à augmenter depuis le début des années 2000. Les exploitations ayant leur siège à Puiseaux et Desmonts ont vu leur SAU augmenter en moyenne de 130% sur la période 2000-2020. Cette évolution peut être en partie expliquée par le départ à la retraite de plusieurs chefs d'exploitation, dont les exploitations n'ont pas nécessairement été reprises, conduisant à une répartition des terres cultivées entre des exploitants déjà installés.

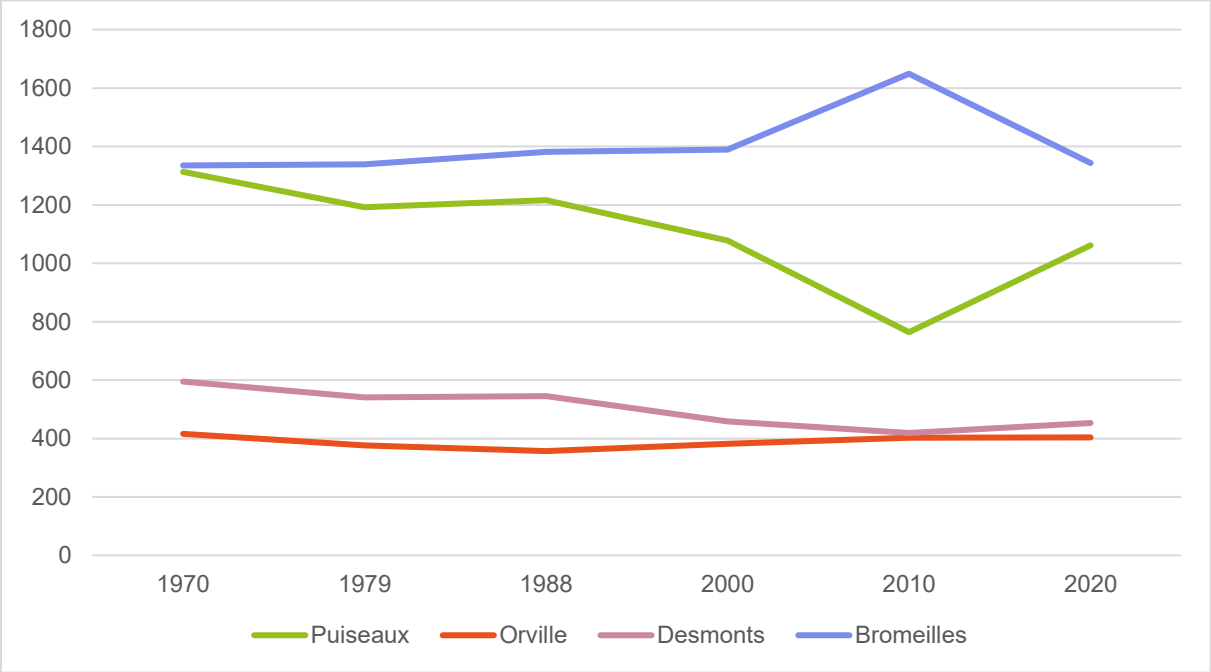


Figure 6 - Evolution de la SAU des exploitations entre 1970 et 2020 (Recensement général agricole)

Le parcellaire agricole sur le secteur est très morcelé avec une répartition très hétérogène entre les différents exploitants agricoles qui interviennent au sein du périmètre. En effet, 19 agriculteurs exploitent moins de 25 ha chacun au sein du périmètre, tandis que 4 agriculteurs exploitent plus de 200 ha chacun. Malgré la diversité de la taille des exploitations agricoles, il apparaît que la taille moyenne des îlots cultivés se situe entre 1.6 et 2 ha.

	Moins de 5 ha	De 5 à 10 ha	De 10 à 15 ha	De 15 à 25 ha	De 25 à 100 ha	De 100 ha à 200 ha	Plus de 200 ha
Nombre d'exploitants	7	7	2	3	23	7	4
Pourcentage	13%	13%	4%	6%	43%	13%	8%
Surface exploitée (ha)	22.3	46	21.4	61.4	1107.6	978	984.9
Pourcentage de la surface exploitée	1%	1%	1%	2%	34%	30%	31%
Nombre d'îlots exploités	17	28	13	19	566	522	482
Pourcentage des îlots cultivés	1%	2%	1%	1%	34%	32%	29%
Surface moyenne des îlots (ha)	1.3	1.6	1.6	3.2	2.0	1.9	2.0

Tableau 12 - Répartition des exploitations par catégorie de surface cultivée dans le périmètre d'étude

La taille restreinte des parcelles cultivées a contraint les exploitants agricoles à réaliser des échanges amiables entre eux, pour faciliter leur travail et réduire les coûts d'exploitation des terres.

Des opérations d'aménagement foncier ont déjà eu lieu sur certaines communes limitrophes du périmètre d'étude. Ces opérations ont permis de restructurer le parcellaire sur certaines portions du périmètre d'étude, notamment dans le quart Sud-Ouest, lors de l'aménagement foncier et agricole des communes de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville-sur-Essonne et Bromeilles (2019). Sur ces secteurs, l'organisation du parcellaire est différente du reste du périmètre, avec des îlots de culture plus conséquents et des regroupements de parcellaires par exploitant.

Commune principale	Année des précédents remembrements agricoles
Puiseaux	1947 (+ en 2019 à la marge)
Bromeilles	1952 (+ en 2019 à la marge)
Desmonts	1996
Orville	1952 / 1995

Tableau 13 - Les précédents remembrements agricoles des communes principales (Archives départementales du Loiret)

2.3.4.2 Répartition des surfaces agricoles entre les exploitants

Les données MSA[6] transmises par les exploitants agricoles ont permis de recenser 3 221.6 ha au sein du périmètre d'étude, répartis comme tels entre eux :

Nom de l'exploitant	Superficie des terres en ha
1 - AMIARD Fabienne	108.8
4 - BAUCHET Mickäel	41.7

[6] A noter que les données comprises dans les relevés MSA ne sont pas toujours à jour. Ce point a d'ailleurs été soulevé par de nombreux exploitants agricoles qui ont réajusté, sur plan, la liste des parcelles qu'ils exploitent. En conséquence, une mise à jour sera nécessaire en amont des opérations d'AFAFE.

Nom de l'exploitant	Superficie des terres en ha
7 - BOURAT Patrick	6.7
9 - SIMON Julien	3.3
10 - CHAVANNEAU Perrine	53.4
11 - EARL du Pommier Vert	19.6
12 - COUTURE Emeric	0.7
13 - EARL DBSAGRI	141.5
14 - DESRUES Jérôme	4.4
15 - DRIAULT Bruno	47.7
17 - EARL AMIARD	199.3
18 - EARL BERCHER	53.5
19 - EARL BOULAY Sébastien	6.1
20 - EARL CHAUSSY	42.5
21 - EARL de la Ferme des Tilleuls	21.3
23 - EARL du Clos de Bardilly	290.6
24 - EARL du Colombier	10.3
25 - EARL du Petit Bois	234.4
26 - EARL Foussereau	33.9
27 - EARL HERBLOT	27.4
28 - EARL JEANNOTIN	20.5
29 - EARL LELIEVRE André	40.8
30 - EARL Les Epis	2.4
31 - SCEA Les Plaines	68.7
32 - EARL MALCHERE	2.7
33 - EARL MANGEANT	33.8
34 - EARL OUDIN	54.3
36 - EARL PRUDHOMME	116.3
37 - EARL SAINT-GEORGES	5.3
38 - GAEC des Vanneaux	4.9
39 - GAEC du Lavoir	147.3
40 - GAEC PRUNEAU	233.6
41 - EARL Gilles RAFFARD	30.9
42 - EARL GENDROP	81.9
43 - GILLET Pascal	8.1
44 - GIRARDOT Philippe	26
46 - HIEST Serge	60.3
47 - HYAIS Nicolas	27.8
49 - LEBRUN Florentine	132.4
51 - MASSIAS Patrice	7.8

Nom de l'exploitant	Superficie des terres en ha
52 - NORET Guy	55.1
53 - NORET Serge	5.6
54 - POUZOT Hubert	79.1
55 - RAFFARD François	11.1
56 - ROISNEAU François	75
57 - ROUSSEREAU Bruno	43.4
58 - SAYDE Frédéric	6.4
59 - SAYDE Thierry	3.9
60 - SCEA de la Butte	226.3
61 - SCEA des Duches	28.4
62 - SIMON Cédric	36.8
63 - THOMAS Hervé	65.2
64 - PREVOST Mylène	132.4
TOTAL	**3221.6**

Tableau 14 - Répartition des surfaces cultivées par exploitation (relevés MSA + exploitants agricoles)

2.3.4.3 Mode de faire-valoir

En agriculture, il existe deux modes de faire-valoir :

- Le faire-valoir indirect, c'est-à-dire que les terres exploitées sont en location ;
- Le faire-valoir direct, c'est-à-dire que les terres exploitées sont en propriété.

Les données partagées dans les questionnaires font état d'une majorité de parcelles exploitées en location. Près de 83% des surfaces déclarées dans les questionnaires font l'objet d'un faire-valoir indirect. 41 exploitants ont à ce titre déclaré avoir recours à un fermage à bail.

Le faire-valoir direct regroupe 23 exploitants ; il couvre cependant de faibles surfaces à l'échelle du territoire d'étude.

La conduite d'un aménagement foncier est un outil adéquat pour rapprocher les îlots de culture des sièges d'exploitation. Cela permet aussi aux exploitants agricoles de réduire les frais liés à leurs déplacements, mais aussi de faciliter la mise en valeur de leurs terres.

2.3.5 Equipements agricoles

2.3.5.1 Irrigation et drainage

Compte tenu des caractéristiques des sols qui reposent sur le calcaire du Gâtinais, avec une composition essentiellement limono argileuse calcaire, la question de l'eau et de sa gestion est prégnante sur le territoire. Cette portion du territoire agricole du Nord Loiret se distingue par une irrigation importante des terres agricoles, mais une absence de drainage. L'irrigation est permise grâce aux nombreux forages présents sur le périmètre, qui sont gérés individuellement ou en CUMA[7].

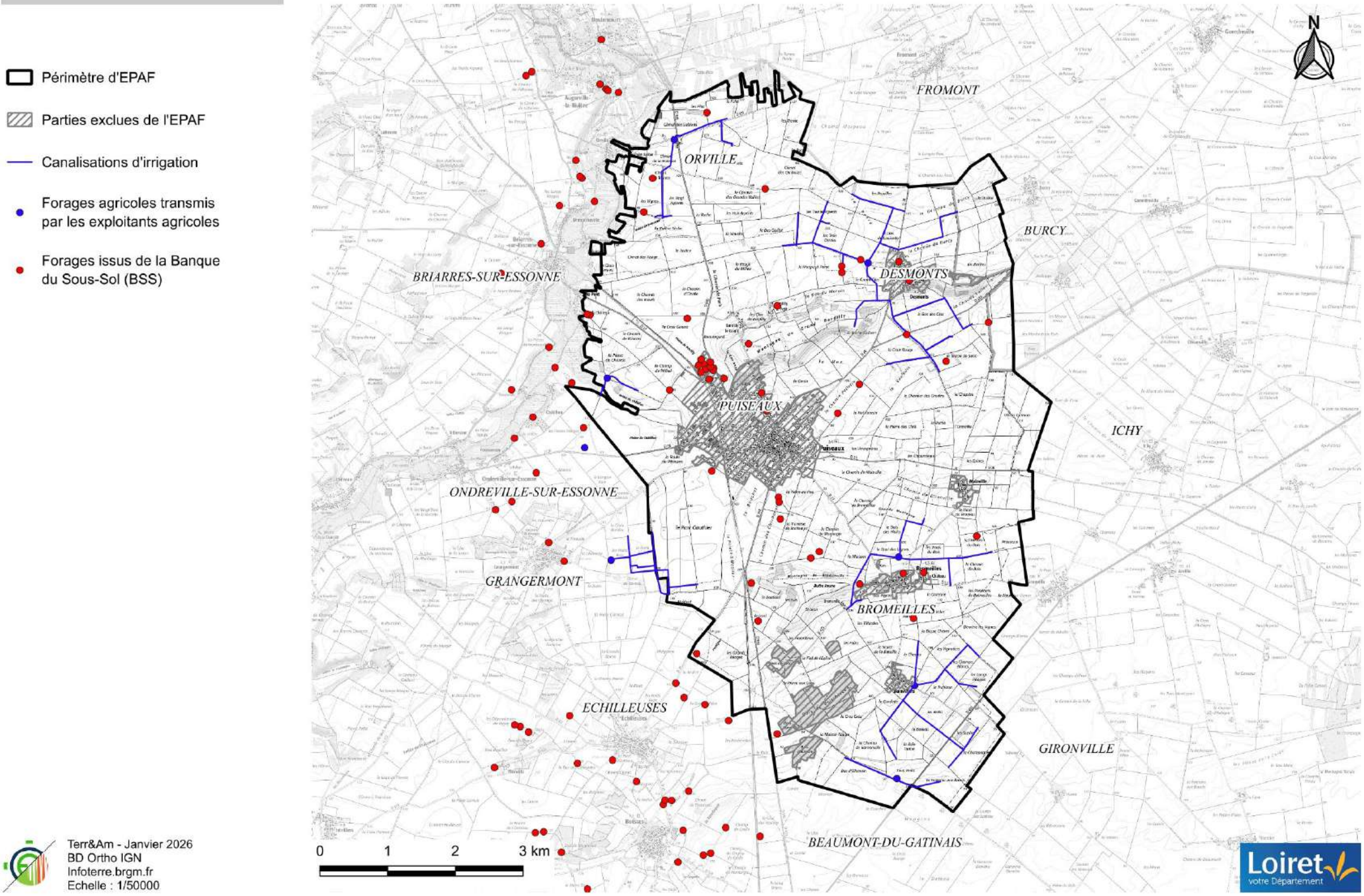
[7] Les données concernant les forages ont été recoupées d'une part entre les informations transmises par les exploitants agricoles (via les questionnaires ou lors des rencontres) et d'autre part les données

Le réseau d'irrigation, principalement enterré, représente environ 30.4 mètres linéaires d'après les plans qui ont été communiqués par les exploitants agricoles.

de la banque du sous-sol (BSS) via le BRGM. Cette dernière source de données ne permet pas cependant pas de faire la distinction entre les forages « agricoles » et les autres.

Etude préalable
d'aménagement foncier

Aménagements hydrauliques



Terr&Am - Janvier 2026
BD Ortho IGN
Infoterre.brgm.fr
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

2.3.5.2 Réseaux d'entraide et CUMA

Une CUMA est une Coopérative d'Utilisation de Matériaux Agricole. Cette structure permet la mutualisation des moyens (machins, main d'œuvre, hangars, etc.) entre plusieurs exploitants agricoles.

A l'échelle du périmètre d'étude, 20 exploitants agricoles font partie d'au moins une ou plusieurs CUMA. De plus, 2 CUMA existent au sein du périmètre d'étude : celle de Bainvilliers (commune de Bromeilles) et celle de la Butte (commune de Desmonts).

Nom de la CUMA	Commune	Nombre d'exploitations associées
CUMA de Bainvilliers	Bromeilles	6
CUMA de l'Aventure	Obsonville	3
CUMA de la Plaine	Guercheville	2
CUMA de la Butte	Desmonts	3
CUMA du Pas de Saint-Martin	Rumont	1
CUMA Irrigation d'Arville	Arville	2
CUMA de Seine Boué	Beaumont-du-Gâtinais	2
CUMA de l'Union	Grangermont	3
CUMA du Plateau	Guercheville	2
CUMA des Sarmates	Audeville	1
CUMA du Gâtinais	?	1
CUMA Mille Arpents	Ascoux	2
CUMA de Milly PPAM	Milly-la-Forêt	1
CUMA de la Bottière	Sceaux-du-Gâtinais	1
CUMA de Gironville	Gironville	1
Total		31

Tableau 15 - CUMA auxquelles sont associées les exploitants agricoles (questionnaires)

2.3.5.3 La circulation agricole

Le matériel agricole devenant de plus en plus volumineux au fur et à mesure des évolutions techniques et technologiques, plusieurs exploitants agricoles ont fait part des difficultés rencontrées concernant la circulation agricole, notamment aux abords des bourgs et espaces bâtis. La mise en place de contournements agricoles serait souhaitable pour éviter ces problématiques.

2.4 DEMANDES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Les exploitants agricoles ont pu faire part des problèmes rencontrés dans le cadre de leur activité, ainsi que des craintes ou propositions concernant l'étude, lors des rencontres individuelles et de la transmission des questionnaires. Les principaux points soulevés par les exploitants sont partagés en suivant. Certains témoignages d'exploitants sont relayés pour souligner les propos.

2.4.1 Problèmes rencontrés dans le cadre de l'activité

Tous les exploitants rencontrés ont mis en avant les problématiques liées au morcellement des parcelles, qui entraine des difficultés dans leur exploitation : inadaptation au matériel agricole, difficulté d'accès, éloignement des sièges d'exploitation, main d'œuvre supplémentaire, coût, etc.

« Le parcellaire est très morcelé et dispersé. […] suite à des échanges amiables, nous avons pu regrouper quelques parcelles. Ces échanges sont très précaires, non officiels et peuvent être remis en cause à tout moment. »

« Le parcellaire est très morcelé et les tailles de certaines parcelles ne sont pas adaptées par rapport au matériel agricole. Cela entraine une consommation de gasoil et de produits phytosanitaires importante par rapport aux parcelles, et l'irrigation est trop couteuse. »

« Des dégâts causés par le gibier vers les bois (lapins, sangliers, occasionnellement des pigeons et des corbeaux) »

« Parcellaire morcelé sur les communes concernées, qui entraine une charge de travail plus importante et des pertes financières, notamment en carburant. »

2.4.2 Craintes et/ou propositions concernant l'étude

De façon majoritaire, les exploitants agricoles rencontrés sont favorables à la conduite d'un aménagement foncier, qui faciliterait leur travail et réduirait les coûts de leur exploitation. Des points d'alerte sont mis en exergue, concernant certaines portions du territoire (bassin de captage de l'eau potable, circulation agricole, etc.).

« Je souhaiterai que l'étude ne soit pas trop restrictive et pleine de bon sens pour pouvoir aménager au mieux le parcellaire. Je souhaite également qu'après l'étude l'aménagement foncier se réalise d'une part pour pérenniser l'exploitation […]. »

« Je souhaiterai au mieux avoir mes parcelles regroupées pour avoir peu d'îlots et gagner du temps de travail ».

« Attention à la répartition proche du bassin de captage qui à l'avenir risque d'être une contrainte importante pour les exploitations ».

« Ma plus grande crainte est de ne pas voir le remembrement se faire. […] »

« Mon ultime conviction à ce jour : il est nécessaire pour nous agriculteurs et pour le bien de la commune d'aménager une déviation et un chemin de pourtour pour les agriculteurs ».

DEUXIEME PARTIE :
VOLET DEVELOPPEMENT LOCAL – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Les données utilisées dans cette partie sont essentiellement extraites de l'INSEE, dont le dernier millésime date de 2022.

1.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

Le périmètre de l'étude d'aménagement est situé à cheval sur les départements du Loiret (principalement) et de Seine-et-Marne. Dans le détail :

	Superficie	% du périmètre de l'étude d'aménagement
Loiret	4 085.7 ha	87%
Seine-et-Marne	614.3 ha	13%
Total	4 700 ha	100%

Tableau 16 - Détail de la superficie du périmètre entre les deux départements

Trois intercommunalités sont concernées par le périmètre d'étude d'aménagement, à savoir :

- La communauté de communes du Pithiverais Gâtinais

Née le 1er janvier 2017, la CCPG est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Beaunois, de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines étendue à la Commune Nouvelle « Le Malesherbois ». Elle réunit 31 communes et plus de 25 000 habitants en 2022.

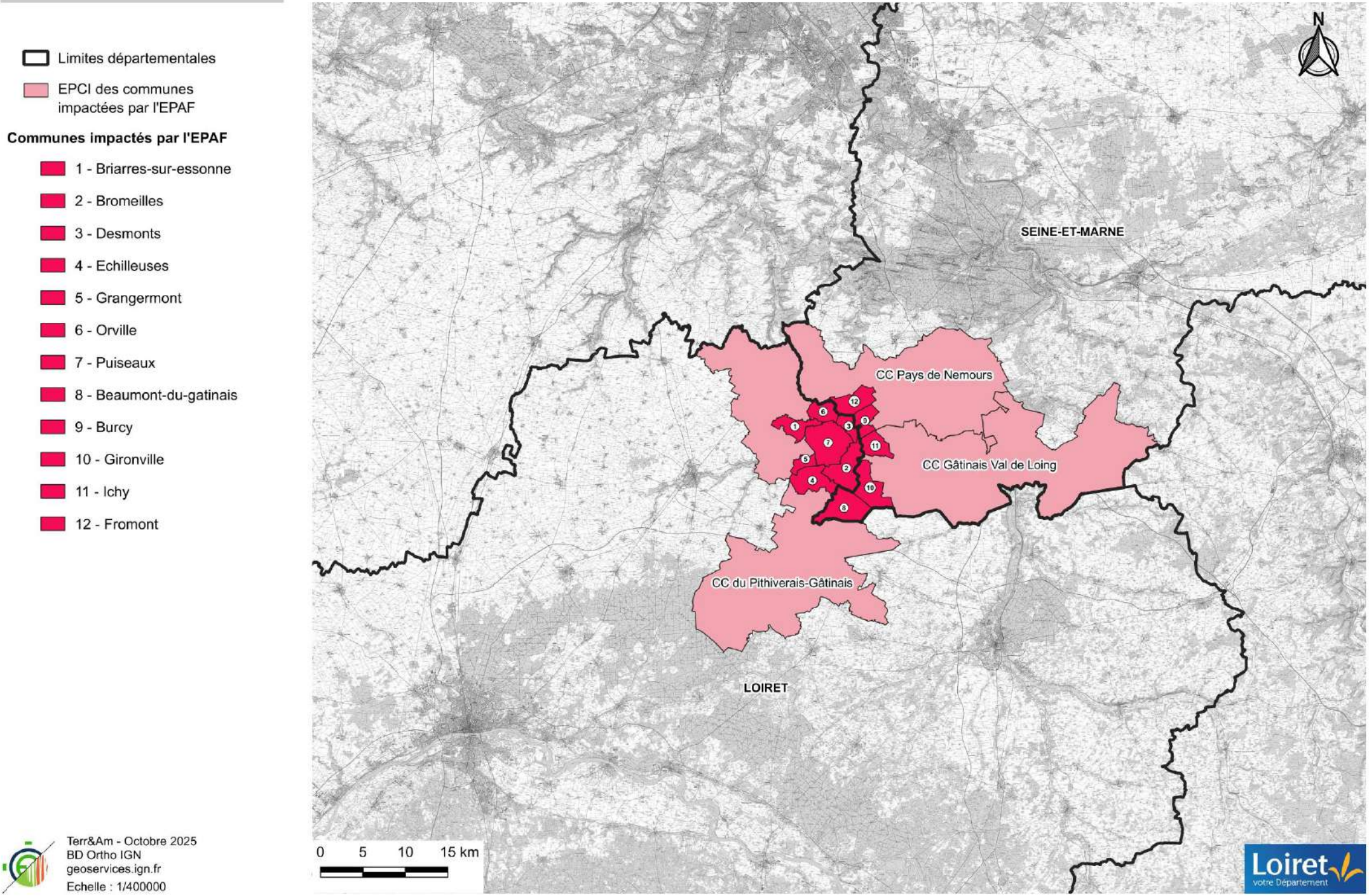
- La communauté de communes du Gâtinais Val de Loing

Localisée au Sud du département de Seine-et-Marne, la CCGVL réunit 20 communes. Le siège est implanté sur la commune de Château-Landon.

- La communauté de communes du Pays de Nemours

La CCPN, dont le siège est fixé à Nemours, a été créée le 1er janvier 2010. Elle réunit 21 communes.

Localisation des communes impactées par l'EPAF



Terr&Am - Octobre 2025
BD Ortho IGN
geoservices.ign.fr
Echelle : 1/400000

1.2 DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

1.2.1 Evolution de population

Depuis la fin des années 60, les évolutions démographiques ont toutefois été différenciées selon les communes :

- La commune de Puiseaux a enregistré une croissance de sa population jusqu'au cours des années 2010. Cependant, une baisse démographique a été observée récemment, avec un taux de croissance annuelle moyen estimé à -0.3% sur la période 2016-2022, qui a conduit à une perte de 65 habitants environ. Cette variation démographique est intégralement due à un solde naturel négatif[8], témoignant en filigrane d'un vieillissement amorcé de la population communale.
- La commune de Bromeilles a suivi une progression démographique relativement similaire à celle de Puiseaux, avec un ralentissement du rythme démographique ces dernières années. Accueillant 321 habitants en 2022, la commune a enregistré un taux de croissance annuelle moyen de -0.5%.
- Les communes d'Orville et Desmonts ont quant à elles enregistré une croissance quasi-continue depuis la fin des années 60. Orville accueillait 129 habitants en 2022, et a enregistré une croissance estimée à +1.6% en moyenne par an, sur la période 2016-2022. Avec une croissance annuelle moyenne estimée à +0.2% sur cette période, la commune de Desmonts accueillait 171 habitants en 2022.

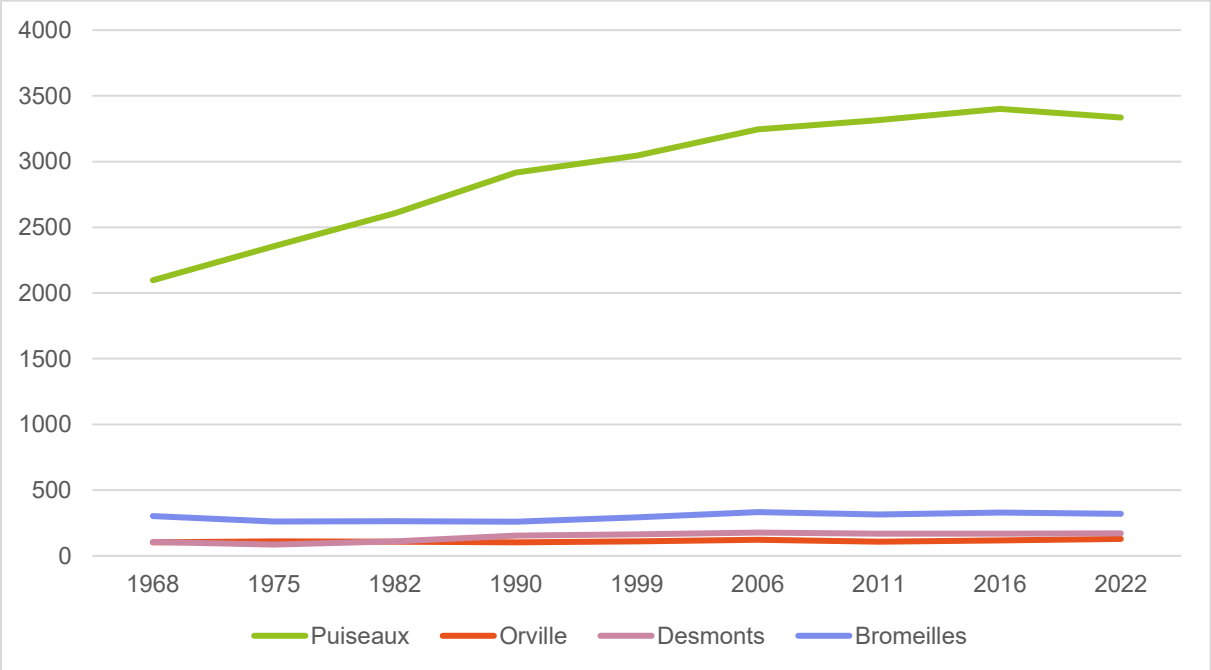


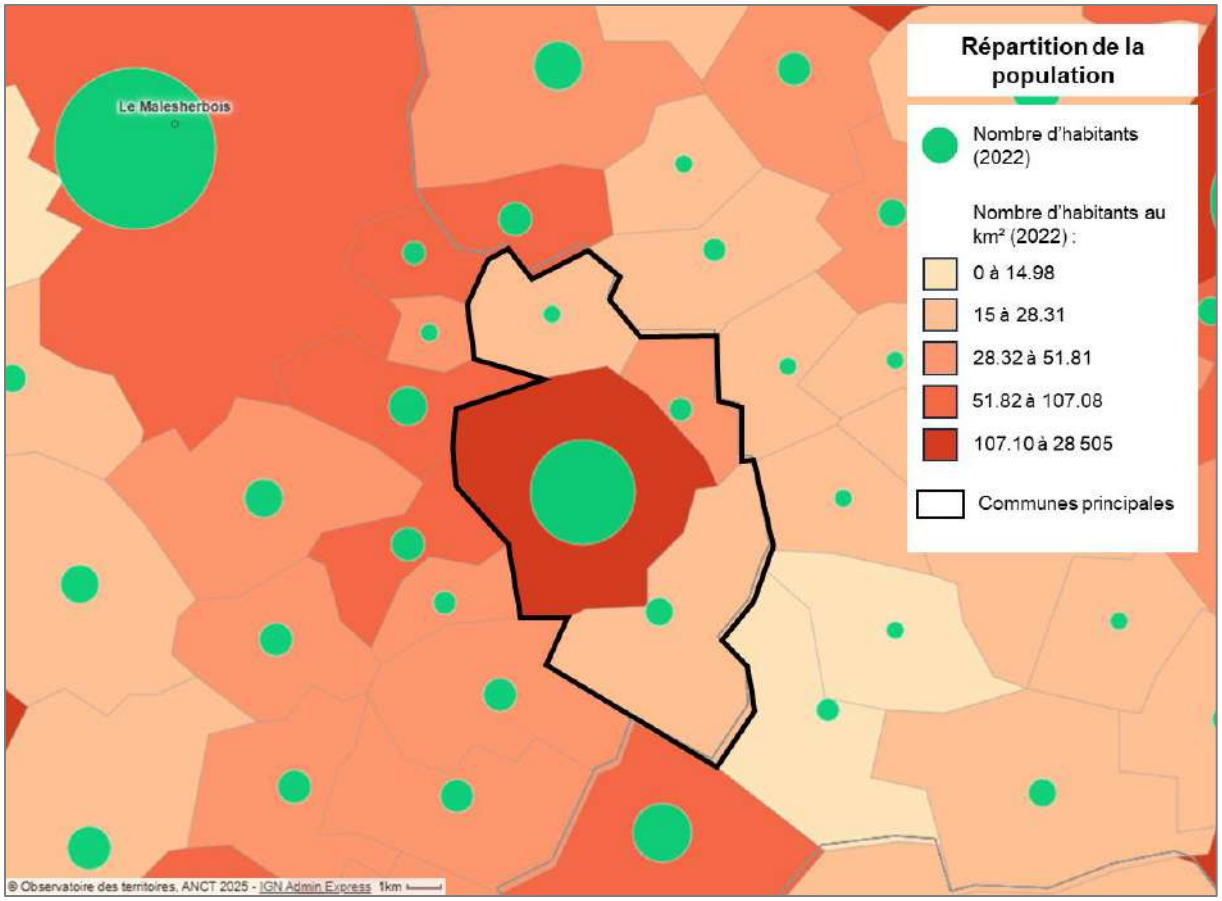
Figure 7 - Evolution de la population entre 1968 et 2022 (INSEE)

[8] Le solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissance est supérieur à celui des décès. (INSEE)

1.2.2 Répartition de la population sur le territoire

La majeure partie de population, à l'échelle de ce secteur d'étude, se concentre sur la commune de Puiseaux, avec 3 336 habitants recensés en 2022 ; la densité de population est estimée à environ 164 habitants par km². Les trois autres communes principales accueillent moins de 400 habitants. La commune d'Orville se distingue par la plus faible densité de population (estimée à environ 18 habitants par km²).

A l'échelle de chacune des quatre communes, la population est avant tout concentrée au sein des bourgs et centre-ville, qui constituent les principaux tissus bâtis. La commune de Bromeilles voit toutefois sa population répartie également sur les hameaux de Mainville et Bainvilliers, situés respectivement au Nord et au Sud du bourg.



Carte 9 - Répartition de la population en 2022 (Observatoire des Territoires)

Compte tenu du faible nombre d'écarts bâtis, la population est concentrée avant tout au sein des entités urbaines principales.

1.3 DYNAMIQUES ECONOMIQUES

1.3.1 La population active

La population active, c'est-à-dire les personnes entre 15 et 64 ans qui sont donc en âge de travailler, regroupe 2 350 personnes réparties sur les quatre communes principales. La commune de Puiseaux concentre la majeure partie de cette tranche de la population, à savoir 1 985 personnes.

En moyenne, 72% des actifs sur les quatre communes principales sont en situation d'emploi. La part des actifs au chômage varie de 5.8% (Desmonts) à 9.2% (Orville).

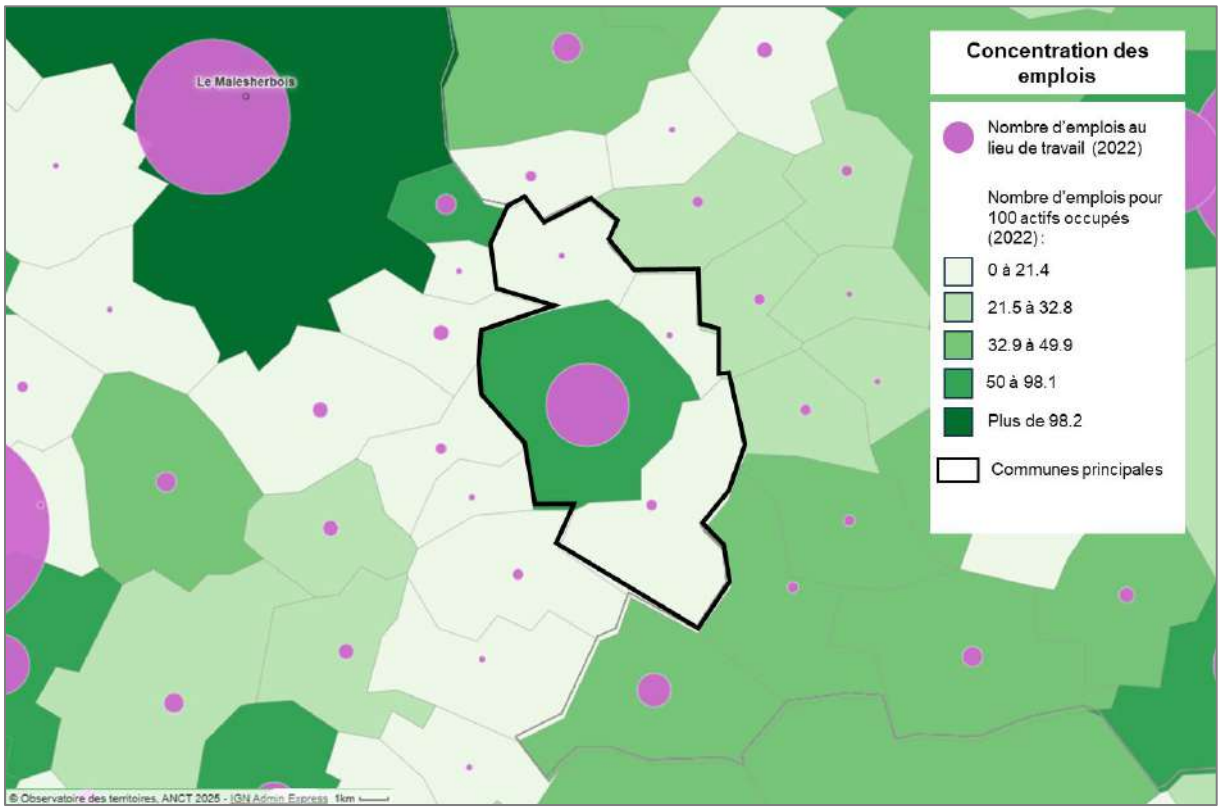
	Population de 15-64 ans	Part d'actifs ayant un emploi	Part de chômeurs	Part d'inactifs
Puiseaux	1985	70.60%	8%	21.40%
Orville	79	71.10%	9.20%	19.70%
Desmonts	105	74%	5.80%	20.20%
Bromeilles	181	72.40%	7.70%	19.90%

Tableau 17 - Caractéristiques de la population active en 2022 (INSEE)

1.3.2 Caractéristiques des emplois du territoire

1.3.2.1 Une faible concentration des emplois

A peine plus de 1 000 emplois étaient proposés sur les quatre communes principales du périmètre d'étude en 2022, dont la majorité à Puiseaux (962 emplois dénombrés, soit environ 96% des emplois). Le périmètre d'étude est inséré au cœur d'un triangle formé par les pôles urbains du Malesherbois, de Pithiviers et de Nemours, qui proposent d'avantage d'emplois, dans des secteurs diversifiés.



Carte 10 - Concentration des emplois en 2022 (Observatoire des Territoires)

A Puiseaux, l'indice de concentration de l'emploi[9] est estimé à 67.9%. Cet indice est particulièrement faible sur les trois autres communes principales de l'étude, variant de 9.10%

[9] L'indice de concentration de l'emploi permet d'estimer le degré d'attractivité d'un territoire, en mettant en rapport le nombre d'actifs occupés et le nombre d'emplois proposés.

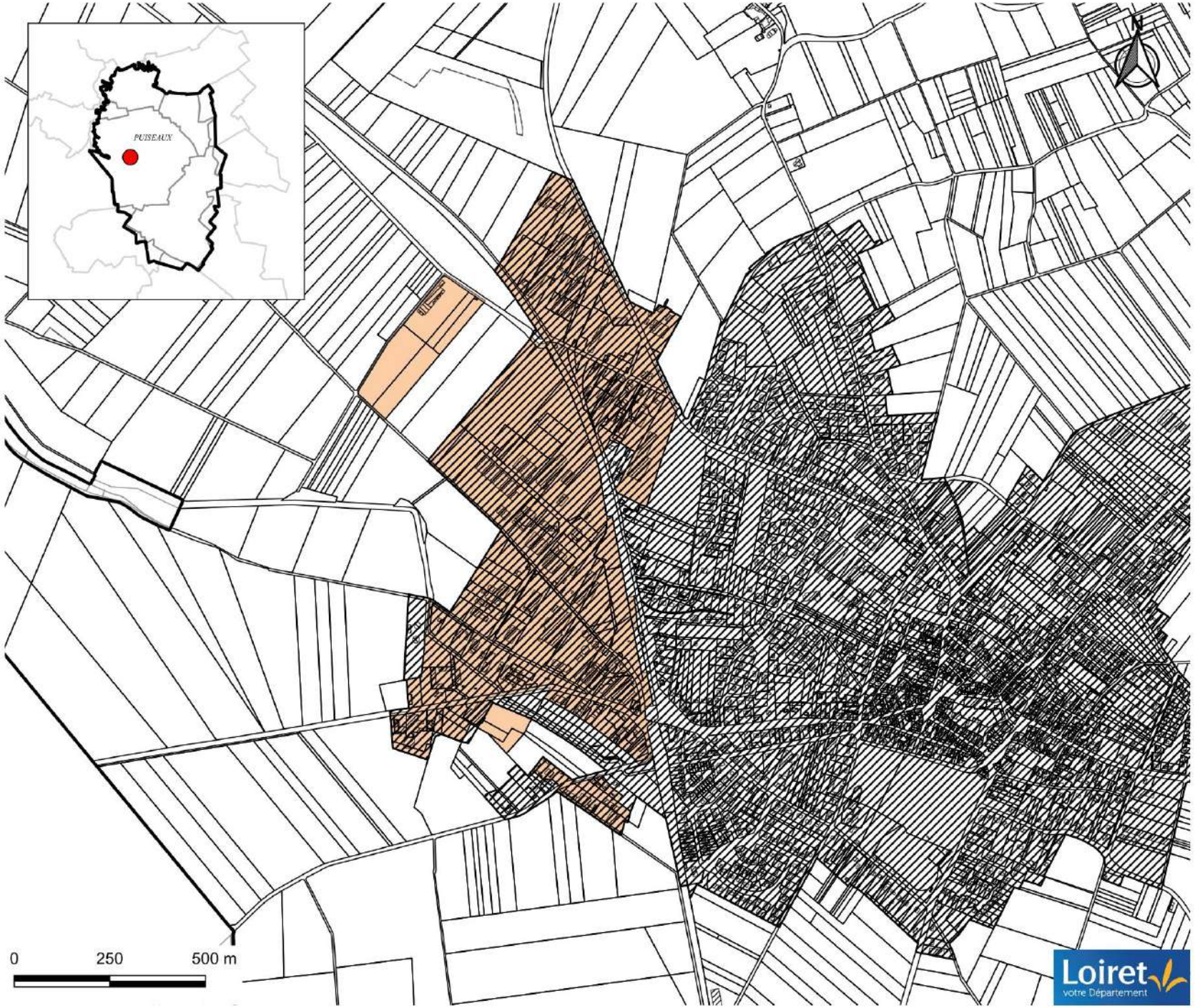
à Desmonts et 17.3% à Bromeilles. Pour les quatre communes, l'indice de concentration de l'emploi a toutefois été réduit depuis 2011, témoignant en filigrane d'une baisse du degré d'attractivité du territoire, mais aussi du ralentissement du dynamisme économique.

	En 2011	En 2022	Evolution	En %
Puiseaux	1042	962	-80	-8%
Orville	18	9	-9	-50%
Desmonts	11	7	-4	-36%
Bromeilles	31	24	-7	-23%

Tableau 18 - Evolution du nombre d'emplois entre 2011 et 2022 (INSEE)

Les emplois à Puiseaux sont principalement concentrés :

- Au sein de la zone industrielle, au Nord-Ouest de la commune, qui accueille plusieurs activités industrielles et commerciales.
- Au cœur du centre-ville, avec plusieurs commerces et services de proximité.



Terr&Am - Juillet 2025
BD Ortho IGN
PLUi des Terres Puiseautines
Echelle : 1/10000

Loiret
votre Département

1.3.2.2 Les principaux secteurs d'activité

Compte tenu du faible nombre d'emplois proposés sur les communes de Desmonts, Bromeilles et Orville, les données correspondant aux secteurs d'activités sont proposées par l'INSEE uniquement pour Puiseaux.

Les emplois proposés à Puiseaux se répartissent majoritairement entre deux secteurs d'activité : celui du commerce, des transports et des services divers (pour environ 38%, soit 372 emplois), et celui de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (pour environ 32.8%, soit 322 emplois).

Les emplois du secteur agricole ne représentent que 2% des emplois proposés sur le territoire communal.

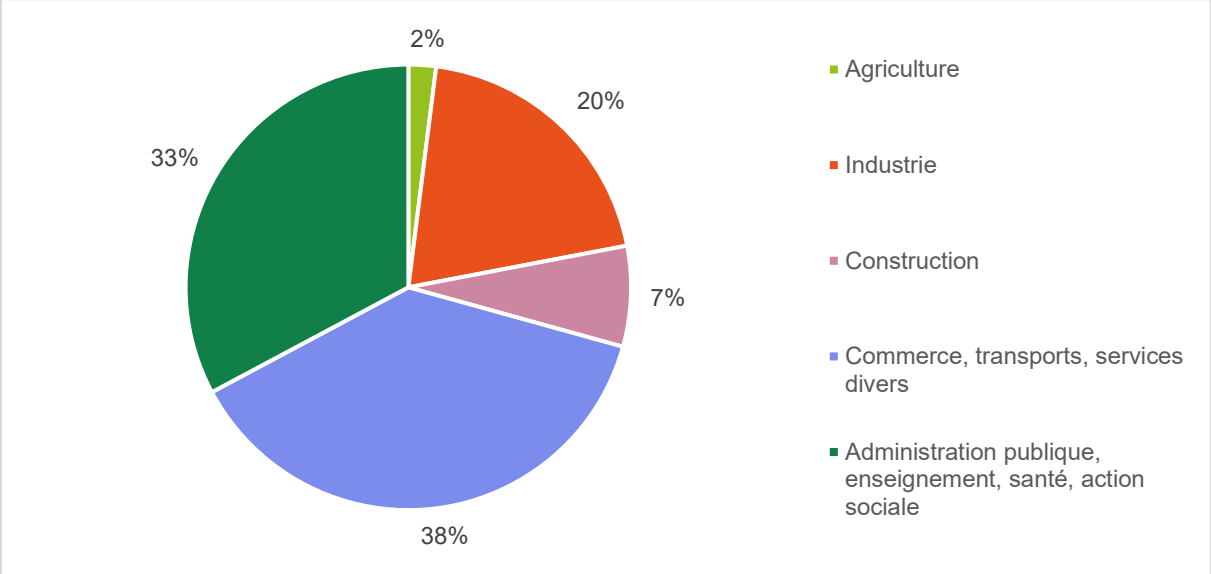


Figure 8 - Les emplois selon le secteur d'activité à Puiseaux en 2022 (INSEE)

1.3.2.3 Les déplacements domicile-travail

Le secteur d'étude s'inscrit au cœur d'un territoire majoritairement rural qui propose peu d'emplois. La majeure partie des actifs travaille donc sur d'autres communes que leur commune de résidence, entrainant des flux domicile-travail importants. En moyenne, à l'échelle des quatre communes principales, 13% des actifs travaillent sur leur commune de résidence.

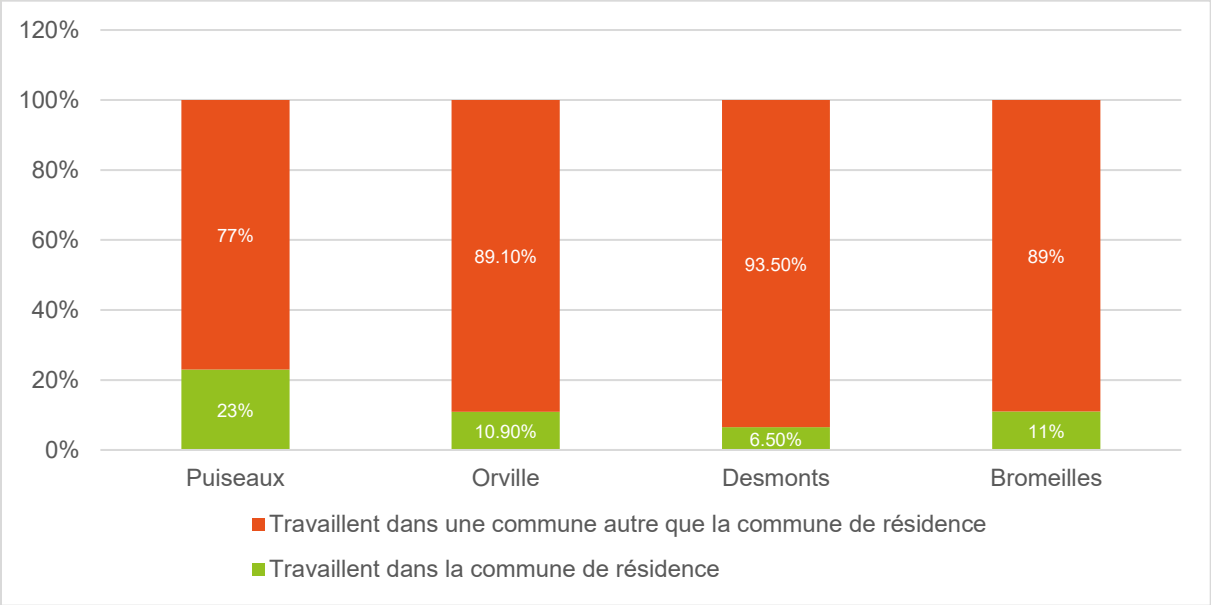


Figure 9 - Lieu de travail des actifs en 2022 (INSEE)

De facto, on assiste sur le territoire à une utilisation importante de la voiture individuelle, qui reste le mode de transport le plus utilisé par les actifs pour se rendre au travail (plus de 80% pour chaque commune principale). L'utilisation des deux roues ou la marche à pied restent assez faibles, car les lieux d'emploi sont généralement éloignés des lieux de résidence.

2. URBANISME

2.1 DOCUMENTS D'URBANISME APPLICABLES

2.1.1 Les différents documents d'urbanisme opposables

	Commune	Document d'urbanisme*	Date d'approbation
Communes principales	Puiseaux	PLUi des Terres Puiseautines	14 décembre 2021, par le Conseil Communautaire
	Desmonts		
	Bromeilles		
	Orville		
Extensions	Briarres-sur-Essonne		
	Echilleuses		
	Beaumont-du-Gâtinais	PLU	28 août 2008, par le Conseil Municipal
	Gironville	Carte communale	24 octobre 2023, par le Conseil Municipal
	Ichy	Carte communale	3 décembre 2012, par le Conseil Municipal
	Burcy	RNU	-
	Fromont	PLU	14 janvier 2014, par le Conseil Municipal

Tableau 19 - Les documents d'urbanisme locaux applicables (Terr&Am)

** Légende :*

PLU(i) = Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

RNU = Règlement National d'Urbanisme

Documents d'urbanisme

- Périmètre d'EPAF
- Parties exclues de l'EPAF

Zonage des PLU/PLUi :

- Zones urbaines
- Zones à urbaniser
- Zones à urbaniser bloquées
- Zones agricoles
- Zones naturelles

Zonage des cartes communales :

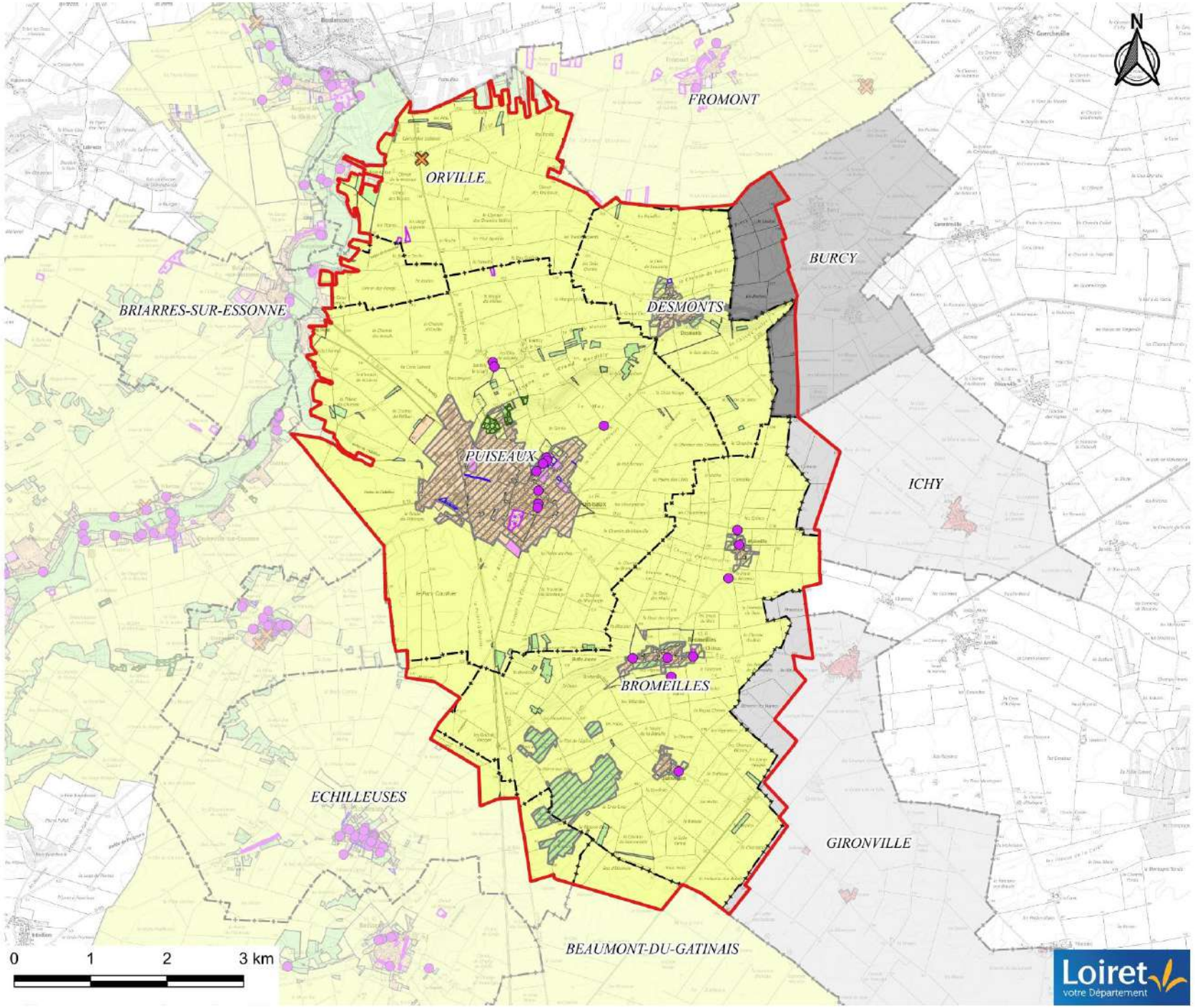
- Zones constructibles
- Zones non constructibles

Commune non couverte par un document d'urbanisme :

- Application du règlement national d'urbanisme (RNU)

Prescriptions d'urbanisme (PLU/PLUi)

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Patrimoine à préserver (surfacique)
- Patrimoine à préserver (linéaire)
- Patrimoine à préserver (ponctuel)
- Bâtiment susceptible de changer de destination



Terr&Am - Octobre 2025
BD Ortho IGN
Géoportail de l'urbanisme
Echelle : 1/50000

Loiret votre Département

2.1.2 Les documents supra-communaux

2.1.2.1 A l'échelle régionale : SRADDET et SDRIF-E

2.1.2.1.1 Le SRADDET de la région Centre-Val de Loire

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire a été adopté par délibération du conseil régional le 19 décembre 2019, et approuvé par le Préfet de région le 4 février 2020. Ce document est actuellement en cours de révision. Ce document doit permettre d'établir une vision partagée du territoire, à horizon 2030 et 2050 en matière d'aménagement du territoire, de transports, de mobilités, d'énergies, de biodiversité, d'économie circulaire, de gestion des déchets, etc.

D'après les données communiquées via le site internet de la région :

Le SRADDET Centre-Val de Loire, c'est aussi une ambition forte pour préserver les terres agricoles, les capacités de production alimentaire, les sites naturels et culturels du territoire régional. L'objectif est de penser différemment l'aménagement de l'espace pour réduire fortement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, recycler au maximum le potentiel des friches et de logements vacants, et lutter contre l'artificialisation des sols.

Par thématiques :

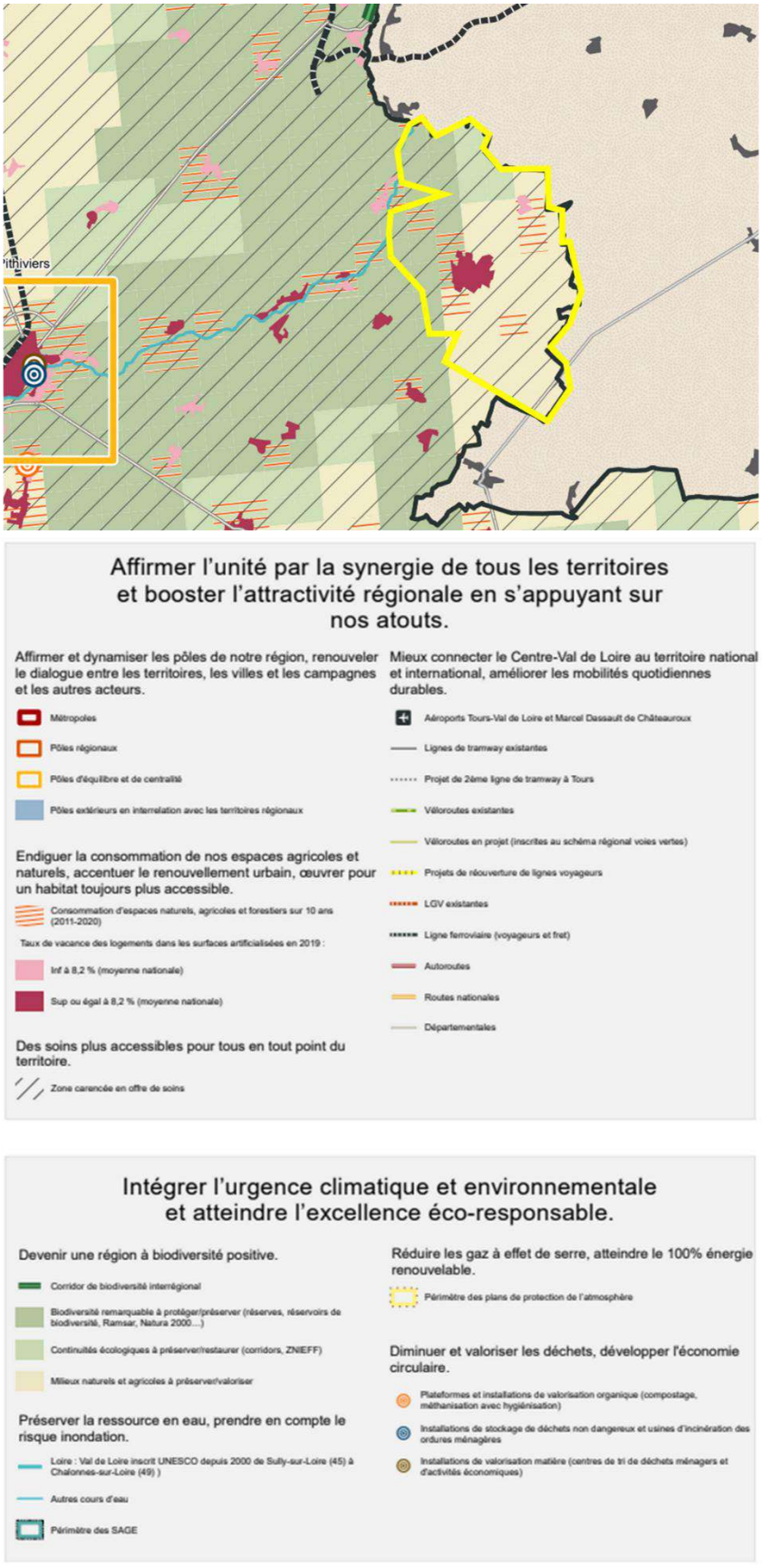
Thématique	Objectifs généraux
Habitat	Il s'agit de : - concevoir des logements évolutifs, adaptés aux demandes sociétales et aux exigences environnementales, accessibles à des prix abordables ; - rénover 25 000 logements sociaux d'ici 2030 ; - réduire globalement de 41% les consommations d'énergies dans les bâtiments d'ici 2050.
Transport	L'objectif est d'augmenter la part du vélo dans les déplacements à 9% d'ici 2025, et de garantir le maintien et l'amélioration des liaisons ferroviaires, voyageurs et fret. Cela contribuera à réduire la part de la voiture individuelle solo et la consommation énergétique dans le secteur des transports.
Services à la population	Agir en faveur de ces services : - pour qu'il y ait suffisamment de médecins généralistes, partout sur le territoire régional, soit un objectif d'avoir 13 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2030. - pour que tout le territoire régional soit couvert par le très haut débit d'ici 2025. - pour aider les jeunes à accéder à une formation et un emploi en région.
Agriculture	Le SRADDET Centre-Val de Loire vise à conforter les productions respectueuses de la nature et créatrices de valeur ajoutée, et les débouchés locaux.
Energie	Le SRADDET Centre-Val de Loire fixe des trajectoires ambitieuses : - réduire la consommation régionale d'énergie de 43% en 2050 par rapport à 2014 ; - couvrir 100% de la consommation régionale d'énergie par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050 ;

	- en développant la production d'énergies renouvelables et de récupération, notamment la géothermie et la biomasse.
Déchets	Le SRADDET ambitionne de réduire : - le gaspillage alimentaire, de 80% d'ici 2031 ; - et d'ici 2025, les déchets ménagers, de 15%, et les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics, de 10%,.

Tableau 20 - Synthèse des objectifs du SRADDET Centre-Val de Loiret (Région CVDL)

A l'échelle du périmètre d'étude, les objectifs du SRADDET mettent en avant :

- L'ancrage naturel fort, avec à la fois des espaces de biodiversité riches (en particulier aux abords de la vallée de l'Essonne) et des espaces agricoles dominants à préserver et valoriser ;
- Un étalement urbain progressif ces dernières décennies, au détriment des espaces agricoles, naturels et forestiers, alors même que certaines communes pourraient valoriser l'enveloppe bâtie existante par la reprise des logements vacants, pour ainsi réduire la consommation foncière à usage d'habitat.



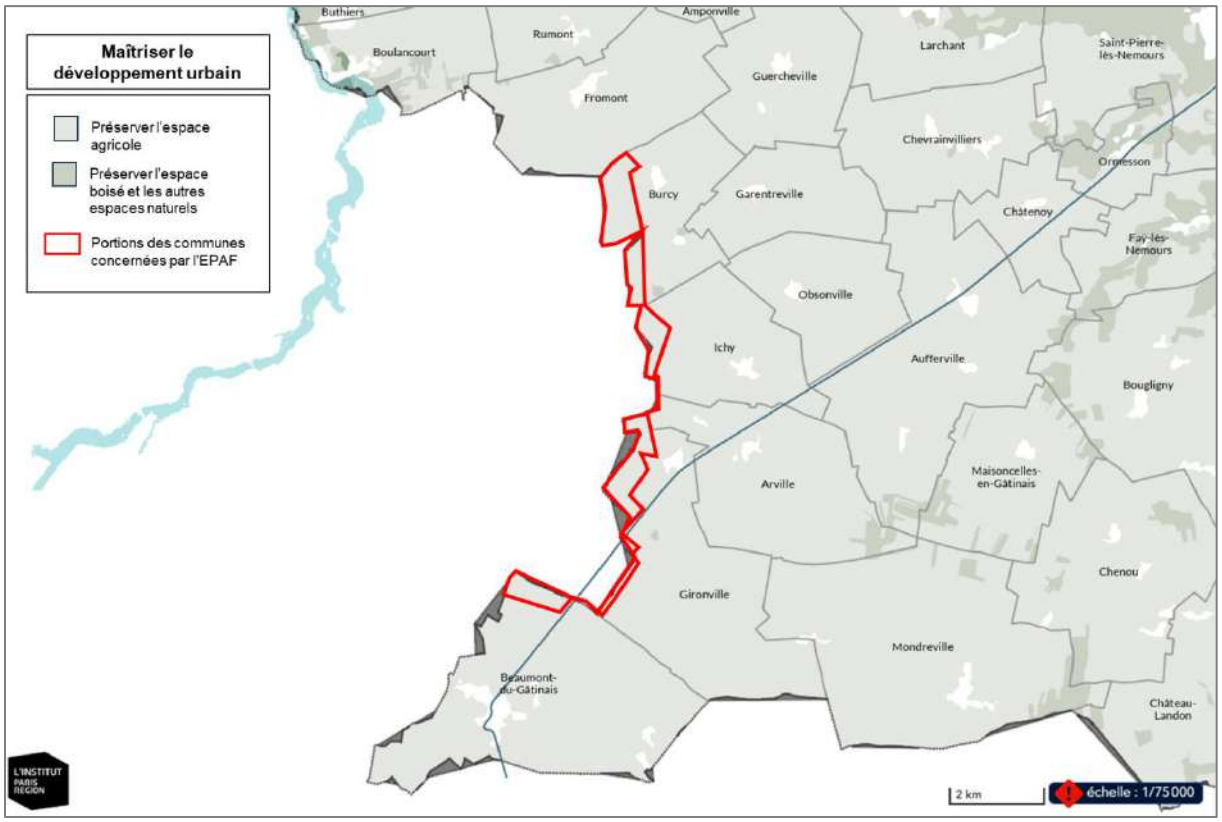
Carte 13 - Extrait de la carte synthétique des objectifs à l'échelle du périmètre d'étude (SRADDET Centre-Val de Loire)

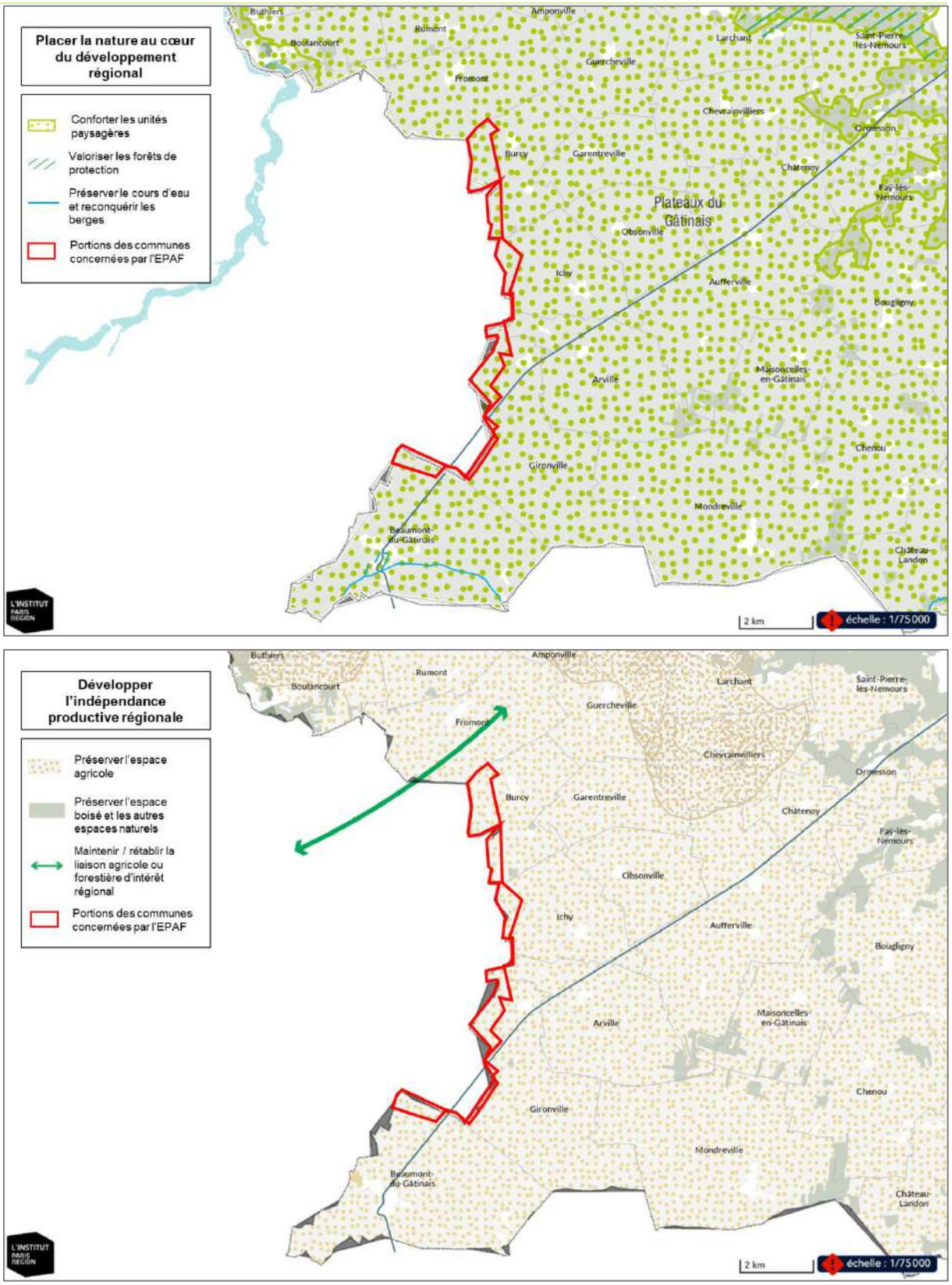
2.1.2.1.2 Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E)

A l'échelle de la région Île-de-France, le SDRIF-E détermine l'aménagement du territoire à l'horizon 2040. Ce document a été adopté par la Région le 11 septembre 2024 et approuvé par décret en Conseil d'Etat le 10 juin 2025. Il a pour objectif :

- D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles ;
- De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements ;
- De favoriser le rayonnement international de la région.

L'arc de communes franciliennes qui complètent le périmètre d'étude, à savoir Fromont, Burcy, Ichy, Gironville et Beaumont-du-Gâtinais, est concerné par les dispositions du SDRIF-E, qui sont déclinées à une échelle locale grâce à une cartographie des objectifs très précise.





Carte 14 - Extraits des cartes stratégiques du SDRIF-E (SDRIF-explorer)

2.1.2.2 A l'échelle intercommunale : SCoT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Il s'agit d'un document supra-communal.

Deux SCoT couvrent le territoire d'étude :

SCoT	Portion du périmètre d'étude concernée	Date d'approbation
SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	Communes situées dans le Loiret	10 octobre 2019 (en cours de révision)
SCoT du SMEP Nemours-Gâtinais	Communes situées en Seine-et-Marne	5 juin 2015

Ces deux documents flèchent, chacun sur le territoire qui les concerne, un objectif commun de préservation du foncier agricole, comme outil économique nécessaire au maintien de cette activité économique structurante.

2.1.2.2.1 SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais réunit les trois intercommunalités qui couvrent le Nord du territoire loirétain :

- La Communauté de Communes Plaine Nord Loiret
- La Communauté de Communes du Pithiverais
- La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (à laquelle appartiennent les communes principales de la présence étude)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs se structure autour de quatre axes majeurs :

- Axe n°1 : S'appuyer sur la trame environnementale pour mettre en place un projet durable ;
- Axe n°2 : Habiter sur le territoire : une politique d'accueil qualitative ;
- Axe n°3 : Faciliter les déplacements et limiter la dépendance à la voiture individuelle ;
- Axe n°4 : Travailler sur le territoire : mettre en œuvre une stratégie économique ambitieuse.

2.1.2.2.2 SCoT du SMEP Nemours-Gâtinais

Le SCOT du SNEMP Nemours-Gâtinais concerne les communes situées en Seine-et-Marne, au sein du périmètre d'étude. Il décline des objectifs de développement selon trois axes de lecture :

- Des objectifs de programmation : résidentielle, économique, et foncière / gestion de l'espace ;
- Des objectifs de structuration de l'espace, au regard de l'armature territoriale, des transports et des déplacements, de l'activité agricole, des données biologiques et paysagères ;
- Des objectifs d'aménagement et d'urbanisme.

2.1.3 Les documents d'urbanisme locaux

2.1.3.1 Le PLUi des Terres Puiseautines

Le Conseil Communautaire de la CCPG a approuvé, le 14 décembre 2021, le PLUi des Terres Puiseautines. Ce document d'urbanisme couvre au total treize communes, dont les quatre

communes principales de l'étude. L'ensemble du document d'urbanisme est accessible via le site internet de la CCPG[10] et le Portail National de l'Urbanisme[11].



Carte 15 - Le territoire concerné par le PLUi des Terres Puiseautines (PLUi)

Le PLUi des Terres Puiseautines est structuré autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le cœur politique du document d'urbanisme. Cette pièce centrale du PLUi fixe les objectifs de développement pour le territoire pour les années à venir.

Le PADD est décliné en quatre orientations principales :

Les orientations du PADD	Les objectifs par axe
Orientation n°1 – Viser un développement urbain maîtrisé et adapté aux spécificités des Terres Puiseautines	Conforter une armature cohérente dans un territoire rural dynamique et de qualité
	Limiter la consommation des terres agricoles à des fins d'urbanisation et aménager de

[10] Lien d'accès : https://www.pithiveraisgatinais.fr/grands-projets/amenagement-du-territoire/plui-secteur-du-puiseautin/

[11] Lien d'accès : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

	manière prioritaire les dents creuses des centres-bourgs
Orientation n°2 – Renforcer l'attractivité économique des Terres Puiseautines	Développer le tissu économique des Terres Puiseautines en s'appuyant sur une armature économique équilibrée et adaptée aux besoins des entreprises et des habitants
	Valoriser et accompagner une agriculture en mutation et un tourisme local en devenir en s'appuyant sur les richesses des Terres Puiseautines
Orientation n°3 – Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti dans un territoire tourné vers la transition énergétique	Préserver et valoriser les milieux naturels, les continuités écologiques et un élément précieux : l'eau
	S'engager dans la transition énergétique
	Maintenir l'identité rurale des Terres Puiseautines grâce à la maîtrise de l'urbanisation et un développement urbain maîtrisé
Orientation n°4 – Favoriser le développement d'une offre de logements qualitative et adaptée aux besoins des habitants, dans un cadre de vie préservé	Valoriser le cadre bâti existant et la qualité de vie des habitants

Tableau 21 - Les orientations et objectifs du PADD (PLUi des Terres Puiseautines)

2.1.3.1.1 Les différentes zones du PLUi des Terres Puiseautines

D'après le zonage du PLUi des Terres Puiseautines, les espaces compris dans le périmètre de l'étude sont inscrits :

- **En zone agricole (zone A)** qui est définie au sein du règlement écrit comme une « zone correspondant à des secteurs des communes, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles »[12]. Cette zone est majoritaire à l'échelle du secteur d'étude et comprend l'ensemble des terres cultivées.
- **En zone naturelle (zone N)** qui correspond aux espaces naturels à préserver au regard des enjeux écologiques, paysagers et environnementaux. Les zones N sont peu nombreuses : elles correspondent essentiellement à des boisements ou îlots naturels isolés au cœur du plateau agricole. Ces secteurs se concentrent notamment au niveau de la Montagne de Bromerolle (à la limite entre les communes de Puiseaux et Bromeilles), et de la Montagne du Grand Bardilly (au Nord du centre-ville de Puiseaux).

Ces deux zones (A et N) autorisent les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

[12] Règlement écrit du PLUi des Terres Puiseautines

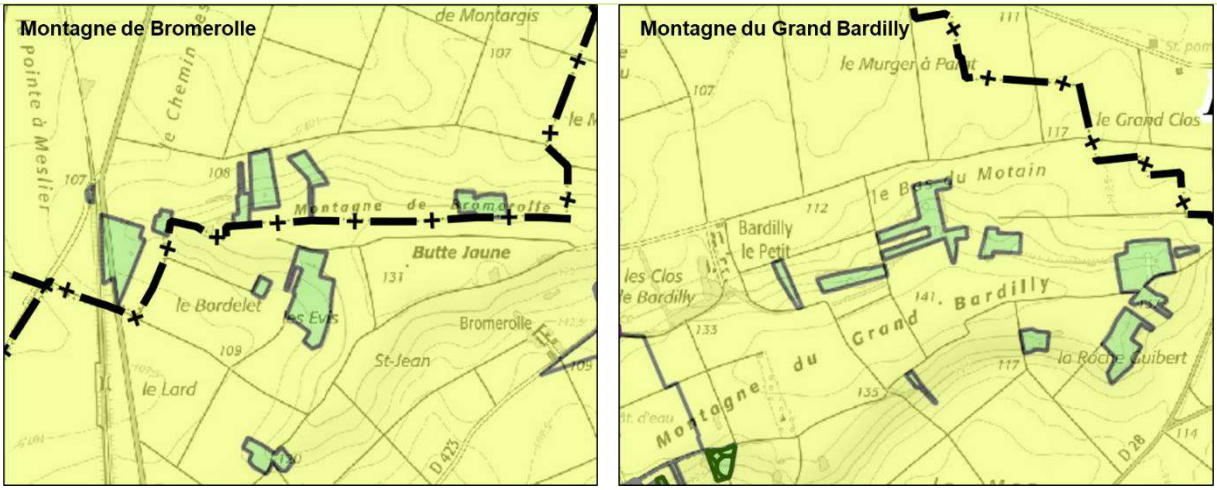


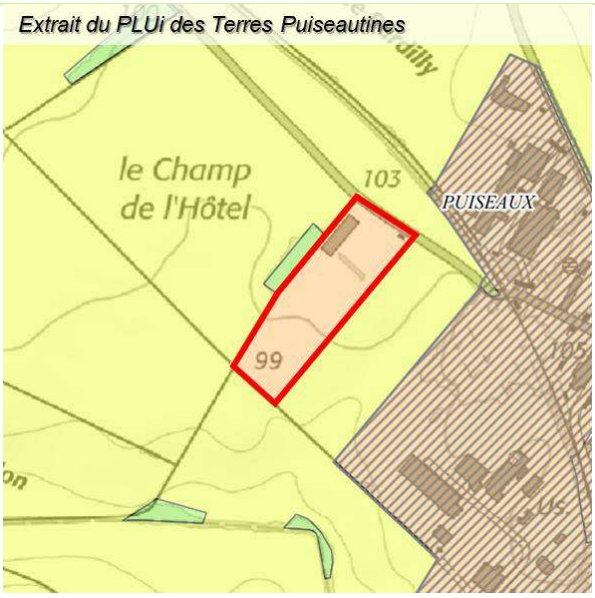
Figure 10 - Extrait du zonage au niveau des principales zones N (PLUi des Terres Puiseautines)

Aux abords des bourgs et tissus bâtis principaux des différentes communes, quelques espaces inscrits en zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) subsistent dans le périmètre d'étude. Sont listés en suivant les secteurs concernés sur les différentes communes :

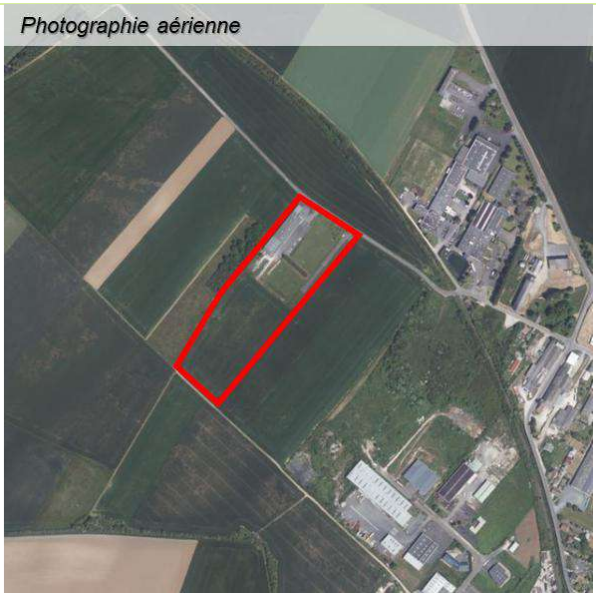
- **Puiseaux**

Ces secteurs concernent surtout les abords des espaces dédiés à l'activité, en particulier la zone Ux isolée à l'Ouest du bourg (lieu-dit Champ de l'Hôtel) et une portion Sud de la zone d'activité (accessible via la RD 26). Également, le secteur d'entrée de ville Sud, aux abords du giratoire, a été maintenu dans le périmètre d'étude, bien que celui-ci intègre une zone de jardin (zone Uj) et la zone 1AUx qui correspond au nouvel Intermarché.

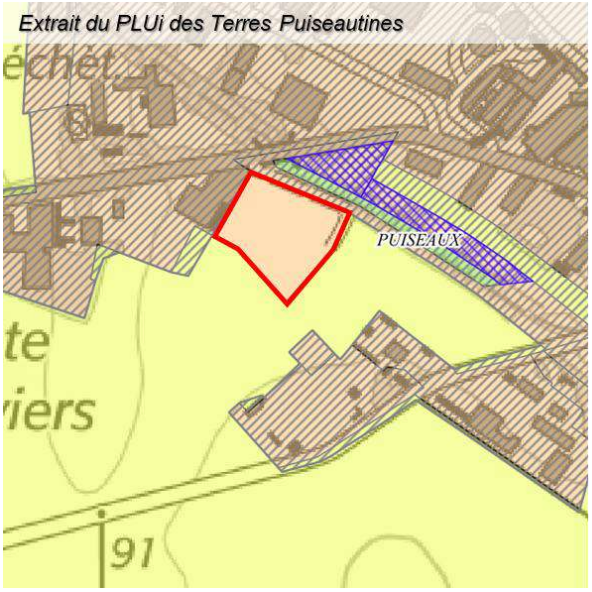
Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



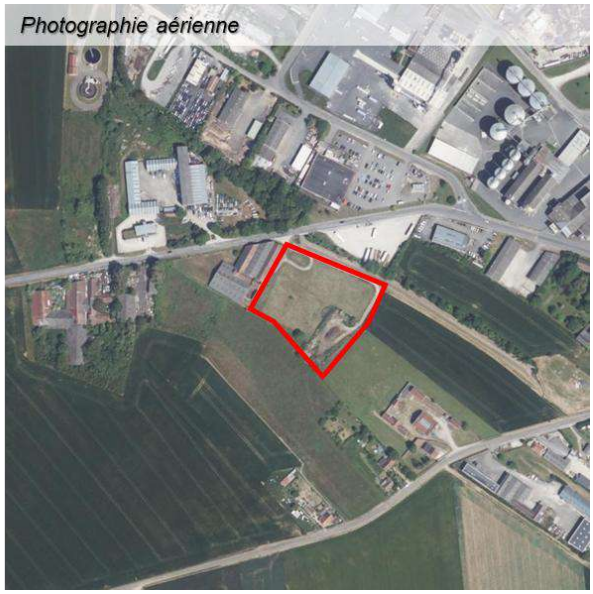
Photographie aérienne



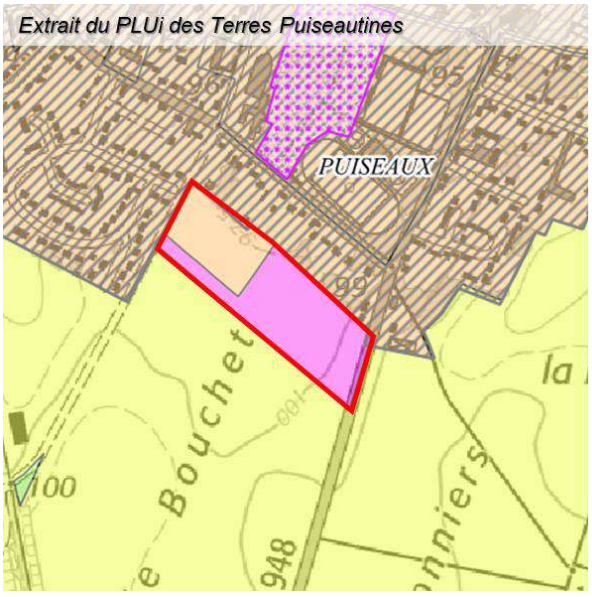
Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



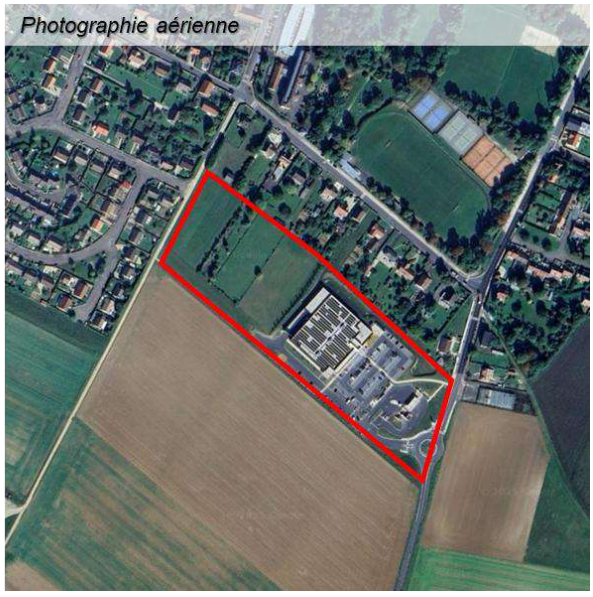
Photographie aérienne



Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



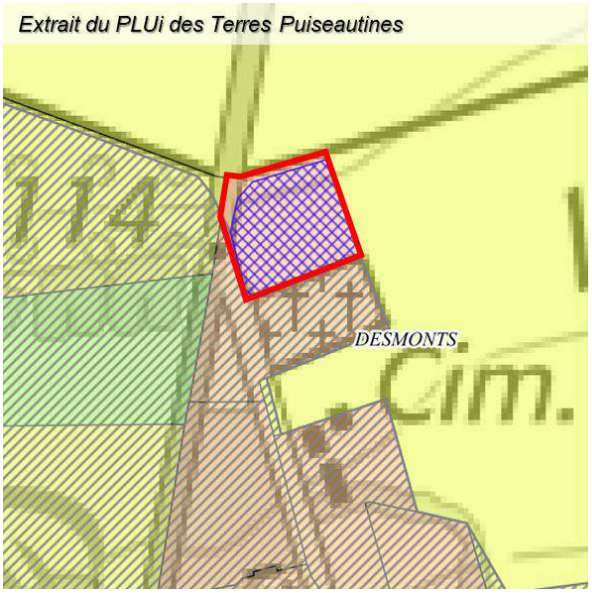
Photographie aérienne



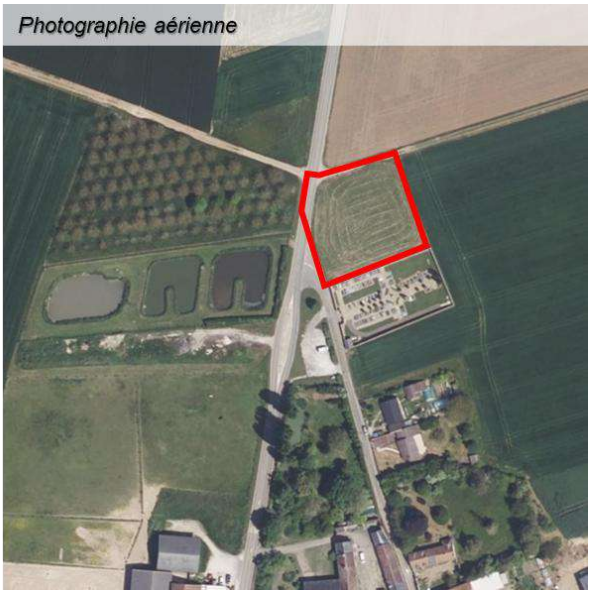
- **Desmonts**

Seule la sortie Nord du bourg, classée actuellement en zone Ue, a été intégrée au périmètre d'étude. Ce secteur fait également l'objet d'un emplacement réservé[13] dans le cadre de l'extension du cimetière.

Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



Photographie aérienne

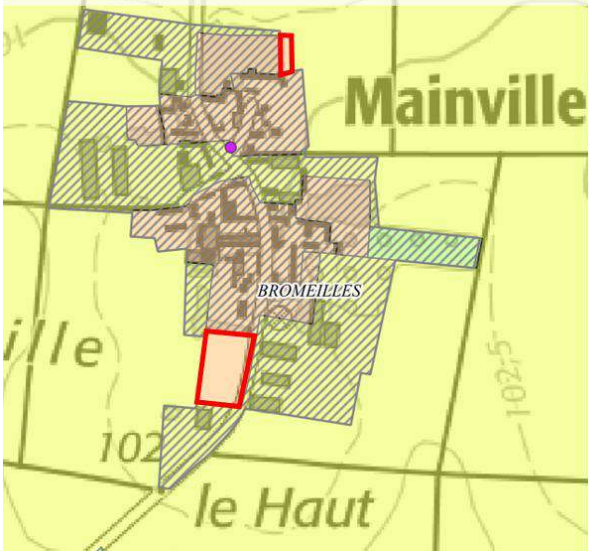


- **Bromeilles**

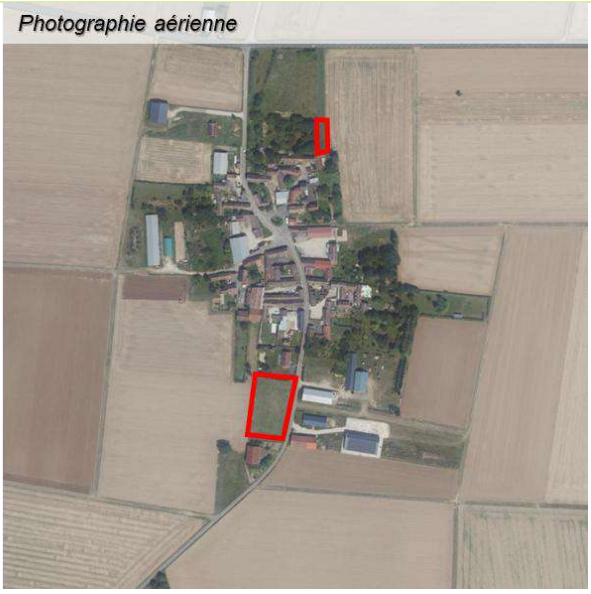
Plusieurs secteurs ont été maintenus dans le périmètre d'étude, qu'il s'agisse du bourg de Bromeilles ou de ses hameaux. Il s'agit dans la majeure partie des cas de fonds de jardins ou de secteurs dits de « dents creuses », qui ne sont pas cultivés et directement desservis par les réseaux (voirie notamment). Egalement, la parcelle ZE 6 appartenant à la commune, au nord du bourg, est inscrite en zone Ue pour l'extension potentielle du cimetière attenant.

[13] Un emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par un PLU en vue d'une affectation prédéterminée. En attendant la réalisation du projet, l'instauration d'un emplacement réservé limite la constructibilité du terrain qui ne peut plus recevoir de travaux non conformes au projet justifiant la servitude. En contrepartie, elle ouvre au propriétaire la possibilité d'un droit de délaissement. Source : CEREMA - https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/lemplacement-reserve-er

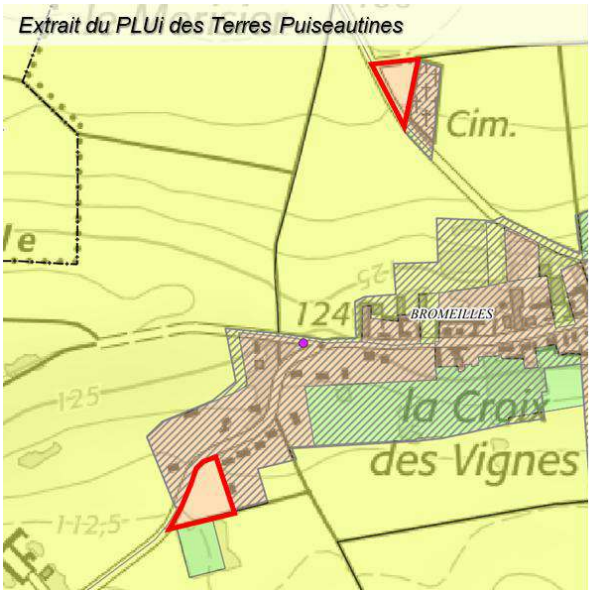
Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



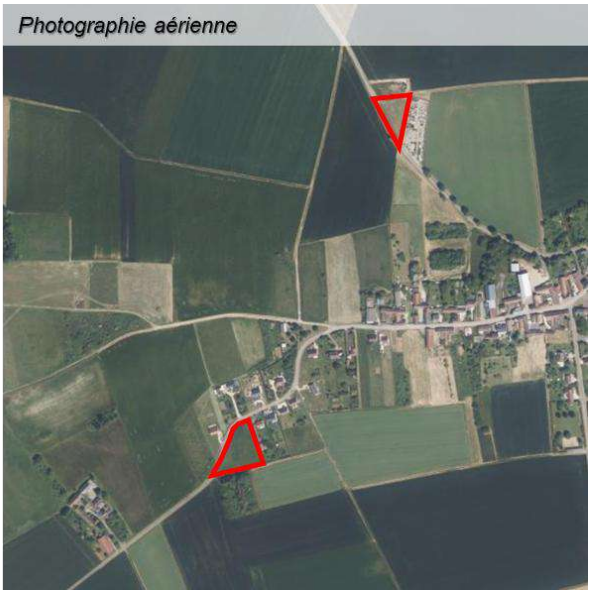
Photographie aérienne



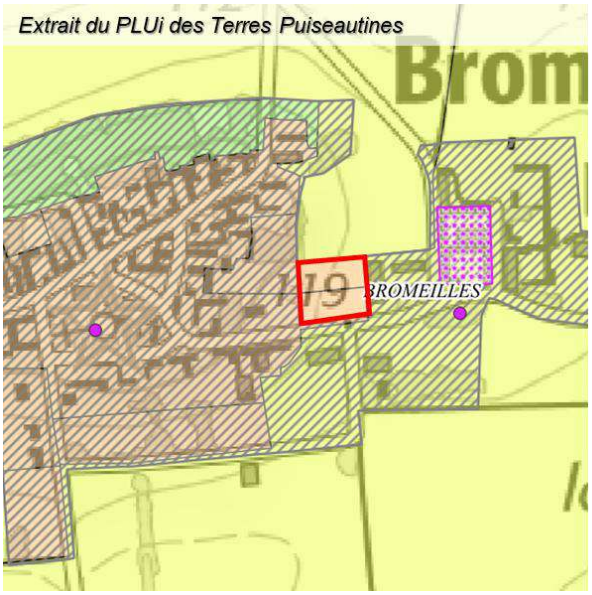
Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



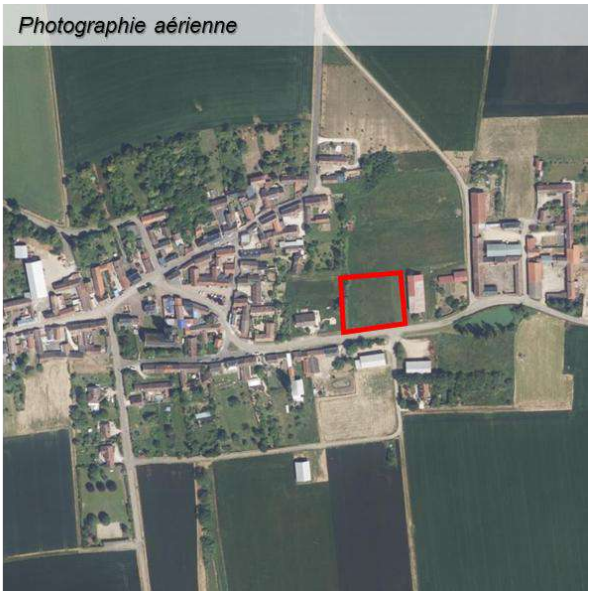
Photographie aérienne



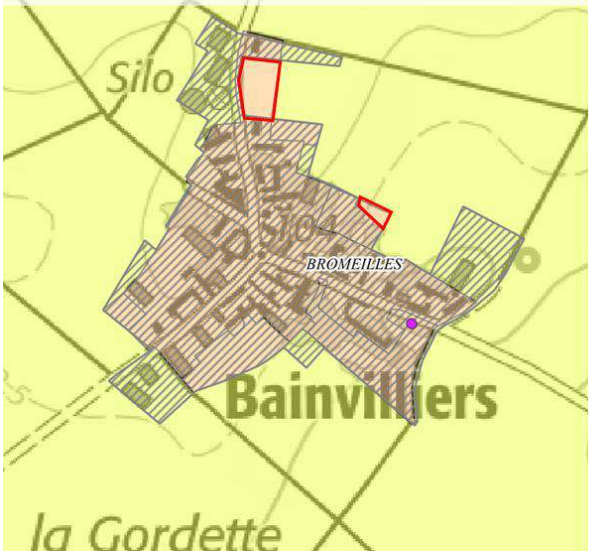
Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



Photographie aérienne



Extrait du PLUi des Terres Puiseautines



Photographie aérienne

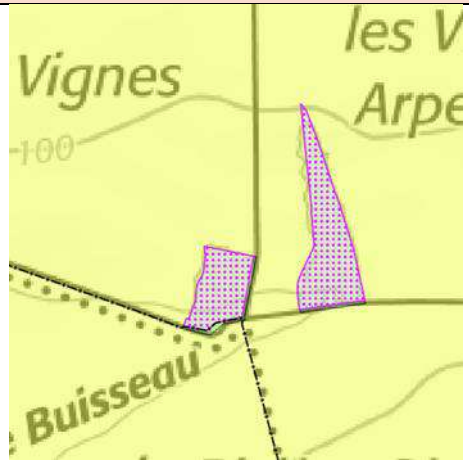
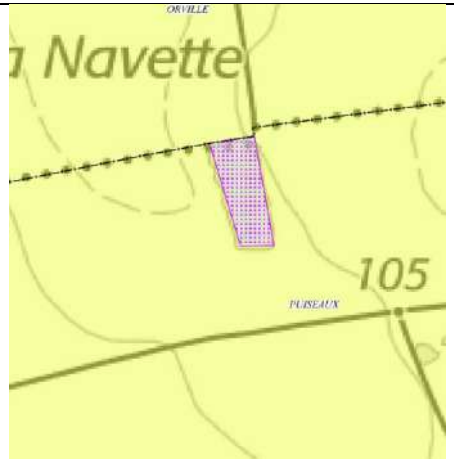


2.1.3.1.2 Les outils règlementaires ponctuels

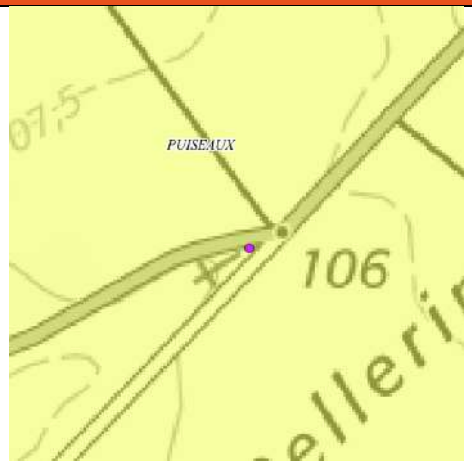
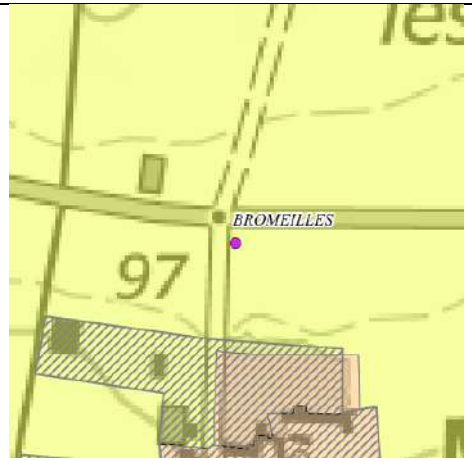
En complément des différentes zones qui sectorisent le territoire, plusieurs outils règlementaires ponctuels sont déclinés. Certains d'entre eux se retrouvent au sein du périmètre d'étude, notamment :

- **Des bâtiments susceptibles de changer de destination** : en application de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme, le PLUi des Terres Puiseautines désigne dans son règlement écrit et graphique les bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- **Des éléments de paysage à conserver** : en application des articles L.151-23 et L.151-19 du Code de l'Urbanisme, le PLUi des Terres Puiseautines a identifié plusieurs élméents de paysage à conserver soit pour des motifs d'ordre écologique (boisements, mares, …) soit pour des motifs d'ordre paysager, culturel, historique, architectural (croix de chemin, etc.). Ces éléments doivent être préservés, et éventuellement valorisés. Les travaux et modifications effectués ne doivent pas compromettre le bon fonctionnement écologique et/ou leur aspect.

Le détail de ces outils est défini dans le tableau ci-dessous :

Commune / lieu-dit	Caractéristique	Zonage	Photo aérienne ou in situ
Eléments de paysage à sauvegarder			
Orville – Les Vignes / Les Vingt Arpents	Espace boisé remarquable		
Puiseaux – Le Réage du Milieu	Espace boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique		

Commune / lieu-dit	Caractéristique	Zonage	Photo aérienne ou in situ
Puiseaux – Bardilly le Grand	Mare à préserver pour des motifs d'ordre écologique (ZE 166)		
Puiseaux – Bardilly le Grand	Source à préserver pour des motifs d'ordre écologique (ZE 188)		

Commune / lieu-dit	Caractéristique	Zonage	Photo aérienne ou in situ
Puiseaux – Le Mez	Croix à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (route de Desmonts, ZL 107)		
Bromeilles - Mainville	Mare de Mainville à préserver pour des motifs d'ordre écologique (B 268)		

Commune / lieu-dit	Caractéristique	Zonage	Photo aérienne ou in situ
Bromeilles – Le Haut du Prazeau	Croix de Mainville à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ZB 285)		
Bromeilles - Bourg	Mare à préserver pour des motifs d'ordre écologique (ZE 180)		

Tableau 22 - Eléments de prescription surfacique (PLUi des Terres Puiseautines)

Bâtiments susceptibles de changer de destination			
Orville – Climat des Sablons	Changement de destination admis pour les bâtiments des parcelles ZA 190 et 192		

Plusieurs secteurs constructibles sont inscrits dans le périmètre d'étude. Ces espaces forment une enveloppe foncière non négligeable pour le développement territorial pour permettre, selon les cas, l'accueil de nouvelles constructions à vocation résidentielle ou à vocation économique. Un questionnement sera nécessaire quant à la prise en compte ou non de ces secteurs dans le périmètre d'AFAFE qui sera proposé à la CIAF pour la mise à enquête publique.

2.1.3.2 Les autres documents d'urbanisme

Sur les portions en extension du périmètre d'étude qui sont concernées par d'autres documents d'urbanisme :

- A Fromont et Beaumont-du-Gâtinais : le PLU propre à chacune de ces communes classe les parcelles compris dans le périmètre d'étude en zone agricole (A). Aucune construction n'y est donc autorisée.
- A Ichy et Gironville : les cartes communales inscrivent l'ensemble des parcelles concernées par l'étude en zone non constructible.
- A Burcy : l'inscription de l'ensemble du territoire communal au RNU garantit la préservation de ces espaces agricoles.

2.2 LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Par définition, les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent une limitation administrative au droit de propriété instituée par une autorité publique dans le but d'utilité publique. Elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Les plans des SUP sont annexés aux différentes documents d'urbanisme applicables.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des SUP applicables sur le territoire, d'après les informations contenues dans les documents d'urbanisme :

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
Sites classés et inscrits	Les sites et monuments naturels de caractère historique , artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque protégés au titre de la loi du 02 mai 1930 (article L341-1 à 22 du code l'environnement) sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur….) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation…). Il existe deux types de protection : - Les sites inscrits : cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site quatre mois au moins avant le début des travaux. Les projets de démolition sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France. - Les sites classés : cette protection impose que toute modification de l'état ou l'aspect soit soumise à autorisation spéciale (article L341-10). → **Commune concernée :** Orville – Site classé « Haute Vallée de l'Essonne » depuis le 26 août 2011	DREAL Centre-Val de Loire 5 avenue Buffon BP 6407 45064 ORLEANS Cedex 2 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 6 rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex 1
Monuments Historiques	Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (article L621.1 du code du patrimoine). Les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation peuvent, à toute époque, être inscrits, par décision de l'autorité administrative, au titre des monuments historiques (articles L621.25 à 29 du même code). Peut être également inscrit dans les mêmes conditions tout immeuble nu ou bâti situé dans le champ de visibilité d'un immeuble déjà classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Dès qu'un monument a fait l'objet d'un classement ou d'une inscription sur l'inventaire, il est institué pour sa protection et sa mise en valeur un périmètre de visibilité de 500 mètres de rayon autour du monument dans lequel tout immeuble nu ou bâti	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 6 rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex 1

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
	visible du monument protégé ou en même temps que lui est frappé de la servitude des "abords". Lors de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU), ce périmètre de 500 m peut, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent à l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. Ce périmètre est soumis à enquête publique conjointement avec le PLU. → **Communes concernées :** - Bromeilles : église classée Monument Historique le 22 octobre 1913 - Puiseaux : église classée Monument Historique le 11 juillet 1853 croix du XIIème siècle dans le cimetière classée monument historique le 20 décembre 1907, halle en totalité y compris son dallage inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 17 février 1927. Ces monuments sont situés à l'intérieur de la ZPPAUP.	
Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine peut être créée à l'initiative de la ou des communes ou d'un établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est compétent en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme, sur un ou des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces (article L642-1 du code du patrimoine). Les servitudes d'utilité publique, instituées en application des articles L621-30-1, L621-31 et L621-32 du même code, pour la protection du champ de visibilité des immeubles	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 6 rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex 1

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
	inscrits ou classés au titre des monuments historiques et de l'article L. 341-1 du code de l'environnement relatif aux sites inscrits, ne sont pas applicables dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. → **Communes concernées :** Puiseaux – Arrêté préfectoral portant création du Périmètre Délimité des Abords autour de l'Eglise Notre-Dame, de la Croix du Cimetière et de la halle, en totalité y compris son dallage, du 10 août 2022	
Transport de gaz	Dans le cadre du déploiement du réseau de transport et de distribution de gaz, l'opérateur a la possibilité d'établir à demeure des canalisations souterraines sur des terrains privés non bâtis qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes. Il peut procéder à des abattages d'arbres ou à des élagages de branches lors de la pose des conduites (lois du 15 juin 1906 (article 12) modifiée et n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz modifiée). Par arrêté préfectoral du 4 octobre 2016, de nouvelles servitudes ont été mises en place aux abords des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures. → **Communes concernées :** - Par l'antenne de Pithiviers / Château-Landon Ø 150 mm catégorie A : Bromeilles La servitude porte sur l'inconstructibilité d'une bande à l'intérieur de laquelle sont interdits la modification du profil du terrain, les constructions, les plantations d'arbres, l'édification de murettes ou l'installation de poteaux. La servitude liée à l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2016 interdit dans les zones les plus exposées les établissements recevant du public suivant leur capacité d'accueil et les immeubles de grandes hauteur. Les arrêtés préfectoraux pour chaque commune ainsi que la carte liée figurent en annexe.	Groupe Réseau Transport Gaz 62 rue de la Brigade Rac ZI du Rabion 16021 ANGOULÊME Cedex
Transport d'électricité	Dans le cadre du déploiement du réseau de transport et de distribution d'énergie électrique, l'opérateur a la possibilité d'établir à demeure, des supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité, soit à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments, à condition qu'on y puisse accéder	RTE Energie Loire 21 rue Pierre et Marie Curie BP 124 45143 INGRE

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
	par l'extérieur, dans les conditions de sécurité prescrites pour les règlements administratifs (servitude d'ancrage). L'opérateur a également la possibilité de faire passer les conducteurs d'électricité au-dessus de propriétés, sous les mêmes conditions que ci-dessus, peu importe que les propriétés soient ou non closes ou bâties (servitudes de surplomb). Pour les lignes de tension supérieure ou égale à 130kV, des servitudes affectant l'utilisation du sol peuvent être instituées dans les limites correspondant à la projection verticale des câbles au repos augmentée d'une largeur de 10 mètres de part et d'autres de cette projection (lois du 15 juin 1906 et n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée portant nationalisation de l'électricité et du gaz, décret n°93-629 du 25 mars 1993 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes, décret n°2004- 835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique). Des canalisations souterraines ou des supports pour les conducteurs aériens, sur des terrains privés non bâtis qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes (servitude d'implantation) peuvent également être installés par l'opérateur.	
Routes - Alignement	L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un alignement individuel. Les plans d'alignement ont ainsi pour objectif de définir la position de cet alignement. Dans les faits, ils ont été principalement utilisés pour le redressement ou l'élargissement de voies existantes (articles L112-1 et 2 du code de la voirie routière). La décision de l'autorité compétente approuvant le plan d'alignement est attributive de propriété uniquement en ce qui concerne le sol des terrains non bâtis dans les limites qu'il détermine (article L122.2 du même code). S'agissant des terrains bâtis, les propriétaires sont soumis à des obligations de ne pas faire. Ainsi, tout propriétaire d'un terrain bâti ne peut procéder, sur la partie frappée d'alignement : - à l'édification de toute construction nouvelle, qu'il s'agisse de bâtiments neufs remplaçant des constructions existantes, de bâtiments complémentaires ou d'une surélévation (article L122-5 - servitude non aedificandi),	Service de l'ingénierie et des infrastructures du Conseil Départemental du Loiret 131 rue du faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex 1

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
	- à des travaux confortatifs tels que renforcement des murs, établissement de dispositif, de soutien, substitution d'aménagements neufs à des dispositifs vétustés, application d'enduit destinés à maintenir les murs en parfait état, etc.. (article L112-6 - servitude non confortandi). → **Commune concernée :** Bromeilles – RD 27	
Voies ferrées	La gestion et l'entretien du réseau de voies de chemin de fer a nécessité la mise en place de réglementations visant à garantir le bon fonctionnement du service ferroviaire. Cette réglementation introduite initialement par la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer se partage en trois catégories : les servitudes de voirie (alignement, occupation temporaire des terrains en cas de réparation, distance à observer pour les plantations et l'élagage des arbres plantés, mode d'exploitation des mines, carrières et sablières), les servitudes spéciales pour les constructions, excavations et dépôts de matières inflammables ou non et les servitudes de débroussaillement. → **Communes concernées :** par la ligne SNCF « Villeneuve-Saint-Georges – Montargis » : Puiseaux	SNCF Réseau Région Sud-Est Etudes d'Aménagement 20 Bd Diderot 75571 PARIS Cedex 12
Centres radioélectriques et liaisons hertziennes	Afin d'assurer le fonctionnement des réceptions radioélectriques effectuées dans les centres exploités ou contrôlés par les différents départements ministériels, il est institué certaines servitudes et obligations pour la protection des réceptions radioélectriques. En particulier, les propriétaires ou usagers d'installations électriques ne peuvent produire ou propager des perturbations incompatibles avec l'exploitation des centres dans les zones de protection définies par décret (articles L57 à 62 du code des postes et des communications électroniques – servitudes dites PT1). Dans ce même souci de fonctionnement, ces centres et les liaisons hertziennes émises à partir de ces centres ou reçues peuvent faire l'objet de servitudes limitant l'altitude ou la hauteur des obstacles situés autour des stations ou sur le parcours de ces liaisons (articles L54 à 56 du même code – servitudes dites PT2).	Selon les secteurs : Télédiffusion de France Direction Régional Paris-Centre-Nord BP 404 92541 MONTROUGE Cedex France Télécom UPR Ouest / Centre-Val de Loire

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
	→ **Communes concernées :** - Centre de Rumont : décret du 13 novembre 1962 – Zone de protection radioélectrique de 3 000 mètres de rayon – Commune concernée : Orville (protection contre les perturbations électromagnétiques) - Liaison Paris / Bourges – tronçon Boissy-Saint-Yon / Neuvy-deux-Clochers : décret du 18 août 1962 – zone spéciale de dégagement de 500 mètres de largeur à l'intérieur de laquelle l'altitude maximale des obstacles varie de 150 à 160 mètres NGF – communes concernées : Bromeilles, Puiseaux - Liaison Pithiviers / Puiseaux tronçon Sermaises / Puiseaux: décret du 15 mars 1990 - zone spéciale de dégagement de 200 mètres de largeur limitant la hauteur maximale (25 mètres) ou l'altitude maximale des obstacles (de 135 à 145 mètres NFG) suivant les secteurs - commune concernée : Puiseaux - Liaison Puiselet-le-Marais / Corquilleroy : décret du 27 décembre 1993 – zone spéciale de dégagement de 200 mètres de largeur limitant la hauteur maximale (25 mètres) ou l'altitude maximale des obstacles (de 138 à 147 mètres NFG) suivant les secteurs - communes concernées : Bromeilles, Orville et Puiseaux.	18-22 Avenue de la République 37700 ST PIERRE DES CORPS Direction des télécommunications et de l'informatique Quartier Margueritte 35998 RENEES
Câbles de télécommunication	Les exploitants de réseaux de communications électroniques ouverts au public peuvent bénéficier de servitudes sur les propriétés privées mentionnées en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements de leurs réseaux, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles (article L. 48 du code des postes et des communications électroniques). → **Communes concernées :** - Câble souterrain d'intérêt régional n° 1394 "Pithiviers / Malesherbes" – commune concernée : Puiseaux - Câble souterrain de télécommunication d'intérêt national ou régional n° 45131 ''Puiseaux / Boësses'' – commune concernée Puiseaux - Câble fibre optique RG 45705 Pithiviers – Malesherbes – commune concernée : Puiseaux	France Télécom UPR Ouest / Centre Val de Loire 18-22 Avenue de la République 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS
Cimetière	Nul ne peut, sans autorisation, élever aucune habitation ni creuser aucun puits à moins de 100 mètres des nouveaux cimetières transférés hors des communes. Les bâtiments existants ne peuvent être ni restaurés ni augmentés sans autorisation (article L2223-5	Mairies des communes concernées

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
	du code général des collectivités territoriales). Les puits peuvent, après visite contradictoire d'experts, être comblés par décision du représentant de l'Etat dans le département. → **Communes concernées :** cette servitude s'applique autour de tous les cimetières qui ont été transférés	
Risque inondation	Les plans de prévention des risques (PPR) s'inscrivent dans une politique globale de prévention, mise en place par l'État face aux catastrophes naturelles. Ils ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dans le but d'assurer la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées à des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones. Ils ont également pour objectif de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers (article L562-1 du code de l'environnement). Le champ d'application de ces PPR a par la suite été élargi aux risques technologiques. → **Communes concernées :** Orville et Puiseaux par le PPRi de la Vallée de l'Essonne approuvé par arrêté inter préfectoral du 18 juin 2012	DDT Service Loire, Risques et Transports 131 rue du Fbg Bannier 45042 ORLEANS Cedex
Risque technologique	Des plans de prévention de risques technologiques (PPRT) peuvent être élaborés dans le but de délimiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans certaines installations (figurant sur la liste prévue au IV de l'article L515.8 du code de l'environnement et qui y figuraient au 31 juillet 2003), et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu. Des servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau peuvent également être institués dans le même objectif. Ces servitudes peuvent également s'appliquer sur des terrains pollués par l'exploitation d'une installation, sur l'emprise des sites de stockage de déchets ou dans une bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation, sur l'emprise des sites d'anciennes carrières ou autour de ces sites dans certaines conditions, autour d'une installation nouvelle sur	DDT Service Loire, Risques et Transports 131 rue du Fbg Bannier 45042 ORLEANS Cedex

Objet de la servitude	Détails	Gestionnaire
	un site existant ou d'une installation existante dans le cadre d'une modification de cette installation. → **Communes concernées :** Puiseaux, par l'arrêté préfectoral du 12 juin 2013 sur l'emprise du site précédemment exploité par la société Thomson, route de Malesherbes	

Tableau 23 - Les servitudes d'utilité publique (PLUi des Terres Puiseautines)

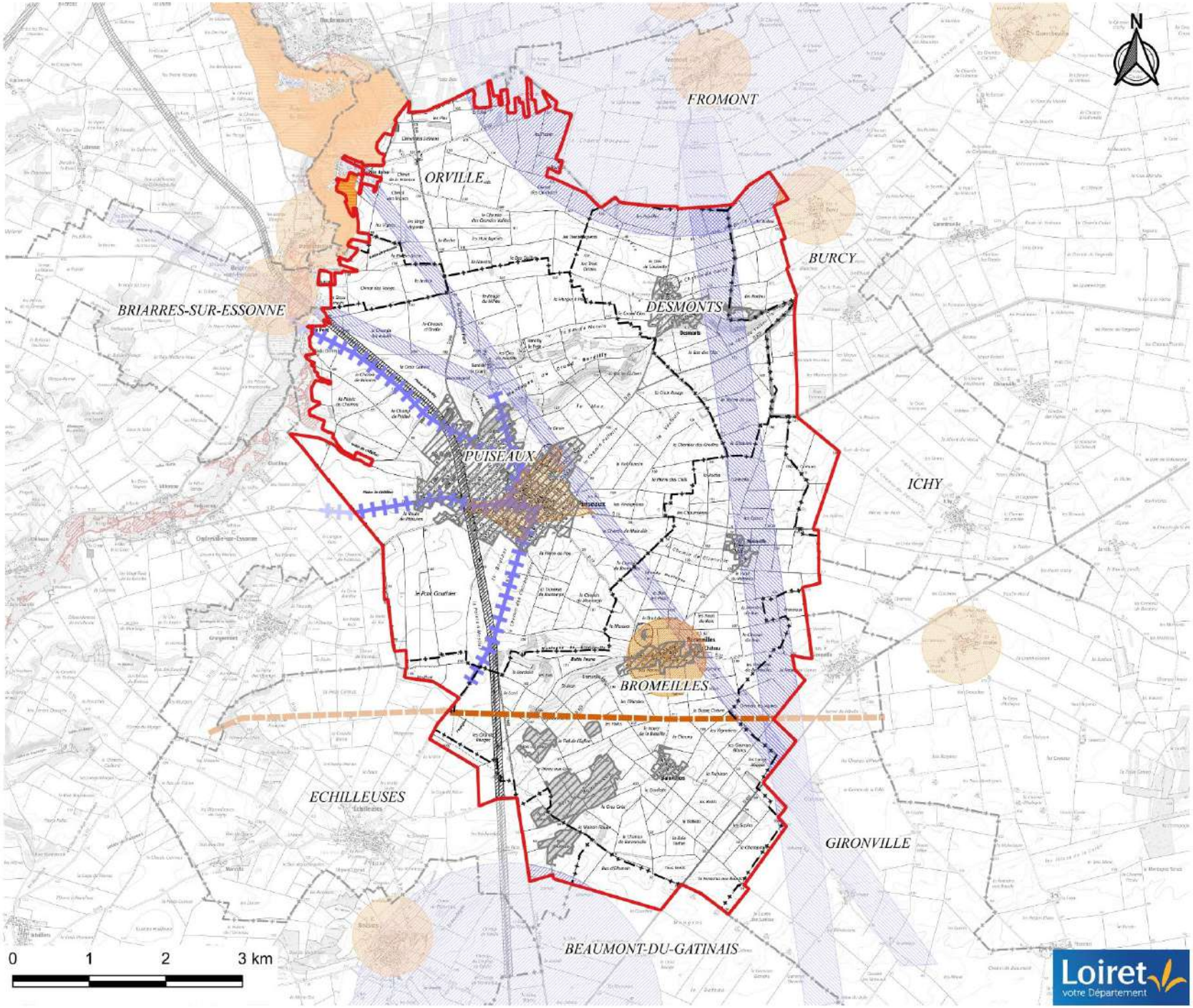
Etude préalable
d'aménagement foncier

Les servitudes d'utilité publique

- Périmètre d'EPAF
- Parties exclues de l'EPAF

Liste des servitudes :

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Protection au titre des monuments historiques
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I3 - Gaz : canalisations de transport et de distribution
- Int1 - Emplacement cimetiere
- Int1 - Périmètre cimetiere
- PM1 - PPRi de la Vallée de l'Essonne
- PT1 - Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunications : protection contre les obstacles physiques
- PT3 - Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 - Protection du domaine public ferroviaire



Terr&Am - Janvier 2026
BD Ortho IGN
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

2.3 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

2.3.1 Réseau routier

2.3.1.1 Les principaux axes du réseau routier

Le territoire du périmètre d'étude est traversé par plusieurs axes routiers :

- **La RD 403**

Cette route départementale traverse le Sud du territoire pour rejoindre Nemours (au Nord-Est), au niveau de la commune de Bromeilles. Cet axe est classé « route à grande circulation » (RGC) selon le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 qui fixe la liste des routes à grande circulation.

Par définition, les RGC sont des routes « qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, convoi et transports militaires, ainsi que la desserte économique du territoire, et qui à ce titre, font l'objet de règles spécifiques en matière de police de la circulation »[14]. En application des dispositions de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme (Loi Barnier), une bande d'inconstructibilité de 75 mètres doit être respectée de part et d'autre de l'axe de la voie en dehors des secteurs agglomérés.

- **Le reste du réseau routier**

En complément de la RD 403, on notera la présence d'un réseau de routes départementales principales, constitué notamment par les RD 948 (entre Beaumont-du-Gâtinais et Buthiers) et RD 26 (vers Pithiviers à l'Ouest). Ce réseau est complété par plusieurs routes départements secondaires et des voies communales qui permettent une desserte complète du territoire.

Un projet de déviation du centre-ville de Puiseaux est évoqué par les élus communaux, sans détails précis à ce stade.

- **Chemins ruraux et d'exploitation**

Compte tenu de l'activité agricole dominante au sein du périmètre, de nombreux chemins ruraux sillonnent le territoire. Ils assurent une desserte complète de l'ensemble des parcelles cultivées. Sur la partie Sud du territoire, certains chemins sont la propriété des associations foncières de Gironville et Beaumont-du-Gâtinais.

[14] D'après le CEREMA : https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/la-route-grande-circulation-rgc

Etude préalable
d'aménagement foncier

Desserte du territoire

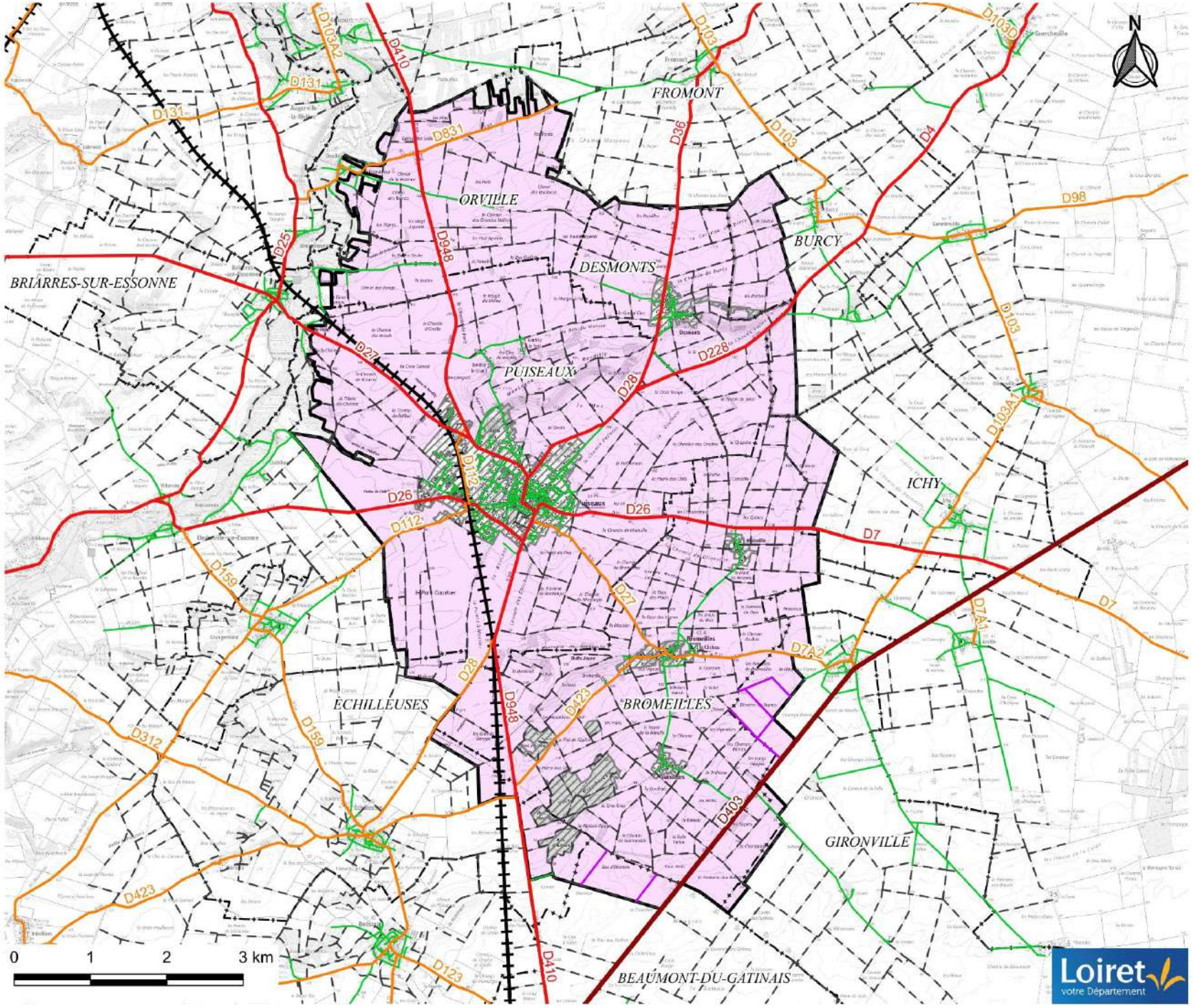
- Périmètre d'EPAF
- Parties exclues de l'EPAF
- Ligne de chemin de fer

Routes départementales :

- Route départementale classée à grande circulation
- Routes départementales principales
- Routes départementales secondaires

Autres dessertes

- Voies communales
- Chemins ruraux
- Chemins d'exploitation



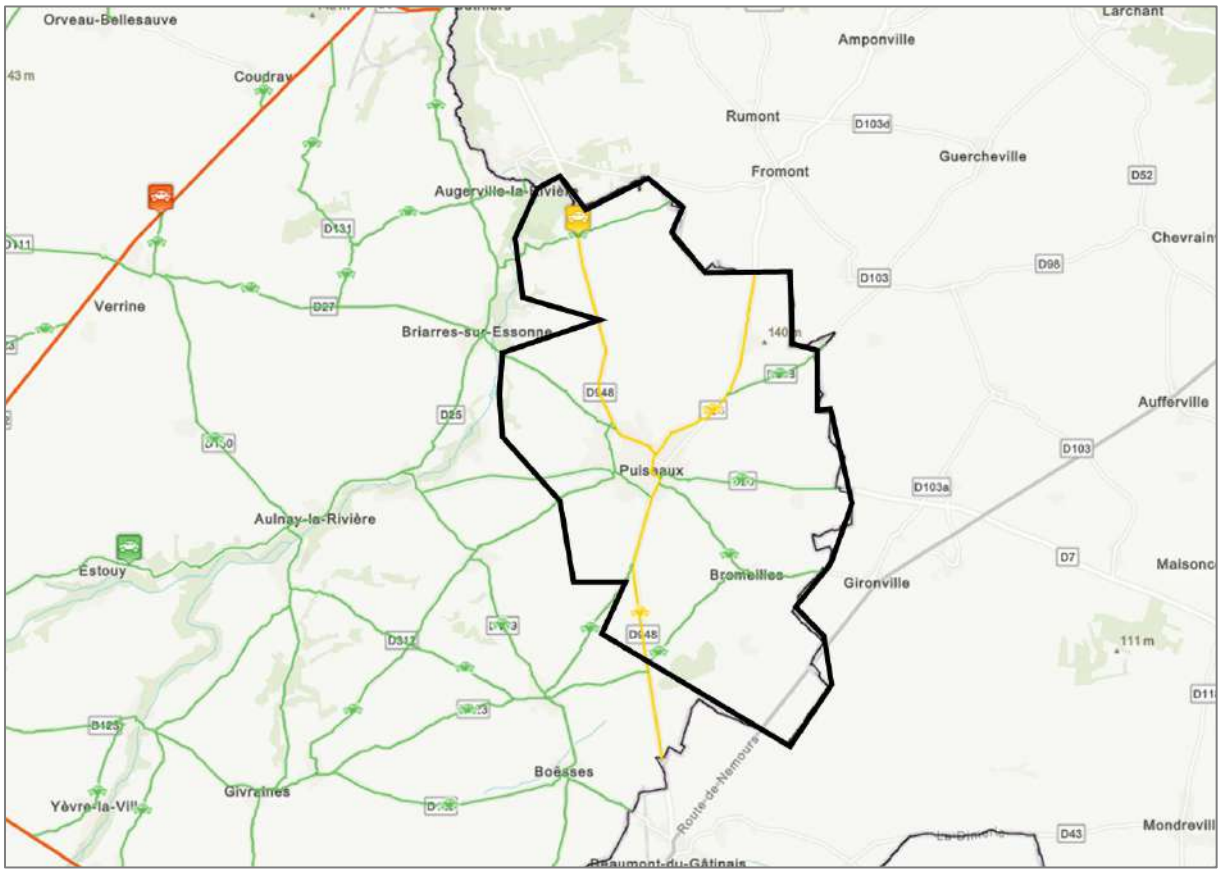
Terr&Am - Juillet 2025
BD Ortho IGN
geoservices.ign.fr
Echelle : 1/50000

Loiret votre Département

2.3.1.2 Le trafic routier

Le trafic routier sur les axes du territoire d'étude est relativement modéré. L'axe le plus fréquenté correspond à la portion Nord de la RD 948 (pour relier Buthiers et Le Malesherbois), avec environ 2 808 véhicules par jour. D'une façon générale, les axes les plus fréquentés sont ceux qui desservent et se connectent au centre-ville de Puiseaux ; à ce titre, la RD 28 qui relie Puiseaux à Desmonts compte plus de 2 400 véhicules chaque jour (dont 3.1% de poids-lourds).

Les autres axes du réseau routier supportent un trafic routier plus modéré, inférieur à 1 500 véhicules par jour.



Carte 18 - Le trafic routier en 2023 (Département du Loiret)

La RD 403 relève de la compétence du Département de Seine-et-Marne. D'après les comptages routiers effectués en 2023, environ 2 250 véhicules étaient comptabilisés quotidiennement sur cet axe, dont 5% de poids-lourds, à hauteur de Bromeilles.

2.3.2 Réseau ferré

Aucune gare ne permet la desserte ferroviaire du périmètre d'étude. Les gares les plus proches sont celles de Malesherbes (gare RER – ligne D) et de Nemours-Saint Pierre (gare TER / RER), permettant aux usagers de rejoindre Paris.

Le territoire est toutefois traversé par une voie ferrée qui concerne les portions Ouest des communes de Puiseaux et Bromeilles. Cette voie ferrée est aujourd'hui enfrichée ; plus aucun train ne circule.



Photo 1 - La voie ferrée au Sud de Puiseaux (Terr&Am)

La commune de Puiseaux compte une gare qui n'est plus utilisée comme telle (la gare a fermé ses portes en 1971). Elle servait autrefois d'arrêt sur la ligne qui reliait Corbeil-Essonnes à Montargis, pour le transport de personnes et de marchandises.



Photo 2 - La gare de Puiseaux au début des années 1900 (La République du Centre)

2.3.3 Réseau cyclable et piéton

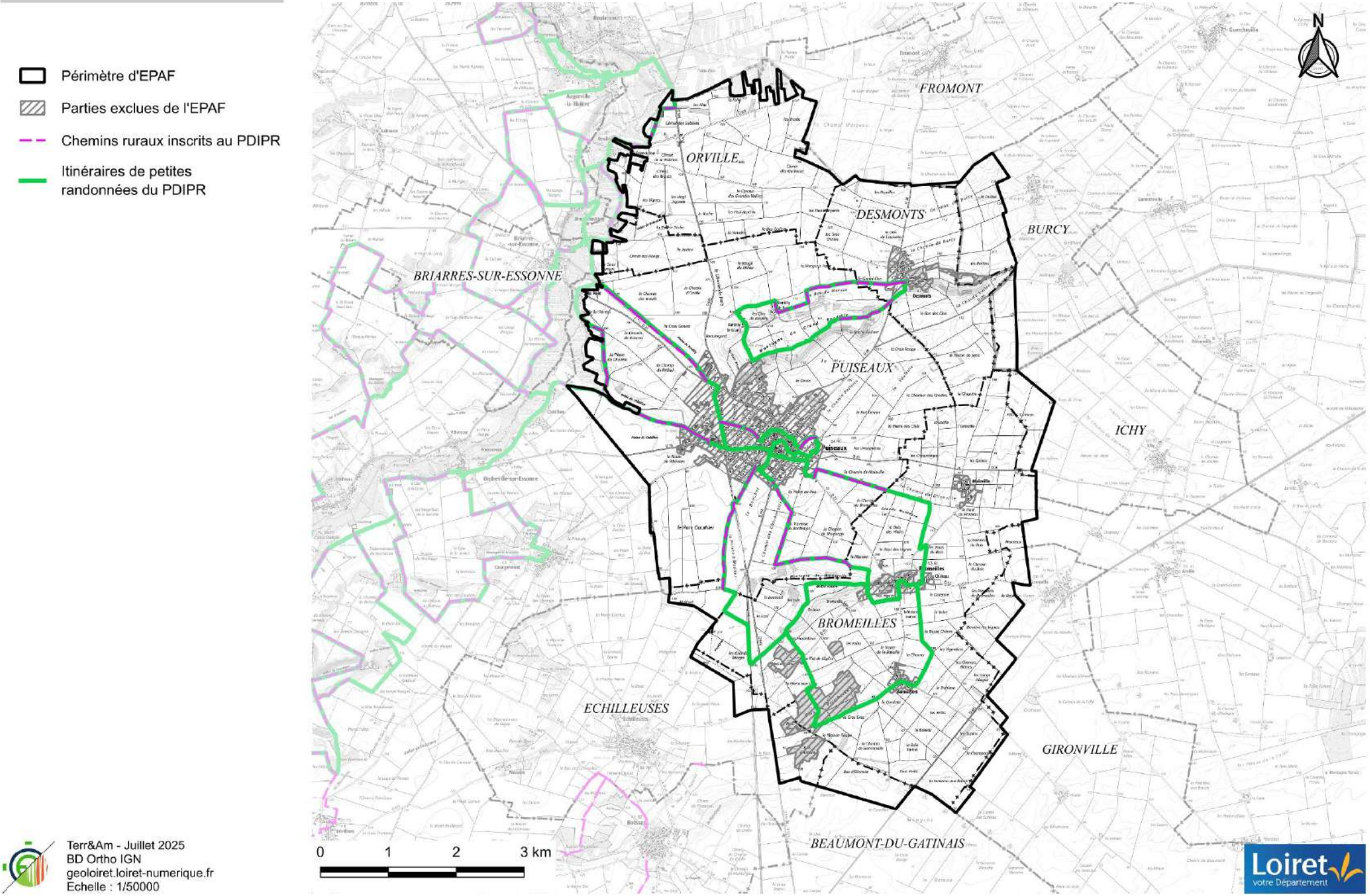
Les modes de déplacements doux sont relativement peu développés sur le territoire, compte tenu de l'éloignement du territoire des pôles d'attractivité principaux du département et du bassin de vie, rendant les déplacements motorisés nécessaires.

A l'échelle de la CCPG, les communes ne sont pas dotées de pistes cyclables et d'itinéraires piétons, mis à part sentiers de randonnée pédestre, en dehors des bourgs.

Un réseau de chemins de petites randonnées existe sur le territoire ; ces chemins sont utilisés avant tout pour les loisirs (promenade). Le réseau se concentre principalement sur les abords du centre-ville de Puiseaux, avec des connexions qui existent vers Desmonts, Briarres-sur-Essonne et Bromeilles. Certaines portions de ces chemins sont inscrites au PDIPR.

Etude préalable
d'aménagement foncier

Inscription des chemins ruraux et itinéraires du PDIPR du Loiret



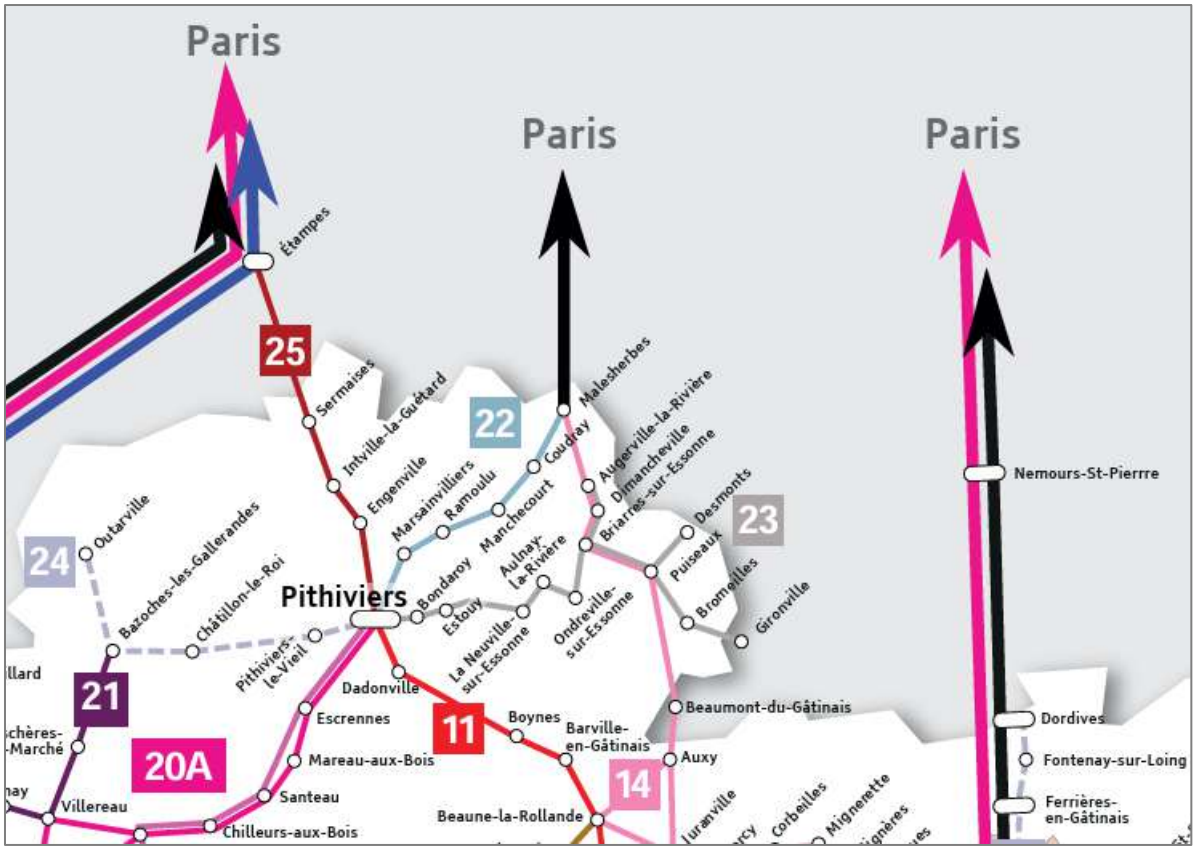
Terr&Am - Juillet 2025
BD Ortho IGN
geoloiret.loiret-numerique.fr
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

2.3.4 Réseau de transports en commun

Le réseau de transports en commun sur le territoire correspond uniquement à l'offre proposée par le réseau régional REMI. Deux lignes régulières sont proposées aux habitants :

- La ligne n°23, entre Puiseaux et Pithiviers, qui s'arrête notamment à Bromeilles, Desmonts et Puiseaux.
- La ligne n°14, entre Montargis et Le Malesherbois, avec un arrêt à Puiseaux.



Carte 20 - Extrait de la carte du réseau de car REMI dans le Loiret (REMI)

Le desserte du périmètre d'étude est effectuée en grande majorité par des routes qui quadrillent l'ensemble du site. Le réseau est structuré principalement autour des voies départementales, et décliné localement grâce à des chemins d'exploitation et ruraux qui permettent l'accès aux différentes parcelles agricoles. Certains de ces chemins sont aussi le support à des itinéraires de balades et de randonnées pédestres. Le maintien de ces itinéraires devra donc être envisagé ou, s'ils sont déplacés, leur continuité devra être assurée en cas d'aménagement foncier.

2.3.5 Réseaux d'assainissement

2.3.5.1 Gestion des eaux usées

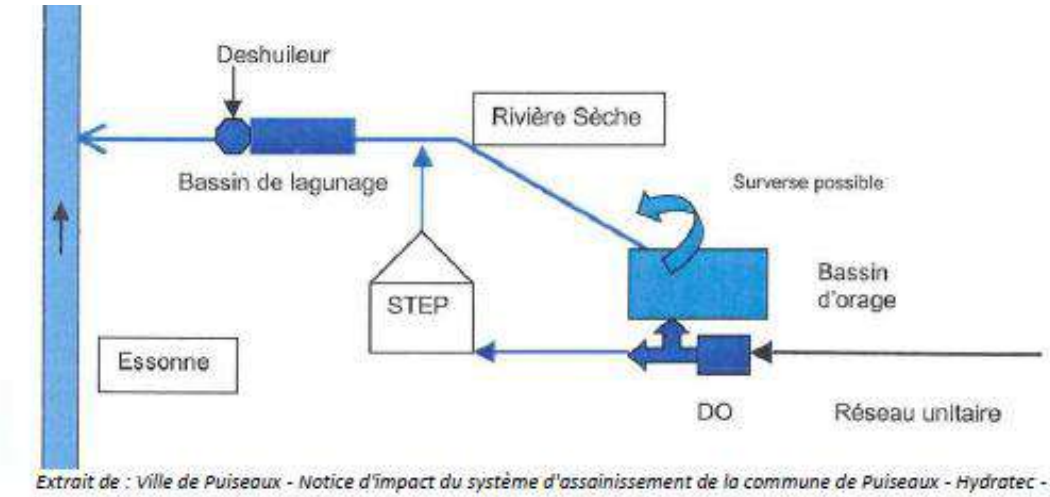
La gestion des eaux usées sur les communes concernées par le présent dossier est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

	Commune	Type d'assainissement	Station d'épuration						Remarque
			Type de traitement	Exutoire	Mise en service	Capacité	Charge maximale en entrée	Conformité réglementaire	
Communes principales	Puiseaux	Collectif Réseau unitaire hormis au droit de la zone industrielle (réseau séparatif)	Traitement par boues activées. Une fois traitées, les eaux sont envoyées dans une lagune via une rivière sèche avant rejet dans l'Essonne via une conduite busée. Présence d'un déversoir d'orage et d'un bassin tampon avec trop-plein en amont de la station.	L'Essonne	2006	6 000 EH	2 175 EH en 2023	Equipement : oui Performance : non Global : sans objet	STEP hors du périmètre d'étude.
	Desmonts	Collectif Réseau unitaire	Lagunage naturel (3 lagunes). La lagune 3 sert de déversoir d'orage et dispose d'une surverse vers un bassin localisé sur la parcelle A121.	Nappe de Beauce	1991	180 EH	43 EH en 2022	Equipement : oui Performance : sans objet Global : sans objet	Lors de très fortes pluies, une pompe est mise en place dans le bassin de la parcelle A121 et rejette les eaux directement sur la parcelle. STEP hors du périmètre d'étude recevant uniquement les eaux usées et pluviales du bourg de Desmonts.
	Bromeilles	Non collectif	-	-	-	-	-	-	-
	Orville	Collectif Réseau séparatif	Traitement par filtres plantés de roseaux.	Nappe de Beauce	2012	200 EH	10 EH en 2023	Equipement : oui	**STEP dans le périmètre d'étude.**

								Performance : oui Global : sans objet	Aucun dysfonctionnement recensé.
Extensions	Briarres-sur-Essonne	Collectif Réseau séparatif	Traitement sur disques biologiques et filtres plantés de roseaux.	L'Essonne	2012	890 EH	452 EH en 2023	Equipement : oui Performance : non Global : sans objet	**STEP dans le périmètre d'étude.** Aucun dysfonctionnement recensé. Collecte les EU de Briarres-sur-Essonne, Dimancheville et du hameau du Pont à Puiseaux.
	Echilleuses	Collectif Réseau séparatif	Traitement par filtres plantés de roseaux.	Nappe de Beauce	2001	270 EH	117 EH en 2023	Equipement : oui Performance : oui Global : sans objet	Aucun dysfonctionnement recensé. STEP hors du périmètre d'étude.
	Grangermont	Collectif Réseau unitaire	Lagunage naturel (3 lagunes) puis infiltration dans un bassin. Présence d'un déversoir d'orage en entrée de station.	Nappe de Beauce	1999	250 EH	52 EH en 2023	Equipement : oui Performance : oui Global : sans objet	Bassin d'infiltration régulièrement saturé → acquisition d'un terrain voisin par la commune pour la création d'un nouveau bassin. STEP hors du périmètre d'étude.
	Burcy	Non collectif	-	-	-	-	-	-	-
	Gironville	Non collectif	-	-	-	-	-	-	-

	Beaumont-du-Gâtinais	Collectif Réseau séparatif	Traitement par boues activées et aération prolongée.	Le Fusain	1970	1 050 EH	749 EH en 2023	Equipement : oui Performance : oui Global : sans objet	STEP hors du périmètre d'étude.
	Ichy	Non collectif	-	-	-	-	-	-	-
	Fromont	Non collectif	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 24 - La gestion des eaux usées



Extrait de : Ville de Puiseaux - Notice d'impact du système d'assainissement de la commune de Puiseaux - Hydratec - Décembre 2002

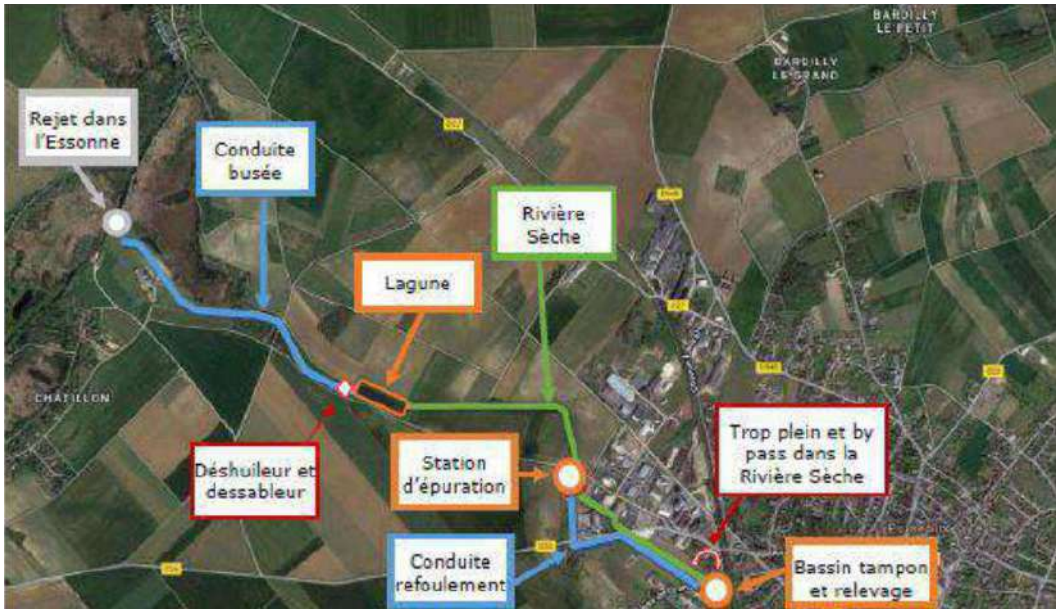


Figure 11 - Schéma de principe de l'assainissement et localisation des installations de la commune de Puiseaux (PLUi des Terres Puiseautines)

2.3.5.2 Gestion des eaux pluviales

En préambule, on note que le réseau de voiries (routes et chemins) de l'aire d'étude n'est globalement pas accompagné d'un réseau de fossés compte tenu de la nature perméable des terrains.

La synthèse des données recueillies concernant la gestion des eaux pluviales sur les communes étudiées est présentée ci-après.

- **Puiseaux**

Les eaux pluviales du bourg de Puiseaux sont collectées par le réseau unitaire (hors zone industrielle en réseau séparatif) et envoyées vers un déversoir d'orage localisé en amont de la station d'épuration de la commune.

A la suite d'événements pluvieux extrêmes (T>100 ans) entraînant des inondations sur la commune en 2009 et 2013, une étude hydraulique des réseaux d'assainissement de Puiseaux a été réalisée par le Cabinet Merlin en juillet 2014. Cette étude a montré que :

- les désordres surviennent dans le bourg de Puiseaux,
- aucun système d'évacuation des eaux de ruissellement des parcelles agricoles n'existe,
- les routes de Desmonts et Fontainebleau ne disposent pas de système de gestion des eaux pluviales ruisselant des parcelles agricoles de la butte du Grand Bardilly,
- le réseau de collecte des eaux pluviales est sous-dimensionné dès la pluie de période de retour T=5 ans.

D'après un échange téléphonique avec la commune en date du 31/10/2025, ces désordres seraient résolus.

- **Desmonts**

Les eaux pluviales du bourg de Desmonts sont collectées par le réseau unitaire et envoyées vers la station d'épuration de la commune.

La lagune 3 de la STEP, gérée par la commune, sert de déversoir d'orage et dispose d'une surverse vers un bassin localisé sur la parcelle A121. Lors de très fortes pluies, une pompe est mise en place dans ce bassin et rejette les eaux directement sur la parcelle.

- **Bromeilles**

D'après un échange avec la commune en date du 04/11/2025, seules les eaux pluviales du bourg de Bromeilles et du hameau de Bainvilliers sont collectées par un réseau collectant également quelques eaux usées. Les eaux sont ensuite envoyées vers 2 mares puis sont captées par les parcelles agricoles.

Lors d'événements pluvieux importants, la mare de Bromeilles déborde et inonde les champs voisins. Son curage est planifié pour 2026. Cette mare est localisée dans le périmètre d'étude sur la parcelle ZE180 (cf. carte de localisation des ouvrages d'assainissement en suivant).

- **Orville**

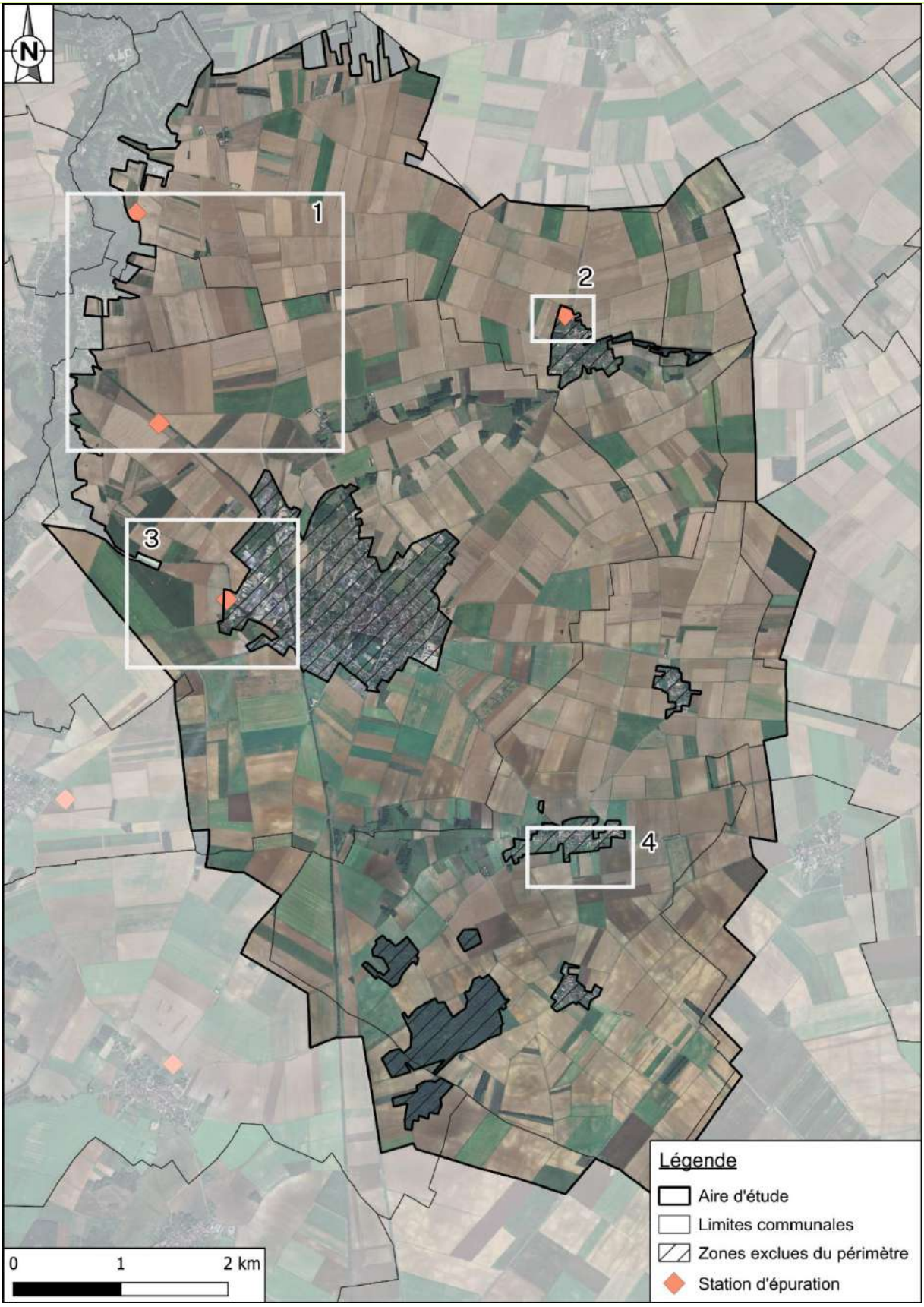
D'après les annexes sanitaires du PLUi des Terres Puiseautines, le réseau d'eaux pluviales d'Orville est localisé au niveau de la rue de l'Essonne récoltant les eaux pluviales (voirie et toitures) de l'est du bourg et au niveau du chemin de Moulin Neuf. Elles sont ensuite rejetées dans l'Essonne.

Lors de la visite de site, un réseau d'eaux pluviales, collectant les eaux de la voirie et des toitures, a été identifiée au niveau du lieu-dit Le point du jour. Ce réseau rejoint vraisemblablement celui du bourg.

- **Extensions**

Les parcelles des communes d'extensions, incluses dans l'aire d'étude, sont majoritairement des parcelles agricoles ne disposant pas de gestion des eaux pluviales.

D'une manière générale, les communes d'extensions disposent d'un réseau collectant uniquement les eaux pluviales de leur bourg. Les eaux sont ensuite rejetées dans le milieu naturel ou acheminées vers la station d'épuration.



Carte 21 - Localisation des ouvrages d'assainissement



Carte 22 – Localisation des ouvrages d'assainissement (Flow Concept)

2.4 LES PROJETS COMMUNAUX

Une étude de mobilité est en cours à l'échelle du Nord Loiret (réunissant les trois intercommunalités de la Plaine du Nord Loiret, du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais). Dans ce cadre, une réflexion pour l'aménagement de voies douces ou pistes cyclables entre les différentes communes est menée, notamment entre Puiseaux et Bromeilles, et Puiseaux et Desmonts.

La constitution d'une éventuelle réserve foncière, dans le cadre d'un aménagement foncier, pourrait être utile à la réalisation de ce projet de voie douce, pour promouvoir des déplacements et un territoire plus durables.

En complément de ce projet, il s'agira de noter :

- Un éventuel projet de déviation à Puiseaux, qui n'a pour l'heure pas encore fait l'objet d'une étude précise ou d'un tracé provisoire.
- L'extension envisagée du cimetière de Desmonts qui fait l'objet d'un emplacement réservé dans le cadre du PLUi.
- Un projet en cours d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal d'Ichy.

TROISIEME PARTIE : VOLET ENVIRONNEMENTAL

1. MILIEU PHYSIQUE

1.1 CONTEXTE CLIMATIQUE

Les données climatologiques sont fournies par la station météorologique d'Amilly, située à une vingtaine de kilomètres au sud-est de l'aire d'étude, pour la période de 1991 à 2020. On notera que la durée d'observation est suffisamment longue pour permettre d'étudier le climat de façon fiable et significative.

Au droit de l'aire d'étude, le climat est de type océanique dégradé.

1.1.1 Précipitations

La pluviométrie est relativement faible (643 mm par an) mais se répartit assez équitablement sur l'année :

- il pleut en moyenne près de 174 jours par an dont 60 jours présentent des hauteurs de précipitations quotidiennes supérieures à 5 mm,
- le plus fort cumul mensuel de précipitations est relevé en mai avec 66 mm,
- tous les mois, même les plus secs, présentent des hauteurs moyennes de précipitations supérieures à 40 mm

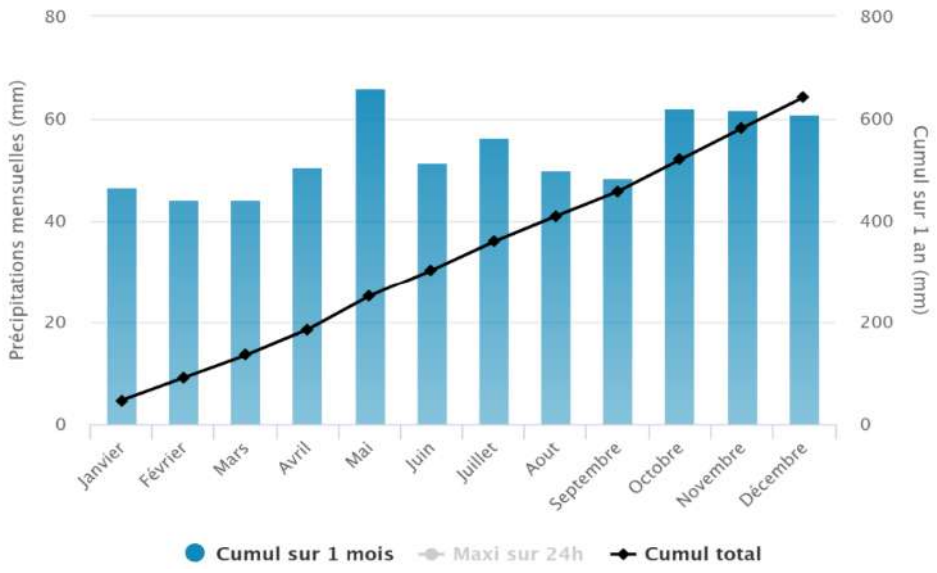


Figure 12 - Normales pluviométriques à Amilly sur la période 1991-2020 (Infoclimat)

1.1.2 Températures

Les températures relevées sont relativement douces, avec une moyenne annuelle établie sur la période 1991-2020 de 11.7°C. Pour les maximum et les minimum, les moyennes sont établies, respectivement, à 16.9°C et 6.5°C.

Le mois de juillet est identifié comme étant le mois le plus chaud, avec une température moyenne maximale établie à 26.8°C. A l'inverse, le mois de février s'avère être le mois le plus froid, avec une température minimale moyenne de 0.8°C.

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Période
T° maxi moyennes	7,4	8,9	13,1	16,7	20,6	24,2	26,8	26,7	22,4	17,2	11,2	7,9	16,9
T° moyennes	4,3	4,8	7,9	10,7	14,5	17,9	20,0	19,8	16,0	12,3	7,6	4,8	11,7
T° mini moyennes	1,3	0,8	2,7	4,6	8,4	11,7	13,3	12,9	9,6	7,4	3,9	1,8	6,5

Tableau 25 - Moyennes des températures relevées à la station d'Amilly entre 1991 et 2020 (Infoclimat.fr)

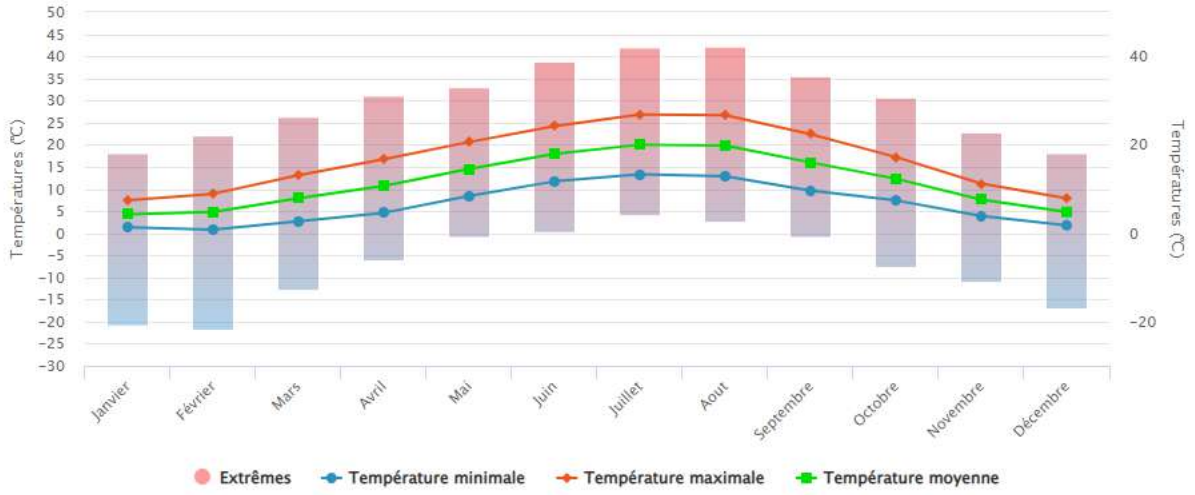


Figure 13 - Températures relevées à la station météo d'Amilly entre 1991 et 2020 (Infoclimat)

1.1.3 Vents

Les vents sont généralement faibles ou modérés. Les mois d'hivers concentrent le plus de rafales de vent. Compte tenu de la topographie du site, peu d'obstacles naturels existent pour réduire la vitesse des vents.

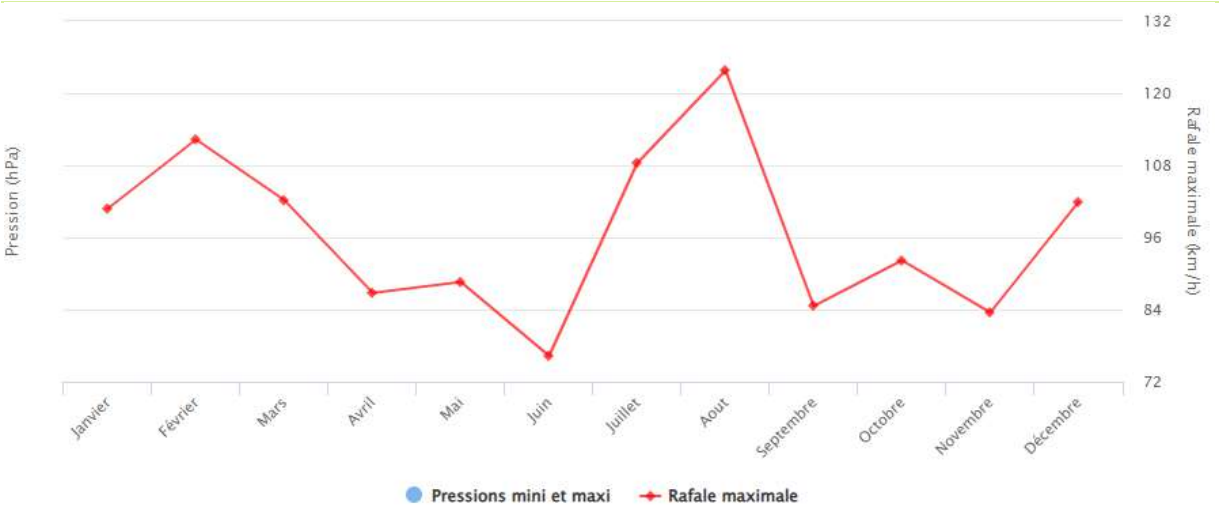


Figure 14 - Les rafales de vent maximales enregistrées mensuellement sur la station météo d'Amilly entre 1991 et 2020 (Infoclimat)

1.2 TOPOGRAPHIE

Le territoire s'inscrit sur un vaste plateau entaillé du Sud-Ouest au Nord par la vallée de l'Essonne et de petits vallons adjacents.

L'aire d'étude s'étend sur un secteur de plaines présentant des altimétries globalement comprises entre 90 et 110 m NGF, ponctué de petites collines à Puiseaux, Desmonts et Bromeilles qui culminent à plus de 130 m NGF.

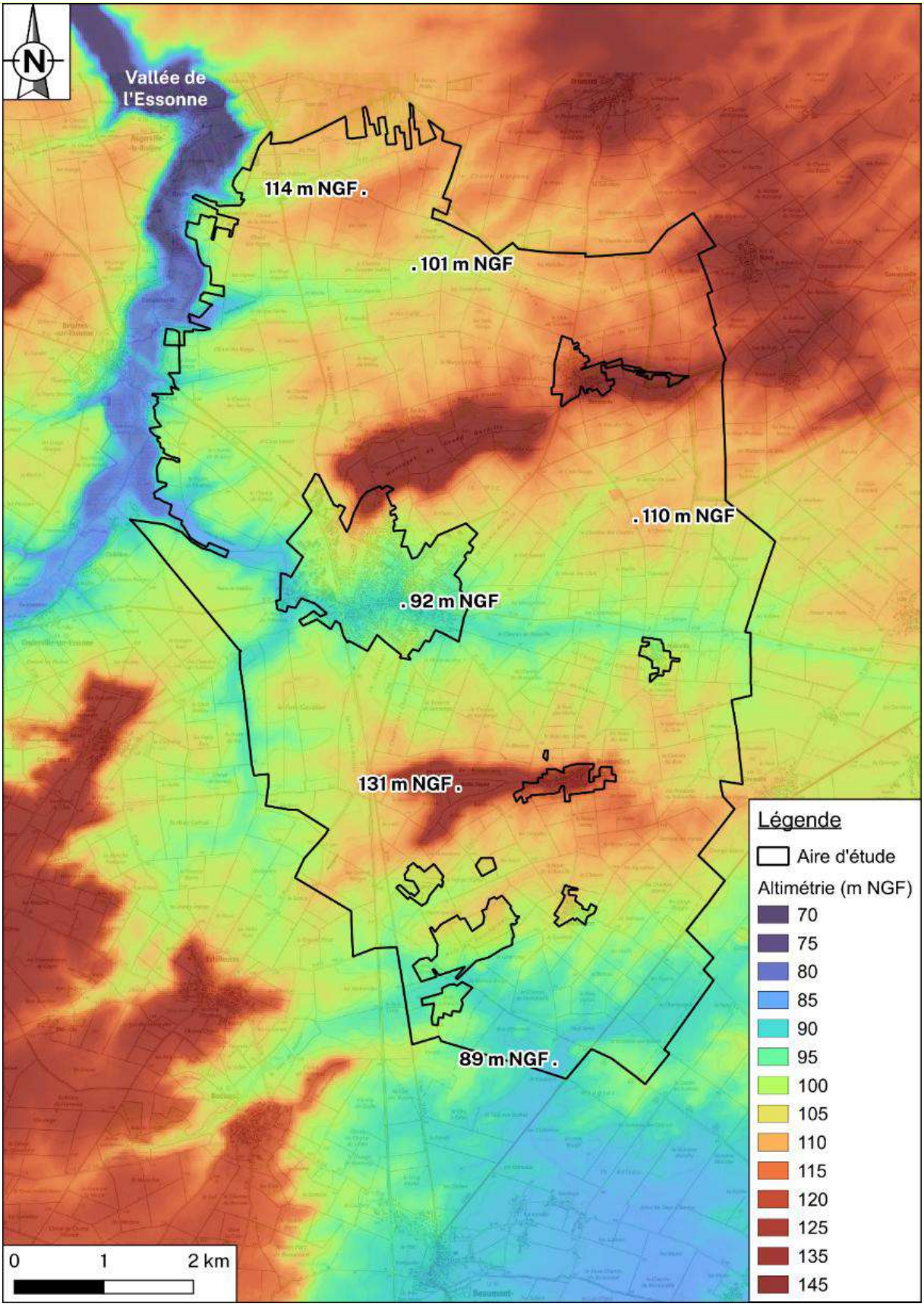
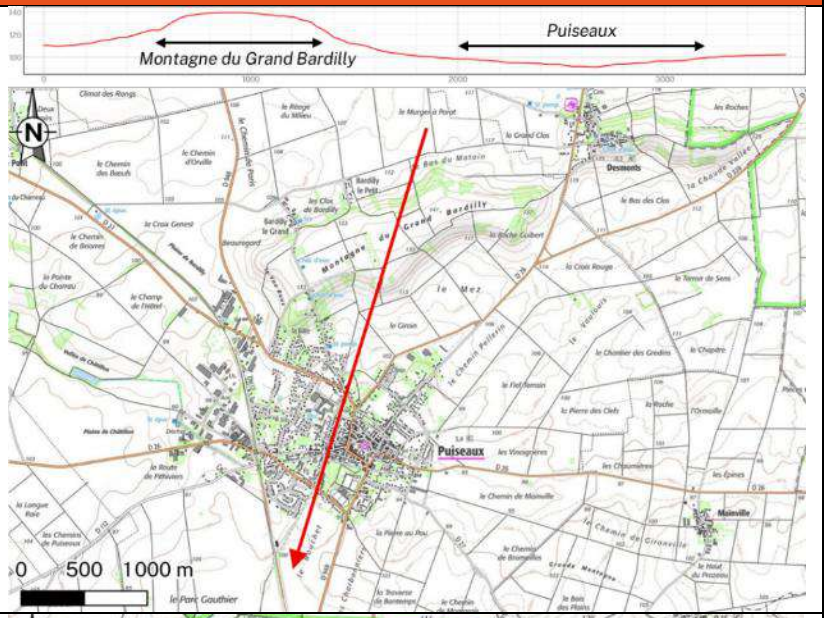
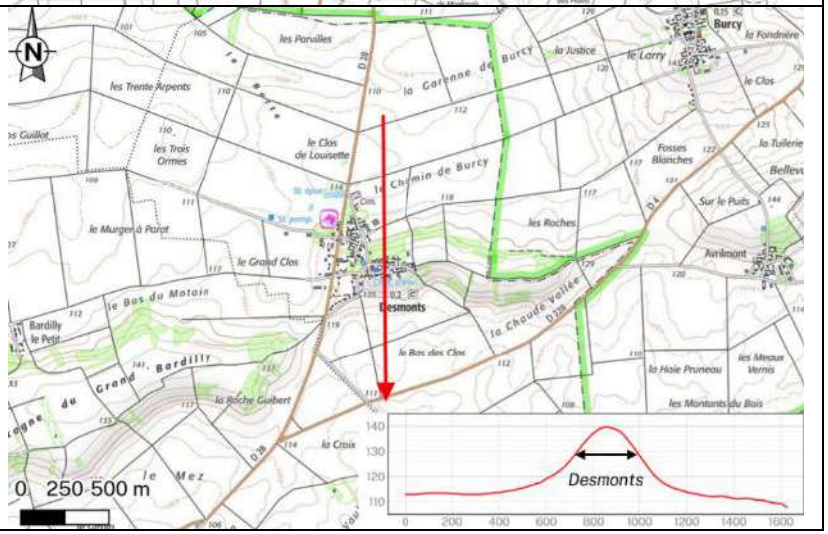


Figure 15 - Topographie de l'aire d'étude (BD Alti 25 m)

Commune	Caractéristiques	Profil altimétrique
Puiseaux	Au nord-est de Puiseaux se trouve la *Montagne du Grand Bardilly*, une butte culminant à 140 m NGF. A contrario, le bourg de Puiseaux se trouve dans une cuvette.	
Desmonts	Le bourg de Desmonts se situe sur une colline culminant à 140 m NGF.	

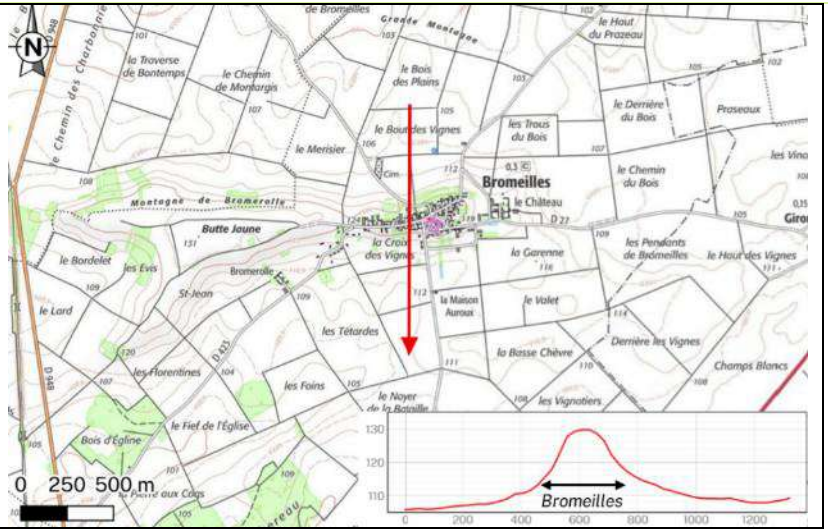
Bromeilles	Le bourg de Bromeilles est situé à 131 m NGF. A l'ouest du bourg se trouve la colline nommée la *Butte Jaune.* A noter que la commune est surnommée le « Mont-Saint-Michel du Gâtinais ».	

Tableau 26 - Profil altimétrique des communes principales

1.3 CONTEXTE GEOLOGIQUE

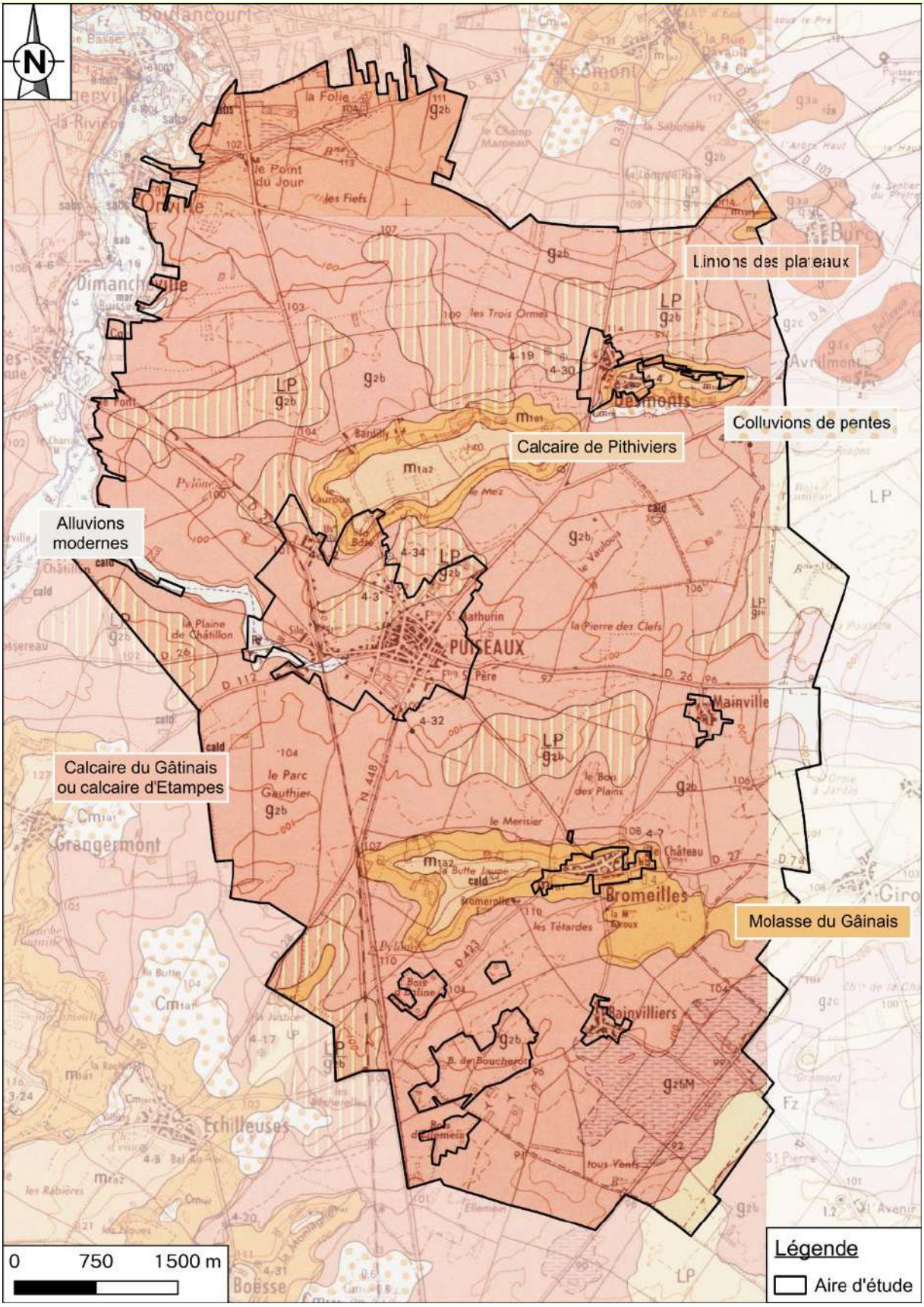
1.3.1 Géologie

Source : cartes géologiques au 1/50 000 de Pithiviers, Château-Landon et Malesherbes

L'aire d'étude est située dans le Bassin Parisien. Elle se caractérise par la présence de formations lacustres et palustres du tertiaire qui recouvrent les craies du crétacé supérieur.

Les formations géologiques affleurantes sur l'aire d'étude sont, des plus récentes aux plus anciennes :

- **Les colluvions de pentes** (Cm1a1) sont des dépôts de fortes pentes alimentés par des argiles marneuses issues de la molasse du Gâtinais mais aussi par des bancs calcaires. Au droit de l'aire d'étude, ils affleurent uniquement au sud du bourg de Desmonts.
- **Les limons des plateaux** (LP, LP/g2b), issus de l'altération des calcaires et de l'apport éolien, recouvrent les plateaux et sont la plupart du temps peu épais. Ils sont représentés par des limons très marneux, généralement brun-roux.
- **Les alluvions** (Fz) occupent le fond de la vallée de l'Essonne, représentant la limite nord-ouest de l'aire d'étude. Ces alluvions sont constituées de débris de calcaire dur, de sable argileux ou d'argile marneuse sur une épaisseur plus ou moins importante.
- **Le calcaire de Pithiviers** (m1a2) est une formation de l'Aquitanien supérieur d'une puissance maximale de 30 m. Il se compose d'une alternance d calcaires tendres et indurés. Il affleure sur les points les plus hauts de l'aire d'étude.
- **La molasse du Gâtinais** (m1a1) est une formation de l'Aquitanien inférieur, d'origine fluvio-lacustre. Cet étage est très argileux et peut être associé à des calcaires tendres, des marnes, des argiles marneuses et parfois à des sables argilo-marneux, caractérisés par une couleur blanchâtre à gris verdâtre. Cette formation, d'une épaisseur moyenne de 10 m, constitue l'ossature de la cuesta qui domine la plaine stampienne du Gâtinais. Ses affleurements sont nombreux le long des pentes, notamment au droit des collines de Puiseaux, Desmonts et Bromeilles. Par ailleurs, elle est très peu perméable et sépare le calcaire de Pithiviers sus-jacent du calcaire du Gâtinais sous-jacent.
- **Le calcaire d'Étampes ou calcaires du Gâtinais** (g2b) est une formation du Stampien supérieur. Il s'agit de calcaires lacustres, souvent indurés. Cette formation, dont l'épaisseur varie généralement entre 25 et 35 m, est affleurante sur la majorité du territoire et constitue la plaine du Gâtinais Beauceron.



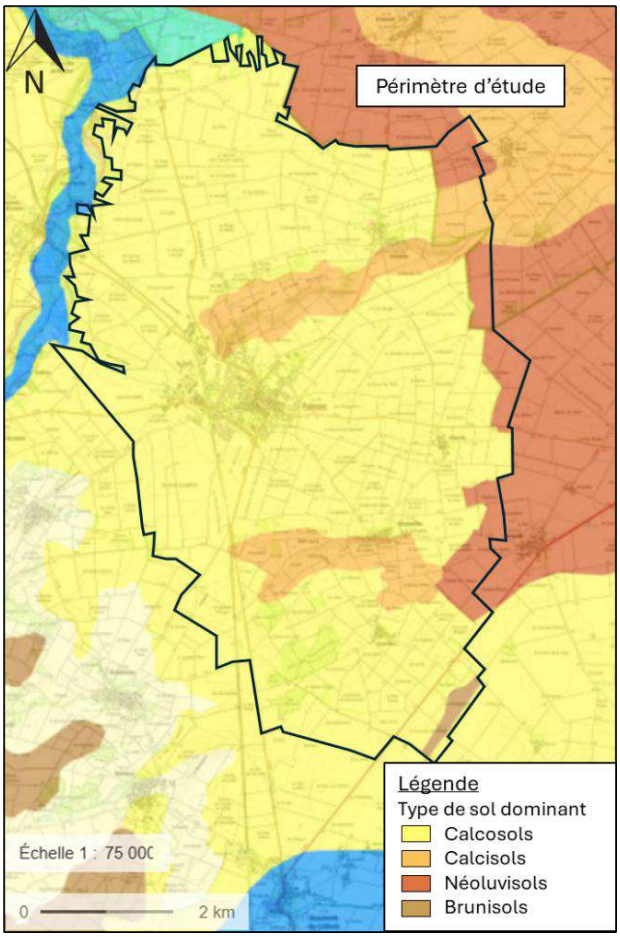
Carte 23 - Contexte géologique de l'aire d'étude (BRGM)

1.3.2 Pédologie

Source : Carte nationale des sols du GIS Sol et Réseau mixte technologique Sols et territoires

Les différents types de sols rencontrés sur l'aire d'étude sont liés à la nature des formations géologiques :

- les sols limono-argileux, non hydromorphes, du Gâtinais calcaire de Puiseaux (UCS 44) – type de sol dominant : calcosols (37 %),
- les sols peu épais, non hydromorphes, sur calcaire des buttes témoins du Gâtinais de Puiseaux (UCS 46) – type de sol dominant : calcisols (40 %) et rendosols (40 %). On retrouve ces sols à l'affleurement de la molasse du Gâtinais,
- les plateaux céréaliers très larges du Gâtinais Beauceron et du Gâtinais pauvres (UCS 51) – type de sol dominant : néoluvisols (44 %). Ce type de sol est présent en limite est du périmètre d'étude,
- les sols très argileux, calcaires, du Sud du Gâtinais Beauceron (UCS 52) – type de sol dominant : brunisols (41 %). Ce type de sol est présent en limite sud-est du périmètre d'étude.



Carte 24 - Extrait de la carte nationale des sols au 1/25 000 (GIS Sol)

1.3.3 Exploitation du sous-sol

1.3.3.1 Le schéma régional des carrières

Les schémas régionaux des carrières définissent la « politique locale d'approvisionnement en matériaux dans des conditions économiques et environnementales acceptables » (DREAL). Ces schémas ont pour vocation, suite au décret du 15 décembre 2015, de progressivement remplacer les actuels Schémas Départementaux des Carrières (SDC). Le SRC est élaboré par le Préfet de région.

Conformément à la loi ALUR, le SRC « définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région » (loi ALUR du 24 mars 2014). Celui de la Région Centre-Val de Loire a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 juillet 2020. Il fixe plusieurs objectifs généraux, notamment :

Objectifs	Orientations

Assurer un approvisionnement durable du territoire en matériaux	- Gérer durablement la ressource alluvionnaire ; - Promouvoir un usage économe et rationnel des ressources minérales primaires ; - Développer le recyclage, le réemploi et la valorisation des ressources minérales ; - Favoriser le transport local et les modes propres.
Préserver le patrimoine environnemental du territoire	- Prendre en compte les zonages de l'environnement ; - Maîtriser l'impact des carrières sur la ressource en eau ; - Favoriser l'expression de la biodiversité et la géo diversité ; - Favoriser l'intégration paysagère des carrières ; - Limiter l'impact des carrières sur les activités agricoles et sylvicoles ; - Améliorer la prise en compte des enjeux liés au climat et à la qualité de l'air.

Tableau 27 - Les objectifs et orientations du SRC Centre Val de Loire

D'une façon générale, le SRC identifie le périmètre d'étude au sein d'une zone recensée comme « gisement d'intérêt national pour l'industrie ». Cette zone (en noir sur la carte suivante) couvre l'ensemble des espaces en dehors des bourgs et tissus bâtis. D'après les orientations du SRC, ces ressources présentent un intérêt pour l'industrie à l'échelle nationale voire internationale compte tenu de leurs propriétés spécifiques et leur rareté. Il s'agit notamment des sables extra-siliceux de la formation des sables et grès de Fontainebleau, utilisés notamment par l'industrie du verre.

Le SRC fixe comme mesure principale, pour ces secteurs, de préserver un accès aux gisements. Les documents d'urbanisme (qui doivent être compatibles avec le SRC) doivent à ce titre :

- Proposer un accès pertinent à la ressource ;
- Proposer un accès suffisant à la ressource.

1.3.3.2 Les carrières sur le territoire

Aucune carrière n'est identifiée sur le périmètre d'étude.

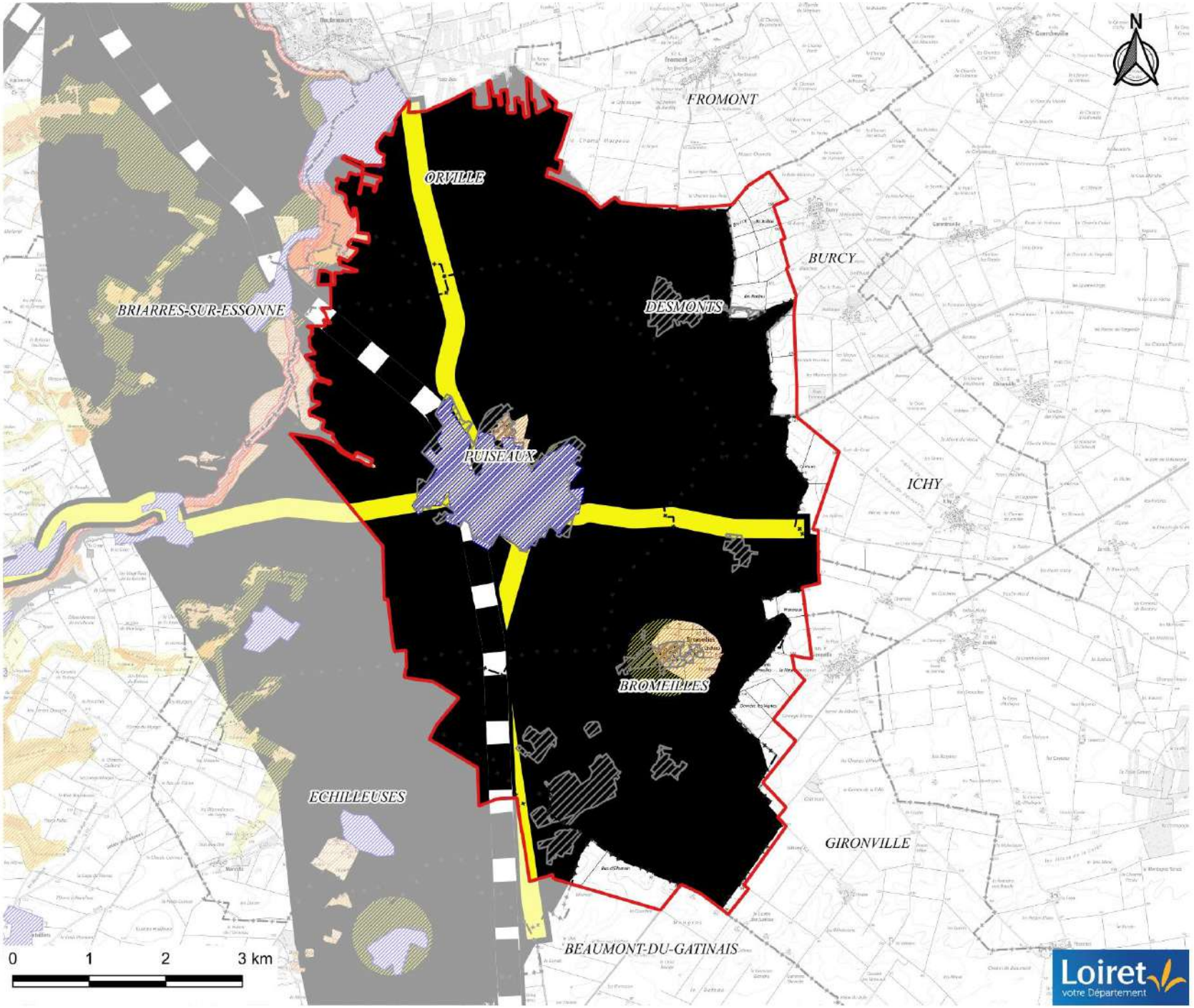
Etude préalable
d'aménagement foncier

Schéma Régional des Carrières

Périmètre d'EPAF

Parties exclues de l'EPAF

La légende concernant les éléments liés au Schéma Régional des Carrières est indiquée sur la page suivante.



Terr&Am - Janvier 2026
BD Ortho IGN
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

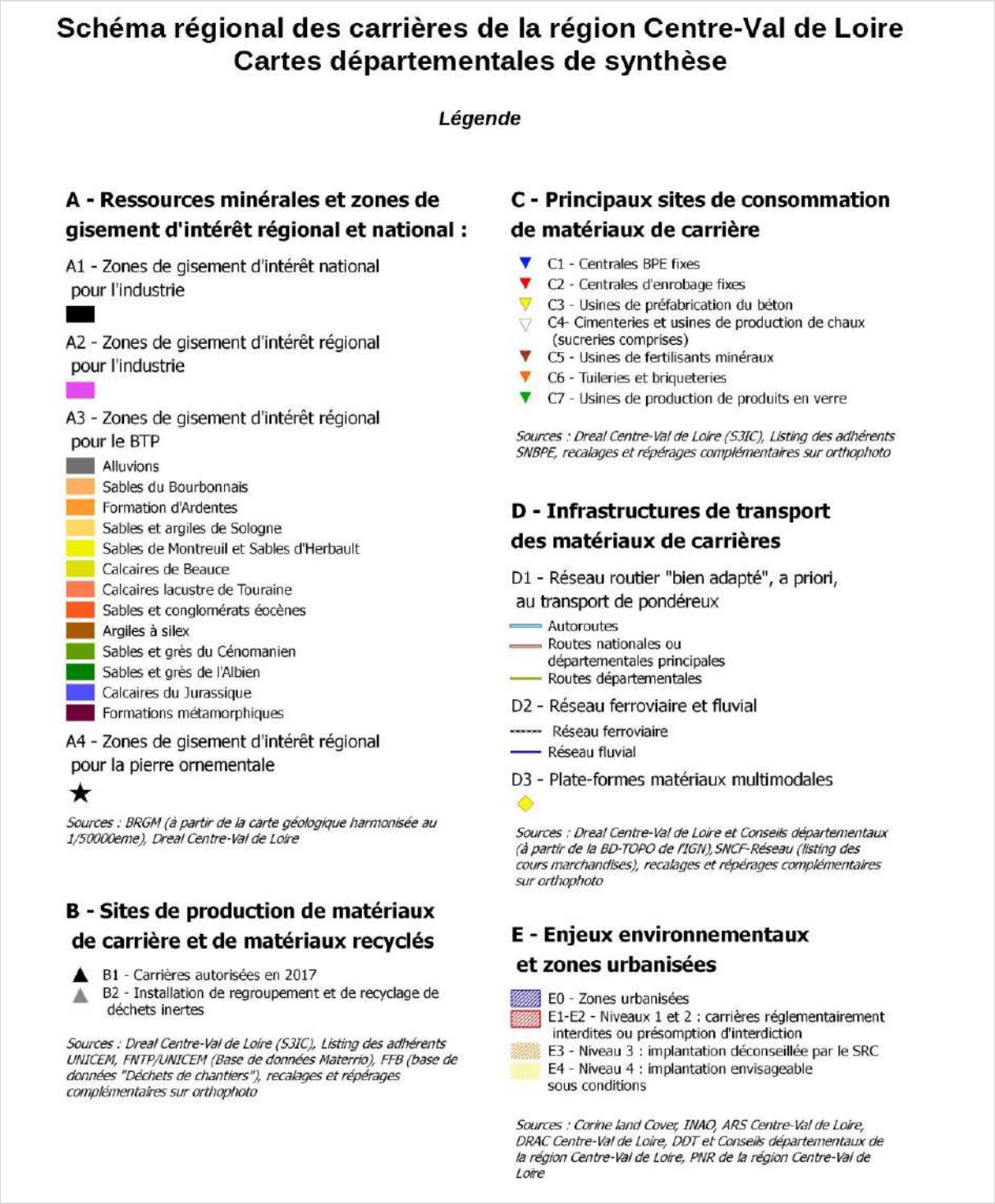


Schéma régional des carrières de la région Centre-Val de Loire
Cartes départementales de synthèse

Légende

A - Ressources minérales et zones de gisement d'intérêt régional et national :

A1 - Zones de gisement d'intérêt national pour l'industrie

A2 - Zones de gisement d'intérêt régional pour l'industrie

A3 - Zones de gisement d'intérêt régional pour le BTP

- Alluvions
- Sables du Bourbonnais
- Formation d'Ardentes
- Sables et argiles de Sologne
- Sables de Montreuil et Sables d'Herbault
- Calcaires de Beauce
- Calcaires lacustre de Touraine
- Sables et conglomérats éocènes
- Argiles à silex
- Sables et grès du Cénomanien
- Sables et grès de l'Albien
- Calcaires du Jurassique
- Formations métamorphiques

A4 - Zones de gisement d'intérêt régional pour la pierre ornementale

Sources : BRGM (à partir de la carte géologique harmonisée au 1/50000eme), Dreal Centre-Val de Loire

B - Sites de production de matériaux de carrière et de matériaux recyclés

- B1 - Carrières autorisées en 2017
- B2 - Installation de regroupement et de recyclage de déchets inertes

Sources : Dreal Centre-Val de Loire (S3IC), Listing des adhérents UNICEM, FNTP/UNICEM (Base de données Materrio), FFB (base de données "Déchets de chantiers"), recalages et répérages complémentaires sur orthophoto

C - Principaux sites de consommation de matériaux de carrière

- C1 - Centrales BPE fixes
- C2 - Centrales d'enrobage fixes
- C3 - Usines de préfabrication du béton
- C4- Cimenteries et usines de production de chaux (sucreries comprises)
- C5 - Usines de fertilisants minéraux
- C6 - Tuileries et briqueteries
- C7 - Usines de production de produits en verre

Sources : Dreal Centre-Val de Loire (S3IC), Listing des adhérents SNBPE, recalages et répérages complémentaires sur orthophoto

D - Infrastructures de transport des matériaux de carrières

D1 - Réseau routier "bien adapté", a priori, au transport de pondéreux

- Autoroutes
- Routes nationales ou départementales principales
- Routes départementales

D2 - Réseau ferroviaire et fluvial

- Réseau ferroviaire
- Réseau fluvial

D3 - Plate-formes matériaux multimodales

Sources : Dreal Centre-Val de Loire et Conseils départementaux (à partir de la BD-TOPO de l'IGN), SNCF-Réseau (listing des cours marchandises), recalages et répérages complémentaires sur orthophoto

E - Enjeux environnementaux et zones urbanisées

- E0 - Zones urbanisées
- E1-E2 - Niveaux 1 et 2 : carrières réglementairement interdites ou présomption d'interdiction
- E3 - Niveau 3 : implantation déconseillée par le SRC
- E4 - Niveau 4 : implantation envisageable sous conditions

Sources : Corine land Cover, INAO, ARS Centre-Val de Loire, DRAC Centre-Val de Loire, DDT et Conseils départementaux de la région Centre-Val de Loire, PNR de la région Centre-Val de Loire

1.4 HYDROGEOLOGIE

1.4.1 Ressources en eau souterraine

Les nappes d'eaux souterraines présentes au droit de l'aire d'étude sont les suivantes :

- **Nappe des calcaires de Beauce**

Le complexe aquifère des calcaires de Beauce est constitué principalement, mais non exclusivement, de calcaires empilés dans une cuvette dont le fond correspond à des argiles imperméables. Les principaux niveaux producteurs sont composés des calcaires de Pithiviers

et des calcaires d'Etampes, deux formations géologiques perméables qui sont séparées par le niveau semi-perméable de la molasse du Gâtinais.

Les eaux souterraines s'écoulent suivant un réseau de fissures et fractures présent dans les calcaires. Au niveau de l'aire d'étude, le sens d'écoulement de la nappe est orienté vers le nord-est.

La nappe de Beauce est principalement libre, et de ce fait, réalimentée directement par les eaux de pluie excédentaires. Elle se vidange par des sources ou par affleurement dans les cours d'eau et plus particulièrement sur le territoire, dans l'Essonne.

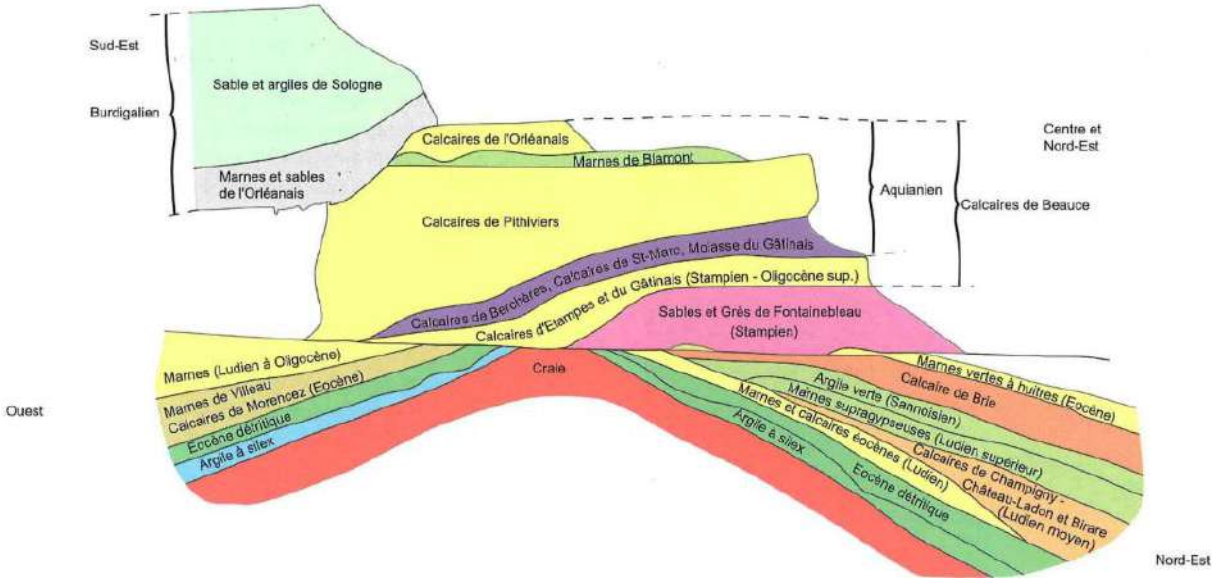


Figure 16 - Schéma lithostratigraphique synthétique des formations de la Beauce (BRGM)

- **Nappe du calcaire de Brie et de Champigny**

Cette nappe est captive sous les formations moins perméables de la base du Stampien (sables et grès de Fontainebleau) et s'avère naturellement protégée. Ce réservoir est donc la cible recherchée pour les forages d'alimentation en eau potable, comme actuellement pour les communes de Puiseaux, de Bromeilles, d'Echilleuses et de Beaumont-du-Gâtinais qui effectuent leurs prélèvements dans cet aquifère.

Au niveau de l'aire d'étude, le sens d'écoulement de la nappe est dirigé vers le nord-est.

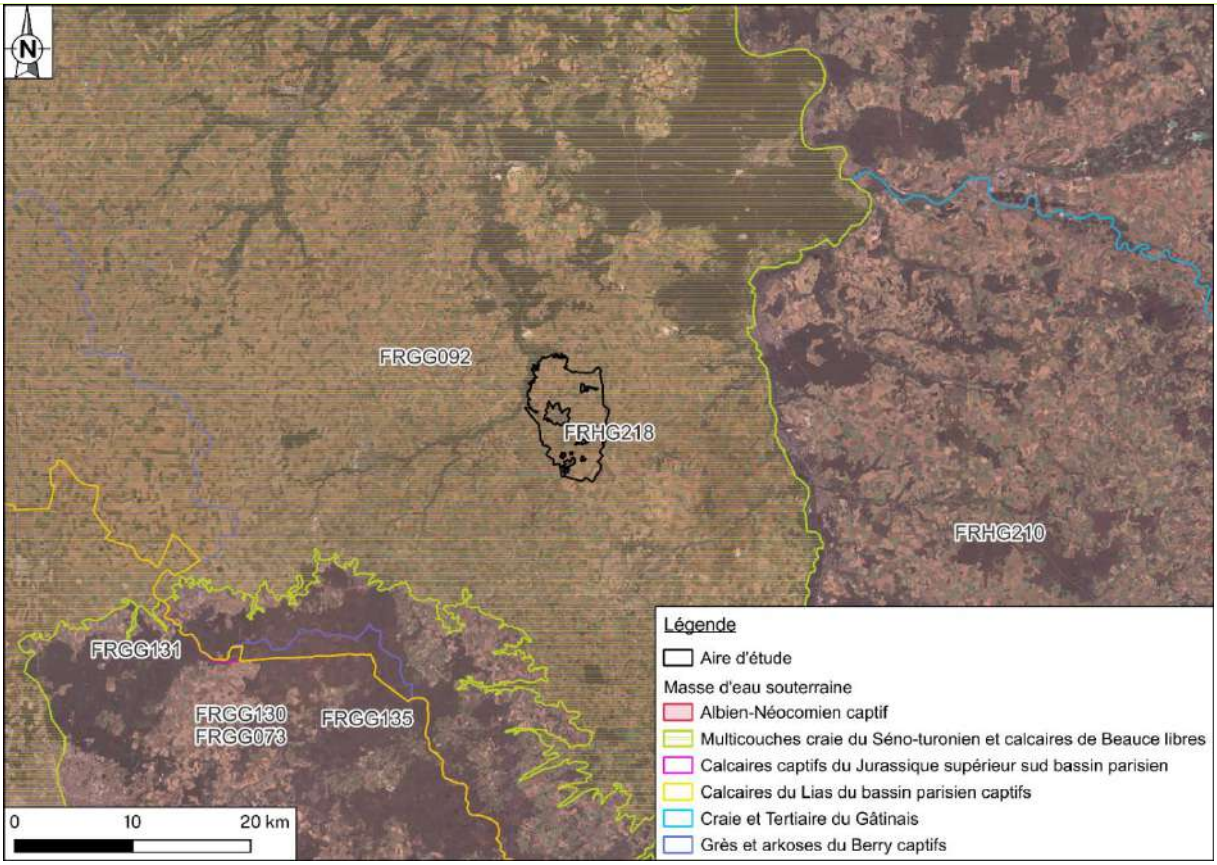
- **Nappe de la craie**

Cette nappe profonde n'est plus exploitée aujourd'hui. Seul le forage de l'ancienne gare de Beaune-la-Rolande a exploité les eaux de cette nappe, avec une pénétration de 35 m dans le réservoir crétacé, entre 129 et 165 m de profondeur.

1.4.2 Caractéristiques des masses d'eau

Les 2 masses d'eaux souterraines identifiées au droit de l'aire d'étude sont les suivantes :

- FRGG092 – Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres,
- FRHG218 – Albien-Néocomien captif.



Carte 25 - Localisation des masses d'eau souterraines (SANDRE)

1.4.2.1 Vulnérabilité

La vulnérabilité d'un aquifère est liée à :

- la situation de l'aquifère par rapport à la surface du sol,
- la nature et l'épaisseur des formations sus-jacentes,
- la nature même du réservoir aquifère.

- **Nappe de Beauce**

La nappe de Beauce est très vulnérable dans la partie affleurante du calcaire ou proche de l'affleurement, qui absorbe rapidement toutes les eaux de surface. Lorsqu'elle est libre, et étant dans un milieu fissuré non filtrant, la nappe est fortement contaminée par les activités humaines (notamment par l'agriculture).

- **Nappe de l'Albien-Néocomien**

Généralement recouverte par d'épaisses couches argileuses, la nappe de l'Albien-Néocomien est bien protégée des activités de surface.

1.4.2.2 Etat chimique et quantitatif

- **Nappe de Beauce**

La nappe de Beauce est intensément exploitée par plus de 4 000 forages, à très forte majorité agricole. Plus de la moitié de l'alimentation naturelle en eau de la nappe servirait aux besoins de l'activité humaine, introduisant des modifications importantes tant quantitatives que qualitatives :

- une tendance à la baisse du niveau de la nappe, qui entraîne une diminution des débits des cours d'eau,
- une augmentation des teneurs en nitrates, produits phytosanitaires dans les couches supérieures de l'aquifère. En effet, les teneurs en nitrates sont élevées dans le réservoir qui affleure, les maximums étant mesurés dans les secteurs où l'aquifère est peu épais, c'est-à-dire en bordure du plateau.

- **Nappe de l'Albien-Néocomien**

Compte tenu de sa profondeur et de sa nature sableuse, la nappe de l'Albien est exploitée presque exclusivement pour l'alimentation en eau potable et l'industrie alimentaire. Malgré une teneur en fer souvent excessive, l'eau est de bonne qualité.

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2022-2027, un état des lieux des masses d'eaux souterraines a été réalisé en 2019.

Masses d'eaux souterraines	Etat chimique	Etat quantitatif
FRGG092 – Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres	Médiocre	Médiocre
FRHG218 – Albien-Néocomien captif	Bon	Bon

Tableau 28 - Etat des masses d'eaux souterraines en 2019 (Agence de l'eau Seine-Normandie)

1.4.2.3 Objectifs d'état

Les objectifs d'état pour les masses d'eaux souterraines, fixés par le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, sont présentés dans le tableau suivant :

Masses d'eaux souterraines	Objectif d'état chimique		Objectif d'état quantitatif	
	Objectif	Echéance d'atteinte	Objectif	Echéance d'atteinte
FRGG092 – Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres	OMS*	2027	Bon état	2021
FRHG218 – Albien-Néocomien captif	Bon état	Depuis 2015	Bon état	Depuis 2015

Tableau 29 - Objectifs d'état pour les masses d'eaux souterraines (Agence de l'eau Seine-Normandie)

** Objectif moins strict*

1.4.2.4 Zonages relatifs aux masses d'eau

1.4.2.4.1 Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Une ZRE se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Les communes étudiées sont concernées par les 2 ZRE souterraines « Nappe de Beauce » et « Nappe de l'Albien et du Néocomien ».

1.4.2.4.2 Zone vulnérable aux nitrates

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines.

Toutes les communes concernées par la présente EPAF sont classées en zone vulnérable vis-à-vis de la pollution par les nitrates, au titre de la Directive Nitrates. Les programmes d'actions en vigueur sur les zones vulnérables du Loiret et de la Seine-et-Marne correspondent au 7ème programme d'actions régional Nitrates.

1.4.2.4.3 Zone sensible à l'eutrophisation

L'ensemble du bassin Seine-Normandie, incluant l'aire d'étude, est classé en zone sensible à l'eutrophisation. Ces zones sensibles sont des territoires renfermant des masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions et sujettes à l'eutrophisation ; les rejets de phosphore et d'azote doivent donc y être réduits.

1.4.3 Usages de la ressource en eau souterraine

1.4.3.1 Alimentation en eau potable

1.4.3.1.1 Gestionnaires

L'alimentation en eau sur le territoire est assurée soit au niveau communal, soit par le biais de l'adhésion à un syndicat.

Les communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles et Beaumont-du-Gâtinais assurent directement leur alimentation en eau potable. Pour le reste de l'aire d'étude, quatre syndicats assurent l'alimentation en eau potable :

- SIAEP de Boësses, Echilleuses et Grangermont,
- SIAEP de Briarres-sur-Essonne, Dimancheville, Orville et Le Pont (hameau de Puiseaux),
- SIAEP d'Arville, Gironville et Ichy,
- SIAEP de Fromont, Burcy et Rumont.

1.4.3.1.2 Captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP)

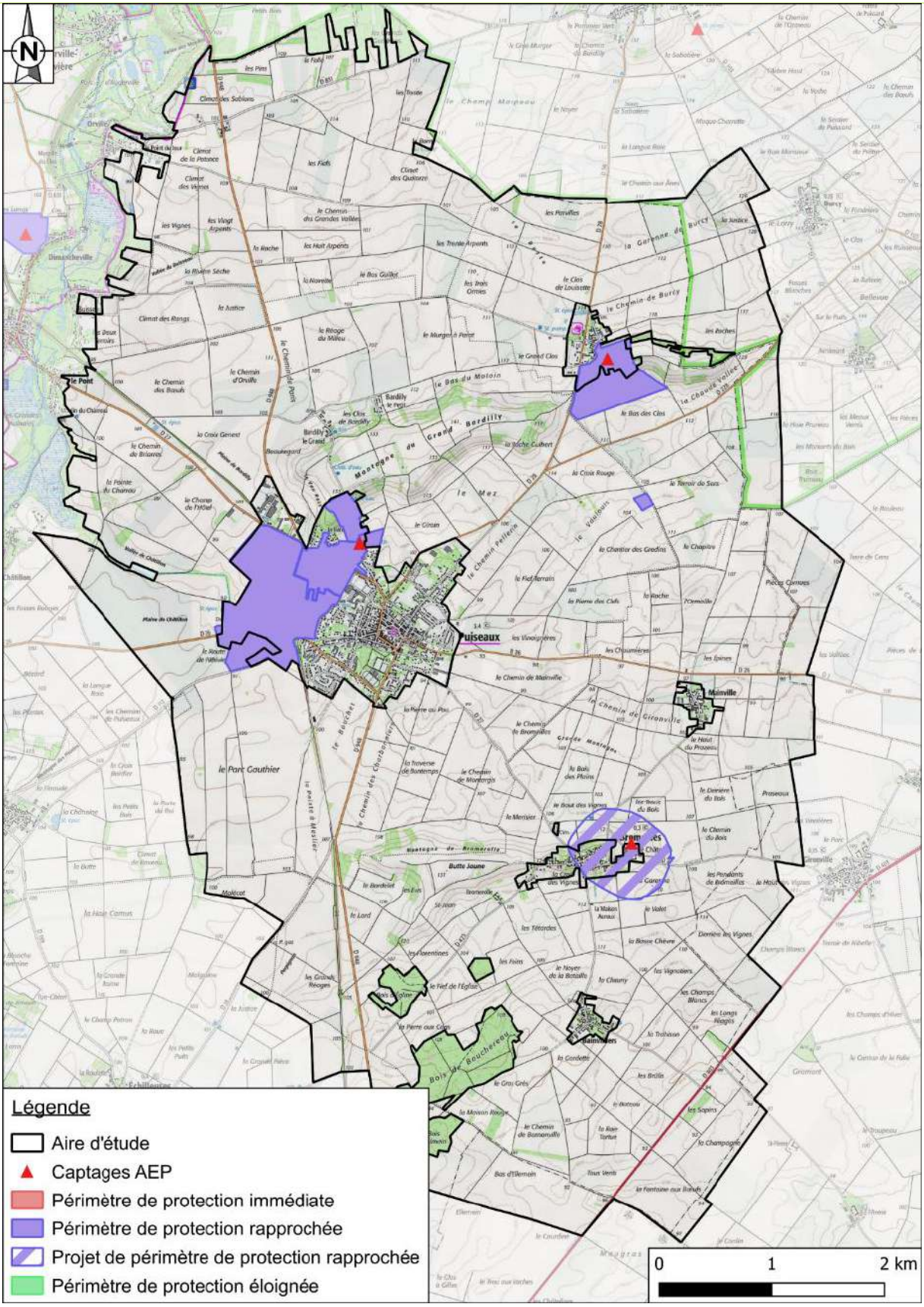
3 captages AEP sont recensés à proximité de l'aire d'étude :

- le captage de la Rigorne qui alimente la commune de Puiseaux, dont la mise en service a été réalisée en 1975. Le captage a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par arrêté préfectoral du 16 mai 2022 et dispose de périmètres de protection immédiate et rapprochée,
- le captage de Desmonts qui alimente la commune. Le captage a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 26 octobre 2022 et dispose de périmètres de protection immédiate et rapprochée,
- le captage de Bromeilles qui alimente la commune, dont la mise en service a été réalisée en 1908. A ce jour, les périmètres de protection de captage n'ont pas fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. Seul un projet de périmètre de protection rapprochée a été établi en 1984.

A noter qu'à Puiseaux, un ancien forage de 1905, profond de 156 m, était présent dans le bourg et a été abandonné du fait de son ensablement.

Le captage de Puiseaux (code SISEAU 045000253) est désigné comme captage prioritaire par le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027. Les captages prioritaires font l'objet d'une politique spécifique de protection du fait de leur caractère stratégique et de leur état de dégradation.

Les captages AEP à proximité de l'aire d'étude et leurs périmètres de protection sont présentés sur la figure suivante.



Carte 26 - Captages pour l'alimentation en eau potable au niveau de l'aire d'étude (ARS)

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Loiret se base sur l'état actuel des besoins en eau, des capacités de production et d'interconnexion et sur leur

projection à l'horizon 2035. Il a notamment identifié des risques de déficit en eau potable à moyen terme (après 2025) pour la commune de Bromeilles.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'aire d'étude, il est proposé de créer des interconnexions pour :

- les communes de Puiseaux, Desmonts et Bromeilles. En effet, le captage de Puiseaux est en mesure de subvenir simultanément aux besoins moyens de Bromeilles et Desmonts,
- le SIAEP de Briarres-sur-Essonne, Dimancheville, Orville et Le Pont. Le syndicat ne disposant que d'un seul captage, il est proposé une interconnexion avec le Malesherbois.

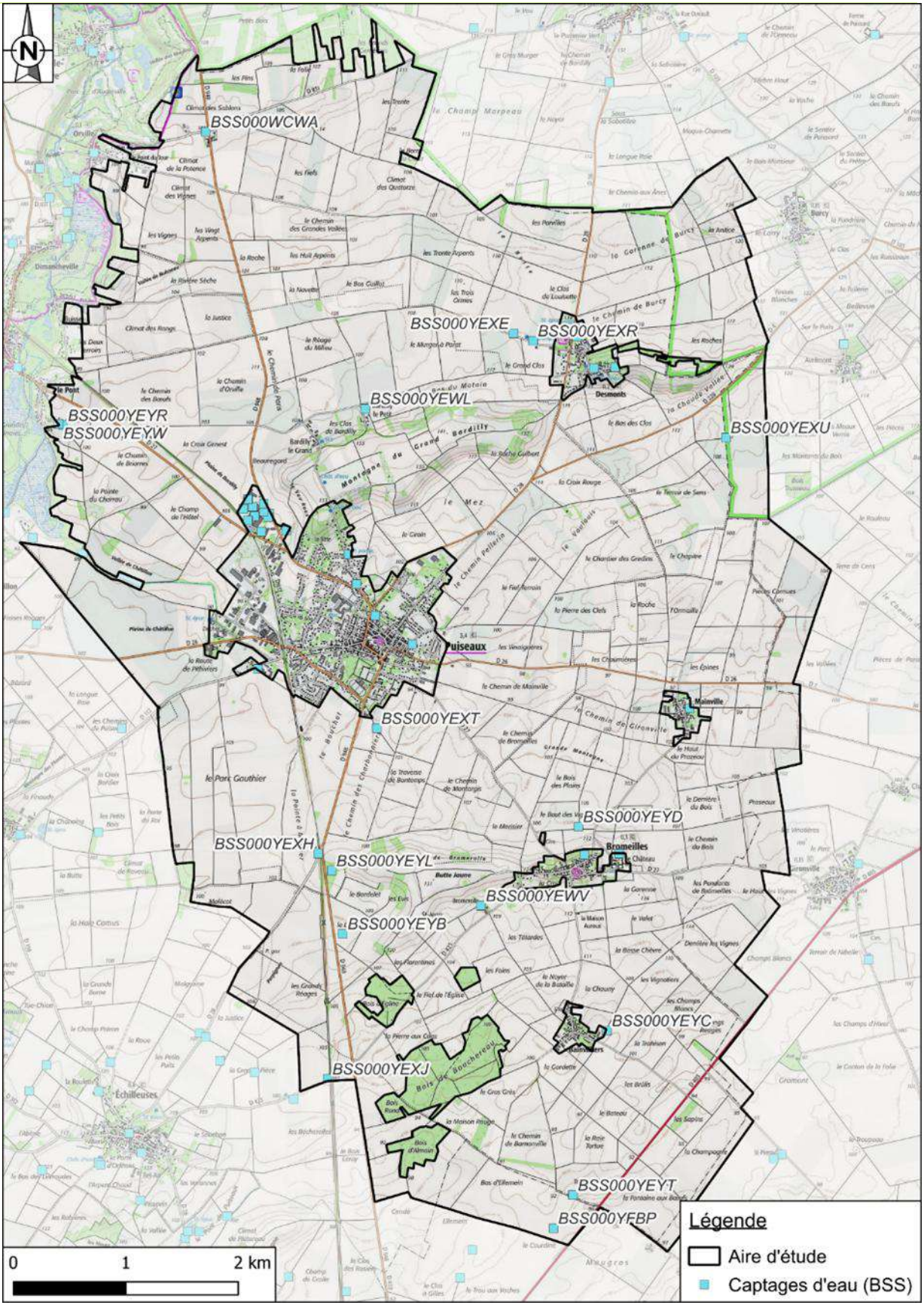
1.4.3.2 Autres captages

Les ouvrages de la Banque de données du Sous-Sol (BSS) inclus dans l'aire d'étude sont listés ci-dessous.

Identifiant BSS	Nature	Profondeur (m)	Usage
BSS000WCWA	Forage	80	Irrigation
BSS000YEWV	Puits	31	-
BSS000YEWL	Puits	-	-
BSS000YEXE	Forage	42	-
BSS000YEXH	Puits	28,45	-
BSS000YEXJ	Puits	20	Domestique
BSS000YEXR	Forage	91,5	Agricole
BSS000YEXT	Forage	55	-
BSS000YEXU	Forage	38	-
BSS000YEYB	Forage	26,15	-
BSS000YEYC	Forage	106,5	Aspersion
BSS000YEYD	Forage	90	Aspersion
BSS000YEYL	Forage	35	Irrigation
BSS000YEYR	Forage	80	Aspersion
BSS000YEYW	Forage	-	-
BSS000YEYT	Forage	29	Irrigation
BSS000YFBP	Forage	30,8	Agricole

Tableau 30 - Captages d'eau recensés par la BSS (Infoterre)

Au total, 17 captages d'eau sont recensés dans le périmètre d'étude. La majorité est à usage agricole et capte la nappe des calcaires de Beauce.



Carte 27 - Captages d'eau recensés dans l'aire d'étude (Infoterre)

1.5 HYDROGRAPHIE

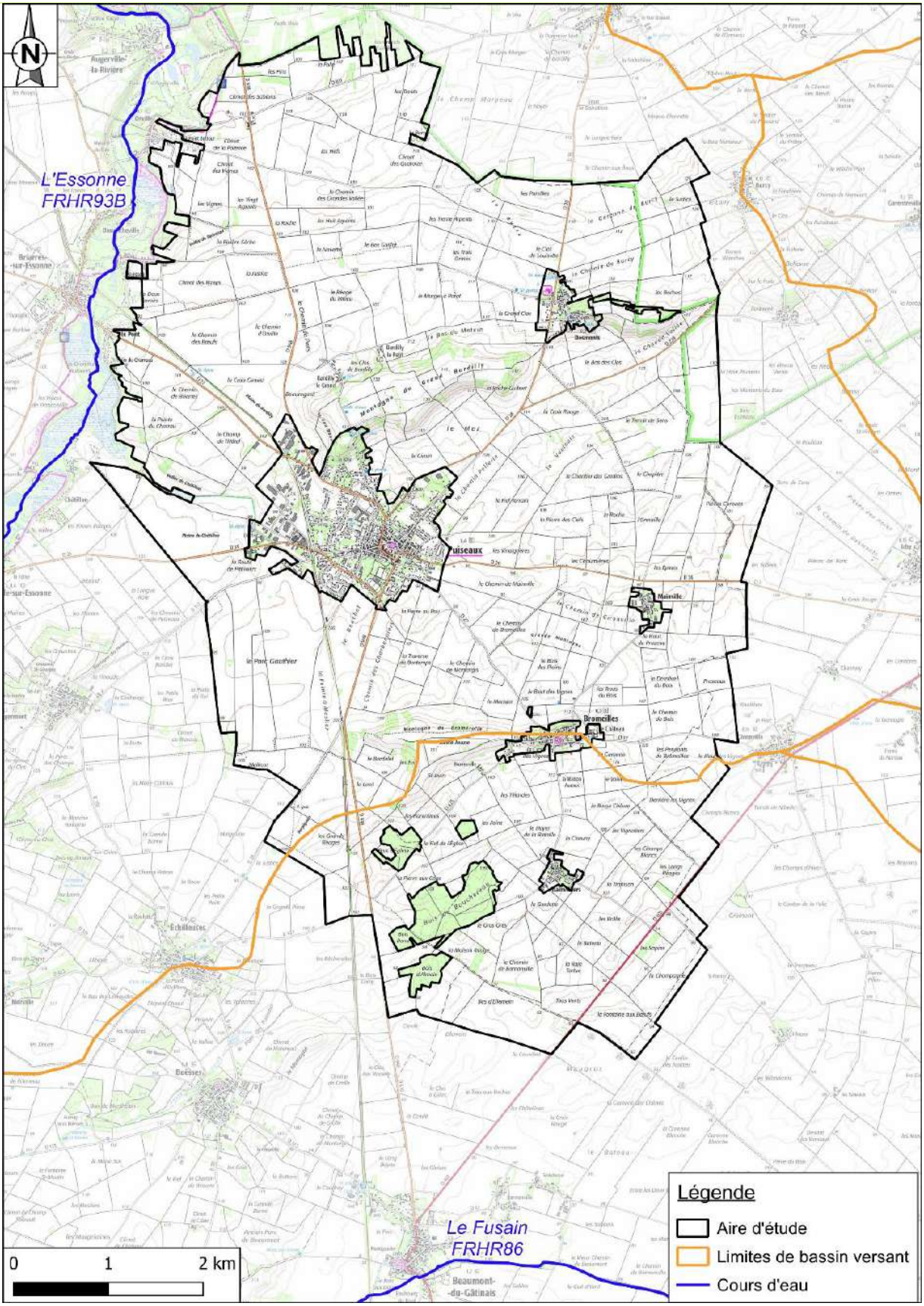
1.5.1 Contexte général

L'aire d'étude s'inscrit dans les bassins versants :

- sur la partie nord, de l'Essonne, affluent de la Seine.
- sur la partie sud, du Fusain, affluent du Loing et sous-affluent de la Seine.

La ligne de partage des eaux de ces deux bassins versants traverse l'aire d'étude selon un axe ouest/est, passant par le bourg de Bromeilles.

Le contexte hydrographique est présenté sur la figure ci-dessous.



Carte 28 - Contexte hydrographique de l'aire d'étude (BD TOPO)

1.5.2 Contexte local

L'aire d'étude présente un réseau hydrographique très peu développé.

1.5.2.1 Cours d'eau

Aucun cours d'eau n'est recensé par les DDT du Loiret et de Seine-et-Marne dans le périmètre d'étude.

A noter toutefois qu'à proximité de l'aire d'étude, l'Essonne et le Fusain constituent des exutoires pour les eaux usées et/ou pluviales de certaines communes étudiées. Ces cours d'eau sont présentés ci-après.

- **L'Essonne**

L'Essonne se forme dans le plateau du Gâtinais, par la confluence des rivières de l'Œuf et de la Rimarde sur la commune de La Neuville-sur-Essonne. Elle s'écoule selon un axe sud / nord sur environ 100 km avant de se jeter dans la Seine.

L'Essonne est principalement alimentée par la nappe de Beauce qui joue un rôle de régulateur de débit.

L'Essonne longe l'aire d'étude au nord-ouest.

- **Le Fusain**

Le Fusain est une rivière d'une longueur de 34 km environ qui prend sa source sur la commune de Barville-en-Gâtinais (45), dans le parc du château de Rochefort. Il s'écoule selon un axe ouest/nord-est avant de se jeter dans le Loing, au nord de Château-Landon (77).

Le Fusain s'écoule à environ 2,2 km au sud de l'aire d'étude.

1.5.2.2 Fossés

Compte tenu de la perméabilité des terrains de l'aire d'étude, le réseau de fossés y est très réduit et se limite à des tronçons, sans constituer un véritable réseau. Pour la plupart, ils se trouvent en périphérie des bourgs.

Un fossé a été identifié dans le périmètre d'étude, à l'ouest de Puiseaux. Il s'agit d'une rivière sèche, classée comme non cours d'eau d'après la DDT du Loiret, qui est alimentée par le rejet de la station d'épuration de Puiseaux et par un bassin d'orage recueillant les eaux pluviales du bourg de Puiseaux. Cette rivière alimente une lagune située en dehors du périmètre d'étude.

Lors de la visite de terrain du 7 octobre 2025, le tronçon en aval du chemin des Marais présentait les caractéristiques suivantes :

Profil en long	Rectiligne
Largeur	Environ 2 m en fond
Substrat	Artificiel (enrochements) + granulométrie 20/60
Type d'écoulement	Lentique (alimentation par la STEP)
Aspect des eaux	Claires
Hauteur d'eau	Faible lame d'eau
Berges	Abruptes, hauteur d'environ 2,5 m
Ripisylve	Dense en rive droite (pas d'entretien) Absente en rive gauche (zone cultivée)
Milieux riverains	Zone industrielle et cultures

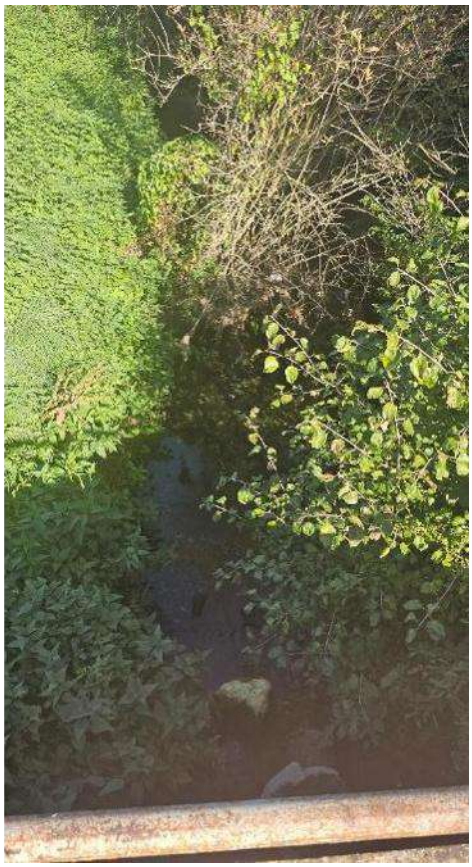



Photo 3 - Rivière sèche en amont et en aval du chemin des Marais (Flow Concept)

1.5.2.3 Sources

Des sources de déversement sont présentes à l'interface du calcaire de Pithiviers et de la molasse du Gâtinais.

Dans l'aire d'étude, une source est recensée sur le lieu-dit le Grand Bardilly au nord de Puiseaux.



Photo 4 - Source identifiée au lieu-dit "Le Grand Badilly" (Flow Concept)

1.5.2.4 Plans d'eau et mares

La source mentionnée dans le paragraphe précédent alimente une mare localisée à proximité. Aucune autre mare ou plan d'eau n'est recensé dans le périmètre d'étude.



Photo 5 - Mare au lieu-dit "Le Grand Bardilly"

1.5.3 Hydrologie

1.5.3.1 L'Essonne

Dans le cadre de cette étude, l'hydrologie de l'Essonne est appréciée sur la base de la station hydrométrique de Boulancourt (code H402 2030), située à moins de 2 km à l'aval hydraulique de l'aire d'étude.

Les données hydrologiques sont issues de la banque HYDRO (banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie).

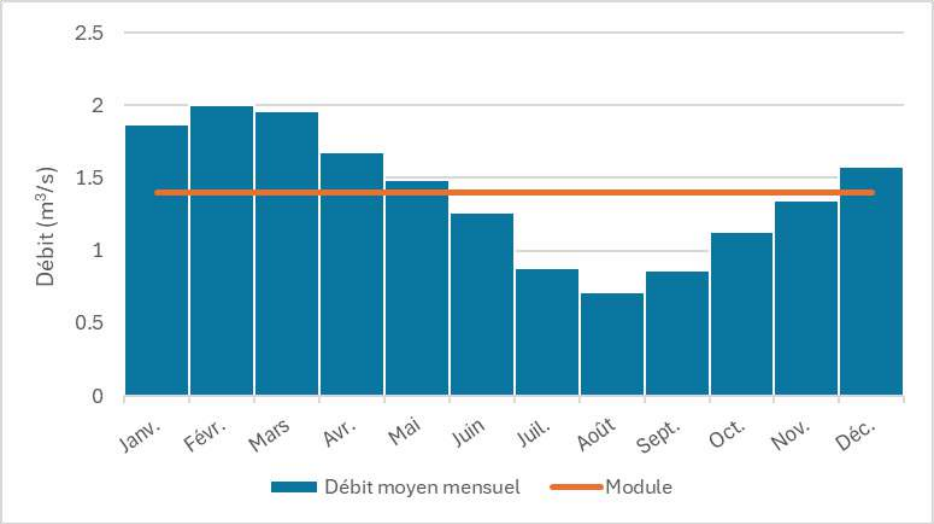
- **Débits moyens**

La répartition des débits montre que le régime hydrologique moyen présente des hautes eaux en saison froide et un étiage estival-automnal. Les débits moyens mensuels interannuels de l'Essonne à Boulancourt, pour la période de référence 09/1985–09/2025, sont indiqués et illustrés dans le tableau et le graphe ci-dessous.

Pour la période considérée, le module interannuel s'établit à 1,4 m³/s à Boulancourt.

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
QmM *(m³/s)*	1,87	2	1,96	1,68	1,49	1,26	0,882	0,712	0,868	1,13	1,35	1,58
Qsp *(l/s/km²)*	3,1	3,3	3,2	2,8	2,4	2,1	1,4	1,2	1,4	1,9	2,2	2,6

Tableau 31 - Histogramme des débits moyens mensuels interannuels de l'Essonne à Boulancourt (Hydroportail)



- **Débits de crue**

Le tableau suivant présente les résultats d'un ajustement statistique (loi de Gumbel) sur les débits instantanés de crue de l'Essonne, à la station de Boulancourt (données calculées sur la période 08/1985-09/2025).

Fréquence	Q (m^3/s)
Biennale	5,51
Quinquennale	9,3
Décennale	11,8
Vicennale	14,2
Cinquantennale	17,3

Tableau 32 - Débits caractéristiques de crues de l'Essonne à Boulancourt (Hydroportail)

- **Débits d'étiage**

Le tableau suivant présente les résultats d'un ajustement statistique (loi d'extrémum généralisée) sur les débits de basses eaux de l'Essonne, à la station de Boulancourt (données calculées sur la période 08/1985-09/2025).

Fréquence	QMNA (m^3/s)
Biennale	0,51
Quinquennale	0,166

Tableau 33 - Débits caractéristiques d'étiage de l'Essonne à Boulancourt (Hydroportail)

Le débit d'étiage de référence quinquennale sec (QMNA5) est de 0,17 m^3/s à Boulancourt.

- **Objectifs de quantité**

Le SDAGE Seine-Normandie et le SAGE Nappe de Beauce ont défini un point nodal sur l'Essonne (station de Boulancourt) avec :

- un débit de crise (DCR) fixé à 0,2 m^3/s,
- un débit d'objectif d'étiage (DOE) fixé à 0,25 m^3/s.

1.5.3.2 Le Fusain

Dans le cadre de cette étude, l'hydrologie du Fusain est appréciée sur la base de la station hydrométrique de Courtempierre (code H352 2010), située à une dizaine de kilomètres à l'aval hydraulique de la zone d'étude. Sur cette station, les données ne sont disponibles qu'à partir de 2017.

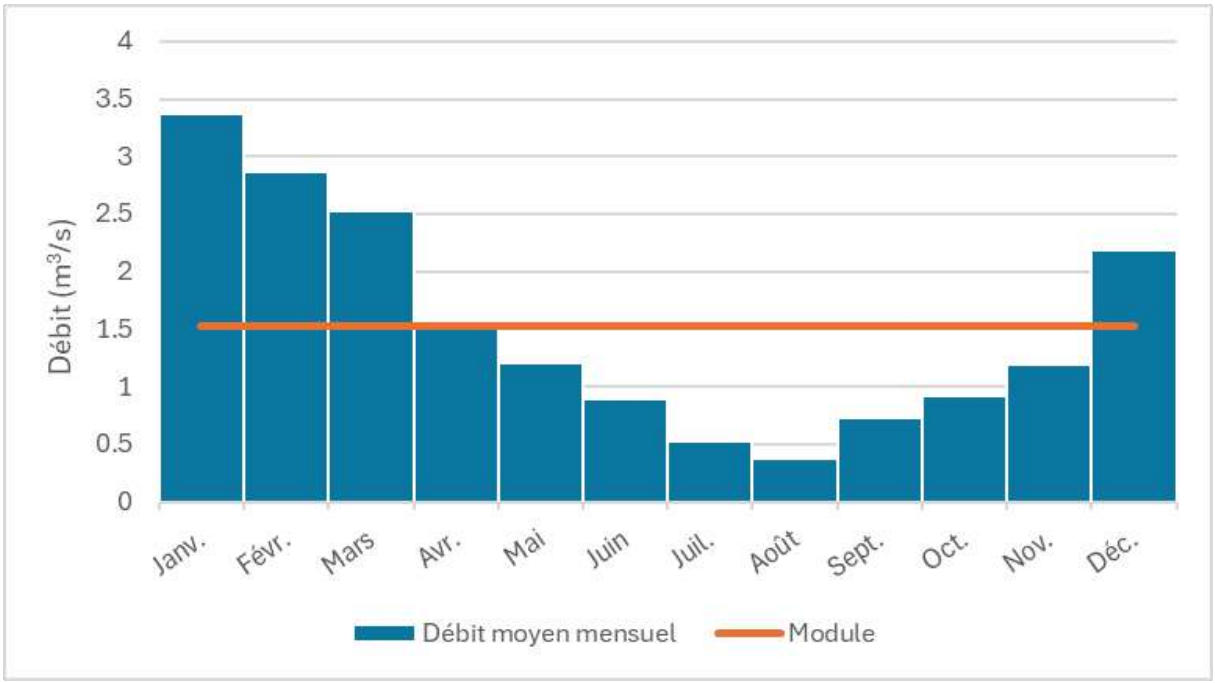
Les données hydrologiques sont issues de la banque HYDRO (banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie).

- **Débits moyens**

La répartition des débits montre que le régime hydrologique moyen présente des hautes eaux en saison froide et un étiage estival-automnal. Les débits moyens mensuels interannuels du Fusain à Courtempierre, pour la période de référence 02/2017–09/2025, sont indiqués et illustrés dans le tableau et le graphe ci-dessous.

Pour la période considérée, le module interannuel s'établit à 1,52 m³/s à Courtempierre.

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
QmM *(m³/s)*	3,37	2,87	2,52	1,55	1,2	0,893	0,523	0,373	0,728	0,922	1,19	2,18
Qsp *(l/s/km²)*	9	7,7	6,7	4,1	3,2	2,4	1,4	1	1,9	2,5	3,2	5,8



- **Débits de crue et d'étiage**

Les données sur les débits de crue et d'étiage ne sont pas disponibles pour la présente station.

- **Objectifs de quantité**

Le SDAGE Seine-Normandie et le SAGE Nappe de Beauce ont défini un point nodal sur le Fusain (station de Courtempierre) avec :

- un débit de crise (DCR) fixé à 0,12 m³/s,

- un débit d'objectif d'étiage (DOE) fixé à 0,15 m³/s.

1.5.4 Caractéristiques des masses d'eau

Les 2 masses d'eaux superficielles identifiées à proximité de l'aire d'étude sont les suivantes :

- FRHR93B – L'Essonne du confluent de la Rimarde (exclu) au confluent de la Juine (exclu),
- FRHR86 – Le Fusain de sa source au confluent du Petit Fusain (inclus dans le périmètre d'étude).

1.5.4.1 Etat chimique et écologique

Les données d'état des masses d'eaux superficielles identifiées sont issues des stations de :

- Buno-Bonnevaux 2 pour l'Essonne (code station 03066000),
- Sceaux-du-Gâtinais 1 pour le Fusain (code station 03057340).

	L'Essonne à Buno-Bonnevaux 2	Le Fusain à Sceaux-du-Gâtinais 1
Distance à l'aire d'étude	~13 km au nord-ouest	~7 km au sud-est
Année	2024	2024
Etat écologique	Moyen	Moyen
Biologie	Moyen (invertébrés benthiques et macrophytes) Bon (poissons et diatomées)	Absence de données
Température	Très bon	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon	Moyen
Acidification	Très bon	Très bon
Nutriments	Bon	Moyen
Polluants spécifiques	Bon	Absence de données

Tableau 34 - Etat des masses d'eaux superficielles (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

1.5.4.2 Objectifs d'état

Les objectifs d'état pour les masses d'eaux superficielles, fixés par le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, sont présentés dans le tableau suivant :

Masses d'eaux superficielles	Objectif d'état chimique				Objectif d'état écologique	
	Objectif avec ubiquistes	Echéance d'atteinte	Objectif avec ubiquistes	Echéance d'atteinte	Objectif	Echéance d'atteinte
FRHR93B – L'Essonne du confluent de la	Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	Bon état	2021

Rimarde (exclu) au confluent de la Juine (exclu)						
FRHR86 – Le Fusain de sa source au confluent du Petit Fusain (inclus)	Bon état	2021	Bon état	Depuis 2015	OMS	2027

Tableau 35 - Objectifs d'état pour les masses d'eaux superficielles (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

2. MILIEU NATUREL

2.1 CONTEXTE DU PROJET ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

2.1.1 Objectifs de l'étude sur le volet « milieu naturel » et références règlementaires

L'objectif du présent rapport est donc de dresser un diagnostic écologique qui servira d'état initial pour l'étude d'impact dans le cas où un aménagement foncier serait engagé, pour qu'il respecte les objectifs de préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et des milieux naturels.

2.1.2 Aspects méthodologiques

2.1.2.1 Terminologie employée

Afin d'alléger la lecture, le nom scientifique de chaque espèce est cité uniquement lors de la première mention de l'espèce dans le texte. Le nom vernaculaire est ensuite utilisé.

Il est important, pour une compréhension facilitée et partagée de cette étude, de s'entendre sur la définition des principaux termes techniques utilisés dans ce rapport.

Cortège d'espèces : ensemble d'espèces ayant des caractéristiques écologiques ou biologiques communes. Selon les sites, une espèce peut être rattachée à un cortège différent.

Création : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à créer des nouvelles fonctions

Enjeu écologique : valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation de l'aire d'étude rapprochée, la représentativité de la population utilisant l'aire d'étude rapprochée à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation de l'aire d'étude rapprochée par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation de l'aire d'étude rapprochée… Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. Ce qualificatif est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré. En termes de biodiversité, il possède une connotation positive.

Équilibres biologiques : équilibres naturels qui s'établissent à la fois au niveau des interactions entre les organismes qui peuplent un milieu et entre les organismes et ce milieu. La conservation des équilibres biologiques est indispensable au maintien de la stabilité des écosystèmes.

Espèces considérées comme présentes/absentes : il peut arriver qu'il ne soit pas possible d'écarter la présence de certaines espèces sur l'aire d'étude rapprochée, soit du fait d'inventaires spécifiques non réalisés ou insuffisants, soit du fait de leurs mœurs discrètes et des difficultés de détection des individus. On parle alors en général « d'espèces potentielles ». Toutefois, l'approche de BIOTOPE vise à remplacer ce terme dans l'argumentation au profit « d'espèces considérées comme présentes » ou « d'espèces considérées comme absentes ». L'objectif n'est pas de chercher à apporter une vérité absolue, dans les faits, inatteignable.

Il s'agit de formuler des conclusions vraisemblables sur la base d'une réflexion solide, dans le but de formuler ensuite les recommandations opérationnelles qui s'imposent.

Une ou plusieurs espèces non observées peuvent alors être « considérées comme présentes » sur la base d'un faisceau d'indices tangibles (bibliographie, observations proches mais hors aires d'études, milieux en présence, discrétion de l'espèce, caractère ubiquiste ou non, capacités de détection, enjeu écologique, sensibilité au projet, etc.) et traitées comme telles dans la séquence ERC, en particulier dans l'évaluation de la perte de biodiversité et du risque suffisamment caractérisé. Selon la même logique, certaines espèces non observées peuvent être « considérées comme absentes », exclues de fait de la séquence ERC et associées à une perte de biodiversité nulle et un risque insuffisamment caractérisé.

Fonction écologique : elle représente le rôle joué par un élément naturel dans le fonctionnement de l'écosystème. Par exemple, les fonctions remplies par un habitat pour une espèce peuvent être : la fonction d'aire d'alimentation, de reproduction, de chasse ou de repos. Un écosystème ou un ensemble d'habitats peuvent aussi remplir une fonction de réservoir écologique ou de corridor écologique pour certaines espèces ou populations. Les fonctions des habitats de type zone humide peuvent être répertoriées en fonctions hydrologiques, biogéochimiques et/ou biologiques.

Habitat, habitat naturel, végétation et habitat d'espèce : le terme « habitat » est celui choisi dans ce document pour désigner les différentes unités d'un territoire géographique, qu'il s'agisse d'habitats discernables par une structure végétale ou non. Par souci de simplification, le terme « habitat naturel » est couramment utilisé dans les typologies et dans les guides méthodologiques pour caractériser les végétations. Or, certains « habitats naturels » le sont peu, on parle alors parfois d'habitats « semi-naturels », voire pas du tout et il s'agit alors d'habitats totalement artificiels. L'utilisation du terme « habitat naturel » porte de fait souvent à confusion.

C'est pourquoi, dans tout le document, on parlera « d'habitats » au sens large, tout en distinguant dans le détail :

- Les végétations comprenant :
 - Les habitats avec une végétation plus ou moins naturelle mais rattachable à une typologie phytosociologique : ils seront nommés sur la base des référentiels régionaux (quand il y en a) ou autres publications de référence (cahiers d'habitats par exemple) ;
 - Les habitats avec végétation très artificielle (cultures, parcs, jardins, plantations de ligneux…) non rattachable à une typologie phytosociologique : ils seront nommés sur la base de la typologie Eunis (Louvel et al., 2015) ;
- Les habitats sans végétation comprenant :
 - Les habitats non artificiels ou d'aspect naturel (rochers, parois rocheuses, bancs de sables ou de galets, vasières, plages, grottes, mares…) : ils seront nommés sur la base de la typologie Eunis ;
 - Les habitats clairement artificiels (routes, voies ferrées, bâtis…) : ils seront nommés sur la base de la typologie Eunis.

Le terme « habitat d'espèce » désigne le lieu de vie d'une espèce animale, c'est-à-dire les espaces qui conviennent à l'accomplissement de son cycle biologique (reproduction, alimentation, repos, etc.).

Intérêt communautaire (d') : se dit des habitats ou des espèces inscrits respectivement aux annexes I ou II de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats / Faune / Flore » mais aussi des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE, dite directive « Oiseaux ».

Parmi les habitats d'intérêt communautaire, certains ont été identifiés comme prioritaires par la directive, considérés comme étant en danger de disparition et pour la conservation desquels

la Communauté porte une responsabilité particulière. Leur code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque *.

Patrimonial (espèce, habitat) : le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace. Ceci peut notamment se traduire par l'inscription de ces espèces ou habitats sur les listes rouges (UICN). Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.

Protégé (espèce, habitat, habitat d'espèce) : une espèce protégée est une espèce réglementée qui relève d'un statut de protection stricte au titre du Code de l'environnement et vis-à-vis de laquelle un certain nombre d'activités humaines sont contraintes voire interdites.

Remarquable (espèce, habitat) : éléments à prendre en compte dans le cadre du projet et de nature à engendrer des adaptations de ce dernier. Habitats ou espèces qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur niveau de protection, de rareté, de menace à une échelle donnée, de leurs caractéristiques originales au sein de l'aire d'étude rapprochée (population particulièrement importante, utilisation de l'aire d'étude rapprochée inhabituelle pour l'espèce, viabilité incertaine de la population…) ou de leur caractère envahissant. Cette notion n'a pas de connotation positive ou négative, mais englobe « ce qui doit être pris en considération ».

Les éléments remarquables intègrent tout « ce que l'on remarque », c'est-à-dire tous les éléments que l'on prend en compte dans les expertises écologiques. Ainsi, les expertises de terrain visent à relever :

- Les espèces protégées ou réglementées (intérêt communautaire) ;
- Les espèces inscrites sur les listes rouges ;
- Les espèces déterminantes ZNIEFF mais uniquement dans le cas où les listes ont été établies selon des méthodologies permettant de mettre en valeur des espèces réellement intéressantes, ce qui est très variable selon les régions ;
- Les espèces exotiques envahissantes.

Restauration : terme utilisé dans le programme compensatoire, consiste à remettre à niveau ou retrouver des fonctions altérées.

Risque : niveau d'exposition d'un élément écologique à une perturbation. Ce niveau d'exposition dépend à la fois de la sensibilité de l'élément écologique et de la probabilité d'occurrence de la perturbation.

Sensibilité : aptitude d'un élément écologique à répondre aux effets d'un projet.

2.1.2.2 Aires d'études

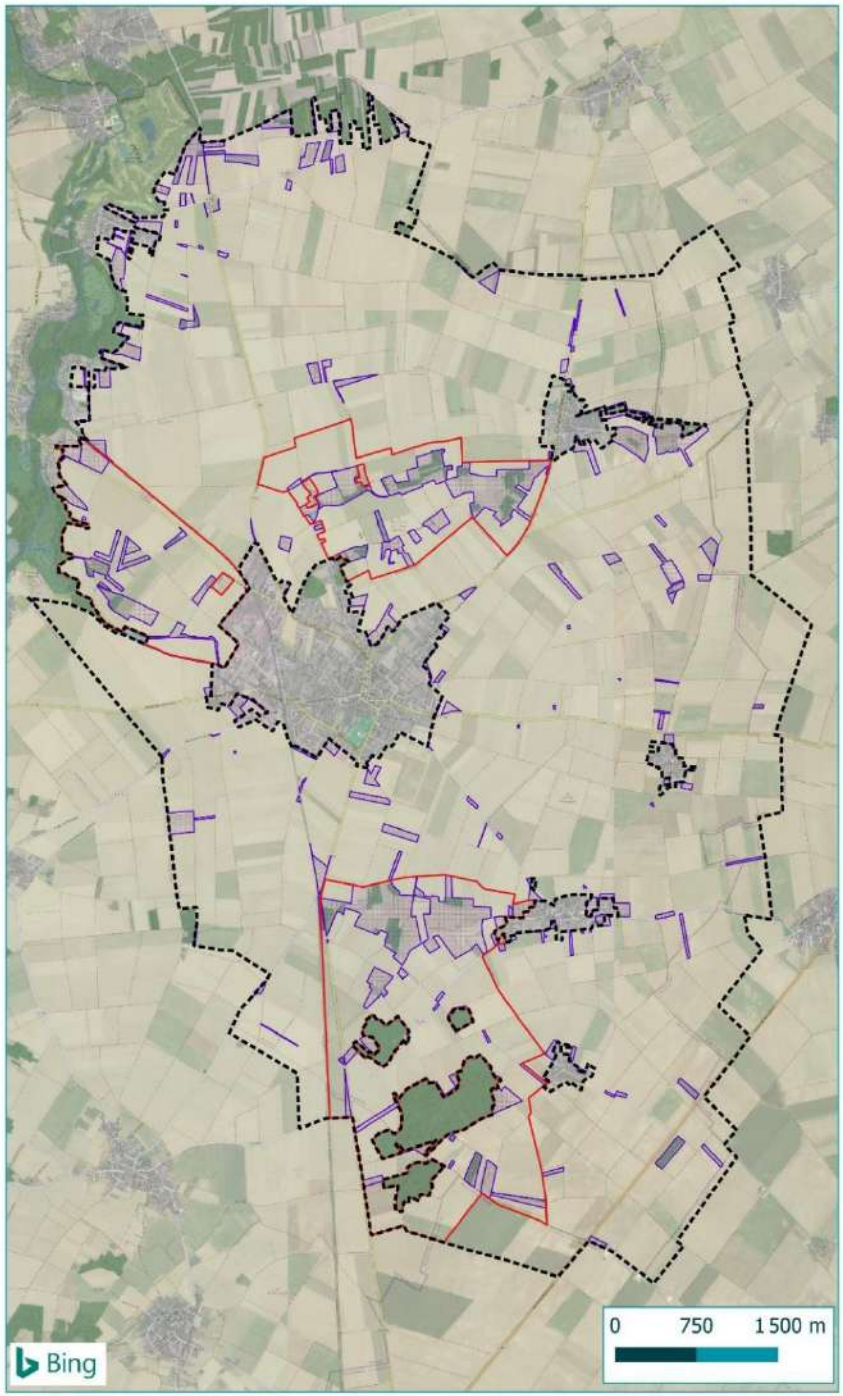
Le projet d'aménagement foncier se situe sur les communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville, principalement dans le département du Loiret en Région Centre-Val de Loire, la frange se situe également dans le département Seine-et-Marne en Région Ile de de France.

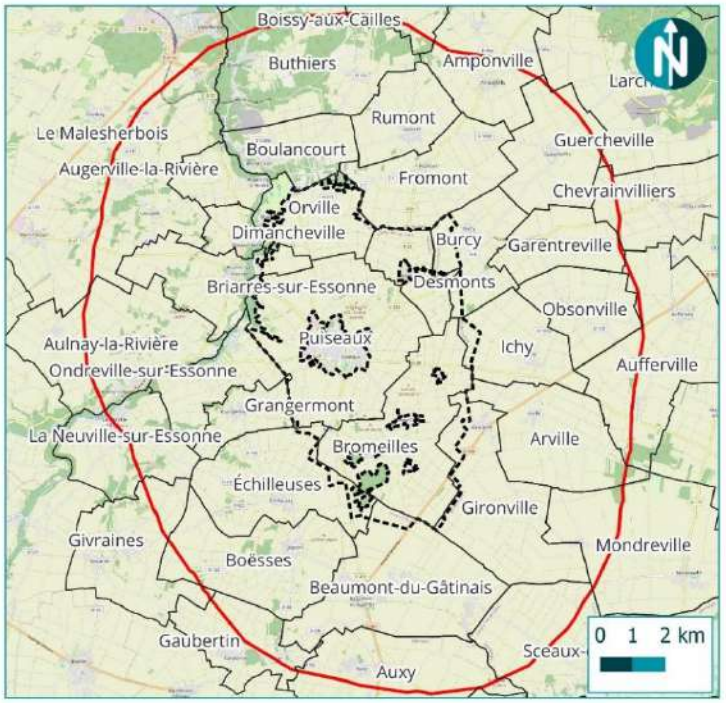
Différentes aires d'études, susceptibles d'être concernées différemment par les effets du projet, ont été distinguées dans le cadre de cette expertise (cf. tableau ci-dessous).

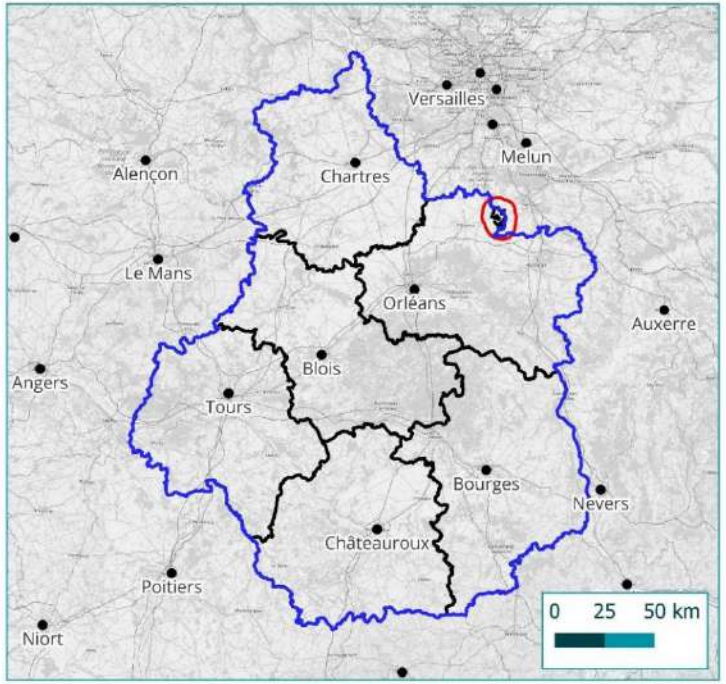
Aires d'études de l'expertise écologique	Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet
Aire d'étude rapprochée (AER)	Aire d'étude d'analyse pour le projet d'aménagement foncier. Elle intègre les futurs travaux connexes.

Elle correspond au périmètre de l'étude préalable d'aménagement foncier 4 710 ha	Le diagnostic écologique porte sur l'intégralité de cette aire d'étude. Sur celle-ci, un état initial complet des milieux naturels est réalisé, en particulier : - Une cartographie des habitats ; - Une analyse des fonctionnalités écologiques à l'échelle locale - Une identification des enjeux écologiques et des implications réglementaires. L'expertise s'appuie sur des observations de terrain et sur les données bibliographiques disponibles
Aire d'étude pour les habitats et la flore Elle correspond aux milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée hors cultures et parties urbanisées. 319 ha	Aire d'étude d'analyse pour les observations de terrain liées aux habitats et à la flore. Cette aire d'étude composée de plusieurs entités à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée a été délimitée sur la base : - Des parcelles de prairie permanente, de prairie temporaire, les surfaces en gel, ainsi que les surfaces non exploitées enregistrées au RPG 2023 ; - Des habitats ouverts et forestiers enregistrés sur la donnée CarHab de l'INPN ; - Des espaces de végétation recensés dans la BD TOPO 2023 (en exemptant les haies).
Aire d'étude pour la faune Elle correspond à trois secteurs représentatifs de l'aire d'étude rapprochée. 882,1 ha	Aire d'étude d'analyse pour les observations de terrain liées à la faune où sont susceptibles de se concentrer les enjeux (boisements, prairies et milieux humides). Cette aire d'étude est composée de trois secteurs : - Secteur centre-nord (1) : au nord-est de Puiseaux incluant quelques boisements et des pentes plus marquées avec des milieux de type ouverts ; - Secteur ouest (2) : à l'ouest de Puiseaux à l'interface avec la vallée de l'Essonne ; - Secteur sud (3) : à l'ouest de Bromeilles incluant des parcelles

	cultivées, quelques boisements et quelques prairies.
Haies L'ensemble des haies à l'échelle de l'AER 16,3 km	Analyse des haies sur l'AER pour caractériser leur rôle : - Ecologique - Hydrologique
Aire d'étude éloignée (AEE) Elle intègre l'aire d'étude rapprochée	Analyse du positionnement du projet d'aménagement foncier dans le fonctionnement écologique de la région naturelle d'implantation. L'expertise s'appuie essentiellement sur des informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources. Elle correspond à une zone tampon de 5 km autour de l'AER.







Loiret
votre Département

Localisation des aires d'études

Étude préalable d'aménagement foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions

Aires d'étude

- Aire d'étude rapprochée (AER) : périmètre de l'étude préalable pour le réamenagement foncier
- Aire d'étude éloignée (5 km)
- Aire d'étude pour la faune
- Aire d'étude pour les habitats et la flore

Limites administratives

- Région Centre-Val-de-Loire
- Départements
- Préfecture
- Communes

biotope

©Département Loiret - Tous droits réservés - Sources :©2020 Microsoft Corporation ©2020 DigitalGlobe ©CNES (2020) Distribution Airbus DS, ©IGN Scan1000, ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope, 2025

2.1.2.3 Méthode d'acquisition des données

2.1.2.3.1 Recueil bibliographique pour les habitats, la flore et la faune

Dans les différents chapitres de l'état initial, des analyses bibliographiques sont présentées pour chacun des groupes traités. Elles valorisent les différentes sources de données disponibles et pertinentes (rapports, thèses, articles, bases de données…) ainsi que les informations obtenues spécifiquement dans le cadre de cette étude auprès des différentes personnes ou structures ressources consultées.

Tableau 36 - Bibliographie relative aux environs de l'aire d'étude rapprochée (Biotope)

Nom du document et référence bibliographique	Principaux enjeux synthétisés
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) (Consultation du site internet le 10/09/2025)	A noter : À la suite d'une attaque informatique sévère affectant les serveurs du MNHN, le site de l'INPN est inaccessible pour une durée indéterminée. Pour les données d'observation et de suivi d'espèces de l'INPN, nous avons donc été redirigé vers la plateforme mondiale du GBIF où la très grande majorité des données reste disponible. Il en ressort les éléments suivants sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée à savoir Puiseaux, Briarres-sur-Essonne, Desmonts, Echilleuses, Grangermont, Bromeilles, Orville, Beaumont-du-Gâtinais, Burcy, Gironville et Ichy (données supérieures ou égales à 2015) : - 3 reptiles, 1 orthoptère ou groupe apparenté, 3 odonates, 15 lépidoptères rhopalocères, 1 mammifère et 67 oiseaux sont mentionnés. - Parmi ces espèces, plusieurs sont patrimoniales en France et/ou en région Centre-Val de Loire ou Ile-de-France : Vipère péliade, Vipère aspic, Bel-Argus, Hespérie du Chiendent, Fluoré, Flambé, Leste des bois, Sympétrum noir, Verdier d'Europe, Bergeronnette printanière, Hirondelle rustique, Vanneau huppé, Tourterelle des bois, Perdrix grise, Moineau domestique, Alouette des champs, Faucon crécerelle, Bruant jaune, Martinet noir, Linotte mélodieuse, Bergeronnet grise, Effraie des clochers, Hirondelle de fenêtre, Roitelet huppé, Chardonneret élégant, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Serin cini, Bruant proyer, Hypolaïs polyglotte, Mésange à longue queue (pour les oiseaux, une sélection a été effectuée ne prenant en compte que les espèces susceptibles de nicher sur le secteur d'étude). - On notera également la présence de plusieurs espèces protégées d'insectes pour la région Ile-de-France : Mante religieuse, Leste des bois, Sympétrum noir et Flambé.
Obs'45 (Consultation du site internet le 10/09/2025)	Recueil de données naturalistes (supérieures ou égales à 2015) sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée sur la partie Centre-Val de Loire, à savoir les communes de Puiseaux, Briarres-sur-Essonne, Desmonts, Echilleuses, Grangermont, Bromeilles et Orville : - 1 reptile, 3 orthoptères ou groupe apparenté, 13 odonates, 18 lépidoptères rhopalocères, aucun mammifère et 73 oiseaux sont mentionnés. - Parmi ces espèces, plusieurs sont patrimoniales en France et/ou en région Centre-Val de Loire : Grande Aeschne, Cordulie métallique, Lapin de garenne, Alouette des champs, Bouscarle de Cetti, Bruant des roseaux, Bruant jaune, Bruant proyer, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Circaète Jean-le-

Nom du document et référence bibliographique	Principaux enjeux synthétisés
	Blanc, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Fauvette des jardins, Gobemouche gris, Grand Cormoran, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Linotte mélodieuse, Martinet noir, Pouillot fitis, Serin cini, Verdier d'Europe (pour les oiseaux, une sélection a été effectuée ne prenant en compte que les espèces susceptibles de nicher sur le secteur d'étude).
Faune Ile-de-France et Géonature ARB Ile-de-France (Consultation des sites internet le 10/09/2025)	Recueil de données naturalistes (supérieures ou égales à 2015) sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée sur la partie Ile-de-France, à savoir les communes de Beaumont-du-Gâtinais, Burcy, Gironville et Ichy : - 1 orthoptère, 1 odonate, 11 lépidoptères rhopalocères 4 mammifère, et 88 oiseaux sont mentionnés. - Parmi ces espèces, plusieurs sont patrimoniales en France et/ou en région Ile-de-France : Lapin de garenne, Alouette des champs, Bergeronnette grise, Bergeronnette printanière, Bruant des roseaux, Bruant jaune, Bruant proyer, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Caille des blés, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Cochevis huppé, Effraie des clochers, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Huppe fasciée, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Martinet noir, Moineau domestique, Moineau friquet, Œdicnème criard, Perdrix grise, Pic épeichette, Pipit des arbres, Pouillot fitis, Roitelet huppé, Serin cini, Tourterelle des bois, Vanneau huppé et Verdier d'Europe (pour les oiseaux, une sélection a été effectuée ne prenant en compte que les espèces susceptibles de nicher sur le secteur d'étude).
Lobélia (Consultation du site internet le 18/09/2025)	Recueil de données flores (supérieures ou égales à 2000) sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée.

2.1.2.3.2 Prospections de terrain et effort d'inventaire

Les prospections ont concerné la flore et les principaux groupes de faune représentatifs de la biodiversité de l'aire d'étude rapprochée. Le nombre et les périodes de passage ont été adaptés au contexte naturel avec de probable milieux calcaires de l'aire d'étude rapprochée et aux enjeux écologiques pressentis.

Le tableau et la figure suivants indiquent les dates de réalisation et les groupes visés par les inventaires de terrain dans le cadre de la mission.

À chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Dates des inventaires	Commentaires
Inventaires des habitats et de la flore (1 passage dédié – 5 jours)	
17/06/2025 – 21/06/2025	Relevés précis flore de printemps sur l'aire d'étude rapprochée et avancée de la cartographie des habitats. Conditions moyennes (chaleur)
Inventaires des reptiles (tous passages mutualisés)	

Dates des inventaires	Commentaires
Toutes dates	Réalisés sur la plupart des dates faune terrestre : avifaune, mammifères et insectes.
Inventaires des insectes (3 passages dédiés de 2 jours)	
12/05/2025	Recherche opportuniste des insectes lors des inventaires pour les autres groupes de faune Temps nuageux avec quelques éclaircies ; températures comprises entre 10 et 19°C ; vent très faible de secteur sud.
13/05/2025	Recherche opportuniste des insectes lors des inventaires pour les autres groupes de faune Temps nuageux avec de belles éclaircies le matin puis nuageux l'après-midi avec quelques gouttes de pluie à partir de 15h ; températures comprises entre 8 et 21°C ; vent très faible de secteur nord-est.
11/06/2025	Recherche opportuniste des insectes lors des inventaires pour les autres groupes de faune Beau temps ; températures comprises entre 13 et 28°C ; vent faible de secteur est/nord-est.
12/06/2025	Recherche opportuniste des insectes lors des inventaires pour les autres groupes de faune Beau temps avec quelques passages nuageux le matin puis beau temps ; températures comprises entre 15 et 32°C ; vent faible de secteur est/sud-est.
07/08/2025	Recherche ciblée sur les orthoptères et les insectes de fin de saison Beau temps ; températures comprises entre 17 et 30°C ; vent très faible de secteur sud/sud-ouest.
08/08/2025	Recherche ciblée sur les orthoptères et les insectes de fin de saison Beau temps ; températures comprises entre 21 et 31°C ; vent faible de secteur nord/nord-ouest.
Inventaires des oiseaux (2 passages dédiés de 2 jours)	
12/05/2025	Inventaire des oiseaux nicheurs par points d'écoute et observations opportunistes, premier passage. Temps nuageux avec quelques éclaircies ; températures comprises entre 10 et 19°C ; vent très faible de secteur sud.
13/05/2025	Inventaire des oiseaux nicheurs par points d'écoute et observations opportunistes, premier passage. Temps nuageux avec de belles éclaircies le matin puis nuageux l'après-midi avec quelques gouttes de pluie à partir de 15h ; températures comprises entre 8 et 21°C ; vent très faible de secteur nord-est.
11/06/2025	Inventaire des oiseaux nicheurs par points d'écoute et observations opportunistes, second passage. Beau temps ; températures comprises entre 13 et 28°C ; vent faible de secteur est/nord-est.
12/06/2025	Inventaire des oiseaux nicheurs par points d'écoute et observations opportunistes, second passage.

Dates des inventaires	Commentaires
	Beau temps avec quelques passages nuageux le matin puis beau temps ; températures comprises entre 15 et 32°C ; vent faible de secteur est/sud-est.
Inventaires des mammifères (hors chiroptères) (tous passages mutualisés)	
Toutes dates	Réalisés sur la plupart des dates faune terrestre : avifaune, reptiles et insectes, à partir du relevé d'indices de présence.
Inventaires des haies (1 passage – 4 jours)	
17/07/2025	Bonnes conditions.
18/07/2025	Bonnes conditions.
13/08/2025	Bonnes conditions.
14/08/2025	Bonnes conditions.

Tableau 37 - Dates et conditions des prospections de terrain

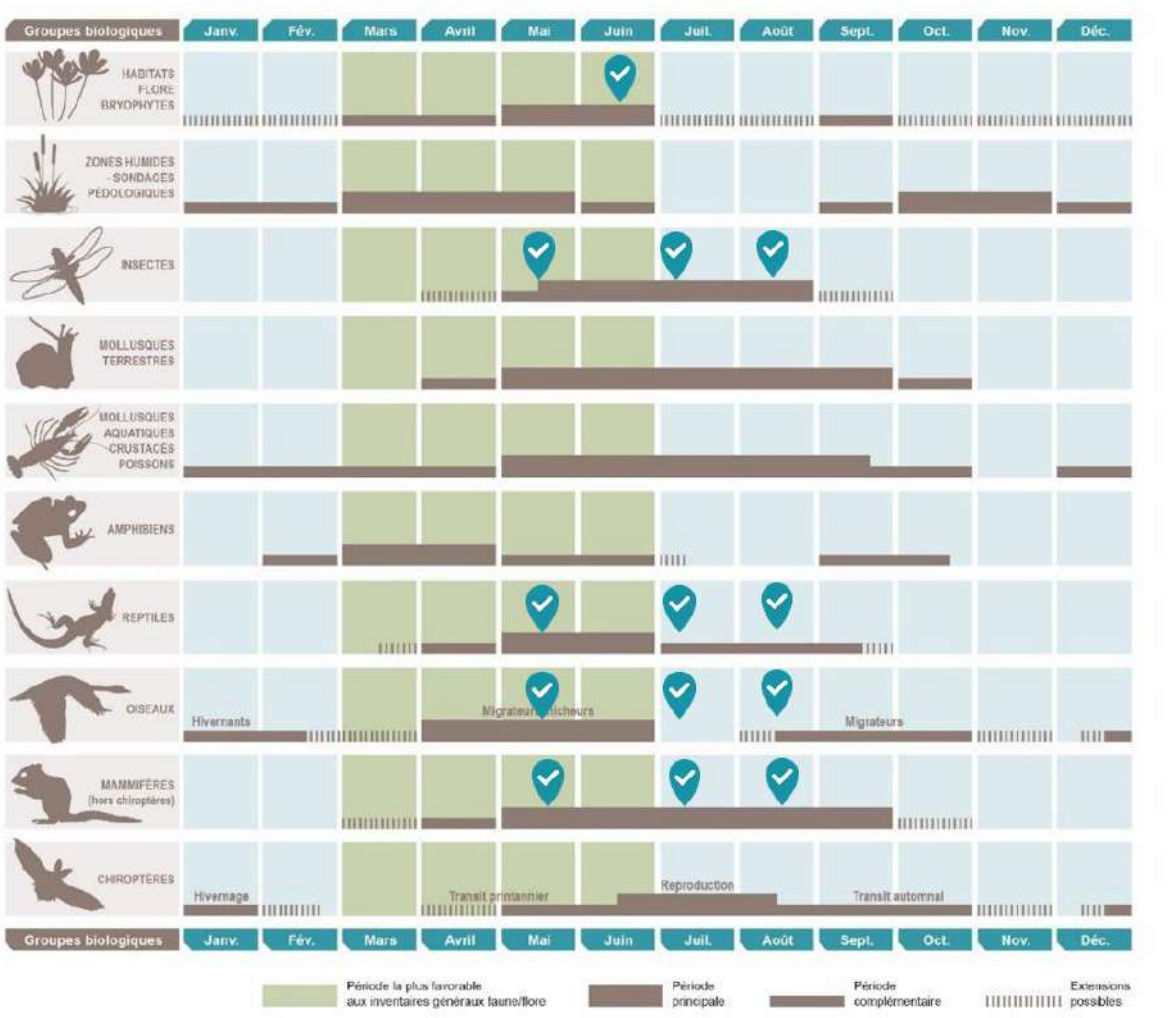


Figure 17 - Représentation synthétique des périodes de prospection les plus favorables à l'expertise des différents groupes et des dates de passage réalisées (balise bleue) (Biotope)

2.1.2.3.3 Synthèse des méthodes d'inventaire et difficultés rencontrées

Le tableau suivant présente une synthèse des méthodes d'inventaires mises en œuvre dans le cadre de cette étude.

Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude rapprochée ont été adaptées pour tenir compte des exigences écologiques propres à chaque groupe et permettre l'inventaire le plus représentatif et robuste possible.

Les méthodologies détaillées sont présentées en annexe de ce rapport pour chacun des groupes étudiés.

Thématique	Description sommaire
Méthodes utilisées pour l'étude des habitats et de la flore	Habitats : relevés simples d'espèces végétales pour l'établissement d'un cortège permettant le rattachement aux habitats listés dans les référentiels utilisés (CB, Eunis, PVF, Natura 2000). Flore : expertises ciblées sur les printanière. Liste d'espèces sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée couplée à des pointages au GPS et comptage d'effectifs pour les stations d'espèces floristiques remarquables.
Méthodes utilisées pour l'étude des insectes	Inventaire à vue et capture au filet avec relâché immédiat sur place pour les espèces à détermination complexe. Expertises ciblées sur les papillons de jour, les libellules et demoiselles, les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) et les coléoptères saproxylophages (se nourrissant de bois mort).
Méthodes utilisées pour l'étude des reptiles	Inventaire à vue des individus en phase de thermorégulation ou en soulevant les différentes caches (pierres, planches, tôles, bâches…), soigneusement remises en place.
Méthodes utilisées pour l'étude des oiseaux	Inventaire à vue et par points d'écoute diurnes de 20 min en période de nidification.
Méthodes utilisées pour l'étude des mammifères (hors chiroptères)	Inventaire à vue des individus et recherche d'indices de présence (terriers, excréments, poils…).
Méthode utilisée pour l'inventaire des haies	Relevés simples d'espèces végétales et de différents critères liés à la caractérisation de chaque haie.
Difficultés scientifiques et techniques rencontrées : Étude des habitats et de la flore : au vu de l'ampleur de l'aire d'étude des habitats et de la flore, certains endroits n'ont pas été finement prospectés. Il est également utile de rappeler que l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée n'a pas pu être prospectée. Les inventaires de terrain se sont déroulés sur l'aire d'étude des habitats et de la flore. Étude des reptiles, des insectes, des oiseaux, des mammifères terrestres : aucune difficulté rencontrée sur les zones inventoriées. On notera toutefois qu'au regard de l'étendue de l'aire d'étude de la faune, l'ensemble de la zone n'a pas pu être prospecté finement. Par ailleurs, comme pour les habitats et la flore, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée n'a pas été prospectée. Les inventaires se sont concentrés sur l'aire d'étude de la faune qui est composée de trois entités. Etude des haies : Certaines haies n'ont pas pu être étudiées en raison de leur localisation géographique ou de leur implantation sur des propriétés privées. De plus, pour les haies	

Thématique	Description sommaire
particulièrement denses, il n'a pas été possible d'inventorier l'ensemble des espèces végétales présentes en leur sein.	

Tableau 38 - Méthodes utilisées pour établir l'état initial – généralités

Compte-tenu de la bibliographie, de la pression d'inventaire, des protocoles conduits et des conditions d'expertises rencontrées (accès, météorologie...), les méthodes d'inventaires sont jugées proportionnées au regard des objectifs de l'étude préalable d'aménagement foncier. L'effort d'inventaire permettra d'émettre des recommandations pour le plan du périmètre. Néanmoins, ce diagnostic écologique pourra être complété au besoin en fonction des travaux connexes dans le cadre de la future étude d'impact.

2.1.2.4 Restitution, traitement et analyse des données

2.1.2.4.1 Milieux naturels, flore et faune

- **Restitution de l'état initial**

L'état initial des milieux naturels, de la flore et de la faune est restitué par groupe biologique (habitats, flore, insectes, reptiles…) et s'appuie d'une part sur la bibliographie récente disponible, d'autre part sur une analyse des caractéristiques et des potentialités d'accueil des milieux naturels et surtout sur les observations et les relevés réalisés dans le cadre des inventaires de terrain sur l'aire d'étude rapprochée.

Cet état initial décrit la situation écologique observée durant la période de prospection et ne peut donc pas inclure d'éventuelles évolutions ultérieures d'occupation ou d'usage du sol, ou de dynamiques de populations d'espèces, engendrant l'apparition, la disparition ou la modification d'habitats naturels, de populations d'espèces ou d'habitats d'espèces.

Ces chapitres contiennent pour chaque groupe étudié un tableau de synthèse des statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Ces tableaux traitent uniquement des espèces remarquables, de manière individuelle ou collective via la notion de « cortège d'espèces ».

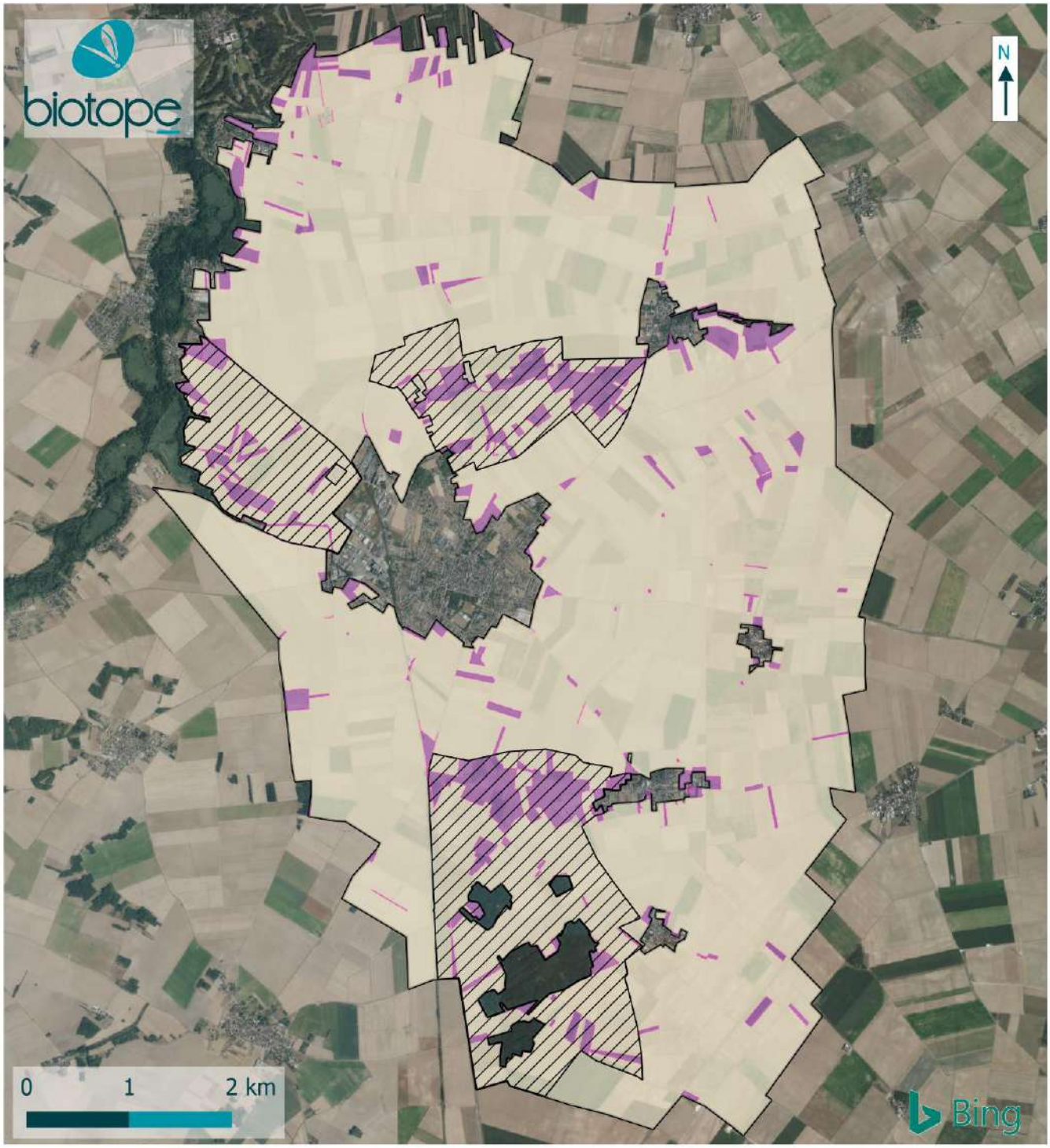
Note importante : Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Outre un tableau de synthèse, chaque chapitre par groupe biologique présente des cartographies restituant :

- Pour les habitats : la localisation des polygones d'habitats, qu'il s'agisse de végétations (plus ou moins naturelles (rattachables à une typologie phytosociologique) ou très artificielles (cultures, parcs, jardins, plantations…)) ou d'habitats sans végétation (non artificiels ou d'aspects naturels (rochers, parois, bancs de sables ou galets, plages…) ou clairement artificiels (routes, bâtis…)) ;
- Pour la flore : la localisation des observations d'espèces remarquables (espèces protégées, espèces patrimoniales, espèces exotiques envahissantes…) ;
- Pour la faune : non seulement la localisation des observations d'espèces remarquables mais aussi la localisation des habitats des espèces et/ou des cortèges d'espèces en précisant au moins l'utilisation de l'habitat par l'espèce ou le cortège (repos, reproduction, alimentation, hivernage…) voire aussi la nature de l'habitat (prairies, haies, cours d'eau…).
- Comme explicité dans le chapitre « Aires d'études », les observations de terrain n'ont pas été réalisée sur l'entièreté de l'aire d'étude rapprochée mais sur l'aire d'étude des

habitats et de la flore ainsi que sur l'aire d'étude de la faune. La cartographie des habitats à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée est donc composée :

- Des résultats de terrain pour les habitats ;
- Des données cartographiques disponibles venant compléter les observations de terrain notamment le registre parcellaire graphique et la BD Topo.



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Aires d'étude

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

- Aire d'étude rapprochée
- Habitats complétés sur la base bibliographique
- Aire d'étude ayant fait l'objet de prospections sur le terrain pour les habitats et la flore
- Aire d'étude ayant fait l'objet de prospections sur le terrain pour la faune

- **Evaluation des enjeux écologiques**

Pour rappel, un enjeu écologique est la valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat ou encore un cumul de ces différents éléments.

Un enjeu écologique est une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques.

Les documents de référence pour l'expertise n'ont pas de valeur juridique ou normative mais seront pris en compte dans la présente expertise.

Les listes de protection ne sont pas indicatrices du statut de rareté / menace des éléments écologiques et le niveau d'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré.

Aucune considération de statut réglementaire n'entre dans cette évaluation.

Dans le cadre de cette étude, l'évaluation des enjeux écologiques est réalisée en deux étapes : tout d'abord l'évaluation d'un enjeu spécifique et ensuite sa déclinaison en un enjeu contextualisé. Cette évaluation est construite principalement sur les listes rouges des espèces et écosystèmes menacés, lesquelles sont basées sur une méthodologie commune définie par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) qui classe chaque végétation, espèce ou sous-espèce parmi onze catégories. A ce jour, la plupart des groupes taxonomiques couramment étudiés ont été évalués sur la base de cette méthodologie à l'échelle nationale – voire ont déjà fait l'objet de réévaluations – tandis que toutes les régions sont dotées ou se dotent peu à peu de listes rouges évaluées à l'échelle de leur territoire. De fait, les listes rouges nationales et régionales apparaissent comme les meilleurs outils afin d'évaluer les enjeux écologiques globaux des espèces et à terme des végétations, dont les évaluations sont réalisées progressivement par les conservatoires botaniques.

→ Enjeu spécifique

Ce premier niveau d'enjeu précise l'intérêt intrinsèque que représente un habitat ou une espèce. Par défaut, une espèce exotique, un habitat caractérisé par une espèce exotique envahissante (robiniaies, massifs de renouées asiatiques…) ou un habitat totalement artificiel se verront attribuer un enjeu spécifique nul.

Cas des habitats :

Dans le cas des habitats, l'évaluation des enjeux spécifiques se base sur le logigramme suivant :

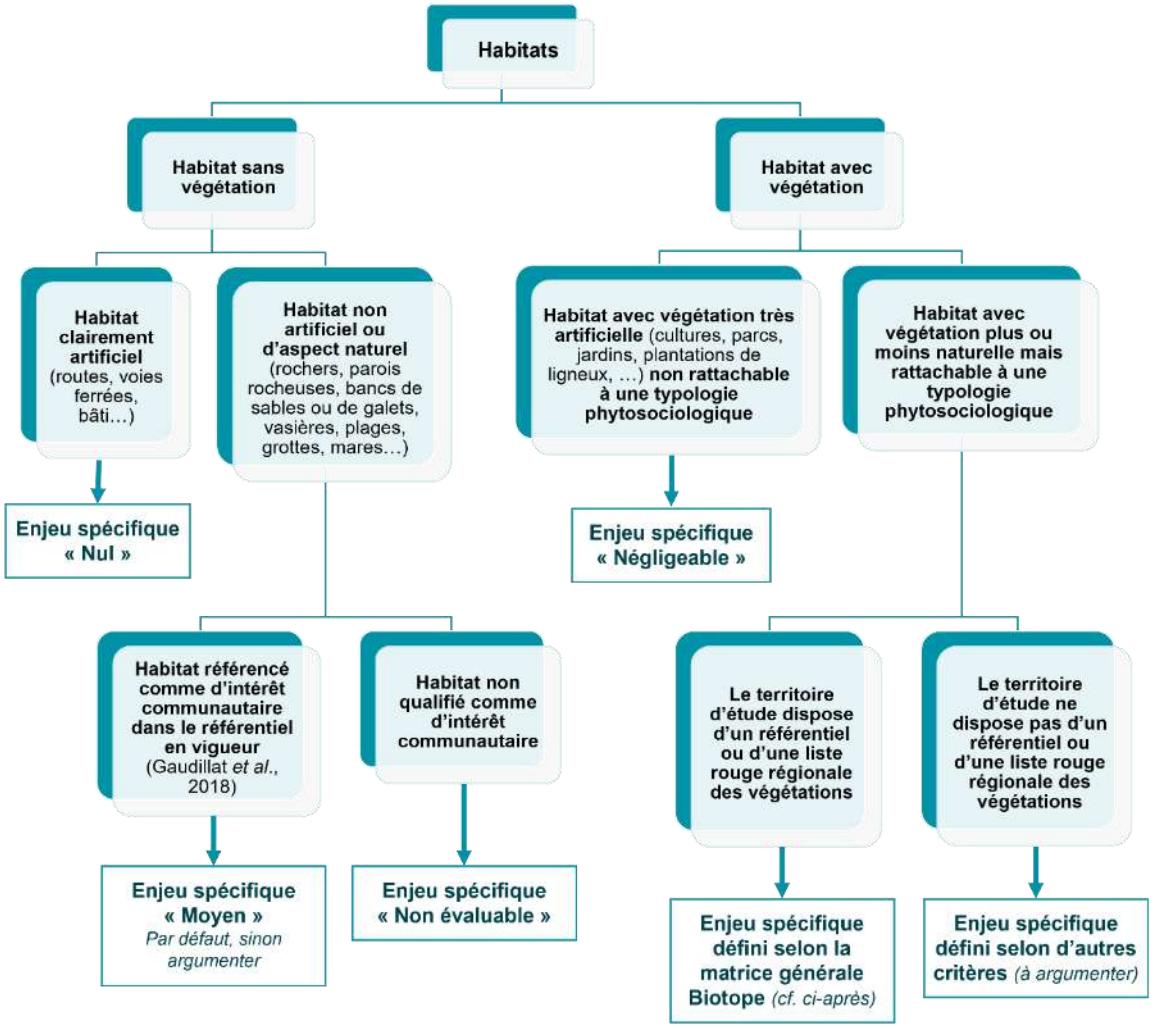


Figure 18 - Schéma d'évaluation de l'enjeu spécifique des habitats (Biotope)

Dans le cas de végétations disposant d'une liste rouge, l'enjeu spécifique est défini selon six niveaux décrits dans le tableau suivant :

Lien avec les statuts de menace dans le cas des végétations disposant d'une liste rouge	Niveau d'enjeu
CR	Majeur
EN	Très fort
VU	Fort
NT	Moyen
LC	Faible
-	Négligeable

Tableau 39 - Niveaux d'enjeu spécifique "Habitats"

(CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure)

Cas des espèces :

Pour l'évaluation des taxons, l'enjeu spécifique est le résultat du croisement des statuts officiels de menace des espèces – ou listes rouges - définis d'une part à l'échelon national et d'autre part à l'échelle des régions administratives françaises. Le diagramme suivant présente le résultat du croisement des différentes catégories de menace aux échelles nationales et régionales permettant d'aboutir aux différents niveaux d'enjeu spécifique :

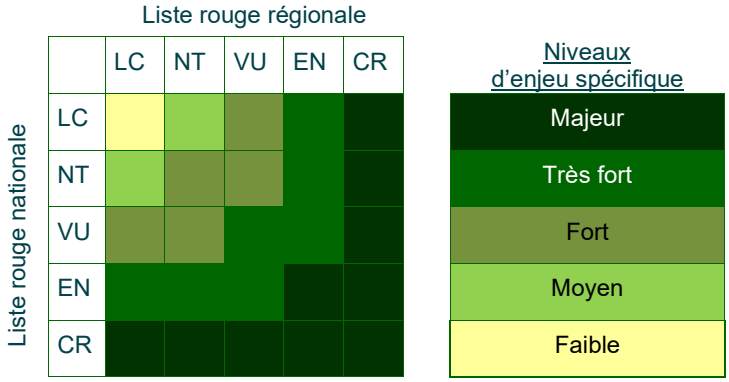


Tableau 40 - Méthode d'évaluation et niveaux d'enjeux spécifiques "Espèces"

Cas particuliers :

Concernant les oiseaux en période internuptiale, l'enjeu spécifique est le résultat du croisement des listes rouges définies d'une part à l'échelle européenne et d'autre part à l'échelle nationale. En effet, les listes rouges régionales relatives à l'avifaune de passage ou hivernante, lorsqu'elles existent, attribuent un statut de menace « DD : données insuffisantes » ou « NA : non applicable » ce qui rend le diagramme précédent difficilement exploitable. Les oiseaux migrateurs et hivernants présents en France ayant dans leur grande majorité une origine européenne, le statut de menace européen apparait aussi comme le plus adapté afin de prendre en compte le statut de conservation des populations concernées. Il est important de préciser que ces statuts européens ont été évalués principalement sur la base de données de reproduction, mais dans un petit nombre de cas, les données hivernales ont également pu être utilisées (cas des oiseaux d'eau ou de certaines espèces ne se reproduisant pas - régulièrement - en Europe), mais l'évaluation finale a été réalisée en fonction de la saison pour laquelle les données disponibles étaient de meilleure qualité (BirdLife International, 2021). Il s'agit donc d'un statut unique évaluant les menaces sur les populations à l'échelle continentale aux périodes les plus pertinentes. En période de reproduction, l'évaluation affinée des statuts de menace aux échelles nationales et régionales prend plus de sens et les statuts européens apparaissent moins pertinents.

→ Enjeu contextualisé

L'enjeu spécifique défini précédemment peut – ou non – être pondéré ou réajusté par l'expert de BIOTOPE ayant réalisé les inventaires, en fonction des connaissances réelles concernant le statut de l'espèce ou de l'habitat sur l'aire d'étude rapprochée.

Ce travail s'appuie sur les données recueillies sur le terrain, sur l'expérience des spécialistes en charge des inventaires et sur les connaissances les plus récentes relatives aux habitats et espèces. L'enjeu contextualisé se veut être le reflet de la place de l'habitat ou de l'utilisation de l'aire d'étude par l'espèce. Pour ce faire, il peut notamment être basé sur les critères suivants : statuts patrimoniaux de l'habitat / taxon considéré, lien de l'espèce avec l'aire d'étude rapprochée pour l'accomplissement de son cycle biologique, représentativité à différentes échelles géographiques de l'habitat / la population d'espèce sur l'aire d'étude rapprochée…

L'enjeu contextualisé est défini selon sept niveaux. Aux cinq classes définies précédemment selon la matrice « espèces » s'en rajoutent deux autres :

- Enjeu négligeable : comme son nom l'indique, il est négligé dans l'analyse. Il ne constitue pas un enjeu écologique à l'échelle locale du fait du faible lien que l'espèce entretient avec l'aire d'étude rapprochée ou du fait du caractère très dégradé/artificiel de l'habitat.
- Enjeu nul : une composante de la biodiversité locale ne pouvant être nulle, ce terme est réservé aux taxons exotiques ou aux habitats artificiels.

Majeur
Très fort
Fort
Moyen
Faible
Négligeable
Nul

Tableau 41 - Niveaux d'enjeux contextualisés

- **Représentation cartographique des enjeux**

Dans le cadre de l'état initial, des cartographies des enjeux écologiques sont réalisées par groupe faune-flore :

- Pour les habitats, cette cartographie est le reflet strict de l'enjeu écologique contextualisé attribué individuellement à chaque habitat ;
- Pour la flore et chaque groupe faunistique, la cartographie des enjeux écologiques n'est pas une traduction stricte des enjeux écologiques attribués aux espèces individuellement : la cartographie des enjeux traduit l'intérêt fonctionnel des milieux de l'aire d'étude rapprochée pour le groupe taxonomique considéré ; autrement dit l'intérêt pour l'accomplissement de tout ou partie du cycle biologique des espèces ou cortèges d'espèces considéré(e)s, et rend ainsi compte de l'intérêt et de l'utilisation des milieux par les espèces.

En conclusion, une cartographie de synthèse des enjeux écologiques est réalisée. Chaque parcelle ou unité d'habitat se voit attribuer un niveau d'enjeu écologique sur la base :

- Du niveau d'enjeu contextualisé de l'habitat ;
- Du niveau d'enjeu contextualisé de la ou des espèces végétales ou animales exploitant l'habitat ;
- De la fonctionnalité de l'habitat pour cette ou ces espèces ;
- De la position de l'habitat au sein du réseau écologique local.

Dans le cas général, lorsque plusieurs espèces utilisent la même parcelle ou la même unité d'habitat, le niveau correspondant à l'espèce qui constitue l'enjeu le plus fort est retenu. Plusieurs espèces exploitant un même habitat peuvent, dans certains cas, conduire à augmenter le niveau d'enjeu de l'habitat.

2.1.2.4.2 Haie

L'inventaire des éléments bocagers s'est déroulé en plusieurs phases, dont les principales sont les suivantes et feront l'objet d'une explication détaillée :

- Photo-interprétation du linéaire de haie actuel ;
- Pré-identification du rôle hydrologique du linéaire de haie précédemment photo-interprété ;
- Recueil d'informations supplémentaires de caractérisation des haies par des inventaires de terrain, prospection des haies au rôle hydrologique fort, requalification de l'intérêt hydrologique et écologique de chaque haie.

- **Photo-interprétation**

La photo-interprétation est une analyse de photographies aériennes permettant la création d'information. Dans le cadre de cette étude, la photo-interprétation, à partir d'images aériennes prises par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en mars 2024, a permis la numérisation du réseau de haies sur l'aire d'étude.

Lors de la numérisation du linéaire de haie, la situation de la haie (sur un plateau, dans une pente, en bas de versant), a également été précisée. Ainsi, pour chaque haie numérisée, les informations suivantes ont été précisées.

Thématique de l'information	Libellé de l'information	Réponse possible
Localisation de la haie	Situation	Sur un plateau/ dans une pente/ en bas de versant
Evolution du linéaire de haie	Haie identifiée en 2014 ou 2021 et toujours présente en 2021	Présence / Disparue

Tableau 42 - Informations précisées lors de la photo-interprétation

- **Pré-identification du rôle hydrologique des haies**

Le linéaire de haie précédemment numérisé à fait l'objet d'un pré-traitement afin de faire ressortir les haies les plus stratégiques pour la gestion de l'eau. Cette identification peut être réalisée de plusieurs manières. Les critères influençant le rôle de la haie dans la gestion de la haie sont en effet multiples : position de la haie par rapport à la pente, importance de la pente, présence d'un talus, continuité du talus, présence d'un fossé, connectivité de la haie avec d'autres haies… La pertinence de ces critères est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

La prélocalisation des haies stratégiques pour la gestion de l'eau s'appuie sur des éléments récoltés avant les prospections de terrain. A ce titre, seulement les critères en bleu dans le tableau ci-dessous ont été retenus pour la prélocalisation.

Nom du critère	Pertinence	Source
Importance de la pente	Le rôle hydrologique exercé par la haie (réduction de l'érosion des sols, ralentissement du ruissèlement) est majeur lorsque la haie est positionnée sur les courbes de niveau en situation de pente forte. La pente et son degré influe directement sur le ruissèlement.	(Merot et al., 2005 ; Baudry, 2019)
Position de la haie par rapport à la pente	Les haies de bas de versant sont plus sollicitées dans leur rôle hydraulique, elles diminuent les flux annuels vers les cours d'eau et limite l'extension de la zone contributive. Les haies de ceinture de vallée sont celles qui recueillent le plus d'écoulement, protègent et complètent les zones humides.	(Merot et al., 2005 ; Viaud, 2009)
Présence d'un talus	L'ensemble haie-talus est relativement efficace pour l'amélioration de l'infiltration des eaux et l'interception des particules érodées à proximité de la haie.	(De Jong et Kowalchuk, 1995 ; Kiepe, 1995)
Continuité du talus	Un talus continu constitue un obstacle efficace contre les apports ruisselés provenant de l'amont du bassin et donc contribue au piégeage des matériaux érodés.	(Merot et al., 2005)
Présence d'un fossé	Le fossé facilite le drainage vertical au voisinage de la haie en rompant la continuité des horizons pédologiques ou transitent les écoulements latéraux.	(Carnet, 1978)
Connectivité	Un réseau de haies bien connectées évite les zones d'écoulements préférentiels et créé des complexes	(Carnet, 1978)

	bocagers antiérosifs efficaces. Une haie sur talus non connectée pourra avoir un rôle d'accélération de l'érosion par un effet « chasse d'eau », alors qu'un réseau de haies fermé en aval des pentes retiendra plus efficacement les ruissellements des parcelles qui l'entourent.	

Tableau 43 - Critères d'identification des haies stratégiques pour la gestion de l'eau

La pré-identification des haies stratégiques pour la gestion de l'eau est ainsi un croisement entre l'intensité de la pente sur laquelle se situe la haie et la position de la haie par rapport cette pente. Pour associer chaque haie à ces deux caractéristiques, plusieurs traitements géomatiques ont été réalisés. Ils mobilisent différentes fonctions des logiciels libre de droits QGIS et SAGA.

Une haie pouvant avoir plusieurs orientations le long de son tracé, et être ainsi associée à plusieurs pentes d'intensités variées, les haies sont redécoupées en tronçon de haie. Le rôle de chaque tronçon de haie est ensuite estimé en croisant la position et l'intensité de la pente, comme précisé dans le tableau ci-dessous.

		Intensité de la pente				
		Très faible (inférieure à 2,5°)	Faible (entre 2,5° et 5°)	Moyenne (entre 5° et 7,5°)	Forte (entre 7,5° et 10°)	Très forte (supérieure à 10°)
Position du tronçon de haie par rapport à la pente	Parallèle	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	Oblique	Très faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
	Perpendiculaire	Très faible	Moyen	Fort	Fort	Très fort

Tableau 44 - Rôle hydrologique pré-identifié des tronçons de haies en fonction de l'intensité de la pente et de l'orientation du tronçon de haie par rapport à la pente

Pour chaque tronçon de haie, le rôle hydrologique pré-identifié est ainsi indiqué. La proximité d'une haie avec un cours d'eau (10 mètres) ou avec une zone humide pré-identifiée par le SAGE Nappes de Beauce et milieux aquatiques associés est également spécifiée.

Thématique de l'information	Libellé de l'information	Réponse possible
Localisation de la haie	Situation	Sur un plateau/ dans une pente/ en bas de versant
	Environnement immédiat	Haie localisée au sein d'une zone humide pré-localisée par le SAGE Nappes de Beauce et milieux aquatiques associés
		Haie à moins de 10 mètres d'un cours d'eau
Evolution du linéaire de haie	Haie identifiée en 2011 ou 2014 et toujours présente en 2021	Présente / Disparue
Intérêt hydrologique	Orientation par rapport à la pente	Parallèle/ perpendiculaire/ oblique
	Intensité de la pente	Très forte/ forte/ moyenne/ faible/ très faible
	Rôle hydrologique pré-identifié	Très fort/ fort/ moyen/ faible/ très faible

Tableau 45 - Informations précisées lors de la pré-identification du rôle hydrologique

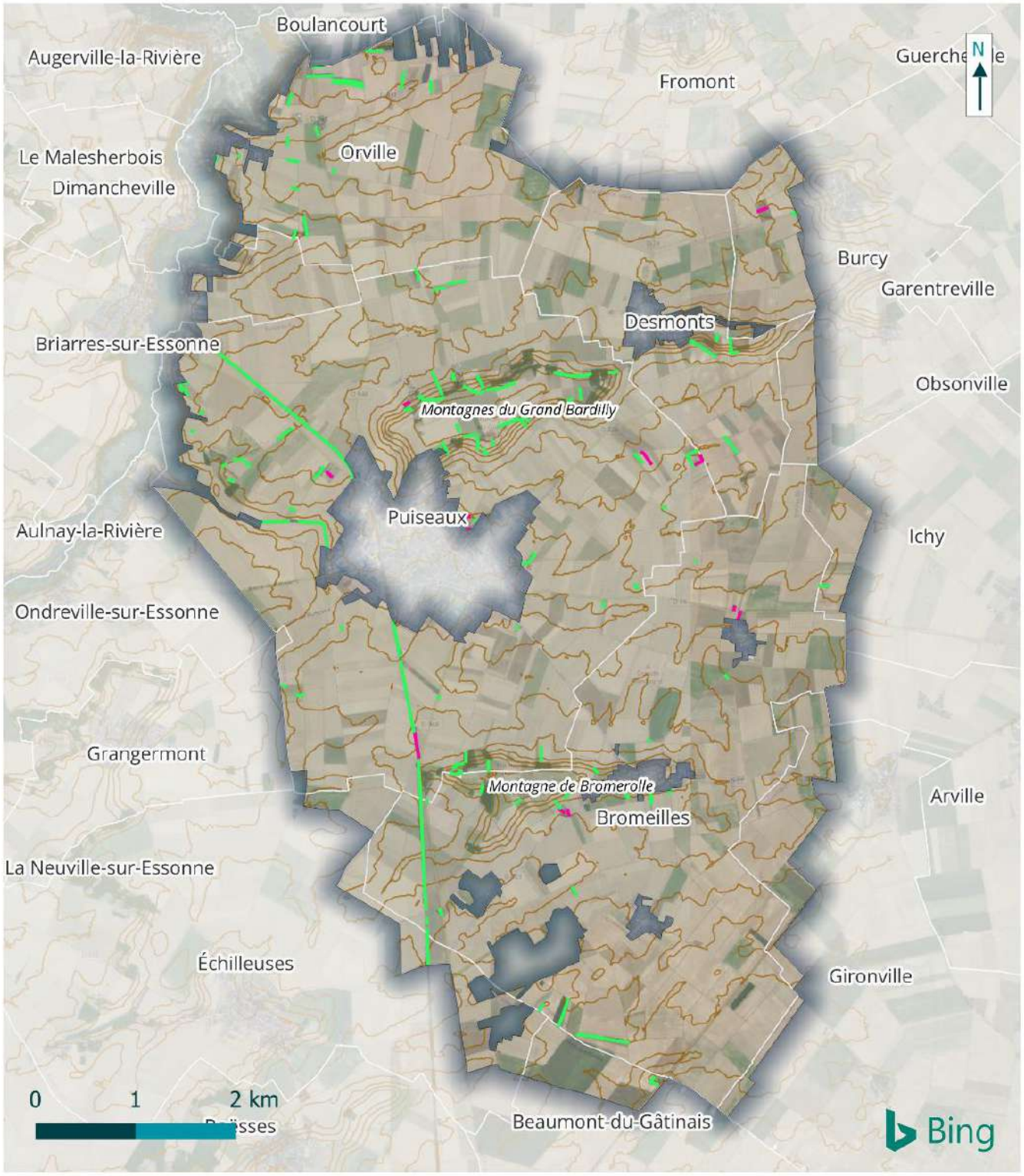
- **Inventaire de terrain**

Quatre jours de terrain ont permis de recueillir diverses informations complémentaires, afin de préciser le rôle hydrologique de la haie ainsi que sa qualité écologique. Les informations recueillies sont listées dans le tableau suivant.

Thématique de l'information	Libellé de l'information	Réponse possible	
Localisation de la haie	Situation	Sur un plateau/ dans une pente/ en bas de versant	
	Environnement immédiat	Haie localisée au sein d'une zone humide pré-localisée par le SAGE Nappes de Beauce et milieux aquatiques	
		Haie à moins de 10 mètres d'un cours d'eau	
		Bande enherbée à une distance de x mètres	
Description de la haie	Continuité	Haie continue/ haie trouée	
		Pourcentage de trou estimé	
	Présence d'un talus	Oui/ non	
	Etat du talus	Bon/ Moyen/ Mauvais	
	Présence d'un fossé parallèle à la haie	Oui/non	
	Etat de la haie	Bon/ moyen/ mauvais	
	Essence de la haie	Détails des essences relevées dans la haie	
	Typologie de la haie	 Haie relictuelle	 Haie relictuelle arborée
		 Haie basse rectangulaire sans arbre	 Haie basse rectangulaire avec arbres
		 Haie arbustive haute	 Haie multi-strates
Evolution du linéaire de haie	Haie identifiée en 2011 ou 2014 et toujours présente en 2021	Présente / Disparue	
Intérêt hydrologique	Orientation par rapport à la pente	Parallèle/ perpendiculaire/ oblique	
	Intensité de la pente	Très forte/ forte/ moyenne/ faible/ très faible	
	Rôle hydrologique pré-identifié	Très fort/ fort/ moyen/ faible/ très faible	

Tableau 46 - Informations précisées sur la phase terrain

Certains secteurs n'ont toutefois pas pu être prospectés, ou que partiellement, par impossibilité d'accéder à la haie.



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Réseau bocager en 2025

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

- Périmètre de l'aire d'étude
- Limites communales
- Courbes de niveaux

Linéaire de haie prospectée

- Linéaire de haie existante
- Linéaire de haie inexistante ou inatteignable

biotope

Les informations relevées lors de la phase terrain permettent de ré-évaluer l'intérêt hydrologique des haies prospectées. En effet, le rôle complémentaire d'un talus ou d'un fossé par rapport à une haie seule dans le ralentissement des eaux de ruissèlement a été largement prouvé par la littérature scientifique. Le rôle hydrologique de la haie a ainsi été réhaussé dès lors que la présence d'un talus en bon état ou d'un fossé était notifié. De la même manière, le terrain a permis de préciser l'intérêt écologique de la haie au regard de sa diversité spécifique, de son état général, ou de commentaire particulier relevant par exemple la présence d'arbres « trogne » dans la haie présentant des cavités favorables à l'accueil de la faune.

Thématique de l'information	Libellé de l'information	Réponse réhaussant l'intérêt de la haie	Intérêt hydrologique	Intérêt écologique
Contexte	Environnement immédiat	Cours d'eau à moins de 10 mètres	+1	
Description de la haie	Continuité	Continuité de la haie		+1
	Présence d'un talus	Présence d'un talus continu	+1	
	Présence d'un fossé parallèle à la haie	Oui	+1	
	Etat de la haie	Bon		+1
	Diversité spécifique	Diversité spécifique supérieure à 8 essences		+1
	Typologie de la haie	Haie arbustive haute ou Haie multi-strates		+1
	Intérêt particulier spécifié par un commentaire	Arbre à cavité favorables à la faune		+1

Tableau 47 - Rôle écologique : réhaussement du rôle hydrologique et évaluation de l'intérêt écologique de la haie en fonction des informations collectées sur le terrain

Chaque point supplémentaire apporté réhausse le rôle hydrologique pré-identifié d'un niveau. Pour l'intérêt écologique, les points gagnés sont sommés et correspondent à un rôle entre faible et très fort.

2.2 CONTEXTE ECOLOGIQUE DU PROJET

2.2.1 Généralités

L'aire d'étude rapprochée se situe en contexte agricole, à environ 1,5 km à l'est de Pithiviers. Elle se localise autour des bourgs de Puiseaux, Desmonts, Orville et Bromeilles. Ce secteur est connu pour ses paysages agricoles de plaine céréalière ponctués par quelques reliefs plus marqués de buttes et de coteaux, des boisements ainsi que les villes et villages. L'aire d'étude se positionne sur un plateau à l'est de la vallée de l'Essonne.

L'aire d'étude est ainsi dominée par des cultures céréalières (blé, orge, etc.) là où les sols sont les plus riches (limono-argileux) et la topographie plane. Là où les reliefs sont plus marqués et les sols plus pauvres (sur calcaire des buttes témoins du Gâtinais de Puiseaux), des prairies et friches prennent place sur des buttes notamment entre les bourgs de Puiseaux et Desmonts « Montagne du grand Bardilly » ainsi qu'à l'est de Bromeilles « Butte jaune ».

Quelques boisements et haies ponctuent également l'aire d'étude rapprochée mais de façon sporadique.

Aucun cours d'eau n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée à l'exception d'un écoulement naturel à l'est de Puiseaux.

L'aire d'étude rapprochée est traversée par la voie ferrée reliant Malesherbes à Montargis dans un axe nord-ouest /sud.

La vallée de l'Essonne à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée (quelques mètres) constitue un corridor écologique d'importance à l'échelle locale et régionale.



Photo 8 - Vue depuis les côteaux au Nord-Est de Puiseaux (Biotope)



Photo 9 - Vue sur les coteaux de la montagne du Grand Bardilly (Biotope)

2.2.2 Présentation des zonages du patrimoine naturel et des interactions possibles avec le projet

Un inventaire des zonages du patrimoine naturel s'appliquant sur l'aire d'étude éloignée a été effectué auprès des services administratifs de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Centre-Val-de-Loire et de l'Ile-de-France.

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- Les zonages réglementaires du patrimoine naturel, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen Natura 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales…
- Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type II, grands ensembles écologiquement cohérents et ZNIEFF de type I, secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable) ou encore les zones humides identifiées à l'échelle départementale ou régionale.

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs naturels régionaux) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (Espaces naturels sensibles, sites des Conservatoires des espaces naturels, sites du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, sites compensatoires référencés sur GéoMCE…).

Le tableau suivant présente les différents zonages du patrimoine naturel concernés par l'aire d'étude éloignée, en précisant pour chacun :

- Le type, le numéro / code et l'intitulé du zonage ;
- Sa localisation et sa distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée, permettant ainsi de préciser le niveau d'interaction du zonage avec l'aire d'étude rapprochée.

Trois zonages réglementaires du patrimoine naturel sont concernés par l'aire d'étude éloignée :

- Deux Zones spéciales de conservation (ZSC) désigné au titre de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / faune / flore ».

- Un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) ;

Seize zonages d'inventaires du patrimoine naturel sont concernés par l'aire d'étude éloignée. Tous sont des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), dont 2 de type II et 14 de type I.

Quarte autres zonages du patrimoine naturel sont concernés par l'aire d'étude éloignée :

- 2 sites du Conservatoire des espaces naturels de pelouses et ourlets de la vallée ponteau, et de pelouses du bois et du bas de la meule
- 1 Parc naturel régional
- 1 mesure compensatoire déjà prescrite pour un autre projet

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
Zonages réglementaires					
ZSC	FR2400523	Vallée de l'Essonne et vallons voisins	Intercepte les communes de Briarres-sur-Essonne, Puiseaux, Ondreville-sur-Essonne et Orville	https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400523	L'ensemble formé par les coteaux et les vallées constitue l'entité la plus étendue et la plus remarquable du Loiret au titre de la flore calcicole. On recense plusieurs espèces en limite de leur répartition (Cardoncelle douce, Baguenaudier). Les fonds de vallée renferment plusieurs vastes mégaphorbiaies et stations marécageuses. Outre les espèces thermophiles sur les pelouses, on note aussi la présence d'espèces Est européennes également en limite de répartition comme l'Inule hérissée et les Pétasites. A noter par ailleurs, un très important cortège mycologique, lichenique et entomologique.
ZSC	FR1100799	Haute vallée de l'Essonne	1,9 km au nord	https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1100799	La Haute vallée de l'Essonne constitue un ensemble écologique de grande importance à l'échelon du Bassin parisien. Cette entité est constituée de milieux humides remarquables résultants de l'évolution de bas marais alcalins. Les coteaux sont composés d'un ensemble de milieux secs hébergeant des espèces et habitats caractéristiques, rares et, pour certaines espèces, en limite d'aire de répartition.
APB	FR3800059	Marais D'Orville	Intercepte la commune d'Orville	https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR3800059	-

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
Zonage d'inventaire					
ZNIEFF 1	240031601	Pelouses et ourlets de la vallée Ponteau	2,0 km à l'est	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031601	La zone est centrée sur un éperon d'orientation nord-est, à la jonction entre l'Essonne et un vallon en rive gauche de celle-ci. Majoritairement boisée, ce site abrite néanmoins quelques belles portions ouvertes mêlant pelouses calcicoles et pelouses sablo-calcaires. Ce dernier type d'habitat est très rare dans le nord du Loiret. Les affleurements de sable de Fontainebleau ne sont présents que sur la commune de Malesherbes pour la région Centre, ce qui explique cette rareté alors que l'habitat est bien développé du côté Francilien. Au total, une vingtaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées dont trois sont protégées au niveau régional. Cette forte diversité d'espèces patrimoniales dont certaines très rares dans le Loiret et en région Centre a conduit à inscrire cette zone à l'inventaire ZNIEFF en tant que type I.
ZNIEFF 1	110001321	Pont de Roncevaux a Buthiers	3 km au nord	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001321	Les deux parties (nord et sud) du site sont nettement séparées par la voie ferrée qui passe au milieu du périmètre ZNIEFF. Cette ZNIEFF est caractérisée par la présence de l'une des rares stations nationales d'une plante : l'Alsine sétacée. Non revue en 2023 lors des passages effectués par l'ANVL malgré des recherches

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					actives sur le périmètre du site, elle a été recherchée et retrouvée en 2024, en dehors du périmètre originel, sur la continuité du talus sablo-calcaire de la voie ferrée vers l'ouest. L'espèce a sans doute disparu du nord-est du périmètre à moins qu'une erreur de localisation de quelques dizaines de mètres ne soit produite historiquement. Le périmètre de la ZNIEFF a été étendu vers l'ouest pour englober la continuité des talus. L'extension du périmètre abrite aussi d'autres espèces déterminantes déjà renseignées sur le périmètre originel, notamment en flore. La partie nord de la voie ferrée comporte un nombre assez important d'espèces déterminantes, ainsi que des milieux ouverts en mosaïque : des éléments de pelouse sablo-calcaire imbriqués au sein d'ourlets mais aussi de fourrés et d'arbres sporadiques. Le risque de fermeture par les ligneux et donc de disparition de ces milieux ouverts est important sur les parties sommitales où l'habitat déterminant est le plus représenté. La partie au sud de la voie ferrée est complètement boisée (boisement neutrocalcicole)
ZNIEFF 1	240030567	Pelouses calcicoles de moque bouteille	5 km au nord-ouest	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030567	Il s'agit d'une chênaie sessiliflore abritant encore quelques lambeaux de pelouses calcicoles, du Mesobromion principalement. Elle se localise sur le flanc exposé au Nord d'une vallée sèche,

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					à environ 1,5 km du village de Manchecourt. Ces formations appartiennent à l'ensemble des affleurements calcicoles de la cuesta beauceronne (vallées de l'Essonne et de la Rimarde). Cette pelouse en est quelque peu distante et à rattacher au groupe des vallées sèches de Manchecourt et Labrosse. Ce type de milieu est en forte régression dans la région et notamment dans le Gâtinais de l'Ouest.
ZNIEFF 1	240000024	Pelouses du Larris	2 km au nord-ouest	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240000024	Ces pelouses se situent à l'Est de Briarres-sur-Essonne, sur le rebord du coteau. Elles appartiennent au système des formations calcicoles de la cuesta Beauce-Gâtinais. Il s'agit de pelouses calcaires sèches relictuelles, plus ou moins enclavées à l'intérieur de fruticées et de boisements. Malgré une tendance générale à la fermeture de ces milieux, cette zone n'a pas vraiment évolué depuis sa première mention dans les années 80 et sa composition floristique est restée identique avec en particulier quelques pieds d'Anémone pulsatille et une belle station de Polygala du calcaire. Une vingtaine d'espèces déterminantes, dont 2 protégées et 2 habitats déterminants justifient cette Znieff.
ZNIEFF 1	240031589	Pelouse de la Vallée de Filay	3,9 km au nord	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031589	Cette ZNIEFF se situe à 2 km à l'est du bourg de Coudray, près d'une voie ferrée et d'un centre d'enfouissement des déchets. Elle

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					s'inscrit entre des fragments du Site d'intérêt communautaire de la "Vallée de l'Essonne et vallons voisins" (FR2400523) et empiète en partie sur ce dernier. Il s'agit d'une pelouse méso-xérophile de belle étendue développée sur un plateau de calcaire du Gâtinais. Les milieux sont en bon état de conservation, le degré de fermeture étant Moyen. On totalise 11 espèces floristiques déterminantes de ZNIEFF dont trois protégées au niveau régional (Epipactis rouge sombre, Cardoncelle molle et Orchis homme-pendu) et 6 espèces d'insectes déterminants ZNIEFF. Cette pelouse présente une belle population d'Epipactis atrorubens et elle abrite notamment une population remarquable de Zygaena fausta.
ZNIEFF 1	110020070	Bois Picard	2 km au nord	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110020070	Le site correspond à un vallon secondaire situé sur le flanc oriental de la vallée de l'Essonne. Ce vallon entaille des formations miocènes de la base du calcaire de Beauce (Aquitanien inférieur) qui sont, ici, constituées de marnes vertes à blanches et de calcaires lacustres blanchâtres. Le vallon est occupé par des pelouses calcicoles (xérobromion) en voie de fermeture (pré-bois de chêne pubescent, pinède, friche). Les pelouses et le pré-bois de chêne pubescent hébergent de nombreuses espèces végétales qui sont protégées en Ile-de-

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					France. Ce site remarquable mériterait des prospections complémentaires notamment des groupes faunistiques. Le site abrite Chamaecytisus lotoides qui est une espèce non déterminante de ZNIEFF. Les inventaires doivent être poursuivis.
ZNIEFF 1	240030559	Pelouses calcicoles du Moulin à vent	4,8 km au nord-ouest	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030559	Il s'agit de trois pelouses calcaires appartenant à l'ensemble des affleurements calcicoles de la cuesta beauceronne (vallées de l'Essonne) et plus particulièrement aux coteaux des environs de Malesherbes (Orveau-Bellesauve, Coudray, Malesherbes, Nangeville). Ce type de milieu est en forte régression dans la région et notamment dans le Gâtinais de l'Ouest. Ainsi, le Bois de Châteaugay décrit au XVIIIème siècle comme une lande est devenu un boisement à part entière. Nous pouvons noter sur les deux pelouses périphériques des habitats en bon état de conservation et un cortège d'espèces patrimoniales très riche. La pelouse centrale est en revanche beaucoup plus pauvre et présente des faciès rudéralisés. Parmi les espèces patrimoniales référencées nous pouvons citer l'Helléborine pourpre-noirâtre (*Epipactis atrorubens*) non revue après 2010, espèce plutôt rare en région Centre mais surtout l'Inule hirsute (*Inula hirsuta*) revue en 2016 mais menacée de disparition sur la ZNIEFF.

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
ZNIEFF 1	110620011	Platière de la vallée aux noirs à Buthiers	4,5 km au nord	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110620011	Ce site abrite une flore remarquable localisée sur une étroite platière gréseuse localisée au centre de la ZNIEFF. Il mérite une attention toute particulière du fait de sa richesse mais aussi sa sensibilité écologique. Un certain nombre d'espèces de flore recensées auparavant n'ont pas été renotées récemment et sont à rechercher activement. La Crassule de Vaillant (*Crassula vaillantii*) et l'Illécèbre verticillé *(Illecebrum verticillatum*) sont toujours présents dans les petites vasques humides. En tout état de cause, sa préservation passe par le détournement du circuit VTT qui le traverse et qui contribue à sa dégradation tant par les déchets, l'érosion, le sur-piétinement et l'altération du substrat. Ce circuit VTT existe toujours en date de 2023 et ne semble pas avoir été bénéfique pour le site sur la durée. Il faut également veiller aux risques de fermeture par les ligneux environnants.
ZNIEFF 1	240000039	Marais d'Orville	Intercepte les communes d'Orville et Briarres-sur-Essonne	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240000039	Abandonnées au début du XXème siècle, ces prairies se sont partiellement transformées en roselières, en marais (par abandon de l'entretien des fossés) et se sont souvent boisées. Il s'agit d'un marais neutro-alcalin aujourd'hui fermé par des roselières et des aulnaies-frênaies. Il tend à s'eutrophiser du fait d'un environnement agricole intensif. Néanmoins la superficie relativement

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					étendue de la zone, dans un contexte de grandes cultures où les zones humides disparaissent, et la présence de plusieurs espèces végétales déterminantes, dont deux protégées, confèrent encore à ce site un fort intérêt écologique.
ZNIEFF 1	110001317	Marais de Buthiers	3,6 km au nord	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001317	Le site possède un fort potentiel écologique en termes de milieux humides : il présente une mosaïque de zones ouvertes et arbustives, favorables à de nombreuses espèces (odonates, flore, amphibiens, mollusques…). Au niveau insectes, cortège typique des étangs boisés riches en végétation aquatique et des rivières larges bordées d'une ripisylve bien conservée. Dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP), ce site mériterait une protection particulière. En effet, on y rencontre différents habitats associés aux bas marais alcalins (Cladiaies). Des prospections, tous taxons, seraient intéressantes car le site accueille des espèces patrimoniales inféodées aux milieux humides.
ZNIEFF 1	240030592	Pelouses calcicoles du vieux clos	3 km du site d'étude	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030592	Cette ZNIEFF se trouve à environ 500 mètres au Nord du bourg de Labrosse. Il s'agit de pelouses relictuelles enserrées dans des fruticées et des boisements. La zone correspond à une butte et à ses versants au

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					niveau des lieux dits "le Larris", "le Carrefour" et "le Vieux Clos". Bien qu'appartenant à l'ensemble des affleurements calcicoles de la cuesta beauceronne (vallées de l'Essonne et de la Rimarde), cette pelouse en est quelque peu distante et elle est à rattacher au groupe des vallées sèches de Manchecourt et Labrosse, au relief complexe. Ce type de milieu est en forte régression dans la région, notamment dans le Gâtinais de l'Ouest. Malgré un état de conservation moyen des habitats sur ce site, sa reconnaissance en ZNIEFF de type I se justifie par l'étendue et surtout l'appartenance à un ensemble de milieux apparentés et encore écologiquement reliés.
ZNIEFF 1	240031913	Pelouses calcicoles de la croix Moreau	1,5 Km au nord-ouest	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240031913	Il s'agit d'un ensemble très relictuel de pelouses sèches établies en grande partie sur des dalles affleurantes et entretenues par les lapins, ce qui explique leur maintien. L'ensemble du coteau, reposant sur des sols plus profonds probablement issus du colluvionnement, présente une recolonisation par les essences ligneuses plus avancée. Une partie de la pelouse est par ailleurs colonisée par le Pin sylvestre. Au total, une vingtaine d'espèces déterminantes de flore dont deux sont légalement protégées ont pu être observées récemment sur le site justifiant son inscription à

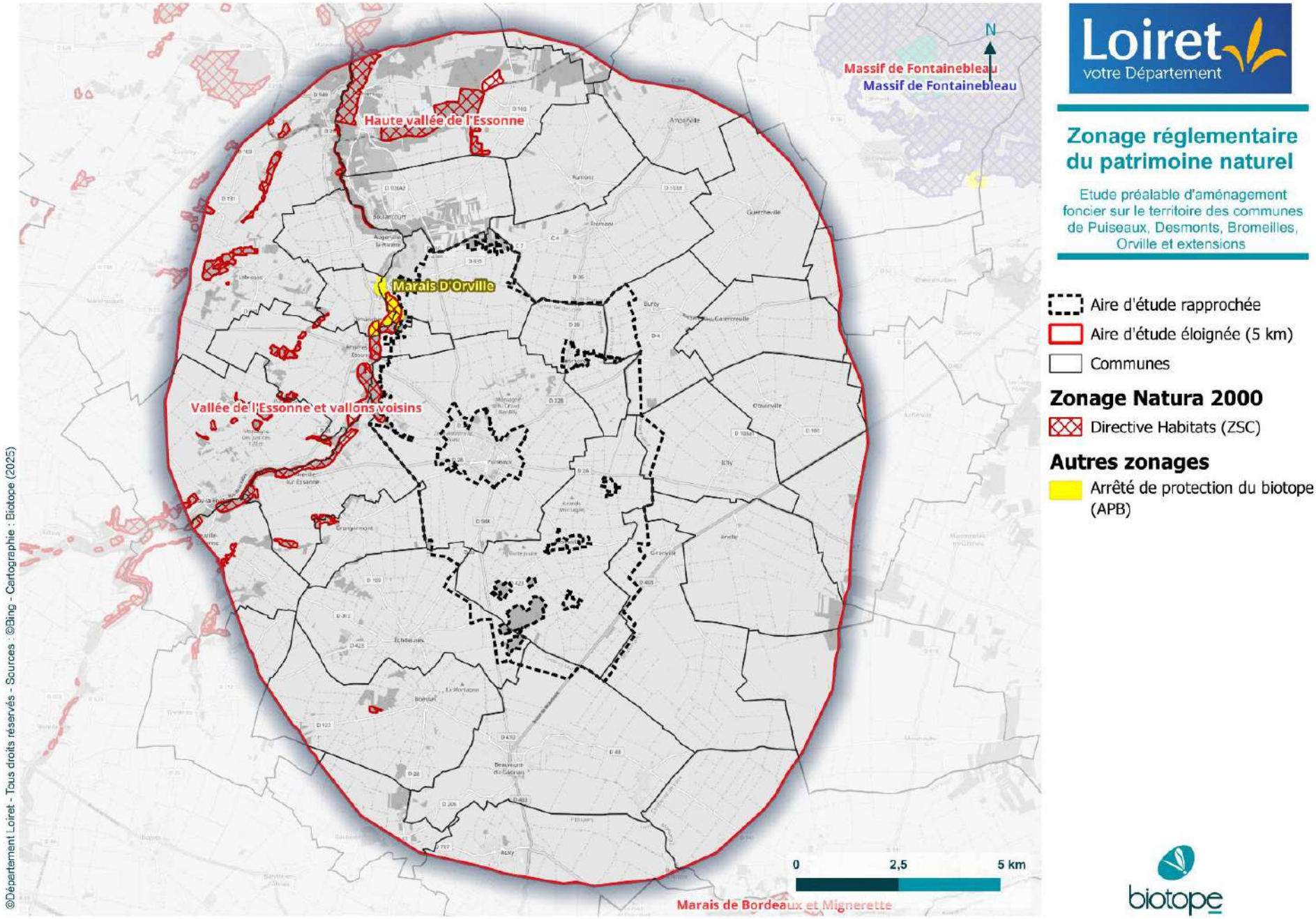
Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					l'inventaire ZNIEFF en tant que zonage de type I.
ZNIEFF 1	240003870	Pelouses de Grangermont	1,9 km à l'ouest	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240003870	Ces pelouses et boisements sur calcaire correspondent à la ligne de côte qui s'étend entre les agglomérations de la Neuville-sur-Essonne, de Grangermont et d'Ondreville-sur-Essonne. Ces végétations appartiennent à l'ensemble des formations calcicoles de la cuesta beauceronne (limite géologique entre la Beauce et le Gâtinais). Les coteaux concernés se développent parallèlement aux vallées de l'Essonne et de la Rimarde. Il s'agit de l'un des plus vastes ensembles thermophiles et calcicoles du département du Loiret. L'intérêt du site est lié à la présence de pelouses calcaires relictuelles (*Mesobromion erecti, Xerobromion erecti et Alysso alyssoidis-Sedion albi*) enclavées dans des fruticées (Corine 31.81211), des chênaies sessiliflores (41.2) et d'anciennes plantations de Pins sylvestres (83.3112).
ZNIEFF 1	240030590	Pelouses de la vallée d'enfer et de la montagne des justices	2,4 km à l'ouest	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030590	Il s'agit de pelouses relictuelles (habitats 34.11, 34.322, 34.332) entourées de fruticées, de boisements et d'anciennes plantations de Pin sylvestre, dans un contexte de grande culture. Elles se situent à environ 2 km au Nord-Est du bourg d'Aulnay-la-Rivière. Ces formations appartiennent à l'ensemble des formations

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					calcicoles de la cuesta beauceronne (limite géologique entre-la-Rivière.
ZNIEFF 2	240030654	Coteaux de l'Essonne et de la Rimarde	1 km à l'ouest	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030654	Les coteaux de l'Essonne et de la Rimarde dans le Loiret correspondent à la limite géomorphologique entre la Beauce et le Gâtinais. Les affleurements calcaires favorisent une flore et une faune thermophiles sur un linéaire de côte relativement allongé entre Pithiviers et Malesherbes.
ZNIEFF 2	110001514	Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine	3,3 km au nord	http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001514	La Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine se démarque par sa richesse en zones humides composées de prairies humides, de roselières, d'étangs et canaux, de boisements humides ainsi que de marais. Certains secteurs sont particulièrement riches en tourbe notamment sur les communes de Mennecy et Maisse. On notera une richesse écologique exceptionnelle pour le département dans les marais de Fontenay-le-Vicomte et Misery classés en ENS et vitrines du Conseil général de l'Essonne.
Autres zonages					
Mesures de compensation	14817	Catégorie : C1 - C1-1- Action concernant tous types de milieux	2,3 km à l'est	-	-

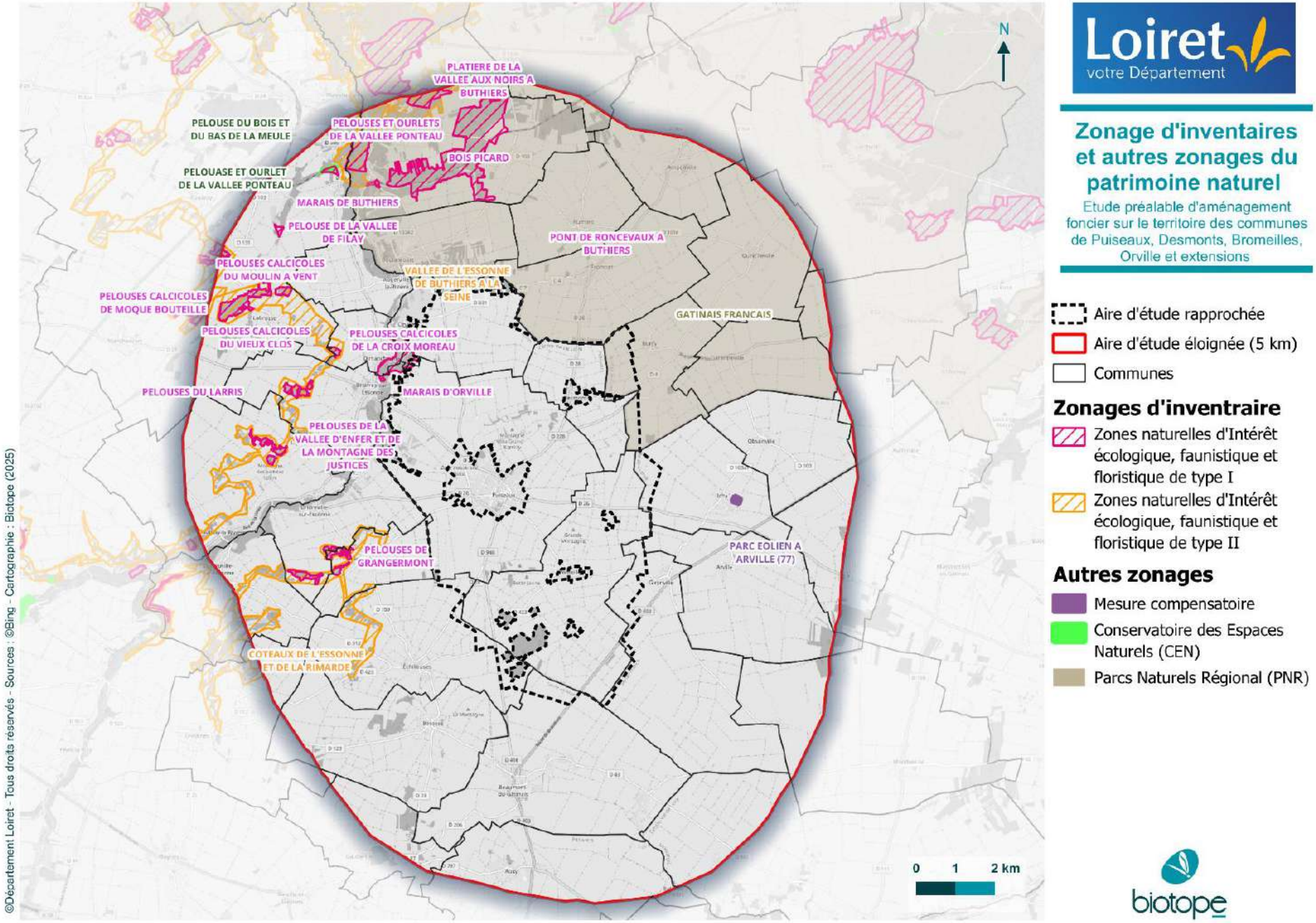
Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
(GéoMCE)		Type de mesure : Création / Renaturation de milieux Nom du projet : Parc éolien à Arville (77) sur la commune d'Ichy			
PNR	FR8000038	Gâtinais français	Intercepte les communes de Burcy et Fromont	https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR8000038	Le PNR du Gâtinais est composé de paysages contrastés : les bois et forêts couvrent plus du tiers du territoire et s'imbriquent avec les terres agricoles, le sable et le grès composent le sous-sol. Le parc possède aussi trois rivières sillonnent le territoire, la Juine, l'Essonne et l'école ; un fleuve, la Seine, le borde au nord-est. Ces éléments ont favorisé l'apparition de cultures et de savoir-faire particuliers : un sol sablonneux idéal pour les cultures des plantes médicinales et de l'orge brassicole, un sous-sol gréseux idéal pour construire des maisons, des chaos gréseux recherchés par les varappeurs, des paysages incomparables, des forêts et des cultures qui

Type de zonage	Code	Intitulé	Localisation/distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée	Lien vers la fiche sur le portail Web de l'INPN	Intérêt écologique connu
					fournissent aux abeilles la matière première pour leur miel
CEN	FR1508807	Pelouses et ourlets de la vallée ponteau	4,1 km au nord	https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR1508807	Les 2 sites du CEN sont situés sur le secteur nord de la ZNIEFF de type I : « pelouse et ourlet de la vallée ponteau ». Aucune information du CEN ne précise le type de milieux, mais d'après l'inventaire de la ZNIEFF, le milieu présente de belles portions ouvertes mêlant pelouses calcicoles et pelouses sablo-calcaires. (les pelouses sablo-calcaires sont des types d'habitats très rares dans le nord du Loiret.) Les affleurements de sable de Fontainebleau ne sont présents que sur la commune de Malesherbes pour la région Centre, ce qui explique cette rareté alors que l'habitat est bien développé du côté Francilien. De plus, une vingtaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées dont trois sont protégées au niveau régional.
CEN	FR1508806	Pelouses du bois et du bas de la meule	4,1 km au nord	https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR1508806	

Tableau 48 - Zonages du patrimoine naturel situées dnas l'aire d'étude éloignée



Carte 32 - Zonage réglementaire du patrimoine naturel



Carte 33 - Zonage d'inventaires et autres zonages du patrimoine naturel

2.2.3 Synthèse du contexte écologique du projet

L'aire d'étude éloignée s'inscrit dans un contexte territorial majoritairement agricole. Elle est ponctuée de quelques zones artificialisées sous forme de patchs ou de linéaires, correspondant à l'urbanisation des communes, aux hameaux présents, aux entrepôts associés ainsi qu'aux différentes infrastructures routières. Cette matrice agricole est également parsemée, de manière localisée, de fragments d'habitats forestiers, principalement situés à l'ouest de l'aire d'étude élargie (AEE). Enfin, des habitats aquatiques se développent au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée, autour du cours d'eau de l'Essonne.

Les milieux d'intérêt écologique répertoriés dans ces zonages correspondent principalement à des étangs, vallées, des coteaux, des marais, des boisements, ou encore des pelouses ouvertes dont certaines sont calcicoles, dont les intérêts ornithologiques, chiroptérologiques et botaniques sont particulièrement élevés.

Concernant les vallées et les côteaux de l'AEE, ceux-ci présentent des milieux ouverts en forte régression sur le territoire, avec de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales. Parmi ces milieux, on retrouve

- les pelouses calcicoles, qui sont en forte régression,
- les pelouses méso-xérophile, présentant un degré de fermeture moyen,
- les pelouses sablo-calcaire qui sont des milieux très rares,
- les pelouses relictuelles, présentant des faciès tel que *Mesobromion erecti, Xerobromion erecti* et *Alysso alyssoidis-Sedion albi*. Ces milieux sont classés dans divers zonages.

L'AEE présente également des zonages localisés sur les milieux aquatiques. On retrouve notamment les milieux neutro-alcalins qui présentent de nombreuses espèces végétales déterminantes dont 2 protégées, ainsi que les habitats associés au bas marais alcalins tels que les cladiaies. Les milieux boisés hébergent de nombreuses espèces végétales qui sont protégées.

Ces milieux sont classés dans divers zonages. Parmi les zonages situés dans l'AEE :

- 3 sont des zonages réglementaires : 2 Zones de protection spéciale (ZSC), et 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB). Aucune de ces zones n'intègre l'AER.
- 16 zonages d'inventaires dont 14 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I et 2 de type I. Une ZNIEFF de type II intègre partiellement le nord-ouest de l'AER
- L'AEE est également située dans 1 PNR, présente 2 sites gérées par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire et 1 mesure compensatoire déjà prescrite pour un autre projet. Une partie du PNR intègre l'AER.

Concernant les zonages du patrimoine naturel identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée (AER), la présence de la zone spéciale de conservation (ZCS) « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » implique la réalisation d'analyses approfondies des incidences de l'aménagement foncier sur ces milieux au stade de l'étude d'impact. Par ailleurs, l'arrêté de protection de biotope (APB) du Marais d'Orville fera l'objet d'une protection stricte dès sa validation officielle. En revanche, l'intersection du périmètre du parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français ainsi que de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I « Marais d'Orville » n'entraîne pas, en tant que telle, de contrainte réglementaire supplémentaire.

Au regard des espèces concernées par les zonages du patrimoine naturel et à la proximité de l'AER à plusieurs zonages du patrimoine naturel (ZSC, APB et ZNIEFF de type I et II), une interaction fonctionnelle est possible entre plusieurs de ces zonages et l'aire d'étude éloignée,

par l'intermédiaire notamment des espèces à grand domaine vital et grandes distances de déplacement présentes dans ces zonages et pouvant transiter par l'aire d'étude rapprochée.

2.3 HABITATS ET FLORE

Comme explicité dans le chapitre sur les aires d'étude (cf. annexe méthodologique), les observations de terrain n'ont pas été réalisée sur l'entièreté de l'aire d'étude rapprochée mais sur l'aire d'étude pour les habitats et la flore. Néanmoins, la rédaction présentée ci-dessous porte bien sur l'entièreté de l'aire d'étude rapprochée. Les données ont été complétées par les données bibliographiques et cartographiques disponibles.

2.3.1 Habitats

En préambule de cette partie, et chaque fois qu'il sera fait référence aux habitats, il convient de préciser que ceux-ci ont été caractérisés sur la base de critères écologiques et en lien avec la présence de cortèges d'espèces caractéristiques de certains milieux et non au regard des pratiques agricoles. Ainsi, parmi ces parcelles, certaines sont le plus souvent des terres laissées en jachère et ce le mode de faire-valoir a pu ou pourrait évoluer au gré de la PAC en vigueur.

2.3.1.1 Analyse bibliographique

La ZSC de la « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » intercepte l'aire d'étude rapprochée à l'ouest sur une petite partie. A la lecture du Formulaire Standard de Données (FSD), les habitats d'intérêt communautaire sont les suivants :

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (Code N2000 3260) ;
- Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (Code N2000 5130) ;
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi (Code N2000 6110) ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement su calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) (Code N2000 6210) ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (Code N2000 6430) ;
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (Code N2000 91E0) ;
- Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) (Code N2000 91F0).

L'aire d'étude rapprochée est également concernée par l'Arrêté de Protection de Biotope du Marais d'Orville, très légèrement au nord-ouest. Ce site démontre une diversité floristique intéressante, sur substrat calcaire ou argilo-calcaire. C'est notamment pour la roselière, l'une des plus vastes de la région Centre, que ce site est remarquable.

A notre connaissance, il n'existe aucune information concernant les milieux naturels, aucun inventaire n'ayant été réalisé précédemment.

2.3.1.2 Habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée

Pour rappel les expertises de terrain ont été réalisées au sein de l'aire d'étude pour les habitats et la flore. Le reste de l'aire d'étude rapproché a fait l'objet d'une cartographie des habitats sur la base des données cartographiques disponibles (Cf. annexe méthodologique).

Sur l'aire d'étude rapprochée, plusieurs grands types de milieux y sont recensés :

- Habitats artificialisés avec végétation (4 326,74 ha, 91,92 %) ;
- Habitats ouverts et semi-ouverts (254,57 ha, 5,41 %) ;
- Habitats artificialisés sans végétation (67,74 ha, 1,44 %) ;
- Habitats arbustifs et arborescents (57,38 ha, 1,22 %) ;
- Habitats aquatiques (0,54 ha, 0,01 % de l'aire d'étude rapprochée).

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un contexte agricole voué essentiellement aux cultures, représentant plus de 90% de l'aire d'étude. Ces cultures sont monospécifiques, créant un paysage très homogène sur des étendues importantes. Les habitats les plus naturels (ouverts, semi-ouverts, arbustifs et arborescents) représentent une faible partie du paysage, soit 6,6%. Ce sont ces zones où la végétation la plus spontanée et indigène s'exprime. Les habitats artificialisés sans végétation concernent principalement les routes, mais aussi les zones bâties et la voie ferrée traversant l'aire d'étude rapprochée.

2.3.1.3 Intérêt fonctionnel des milieux

L'aire d'étude rapprochée (plus de 4 700 ha) se caractérise par une configuration très homogène :

- Le secteur de Puiseaux possède une vocation essentiellement agricole. Ce sont de grandes monocultures, avec peu de végétation adventice. Cette activité a toujours été marquée et observée dans la région, les parcelles agricoles s'étant agrandies au fil des années. Cette activité témoigne de l'activité humaine présente, laissant peu d'espace pour l'expression d'espaces naturels ;
- Les zones herbacées sont très peu représentées. Les seules zones prairiales sont isolées, et peu connectées entre elles, limitant ainsi la dissémination de graines entre elles. Deux patchs de végétation, au nord et au sud, sont les seuls refuges de banque de graines dans le secteur ;
- Le cours d'eau de l'Essonne laisse de part et d'autre de ses berges un boisement. Avec les bosquets peu représentés sur l'ensemble du secteur, ce sont les seules zones boisées permettant à des habitats forestiers de s'installer ;
- Enfin, les entités bâties de Puiseaux, Bromeilles, Bainvilliers, Mainville (les deux étant des hameaux de Bromeilles) et Gironville sont au centre de l'aire d'étude rapprochée. Ces villages ont connu une extension de leur enveloppe urbaine diminuant la place de l'espace naturel.

Bien que très peu représentés, les espaces boisées, arbustifs, ouverts et semi-ouverts sont probablement les espaces les plus remarquables de l'aire d'étude rapprochée. Ils se composent de parcelles prairiales et de friches, permettant l'expression d'une flore variée (la plus importante du secteur). Peu de linéaires de haies et de bosquets sont présents, laissant un paysage très homogène monocultural. La connexion entre les milieux naturels y est limitée en raison des cultures, mais aussi par les barrières urbaines (routes, villes), limitant la propagation et l'échange de graines entre ces milieux.

A noter, les milieux du secteur d'étude sont sur des substrats calcaires. Ces milieux permettent à des végétations inféodées de s'exprimer, avec notamment pour les milieux ouverts d'avoir des espèces remarquables (patrimoniales, protégées, déterminantes ZNIEFF). Ces habitats peuvent être des habitats d'intérêts communautaires, puisque peuvent être des sites à

orchidées remarquables (référence au syntaxon du Festuco-Brometalia, code Natura 2000 6210).



Photo 11 - Habitat culture et bordures de cultures (Biotope)



Photo 10 - Habitat prairial (Biotope)

2.3.1.4 Statuts et enjeux écologiques des habitats

Le tableau suivant précise, pour chaque type d'habitat identifié, les typologies de référence, les statuts de patrimonialité, la superficie/linéaire sur l'aire d'étude rapprochée et les enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Habitats aquatiques et humides													
Eaux courantes	*Pas de rattachement phytosociologique*	24	NC	NC	p (A)	-	-	-	Non-évalué	0,13 ha	Non évaluable	A l'est de Puiseaux, un canal est lié à un bassin anthropisé. Cet habitat ne présente pas de végétation particulière.	Négligeable
Eaux douces stagnantes	*Pas de rattachement phytosociologique*	22	NC	NC	p (A)	-	-	-	Non-évalué	0,32 ha	Non évaluable	Ce sont les mares, étangs, bassins qui sont observés sur l'aire d'étude. Aucune végétation n'est présente sur cet habitat	Négligeable
Herbiers aquatiques eutrophes à lentilles d'eau	*Lemnion minoris*	22.411	C1.221	NC	NC	-	-	-	Moyen	0,02 ha	Mauvais	Au nord de la commune de Puiseaux, une mare couverte de Lentille d'eau (*Lemna minor*) est située dans un boisement. Au vu du contexte très anthropisé et cultivé, l'eutrophisation de cette mare est certainement liée à l'activité humaine.	Faible
Habitats ouverts et semi-ouverts													
Prairies mésoxérophiles à hygroclines fauchées	*Arrhenatherion elatioris*	38.22	E2.22	6510	p	-	-	-	Moyen	117,22 ha	Bon à moyen	Les prairies gérées en fauche sont observées sur l'ensemble de l'aire d'étude. Ces prairies montrent une bonne diversité floristique : Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). Le contexte neutrophile à calcicole permet à une flore associée de s'exprimer : Coronille bigarée (*Coronilla varia*), Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*), Origan (*Origanum vulgare*), Thym (*Thymus pulegioides*) … Ces habitats sont concentrés en deux patchs distincts (un au nord, l'autre au sud), isolant les autres parcelles de prairies retrouvées de manière éparses et limitant la connectivité sur l'ensemble du territoire de Puiseaux. C'est notamment dans ces prairies que sont retrouvées les populations importantes	Moyen

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
												d'Anacamptide pyramidale (*Anacamptis pyramidalis*), espèce protégée en région Centre-Val de Loire. Ces habitats sont importants à préserver au vu du contexte très anthropisé du paysage, et de leur état bon à moyen.	
Mégaphorbiaies eutrophes	*Convolvulion sepium*	37.71	E5.41	6430	H	-	-	-	Moyen	0,09 ha	Moyen	Sur des bordures de mares ou des dépressions, une végétation plus humide peut s'exprimer : Jonc diffus (*Juncus effusus*) Laiche étoilée (*Carex spicata*), Salicaire (*Lythrum salicaria*), Laîche des rives (*Carex riparia).*	Moyen
Prairie/ourlet des talus routiers	*Lathyro tuberosi-Arrhenatheretum elatioris*	38.22	E2.221	6510	NC	-	-	-	Moyen	0,76 ha	Mauvais	En bordure de route, ces bandes enherbées sont régulièrement fauchées. Bien que pauvres en diversité floristique et au regard du contexte très agricole, la préservation de ces milieux est importante puisque permet de préserver une banque de graines dans son sol, et de laisser s'exprimer une flore.	Moyen
Ourlets mésophiles et sciaphiles	*Geo urbani-Alliarion petiolatae*	37.72	E5.43	NC	p	-	-	-	Moyen	2,48 ha	Mauvais	Observée majoritairement en lisière boisée, ce sont des ourlets semi-rudéraux souvent riches en éléments azotés qui permettent le développement d'espèces telles que l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), l'Ortie (*Urtica dioica*) ou le Cerfeuil couché (*Chaerophyllum temulum*). Comme pour les prairies et ourlets des talus routiers, ces milieux avec une végétation spontanée est importante à préserver compte tenu du milieu très anthropisé.	Moyen
Ourlets hygroclines et hémihéliophiles	*Aegopodion podagrariae*	37.72	E5.43	NC	p	-	-	-	Moyen	3,20 ha	Mauvais	Plus exposés au soleil que les ourlets décrits ci-dessus, ce sont naturellement des espèces	Moyen

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
												plus héliophiles qui seront observées : *Aegopodium podagraria, Anthriscus sylvestris, Cruciata laevipes,* Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). Des espèces communes comme l'Ortie sont observées.	
Ourlets mésophiles à xéroclines calcicoles à acidiclines	*Trifolion medii*	34.42	E5.22	NC	NC	-	-	-	Faible	17,63 ha	Bon à moyen	Ces ourlets sont le témoin d'abandon de gestion sur d'anciennes prairies calcicoles. Les prairies calcicoles représentent des habitats d'intérêt communautaires, avec des enjeux importants. Les espèces typiques sont le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), l'Origan (*Origanum vulgare*), Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), Melampyre des champs (*Melampyrum arvensis*), Coronille (*Coronilla varia*). Au regard du contexte agricole et d'un potentiel intéressant sur ces habitats, l'enjeu bien que faible pourrait être plus fort si une gestion de fauche et pâturage léger serait mis en place (enjeu fort pour les prairies de *Mesobromion erecti*). L'enjeu a donc été réhaussé.	Moyen
Pelouses acidiphiles atlantiques à subatlantiques	*Nardetalia strictae*	NC	NC	NC	p	-	-	-	Faible	0,06 ha	Moyen	Les bandes enherbées en bordure de cultures, correspondent aux cortèges d'espèces messicoles, avec notamment du coquelicot (*Papaver rhoeas*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Petite oseille (*Rumex acetosella*). Au vu du secteur très agricole, cette zone ayant des espèces spontanées pourrait être intéressante pour des espèces adventices de cultures. La préservation de cet habitat est importante, son enjeu a été réhaussé. Cet habitat n'est pas illustré.	Moyen

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Friche nitrophile à Carotte sauvage et Picride éperviaire	*Dauco carotae-Picridetum hieracioidis*	87.1	E5.1	NC	NC	-	-	-	Faible	33,06 ha	Moyen	Ces friches vivaces sont des habitats parfois anciennement cultivés ou sur des sols perturbés. Souvent en jachères, elles sont composées d'espèces comme de la Picride épervière (*Picris hieracioides*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Crépide capillaire (*Crepis capillaris*).	Faible
Friches annuelles nitrophiles vernales	*Sisymbrion officinalis*	87.2	E5.1	NC	NC	-	-	-	Faible	3,44 ha	Moyen	En bordure de routes, de cultures, sur des parcelles abandonnées, cette végétation se développe sur des sols perturbés, avec des espèces essentiellement rudérales : Camomille (*Tripleurospermum inodorum*), Laiteron potager (*Sonchus oleraceus*), Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).	Faible
Friches vivaces collinéennes	*Arction lappae*	87.1	E5.1	NC	p	-	-	-	Faible	3,44 ha	Bon	Ces friches sont sur des sols perturbés, les espèces observées sont la Cardère (*Dipsacus fullonum)*, des Chardons (*Cirsium sp.*), Oseille (*Rumex acetosa*), Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), Grande berce (*Heracleum sphondylium*), Orties (*Urtica dioica).*	Faible
Friches vivaces thermophiles	*Onopordion acanthii*	87.1	E5.1	NC	NC	-	-	-	Faible	0,13 ha	Moyen	Ces friches sont dominées par des chardons, Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et Cardère (*Dipsacus fullonum*) pour ce cas-là. Ce cortège d'espèces témoigne d'une affinité thermophile et xérophile.	Faible
Prairie mésophiles tondue	*Festuco rubrae-Crepidetum capillaris*	85.12	E2.64	NC	NC	-	-	-	Faible	11,58 ha	Mauvais	Pelouses régulièrement tondues, ce sont les espèces adaptées à ces conditions de gestions importantes qui y sont adaptées : Fétuque (*Festuca sp.*), Pâquerette (*Bellis perennis*), Plantain majeur et lancéolé (*Plantago major, P.*	Faible

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
												lanceolata), Trèfle rampant (*Trifolium repens*) …	
Prairies mésophiles pâturées	*Cynosurion cristati*	38.1	E2.1	NC	NC	-	-	-	Faible	2,39 ha	Mauvais	Proches de Bromeilles, Mainville et deux parcelles au nord, ces prairies sont vouées à la pâture. Sur ces milieux, ce sont des espèces résistantes à ces pressions qui sont observées, comme de l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), Crételle (*Cynosurus cristatus*), Pâquerette (*Bellis perennis*).	Faible
Chemins enherbés piétinés	*Lolio perennis-Plantaginion majoris*	38.1	E2.1	NC	p	-	-	-	Faible	3,25 ha	Moyen	Sur les chemins enherbés fortement tassés, les espèces caractéristiques de ces milieux sont le Plantain majeur (*Plantago major*) et l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Plantain Corne-de-cerf (*Plantago coronopus*), du Pâturin annuel (*Poa annua*), de la Bouse à Pasteur (*Capsella bursa-pastoris*).	Faible
Prairies sub-rudérales mésophiles	*Convolvulo arvensis-Agropyrion repentis*	87.1	E5.1	NC	NC	-	-	-	Faible	48,50 ha	Moyen	Friche plus graminéenne que les précédentes décrites (*Elytrigia repens, Schedonorus arundinaceus, Dactylis glomerata*…), ces habitats sont pionniers d'une recolonisation d'un milieu perturbé.	Faible
Végétations annuelles hyperpiétinées	*Polygono arenastri-Poetalia annuae*	NC	NC	NC	NC	-	-	-	Faible	0,13 ha	Mauvais	Sur une zone très tassée, peu de végétation s'exprime car le sol est fortement perturbé. Quelques Pâturins annuels (*Poa annua*), Plantain Corne-de-Cerf (*Plantago coronopus*), Bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), Matricaire (*Tripleurospermum inodorum*) végétalisent légèrement le milieu.	Faible
Ronciers	*Pruno spinosae-Rubion radulae*	31.811	F3.111	NC	p	-	-	-	Faible	0,75 ha	Moyen	Sur l'ensemble de l'aire d'étude, les ronciers (*Rubus sp.*) marquent la première phase de colonisation de ligneux.	Faible

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Terrains en friche	*Pas de rattachement phytosociologique*	87.1	I1.52	NC	p	-	-	-	Non-évalué	6,78ha	Non évaluable	Observés en bordure de route, ces habitats se différencient des friches décrites ci-dessous pas la quasi-absence de végétation, rendant l'enjeu de cet habitat en négligeable.	Négligeable
Habitats arbustifs et arborescents													
Fourrés arbustifs	*Prunetalia spinosae*	31.8	F3.1	NC	p	-	-	-	Faible	26,83 ha	Bon	Ces fourrés arbustifs sont essentiellement composés d'espèces indigènes : Aubépine (*Crataegus monogyna*), Chêne (*Quercus sp.*), Noisetier (*Corylus avellana*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Prunelier (*Prunus spinosa*), Ronciers (*Rubus sp.*) … Ce sont des haies ou des fourrés denses peu pénétrables qui structurent cet habitat. Ces habitats permettent une diversité paysagère bien que peu représentée dans le secteur. Cette faible représentativité permet de justifier l'enjeu réhaussé.	Moyen
Chênaies sèches calcicoles à acidiclines	*Carpinion betuli*	41.2	G1.A1	NC	NC	-	pp	-	Faible	21,04 ha	Bon	Les boisements de l'aire d'étude rapprochée sont des chênaies-charmaies (*Quercus robur, Quercus petrae, Carpinus betulus)* avec un sous-bois plutôt de milieux calcaires : Petite garance (*Rubia peregrina),* Brachypodium des bois *(Brachypodium sylvaticum),* Troène (*Ligustrum vulgare*), Laiche glauque (*Carex flacca*). Le contexte peu boisé du secteur présage de préserver ces milieux permettant à une flore inféodée de s'installer. L'enjeu a été réhaussé.	Moyen
Alignements d'arbres, haies, petits bois	*Pas de rattachement phytosociologique*	84	NC	NC	p	-	-	-	Non-évalué	8,98 ha	Moyen	Cet habitat présente les essences arborescentes qui ont été préservées, ou encore certaines haies plantées sans strate	Faible

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
												arbustive. Les essences retrouvées sont indigènes.	
Habitats anthropisés avec végétation													
Vignobles	*Pas de rattachement phytosociologique*	83.21	FB.4	NC	NC	-	-	-	Non-évalué	0,05 ha	Non évaluable	A l'est de Bromeilles, des lignées de pieds de vignes sont plantés, quelques espèces herbacées se développent spontanément.	Faible
Vergers	*Pas de rattachement phytosociologique*	83.15	G1.D4	NC	NC	-	-	-	Non-évalué	1,10 ha	Non évaluable	Au nord de Puiseaux et à l'est de Mainville, un verger avec des arbres fruitiers plantés laissent un couvert végétal régulièrement entretenu se rapprochant du cortège des prairies mésophiles tondues.	Faible
Jardins	*Pas de rattachement phytosociologique*	85.3	I2.2	NC	NC	-	-	-	Non-évalué	6,72 ha	Mauvais	Tous les jardins définis comme tels sont des zones prospectées rapidement puisque privées et/ou non accessibles. Ces jardins peuvent être des milieux ouverts (pelouses de parcs) comme présenter des arbres isolés ou des haies. Privés, ces habitats ne seront pas illustrés.	Faible
Jardins potagers	*Pas de rattachement phytosociologique*	85.32	I2.22	NC	NC	-	-	-	Non-évalué	0,14 ha	Mauvais	Trois zones ont été délimitées en jardins potagers. Ces zones n'ont pas été accessibles, et sont à vocation d'alimentation de particuliers (petites parcelles). Quelques espèces adventices communes sont observées. Privés, ces habitats ne seront pas illustrés.	Faible
Prairies améliorées	*Pas de rattachement phytosociologique*	81	NC	NC	p	-	-	-	Non-évalué	1,64 ha	Mauvais	Ces parcelles sont semées afin d'avoir un rendement intéressant d'un point de vue agronomique. Les trois espèces dominantes sont la Fétuque faux roseau (*Schedonorus arundinacea*), le Paturin (*Poa pratensis*) et l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*).	Faible

Libellé de l'habitat	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide 2008	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté	Enjeu spécifique	Surface ou longueur	Etat de conservation	Description et localisation dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Cultures	*Pas de rattachement phytosociologique*	82	NC	NC	p	-	-	-	Non-évalué	4 316,8 ha	Non évaluable	Habitat majoritaire de l'aire d'étude (90% de la surface), les cultures sont monospécifiques et étendues sur de grandes parcelles. Peu ou aucune espèce végétale adventice n'est présente.	Négligeable
Habitats anthropisés sans végétation													
Routes, chemins et parkings	*Pas de rattachement phytosociologique*	NC	J4.2	NC	NC (I)	-	-	-	Non-évalué	61,43 ha	Non évaluable	L'anthropisation est marquée au sein de l'aire d'étude rapprochée, les routes sont les infrastructures de transport permettant de connecter les structures observées.	Nul
Bâti	*Pas de rattachement phytosociologique*	86	J1	NC	NC (I)	-	-	-	Non-évalué	2,18 ha	Non évaluable	Les maisons, habitations, et autres bâtiments sont représentés par cet habitat de « bâti ».	Nul
Voie ferrée	*Pas de rattachement phytosociologique*	86.43	J3.4	NC	NC (I)	-	-	-	Non-évalué	4,12 ha	Non évaluable	La voie ferrée, traversant du sud-ouest au nord-ouest, fragmente le paysage. Cet habitat ne permet qu'a très peu d'espèces végétales de s'exprimer.	Nul

Légende :

- Libellé de l'habitat : dénomination des communautés végétales relevées sur l'aire d'étude rapprochée, issues principalement du référentiel régional (Pujol et al., 2023) ou aussi des typologies CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou EUNIS (Louvel et al., 2013). Les intitulés des typologies de référence sont parfois complexes et ont pu être adaptés au besoin de l'étude.
- Rattachement phytosociologique : syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement…), selon le prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004), Catalogue des végétations de la région Centre-Val de Loire (Pujol et. al, 2019) et le Guide des Végétations du Centre-Val de Loire (CBNBP, 2023).
- Typologie CORINE Biotopes : typologie de description et de classification des habitats européens (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997).
- Typologie EUNIS : typologie de description et de classification des habitats européens (Louvel et al., 2013).
- Typologie Natura 2000 : typologie de description et de codification des habitats d'intérêt communautaire (Commission Européenne DG Environnement, 2013), dont certains prioritaires dont le code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque.
- Zones humides 2008 : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes ou selon le Prodrome des Végétations de France. Cette approche ne tient pas compte des critères pédologiques : « H. » => Humide ; « p. » => pro parte / "p.(A)" => pro parte mais zone en eau permanente sans végétation ; « NC

» => non-caractéristique / "NC(I)" => non-caractéristique mais insondable car imperméabilisé / "NC(A)" => non-caractéristique mais végétation aquatique implantée en zone en eau permanente.

- LRR : Liste Rouge Régionale : statut de menace de l'habitat au niveau régional (UICN, 2013) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable, ; NE : non évalué ; * : végétation à enjeu de conservation élevé (cas possibles uniquement pour les catégories LC et NT).
- Dét. ZNIEFF : habitats déterminants pour la modernisation des ZNIEFF de la région Centre-Val de Loire (UICN, 2012) : DZ : Déterminant ZNIEFF ; DZc. : complémentaire.
- Niveau de rareté : rareté de l'habitat au niveau régional (UICN, 2012) : E : exceptionnel ; R : rare ; AR : assez rare ; C : commun.

Reportage photographique des différents habitats :

Type d'habitat	Photographies	Détails
Habitats aquatiques sur l'aire d'étude rapprochée		Eaux courantes
		Eaux douces stagnantes
		Herbiers aquatiques eutrophes à Lentille d'eau
Habitats ouverts et semi-ouverts sur l'aire d'étude rapprochée		Prairies mésoxérophiles à hygroclines fauchées

Type d'habitat	Photographies	Détails
		Mégaphorbiaies eutrophes
		Prairie/ourlet des talus routiers
		Ourlets mésophiles et sciaphiles
		Ourlets hygroclines et hémihéliophiles

Type d'habitat	Photographies	Détails
		Friche nitrophile à Carotte sauvage et Picride éperviaire
		Friches annuelles nitrophiles vernales
		Friches vivaces collinéennes
		Ourlets mésophiles à xéroclines calcicoles à acidiclines

Type d'habitat	Photographies	Détails
		Friches vivaces thermophiles
		Prairie sub-rudérale mésophile
		Prairies mésophiles tondues
		Végétations annuelles hyperpiétinées

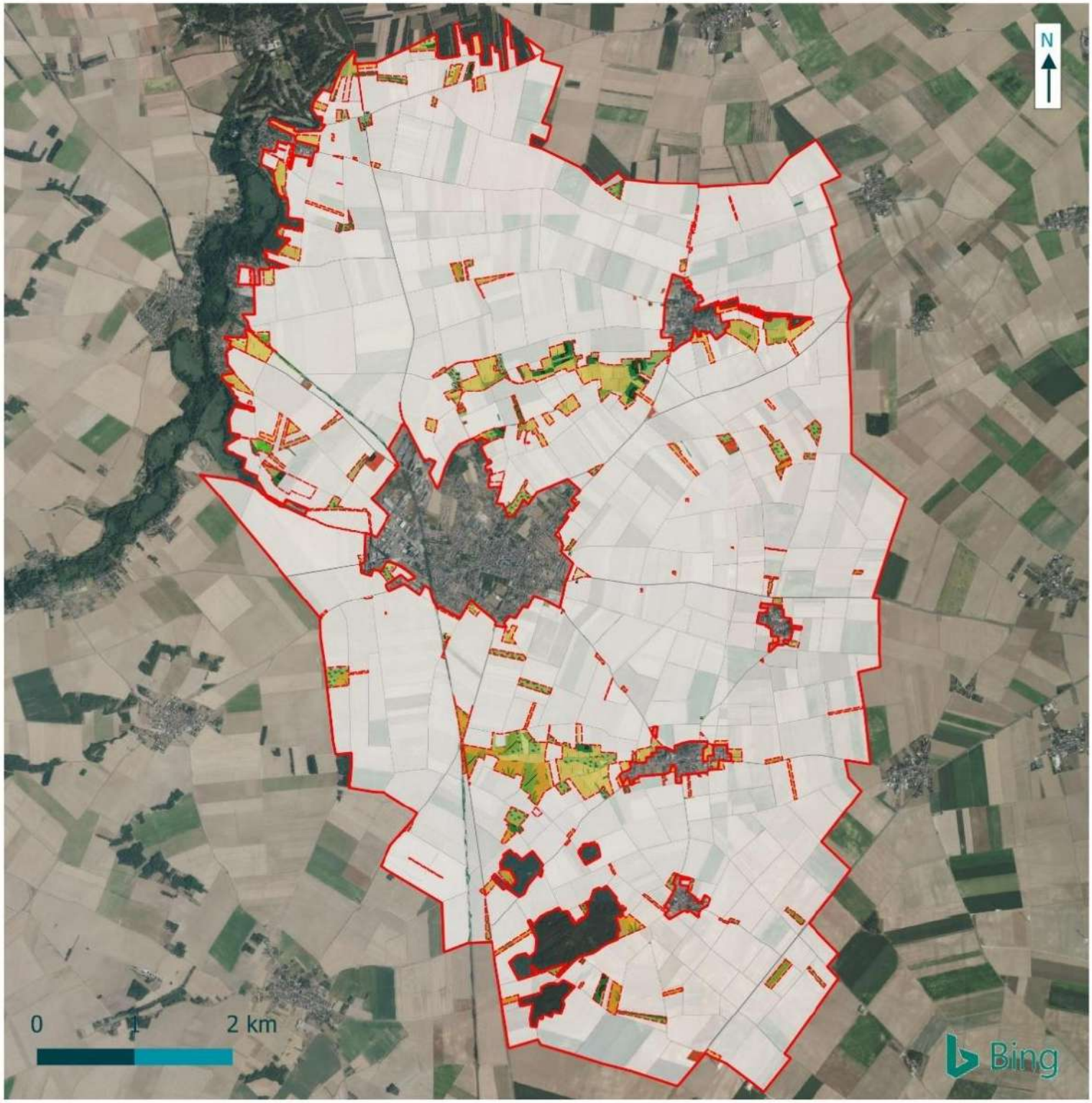
Type d'habitat	Photographies	Détails
		Prairies mésophiles pâturées
		Terrain en friche
		Chemins enherbés piétinés
		Ronciers

Type d'habitat	Photographies	Détails
Habitats arbustifs et arborescents sur l'aire d'étude rapprochée		Alignements d'arbres, haies, petits bois
		Chênaies sèches calcicoles à acidiclines
		Fourrés arbustifs
Habitats anthropiques avec végétation sur l'aire d'étude rapprochée		Cultures

Type d'habitat	Photographies	Détails
		Prairies améliorées
		Vignobles
		Vergers
Habitats anthropiques sans végétation sur l'aire d'étude rapprochée		Routes, chemins et parkings

Type d'habitat	Photographies	Détails
		Bâti

La carte des habitats et des enjeux contextualisés associés de l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée sont ci-dessous. Un atlas cartographique est également disponible en annexe pour les habitats et les enjeux.



Loiret
votre Département

Habitats

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats

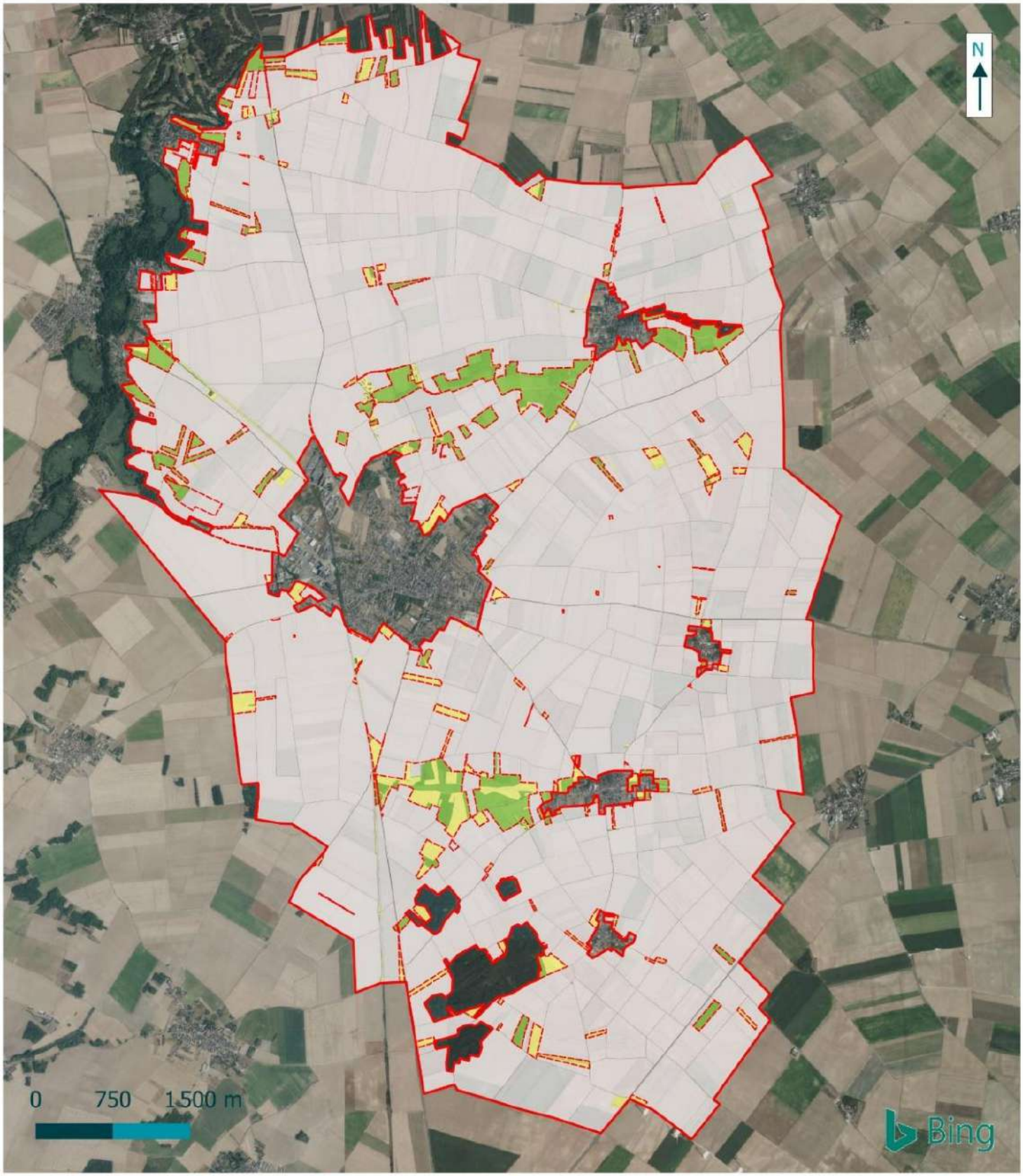
Aire d'étude rapprochée

Habitats : Légende ci-dessous

biotope

Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)


Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée
Habitats aquatiques
Eaux courantes
Eaux douces stagnantes
Herbiers aquatiques eutrophes à lentilles d'eau
Habitats ouverts et semi-ouverts
Mégaphorbiaies eutrophes
Prairies mésophiles pâturées
Prairies mésoxérophiles à hygroclines fauchées
Chemins enherbés piétinés
Prairie mésophile tondue
Prairies sub-rudérales mésophiles
Prairie/ourlet des talus routiers
Végétations annuelles hyperpiétinées
Ourlets hygroclines et hémihéliophiles
Ourlets mésophiles à xéroclines calcicoles à acidiclines
Ourlets mésophiles et sciaphiles
Pelouses acidiphiles atlantiques à subatlantiques
Friche nitrophile à Carotte sauvage et Picride éperviaire
Friches annuelles nitrophiles vernales
Friches vivaces collinéennes
Friches vivaces thermophiles
Ronciers
Habitats arbustifs et arborescents
Alignements d'arbres, haies, petits bois
Chênaies sèches calcicoles à acidiclines
Fourrés arbustifs
Habitats anthropisés avec végétation
Jardins
Jardins potagers
Cultures
Prairies améliorées
Terrains en friche
Vergers
Vignobles
Habitats anthropisés sans végétation
Bâti
Voie ferrée
Routes, chemins et parkings
Loiret
votre Département
Légende des habitats
Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)
biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques associés aux habitats

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Enjeux écologiques contextualisés

- Nul
- Négligeable
- Faible
- Moyen

biotope

2.3.1.5 Bilan concernant les habitats et enjeux associés

Située au cœur d'une matrice agricole, l'aire d'étude rapprochée est essentiellement constituée de zones cultivées, représentant plus de 91% de la surface d'étude ayant un enjeu négligeable.

Les enjeux les plus forts concernent les prairies de fauche, les ourlets mésophiles et sciaphiles, les ourlets mésophiles à xéroclines calcicoles à acidiclines, les pelouses acidiphiles atlantiques à subatlantiques, les ourlets hygroclines et hémihéliophiles, les mégaphorbiaies, les fourrés arbustifs et les chênaies sèches calcicoles à acidiclines. L'ensemble de ces habitats sont à enjeu moyen, et représentent 4,02% de l'aire d'étude rapprochée. Au vu de la faible représentativité de ces milieux sur le secteur, il est important de les préserver au regard du contexte fortement anthropisé.

Les enjeux faibles concernent l'ensemble des habitats végétalisés, représentent 2,82% de la surface du secteur d'étude.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt essentiellement négligeable au regard du contexte très agricole du secteur. Quelques zones avec des habitats naturels sont faibles à moyens, et sont importants à préserver pour maintenir une banque de graines et une expression de la végétation déjà très limitée.

2.3.2 Flore

2.3.2.1 Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (Conservatoire botanique national notamment) ont permis de recenser les plantes déjà connues dans les environs de l'aire d'étude rapprochée et vues après les années 2000, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale). Ces espèces ont par la suite été activement et prioritairement recherchées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.

Les communes de Beaumont-du-Gâtinais, Ichy, Burcy et Gironville sont dans le département de la Seine-et-Marne, les listes rouges et statuts de protection régionaux sont ceux d'Ile-de-France pour ces villes et non de Centre-Val de Loire. Les précisions sont apportées dans le tableau ci-dessus, avec (IDF) quand l'espèce mentionnée est patrimoniale ou protégée en Ile-de-France, et aucune mention lorsque l'espèce est concernée par la liste rouge du Centre-Val de Loire.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux (LRN/LRR)	Habitats	Dernière observation
Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon)*	-	NT	Pelouses sèches, rocailles, parfois zones cultivées	Espèce connue dans les environs de Bromeilles et Grangermont (sources CBNBP). Dernière observation en 2000.
Alguette (*Zannichellia palustris subsp. palustris*)	PR (IDF)	LC/LC	Mares, fossés, ruisseaux d'eau	Espèce connue dans les environs de Beaumont-du-Gâtinais (source CBNBP). Dernière observation en 2017.
Anacamptide pyramidale (*Anacamptis pyramidalis)*	PR	LC	Bois et côteaux calcaires	Espèce connue dans les environs de Puiseaux, Orvilles, Echilleuses, Bromeilles, Grangermont, Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2022.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux (LRN/LRR)	Habitats	Dernière observation
Anémone pulsatille (*Anemone pulsatilla subsp. pulsatilla*)	PR	LC/VU	Pelouses, landes à Genévriers, lisières et clairières forestières, sur sols calcaires secs et pauvres	Espèce connue dans les environs de Grangermont (source CBNBP), dernière observation en 2013.
Cotonnière dressée (*Bombycilaena erecta*)	-	LC/EN (IDF)	Champs maigres, stériles des terrains calcaires	Espèce connue dans les environs de Gironville (source CBNBP). Dernière observation en 2005.
Bugrane jaune (*Ononis natrix)*	-	LC/NT	Lieux pierreux ou sablonneux calcaires	Espèce connue dans les environs d'Orvilles (source CBNBP. Dernière observation en 2012.
Canche aquatique (*Catabrosa aquatica)*	-	NT/CR	Mares, fossés, bords des eaux	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2001.
Capillaire blanche (*Cystopteris fragilis)*	PR	LC/CR	Murs et rochers frais et ombragés	Espèce connue dans les environs Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation en 2012.
Cardoncelle mou (*Carthamus mitissimus*)	PR	LC/LC NT (IDF)	Pelouses calcaires	Espèce connue dans les environs de Grangermont, Puiseaux, Echilleuses, Briarres-sur-Essonne, Gironville et Desmonts (source CBNBP). Dernière observation en 2019.
Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium)*	PR	LC/LC	Boisements calcaires et secs	Espèce connue dans les environs de Puiseaux, Orvilles et Echilleuses (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2000,2010 et 2001.
Chénopode fétide (*Chenopodium vulvaria*)	-	LC/NT (IDF)	Décombres, chemins, cultures	Espèce connue dans les environs de Gironville et Burcy (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2003 et 2004.
Chrysanthème en corymbe (*Tanacetum corymbosum*)	-	LC/VU	Ourlets des pelouses, lisières et clairières des boisements sur terrains calcaires, secs et pauvres	Espèce connue dans les environs de Puiseaux et Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Cotonnière à fleurs spatulées (*Filago pyramidata)*	-	LC/NT	Lieux pierreux sur calcaires	Puise Espèce connue dans les environs de de Puiseaux, Orvilles, Grangermont, Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2000, 2000, 2004 et 2001.
Crépide fétide (*Crepis foetida*)	-	LC/LC (CVL) CR (IDF)	Lieux incultes, bords de chemins	Espèce connue dans les environs de Beaumont-du-Gâtinais (source CBNBP). Dernière observation en 2012.
Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale)*	-	LC/NT	Lieux incultes, décombres	Espèce connue dans les environs de Grangermont (source CBNBP). Dernière observation en 2000.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux (LRN/LRR)	Habitats	Dernière observation
Dauphinelle consoude (*Delphinium consolida*)	-	LC/EN VU (IDF)	Moissons sur des sols calcaires, terrains vagues	Espèce connue dans les environs de Beaumont-du-Gâtinais et Echilleuses (source CBNBP). Dernière observation toutes deux en 2012.
Epiaire d'Allemagne (*Stachys germanica*)	-	LC/VU	Accotements herbeux et talus des chemins et routes, friches, abords des cultures et lisières de boisements, sols calcaires secs	Espèce connue dans les environs d'Orvilles et Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2014 et 2001.
Epipactis rouge (*Epipactis atrorubens)*	PR	LC/EN	Pelouses et lisières forestières sur sols calcaires	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne et d'Orvilles (source CBNBP). Dernière observation toutes deux en 2001.
Euphorbe à feuilles larges (*Euphorbia platyphyllos*)	-	LC/VU (IDF)	Cultures, routes, fossés	Espèce connue dans les environs de Beaumont-du-Gâtinais (source CBNBP). Dernière observation en 2012.
Fumana couchée (*Fumana procumbens)*	-	LC/VU	Rochers et pelouses sèches calcicoles	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2011
Fumeterre à fleurs serrées (*Fumaria densiflora)*	-	LC/CR	Cultures, jachères	Espèce connue dans les environs de Grangermont (source CBNBP). Dernière observation en 2010.
Germandrée botryde (*Teucrium botrys*)	-	LC/NT	Pelouses sèches ouvertes à thérophytes basiphiles	Espèce connue dans les environs de Echilleuses, Grangermont et Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernières observations respectivement en 2004,2000 et 2001.
Gesse noire (*Lathyrus niger)*	-	LC/NT	Bois calcaires	Espèce connue dans les environs de Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation en 2004.
Hornungie des pierres (*Hornungia petraea)*		LC/EN	Rochers, pelouses écorchées, vignes	Espèce connue dans les environs de Echilleuses (source CBNBP). Dernière observation en 2004.
Ibéris amer (*Iberis amara)*	-	LC/EN	Pelouses écorchées, cultures, friches	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2004.
Inule hérissée (I*nula hirta*)	PR	NT/CR	Bords de bois, côteaux	Espèce connue dans les environs de Grangermont, Bromeilles et Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2019.
Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger)*	-	LC/EN	Décombres, chemins, lieux vagues	Espèce connue dans les environs de Orvilles (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Koelérie du Valais (*Koeleria vallesiana)*	PR	LC/LC	Pelouses et coteaux calcaires	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux (LRN/LRR)	Habitats	Dernière observation
				CBNBP). Dernière observation en 2014
Laiche digitée (*Carex digitata)*	PR	NT	Boisements	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2001.
Laiche humble (*Carex humilis)*	-	VU	Côteaux calcaires secs	Espèce connue dans les environs de Bromeilles, Grangermont et Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2000, 2000 et 2001.
Laîche humble (*Carex humilis*)	-	LC/VU	Côteaux calcaires secs	Espèce connue dans les environs de Bromeilles, Grangermont (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2010 et 2019.
Laitue vivace (*Lactuca perennis)*	-	LC/VU	Rochers, côteaux, champs pierreux	Espèce connue dans les environs de Puiseaux (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus)*	PN	CR	Pelouses, ourlets, lisières forestières sur sols calcaires secs et pauvres	Espèce connue dans les environs de Grangermont (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Guimauve hérissée (*Malva setigera*)	-	LC/EN	Champs calcaires	Espèce connue dans les environs de Burcy (source CBNBP). Dernière observation en 2004.
Marisque (*Cladium mariscus)*	PR	LC/NT	Marais alcalins	Espèce connue dans les environs de Orvilles (source CBNBP). Dernière observation en 2017.
Maron de terre (*Bunium bulbocastanum)*	-	NT	Pelouses, prairies, dalles, friches	Espèce connue dans les environs de Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation en 2004.
Millepertuis androsème *(Hypericum androsaemum)*	-	LC/NT	Bois frais	Espèce connue dans les environs de Grangermont (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum)*	-	LC/NT	Boisements variés, sur talus en lisière forestière	Espèce connue dans les environs de Echilleuses, Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation toutes deux en 2000.
Nigelle des champs (*Nigella arvensis)*	-	CR/CR	Moissons et vignes sur sols calcaires secs	Espèce connue dans les environs de Grangermont (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Œil de Bœuf (*Adonis vernalis)*	PN	VU	Pâturages secs	Espèce connue dans les environs de Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Ophrys verdissant (*Ophrys virescens)*	PR	LC/VU	Sol calcaire sec et pauvre	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2001.
Orchis homme pendu (*Orchis anthropophora*)	PR	LC/LC	Pelouses et talus calcaires secs et pauvres en éléments nutritifs	Espèce connue dans les environs de Grangermont, Puiseaux, Orvilles, Briarres-sur-Essonne (source

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux (LRN/LRR)	Habitats	Dernière observation
				CBNBP). Dernière observation en 2013.
Orchis militaire (*Orchis militaris)*	PR	LC/VU	Pelouses calcicoles, lisières de boisements calcaires	Espèce connue dans les environs de Puiseaux (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2018.
Oseille maritime (*Rumex palustris)*	-	LC/EN	Rives exondées des étangs, sur sols riches	Espèce connue dans les environs de Puiseaux (source CBNBP). Dernière observation en 2000
Petit pigamon (*Thalictrum minus*)	-	LC/NT	Ourlets basophiles mésoxérophiles	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2014.
Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)	PR	LC/LC	Mégaphorbiaies et berges de cours d'eau	Espèce connue dans les environs de Orvilles et Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2003 et 2014.
Rosier à feuilles de boucage (*Rosa spinosissima)*	-	LC/EN	Haies, bois, lieux secs	Espèce connue dans les environs de Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation en 2004.
Scandix Peigne-de-Vénus (*Scandix pecten-veneris)*	-	LC/VU (IDF)	Cultures basophiles	Espèce connue dans les environs de Beaumont-du-Gâtinais et Burcy (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2012 et 2013.
Spéculaire miroir de Vénus (*Legousia hybrida*)	-	LC/EN	Champs et côteaux pierreux	Espèce connue dans les environs d'Echilleuses (source CBNBP). Dernière observation en 2012.
Tabouret des champs (*Thlaspi arvense*)	-	LC/NT	Lieux cultivés, décombres, friches rudérales	Espèce connue dans les environs de Grangermont (source CBNBP). Dernière observation en 2000.
Trèfle rude (*Trifolium scabrum*)	-	LC/NT	Dalles rocheuses, les interstices terreux de pelouses xériques	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne et Bromeilles (source CBNBP). Dernière observation respectivement en2014 et 2016.
Trinie glauque (*Trinia glauca*)	-	LC/VU	Pelouses écorchées sur terrains calcaires, très secs et pauvres	Espèce connue dans les environs de Grangermont et Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2016.
Véronique à feuilles trilobées (*Veronica triphyllos*)	-	NT/VU	Champs pierreux	Espèce connue dans les environs de Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2005.
Violette blanche (*Viola alba*)	-	LC/VU	Bois, haies, côteaux	Espèce connue dans les environs de Bromeilles et Grangermont (source CBNBP). Dernière observation respectivement en 2005 et 2000.
Violette des rochers (*Viola rupestris*)	-	LC/EN	Pelouses maigres décapées sur sols superficiels et dalles calcaires,	Espèce connue dans les environs de Grangermont et Briarres-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2001.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux (LRN/LRR)	Habitats	Dernière observation
			très secs et pauvres	
Zannichellie des marais, Alguette (*Zannichellia palustris*)	PR (IDF)	LC/LC	Mares, fossés, ruisseaux d'eau	Espèce connue dans les environs de Beaumont-du-Gâtinais (source CBNBP). Dernière observation en 2017.

Tableau 49 - Synthèse des données bibliographiques relatives à la flore (Biotope)

Légende :

- Europe : statut communautaire au titre de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE.
- France : statut de protection. PN : Protection Nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire) ; PR : Protection Régionale en Centre-Val de Loire (Article 1 de l'arrêté du 12 mai 1993).
- LRN : liste rouge nationale : liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France et al., 2018) : EX : éteint au niveau mondial ; RE : disparu de France métropolitaine ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué.
- LRR : liste rouge régionale : liste rouge de la flore vasculaire de Centre-Val de Loire (CVL) (UICN, 2013) et d'Ile-de-France (IDF) (UICN, 2014) : EW : éteint à l'état sauvage ; RE : disparu au niveau régional ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué.
- Dét. ZNIEFF : liste des espèces déterminantes de la flore vasculaire des ZNIEFF à l'échelle de la région Centre-Val de Loire (UICN, 2012) : DZ : espèce déterminante.
- Niveau de rareté : rareté à l'échelle du Centre-Val de Loire (UICN, 2013) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun ; CCC : très très commun

D'après la bibliographie disponible, 18 espèces sont protégées (Ile-de-France ou Centre-Val de Loire), dont six patrimoniales (de quasi-menacées (NT) à en danger critique d'extinction (CR)). Quatorze autres espèces sont patrimoniales, dont deux seulement en Ile-de-France. Les prospections ont été orientées vers la recherche de ces espèces.

2.3.2.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au cours des investigations botaniques sur l'aire d'étude pour les habitats et la flore (l'aire d'étude rapprochée n'ayant pas été prospectée dans son intégralité), 206 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude pour les habitats et la flore (annexe IV). Au regard de la pression d'inventaire, ce chiffre montre une bonne diversité floristique au sein de l'aire d'étude, avec des milieux diversifiés au vu de la superficie importante étudiée.

À titre de comparaison, aujourd'hui entre 435 et 175 espèces végétales sont connues historiquement sur les communes de Puiseaux (N=421), Briarres-sur-Essonne (N=435), Desmonts (N=233), Echilleuses (N=321=, Grangermont (N=495), Bromeilles (N=418), Orville (N=337), Beaumont-du-Gâtinais (N=326), Burcy (N=194), Gironville (N=212), et Ichy (N=175). (source Lobélia).

Les prospections de terrain n'ont pas permis d'affirmer la présence ou non de nombreuses espèces. En effet, un passage en juin a été effectuer, limitant la détection d'espèces avec une floraison hors de cette période de passage :

- Espèces précoces (floraison avant mai) : Trifolium scabrum, Viola rupestris, Gagea villosa, Hornungia petraea, Holosteum umbellatum, Veronica triphyllos, Ophrys virescens. Nombreuses de ces espèces sont rattachées aux milieux de pelouses, prairies et ourlets calcaires, pouvant être présentes sur l'aire d'étude rapprochée, certaines sont plus affiliées aux boisements ou des milieux pierreux ;

- Espèces tardives (floraison après juillet) : Aster amellus, Rumex palustris. Pour Rumex palustris, cette espèce est peu probable au vu des habitats de rives et bordures d'étangs non présents sur l'aire d'étude rapprochée, et auquel il y est inféodé.

Au regard de la densité de surface inclus dans la prospection de l'aire d'étude flore et habitats, il est possible que certaines espèces n'aient pas été détectées. Les conditions météos de fortes chaleurs ont avancé la période de floraison des espèces végétales. Les fauches sur de nombreuses parcelles n'ont pas permis d'observer des éventuelles espèces patrimoniales ou protégées. De plus, hors de l'aire d'étude flore et habitats, la présence d'espèces remarquables n'est pas à exclure, bien que ces secteurs n'aient pas été prospectés.

Parmi les 206 espèces végétales recensées, il faut remarquer la présence de :

- 2 espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire ;
- 2 espèces végétales patrimoniales au niveau du Centre-Val de Loire (dont une protégée dans cette région) ;
- 1 espèce végétale patrimoniale au niveau national ;
- 2 espèces végétales exotiques à caractère envahissant en région Centre-Val de Loire et Ile-de-France.

Le détail de ces espèces est précisé dans le tableau suivant « Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables ».

La richesse floristique de l'aire d'étude est importante au niveau des zones prospectées plus finement, du fait de la présence d'une mosaïque d'habitats importante. En effet, ce sont des habitats plutôt neutrophiles à calcicoles qui permettent à un cortège floristique affilié à ces milieux de s'exprimer, avec des strates de végétations variées : prairies, pelouses, friches, ourlets, fourrés et forets. Parmi les habitats ouverts d'ourlets et de prairies de fauches, deux espèces protégées en région Centre-Val de Loire ont été observées : l'Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis), l'Orchis militaire (Orchis militaris). L'Epiaire d'Allemagne (Stachys germanica) est menacée en région Centre.



Photo 12 - Flore remarquable sur l'aire d'étude rapprochée (Biotope)



Photo 13 - Espèces exotiques envahissantes sur l'aire d'étude rapprochée (Biotope)

2.3.2.3 Intérêt fonctionnel des milieux

Les milieux ouverts calcicoles permettent à une flore inféodée à ces milieux de s'exprimer : Brachypode penné (Brachypodium pinnatum), Coronille bigarrée (Coronilla varia), Origan (Origanum vulgare), Troène (Ligustrum vulgare), …

Néanmoins, la majorité de l'aire d'étude rapprochée (>90%) est globalement dominée par de vastes parcelles de cultures monospécifiques. Ces espaces sont relativement pauvres floristiquement ou n'abritent que des espèces communes et souvent tolérantes à l'enrichissement du milieu consécutif aux pratiques agricoles soutenues. Sur ces espaces, seules les parcelles prairiales, en friche, fourrés ourlets ou forets permettent une diversification de la flore, et de préserver des cortèges floristiques naturels et une banque de graines dans le sol.

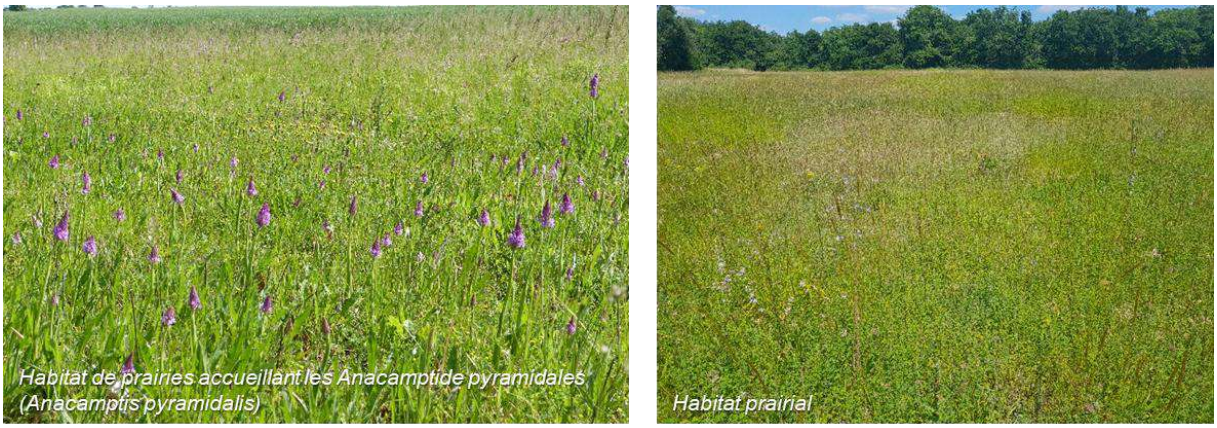


Photo 14 - Habitats d'espèces / cortèges d'espèces sur l'aire d'étude rapprochée (Biotope)

2.3.2.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée, ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Treize espèces rares à très rares (R, RR) indigènes et non protégées en région Centre-Val de Loire ont été recensées au sein de l'aire d'étude flore et habitats. La majorité de ces espèces sont considérées comme communes en région Ile-de-France, concluant sur des espèces en limite d'aire d'étude.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée ont également été notées trois espèces très très rares (RRR) en région Centre-Val de Loire : la Laîche humble (Carex humilis), l'Orchis militaire (Orchis militaris) et le Cerisier acide (Prunus cerasus). Pour l'Orchis militaire, celle-ci est protégée en région Centre-Val de Loire, et est déterminante ZNIEFF. La Laîche humble,

déterminante ZNIEFF en région Centre-Val de Loire et Ile-de-France, est typique des pelouses sèches calcaires. Dans le Loiret, cette espèce est cantonnée dans la vallée de l'Essonne. Le Cerisier acide était anciennement considéré comme espèce exotique envahissante. Originaire d'Asie, celle-ci s'est naturalisée dans les régions d'Ile-de-France et Centre-Val de Loire.

Les espèces remarquables ont été observées sur les communes en région Centre-Val de Loire. Les listes rouges utilisées sont celles de France, de Centre-Val de Loire, et d'Ile-de-France.

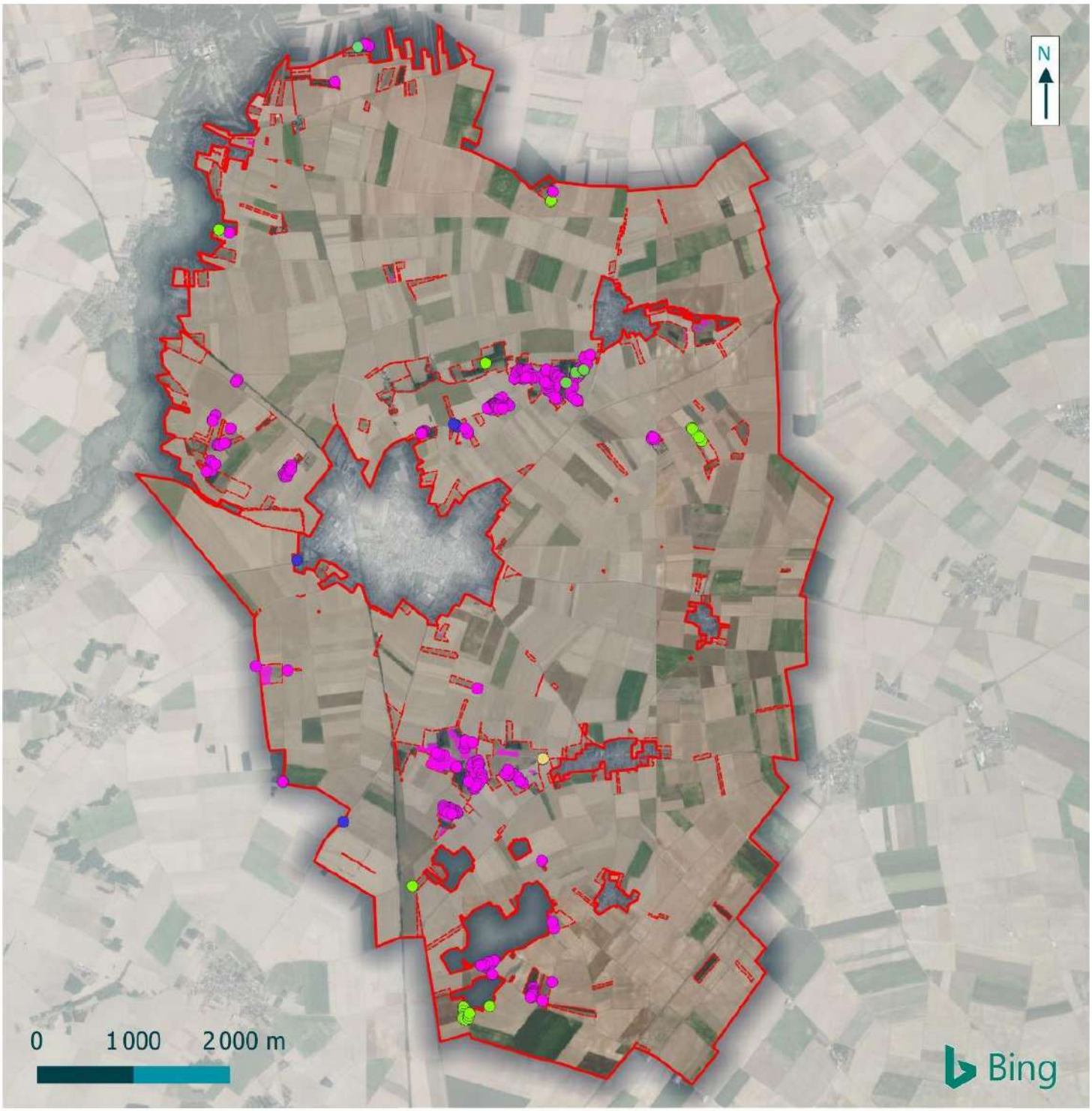
Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts règlementaires			Statuts patrimoniaux			Enjeux scientifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveaux de rareté			
Espèces patrimoniale et/ou réglementées									
Épiaire d'Allemagne *Stachys germanica L., 1753*	-	-	LC	VU (CVL) CR (IDF)	DZ	RR	Majeur à fort	Cette espèce se développe sur des sols calcaires secs, au niveau de friches, abords de cultures, lisières de boisements. Au nord de la commune d'Orville, cette espèce n'est pas connue à l'échelle de la commune. Des observations récentes au niveau des communes à proximité sont relevées. Ce sont 5 stations de quelques individus qui ont été observés. A noter, en région Ile-de-France, cette espèce est en danger critique d'extinction, et serait en enjeu majeur.	Fort
Orchis militaire *Orchis militaris L., 1753*	-	PR (CVL)	LC	VU (CVL) LC (IDF)	DZ	RRR	Fort à faible	Au nord-est de Puiseaux, environ 40 pieds ont été observés sur des milieux prairial (Prairie mésoxérophiles à hygroclines de fauche, Prairie subrudérale et nitrophile continentale). La dernière mention de cette espèce sur la commune concernée est de 2001. La présence de cette espèce témoigne de milieux calcaires, puisque retrouvée sur ces types de sols.	Fort
Dauphinelle d'Ajax *Delphinium ajacis L., 1753*	-	-	EN	NA (CVL) NA (IDF)	-	NE	Très fort à faible	A l'ouest de la commune de Bromeilles, cette espèce a été observée sur un substrat rapporté. Au vu de son habitat, l'indigénat de cette espèce est douteux, puisque des cultivars peuvent être présents. Les espèces indigènes sont des messicoles, en bordure de culture, n'étant pas ce cas-là.	Faible
Anacamptide pyramidal *Anacamptis pyramidalis*	-	PR (CVL)	LC	LC	DZ	R	Faible	Espèce de pelouses et ourlets calcicoles. Présente sur de nombreuses parcelles fauchées, d'ourlets, etc. Le total d'individus sur l'aire d'étude rapprochée a été estimée à 4 038, bien que pouvant être sous-estimé au vu du passage tardif de l'expertise botanique (fin juin). Les	Faible

								fleurs étant fanées, ces dernières sont plus discrètes et se mélangent dans la végétation. Espèce connue dans les environs de Neuville-sur-Essonne (source CBNBP). Dernière observation en 2020.	
Espèces exotiques envahissantes									
Deux espèces végétales d'origine exotique à caractère envahissant ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du Robinier faux acacia (Robinia pseudoacacia) et l'Ailante glanduleux (Ailanthus altissima). Ces espèces sont classées entre invasives avérées secondaires, c'est-à-dire qu'elles sont naturalisées à l'échelle de la région et dont les impacts sur les habitats qu'elles colonisent sont perceptibles.									Nul

Tableau 50 - Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Légende :

- Europe : statut communautaire au titre de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE.
- France : statut de protection. PN : Protection Nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire) ; PR : Protection Régionale en Centre-Val de Loire (Article 1 de l'arrêté du 12 mai 1993).
- LRN : liste rouge nationale : liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France et al., 2018) : EX : éteint au niveau mondial ; RE : disparu de France métropolitaine ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué.
- LRR : liste rouge régionale : liste rouge de la flore vasculaire de Centre-Val de Loire (UICN, 2013) : EW : éteint à l'état sauvage ; RE : disparu au niveau régional ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué.
- Dét. ZNIEFF : liste des espèces déterminantes de la flore vasculaire des ZNIEFF à l'échelle de la région Centre-Val de Loire (UICN, 2012) : DZ : espèce déterminante.
- Niveau de rareté : rareté à l'échelle du Centre-Val de Loire (UICN, 2013) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun ; CCC : très très commun



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces remarquables

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope

Aire d'étude flore et habitats

Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

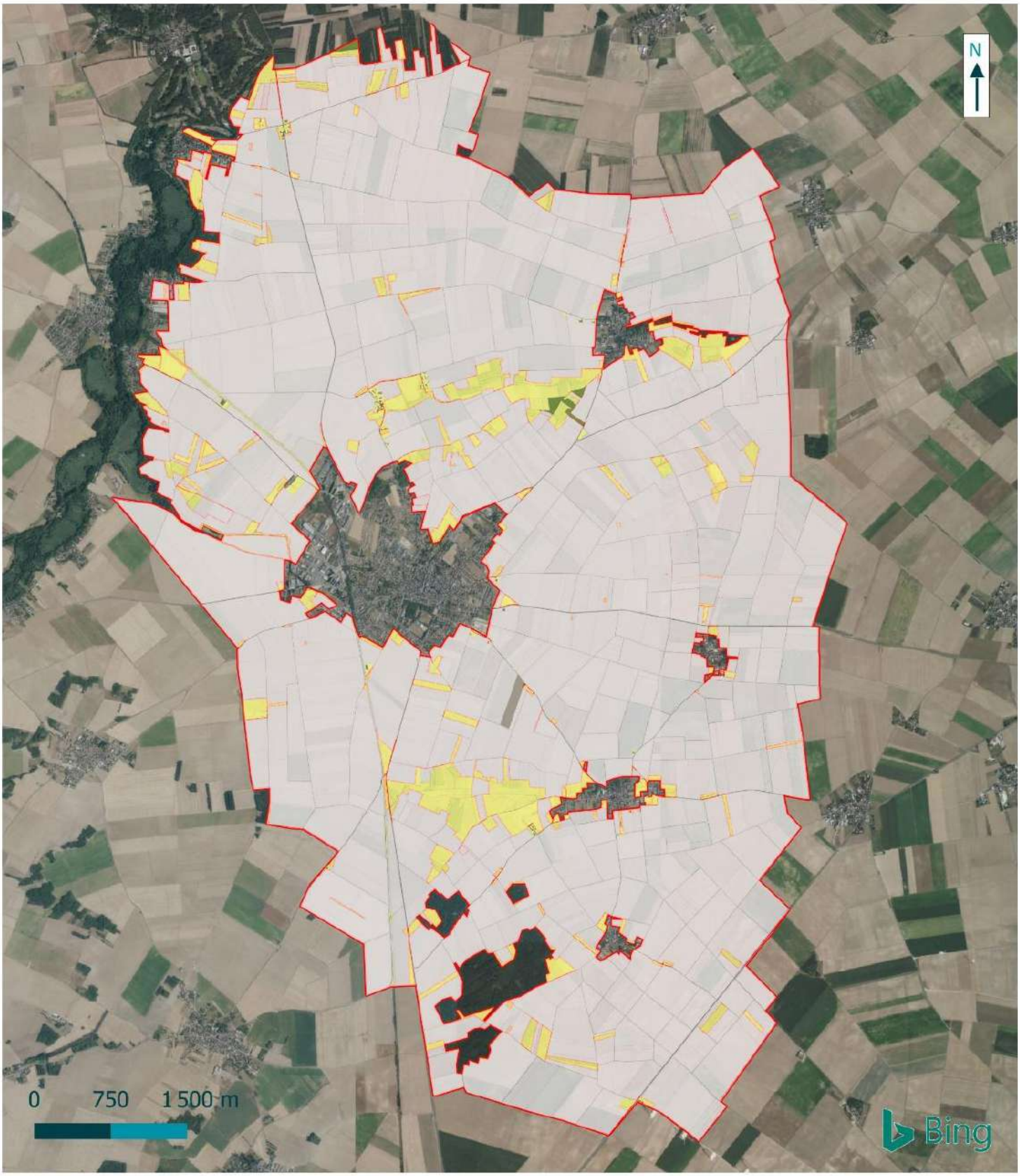
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Dauphinelle d'Ajax (Delphinium ajacis)
- Épiaire d'Allemagne (Stachys germinaca)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

Espèces remarquables (polygone)

- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques associés à la flore

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Enjeux écologiques contextualisés

- Nul
- Négligeable
- Faible
- Fort

biotope

2.3.2.5 Bilan concernant les espèces végétales et enjeux associés

Au regard des résultats des inventaires, les enjeux écologiques relatifs à la flore sont forts au niveau des habitats où sont présents l'Orchis miliaire (Orchis militaris) et l'Epiaire d'Allemagne (Stachys germanica). Ces surfaces sont petites sur l'ensemble de l'aire d'étude, puisque représentent 0,1% de la surface. L'Orchis militaire, typique de pelouses et lisières de boisements calcaires, a été observée dans des prairies de fauches en bordure de bosquet. Pour l'Epiaire d'Allemagne, celle-ci est typique de sols calcaires (bords de cultures, friches, bords de chemins).

La grande occupation du sol par les cultures ne permet pas l'expression d'espèces floristiques indigènes et spontanée, par conséquent 91% de la surface de l'aire d'étude est d'enjeu négligeable. Les enjeux faibles concernent les habitats où la flore s'y développe de manière spontanée et y est indigène.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un enjeu écologique contextualisé considéré comme majoritairement négligeable pour la flore, avec des enjeux forts ponctuels pour deux espèces patrimoniales.

2.3.3 Zones humides

2.3.3.1 Analyse bibliographique

2.3.3.1.1 Contexte général du site

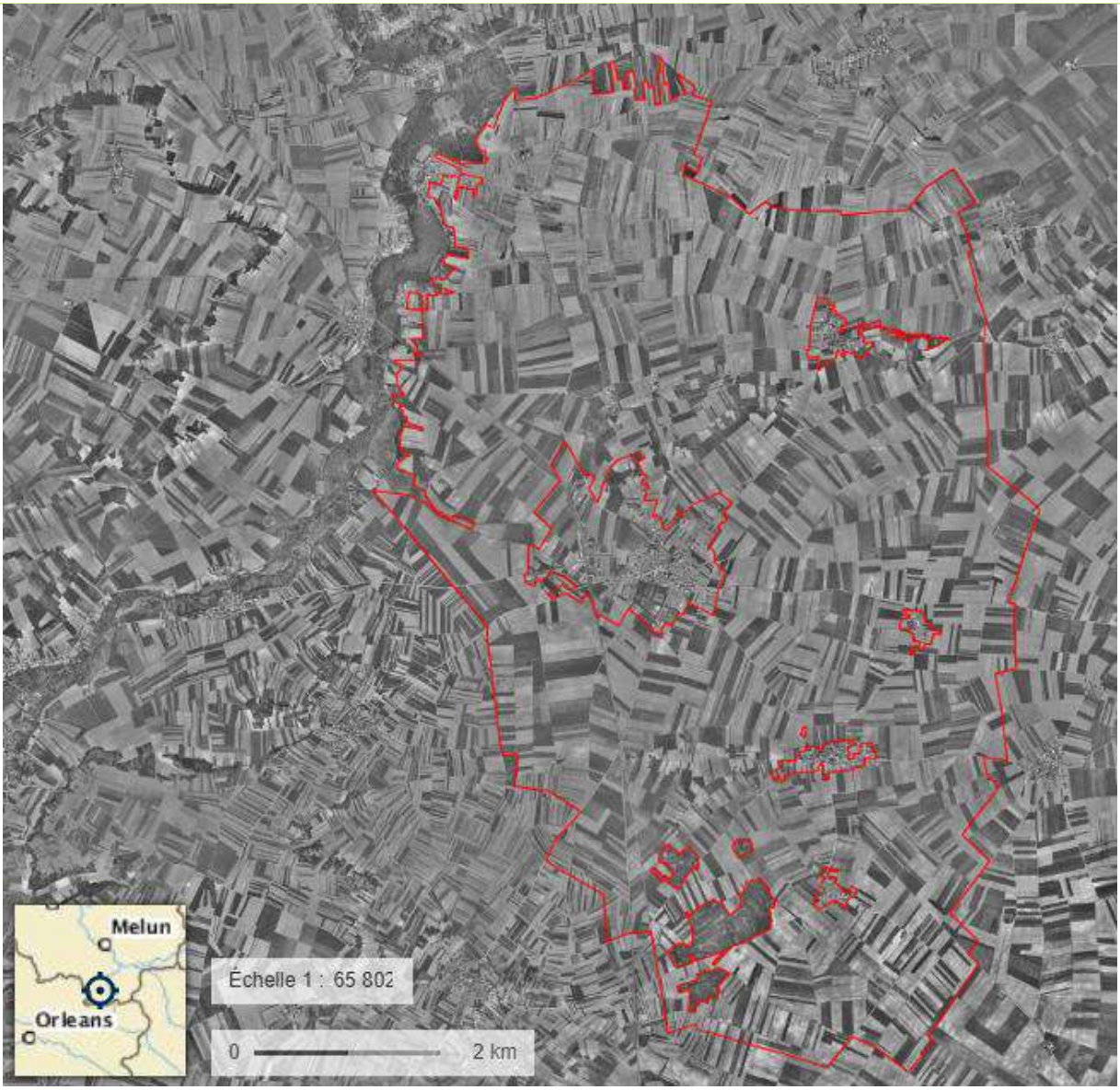
Dans un premier temps, les potentialités de présence de zones humides sur l'aire d'étude rapprochée sont évaluées à partir des données SIG homogènes disponibles sur le territoire à grande échelle : évolution de l'occupation du sol de l'aire d'étude rapprochée, topographie, géologie, pédologie, hydrographie, remontées de nappes, etc.

Type de donnée	Nature des données et informations recueillies	Caractère discriminant de la donnée
Evolution de l'occupation du sol	Présence de terrains humides sur la carte d'Etat-major au nord-ouest de l'AEE. Ces zones humides n'intègrent pas l'AER Aucun plan d'eau n'est recensé sur l'AER	Au regard des informations recueillies, la présence de zones humides est probablement exclue.
Topographie	Présence de pentes douces sur l'AER qui partent majoritairement du nord-est de l'AER et de Bromeilles, et se dirigent vers le cours d'eau de l'Essonne au nord-ouest.	Absence de zones humides probables
Réseau hydrographique	Aucun cours d'eau n'est présent au sein de l'AER. L'Essonne est le cours d'eau le plus proche, situé à la limite nord-ouest de l'AER.	Au regard des informations recueillies, la présence de zones humides est probablement exclue.
Géologie	Sol principalement calcaire	Au regard des informations recueillies, la présence de

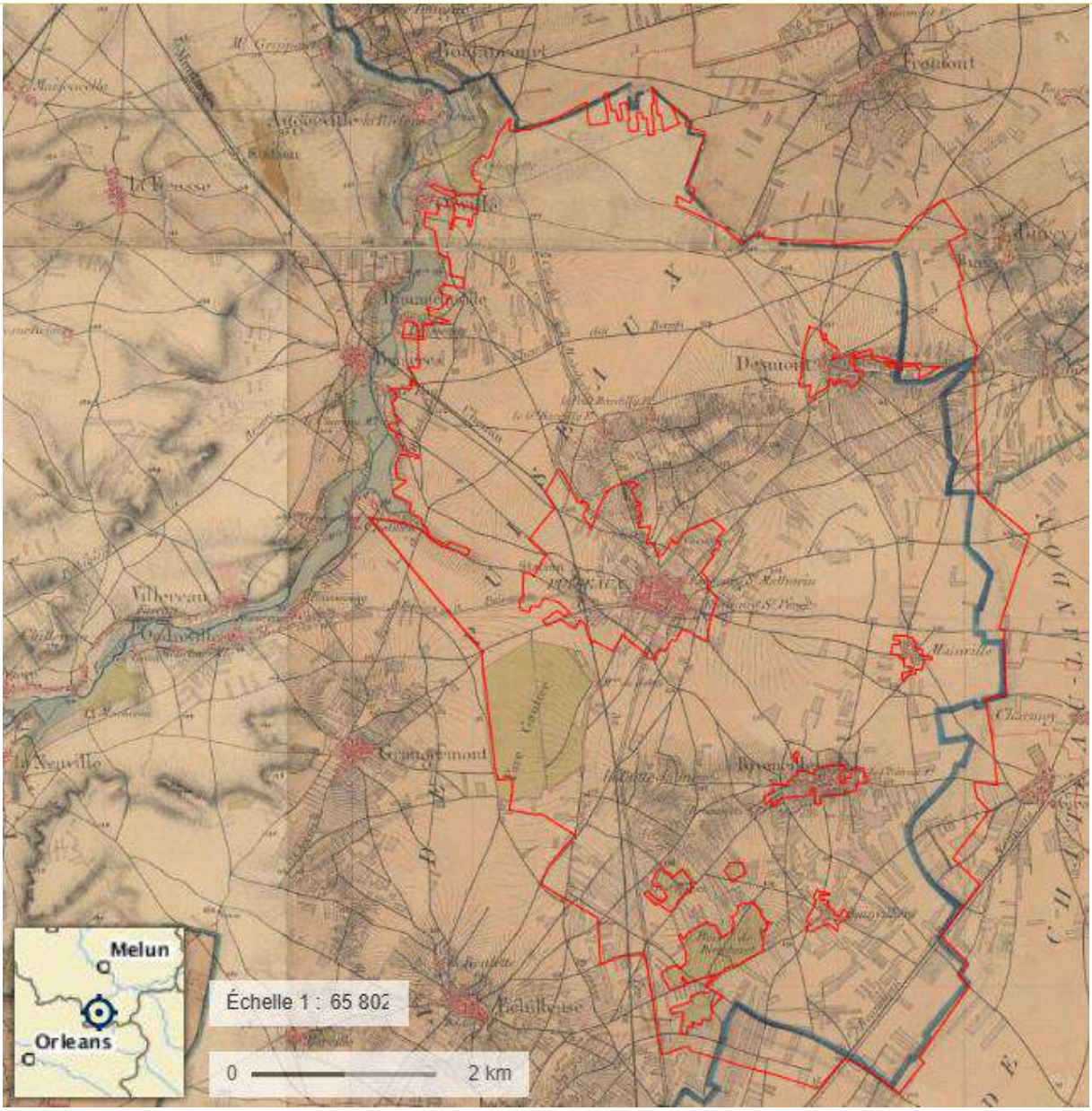
Type de donnée	Nature des données et informations recueillies	Caractère discriminant de la donnée
		zones humides est probablement exclue.
Remontée de nappe	Remontée de nappe située principalement : - à l'ouest de l'AER le long du cours d'eau, - au centre de l'AER - sur la partie sud de l'AER Des surfaces hydrogéologiques imperméables à l'affleurement se situent de manière spontanée entre le nord et le centre de l'AER (communes de Desmonts et Puiseaux) et entre le centre et le sud de l'AER (communes de Bromeilles et sud de Grangermont)	Présence de zones humides probables
Pédologie	Sols majoritairement calcaires marqués par une forte perméabilité sur l'ensemble de l'AER. Une bande limoneuse est située à l'est de l'AER	Au regard des informations recueillies, la présence de zones humides est probablement exclue.

Tableau 51 - Potentialités de présence de zones humides tirées des données SIG à grande échelle

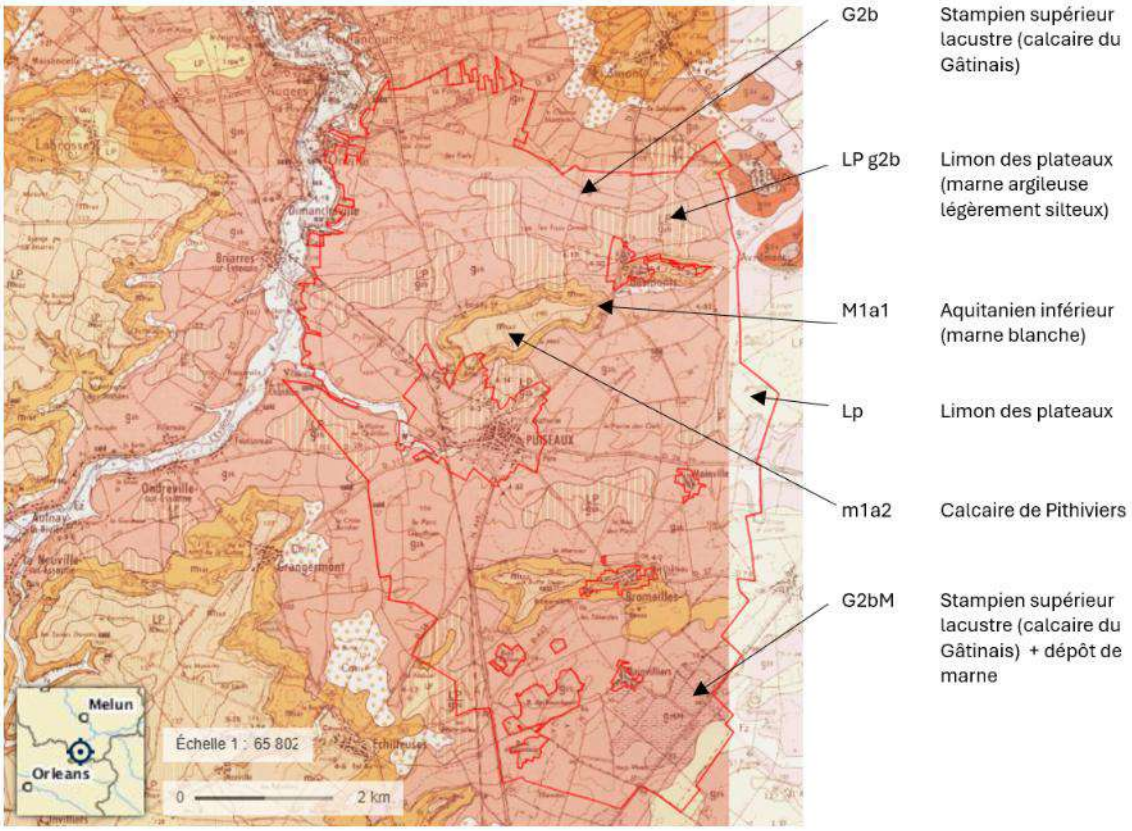
Le contexte géologique de l'aire d'étude rapprochée (AER) indique la forte probabilité de sols calcaires, caractérisés par une perméabilité élevée, non caractéristiques de zones humides. L'AER ne présente aucun plan d'eau, mais sept plans d'eau sont situés dans l'AEE, à proximité de l'Essonne, au nord-ouest de l'AER. Des zones sujettes aux remontées de nappes sont situées dans la partie sud, au centre, et dans d'autres zones plus partielles au nord de l'AER. Par ailleurs, l'AER présente également une pente douce depuis les zones où les entités hydrogéologiques imperméables affleurent (notamment au nord-est de Puiseaux et au nord-ouest de Bromeilles) jusqu'au cours d'eau de l'Essonne, situé au nord-ouest de l'AER.



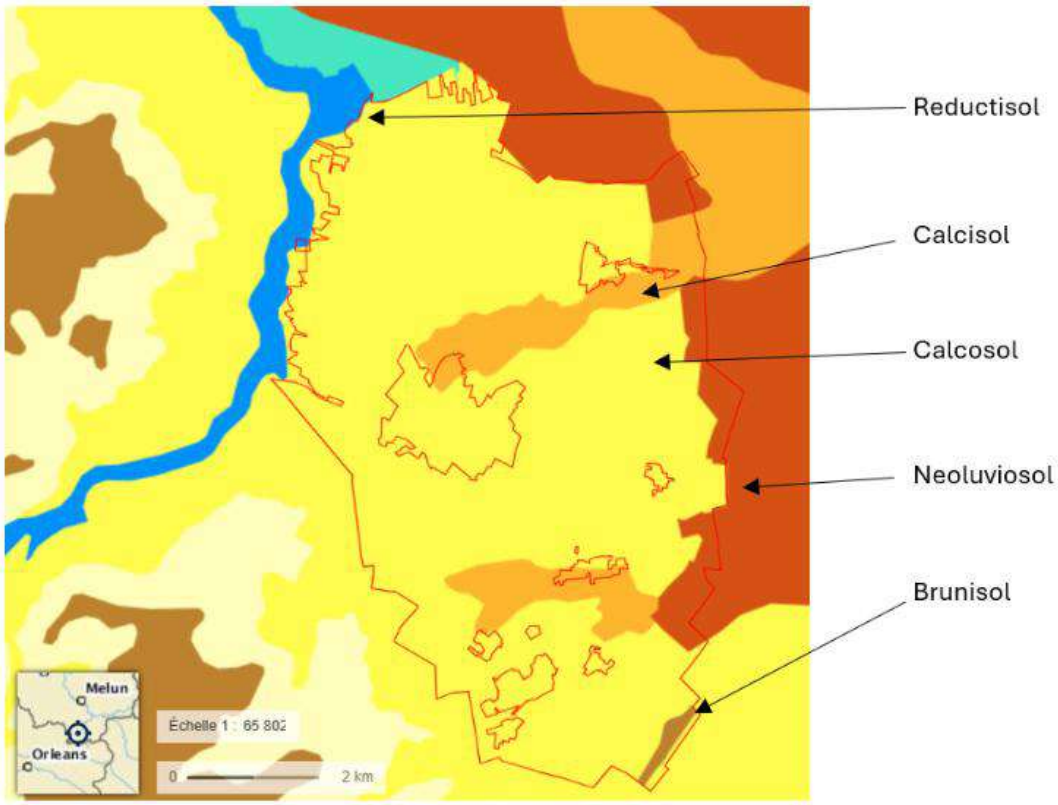
Carte 38 - Photographie historique (1950-1965)



Carte 39 - Carte de l'Etat-major (1820-1866)



Carte 40 - Carte géologique



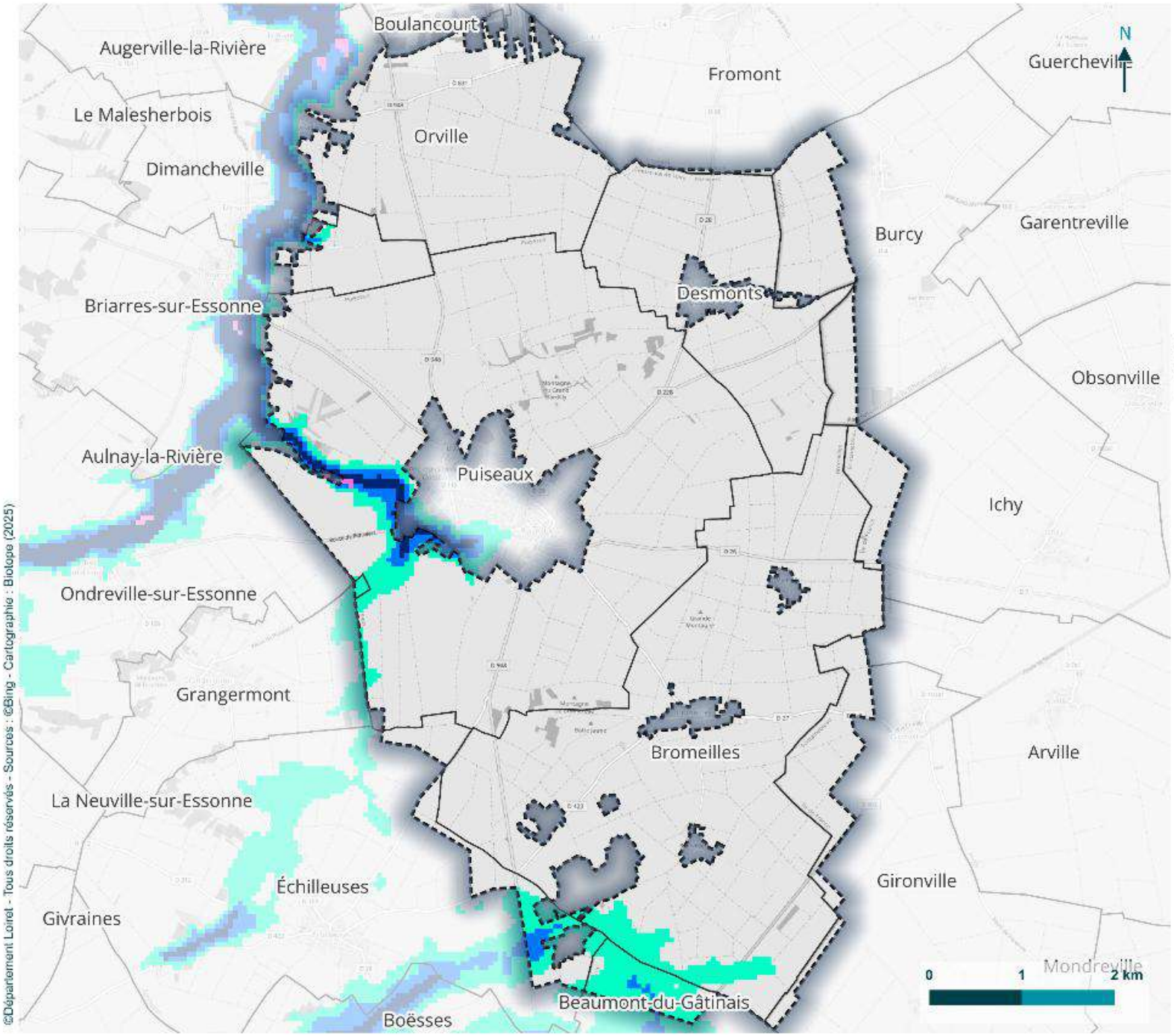
Carte 41 - Carte pédologique

2.3.3.1.2 Données récentes d'inventaires

Les différentes sources de données pouvant donner une indication sur la présence de zones humides sur l'aire d'étude rapprochée ont été étudiées. Quatre sources de données indiquent la présence de zones humides potentielles sur le territoire :

- Les milieux et zones potentiellement humides à l'échelle de la France (MNHN) ;
- La pré-localisation des zones humides de l'INPN
- Zones à dominantes humides du SDAGE Seine-Normandie
- La pré-localisation des zones humides du SAGE Nappe de Beauce

- L'aire d'étude rapprochée se situe en contexte majoritairement agricole, marqué par la présence de quelques patchs boisés. L'AER est concernée par un seul écoulement d'eau, situé à l'ouest de l'AER sur la commune de Puiseaux, se jetant dans l'Essonne. L'Essonne est située à proximité immédiate de l'AER mais ne l'intègre pas. Elle traverse le nord-ouest de l'AEE et 7 mares sont localisées le long de l'Essonne. D'autres cours d'eau, notamment de Fusin et certains de ses bras secondaires, se situent principalement au sud de l'AEE mais ne sont pas localisés sur l'AER.
- Selon des données de pré-localisation de zones humides issues du SDAGE, de l'INPN et de l'inventaire des milieux potentiellement humides de France, l'AER présente globalement une faible probabilité de présence de zones humides. Deux secteurs sont identifiés comme probablement humides : la partie sud de l'AER et les parcelles situées au nord-ouest, à proximité de l'Essonne, où les probabilités de présence de zones humides relativement fortes.
- La pré-localisation des zones humides de la Nappe de Beauce indique une probabilité de présence de milieux humides sur l'AER sur le secteur spécifique : nord-ouest de l'AER ainsi que sur les secteurs des communes de Puiseaux, Desmont et Burcy, où des entités hydrogéologiques imperméables affleurent.



©Département Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©Bing - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Milieux potentiellement humides

Etude préalable d'aménagement foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions

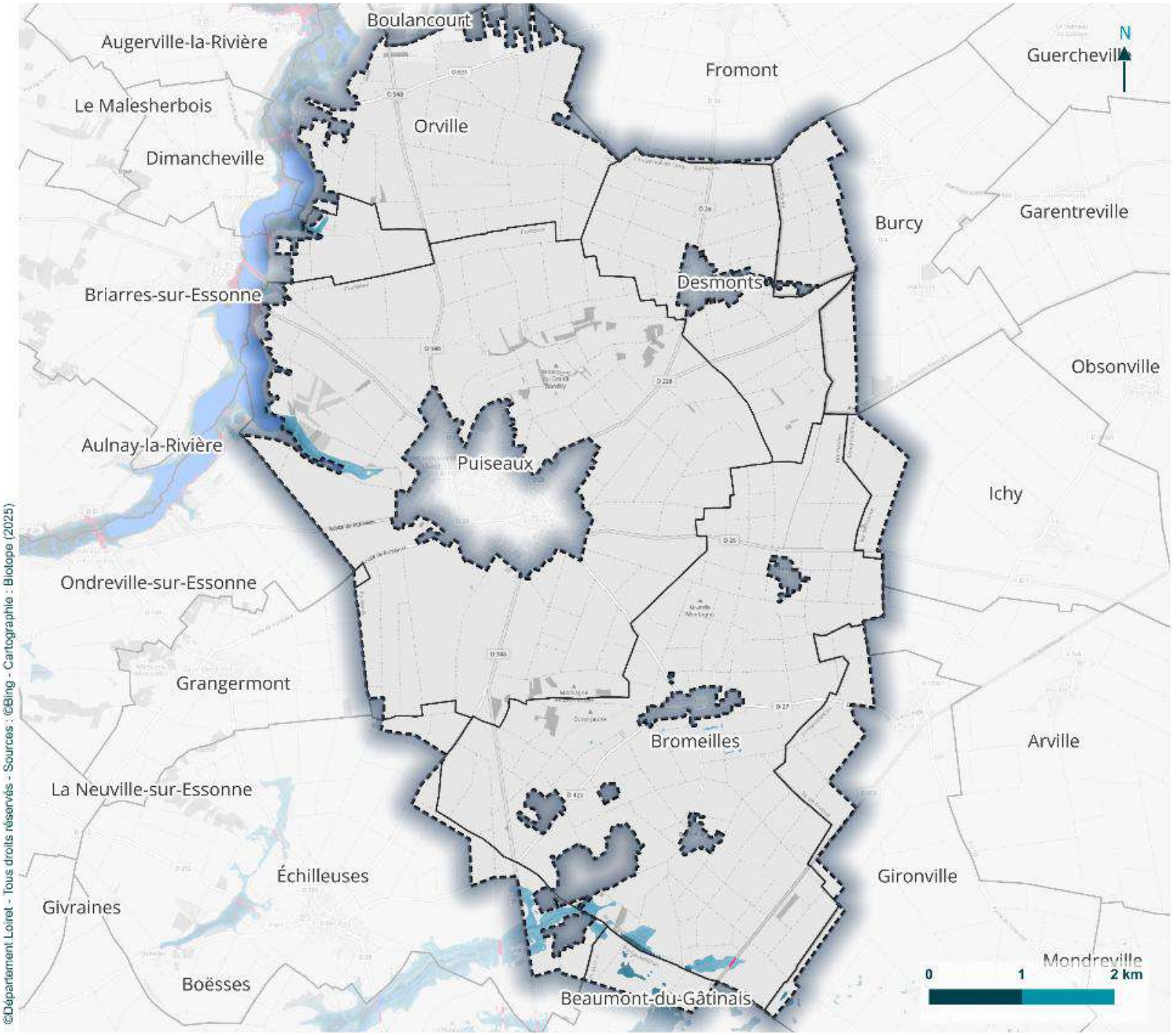
Aire d'étude rapprochée

Communes

Milieux potentiellement humides de France

- Milieux non humides
- Milieux potentiellement humides :
 - probabilité assez forte
 - probabilité forte
 - probabilité très forte
- Plans d'eau
- Estrans

biotope



©Département Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©Bing - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Pré-localisation des zones humides (INPN)

Etude préalable d'aménagement foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions

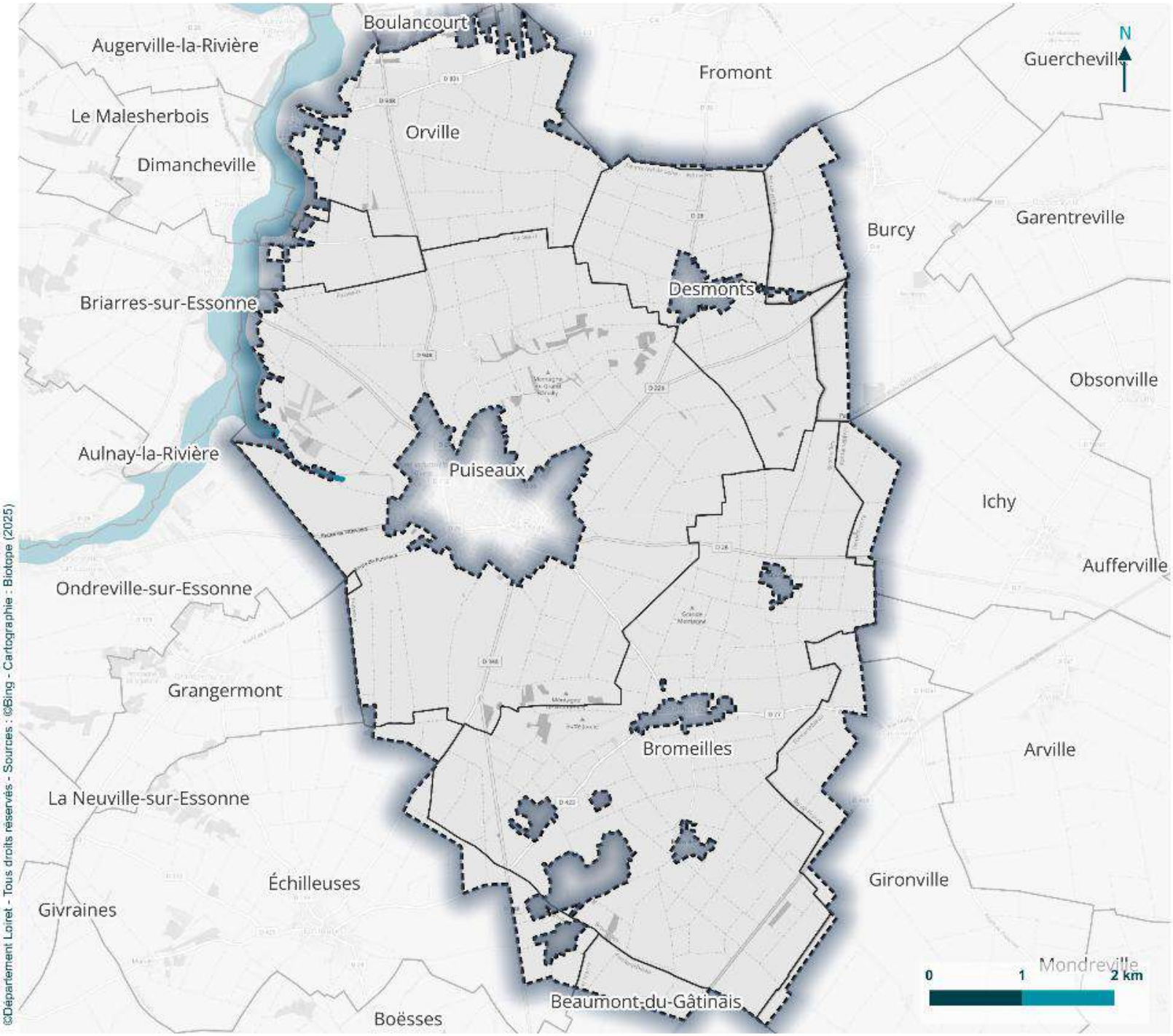
Aire d'étude rapprochée

Communes

Probabilité de présence de zones humides

- Zone probablement non humide
- Zone probablement humide (probabilité assez forte)
- Zone probablement humide (probabilité forte)
- Zone probablement humide (probabilité très forte)
- Zone en eau
- Zone probablement humide artificialisée

biotope



©Département Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©Bing - Cartographie : Biotope (2025)

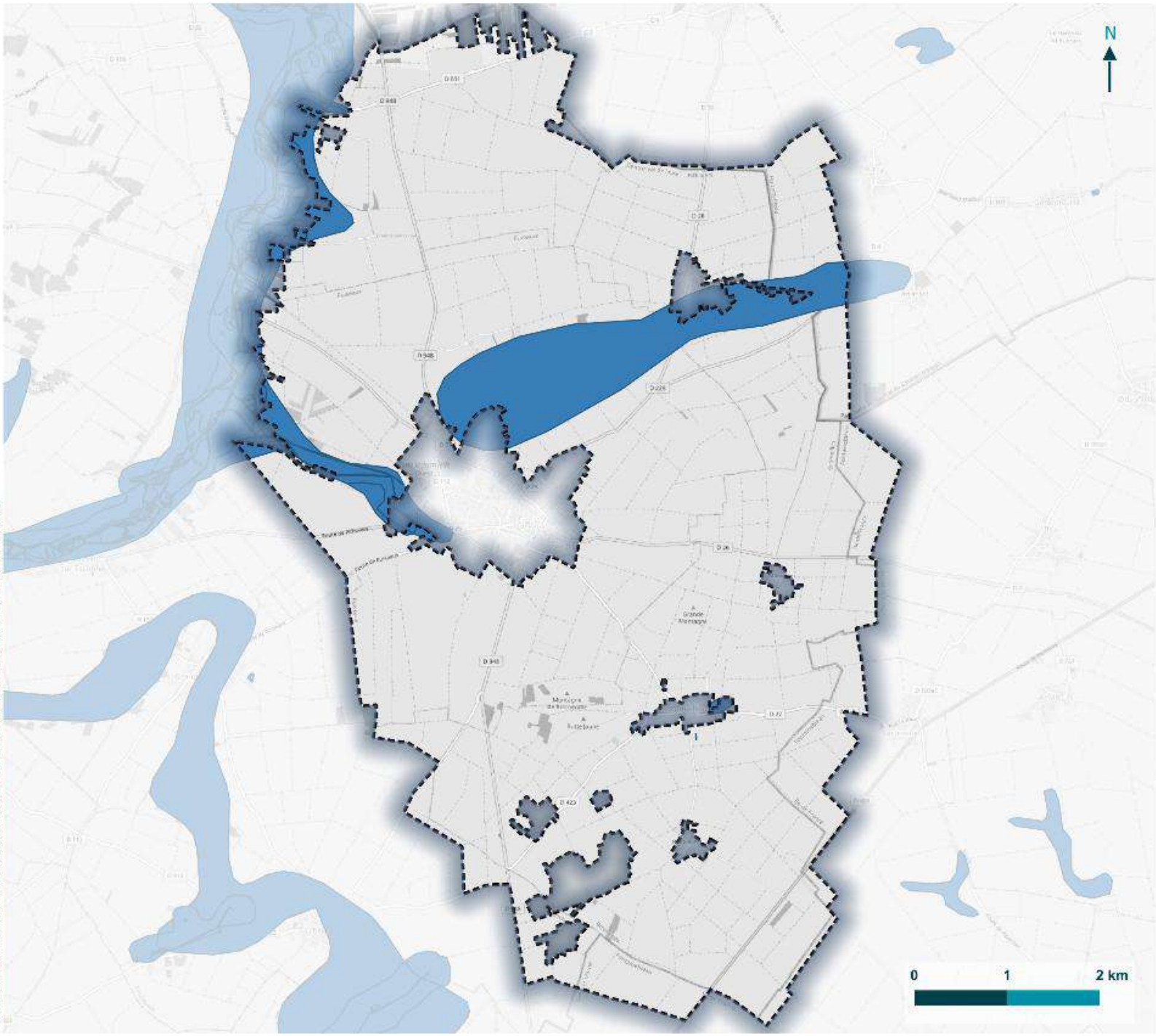
Loiret
votre Département

Zones à dominante humide du SDAGE Seine-Normandie

Etude préalable d'aménagement foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions

- Aire d'étude rapprochée
- Communes
- Zone à dominante humide du SDAGE Seine-Normandie

biotope



Loiret
votre Département

Pré-localisation des zones humides Nappe de Beauce

Etude préalable d'aménagement foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions

- Aire d'étude rapprochée
- Communes
- Pré-localisation des zones humides (SAGE Nappe de Beauce)

biotope

©Département Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©Bing - Cartographie : Biotope (2025)

2.3.3.2 Analyse du critère végétation

2.3.3.2.1 Habitats

La cartographie de la végétation est utilisée pour l'inventaire des zones humides. La délimitation est alors établie sur la base du contour des habitats identifiés selon la nomenclature Corine Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou le Prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004). Elle a ainsi permis de différencier les habitats au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 :

- « H. » pour humides ;
- « pro parte / p. » pour potentiellement ou partiellement humides ;
- « NC » pour non-caractéristiques.

En complément, ont été différenciés :

- Les zones aquatiques pro parte/p. (p.(A)) : Zones en eau permanentes sans végétation sortant du cadre réglementaire des zones humides (article R.211-108 du Code de l'environnement) ;
- Les zones aquatiques non caractéristiques (NC(A)) : Végétation aquatique implantée en zone en eau permanente présentant des espèces non indicatrices de zones humides (annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008) ;
- Les zones imperméabilisées non caractéristiques (NC(I)) où toute analyse de la végétation est impossible au même titre que la réalisation de sondages pédologiques ;
- Les secteurs inaccessibles n'ayant pu être étudiés dans le cadre de cette mission.

L'analyse synthétique de la flore et la cartographie des habitats qui en découlent ont permis de recenser dans l'aire d'étude rapprochée les typologies d'habitats décrites dans le tableau qui suit :

Typologie d'habitat	Superficie concernée (m²)	% aire d'étude rapprochée	Compléments d'analyses nécessaires
Humide (H)	929	0,002 %	-
Pro parte / p.	44 913 900	95,4 %	Nécessité de réalisation de sondages pédologiques
Pro parte / p. aquatique (p.(A)) Zone en eau permanente sans végétation	4524	0,01 %	Insondable, absence de zones humides selon le cadre réglementaire : Conformément à l'article R.211-108 du Code de l'environnement, la définition des zones humides n'est pas applicable aux cours d'eau, plans d'eau et canaux.
Non caractéristique (NC)	1 472 180	3,1 %	Nécessité de réalisation de sondages pédologiques
Non caractéristique aquatique (NC(A)) Végétation aquatique implantée en zone en eau permanente	0	0	Insondable – Nécessité d'analyser la flore caractéristique
Non caractéristique imperméabilisé (NC(I)) Zones imperméabilisées	677 230	1,4 %	Insondable. Absence de zones humides, pas de compléments nécessaires.

(route, chemin, parking, zone bâtie)			
Inaccessible	0	0	Conservé en enveloppe d'alerte – Nécessité d'inventaires complémentaires après obtention des autorisations d'accès.
TOTAL	4706,9	100	

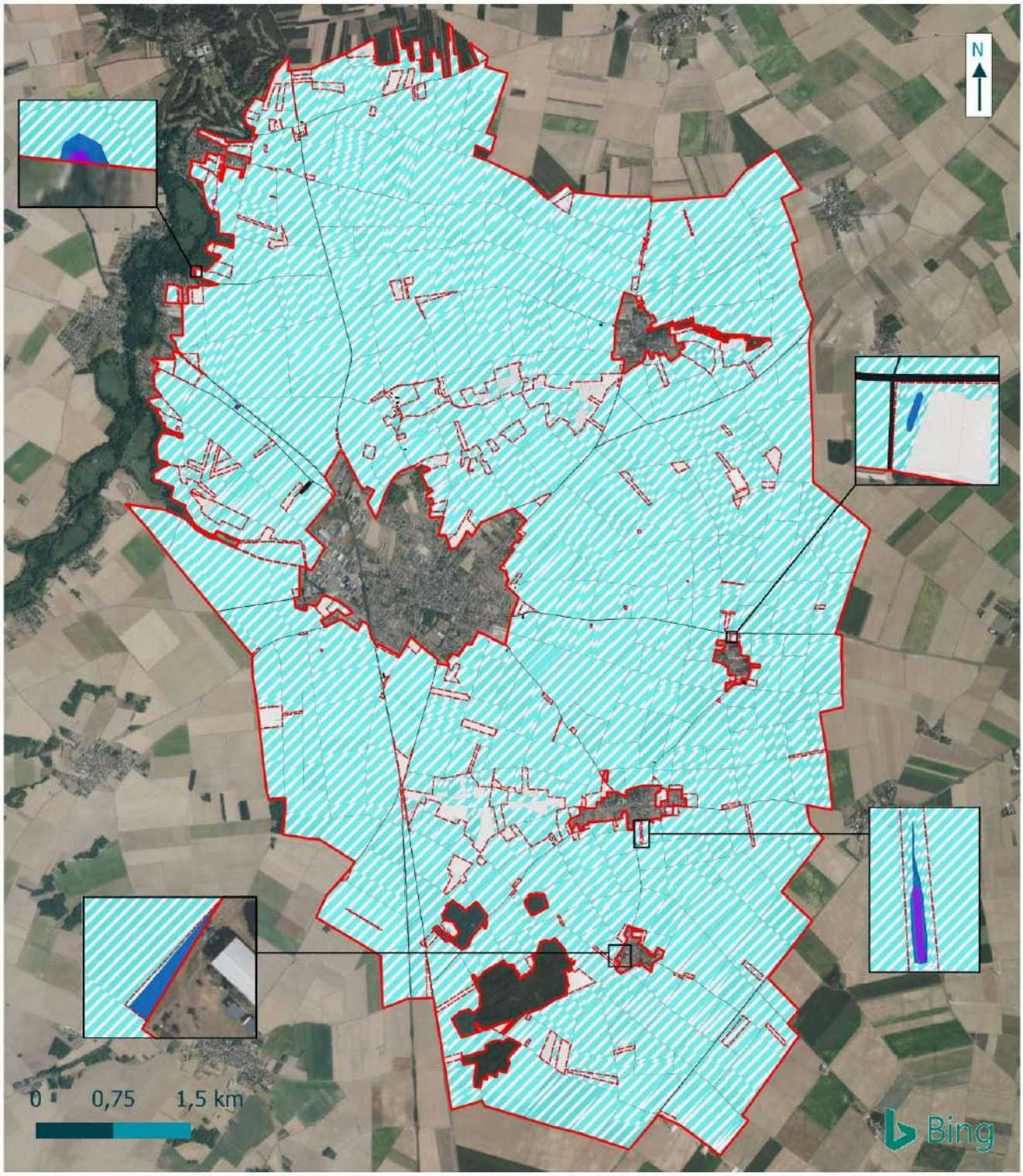
Tableau 52 - Synthèse des typologies d'habitats relevées selon la réglementation

Pour connaitre plus spécifiquement le détail des habitats caractéristiques de zones humides (H), il convient de se référer au tableau « Statuts et enjeux écologiques des habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée ».

À la suite de l'analyse du critère « végétation » (habitats au titre de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié), les habitats humides (H) atteignent un recouvrement cumulé de 0,002 % de l'aire d'étude rapprochée, les habitats potentiellement humides (pro parte/p.) 3,47 %, et les habitats non caractéristiques 96,53 %. Seule une analyse des sols pourra statuer sur le caractère humide des végétations potentiellement humides et non caractéristiques.



Photo 15 - Mégaphorbiaires eutrophes (Biotope)



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Délimitation des zones humides selon le critère végétation

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats

H - Humide
p(A) - pro parte (aquatique)
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope

2.4 FAUNE

2.4.1 Insectes

2.4.1.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques sont issues de bases de données à l'échelle communale des référentiels nationaux (INPN) et locaux (Obs'45, Faune Ile-de-France et Géonature ARB Ile-de-France). A notre connaissance, en dehors de ce diagnostic faune/flore, il n'existe pas de publications s'étant intéressées à l'entomofaune sur cette zone.

Cette analyse bibliographique a ainsi mis en évidence la présence de 28 espèces de rhopalocères (papillons de jour), 4 espèces d'orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) et groupes apparentés, 16 espèces d'odonates (libellules et demoiselles) sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée (données supérieures ou égales à 2015).

Parmi ces espèces, 8 sont considérées comme remarquables en Ile-de-France et/ou en Centre-Val de Loire :

- Grande Aeschne Aeshna grandis ;
- Leste des bois Lestes dryas ;
- Cordulie métallique Somatochlora metallica ;
- Sympétrum noir Sympetrum danae ;
- Bel-Argus Lysandra bellargus ;
- Hespérie du Chiendent Thymelicus acteon ;
- Fluoré Colias alfacariensis ;
- Flambé Iphiclides podalirius.

On notera également que 6 espèces sont protégées en Ile-de-France :

- Mante religieuse Mantis religiosa ;
- Grande Aeschne Aeshna grandis ;
- Leste des bois Lestes dryas ;
- Sympétrum noir Sympetrum danae ;
- Flambé Iphiclides podalirius ;
- Grande tortue Nymphalis polychloros.

2.4.1.2 Espèces et cortèges présents dans l'aire d'étude rapprochée

2.4.1.2.1 Espèces

Parmi les groupes étudiés, 78 espèces d'insectes (42 lépidoptères, 27 orthoptères et groupes apparentés, 7 odonates, 2 névroptères et aucun coléoptère saproxylophage) sont présentes ou considérées comme telles dans l'aire d'étude rapprochée :

- 76 espèces observées lors des inventaires de terrain ;
- 2 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
 - Hespérie du Chiendent (Thymelicus acteon) : espèce xéro-thermophile, typique des pelouses présentant des versants exposés au sud, connue sur la commune de Puiseaux (source INPN, 2022) dans des habitats similaires ;
 - Grande tortue (Nymphalis polychloros) : espèce mésophile plutôt précoce s'observant au niveau des bois clairs, des lisières bien ensoleillées, connue sur la commune de Bromeilles (source Obs'45, 2025) dans des habitats similaires.

Pour rappel, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée n'a pas été prospecté en 2025 lors de la phase terrain ; seules trois « zones témoins » l'ont été.

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

Parmi les 78 espèces recensées ou considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée, il faut remarquer la présence de :

- 12 espèces protégées en Ile-de-France ;
- 11 espèces patrimoniales en régions Centre-Val de Loire et/ou Ile-de-France ;
- Aucune espèce exotique à caractère envahissant.

Le détail de ces espèces est précisé dans le tableau suivant « Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables ».

La richesse entomologique est intéressante au niveau de l'aire d'étude rapprochée mais se concentre sur quelques secteurs (boisements, lisières, prairies, friches). Au regard de la grande majorité de l'aire d'étude rapprochée localisée en région Centre-Val de Loire, nous pouvons dire que la zone concentre 31,3% des espèces de lépidoptères, 38% des espèces d'orthoptères et 10,6% des espèces d'odonates connues dans la région Centre-Val de Loire. Compte tenu de la faible représentation des milieux humides/aquatiques sur l'aire d'étude rapprochée, il est normal de n'avoir que peu d'odonates sur la zone.



Argus bleu-nacré



Decticelle bicolore



Mercure



Criquet de la Palène



Fluoré



Azuré des Cytises

2.4.1.2.2 Cortèges

Les espèces présentes ou considérées comme telles dans le chapitre précédent sont rattachables à différents cortèges selon les groupes d'insectes considérés. On retiendra sur ce site les cortèges suivants :

- **Lépidoptères (4 cortèges) :**

- Cortège des espèces prairiales/friches prairiales (12 espèces) avec par exemple le Demi-Deuil (Melanargia galathea), l'Azuré du Trèfle (Cupido argiades), l'Hespérie de la Mauve (Pyrgus malvae), le Myrtil (Maniola jurtina), la Mélitée du Plantain (Melitaea cinxia)…
- Cortège des prairies/pelouses sèches et espèces thermophiles (6 espèces) avec par exemple le Mercure (Arethusana arethusa), l'Argus bleu-nacré (Lysandra coridon), l'Hespérie du Chiendent (Thymelicus acteon), le Fluoré (Colias alfacariensis), la Mégère (Lasiommata megera)…
- Cortège des espèces forestières, de lisières, haies, fourrés et buissons (13 espèces) avec par exemple le Nacré de la Ronce (Brenthis daphne), l'Argus vert (Callophrys rubi), le Tircis (Pararge aegeria), la Grande Tortue (Nymphalis polychloros), le Flambé (Iphiclides podalirius), le Thécla du Bouleau (Thecla betulae)…
- Cortège d'espèces peu exigeantes (11 espèces) avec par exemple l'Argus bleu (Polyommatus icarus), le Vulcain (Vanessa atalanta), la Piéride de la rave (Pieris rapae)…

- **Odonates :**

Seuls quelques individus en chasse au niveau des prairies/friches/pelouses et en lisière de boisements ont été observés. Un point d'eau relictuel présentant des eaux stagnantes enclavées au sein de cultures intensives est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée sur sa partie ouest. Il n'est guère plus favorable à la reproduction d'espèces ubiquistes sur la zone.

- **Orthoptères et groupes apparentés (5 cortèges) :**

- Cortèges des substrats peu végétalisés (2 espèces) avec par exemple l'Oedipode turquoise (Oedipoda coerulescens), le Criquet italien (Calliptamus italicus) ;
- Cortège des espèces forestières, de lisières, haies, fourrés et buissons (4 espèces) avec le Grillon des bois (Nemobius sylvestris), la Decticelle cendrée (Pholidoptera griseoaptera), le Méconème tambourinaire (Meconema thalassinum), la Sauterelle ponctuée (Leptophyes punctatissima) ;
- Cortège des espèces prairiales/friches prairiales (16 espèces) avec par exemple le Grillon champêtre (Gryllus campestris), le Grillon d'Italie (Oecanthus pellucens),

Criquet duettiste (Gomphocerippus brunneus), le Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidula), le Criquet verte-échine (Chorthippus dorsatus)…
- Cortège des espèces prairies/pelouses sèches et espèces thermophiles (2 espèces) avec par exemple la Decticelle bicolore (Bicolorana bicolor), le Criquet de la Palène (Stenobothrus lineatus) ;
- Cortège d'espèces peu exigeantes (3 espèces) avec par exemple la Grande Sauterelle verte (Tettigonia viridissima), la Decticelle bariolée (Roeseliana roeselii), le Grillon bordelais (Eumodicogryllus bordigalensis).

- **Coléoptères (aucune espèce) :**

Ce groupe n'a pas fait l'objet d'inventaires larges, les prospections ont visé uniquement la recherche d'espèces protégées ou patrimoniales. Aucun coléoptère d'intérêt n'a été observé.

- **Névroptères (1 cortège) :**
- Cortège des espèces prairiales/friches prairiales (2 espèces) avec par exemple l'Ascalaphe soufré (Libelloides coccajus) et l'Ascalaphe ambré (Libelloides longicornis).

2.4.1.3 Intérêt fonctionnel des milieux

Les espèces réalisent leur cycle de vie (reproduction, alimentation, transit…) au sein d'habitats spécifiques. Les rhopalocères et les orthoptères ont su coloniser une grande diversité d'habitats allant des pelouses et friches herbacées aux milieux forestiers et boisés, en passant par des habitats humides (prairies humides, marais, tourbières) et secs (pelouses calcicoles, zones sableuses, carrières). A la différence des deux ordres précédents, les odonates ont nécessairement besoin de milieux aquatiques pour pouvoir se reproduire, pondre leurs œufs et concourir au développement de leurs larves qui évoluent exclusivement en milieu aquatique stagnant à courant.

Concernant les odonates (libellules et demoiselles), l'aire d'étude rapprochée n'abrite que très peu d'habitats favorables à leur reproduction (présence d'une zone d'eau stagnante). En revanche, les prairies/pelouses/friches/lisières de boisements/haies sont un peu mieux représentées sur l'aire d'étude rapprochée et constituent des zones d'alimentation pour les odonates.

Concernant les orthoptères (criquet, sauterelles), l'aire d'étude rapprochée abrite principalement des espèces communes pour le secteur. On notera toutefois la présence de la Decticelle bicolore et du Criquet de la Palène, espèces patrimoniales pour les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France. Les habitats secs et bien exposés disponibles au sein de l'aire d'étude rapprochée sont propices à l'installation de ces espèces typiques des prairies/pelouses sèches.

Concernant les papillons de jours, les prairies/friches/pelouses thermophiles mais également les lisières boisées sont propices à cet ordre au niveau de l'aire d'étude rapprochée. On y observe des espèces communes pour le secteur mais également plusieurs espèces patrimoniales comme le Fluoré, le Mercure, l'Hespérie du Chiendent, l'Argus bleu-nacré, l'Azuré des Cytises. Les zones buissonnantes riches en Prunelliers présentes notamment en lisière de boisements ou au niveau des haies sont également favorables pour les papillons et notamment le Flambé.

Concernant les coléoptères saproxylophages protégés ou d'intérêt communautaire (Grand Capricorne et Lucane cerf-volant), aucun individu n'a été contacté et aucun n'est potentiel au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée.

On notera enfin que d'une manière générale pour l'ensemble des groupes ci-dessus, les cultures sont globalement peu propices aux insectes.



Mosaïque prairie/pelouse sèche et buissons



Pelouse sèche



Friche



Lisière de zone boisée



Culture



Zone d'eau stagnante



Prairie



Zone anthropique

Photo 16 - Planche de photos relatives aux habitats d'espèces / cortèges d'espèces sur l'aire d'étude rapprochée (Biotope)

2.4.1.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée, ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	Ile-de-France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées										
Mercure *Arethusana arethusa*	-	-	Art.1	LC	CVL :EN IDF : EN	CVL : DZ IDF : DZ	-	CVL : Très fort IDF : Très fort	Papillon typique des milieux chauds et secs pouvant être observés au niveau des pelouses sèches (surtout calcaires) et des landes sèches. Les fétuques du groupe *ovina* semblent être les plantes-hôtes principales de ce papillon. En 2025, 31 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Pointe du Charrau ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Très fort
Fluoré *Colias alfacariensis*	-	-	-	LC	CVL :VU IDF : NT	CVL : DZsc IDF : DZsc	-	CVL : Fort IDF : Moyen	Espèce thermophile inféodé aux sols calcaires très ouverts et bien exposés : pelouses sèches, coteaux et anciennes carrières. Ses chenilles se nourrissent d'Hippocrépide à toupets et de Coronilles. En 2025, 35 individus ont été observés au niveau des prairies, des friches et des pelouses de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce a notamment été observée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau », « Montagne du Grand Bardilly », « Montagne de Bromerolle ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	Fort
Azuré des Cytises *Glaucopsyche alexis*	-	-	Art.1	LC	CVL : VU IDF : NT	CVL : DZ IDF : DZ	-	CVL : Fort IDF : Moyen	Espèce xéro-thermophile fréquentant les friches, les pelouses bordées d'ourlets buissonnants et les forêts claires, sur sol marneux et calcaire. En 2025, 2 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord-est de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Roche Guibert ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	Fort
Decticelle bicolore *Bicolorana bicolor*	-	-	-	P4	CVL : EN	CVL : DZ IDF : DZ	-	CVL : Très fort	Espèce fréquentant spécifiquement les pelouses et prairies sèches à végétation herbacée haute.	Fort

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	Ile-de-France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
					IDF : NT			IDF : Moyen	En 2025, 5 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Pointe du Charrau ». Bien que l'habitat de l'espèce soit présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu en région Centre-Val de Loire est surévalué au regard de la littérature récente disponible. De ce fait, l'enjeu contextualisé est descendu d'un niveau par rapport à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	
Argus bleu-nacré *Lysandra coridon*	-	-	-	LC	CVL : NT IDF : LC	CVL : DZsc IDF : DZ	-	CVL : Moyen IDF : Faible	Rhopalocère fréquentant les pelouses sèches et prairies maigres sur calcaire. En 2025, 1 individu a été observé exclusivement sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Pointe du Charrau ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	Moyen
Criquet de la Palène *Stenobothrus lineatus*	-	-	-	P4	CVL : NT IDF : NT	CVL : DZ IDF : DZ	-	CVL : Moyen IDF : Moyen	Criquet plutôt thermophile s'observant sur des milieux secs et chauds comme des pelouses calcicoles, des friches calcaires ou sur les bords de chemins. En 2025, 6 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord de l'aire d'étude rapprochée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau » et « la Roche Guibert ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Moyen
Petite Violette *Boloria dia*	-	-	Art.1	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : DZsc	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce fréquentant diverses prairies et pelouses fleuries à proximité desquelles poussent des violettes, plantes hôtes de ses chenilles. En 2025, 13 individus ont été observés au niveau des prairies, des friches et des pelouses de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce a notamment été observée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau », « Montagne du Grand Bardilly », « Montagne de Bromerolle ».	Faible

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	Ile-de-France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
									L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	
Flambé *Iphiclides podalirius*	-	-	Art.1	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : DZsc	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce typique des milieux semi-ouverts tels que les haies et les fruticées, ses chenilles se nourrissant majoritairement de Prunelliers et/ou d'Aubépines. En 2025, 6 individus ont été observés au niveau des lisières boisées et des haies présentant du Prunelliers ou de l'Aubépines. L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	Faible
Bel-Argus *Lysandra bellargus*	-	-	-	LC	CVL : LC IDF : VU	CVL : DZsc IDF : DZ	-	CVL : Faible IDF : Fort	Espèce typique des prairies et pelouses calcicoles où poussent de l'Hippocrépide à toupets, plante hôte de ses chenilles. En 2025, 12 individus ont été observés au niveau des prairies, des friches et des pelouses de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce a notamment été observée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau », « Montagne de Bromerolle » et « le Chemin de Barnonville ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	Faible
Hespérie du Chiendent *Thymelicus acteon*	-	-	-	LC	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Fort	Espèce privilégiant les milieux ouverts ensoleillés : pelouses et landes sèches, prairies maigres, friches. La chenille se nourrit de différentes poacées comme les brachypodes, les calamagrostis, les fétuques, le Brome dressé, et, comme son nom l'indique, le Chiendent commun. En 2025, l'espèce n'a pas été vue mais est connue notamment en 2022 sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Pointe du Charrau ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique (pour la région Centre-Val de Loire).	Faible

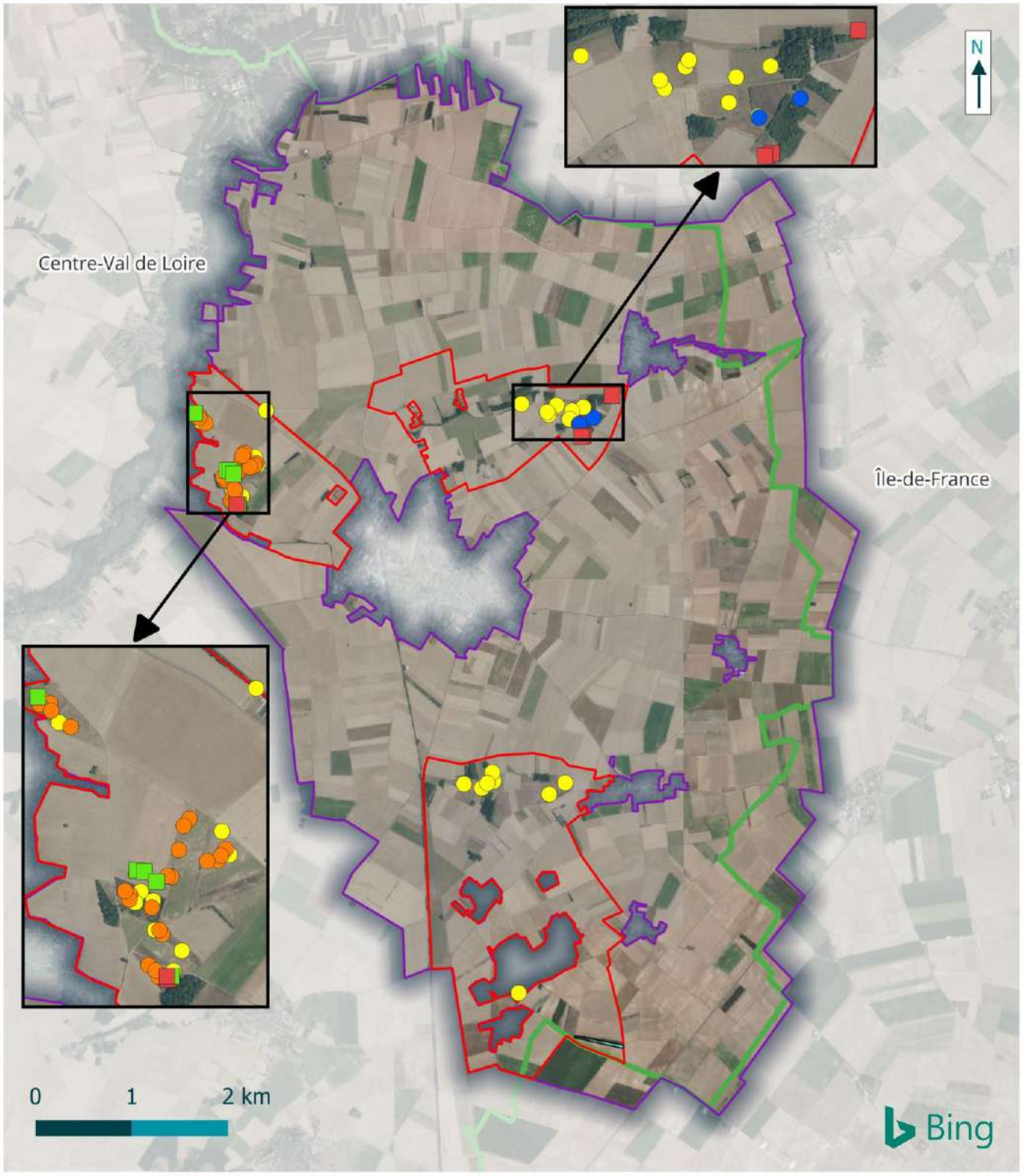
Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	Ile-de-France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Cordulégastre annelé *Cordulegaster boltonii*	-	-	Art.1	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : DZsc IDF : DZ	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce typique des ruisseaux bien oxygénés à fond sableux. On peut également la rencontrer dans certaines grandes rivières. En 2025, 1 individu a été observé en chasse le long de l'ancienne voie ferrée au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée entre Briarres-sur-Essonne et Puiseaux. L'habitat de l'espèce est relictuelle au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste donc faible.	Faible
Mélitée du Plantain *Melitaea cinxia*	-	-	Art.1	LC	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : DZ	-	CVL : Faible IDF : Faible	Espèce se reproduisant dans divers milieux ouverts plutôt mésophiles : prairies, pelouses, lisières des bois, clairières, friches et bords de route. La femelle pond principalement sur le Plantain lancéolé. En 2025, 2 individus ont été observés au niveau des prairies/friches de l'aire d'étude rapprochée notamment aux lieux-dits « la Roche Guibert » et au sud du « Bois de Bouchereau ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Faible
Grande Tortue *Nymphalis polychloros*	-	-	Art.1	LC	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Faible	Espèce mésophile, habitant les bois clairs, les lisières bien ensoleillées, les vergers et les jardins des villes. En 2025, l'espèce n'a pas été vue mais est connue sur le secteur au niveau des secteurs boisés. L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Faible
Ascalaphe soufré *Libelloides coccajus*	-	-	Art.1	-	CVL : - IDF : -	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Faible	Espèce affectionnant les milieux chauds et secs, comme les coteaux bien exposés, les prairies, les landes. En 2025, 2 individus ont été observés au niveau des prairies/friches au sud de l'aire d'étude rapprochée notamment aux lieux-dits « le Bordelet » et à l'ouest de « la Maison Rouge ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Faible

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	Ile-de-France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Mante religieuse *Mantis religiosa*	-	-	Art.1	-	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Faible	Espèce typique de tous types de milieux thermophiles prairiaux ou buissonnants. En 2025, 38 individus ont été observés au niveau des prairies / friches de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce a notamment été observée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau », « Montagne du Grand Bardilly », « Montagne de Bromerolle ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Faible
Grillon d'Italie *Oecanthus pellucens*	-	-	Art.1	P4	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Faible	Espèce thermophile affectionnant les friches chaudes, les pelouses et prairies sèches et parfois les villages. Elle affectionne particulièrement les zones pourvues de buissons ou d'une végétation élevée. En 2025, 18 individus ont été observés au niveau des prairies, des friches et des pelouses de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce a notamment été observée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau » et au sud du « Chemin de Barnonville ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Faible
Œdipode turquoise *Œdipoda caerulescens*	-	-	Art.1	P4	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Faible	Espèce typique des milieux à végétation rase, c'est pourquoi on la retrouve jusqu'en contexte urbain ou de culture. En 2025, 64 individus ont été observés au niveau des friches/prairies présentant des zones de sol nu notamment sur la partie sud de l'aire d'étude rapprochée. L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	Faible
Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula*	-	-	Art.1	P4	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Faible	Espèce présentant 2 écotypes distincts : la végétation hygrophile et les hautes herbes sèches. En 2025, 4 individus ont été observés au niveau des prairies et des friches de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce a notamment été observée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau », au nord-	Faible

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	Ile-de-France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
									est de « la Roche Guibert », « Montagne de Bromerolle », « le Gros Grès ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu contextualisé reste identique à l'enjeu spécifique.	
Espèces exotiques envahissantes										
Aucune espèce exotique envahissante n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée.										Nul

Légende :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus en France et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus en France.
- Art. 1 : espèces inscrites l'article 1 de l'arrêté interministériel du 22 juillet 1993 : protection des individus en Ile-de-France.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012) & chapitre libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) : RE : disparu de France métropolitaine ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable // Orthoptères, Liste rouge nationale et liste rouge par domaine biogéographique (Sardet & Defaut, 2004) : P1 : Priorité 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; P2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ; P3 : priorité 3 : espèces menacées, à surveiller ; P4 : priorité 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances ; ? : manque d'informations.
- LRR : Liste rouge des lépidoptères de la région Centre-Val de Loire (2024) / Liste rouge des Odonates en Centre-Val de Loire (2022) / Liste rouge des orthoptères de la région Centre (2012) / Liste rouge des papillons de jour en Ile-de-France (UICN, 2016) / Liste rouge des odonates en Ile-de-France (UICN, 2014) / Liste rouge des orthoptères en Ile-de-France (OPIE, 2021) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZsc. : espèce déterminante sous condition ; DZ : espèce appartenant à la Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF de la région Centre-Val de Loire (2017/2025) ou de la région Ile-de-France (DRIEAT, 2023)
- Région : CVL : Centre-Val de Loire ; IDF : Ile-de-France



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Insectes patrimoniaux et/ou protégés

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
Limite régionale

Lépidoptères patrimoniaux observés en 2025

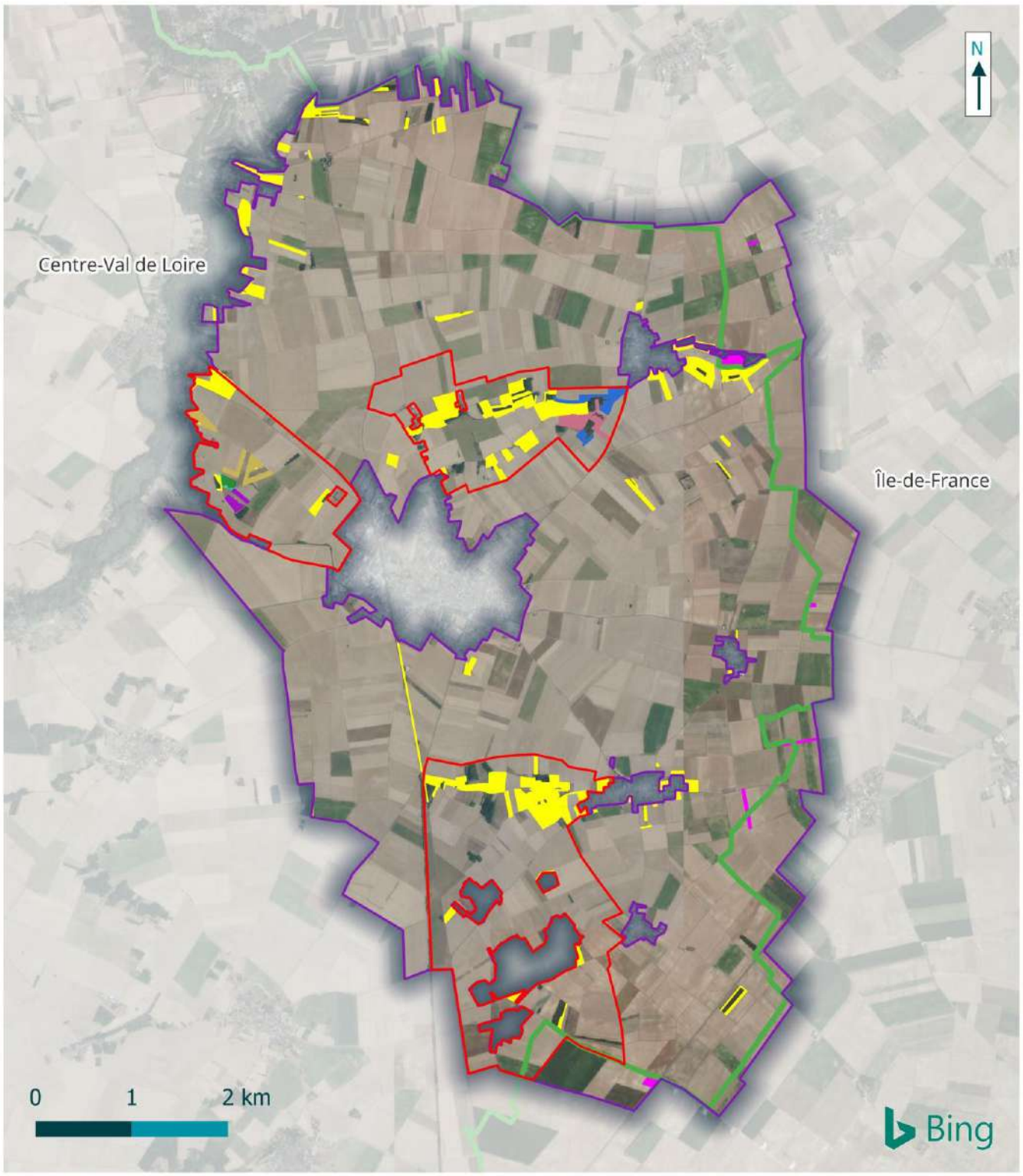
- Argus bleu-nacré
- Azuré des Cytises*
- Fluoré
- Mercure*

Orthoptères patrimoniaux observés en 2025

- Criquet de la Palène
- Decticelle bicolore

biotope

** : insecte protégé en Ile-de-France*



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Habitats favorables aux insectes patrimoniaux et/ou protégés

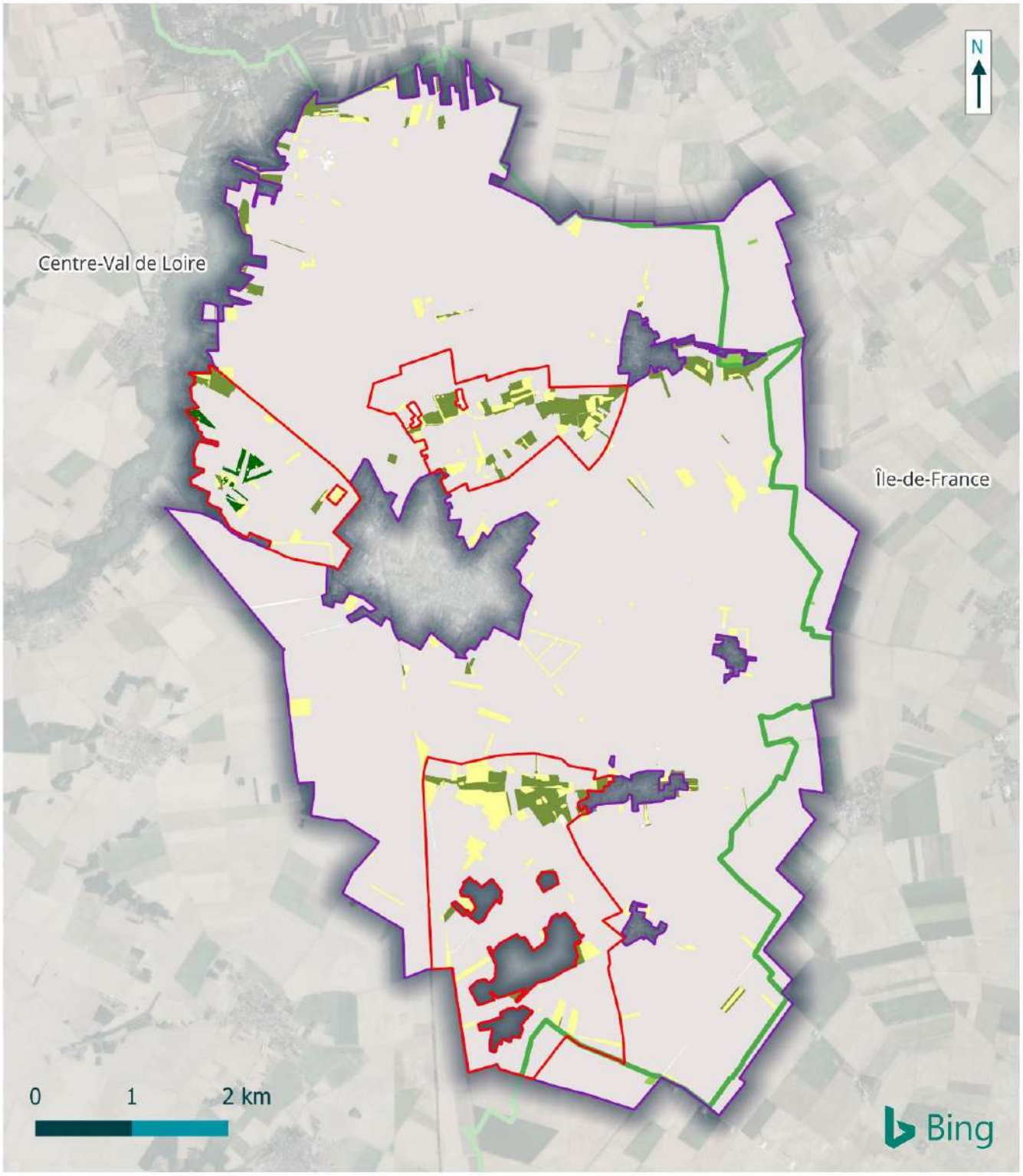
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
- Limite régionale

Habitats favorables aux insectes remarquables

- Fluoré
- Fluoré, Azuré des Cytises
- Fluoré, Azuré des Cytises, Criquet de la Palène
- Mercure, Fluoré, Argus bleu-nacré, Criquet de la Palène
- Mercure, Fluoré, Decticelle bicolore
- Mercure, Fluoré, Decticelle bicolore, Criquet de la Palène
- Mercure, Fluoré, Argus bleu-nacré
- Habitat favorable aux insectes patrimoniaux et/ou protégés en Ile-de-France

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Enjeux contextualisés associés aux insectes

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
- Limite régionale

Niveau d'enjeu

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

biotope

2.4.1.5 Bilan concernant les insectes et enjeux associés

78 espèces d'insectes (42 lépidoptères, 27 orthoptères et groupes apparentés, 7 odonates, 2 névroptères et aucun coléoptère saproxylophage) sont présentes ou considérées comme telles dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi ces espèces, dix-huit sont remarquables (6 sur la partie en Centre-Val de Loire et 17 sur la partie Ile-de-France). Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée sont les milieux ouverts prairiaux, les friches ainsi que les lisières forestières, puisque c'est dans ces derniers que la diversité dans les groupes recherchés est la plus élevée. De plus, ils concentrent les habitats de reproduction de l'ensemble des espèces remarquables pour la région Centre-Val de Loire. Dans le détail, les habitats ouverts présentant le plus d'enjeux concernent les pelouses/prairies mésoxérophiles et les ourlets mésophiles à xéroclines calcicoles à acidiclines.

Parmi ces espèces, douze sont protégées en Ile-de-France : le Mercure, la Petite Violette, l'Azuré des Cytises, le Flambé, la Mélitée du Plantain, la Grande Tortue, l'Ascalaphe soufré, le Cordulégastre annelé, la Mante religieuse, le Grillon d'Italie, l'Œdipode turquoise, le Conocéphale gracieux. Une constitue un enjeu contextualisé très fort : le Mercure. Trois constituent un enjeu contextualisé fort : le Fluoré, l'Azuré des Cytises, la Decticelle bicolore. Deux constituent un enjeu contextualisé moyen : l'Argus bleu-nacré, le Criquet de la Palène. Enfin douze constituent un enjeu contextualisé faible : la Petite Violette, le Flambé, le Bel-Argus, l'Hespérie du Chiendent, la Mélitée du Plantain, la Grande Tortue, l'Ascalaphe soufré, la Mante religieuse, le Grillon d'Italie, l'Œdipode turquoise, le Conocéphale gracieux, le Cordulégastre annelé.

On notera enfin que la grande majorité de l'aire d'étude rapprochée est constituée de cultures ne présentant guère d'intérêt pour les insectes.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme globalement faible pour les insectes voire localement fort à très fort.

2.4.2 Reptiles

2.4.2.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques sont issues de bases de données à l'échelle communale des référentiels nationaux (INPN) et locaux (Obs'45, Faune Ile-de-France et Géonature ARB Ile-de-France). A notre connaissance, en dehors de ce diagnostic faune/flore, il n'existe pas de publications s'étant intéressées à l'herpétofaune sur cette zone.

Cette analyse bibliographique a ainsi mis en évidence la présence de 4 espèces de reptiles (données supérieures ou égales à 2015) sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée : Lézard à deux raies (Lacerta bilineata), Lézard des murailles (Podarcis muralis), Vipère aspic (Vipera aspis) et Vipère péliade (Vipera berus).

2.4.2.2 Espèces et cortèges présents dans l'aire d'étude rapprochée

2.4.2.2.1 Espèces

1 espèce de reptiles est présente dans l'aire d'étude rapprochée :

- 1 espèce observée lors des inventaires de terrain (Cf. Annexe IV) :
- Lézard des murailles (Podarcis muralis).

Il en résulte que les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

L'espèce recensée sur l'aire d'étude rapprochée est protégée mais n'est pas considéré comme patrimoniale.

Le détail de cette espèce est précisé dans le tableau suivant « Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables ».

Au regard de la grande majorité de l'aire d'étude rapprochée localisée en région Centre-Val de Loire, nous pouvons dire que la richesse herpétologique est très faible (7,7 % des 13 espèces indigènes connues en région Centre-Val de Loire), typique du secteur et des milieux du site étudié. Cette faible diversité est liée à la faible diversité d'habitats et la disponibilité des micro-habitats.



Photo 17 - Lézard des murailles (Biotope)

2.4.2.2.2 Cortèges

L'espèce présente dans le chapitre précédent est rattachable à 1 cortège :

- Cortège des milieux thermophiles (1 espèce) avec le Lézard des murailles.

2.4.2.3 Intérêt fonctionnel des milieux

Sur l'aire d'étude rapprochée, les potentialités d'accueil en tant qu'habitats de reproduction, d'estivage et d'hibernation se limitent aux éléments paysagers structurant le paysage comme les alignements d'arbres, les boisements, les zones de broussailles et les zones anthropiques. Ces différents habitats ne sont favorables qu'aux espèces ubiquistes et communes et les observations succinctes relatées lors des inventaires confirment cette utilisation.

Les secteurs présentant le plus d'intérêt pour le groupe des reptiles sont les zones thermophiles. Sur l'aire d'étude rapprochée, les secteurs à enjeu se concentrent principalement au niveau des lisères ensoleillées, des broussailles, des haies, de l'ancienne voie ferrée.

On notera que la majeure partie de l'aire d'étude rapprochée est couverte de cultures, peu fréquentées par les reptiles et peu propices à leurs déplacements. Néanmoins, les bosquets, les haies, les bandes herbacées, les prairies/friches et certaines pistes agricoles permettent aux individus de circuler. Les habitats des reptiles sont donc fonctionnels, mais globalement peu reliés entre eux.



Dépôt de gravats



Lisière de haie

Photo 18 - Planche de photos relative aux Habitats d'espèces / cortèges d'espèces sur l'aire d'étude rapprochée (Biotope)

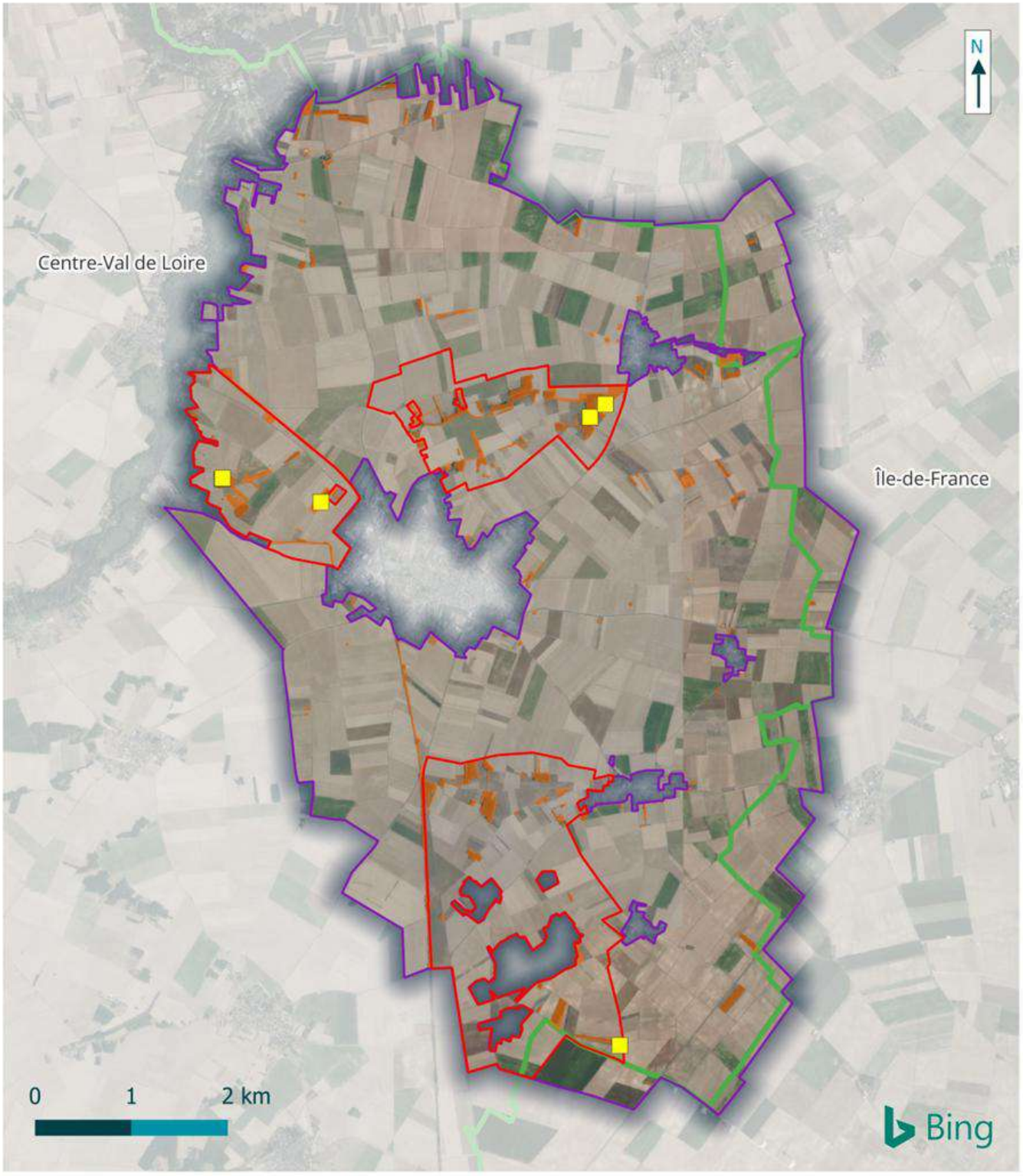
2.4.2.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée, ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées									
Lézard des murailles *Podarcis muralis*	An. IV	Art. 2	LC	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : -	CVL : C à CC IDF : C	CVL : Faible IDF : Faible	Reptile le plus commun du territoire. Cette espèce ubiquiste fréquente une grande variété de milieux ouverts bien exposés, avec des micro-habitats facilitant la thermorégulation. En 2025, observations de 6 individus au niveau des lisières boisées et des dépôts de gravats/pierres. L'aire d'étude rapprochée offre au Lézard des murailles des habitats de reproduction, de transit et d'hivernage.	Faible
Espèces exotiques envahissantes									
Aucune espèce de reptiles d'origine exotique et à caractère envahissant n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée.									Nul

Légende :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2021 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2021 : protection des individus.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué ;
- LRR : Liste rouge régionale (Centre, 2012) ; Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale (JOHAN H., RIVALLIN P. TAQARORT M., 2022) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué.
- Dét. ZNIEFF : DZ = espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en région Centre Val de Loire (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2017).
- Niveau de rareté : Amphibiens et reptiles de la région Centre-Val de Loire – Synthèse des connaissances régionales (SANSAULT, 2021) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.
- Région : CVL : Centre-Val de Loire ; IDF : Ile-de-France



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Reptiles patrimoniaux et/ou protégés

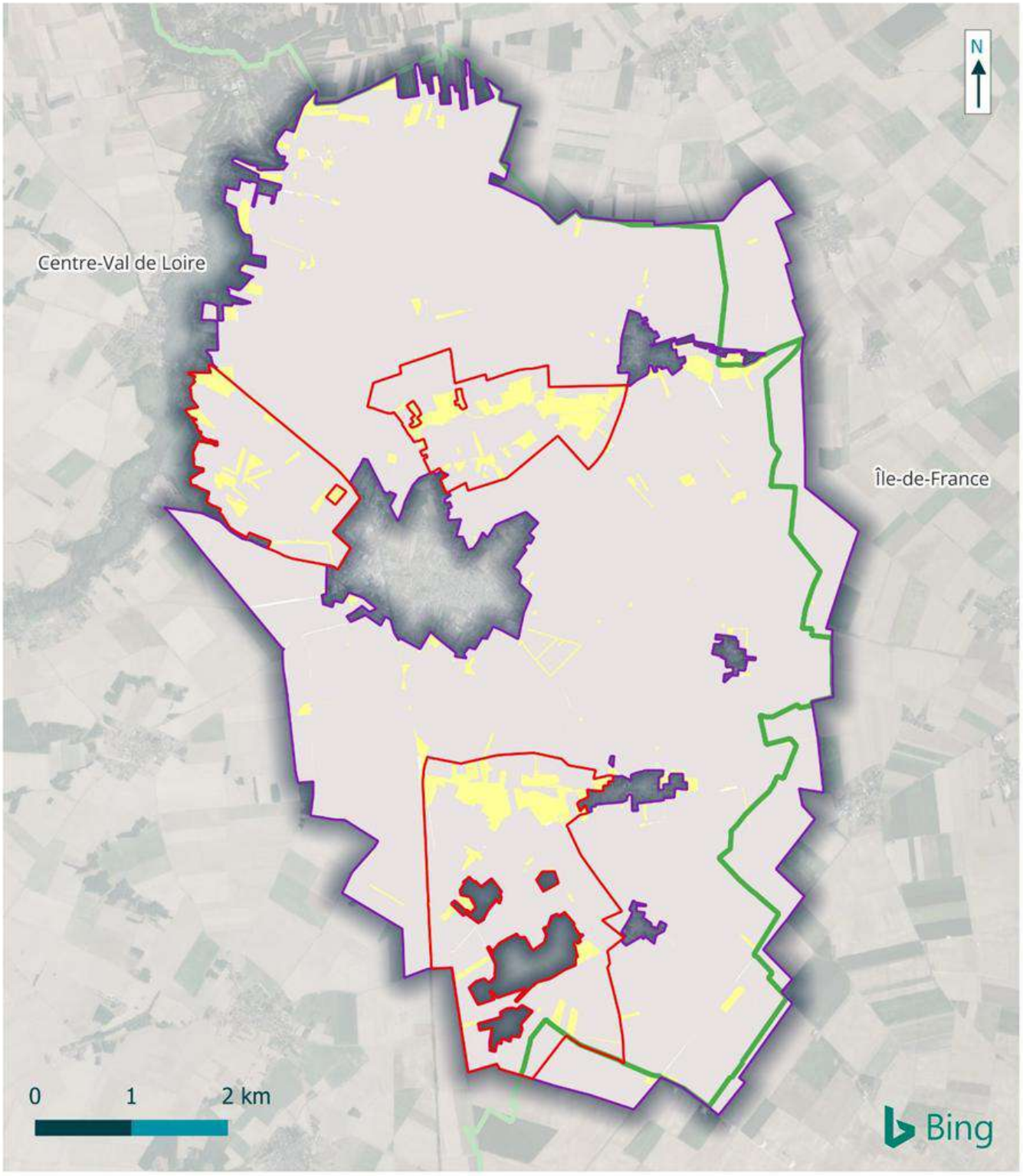
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
Limite régionale

Reptiles observés en 2025
Lézard des murailles

Habitats favorables aux reptiles

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
Limite régionale

Niveau d'enjeu

Faible
Négligeable
Nul

Enjeux contextualisés associés aux reptiles

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope

2.4.2.5 Bilan concernant les reptiles et enjeux associés

Une espèce de reptiles est présente dans l'aire d'étude rapprochée. Les individus de cette espèce ainsi que son habitat sont protégés. Cette espèce, le Lézard des murailles, présente un enjeu contextualisé faible.

Les principaux secteurs d'intérêt pour les reptiles concernent les secteurs thermophiles notamment les lisières boisées bien exposées, les anciennes voies ferrées, les fourrés ainsi que les zones plus anthropiques. On notera que les voies ferrées, les prairies, les ourlets et certains alignements d'arbres servent également de zones de transit entre les différents éléments.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu faible pour les reptiles.

2.4.3 Oiseaux

2.4.3.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques sont issues de bases de données à l'échelle communale des référentiels nationaux (INPN) et locaux (Obs'45, Faune Ile-de-France et Géonature ARB Ile-de-France). A notre connaissance, en dehors de ce diagnostic faune/flore, il n'existe pas de publications s'étant intéressées à l'avifaune sur cette zone.

Cette analyse bibliographique a ainsi mis en évidence la présence de 104 espèces d'oiseaux sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée, toutes périodes confondues. On notera que sur les 104 espèces identifiées, 79 sont protégées en France et que 55 présentent un statut particulier en Europe, en France et/ou en régions Centre-Val de Loire ou Ile-de-France.

Parmi les espèces considérées comme nicheuses sur les communes au sein de l'aire d'étude rapprochée, 26 sont remarquables : Accenteur mouchet, Alouette des champs, Bergeronnette printanière, Bruant des roseaux, Bruant jaune, Bruant proyer, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Caille des blés, Chardonneret élégant, Cochevis huppé, Coucou gris, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Fauvette des jardins, Gobemouche gris, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Loriot d'Europe, Oedicnème criard, Perdrix grise, Pipit des arbres, Tourterelle des bois, Vanneau huppé et Verdier d'Europe.

2.4.3.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

2.4.3.2.1 Espèces

59 espèces d'oiseaux sont présentes ou considérées comme telles en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée :

- 56 espèces observées lors des inventaires de terrain (Cf. Annexe IV) ;
- 3 espèces patrimoniales non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
 - Bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus) : espèce pouvant nicher au niveau des cultures de colza (habitat de substitution) connue sur la commune d'Orville (source : Obs'45, 2017) ;
 - Cochevis huppé (Galerida cristata) : espèce pouvant nicher au niveau des champs en jachère, des terres envahies de mauvaises herbes comme une décharge communale, un talus de chemin de fer, des remblais quelconques…, connue sur la commune de Beaumont-du-Gâtinais (source : ARB Ile-de-France, 2020).

- Vanneau huppé (Vanellus vanellus) : espèce pouvant nicher au niveau des cultures à large inter-rang (tournesol, maïs, oignon…), connue sur les communes de Beaumont-du-Gâtinais, Burcy et Gironville (sources : INPN, 2018 et ARB Ile-de-France, 2017, 2023 et 2024).

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

Parmi les 59 espèces recensées ou considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée, il faut remarquer la présence de :

- 42 espèces protégées ;
- 32 espèces patrimoniales en Europe, en France et en régions Centre-Val de Loire et/ou Ile-de-France ;
- Aucune espèce exotique à caractère envahissant.

Le détail de ces espèces est précisé dans le tableau suivant « Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables ».

Au regard de la grande majorité de l'aire d'étude rapprochée localisée en région Centre-Val de Loire, nous pouvons dire que les espèces d'oiseaux nicheurs observées sur cette zone et ses abords immédiats représentent environ 29,3 % de la diversité de ce groupe pour cette région (201 espèces nicheuses ou ayant niché).

La richesse avifaunistique est considérée comme faible à moyenne sur l'aire d'étude rapprochée. En effet, elle est liée d'une part aux grandes étendues agricoles de la zone mais également aux bosquets, haies, friches sur la zone.



Busard cendré



Bruant proyer





Chardonneret élégant *Busard des roseaux*

Photo 19 – Oiseaux remarquables sur l'aire d'étude rapprochée en période de reproduction

2.4.3.2.2 Cortèges

Les espèces présentes ou considérées comme telles dans le chapitre précédent sont rattachables à 5 cortèges :

- Cortège des milieux boisés (26 espèces) avec par exemple l'Épervier d'Europe, la Buse variable et le Loriot d'Europe… ;
- Cortège des milieux humides/aquatiques (2 espèces) avec par exemple le Tadorne de Belon et le Bruant des roseaux ;
- Cortège des milieux semi-ouverts (14 espèces) avec par exemple le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, la Pie-grièche écorcheur, la Tourterelle des bois et la Fauvette des jardins… ;
- Cortège des milieux ouverts (13 espèces) avec par exemple l'Alouette des champs, la Caille des blés, le Bruant proyer, les Busards cendré, Saint-Martin, des roseaux… ;
- Cortège des milieux fortement anthropisés (4 espèces) avec par exemple les Hirondelle de fenêtre et rustique, le Martinet noir…

2.4.3.3 Intérêt fonctionnel des milieux

L'aire d'étude rapprochée est occupée dans sa grande majorité par des zones de cultures ouvertes et quelques unités de végétation (lisières de boisements, haies, bosquets, prairies, friches) structurant le paysage de l'aire d'étude. Les cinq cortèges recensés exploitent les milieux suivants :

- Le cortège des espèces de milieux ouverts stricto-sensu accomplit l'ensemble de son cycle de vie sur des milieux ouverts. Elles sont essentiellement représentées sur les zones de cultures, de prairies et de friches. Ces différents milieux sont dominants au sein de l'aire d'étude rapprochée.
- Le cortège des espèces de milieux buissonnants et semi-ouverts s'exprime grâce à la présence de haies, de buissons et de zones de fourrés. Les espèces de ce cortège font preuve d'une forte adaptabilité et fréquentent aussi bien les milieux boisés pourvus d'une strate broussailleuse que les haies ou les fourrés sur les espaces ouverts ou dans les jardins. Les habitats favorables à ce cortège sont relictuels présents principalement au niveau des « trois zones témoins » pour l'inventaire de la faune et le long des anciennes voies ferrées.
- Le cortège des espèces forestières est également relictuel et s'exprime principalement sous forme de bosquets localisés principalement au niveau des « trois zones témoins » pour l'inventaire de la faune.
- Le cortège des espèces anthropiques (liées aux constructions humaines) s'exprime également du fait de la présence d'habitations aux abords immédiats de l'aire d'étude rapprochée.
- Le cortège d'oiseaux liés aux milieux humides/aquatiques : leur présence est anecdotique au sein de l'aire d'étude rapprochée au regard de la très faible représentation des habitats associés sur la zone. On notera notamment la présence d'un fossé humide à l'est de Puiseaux.

Il convient de préciser qu'il existe une certaine interaction entre les habitats. Les différentes espèces ne restent pas cloisonnées au sein de leurs milieux de prédilection et fréquentent plus ou moins ponctuellement les autres milieux. Par exemple, les oiseaux nichant dans les boisements ou les haies vont (plus ou moins fréquemment selon les espèces) se nourrir dans les cultures, les prairies ou les friches adjacentes.



Cortège des milieux semi-ouverts / buissonnants



Cortège des milieux forestiers



Cortège des milieux anthropiques



Cortège des milieux humides



Cortège des milieux ouverts



Cortège des milieux ouverts

Photo 20 – Habitats d'espèces / cortèges d'espèces sur l'aire d'étude rapprochée (Biotope)

2.4.3.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée, ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Cortège des milieux forestiers : 26 espèces									
Faucon hobereau *Falco subbuteo*	-	Art. 3	LC	CVL : NT IDF : LC	CVL : DZsc IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Faible	Espèce appréciant les paysages semi-ouverts comportant bois, prairies et cultures de préférence à proximité de zones humides. Il peut également nicher sur un pylône haute tension dans un vieux nid de corvidés. En 2025, observation d'un couple en vol sur la partie sud de l'aire d'étude rapprochée (« Montagne de Bromerolle »). Nicheur possible.	Moyen
Gobemouche gris *Muscicapa striata*	-	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Espèce affectionnant les boisements clairs et âgés, plus ou moins humides, de préférence feuillus mais également de pins, les lisières des forêts, les bords de chemins et de cours d'eau, les parcs, les jardins, dans des sites où toujours se partagent l'ombre et la lumière et où les insectes sont abondants. En 2025, observations de deux individus sur la partie sud de l'aire d'étude rapprochée (« Montagne du Grand Bardilly »). Nicheur possible.	Moyen
Coucou gris *Cuculus canorus*	-	Art. 3	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce affectionnant une très grande variété de milieux : landes atlantiques dénudées, fourrés de toutes sortes et bocages, roselières, forêts de tous types avec une préférence pour les parties ensoleillées (clairières, coupes, lisières)… Il n'évite guère que les villes, les vastes plaines agricoles et les sommets montagneux. En 2025, espèce contactée en limite nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau de la vallée de l'Essonne (1 individu). Nicheur possible.	Faible
Loriot d'Europe *Oriolus oriolus*	-	Art. 3	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce affectionnant boisements de feuillus et de préférence humides : berges des cours d'eau (ripisylves avec grands arbres), peupleraies, forêts, parcs, bois en bord d'étangs. En 2025, observations de 5 individus au niveau des secteurs boisés de l'aire d'étude rapprochée et ses abords (« Montagne du Grand Bardilly », « Bois d'Egline », « Bois de Bouchereau »). Nicheur probable.	Faible
Pipit des arbres *Anthus trivialis*	-	Art. 3	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce affectionnant les milieux semi-ouverts comme les lisières de forêts, les clairières et les landes parsemées d'arbres isolés ou en bouquets.	Faible

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
								En 2025, observations de 11 individus en lisière de boisement (« Montagne du Grand Bardilly », « les Evis », « Bois de Bouchereau »). Nicheur probable.	
Autres espèces du cortège des milieux boisés (21 espèces dont 12 protégées)							Faible	12 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Buse variable, Chouette hulotte, Épervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Mésange charbonnière, Pic épeiche, Pic vert, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier	Faible
Cortège des milieux semi-ouverts : 14 espèces									
Bruant jaune *Emberiza citrinella*	-	Art. 3	VU	CVL : NT IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Fort IDF : Fort	Oiseau affectionnant les zones découvertes, cultivées ou non, avec haies, buissons, bocages ou lisières de bois. En 2025, espèce contactée sur un secteur semi-ouverts au niveau de « la Pointe du Charrau » (4 individus). Nicheur probable.	Fort
Chardonneret élégant *Carduelis carduelis*	-	Art. 3	VU	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Fort IDF : Fort	Espèce pouvant nicher dans des milieux variés du moment qu'ils sont un peu arborés ou arbustifs : campagnes arborées, cultures, vergers, friches, parcs et jardins jusqu'au cœur des villes. En 2025, espèce contactée sur un secteur buissonnant à l'ouest du village de Bromeilles (1 individu). Nicheur possible.	Fort
Linotte mélodieuse *Linaria cannabina*	-	Art. 3	VU	CVL : NT IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Fort IDF : Très fort	Oiseau assez ubiquiste ; il occupe tous types de milieux ouverts parsemés de buissons et d'arbres. En 2025, observations de 12 individus au niveau de secteurs buissonnants principalement au niveau de la « Montagne de Bromerolle » et « Montagne du Grand Bardilly ». Nicheuse possible.	Fort
Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*	-	-	VU	CVL : LC IDF : EN	CVL : - IDF : -	-	CVL : Fort IDF : Très fort	Espèce affectionnant les boisements clairs, bosquets et haies à proximité de milieux ouverts où elle s'alimente. En 2025, observations de 8 individus au niveau des milieux semi-ouverts des trois « zones témoins » pour l'inventaire de la faune au sein de l'aire d'étude rapprochée. Nicheuse probable.	Fort

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Verdier d'Europe *Chloris chloris*	-	Art. 3	VU	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Fort IDF : Très fort	L'espèce construit son nid dans un arbuste, un buisson ou une plante grimpante dans des habitats très variables : forêts clairsemées, vergers, campagnes, friches, parcs et jardins. En 2025, observation d'un individu au niveau de la « Montagne du Grand Bardilly ». Nicheur possible.	Fort
Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*	-	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Espèce très adaptable, qui s'accommode de nombreuses situations paysagères. L'habitat de l'espèce va des espaces les plus ouverts (openfield agricole) aux milieux semi-ouverts les plus divers (bocage, pré-bois, espaces urbanisés…). En 2025, observations de l'espèce à quatre reprises principalement en alimentation sur l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible.	Moyen
Fauvette des jardins *Sylvia borin*	-	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Espèce affectionnant les formations arbustives basses et denses qu'elle trouve dans des stades forestiers jeunes, les régénérations, la ripisylve, les recrues des milieux transitoires ou dégradés… En 2025, observations de l'espèce à deux reprises en limite sud du « Bois de Bouchereau ». Nicheuse possible.	Moyen
Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*	An. I	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : DZ	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Espèce affectionnant les milieux semi-ouverts présentant des buissons bas épineux, des perchoirs naturels ou artificiels d'une hauteur comprise entre un et trois mètres, de zones herbeuses et de gros insectes. En 2025, observations de 6 individus au niveau de secteurs buissonnants principalement au niveau de « Montagne de Bromerolle » et « Montagne du Grand Bardilly ». Nicheuse possible.	Moyen
Accenteur mouchet *Prunella modularis*	-	Art. 3	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce occupe tous les types de milieux broussailleux (friches, milieux boisés, parcs et jardins urbains). En 2025, observations de 4 individus au niveau de secteurs buissonnants au nord et sud-est de Puiseaux. Nicheur probable.	Faible
Hypolaïs polyglotte *Hippolais polyglotta*	-	Art. 3	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce affectionnant les milieux buissonnants variés tels que les friches et haies, les coteaux avec buissons et arbustes et les clairières ensoleillées. En 2025, observations de 12 individus sur l'ensemble des secteurs buissonnants de l'aire d'étude rapprochée. Nicheur probable.	Faible

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Autres espèces du cortège des milieux semi-ouverts (4 espèces dont 3 protégées).							Faible	3 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Bruant zizi, Fauvette grisette, Rousserolle effarvatte.	Faible
Cortège des milieux ouverts : 26 espèces									
Busard cendré *Circus pygargus*	An. I	Art. 3	NT	CVL : VU IDF : CR	CVL : DZsc IDF : DZ	-	CVL : Fort IDF : Majeur	Espèce affectionnant les zones de cultures céréalières (blé, orge d'hiver). En 2025, observations de 2 individus en chasse au niveau des milieux ouverts de l'aire d'étude rapprochée et pouvant nicher au sein des cultures de céréales (blé, orge). Nicheur possible.	Fort
Busard des roseaux *Circus aeruginosus*	An. I	Art. 3	NT	CVL : EN IDF : CR	CVL : DZ IDF : DZ	-	CVL : Très fort IDF : Majeur	Espèce plutôt inféodée aux milieux humides permanents ou temporaires (grandes phragmitaies des étangs et des lacs). Au cours des dernières décennies, la colonisation de milieux de plus en plus secs a été observée : dunes, prairies de fauche, champs de céréales et à un moindre degré cultures de colza, landes humides... En 2025, observations de 6 individus en chasse au niveau des milieux ouverts de l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible au niveau des cultures sur l'aire d'étude rapprochée. Ces milieux étant des milieux de substitution, l'enjeu de ces habitats est abaissé d'un niveau.	Fort
Cochevis huppé *Galerida cristata*	-	Art. 3	LC	CVL : VU IDF : EN	CVL : - IDF : -	-	CVL : Fort IDF : Très fort	Espèce vivant en périphérie des implantations humaines. Elle affectionne en particulier les mosaïques d'habitats qui comportent des surfaces cultivées et/ou des espaces rudéraux (jachères, friches, zones minérales) voire des gazons et espaces verts. En 2025, l'espèce n'a pas été contactée sur les trois « zones témoins » mais reste potentielle sur l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible.	Fort
Vanneau huppé *Vanellus vanellus*	-	-	NT	CVL : VU IDF : VU	CVL : DZsc IDF : DZsc	-	CVL : Fort IDF : Fort	Espèce se reproduisant sur une grande variété de milieux ouverts, humides ou non, à sol couvert d'une strate herbacée rase ou rare, voire à sol nu, l'essentiel pour lui étant de voir venir un danger quand il est couché sur son nid à même le sol. Les milieux naturels hygrophiles sont privilégiés, marais, prairies humides, prairies tourbeuses, pelouses sur marnes, prés salés. Il s'est adapté à des espaces soumis à l'activité humaine, cultures, pâtures humides, remblais humides, réservoirs à niveau variable…	Fort

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
								En 2025, l'espèce n'a pas été contactée sur les trois « zones témoins » mais reste potentielle sur l'aire d'étude rapprochée au niveau des cultures à larges inter-rangs. Nicheur possible.	
Alouette des champs *Alauda arvensis*	-	-	NT	CVL : NT IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Fort IDF : Fort	Espèce affectionnant les milieux agricoles ainsi que les milieux herbacés très ouverts. En 2025, l'espèce est présente au niveau des cultures, prairies, friches. 93 contacts de l'espèce ont été réalisés. Au regard de la forte représentation de l'espèce au niveau de l'aire d'étude rapprochée et de l'abondance des cultures sur la zone, l'enjeu contextualisé de l'espèce est abaissé d'un niveau. Nicheuse probable.	Moyen
Bruant proyer *Emberiza calandra*	-	Art. 3	LC	CVL : NT IDF : EN	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Très fort	Espèce affectionnant les grands espaces herbacés, surtout naturels mais aussi exploités par l'homme, steppes herbeuses, landes, particulièrement militaires, côteaux herbeux, parties enherbées des plateaux, prairies extensives, grandes pâtures, parcelles de céréales et leurs marges incultes... En 2025, l'espèce est présente principalement au niveau des cultures (27 contacts). Nicheur probable.	Moyen
Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*	An. I	Art. 3	LC	CVL : NT IDF : VU	CVL : DZsc IDF : DZ	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Espèce affectionnant les milieux cultivés (blé et orge d'hiver) et les sites boisés (coupes forestières, jeunes plantation, clairières). En 2025, 3 contacts de l'espèce en chasse ont été réalisés sur l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible.	Moyen
Perdrix grise *Perdix perdix*	-	-	LC	CVL : NT IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Espèce fortement inféodée aux plaines agricoles. Elle apprécie notamment les mosaïques de cultures diversifiées, comprenant des céréales d'hiver, avec des zones refuges (haies, buissons...). En 2025, 10 contacts de l'espèce ont été réalisés au niveau des zones cultivées. Nicheur possible.	Moyen
Tarier pâtre *Saxicola rubicola*	-	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Oiseau des milieux ouverts et semi-ouverts, cultivés ou non et pourvus d'un minimum d'éléments ligneux, mais pas trop. En 2025, 12 contacts de l'espèce ont été réalisés principalement au niveau de la « Montagne de Bromerolle » et « Montagne du Grand Bardilly ». Nicheur probable.	Moyen

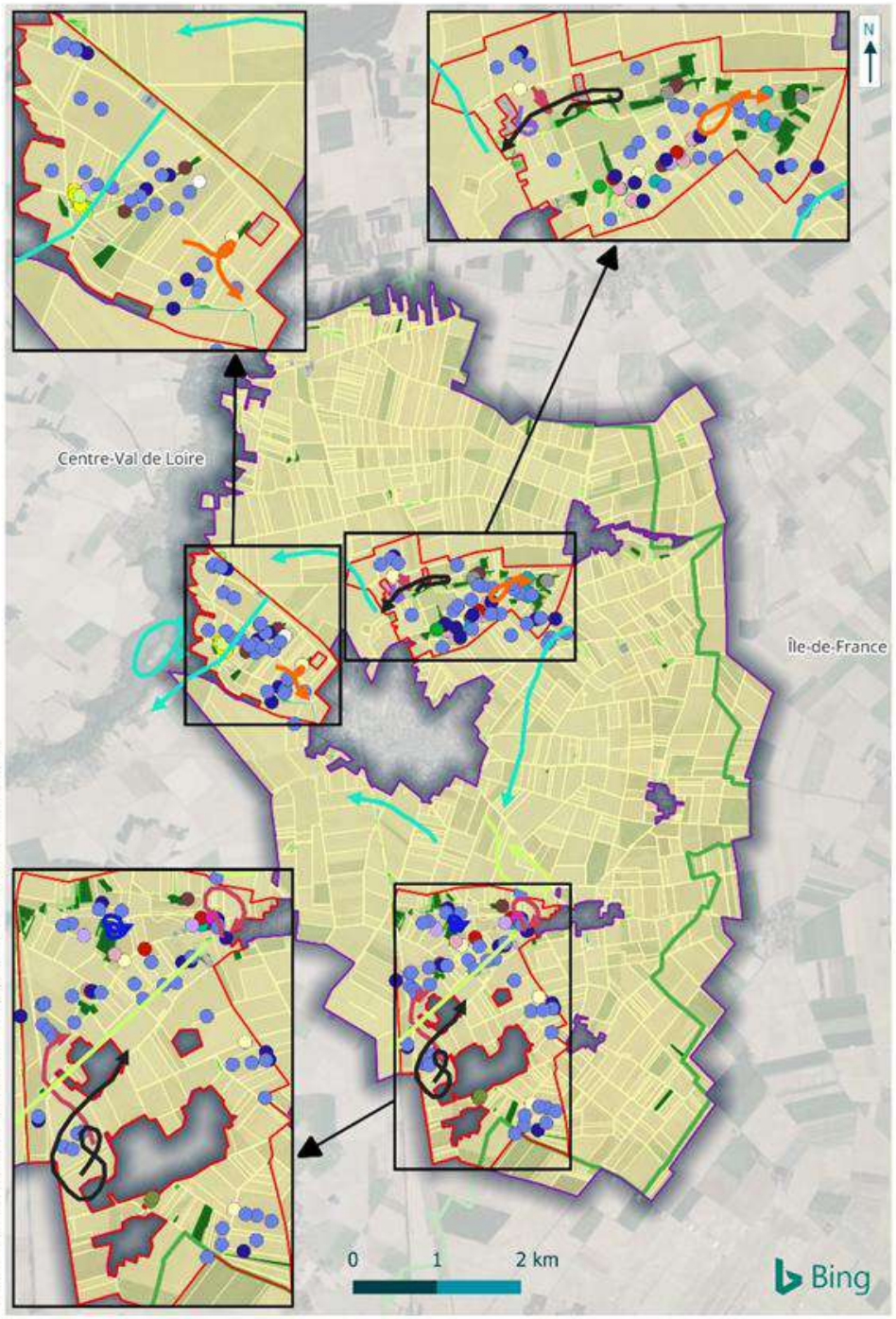
Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Bergeronnette printanière *Motacilla flava*	-	Art. 3	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce affectionnant les zones marécageuses, les bords d'étangs, les lagunes, mais aussi les prairies mésophiles, hygrophiles et méso-hygrophiles, les cultures. En 2025, l'espèce est présente au niveau des zones cultivées (8 individus). Nicheuse probable.	Faible
Caille des blés *Coturnix coturnix*	-	-	LC	CVL : LC IDF : NT	CVL : DZsc IDF : -	-	CVL : Faible IDF : Moyen	Espèce affectionnant les champs de blés, les prairies et cultures ouvertes de céréales (blé, avoine, orge, seigle, de luzerne, ou de pois, voire de lin ou de colza). Elle aime les sols frais, bien drainés, mais pas trop secs, et évite arbres, arbustes ou taillis trop serrés. En 2025, 2 contacts de l'espèce ont été réalisés sur la partie sud de l'aire d'étude rapprochée. Nicheuse possible.	Faible
Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*	An. I	Art. 3	LC	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : DZ	-	CVL : Faible IDF : Fort	Espèce affectionnant les milieux secs avec un paysage présentant des zones de végétations rase et clairsemée, d'aspect steppique (bocage, culture, prairie ou pâture rase, friche, steppe, pelouse sèche, naturelle ou artificielle (aérodrome, terrain militaire, golf, carrière) ainsi que les grèves naturelles des cours d'eau à dynamique forte. En 2025, 2 contacts de l'espèce ont été réalisés sur la partie nord de l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible.	Faible
Autres espèces du cortège des milieux ouverts (1 espèce dont 0 protégée).							Faible	0 espèce protégée au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	Faible
Cortège des milieux anthropiques : 4 espèces									
Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*	-	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : NT	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Fort	L'Hirondelle de fenêtre élabore son nid de boue sous les corniches abritées des falaises et des bâtiments. En 2025, l'espèce n'est pas considérée comme nicheuse sur l'aire d'étude rapprochée mais niche au niveau des villages alentours (2 individus observés).	Faible
Hirondelle rustique *Hirundo rustica*	-	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : VU	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Fort	Espèce affectionnant les bâtiments agricoles (granges, écuries, fermes,) et les maisons. En 2025, l'espèce n'est pas considérée comme nicheuse sur l'aire d'étude rapprochée mais niche au niveau des villages et fermes alentours (13 individus observés).	Faible

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Martinet noir *Apus apus*	-	Art. 3	NT	CVL : LC IDF : LC	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Moyen	L'habitat de nidification de cette espèce est à la base rupestre mais elle s'est adaptée aux constructions humaines au point d'avoir délaissé complètement ou presque son habitat originel. En 2025, l'espèce n'est pas considérée comme nicheuse sur l'aire d'étude rapprochée mais niche au niveau des villes/villages alentours (4 individus observés).	Faible
Autres espèces du cortège des milieux anthropiques (1 espèce dont 0 protégée).							Faible	0 espèce protégée au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	Faible
Cortège des milieux humides/aquatiques : 2 espèces									
Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*	-	Art. 3	EN	CVL : VU IDF : EN	CVL : DZ IDF : -	-	CVL : Très fort IDF : Majeur	Espèce affectionnant les zones humides, même de très faibles superficies, peu ou prou parsemées de buissons et d'arbustes. Elle fréquente ainsi les lisières des roselières et des typhaies, les jonchaies, les cariçaies, les oseraies, les tourbières, les fossés humides des bords des routes, et même les pièces d'eau urbaines. Suite à des modifications comportementales apparues récemment, il niche aussi dans les prairies de fauche à graminées de type mésophile, plus rarement dans les champs de blé ou de colza, dans de jeunes plantations de conifères et des landes de bruyère. En 2025, l'espèce n'a pas été contactée sur les trois « zones témoins » mais reste potentielle sur l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible au niveau des cultures de colza. Ces milieux étant des milieux de substitution, l'enjeu de ces habitats est abaissé d'un niveau.	Fort
Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*	-	Art. 3	LC	CVL : NA IDF : VU	CVL : - IDF : DZ	-	CVL : Faible IDF : Fort	Espèce fréquentant les baies et estuaires du littoral. Elle peut également être observée au niveau des zones humides continentales. En 2025, un couple a été observé en vol se posant ensuite sur un plan d'eau au sud de « Vallée de Châtillon ». Nicheur possible.	Faible
Autres espèces du cortège des milieux humides/aquatiques (0 espèce dont 0 protégée).							Faible	0 espèce protégée au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	-

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Espèces exotiques envahissantes									
Aucune espèce d'oiseaux d'origine exotique n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée.									Nul

Légende :

- An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN : liste rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes
- LRR : liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en Centre-Val de Loire (UICN, 2013) ; Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (ARB Île de France, LPO Île de France, 2018) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable
- Dét. ZNIEFF : DZsc. : espèce déterminante sous condition ; DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CRSPN du 28 avril 2016 et DRIEE, liste des espèces faunistiques déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France de 2018)



Loiret
votre Département

Oiseaux patrimoniaux en période de nidification

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
Limite régionale

Oiseaux nicheurs patrimoniaux observés posés

- Alouette des champs
- Bruant jaune
- Bruant proyer
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Fauvette des jardins
- Gobemouche gris
- Linotte mélodieuse
- Oedicnème criard
- Perdrix grise
- Pie-grièche écorcheur
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe

Oiseaux patrimoniaux nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée observés en vol/en chasse

- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Faucon hobereau

Oiseaux patrimoniaux non nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée observés en vol/en chasse

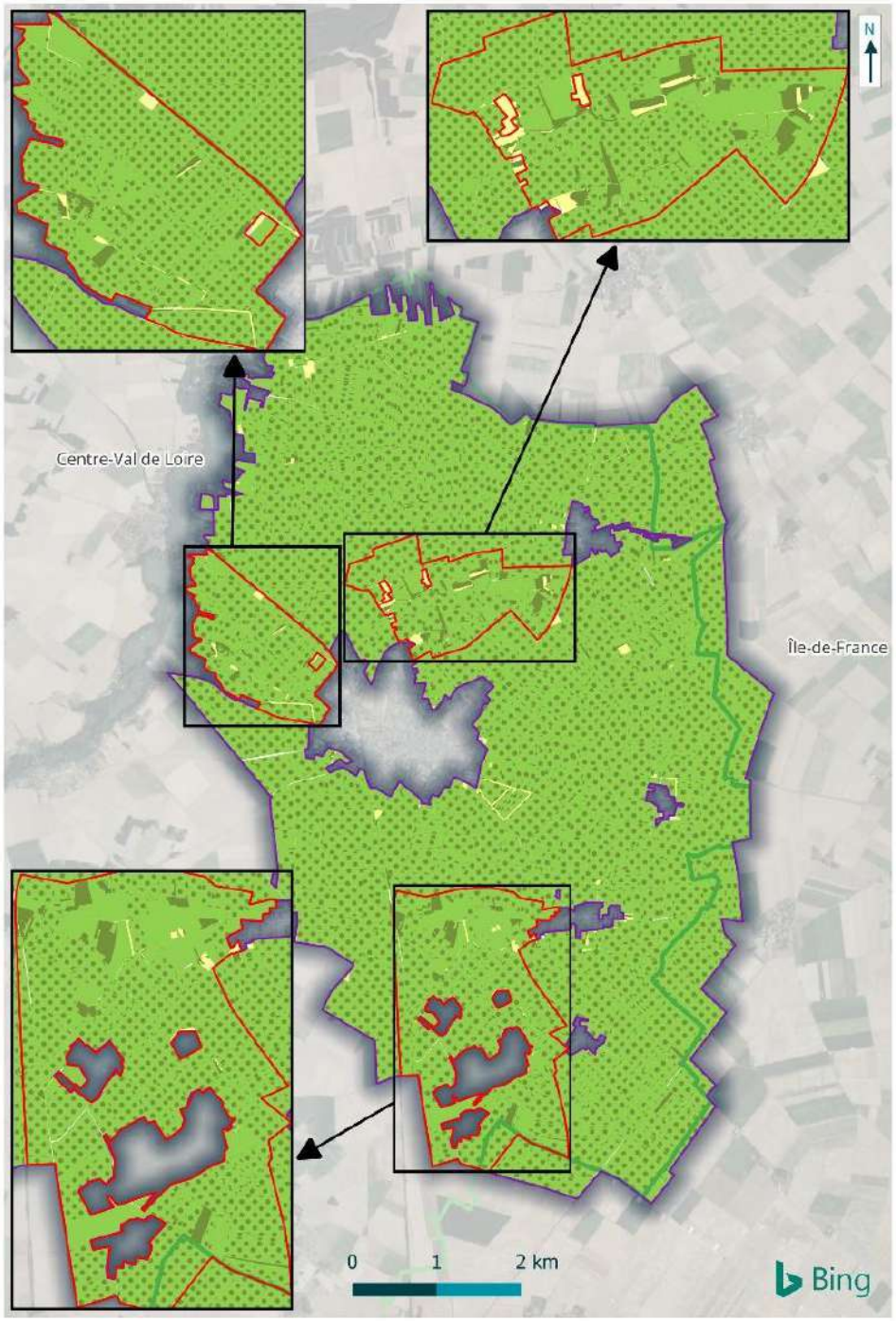
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir

Cortèges avifaunistiques

- Cortège des milieux anthropiques
- Cortège des milieux buissonnants
- Cortège des milieux forestiers
- Cortège des milieux humides/aquatiques
- Cortège des milieux ouverts

Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©IGN-G (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Enjeux contextualisés associés aux oiseaux

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
Limite régionale

Légende Niveau d'enjeu

Fort
Fort pour les busards et le Vanneau huppé
Moyen
Faible
Négligeable
Nul

biotope

2.4.3.5 Bilan concernant les oiseaux et enjeux associés

Cinquante-neuf espèces d'oiseaux (cinquante-cinq espèces nicheuses, quatre espèces non nicheuses mais nichant à proximité au niveau des villes/villages/fermes voisins) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, trente-deux sont remarquables (24 sur la partie en Centre-Val de Loire et 31 sur la partie Ile-de-France), dont 10 espèces à enjeu fort (Bruant jaune, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe, Busard cendré, Busard des roseaux, Cochevis huppé, Vanneau huppé, Bruant des roseaux), 10 espèces à enjeu moyen (Faucon hobereau, Gobemouche gris, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Pie-grièche écorcheur, Alouette des champs, Bruant proyer, Busard Saint-Martin, Perdrix grise, Tarier pâtre), et 12 espèces à enjeu faible (Coucou gris, Loriot d'Europe, Pipit des arbres, Accenteur mouchet, Hypolaïs polyglotte, Bergeronnette printanière, Caille des blés, Œdicnème criard, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir, Tadorne de Belon). On notera également la présence de quarante-deux espèces protégées recensées sur l'aire d'étude rapprochée.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent d'une part les milieux boisés et leurs lisières, ainsi que les milieux semi-ouverts/buissonnants favorables à la reproduction d'une partie des oiseaux patrimoniaux identifiés dans cette étude (faible représentation de ces milieux au sein de l'aire d'étude rapprochée). D'autre part, on notera que les milieux ouverts sont également favorables pour une bonne partie des oiseaux patrimoniaux identifiés. On notera que pour certaines espèces d'entre-elles (espèces nichant au sein des cultures), leur localisation en période de nidification va différer d'une année sur l'autre au regard de la rotation des cultures mais leur présence restera avérée sur le secteur d'étude d'une année sur l'autre.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme fort au niveau des milieux boisés, des milieux semi-ouverts mais également au niveau des milieux ouverts, faible au niveau des milieux anthropiques et des milieux humides/aquatiques et négligeable voir nul (route bitumée) sur le reste de l'aire d'étude rapprochée.

2.4.4 Mammifères (hors chiroptères)

2.4.4.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques sont issues de bases de données à l'échelle communale des référentiels nationaux (INPN) et locaux (Obs'45, Faune Ile-de-France et Géonature ARB Ile-de-France). A notre connaissance, en dehors de ce diagnostic faune/flore, il n'existe pas de publications s'étant intéressées aux mammifères sur cette zone.

Cette analyse bibliographique a ainsi mis en évidence la présence de 4 espèces de reptiles (données supérieures ou égales à 2015) sur les communes concernées par l'aire d'étude rapprochée : Chevreuil européen (Capreolus capreolus), Lièvre d'Europe (Lepus europaeus), Lapin de Garenne (Oryctolagus cuniculus), Renard roux (Vulpes vulpes).

2.4.4.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

2.4.4.2.1 Espèces

Parmi les groupes étudiés (hors micromammifères), 5 espèces de mammifères sont connues dans l'aire d'étude rapprochée :

- 5 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain (Cf. Annexe IV) ;

L'ensemble des espèces signalées dans la bibliographie ont toutes été observées lors des inventaires de terrain sur l'aire d'étude rapprochée.

Parmi les 5 espèces recensées sur l'aire d'étude rapprochée, il faut remarquer la présence de :

- aucune espèce protégée ;
- 1 espèce patrimoniale ;
- Aucune espèce exotique à caractère envahissant.

Le détail de ces espèces est précisé dans le tableau suivant « Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables ».

La richesse mammalogique du site est faible ; 5 espèces identifiées (terrain et analyse bibliographique) parmi les 51 espèces recensées en région Centre-Val de Loire).



Photo 21 - Lapin de garenne (photo non prise sur l'aire d'étude)

2.4.4.2.2 Cortèges

Les espèces présentes ou considérées comme telles dans le chapitre précédent sont rattachables à 3 cortèges :

- Cortège des milieux boisés (3 espèces) avec le Chevreuil européen, le Sanglier et le Renard roux ;
- Cortège des milieux ouverts (3 espèces) avec par exemple le Renard roux, le Lapin de Garenne, le Chevreuil européen ;
- Cortège des milieux semi-ouverts (5 espèces) avec le Lapin de garenne, le Renard roux, le Chevreuil européen.

2.4.4.3 Intérêt fonctionnel des milieux

Le groupe des mammifères est peu diversifié avec cinq espèces identifiées sur l'aire d'étude. Cette faible diversité spécifique s'explique par des habitats peu diversifiés et globalement peu favorables à ce groupe, l'aire d'étude étant constituée principalement de cultures.

Les boisements, les bosquets et les haies sont favorables à la majorité des mammifères recensés, en particulier le long de leurs lisières. Ils concentrent les gîtes pour la grande faune et de nombreuses espèces qui s'alimentent dans les prairies ou cultures aux abords.

La zone humide de l'aire d'étude rapprochée est peu favorable aux mammifères mais permet à certaines espèces de trouver un lieu pour s'abreuver.

Sur certains secteurs de l'aire d'étude rapprochée, la proximité entre les bosquets ainsi que l'abondance de chemins enherbés et de quelques secteurs de prairies facilitent le

déplacement des espèces. Les routes sont bien franchissables par la faune, même si elles peuvent causer la mort d'individus en déplacement.



Cortège des milieux boisés



Cortège des milieux semi-ouverts



Cortège des milieux ouverts (cultures)



Cortège des milieux ouverts (prairie)

Photo 22 - Habitats d'espèces / cortèges d'espèces sur l'aire d'étude rapprochée (Biotope)

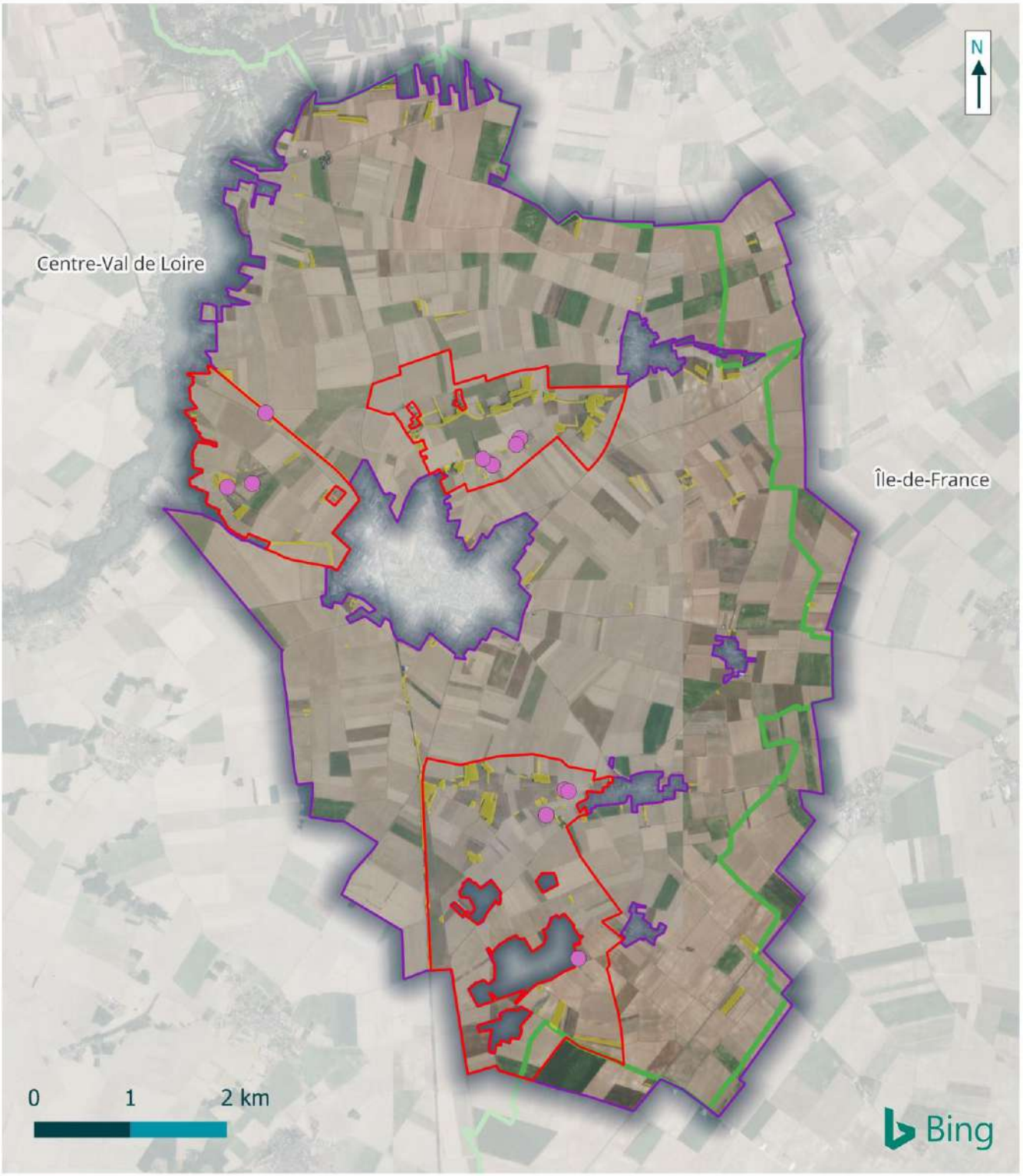
2.4.4.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée, ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques.

Nom vernaculaire *Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées									
Lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus*	-	-	NT	CVL : LC IDF : -	CVL : - IDF : -	-	CVL : Moyen IDF : Moyen	Espèce vivant dans des terriers creusés dans le sol, appréciant les boisements au sous-bois faibles, les milieux semi-ouverts. En 2025, observations de 20 individus au niveau des lisières boisées. L'aire d'étude rapprochée offre au Lapin de garenne des habitats de reproduction, d'alimentation et de transit.	Moyen
Espèces exotiques envahissantes									
Aucune espèce de mammifères d'origine exotique et à caractère envahissant n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée.									Nul

Légende :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus.
- LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) : RE : disparu de France métropolitaine ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué.
- LRR : Liste rouge régionale des mammifères (CSRPN, 2012) : RE : disparu au niveau régional ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évalué.
- Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Centre-Val de Loire (DREAL Centre-Val de Loire, 2017).
- Région : CVL : Centre-Val de Loire ; IDF : Ile-de-France



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Mammifères (hors chiroptères) patrimoniaux et/ou protégés

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
Limite régionale

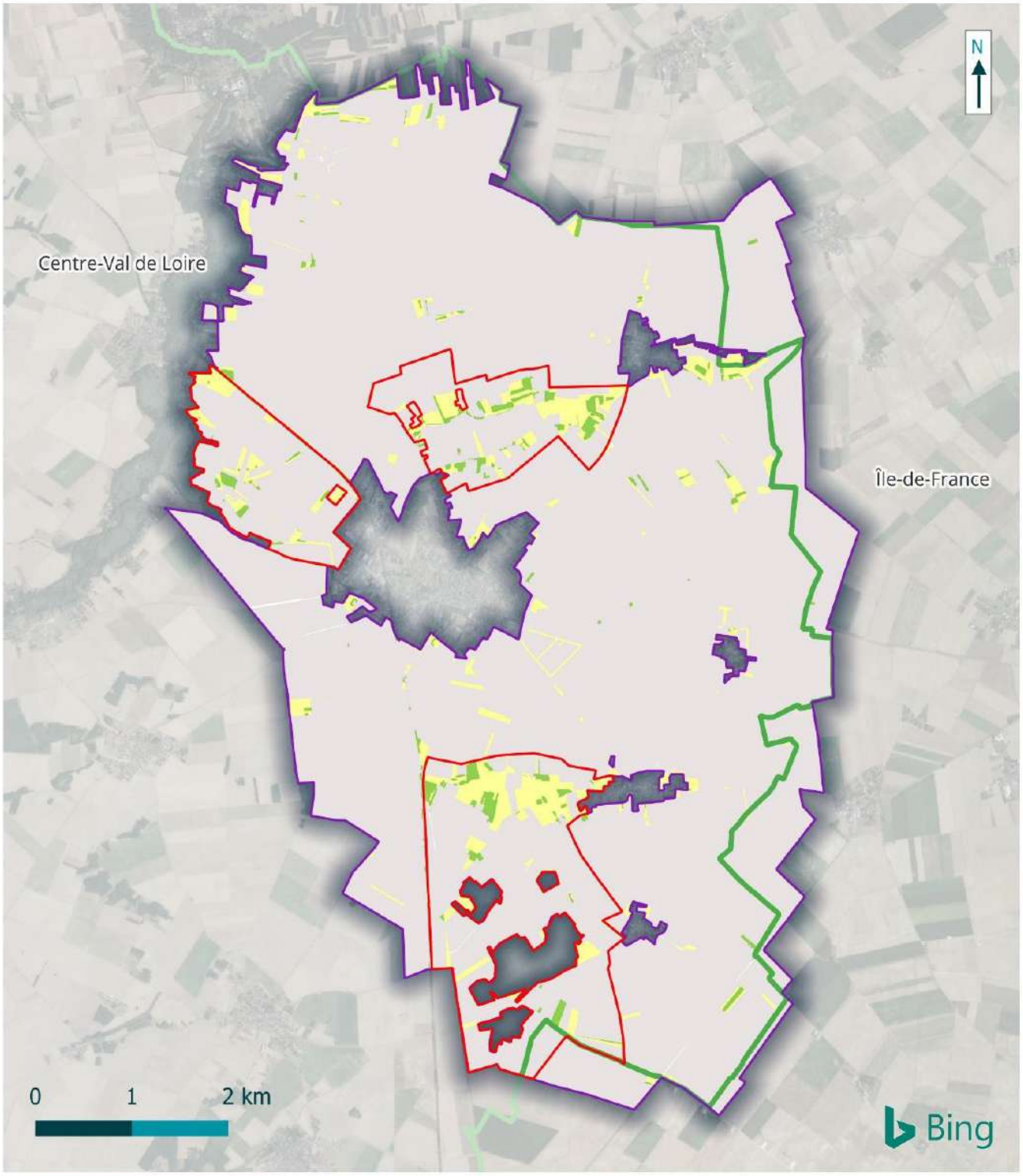
Mammifères patrimoniaux observés en 2025

- Lapin de garenne

Habitats favorables aux mammifères protégés et/ou patrimoniaux

- Lapin de garenne

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Enjeux contextualisés associés aux mammifères (hors chiroptères)

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
- Limite régionale

Niveau d'enjeu

- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

biotope

2.4.4.5 Bilan concernant les mammifères et enjeux associés

5 espèces de mammifères terrestres sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles une est patrimoniale (le Lapin de garenne).

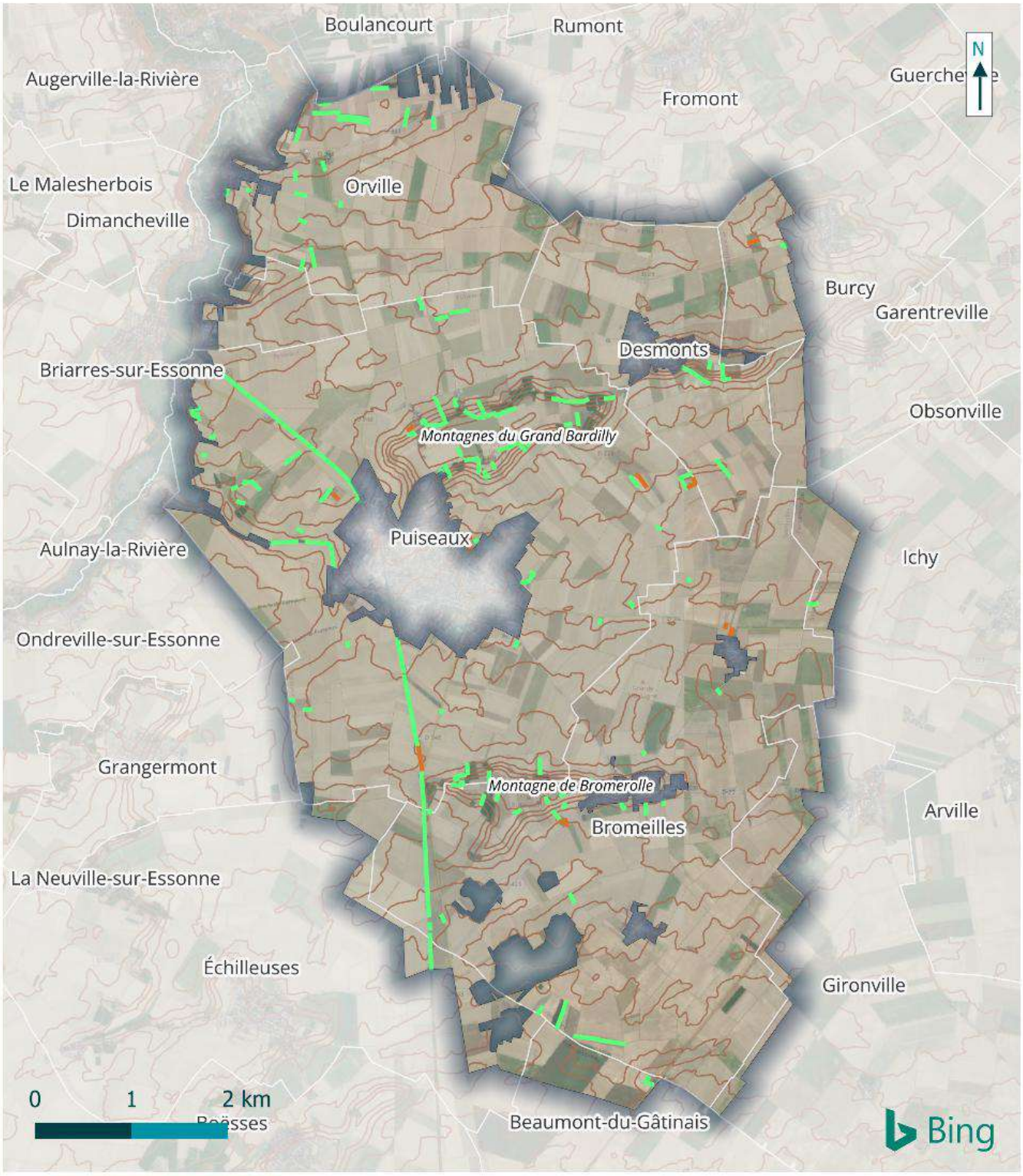
Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent donc avant tout les lisières des habitats forestiers pour l'espèce patrimoniale ainsi que les fourrés et les haies.

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme moyen pour les habitats favorables au Lapin de garenne ; faible à négligeable sur le reste de l'aire d'étude rapprochée pour les mammifères terrestres.

2.5 HAIES

2.5.1 Réseau bocager en 2025

En 2025, 16,3 km de haies sont présents au sein des communes de Puiseaux, Beaumont-en-Gâtinais, Bromeilles, Burcy, Desmonts, Echilleuses et Orville. Principalement localisées le long de la voie ferrée désaffectée, sur la montagne du Grand Bardilly au nord de Puiseaux, autour de la montagne de Bromerolle à l'ouest de Bromeilles, et au Nord-ouest d'Orville. Elles se font plus rares sur les plateaux agricoles. Ainsi, 18% du linéaire de haies est situé en bordure de rivière ou de ruisseau. La densité bocagère moyenne sur l'ensemble de l'aire d'étude est de 3,5 mètres linéaires par hectare, ce qui est relativement faible, voire très faible. Les versants des collines dites « Montagnes du Grand Bardilly » et « Montagne de Bromerolle » affichent des densités bocagères cependant bien plus élevées, jusqu'à 278 ml/ha, témoignant ainsi du caractère historique du bocage sur ce territoire.



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Réseau bocager en 2025

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

- Périmètre de l'aire d'étude
- Limites communales
- Courbes de niveau

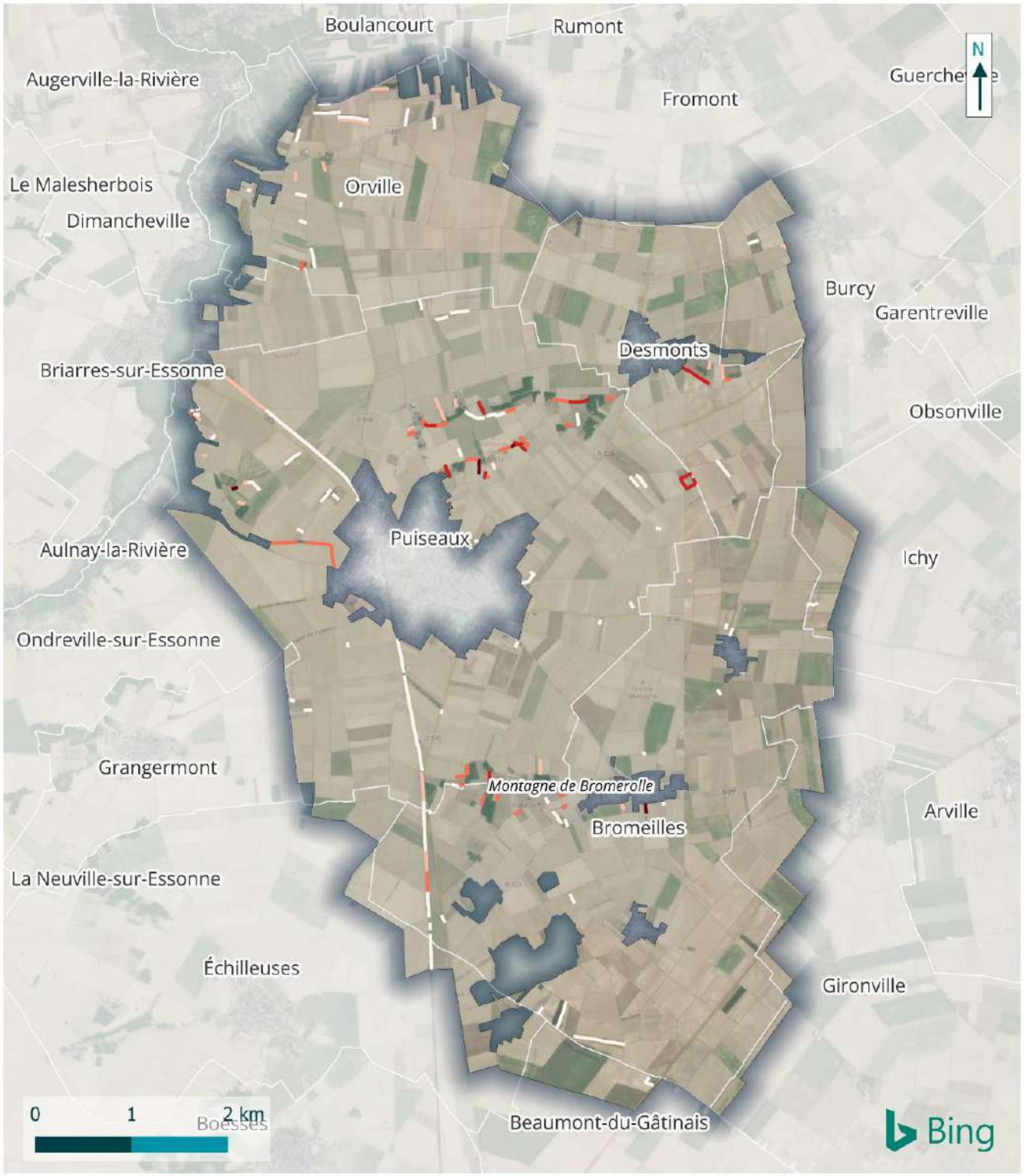
Linéaire de haie prospecté

- Linéaire de haie existante
- Linéaire de haie inexistante ou inatteignable

biotope

2.5.2 Rôle hydrologique du bocage

Dans son ensemble, le réseau bocager de l'aire d'étude participe peu à la gestion de l'eau. 70% du linéaire présente en effet un rôle hydrologique nul ou faible. 30% du linéaire de haies présente cependant un rôle hydrologique fort ou moyen, jouant ainsi un rôle hydrologique non négligeable sur le territoire. Les haies perpendiculaires aux fortes pentes, associée à un fossé et/ou un talus ainsi que situées en bord de cours d'eau peuvent être ainsi considérées comme stratégiques pour la gestion de l'eau.



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Rôle hydrologique du linéaire bocager

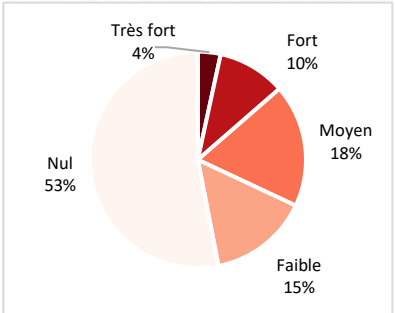
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Périmètre de l'aire d'étude

Limites communales

Rôle hydrolique du linéaire bocager

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Nul



biotope

2.5.3 Qualité du bocage

Outre les quelques haies disparues entre 2024 et 2025, les prospections de terrain ont mis en évidence une forte qualité du bocage, et un bon état de conservation général. En effet, 70% des haies prospectées sont en bon état et 31,4% sont des haies basses rectangulaires avec arbres, et 25,6% des haies arbustives hautes. La présence de haies arbustives hautes et des haies basses rectangulaires avec arbres est particulièrement favorable à la faune, la strate arborée constituant un lieu de refuge et de reproduction pour l'avifaune notamment et pour certaines espèces de chauves-souris, la strate arbustive constitue un lieu de gite et de nourrissage (oiseaux, mammifères, insectes). La strate herbacée permet d'améliorer les déplacements de l'ensemble de la faune sauvage, et constitue également un lieu de reproduction ou d'alimentation pour de nombreuses espèces.



Photo 23 - Typologie des haies prospectées et particularité intéressantes pour la faune (Biotope)

La diversité spécifique moyenne du bocage, observée sur les haies prospectées, est de 7 essences par haie, certaines présentant jusqu'à 14 essences principales. La Ronce commune et le Lierre grimpant n'ont pas été comptabilisés de par leur présence systématique dans chaque haie. Au-delà de ces deux essences, ce sont notamment l'Aubépine, le Prunelier, le Cerisier de sainte-lucie, le Nerprun purgatif, l'Orme et le Sureau qui dominent au sein du réseau de haie. Ces essences sont caractéristiques du réseau bocager de toute l'aire d'étude, notamment l'Aubépine et le Prunelier, qui sont présentes dans environ 68% des haies prospectées.



Aubépine à un style
Cratageus monogyna



Aubépine à deux styles
Crataegus laevigata



Prunellier commun
Prunus spinosa



Cerisier de sainte-Lucie
Prunus mahaleb



Nerprun purgatif
Rhamnus cathartica



Orme champêtre
Ulmus minor



Sureau noir
Sambucus nigra

Photo 24 - Essences caractéristiques du réseau bocager (Biotope)

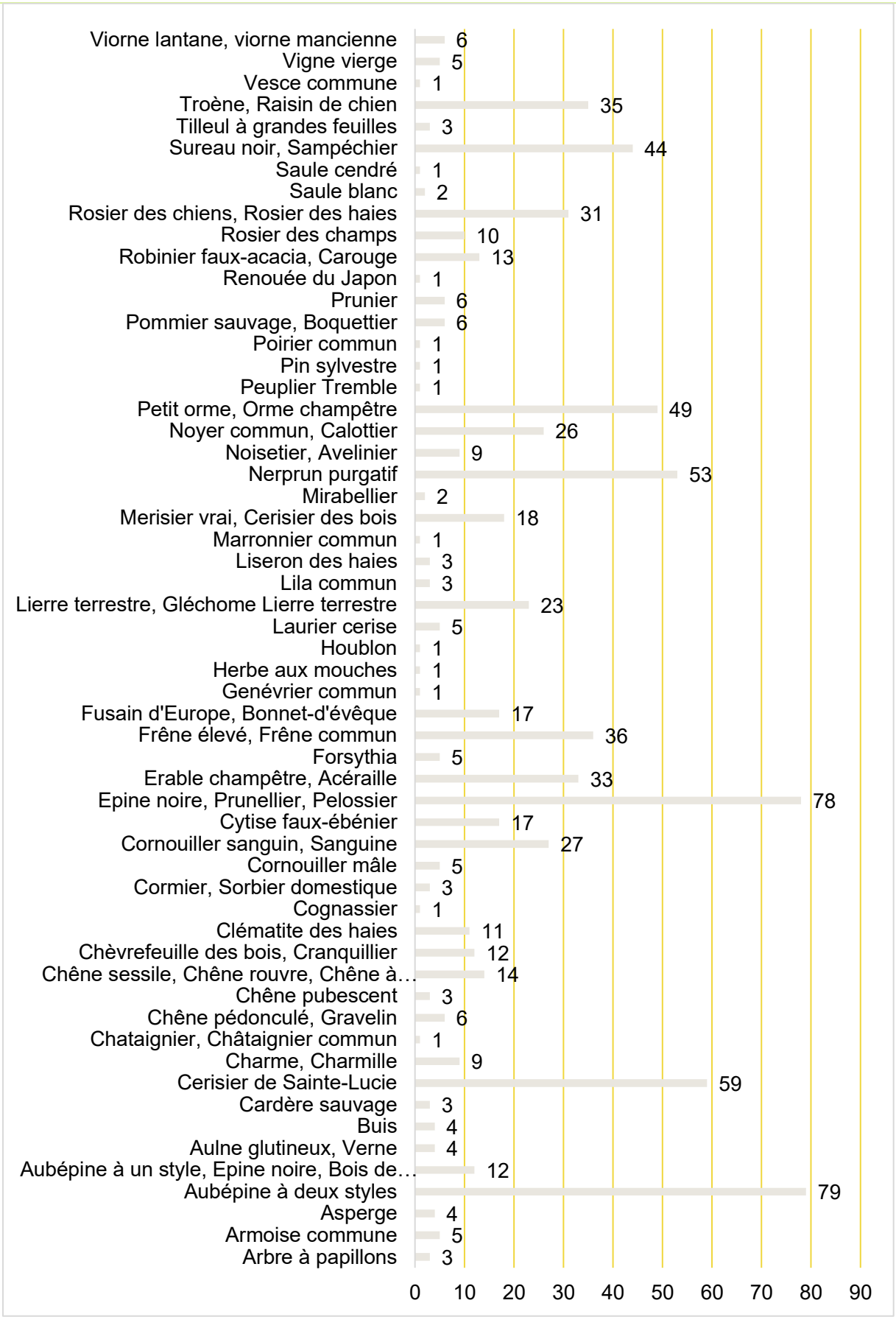
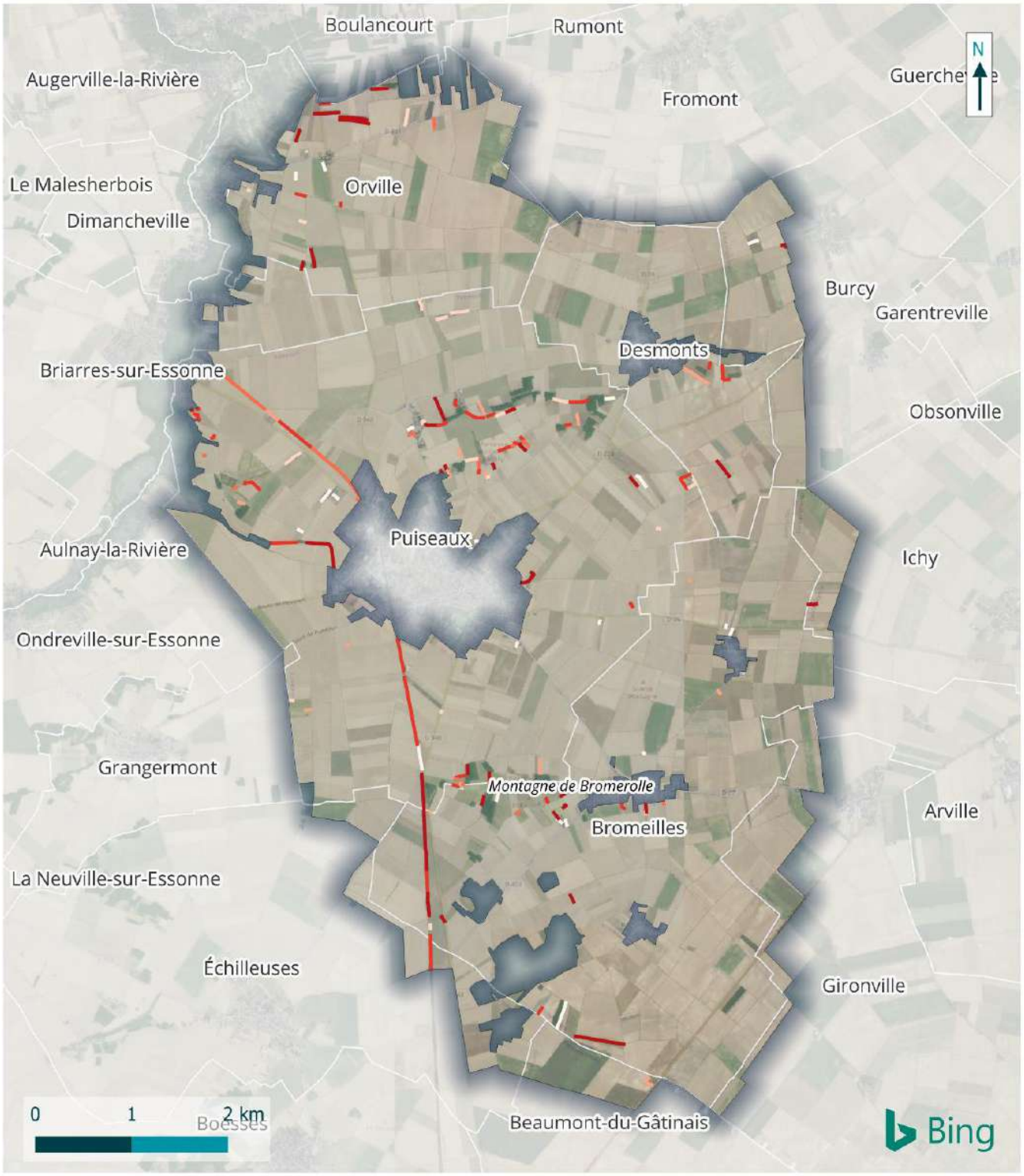


Figure 19 - Fréquence des essences au sein du réseau bocager

Le rôle écologique du bocage a été estimé selon la méthodologie présentée plus haut. Ainsi, 24 % du bocage prospecté présente un rôle écologique très fort et 22 % un rôle fort, en raison de leur typologie, de la diversité des essences les composant, de leur bon état de conservation, de leur caractère continu ou encore de la présence d'arbres trognes ou à cavités, favorables à la faune.

Dans un contexte d'agriculture intensive, où les grandes cultures dominent le paysage, ces haies bocagères jouent un rôle majeur de refuge pour la biodiversité. Elles constituent des corridors écologiques essentiels, permettant la circulation des espèces et le maintien de réservoirs de faune et de flore dans une matrice agricole peu favorable.



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Rôle écologique du bocage prospecté

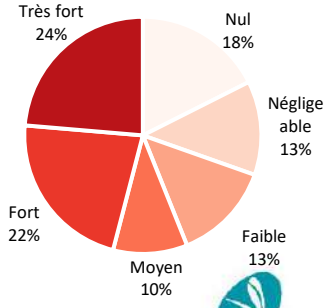
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Périmètre de l'aire d'étude

Limites communales

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



biotope

2.6 CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

2.6.1 Position de l'aire d'étude éloignée dans le fonctionnement écologique régional

L'aire d'étude éloignée intercepte trois réservoirs de biodiversité (RB - milieux forestier, humides et pelouses calcaires) et trois corridors (milieux forestier, zones humides et pelouses calcaires).

Le tableau suivant fournit une analyse synthétique de la position du projet par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position au sein de l'aire d'étude éloignée
Réservoir de biodiversité		
Sous-trame des milieux forestiers	Buthiers piscine au nord de l'AEE / bois de Chateaugay à l'ouest de Malherbes	Réservoir situé au nord de l'AEE. Le patch le plus poche de l'AER se situe à 700 mètres. Une partie des patchs intègre les ZSC « Haute vallée de l'Essonne » et « Vallée de l'Essonne et vallon voisins ». Les réservoirs situés sur les communes de Boulancourt et Buthiers sont intégrés au PNR du « Gâtinais Français » Les 2 patchs situés nord-ouest de la commune de Buthiers intègrent la ZNIEFF de type II « vallée de l'Essonne de Buthiers à la seine » 5 ZNIEFF de type I intègrent une partie des réservoirs « bois picard », « marais de Buthiers », « Pelouses et ourlets de la vallée Ponteau », « Platière de la vallée aux noirs à Buthiers », « Pont de Roncevaux à Buthiers » La ZNIEFF « pelouses et ourlet de la vallée Pontchâteau », intégrant le RB est aussi classé CEN
	Carrefour de la Labrosse au nord-ouest de l'AEE (sud du Malesherbois, Dimancheville, Briarres-sur-Essonne et Aulnay-la-Rivière)	Réservoir présent dans le quart nord-ouest de l'AEE. Le réservoir le plus proche de l'AER est situé à 3 km. La majorité des réservoirs correspond à la ZSC de la « vallée de l'Essonne et vallons voisins » et à la ZNIEFF de type II « coteaux de l'Essonne et de la Rimarde » Les RB intègrent 6 ZNIEFF de type I concernant les pelouses calcicoles « du moulin à vent », « de de la croix moreau » et « du vieux Clos », ainsi que les pelouses « du Larris », et de « la vallée d'enger et de la montagne des justices »
	Sud-ouest de l'AEE (La Neuville-sur-Essonne, Ondreville-sur-Essonne,	Réservoir présent à l'ouest de l'AEE. Le réservoir le plus proche de l'AER est à 1,2 km.

Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position au sein de l'aire d'étude éloignée
	Echilleuses, Boësses et Gaubertin)	4 entités intègrent la ZSC « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » 3 RB sont situés dans la ZNIEFF de type I « pelouses de Grangermont » à 3 km de l'AER. L'ensemble des réservoirs sont intégrés à la ZNIEFF de type II « coteaux de l'Essonne et de la Rimarde »
	Le marais d'Orville	Réservoir situé au nord-ouest de l'AEE, légèrement intégré à l'AER. Il correspond à la ZNIEFF de type I et à l'APB « Marais d'Orville ». Il intègre la ZSC de la « vallée de l'Essonne et vallons voisins »
Sous-trame des milieux humides	Marais d'Orville au nord du Loiret, située au niveau des communes de Dimancheville e, d'Orville et de Briarres-sur-Essonne	Réservoir présent dans le quart nord-ouest de l'AEE. Une petite surface de ce marais intègre l'AER. Il correspond à la ZNIEFF de type I « Marais d'Orville » et à la ZSC « Vallée de l'Essonne et vallons voisins ». Une petite partie du réservoir est intégrée à l'APB du marais.
	Marais de Dimancheville au nord du Loiret, située au niveau des communes de Dimancheville, d'Orville et de Briarres-sur-Essonne	Réservoir composé de 4 entités jointes situées dans le quart nord-ouest de l'AEE, à 100 mètres de l'AER. Ce marais est situé en amont du marais d'Orville. Réservoir limitrophe de la ZNIEFF de type I « Marais d'Orville » et de la ZSC « vallée de l'Essonne et vallons voisins ». Partie du réservoir intégré à l'APB du « marais d'Orville ».
	Vallée de l'Essonne et les vallons voisins située le long du cours d'eau de l'Essonne, au nord du département, intègre l'AEE et l'AER	Réservoir présentant de nombreuses entités situées sur le nord-ouest de l'AEE et longeant l'Essonne. Une partie de ce réservoir de biodiversité est limitrophe à l'AER. Le réservoir se poursuit jusqu'à 7 km à l'ouest, en dehors de l'AEE. L'ensemble du réservoir correspond à la ZSC « Vallée de l'Essonne et vallons voisins ». La ZSC « Haute vallée de l'Essonne » est située à moins de 100 mètres de l'AER. Une partie du réservoir intègre l'APB du « marais d'Orville » et correspond à la ZNIEFF de type I du marais qui est à la limite avec l'AER. Au nord de l'AEE, le réservoir intègre la ZNIEFF de type II « vallée de l'Essonne de Buthiers à la seine » ainsi qu'une partie du PNR du Gâtinais français

Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position au sein de l'aire d'étude éloignée
Sous-trame des pelouses calcaires	Pelouse et lisières sèches sur sol calcaire présent dans la vallée de l'Essonne au sein de l'AEE, à l'ouest de l'AER	Réservoir composé de 24 entités situé sur la partie ouest de l'AEE. Le réservoir le plus proche de l'AER se situe à 600 mètres. Les entités correspondent pour la majorité à la ZSC « Vallée et côteaux de l'Essonne », ainsi qu'à la ZNIEFF de type II « côteau de l'Essonne et de la Rimarde ». La sous-trame englobe les ZNIEFF de type I de pelouse « de Grangermont », «la vallée d'enfer et de la montagne des justices », « du larris » ainsi que les pelouses calcicoles « du moulin à vent » et « du vieux clos »
Corridors écologiques		
Sous-trame des milieux boisés	Réseau de petits boisements s'étendant sur l'ensemble de la partie ouest de la forêt de Buthiers jusqu'à Gaubertin.	Corridors traversant l'AEE du nord-ouest au sud-ouest. Traverse le nord-ouest de l'AER
Sous-trame des zones aquatiques	Réseau le long du cours d'eau de l'Essonne ainsi qu'au niveau du bourg de Boësses	Corridor présent sous forme de « virgule » du nord à l'ouest de l'AEE et intercepte la partie nord-ouest de l'AER
Sous-trame des pelouses calcaires	Réseau de pelouse et lisières sèches sur sol calcaire présent dans la vallée de l'Essonne, sur l'ensemble ouest de d'AEE : du Malesherbois à Echilleuses	Corridors traversant l'AEE du nord-ouest au sud-ouest, à la limite avec l'AER

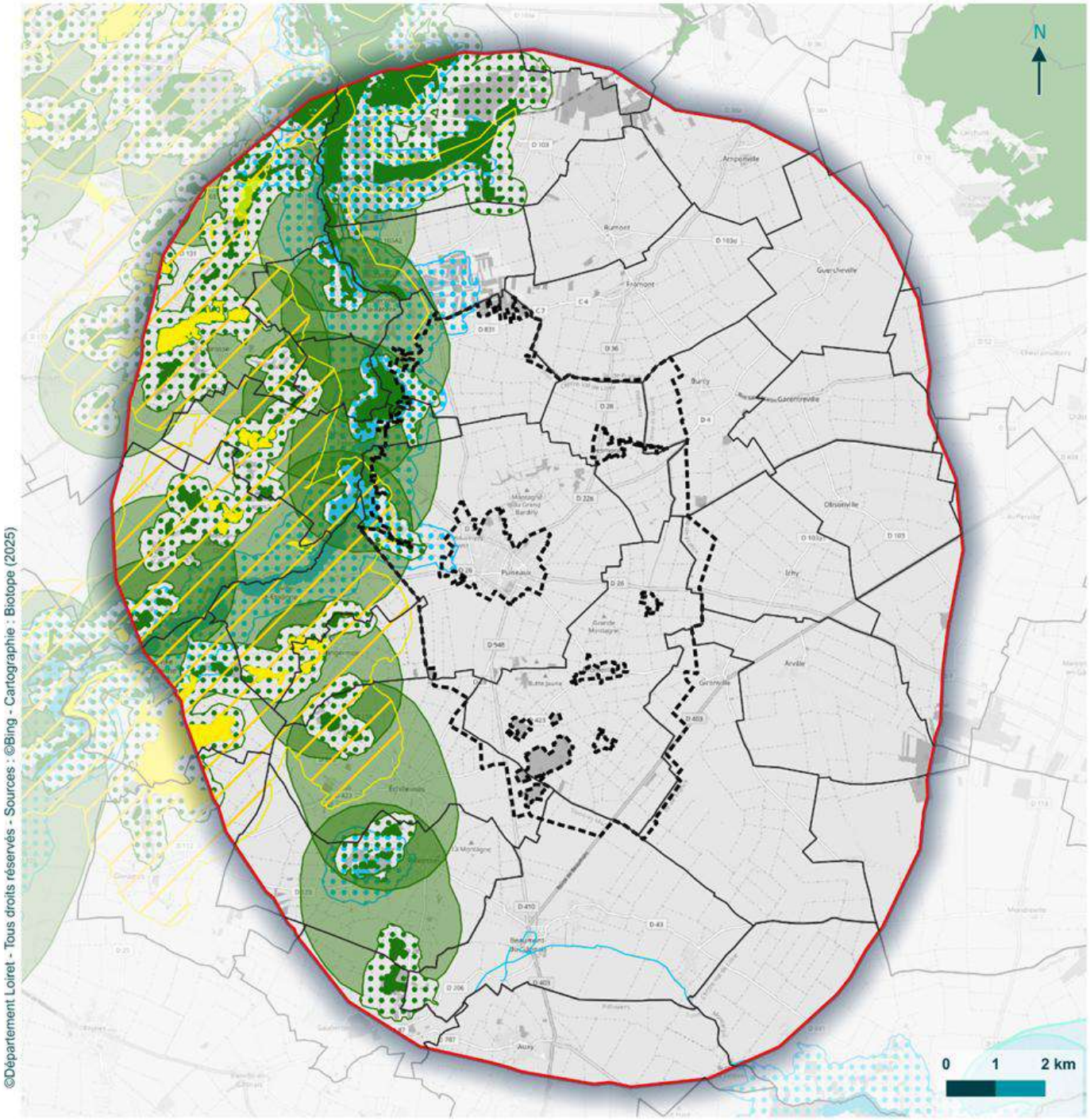
Tableau 53 - Position de l'aire d'étude éloignée par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale

L'aire d'étude rapprochée est traversée par les 3 corridors écologiques des sous-trames des milieux boisés, humides et calcaires. À l'échelle régionale, 2 autres sous-trames sont présentes : celle des landes acides et celles des milieux ouverts hors cultures céréalières.

Concernant l'aire d'étude éloignée, celle-ci est en contact avec les pelouses calcaires de la vallée de l'Essonne identifiées comme un réservoir de biodiversité du SRADDET. Ces pelouses calcicoles sont le dernier bastion de nombreuses espèces animales et végétales typiques particulièrement rares et menacées en région Centre-Val-de-Loire. Deux autres réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sont également présents au sein de l'aire d'étude éloignée : la sous-trame des milieux humides et celles de milieux forestiers. Ces 2 sous-trames sont également situées au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée. Leurs corridors écologiques traversent la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. On retrouve notamment l'Essonne et le marais d'Orville qui sont des réservoirs de biodiversité pour ces 2 sous-trames. Les réservoirs de biodiversité sont composés de nombreux patchs de faible superficie.

L'aire d'étude est traversée par deux obstacles au déplacement de la faune : la route départementale RD 948 qui traverse l'AER du nord au sud en passant d'Orville jusqu'à Auxy. RD403 qui relie Beaumont à Montereau Fault-Yonne, au nord-est de l'AEE.

Ainsi, l'ouest de l'aire d'étude éloignée a des connexions significatives avec les entités identifiées ici au niveau régional, notamment via les milieux boisés, humides et celles des pelouses calcaires qui la composent.



©Département Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©Bing - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Etude préalable d'aménagement foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (5 km)
- Communes

Sous-trame des milieux calcaires

- Corridor écologique des pelouses calcaires
- Corridor écologique diffus des pelouses calcaires
- Réservoir de biodiversité des pelouses calcaires

Sous-trame des milieux forestiers

- Corridor écologique des milieux forestiers
- Corridor écologique diffus des milieux forestiers
- Réservoir de biodiversité des milieux forestiers

Sous-trame des milieux humides

- Corridor écologique des milieux humides
- Corridor écologique diffus des milieux humides
- Réservoir de biodiversité des milieux humides

biotope

3. PAYSAGE – TOURISME – PATRIMOINE

3.1 LE PAYSAGE

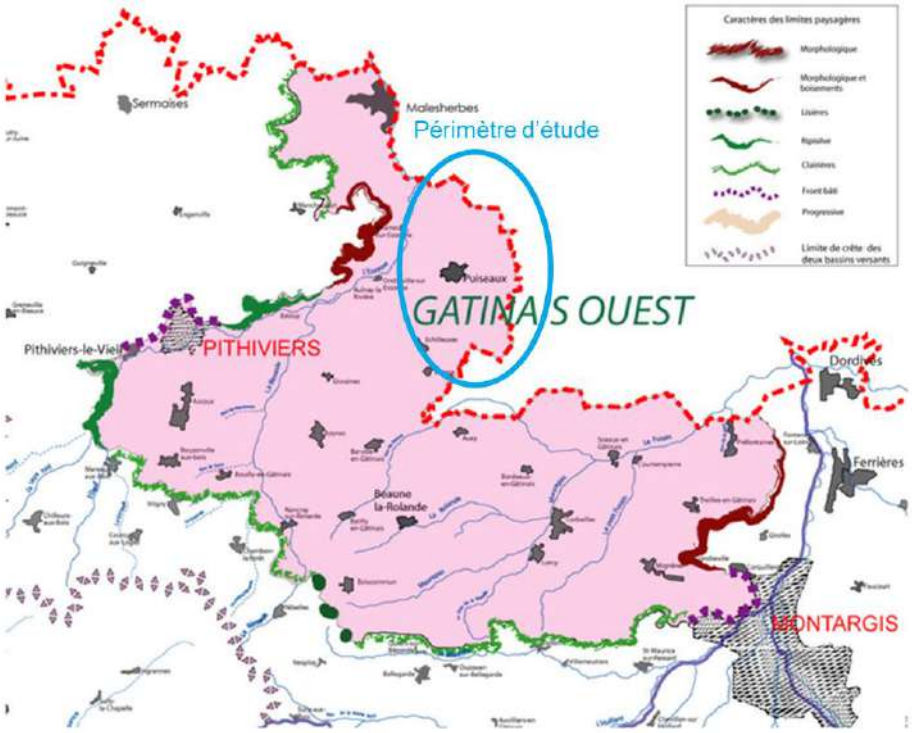
3.1.1 Grand paysage

Les communes concernées par l'étude sont localisées dans le Gâtinais, et plus précisément dans le Gâtinais de l'Ouest selon l'atlas des paysages du Loiret et dans le Gâtinais Sud pour les communes situées en Seine-et-Marne.



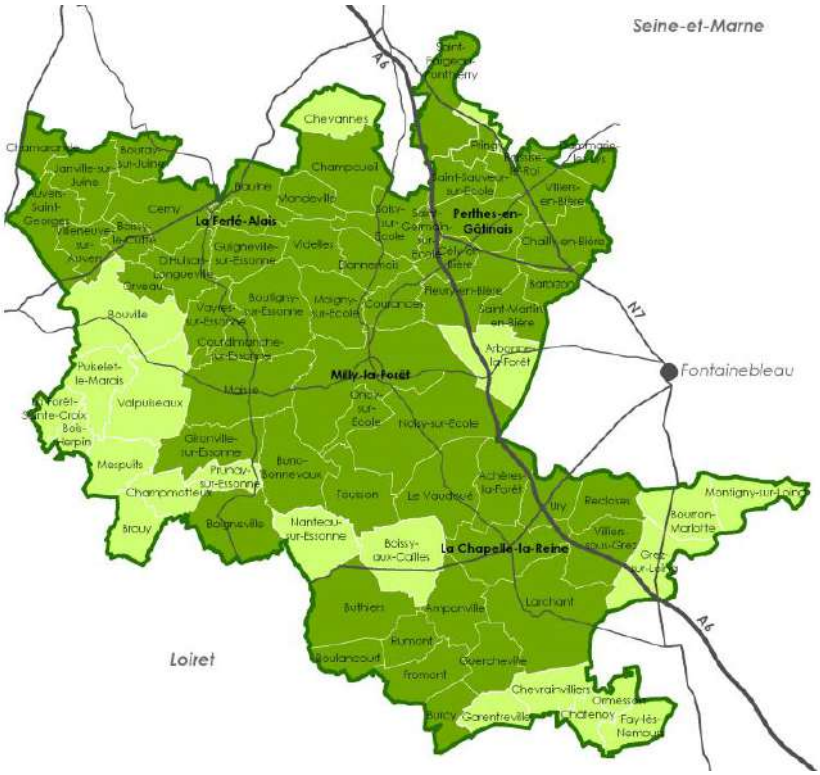
Carte 60 - Les principales entités paysagères en région Centre-Val de Loire

Ce paysage ouvert se distingue de la Beauce par la présence de boisements plus nombreux qui limitent les horizons. La limite Ouest du territoire est marquée par la vallée de l'Essonne qui forme une rupture dans le paysage en formant un couloir vert qui sépare le Gâtinais de la Beauce.



Carte 61 - L'ensemble paysager du Gâtinais Ouest

On notera que le périmètre de l'étude se trouve en limite du parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français situé sur le département de Seine-et-Marne. Les communes de Burcy et Fromont font partie du périmètre du PNR.



Carte 62 - Périmètre du PNR du Gâtinais Français

L'agriculture y est l'activité majeure. Les corps de fermes à cour fermée sont logés dans les villages et non au milieu des terres agricoles. Sur ces vastes plateaux l'horizon est marqué par les bourgs.



Photo 25 - Vue sur Puiseaux en arrivant de Mainville (Terr&Am)

Les abords de Puiseaux sont marqués par les villages perchés sur les buttes comme Desmonts ou Bromeilles. Ce sont sur ces buttes de 30 m de dénivelé que se développait autrefois le vignoble du Gâtinais.



Photo 26 - Vue sur Bromeilles en arrivant de Puiseaux (Terr&Am)

Ces buttes créent des événements dans ce paysage ouvert et procurent des points de vues remarquables sur l'ensemble du plateau.



Photo 27 - Vue sur Puiseaux depuis la Butte Jaune (Terr&Am)

Sur ce plateau sans rivière, l'eau apparait sous forme de mares implantées en entrée ou au cœur du village. Seuls milieux humides du plateau, elles sont des réservoirs de biodiversité. Les quelques mares présentent dans l'emprise de l'étude devront être préservées.



Photo 28 - Mare au Sud du bourg de Bromeilles (Terr&Am)



Photo 29 - Ancienne mare au Nord du hameau de Mainville (Terr&Am)



Photo 30 - Mare de Bardilly le Grand au Nord de Puiseaux (Terr&Am)

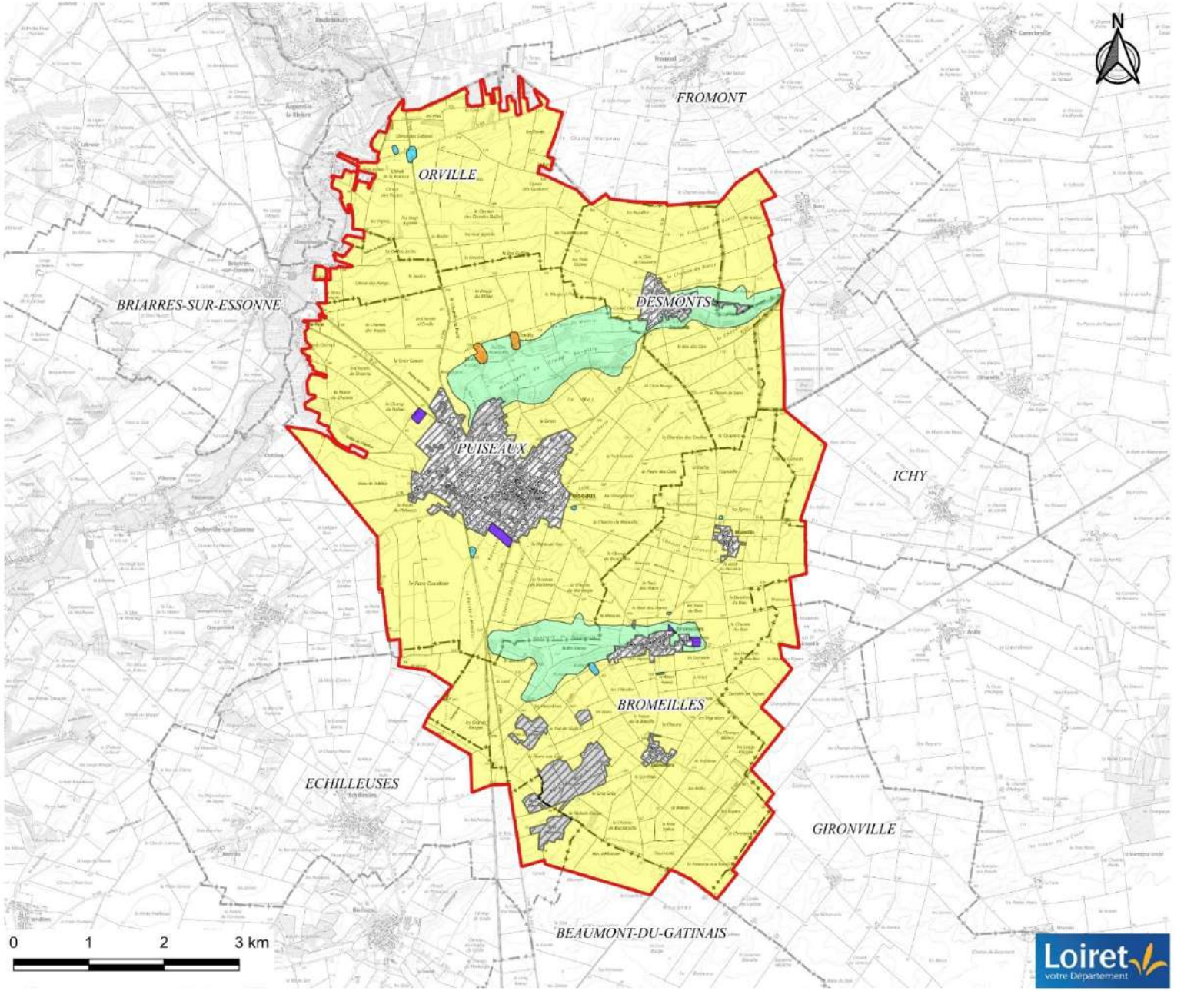
Etude préalable
d'aménagement foncier

Les entités paysagères

- Périmètre d'EPAF
- Parties exclues de l'EPAF

Les entités paysagères :

- Les hameaux
- Les écarts bâtis
- Les abords des bourgs
- Les Buttes
- Paysage agricole ouvert



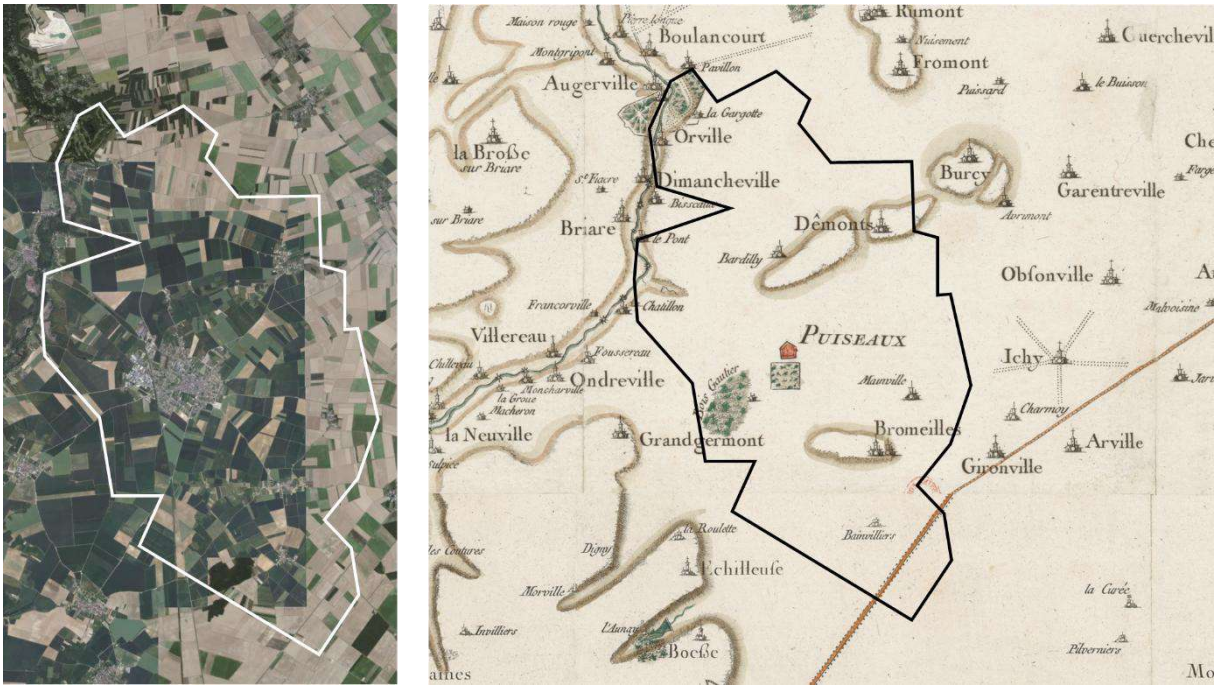
Terr&Am - Octobre 2025
BD Ortho IGN
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

3.1.2 Evolution du paysage au fil du temps

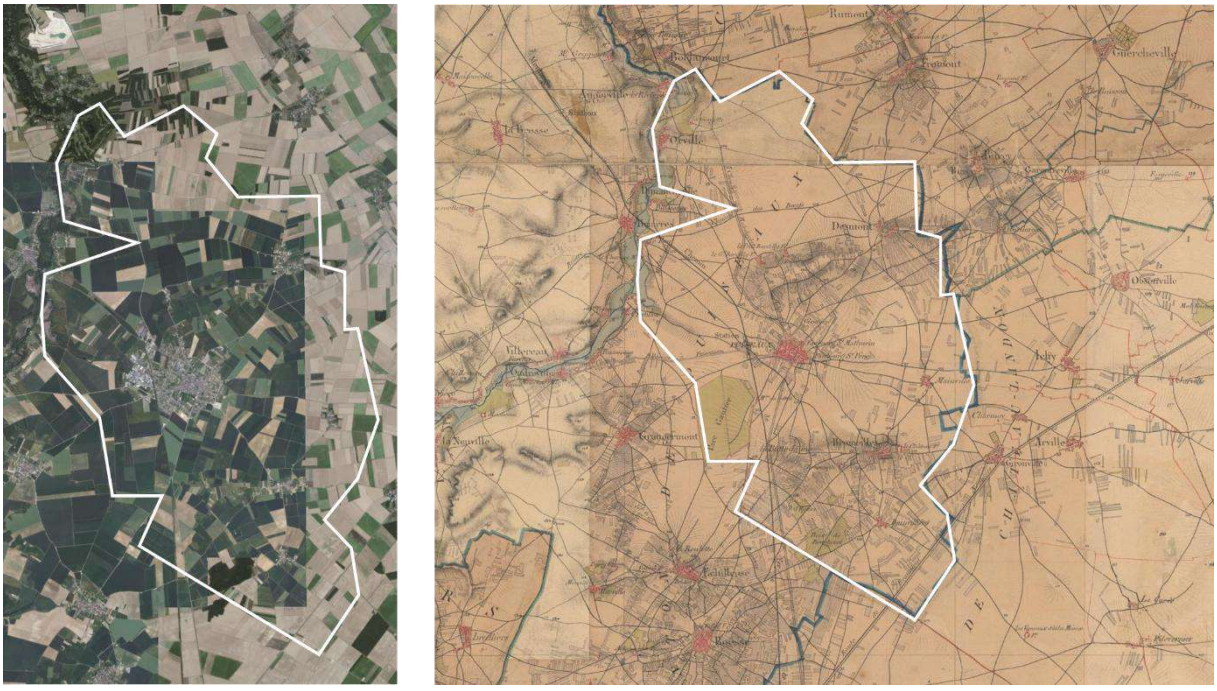
Les communes aux abords de Puiseaux ont toujours connu une forte pratique agricole.

La Carte de Cassini, première carte générale et détaillée du Royaume de France (réalisée au XVIIIe siècle) met en avant l'existence d'un paysage ouvert, qui se développe à l'Est de la vallée de l'Essonne.



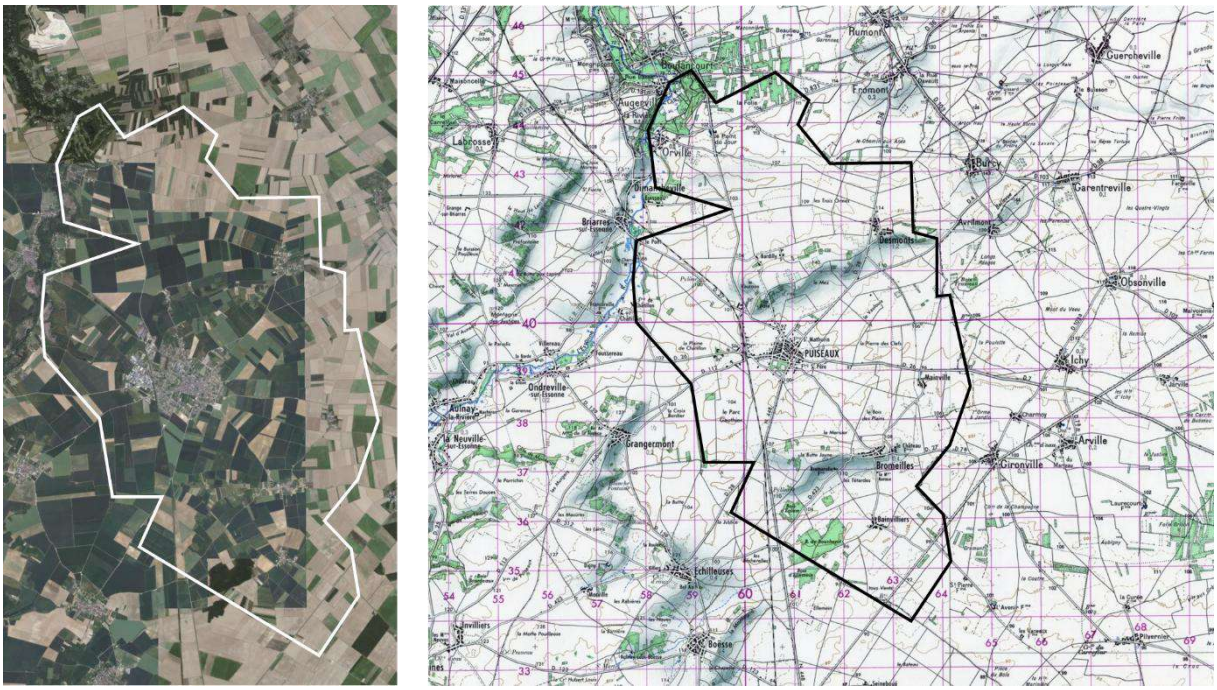
Carte 64 - Comparaison entre la photo aérienne actuelle et la carte de Cassini (Remonter le Temps)

La structuration paysagère du périmètre n'a que peut évoluer entre le XVIIIe et le XIXe siècle, à l'exception d'un déploiement d'un réseau de communication relativement important, mêlant route et voie ferrée. Le réseau viaire actuel, hérité de celui-ci, est toutefois moins fourni.



Carte 65 - Comparaison entre la photo aérienne actuelle et la carte de l'Etat Major (Remonter le Temps)

La principale évolution paysagère visible à la lecture des différentes cartes s'avère être la disparition du « Bois Gauthier », dont la mention et l'existence s'effacent après le XIXe siècle. Situé entre Puiseaux et Grangermont, ce secteur autrefois boisé a laissé place à des parcelles agricoles cultivées. Le nom du lieu-dit « Parc Gauthier » est aujourd'hui la seule trace visible de cet ancien boisement.



Carte 66 - Comparaison entre la photo aérienne actuelle et la carte IGN de 1950 (Remonter le Temps)

3.1.3 Les différentes unités paysagères

3.1.3.1 Le paysage agricole ouvert

Il se compose de cultures céréalières ponctuées par quelques massifs boisés qui peuvent parfois canaliser les vues.

Les bourgs forment souvent les fonds de perspective avec les clochers qui se détachent de la silhouette urbaine. Cette silhouette se compose du bâti mais également de la végétation qui est très présente en périphérie immédiate des villages. Dans ce paysage ouvert, ces végétaux apportent une part importante à la qualité de vie en offrant des îlots de fraicheurs aux abords des habitations.

Les covisibilités sont nombreuses d'un bourg à l'autre.



Photo 31 - Vue de Bromeilles en sortant de Bainvilliers (Terr&Am)

Au Nord de Puiseaux la végétation qui accompagne la vallée de l'Essonne forme souvent un fond de perspective.



Photo 32 - Vue sur la vallée de l'Essonne depuis la RD 948 au Nord de Puiseaux (Terr&Am)

En plus des massifs boisés, la végétation qui accompagne l'ancienne voie de chemin de fer située à l'ouest de l'emprise de l'étude ainsi que la végétation qui longe le ru de la vallée de Châtillon aux abords de Puiseaux joue un rôle important en formant des corridors écologiques entre la vallée de l'Essonne, les massifs boisés et les buttes.



Photo 33 - L'ancienne voie de chemin de fer est envahie par la végétation (Terr&Am)

Les quelques arbres isolés encore présents dans ce paysage ont également de l'importance. Ils animent le paysage et servent toujours de repère comme autrefois (car implantés au carrefour de voies ou chemins). Dans l'emprise de l'étude, on observe encore quelques fruitiers aux abords du bourg de Desmonts et un alignement d'arbres à l'entrée Nord-Est de Puiseaux.



Photo 34 - Tilleuls au Sud-Ouest de Bainvilliers (Terr&Am)



Photo 35 - Bouquet de tilleuls avec une croix de chemin au Sud de Mainville (Terr&Am)



Photo 36 - Arbres fruitiers au Nord de Desmonts (Terr&Am)



Photo 37 - Alignement d'arbres à l'entrée Nord-Est de Puiseaux, en arrivant de Desmonts (Terr&Am)

3.1.3.2 Les buttes

Au Nord et au Sud de Puiseaux, la montagne du Grand Bardilly et la Butte Jaune forment des éléments à part dans le paysage. Ces buttes émergent dans le paysage ouvert avec quelques bandes boisées qui accompagnent le coteau. Les quelques haies et les massifs boisés qui suivent les pentes permettent de souligner le relief et de rendre plus lisible les différences de niveau entre le haut et le bas des buttes.



Photo 38 - Vue de la montagne du Grand Bardilly depuis la RD 26 - l'alignement d'arbres à l'entrée Nord-Est de Puiseaux impacte ce paysage (Terr&Am)



Photo 39 - Vue de la Butte Jaune avec Bromeilles (Terr&Am)

Dans le prolongement de la montagne du Grand Bardilly, le village perché de Desmonts anime également le paysage.



Photo 40 - Vue sur le village perché de Desmonts (Terr&Am)

Dans cet espace ouvert, au même titre que les massifs boisés, ce relief permet d'animer le paysage en offrant des vues variées selon la position de l'observateur. Ainsi les vues sur Puiseaux et autres bourgs peuvent apparaître ou disparaître au gré des balades.

La végétation est plus variée sur ces buttes. Les cultures céréalières ne sont pas toujours majoritaires. On peut ainsi observer des massifs boisées, des haies, des zones en friches souvent implantées sur d'anciennes décharges, des jachères (en surfaces importantes sur la Butte Jaune), des prairies (pâtures pour équidés) et des vergers. Cette diversité favorise ainsi la biodiversité et offre un refuge pour la faune locale.

- **<u>Sur la Butte Jaune</u>**



Photo 41 - Massif boisé sur le versant Nord (Terr&Am)



Photo 42 - Jachère sur le haut de la butte (Terr&Am)



Photo 43 - Friches (Terr&Am)



Photo 44 - Décharge avec clôture en périphérie (Terr&Am)



Photo 45 - Pâture sur les pentes Est de la butte (Terr&Am)



Photo 46 - Pâture sur la pente Nord, face au cimetière (Terr&Am)

- **<u>Sur la Montagne du Grand Bardilly</u>**



Photo 47 - Plantation de noyers sur le haut de la Montagne (Terr&Am)



Photo 48 - Pâture avec en fond une haie qui permet d'abriter les équidés des vents du Nord-Est (Terr&Am)



Photo 49 - Ancienne décharge aujourd'hui en friche



Photo 50 - Alignement de tilleuls sur le versant Nord (Terr&Am)

On notera également la présence de l'alignement de tilleuls qui forme la liaison entre le cimetière et le bourg de Bromeilles. Situé dans l'emprise de l'étude, il devra être préservé car il participe à l'ambiance des lieux. Les arbres isolés localisés sur les buttes marquent également le paysage car visibles de loin.



Photo 51 - Alignement de tilleuls qui forme le lien entre le cimetière et le bourg (Terr&Am)



Photo 52 - Sur le versant Nord de la Butte Jaune - un noyer visible de loin (Terr&Am)



Photo 53 - Arbre qui anime le versant Sud de la Butte en rive de la RD 228, à l'Est de Desmonts (Terr&Am)

3.1.3.3 Les hameaux et écarts bâtis

Les hameaux inclus dans le périmètre de l'étude se limitent à Bardilly le Grand et Bardilly le Petit situés sur le versant Nord de la Montage du Grand Bardilly. Ils se composent de fermes et anciennes fermes. Bardilly le Petit se caractérise par ses murs à l'alignement.



Photo 54 - Bardilly le Grand et Bardilly le Petit implantés sur le versan Nord (Terr&Am)



Photo 55 - Bardilly le Grand (Terr&Am)



Photo 56 - La Montagne du Grand Bardilly est marquée par le château d'eau qui impacte le paysage (Terr&Am)



Photo 57 - Alignement bâti dans le hameau de Bardilly le Petit (Terr&Am)

Les écarts sont également peu nombreux avec Bromerolle à l'Ouest du bourg de Bromeilles, la Maison Auroux au Sud du bourg de Bromeilles, le Point du Jour au carrefour entre la RD 948 et RD 831 sur la commune d'Orville et quelques hangars implantés dans l'espace agricole.



Photo 58 - Bromerolle à l'Ouest du bourg de Bromeilles (Terr&Am)



Photo 59 - La Maison Auroux au Sud de Bromeilles (Terr&Am)



Photo 60 - Ecart bâti au carrefour entre la RD 948 et la RD 831 (Terr&Am)

3.1.3.4 Les abords des bourgs

Aux abords des bourgs, le périmètre de l'étude inclus des parcelles qui ne sont pas concernées par l'aménagement foncier.

Au niveau de Puiseaux on retrouve la grande surface Intermarché à l'entrée Sud du bourg, des activités à la sortie Nord-Ouest en direction de Briarres-sur-Essonne et la station d'épuration en rive de la RD 27.



Photo 61 - Intermarché marque l'entrée Sud de Puiseaux (Terr&Am)



Photo 62 - Activités à la sortie Nord-Ouest de Puiseaux (Terr&Am)



Photo 63 - Station d'épuration en rive de la RD 27 (Terr&Am)

Au niveau de Bromeilles, plusieurs jardins privés sont inclus dans le périmètre de l'étude.



Photo 64 – Vigne sur le versant Est du bourg de Bromeilles (rappel des vignes qui occupaient autrefois les côteaux) (Terr&Am)



Photo 65 – Jardin privé sur le versant Est du bourg de Bromeilles (Terr&Am)



Photo 66 - Jardin privé à l'entrée Nord en arrivant de Mainville (Terr&Am)

3.2 LE PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL

3.2.1 Protection du patrimoine remarquable

3.2.1.1 Les Monuments Historiques

3.2.1.1.1 Le SPR de Puiseaux

Dans la zone d'étude, les monuments historiques se concentrent principalement sur Puiseaux avec :

- Le marché couvert – halle inscrite monument historique par arrêté du 17 février 1987.
- L'église – classée monument historique depuis 1862.
- La croix du cimetière – croix du 12ème siècle classée par arrêté du 20 décembre 1907.



Photo 67 - Eglise de Puiseaux (Tourisme Loiret)



Photo 68 - Halle de Puiseaux (Fondation du patrimoine)



Photo 69 - Croix du cimetière de Puiseaux (Tourisme Loiret)

On notera qu'à la suite de la ZPPAUP de 1992 , un périmètre « site patrimonial remarquable » (SPR) a été approuvé le 14 novembre 2019 et qu'il impacte un peu la zone agricole en entrée Est de Puiseaux. L'établissement de ce SPR a permis de définir un périmètre unique qui assure la préservation patrimoniale, architecturale et paysagère aux abords des trois Monuments Historique. Ainsi, le périmètre est établi sur les quartiers, les espaces bâtis et non bâtis, les paysages situés autour des Monuments Historiques ou non, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.

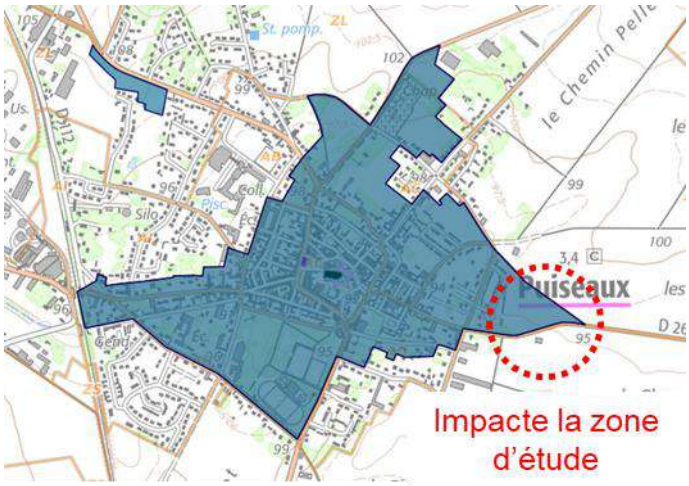


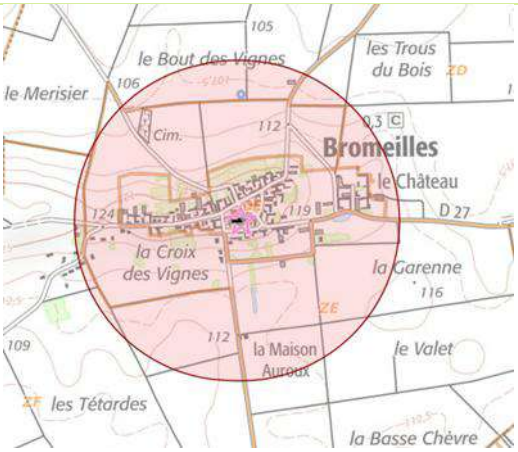
Figure 20 - Extrait de l'atlas des patrimoines.

3.2.1.1.2 L'église de Bromeilles

En dehors de Puiseaux, seule l'église de Bromeilles est classée Monument Historique par arrêté du 22 octobre 1913. Un périmètre classique de 500 m est instauré autour de l'église et déborde sur le périmètre d'étude (pour la portion en dehors du bourg).



Photo 70 - Vue sur l'église de Bromeilles



Carte 67 - Périmètre de protection autour de l'église à Bromeilles (Atlas des Patrimoines)

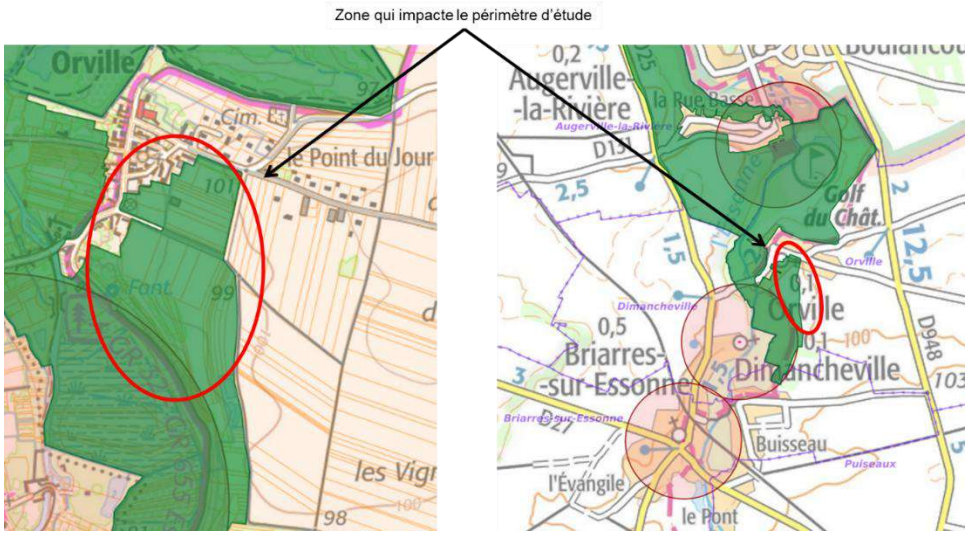
3.2.1.2 Le site classé de la Haute Vallée de l'Essonne

Le classement ou l'inscription de site sont régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement.

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Au sein du périmètre d'étude, la présence du site classé « Haute vallée de l'Essonne » (approuvé le 26 août 2011) en limite Nord-Ouest du périmètre de l'étude doit être soulignée ; ce site classé est à cheval sur les départements du Loiret et de Seine-et-Marne, en concernant les communes d'Augerville-la-Rivière, du Malesherbois, d'Orville, et Boulancourt, de Buthiers et Nanteau-sur-Essonne. Ce site classé est reconnu pour la richesse de sa biodiversité exceptionnelle et la diversité des milieux naturels (marais, forêts humides, pelouses calcaires, landes, …).

Il impacte légèrement le périmètre de l'étude à hauteur de la commune d'Orville.



Carte 68 - Le site classé de la Haute Vallée de l'Essonne (Atlas des Patrimoines)

3.2.2 Sites archéologiques

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région Centre a recensé plusieurs sites archéologiques connus, ou présumés sur le territoire de l'étude.

Il est rappelé que cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où l'état des connaissances en matière de patrimoine archéologique est naturellement appelé à s'enrichir à l'occasion de nouveaux travaux.

A ce titre, la loi du 27 septembre 1941 portant sur la « régularisation des fouilles archéologiques » indique que les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au Maire de la commune, lequel prévient le service archéologique de la DRAC de région Centre.

En application de l'article R.523-1 du Code du Patrimoine, « Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement. »

De plus, le Code du Patrimoine indique qu'« En dehors des cas prévus au 1° de l'article R. 523-4, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux mentionnés au même article, ou pour recevoir la déclaration mentionnée au dernier alinéa de l'article R. 523-7, peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance » (article R.523-8).

3.2.3 Autres éléments du patrimoine

Dans le périmètre de l'étude on peut observer plusieurs bâtiments liés à l'histoire locale ainsi qu'un petit patrimoine qui témoigne des traditions régionales. Ces éléments apportent une qualité au paysage qu'il est important de préserver.

Bien que ce patrimoine soit souvent situé dans les bourgs (donc en dehors du périmètre de l'étude), on peut cependant noter la présence de quelques éléments à l'intérieur du périmètre.

- Une croix de chemin au carrefour entre route de Fontainebleau et la route de Desmonts au Nord-Est de Puiseaux.
- Une croix de chemin au Sud du hameau de Mainville sur la commune de Bromeilles.



Photo 71 - Croix au Nord-Est de Puiseaux (Terr&Am)



Photo 72 - Croix au Sud de Mainville (Terr&Am)

Etude préalable
d'aménagement foncier

Caractéristiques paysagères à prendre en compte

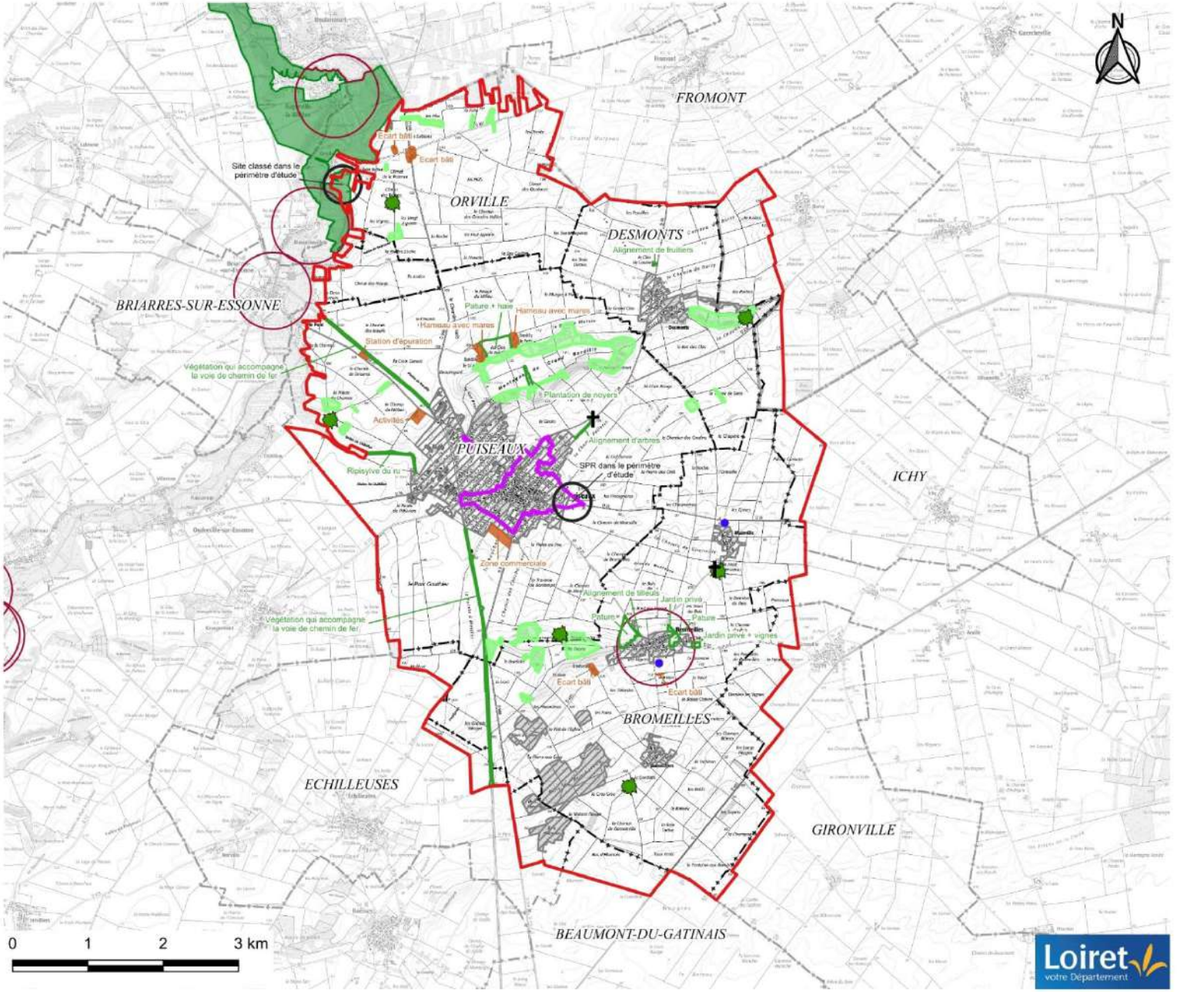
- Périmètre d'EPAF
- Parties exclues de l'EPAF

Sites protégés :

- Protection au titre des abords de monuments historiques
- Site patrimonial remarquable
- Site classé

Elements à prendre en compte :

- Croix de chemin
- Arbre(s) isolé(s)
- Eléments architecturaux
- Mares
- Autres élements naturels
- Paysage sensible à fort enjeu paysager



Terr&Am - Octobre 2025
BD Ortho IGN
Atlas des patrimoines
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

3.3 TOURISME ET LOISIRS

L'offre touristique sur le territoire puiseautin est relativement limitée. L'absence de site touristique majeur à l'échelle départementale n'œuvre pas en faveur de ce développement touristique.

On notera essentiellement la présence de parcours et itinéraires pédestres balisés, propices aux balades et aux randonnées ;

Le site « Tourisme Loiret » identifie quelques lieux d'intérêt sur le territoire, à savoir :

- La Halle de Puiseaux (hors périmètre d'étude)
- Eglise Notre Dame de Puiseaux (hors périmètre d'étude)
- Le cimetière de Puiseaux (hors périmètre d'étude)
- Eglise Saint-Loup de Bromeilles (hors périmètre d'étude)

L'offre touristique sur le territoire est extrêmement limitée. Les points d'intérêt sont concentrés avant tout dans les bourgs, avec la mise en avant du patrimoine bâti ancien. Les chemins de randonnées et les itinéraires pédestres devront dans la mesure du possible être préservés (ou envisager la mise en place d'un itinéraire de substitution).

4. RISQUES

4.1 LES RISQUES NATURELS

4.1.1 Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles

Sont considérés comme « catastrophes naturelles » les phénomènes ou conjonctions de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Type de catastrophe naturelle	Début de la catastrophe naturelle	Publication sur le journal officiel
Puiseaux		
Sécheresse	01/04/2019	12/06/2020
	01/10/2018	30/11/2019
	01/01/1992	29/12/2000
	01/02/1990	29/12/2000
Mouvements de terrain	21/06/2016	01/02/2018
Inondations et/ou coulées de boue	28/05/2016	09/06/2016
	19/06/2013	13/09/2013
	12/05/2009	20/08/2009
	25/12/1999	30/12/1999
	11/09/1991	23/08/1992
Orville		
Inondations et/ou coulées de boue	28/05/2016	09/06/2016
	28/05/2016	09/06/2016
Desmonts		
Sécheresse	01/10/2018	22/06/2019
	01/01/1993	24/08/1999
	01/05/1989	07/02/1993
Inondations et/ou coulées de boue	25/12/1999	30/12/1999
Bromeilles		
Sécheresse	01/10/2018	22/06/2019
Inondations et/ou coulées de boue	25/12/1999	30/12/1999

Tableau 54 - Catastrophes naturelles (Géorisques)

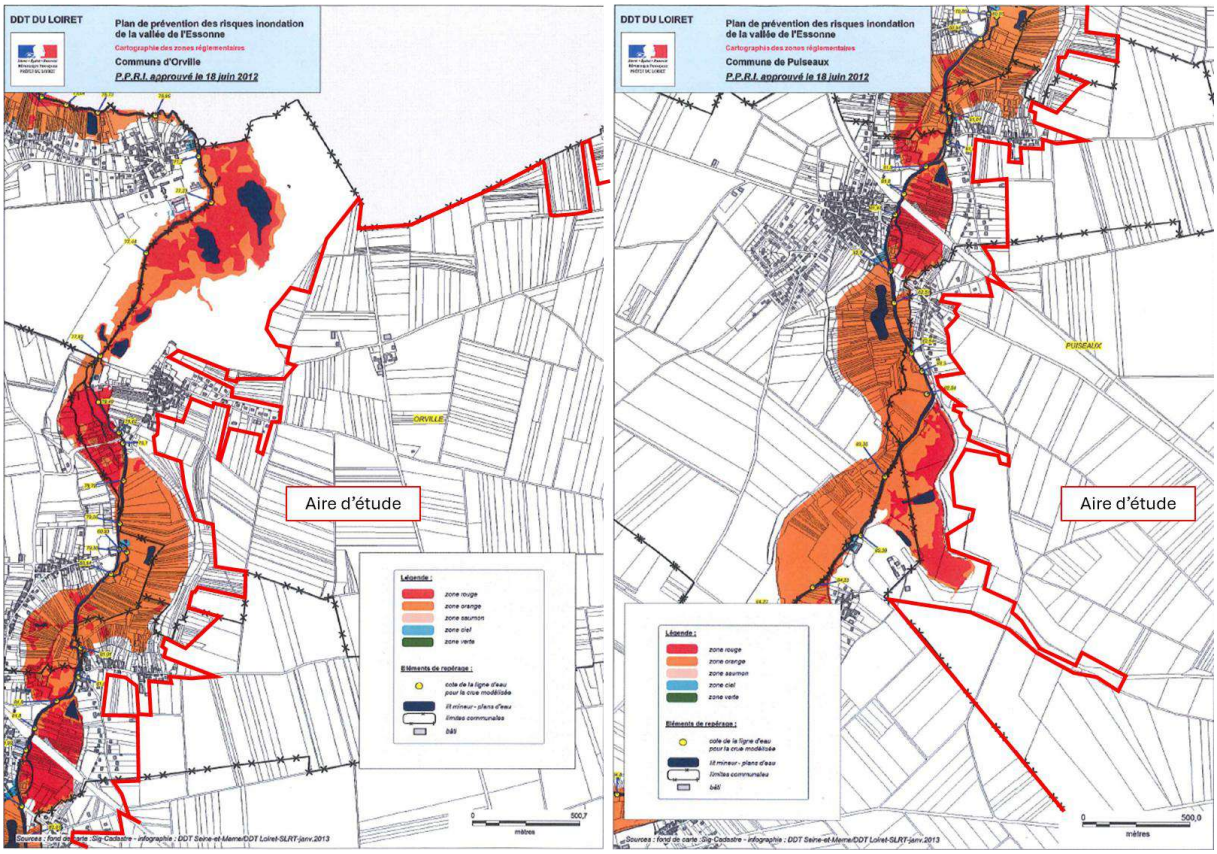
4.1.2 Le risque inondation

4.1.2.1 Par débordement de cours d'eau

4.1.2.1.1 Plan de Prévention du Risque inondation

La vallée de l'Essonne est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Essonne approuvé le 18 juin 2012. Ce PPRI détermine les mesures de prévention à mettre en œuvre pour le risque inondation et réglemente l'occupation et l'utilisation des sols au droit de 35 communes riveraines de l'Essonne dont les communes d'Orville, Briarres-sur-Essonne et Puiseaux.

D'après la carte de zonage réglementaire, les parcelles de l'aire d'étude ne sont pas situées en zone inondable.



Carte 70 - Extrait du PPRi de l'Essonne (DDT du Loiret)

4.1.2.1.2 Inondations de 2016

À la suite de fortes précipitations en mai-juin 2016, plusieurs événements concomitants se produisent : crues et débordements des cours d'eau (notamment l'Essonne et le Fusain), refoulement des réseaux, phénomènes karstiques… L'ensemble de ces événements provoque alors des inondations sur de nombreuses communes du Loiret, dont les communes de :

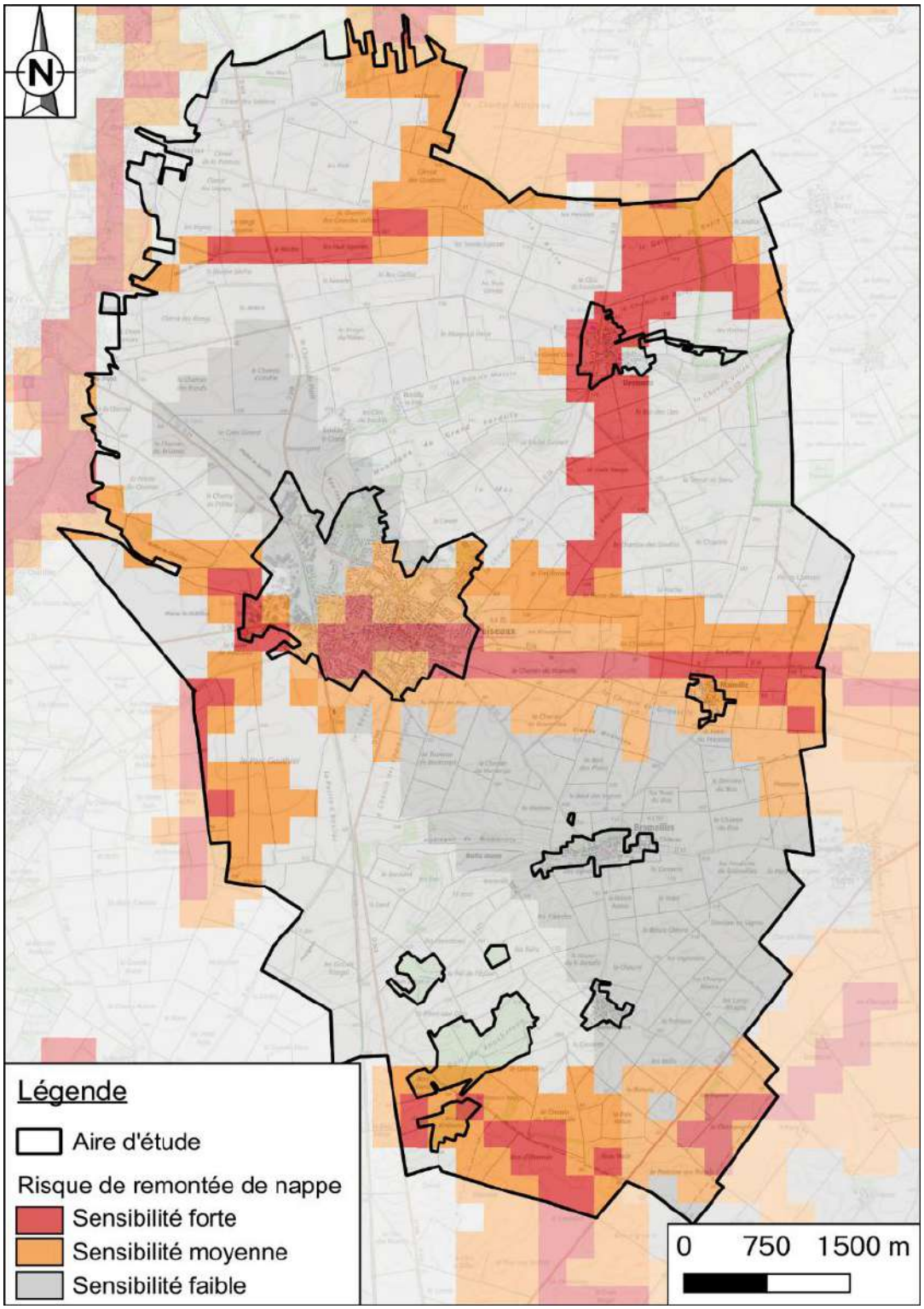
- Puiseaux : inondations du centre-ville, liées à la rivière sèche
- Orville : inondations des secteurs identifiés par le PPRI.

Ces communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté du 8 juin 2016.

4.1.2.2 Par remontée de nappes

La cartographie du risque de remontée de nappe sur l'aire d'étude est présentée sur la figure suivante.

La majorité de l'aire d'étude est identifiée comme faiblement sensible vis-à-vis du risque de remontée de nappe. 4 secteurs présentent des sensibilités moyenne à forte : au nord, nord-est, en partie centrale et en limite sud.



Carte 71 - Risque de remontée de nappe (Géorisques)

4.1.3 Les risques climatiques

Les risques de tempête, d'orage, de grand froid et/ou de canicule n'étant pas spécifiques à une aire géographique spécifique, l'ensemble du périmètre d'étude est exposé au même titre que le territoire national à ces différents aléas climatiques.

4.1.4 Le risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Ils regroupent les glissements de terrain, les éboulements ou effondrements, les coulées, les érosions de berges.

Plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris et témoignent de mouvements de terrains recensés sur le périmètre d'étude. Les mouvements de terrains sont provoqués notamment :

- Par la sécheresse : le manque d'eau entraine une rétractation des sols, notamment sur les secteurs argileux.
- Par les inondations et coulées de boues : ces phénomènes naturels peuvent eux aussi entrainer des mouvements de terrain, à cause d'une surcharge des sols en eau.

Tous les mouvements de terrain ne sont pas nécessairement recensés et/ou cartographiées. Les données disponibles via Géorisques font état de plusieurs mouvements de terrains de type effondrement ou affaissement sur la commune de Bromeilles.

Etude préalable
d'aménagement foncier

Risques naturels

Périmètre d'EPAF

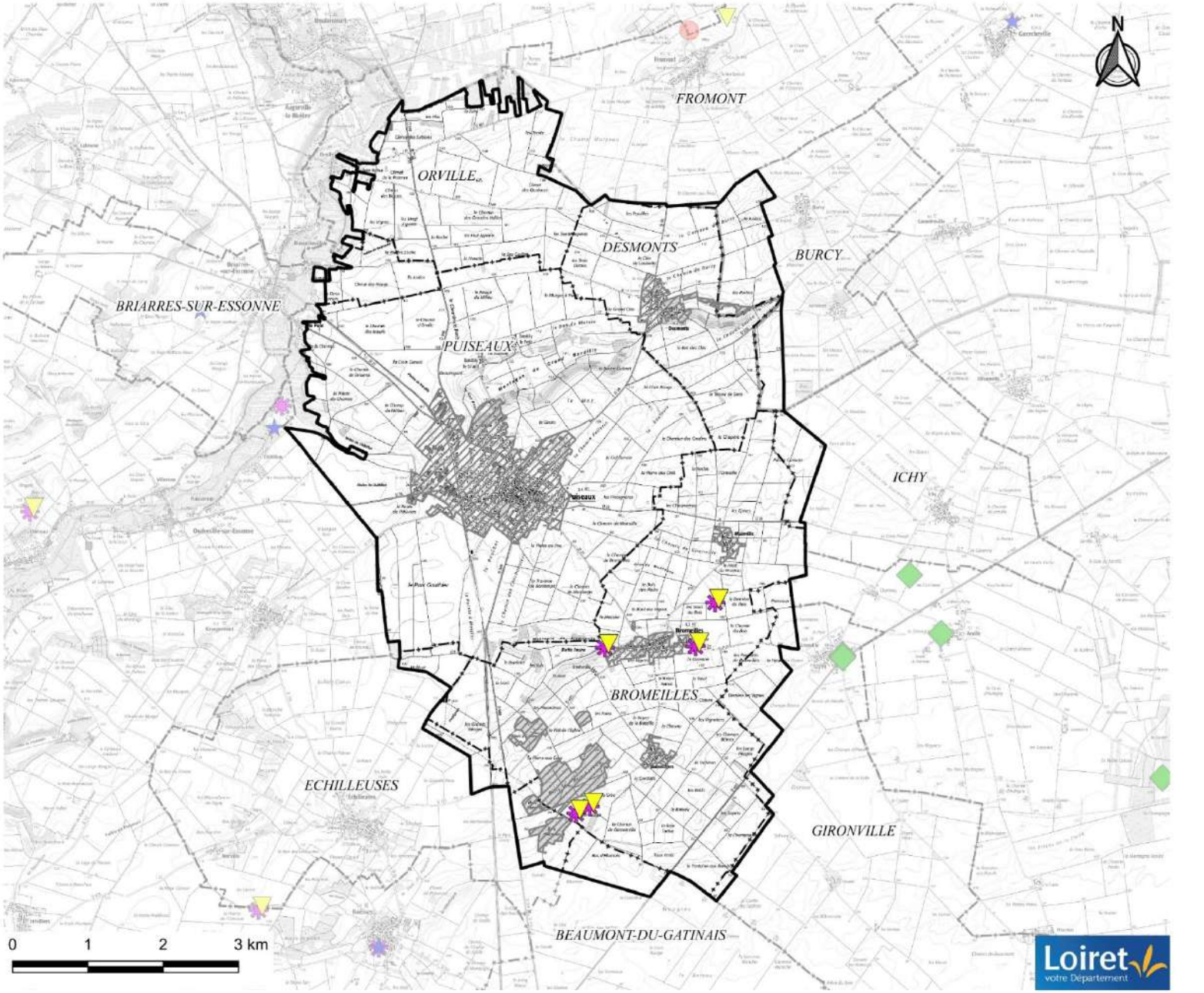
Parties exclues de l'EPAF

Cavités souterraines :

- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- Galerie
- Ouvrage civil
- Ouvrage militaire
- Puits
- Souterrain

Mouvements de terrain :

- Chute de blocs / Eboulement
- Coulée
- Effondrement / Affaissement
- Erosion de berges
- Glissement



Terr&Am - Juillet 2025
BD Ortho IGN
georisques.gouv.fr
Echelle : 1/50000

Loiret
votre Département

4.1.5 Le risque d'érosion des sols

Les facteurs influençant l'érosion des sols par le ruissellement sont :

- la pente : plus elle est importante, plus le phénomène d'érosion est intense. Le risque d'érosion devient notable à partir de 5 à 10 % de pente,
- la nature des sols : une granulométrie fine et une faible cohésion sont des facteurs favorisant l'érosion,
- l'occupation des sols : les haies perpendiculaires aux pentes ainsi que les boisements ralentissent notamment le ruissellement et favorisent l'infiltration,
- les pratiques culturales : le labour des parcelles perpendiculairement à la pente des terrains contribue à ralentir les ruissellements.

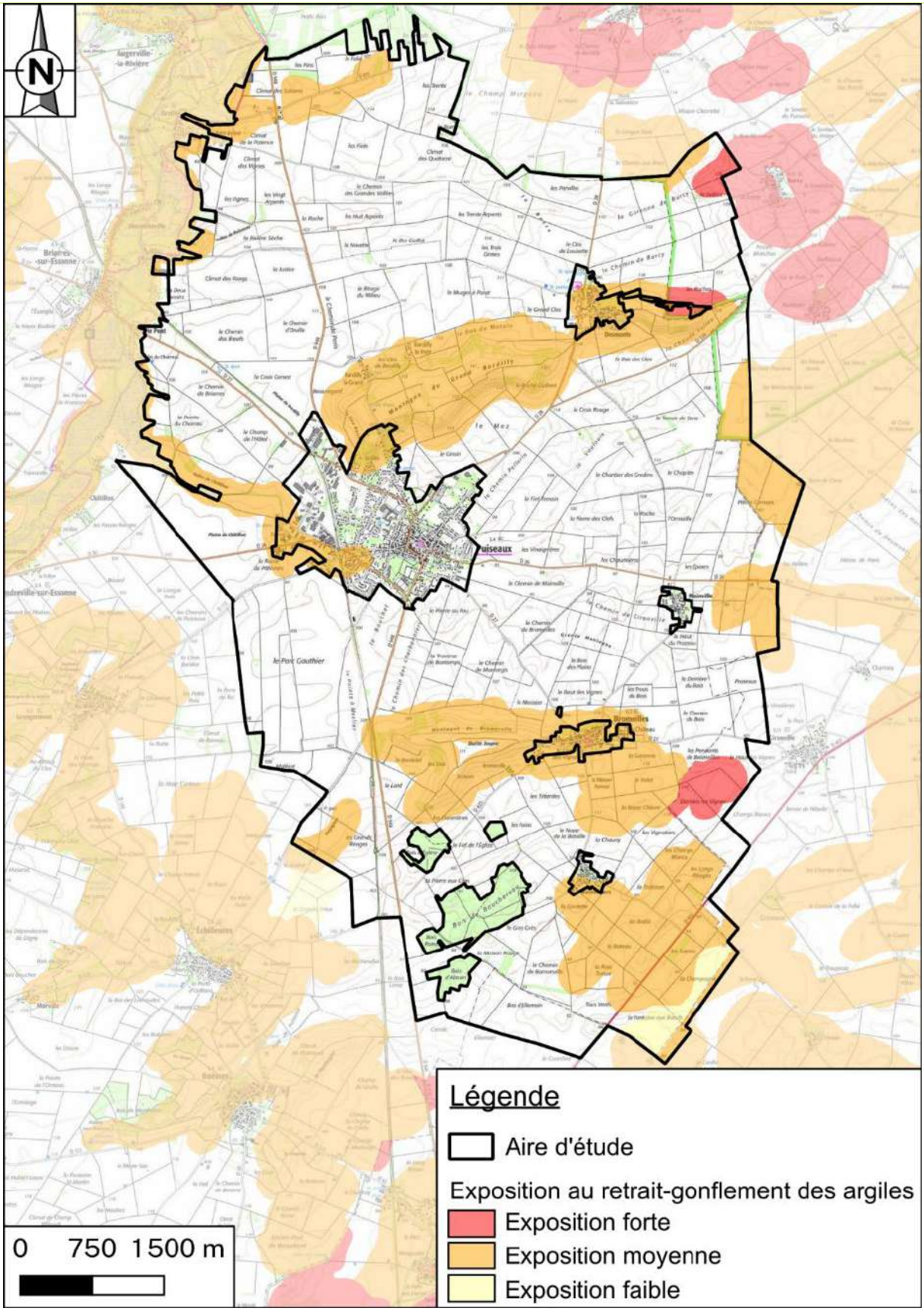
Au regard des caractéristiques topographiques et pédologiques de l'aire d'étude, les zones à risque vis-à-vis de l'érosion hydrique correspondent aux secteurs à la topographie marquée de la cuesta molassique

4.1.6 Le risque de retrait et gonflement des argiles

La situation des terrains de la zone d'étude vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des argiles est présentée sur la figure suivante.

Le risque de retrait-gonflement des argiles est intimement lié aux formations géologiques. Ainsi, au regard de la cartographie, on constate :

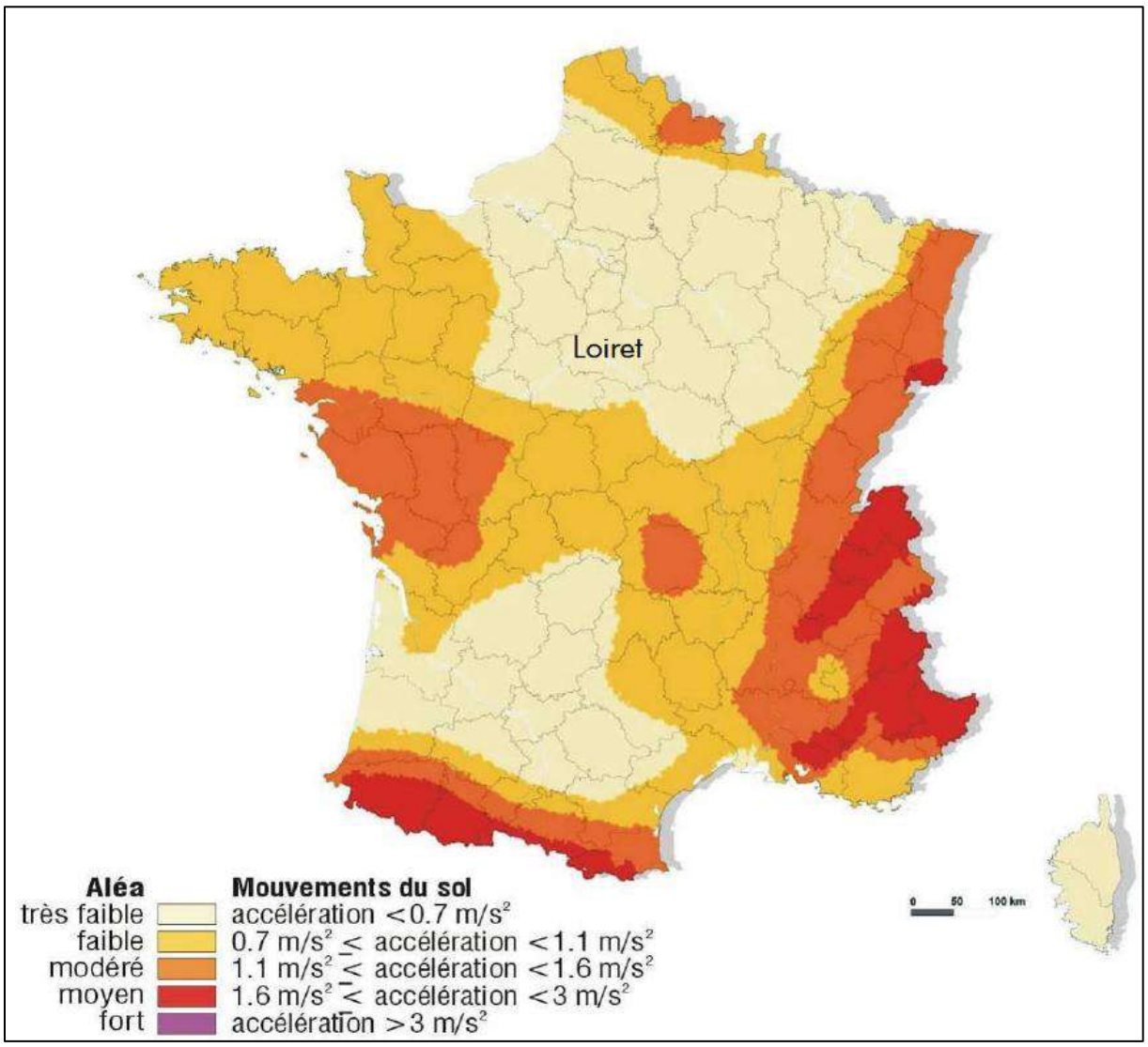
- plusieurs zones d'aléa moyen correspondant :
- à l'ouest, aux alluvions de l'Essonne,
- à l'est et au sud, à la molasse du Gâtinais. Cette zone d'aléa moyen est parfois accompagnée, essentiellement côté est, d'une zone d'aléa fort,
- une zone d'aléa faible s'étend au sud-est de la zone d'étude, celle-ci correspond aux sols très argileux du sud du Gâtinais beauceron,
- pour le reste, les terrains ne sont pas sujets au phénomène de retrait-gonflement des argiles.



Carte 73 - Exposition au retrait et gonflement des argiles (BRGM)

4.1.7 Le risque sismique

Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 a permis d'élaborer un zonage physique de la France vis-à-vis du risque de sismicité. Sur cette cartographie, les communes de la zone d'étude s'inscrivent dans un zonage sismique de niveau 1, correspondant à un risque sismique très faible.



Carte 74 – Zonage sismique de la France (Géorisques)

Aucun risque naturel ne couvre intégralement le périmètre ; dans la majorité des cas, les risques identifiés sont relativement localisés et concernent certaines portions uniquement du périmètre d'étude. Parmi les risques à prendre en compte figurent : le risque d'inondation par remontée de nappe, ainsi que le risque de retrait et gonflement des argiles pouvant entrainer des mouvements de terrain.

4.2 LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

4.2.1 Le risque de transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Il peut alors se produire une explosion, un incendie ou un échappement de substances toxiques nocives pour la santé et / ou l'environnement. Plus de 50 % des accidents de TMD sont dus à des accidents sur un axe routier, impliquant un camion-citerne. De plus, le facteur humain reste le maillon déterminant de la chaîne de sécurité.

Il existe un risque sur le périmètre d'étude, lié à la présence d'une canalisation de gaz naturel. En cas de fuite accidentelle corrélée à une inflammation, le risque d'explosion et d'incendie peut générer des effets très dommageables pour la santé et la sécurité des populations voisines. Cette canalisation traverse le territoire communal de Bromeilles d'Est en Ouest, au Sud du bourg.

Conformément au Code de l'environnement, des périmètres de protection valant servitude autour de la canalisation doivent être respectés. Elle bénéfice de deux niveaux de servitude :

- Une servitude forte : zone non constructible et interdisant les plantations à système racinaire profond. Elle s'étend sur une largeur de 3,00 mètres côté Ouest et de 7,00 mètres côté Est. Elle est nécessaire pour la maintenance de la canalisation.
- Une servitude faible : complémentaire et s'étend sur 10,00 m de part et d'autre de la servitude forte.

Dans la bande de servitude forte :

- Sauf accord préalable de GRTgaz, il n'est autorisé aucune modification du profil de terrain, construction, plantation d'arbres ou d'arbustes (vignes et arbres basses-tiges de moins 2,70 m de haut non compris), ni à aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.
- Les fondations non recommandées,
- Les modifications de profil de terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre règlementaire de 0,80 m de côte de charge au-dessus de la canalisation,
- Le stockage de matériaux est proscrit,
- L'implantation de clôtures soumises à l'accord de GRTgaz.

Dans la bande de servitude faible, GRTgaz recommande aucune construction, plantation d'arbres ou d'arbustes ou de stockage de matériaux afin de ne pas générer les interventions de maintenance lourde sur la canalisation.

4.2.2 Les risques liés aux installations industrielles et aux ICPE

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. Certaines de ces installations sont dites « SEVESO » en référence à la directive européenne du même nom, pour prévenir les risques technologiques majeurs : les établissements concernés sont inscrits en seuil haut ou bas.

Les seules ICPE recensées à proximité du périmètre d'étude sont toutefois localisées à Puiseaux : cinq ICPE sont dénombrées. Cependant, aucune d'entre elles n'est implantée dans le périmètre d'étude ; elles sont toutes comprises dans le périmètre exclu qui correspond au centre-ville de Puiseaux, à hauteur de la zone industrielle.

Il s'agira de noter la présence, parmi ces ICPE :

- D'une installation classée SEVESO seuil bas, qui concerne la Coopérative agricole de la région de Puiseaux. Aucun plan de prévention des risques technologiques n'est mis en place pour cet établissement.
- D'une installation classée non SEVESO mais manipulant des substance et mélanges dangereux (BREE).

Nom de l'établissement	Adresse	Régime en vigueur	Etat de l'activité	Statut SEVESO
BREE	Zone industrielle	Enregistrement	En exploitation	Non SEVESO
CELLIER DEPANNAGES	ZI Chemin rural de Chatillon	Enregistrement	En exploitation	Non SEVESO
CELLIER DOMINIQUE	ZI de Puiseaux	Enregistrement	En fin d'exploitation	Non SEVESO
COOPERATIVE AGRICOLE REGION DE PUISEAUX	3 rue de la Gare des Marchandises	Autorisation	En exploitation	SEVESO Seuil bas
HASLOUIN	2 rue de la Gare des Marchandises	Autorisation	En exploitation	Non SEVESO

Tableau 55 - Les ICPE à Puiseaux (Géorisques)

4.2.3 Pollution des sols

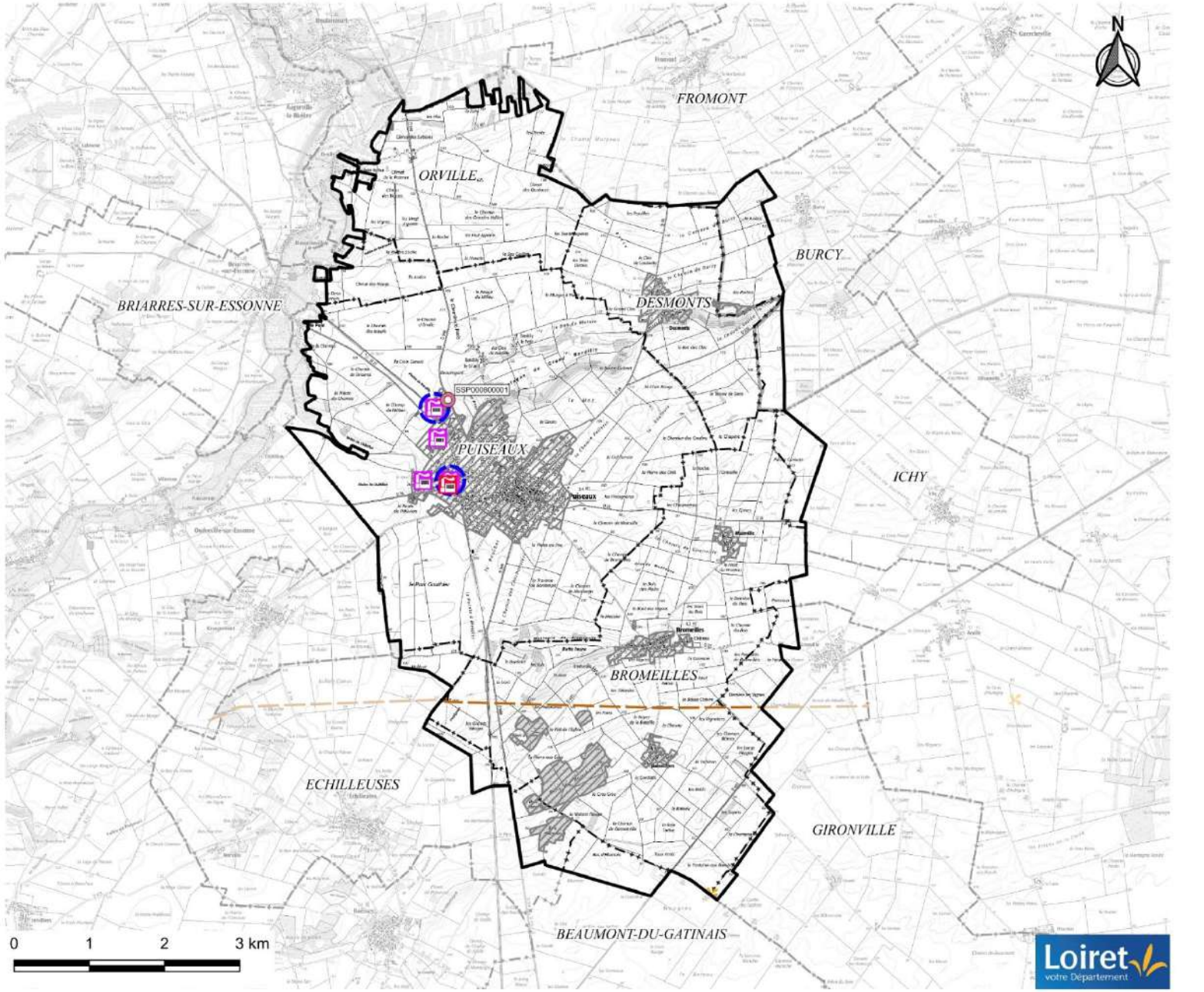
Le BRGM met à disposition les résultats de l'inventaire historique régional d'anciens sites industriels et activités de service. La finalité de cette base de données est de conserver la mémoire des anciens sites industriels et activités de services pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour but d'aider, dans les limites des informations récoltées forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est présent au sein du périmètre d'étude. Les sites identifiés comme tels sont tous localisés au sein des entités exclues, notamment dans le bourg de Puiseaux.

Au sein du périmètre d'étude, le principal risque technologique à prendre en compte concerne le passage d'une canalisation de gaz naturel, à hauteur de la commune de Bromeilles. Cette canalisation fait par ailleurs l'objet d'une servitude d'utilité publique.

Etude préalable d'aménagement foncier

Risques technologiques



Terr&Am - Juillet 2025
BD Ortho IGN
georisques.gouv.fr
Echelle : 1/50000

QUATRIEME PARTIE : CHOIX D'UN AMENAGEMENT FONCIER

1. SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ETUDE PREALABLE

1.1 SYNTHESE DES ENJEUX

Afin de mettre en évidence les principales thématiques et les principaux enjeux, le tableau de synthèse suivant a été établi[15]. Il est important de préciser que cette évaluation est relative à l'aire d'étude rapprochée.



Mercure (enjeu très fort)



Chardonneret élégant (enjeu fort)

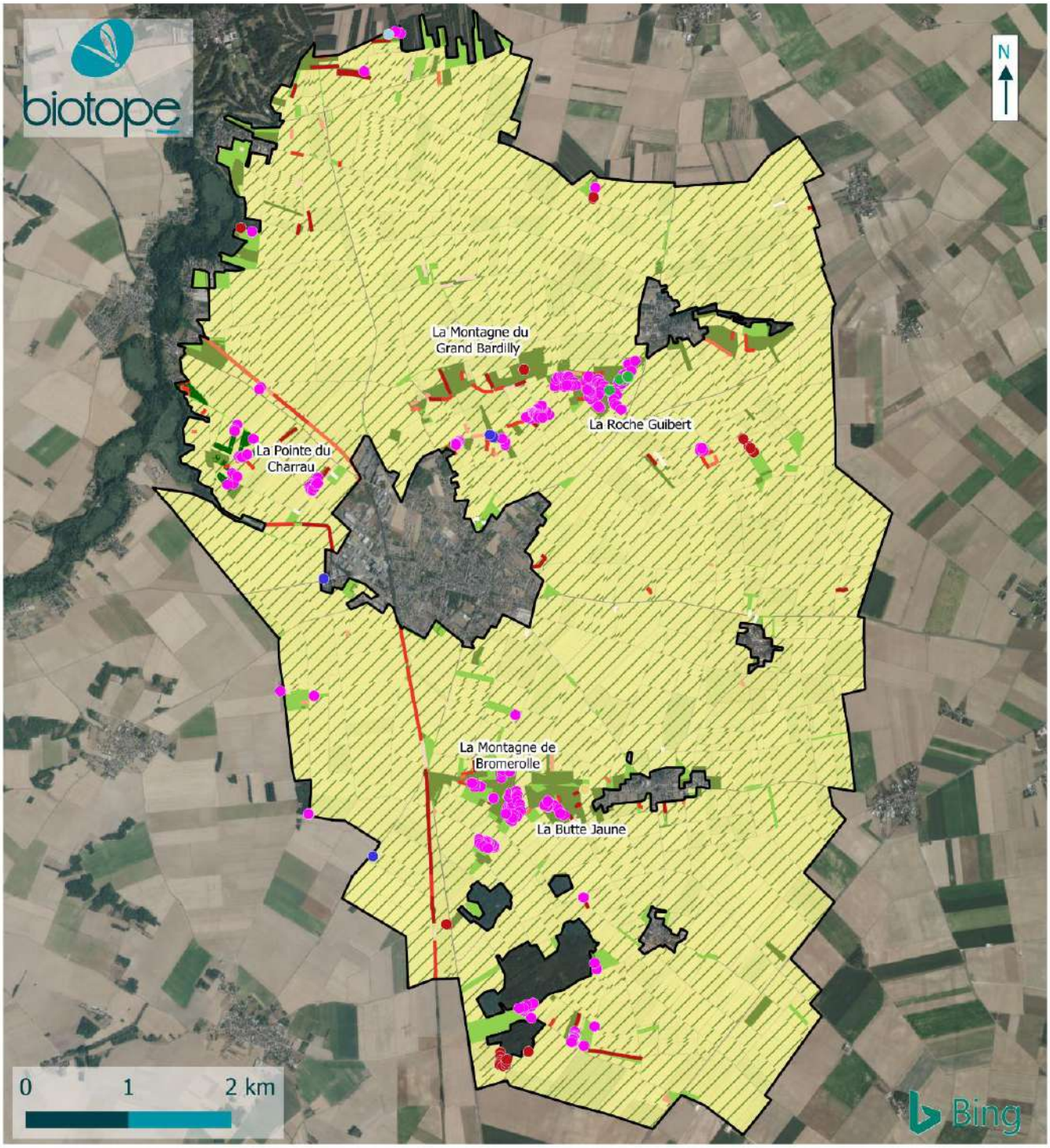
Niveau d'enjeux	Thématique	Enjeux
Fort	Foncier et agricole	- Morcellement important du parcellaire : o qui contraint les exploitants agricoles dans la mise en valeur de leurs terres. o qui réduit les superficies des ilots de propriétés, eux aussi éclatés entre les différents comptes de propriétés du périmètre. - Intégration au périmètre d'étude de plusieurs portions inscrites comme « constructibles » au sein des documents d'urbanisme applicables (plus spécialement le PLUi des Terres Puiseautines) dont le maintien dans le périmètre d'aménagement n'est pas nécessairement justifié, en particulier les espaces dédiés au développement des activités économiques à Puiseaux.
	Milieux naturels	- Enjeux écologiques observés principalement dans la mosaïque formée par les milieux ouverts, semi-ouverts et leurs interfaces avec les zones boisées. Les prairies, pelouses mésoxérophiles, ourlets et

[15] Pour le volet « milieux naturels », un tableau plus détaillé avec sept niveaux d'analyse est proposé en annexe.

		friches abritent une forte diversité d'insectes et constituent des habitats de reproduction essentiels pour plusieurs espèces remarquables de la région Centre-Val de Loire. Ces espaces ouverts et ensoleillés, souvent situés en lisière forestière ou sur l'ancienne voie ferrée, offrent également des conditions thermophiles favorables aux reptiles et servent de corridors de déplacement entre les différents habitats. Les milieux boisés et leurs lisières, tout comme les fourrés, haies et zones buissonnantes, présentent quant à eux un intérêt particulier pour les oiseaux et les mammifères, en fournissant des sites de reproduction, d'alimentation et de refuge. - Secteurs à enjeux forts qui correspondent aux coteaux des lieux-dits « La Montagne du Grand Bardilly », « Montagne de Bromerolle », « la Roche Guibert », « La butte Jaune », mais aussi au niveau du secteur de « la Pointe du Charrau », et le long des lisières boisées dans lesquels se concentrent de nombreux habitats favorables aux oiseaux des cortèges ouverts et semi-ouverts, ainsi que des insectes patrimoniaux ou réglementés comme le Mercure, le Fluoré, l'Azuré de la Cytise et le Decticelle bicolore. Les haies de ces secteurs, ainsi que le long de la voie ferrée représentent elles aussi un enjeu fort, tout comme la flore patrimoniale observées comme l'Epiaire d'Allemagne et l'Orchis militaire.
	Hydraulique	- Présence de plusieurs ouvrages ou éléments naturels au sein du périmètre : o A Puiseaux : source alimentant la mare au Grand Bardilly, une rivière sèche alimentée par les effluents de la STEP et STEP de Briarres-sur-Essonne. o A Desmonts : bassin de gestion des eaux pluviales o A Bromeilles : bassin de gestion des eaux pluviales o A Orville : station d'épuration
Modéré	Foncier et agricole	- Présence d'éléments de paysage identifiés comme étant à préserver au sein du périmètre qu'il faudra conserver en cas d'aménagement foncier. - Présence de systèmes d'irrigation et de forage sur certaines portions du territoire qui doivent être préservés pour garantir la continuité de l'exploitation des terres par les exploitants associés. - Scission du périmètre par l'ancienne voie ferrée qui marque une rupture au sein du territoire, et dont l'enfrichement peut contraindre l'exploitation des parcelles voisines. - Paysage ouvert qui a peu évolué au fil du temps, caractéristique des plateaux agricoles dédiés

		principalement à la production céréalière, relativement homogène, ponctué occasionnellement de buttes (entre Puiseaux et Desmonts, et dans la continuité du bourg de Bromeilles) qui offrent des points de vue relativement dégagés.
	Milieux naturels	- Secteurs de cultures (majorité de l'aire d'étude) qui présentent des enjeux modérés à forts pour de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniaux identifiés - Présence de 929 m² de zone humides sur le critère habitat (soit 0.002% de l'aire d'étude). Cependant, 44 913 900 m² soit 95,4 % de l'aire d'étude, sont considérés comme pro parte, c'est-à-dire que des sondages pédologiques devront être réalisés en cas afin de réaliser la délimitation des zones humides. - Présence de 3 corridors écologiques des sous-trames des milieux boisés, humides et calcaires. À l'échelle régionale, 2 autres sous-trames sont présentes : celle des landes acides et celles des prairies.
	Hydraulique	- Présence de périmètre de protection rapprochée de captage, pour l'alimentation en eau potable de Puiseaux et de Desmonts - Topographie marquée sur la colline du Grand Bardilly (pente > 5%) présentant un risque de ruissellement et d'érosion, avec des enjeux humains et matériels en aval
Faible	Foncier et agricole	- Existence de plusieurs itinéraires de parcours pédestres. - Réalisation d'opérations d'aménagements fonciers sur certaines parties du territoire (notamment sur les espaces périphériques) qui ont déjà conduit à une réorganisation du parcellaire et une redistribution des terres agricoles entre les exploitants.
	Milieux naturels	- Peu d'enjeux pour les autres habitats que ceux précédemment cités (notamment les habitats des milieux anthropisés)
	Hydraulique	- Secteurs de la Butte Jaune (Bromeilles)et de la Colline de Desmonts (Desmonts) avec une topographique marqué (pente > 5%) mais avec peu de sensibilité en avant

1.2 CARTOGRAPHIES THEMATIQUES



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Dauphinelle d'Ajax (Delphinium ajacis)
- Épiaire d'Allemagne (Stachys germinaca)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

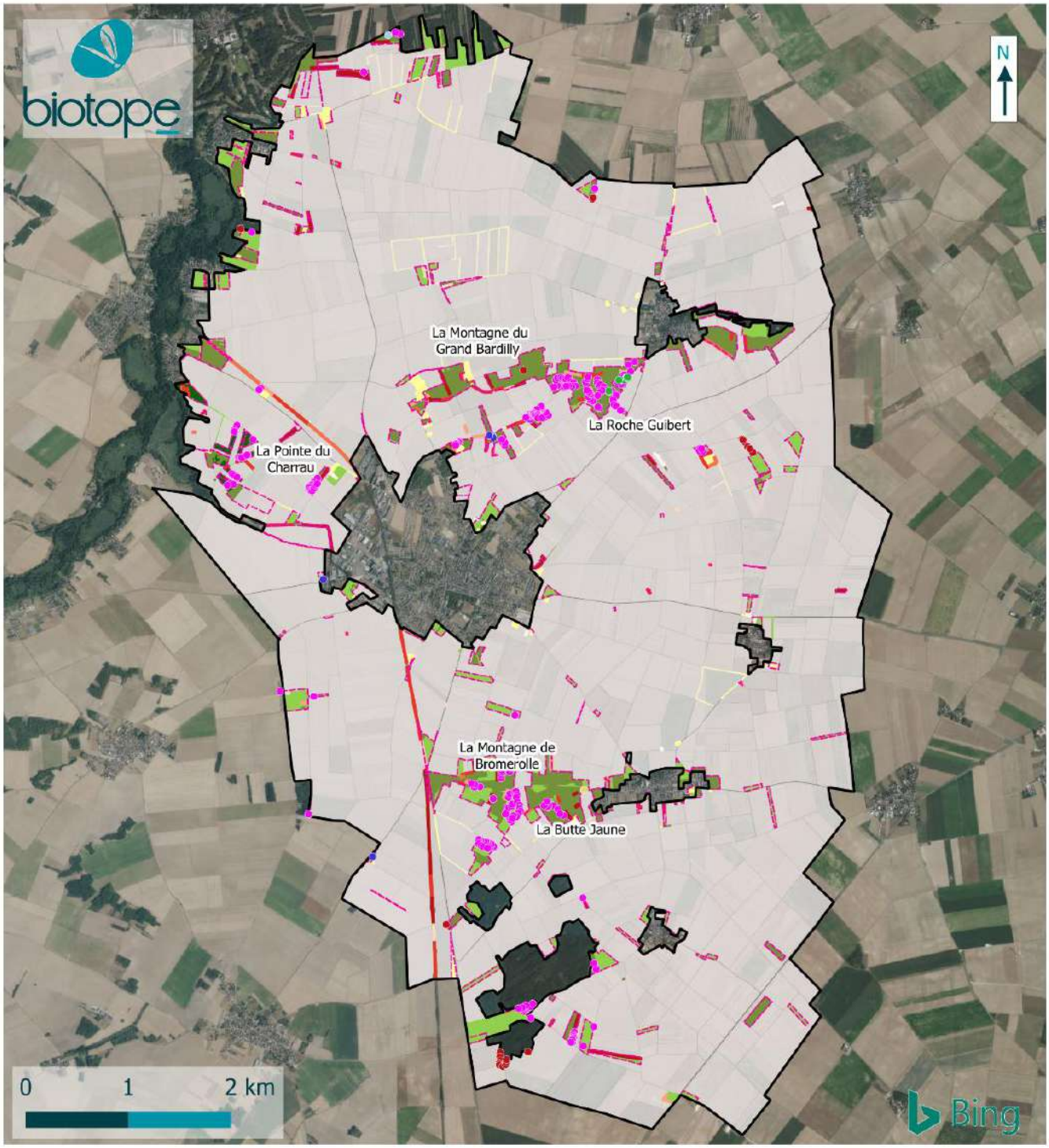
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

Synthèse des enjeux

- Très fort
- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et moyen pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude flore et habitats

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Dauphinelle d'Ajax (Delphinium ajacis)
- Épiaire d'Allemagne (Stachys germinaca)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

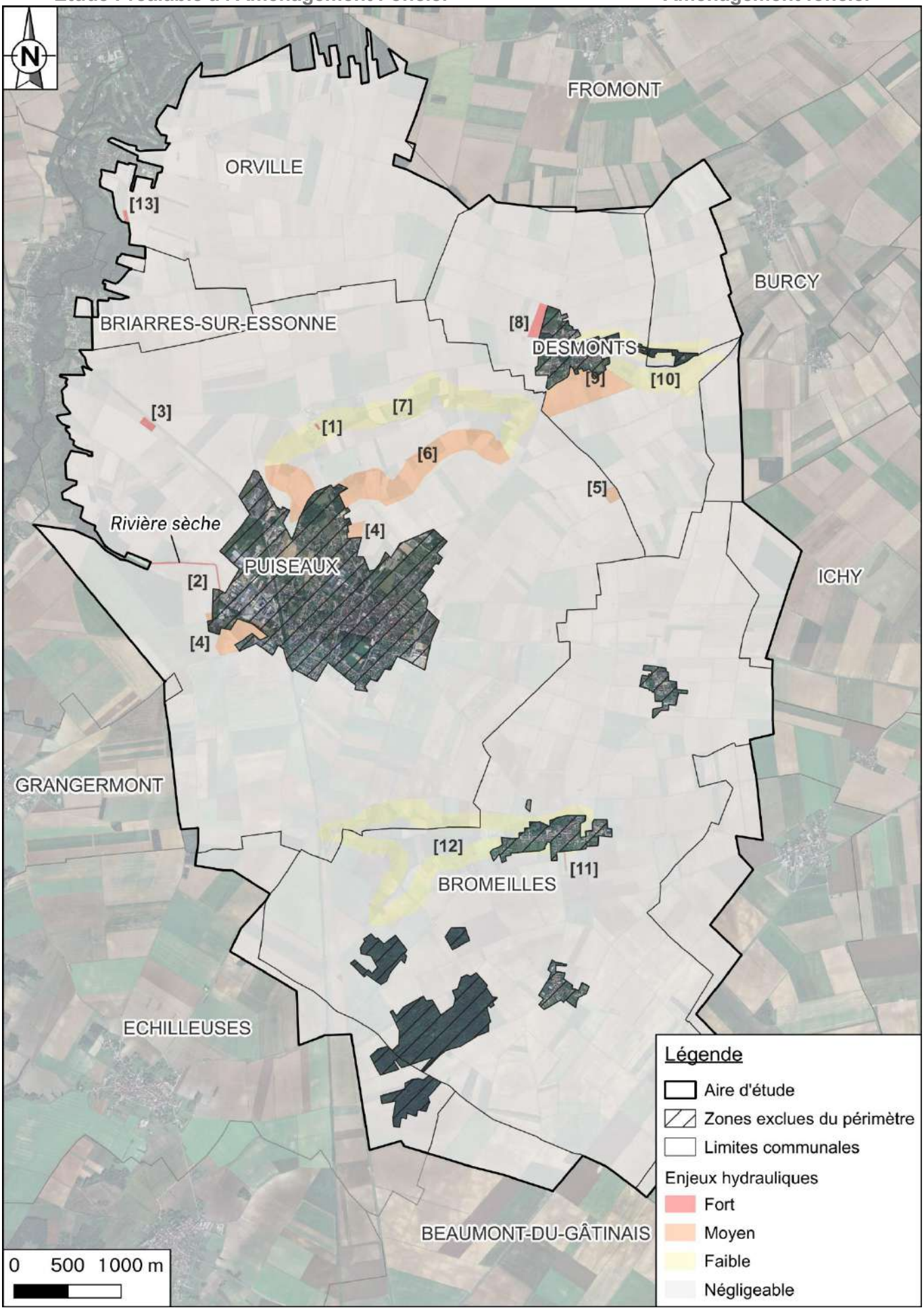
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

Synthèse des enjeux

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Carte 78 - Synthèse des enjeux hydrauliques

2. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

2.1 OPPORTUNITE DE L'AMENAGEMENT FONCIER

L'article L.121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime spécifie que :

« Le département fait établir, sur proposition de la commission communale ou intercommunale, tous documents nécessaires à la détermination du ou des modes d'aménagement foncier à mettre en œuvre.

Lorsque le conseil départemental entend donner une suite favorable à une demande présentée en application du 1° de l'article L. 121-2, ou à une demande d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier tendant à la mise en oeuvre d'un aménagement agricole et forestier ou d'une opération d'échanges et cessions de parcelles dans le cadre d'un périmètre d'aménagement foncier, il décide de diligenter l'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1.

Le président du conseil départemental en informe le préfet qui porte à sa connaissance dans les meilleurs délais les informations nécessaires à l'étude d'aménagement, notamment les dispositions législatives et réglementaires pertinentes, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, les informations relatives aux risques naturels qui doivent être prises en considération lors de l'opération d'aménagement foncier ainsi que les études techniques dont dispose l'Etat.

Dans le cas prévu à l'article L. 123-24, la commission se prononce, dans un délai de deux mois à compter de sa constitution, sur l'opportunité de procéder ou non à des opérations d'aménagement foncier. Lorsque la commission envisage un aménagement foncier, le président du conseil départemental est tenu de diligenter une étude d'aménagement. »

2.1.1 Réflexion sur l'opportunité de la mise en œuvre d'un aménagement foncier

L'étude d'aménagement foncier doit permettre à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de prendre sa décision, quant à l'intérêt d'engager une procédure d'aménagement foncier. Comme signalé au préalable, l'étude d'aménagement foncier a mis en exergue plusieurs enjeux :

- Un besoin de restructuration du parcellaire dans le cadre de l'exploitation agricole du périmètre afin d'éviter la dispersion géographique des exploitants et faciliter leur travail : réduction des déplacements, limiter la multiplication des traitements, amélioration de la qualité de vie des exploitations, etc. ;
- L'amélioration des conditions de desserte sur le territoire, aussi bien pour les exploitants agricoles que les autres usagers ;
- La possibilité de gestion du foncier pour les collectivités, notamment les communes, dans le cadre de projets d'équipements, tels que la création de liaisons douces entre les bourgs, l'aménagement de contournement des bourgs / hameaux, etc. ;
- Un besoin d'organisation de l'espace rural qui concilie « réponse aux enjeux agricoles » et « préservation du cadre de vie », comprenant notamment la préservation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles ;

- La nécessaire préservation des espaces présentant des sensibilités environnementales fortes.

2.1.2 Objectifs de l'aménagement foncier

Selon l'article L 121-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, « *l'aménagement foncier rural a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu, dans le respect des objectifs mentionnés aux articles L. 111-1 et L. 111-2.* »

L'engagement d'une opération d'aménagement foncier sur les communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extension sera opportun, pour répondre aux différents enjeux identifiés. Les problématiques évoquées par les exploitants agricoles lors des différentes rencontres pourraient ainsi être en partie résolues, et gérées en parallèle de la prise en compte des contraintes et enjeux environnementaux.

Le morcellement de la propriété et des exploitations est le principal élément justifiant l'engagement d'une opération d'aménagement foncier. Cette opération permettrait :

- D'officialiser les échanges parcellaires qui ont eu lieu au cours du temps entre les différents exploitants agricoles ;
- De regrouper les parcelles agricoles et de les rapprocher des sièges d'exploitation ;
- D'améliorer le réseau de voirie et de desserte des parcelles agricoles ;
- De procéder à une restructuration du réseau chemin ;
- D'améliorer les conditions d'exploitations des agriculteurs.

2.2 CHOIX DU MODE D'AMENAGEMENT

Plusieurs modes d'aménagement sont proposés au sein du Code Rural et de la Pêche Maritime :

Mode d'aménagement foncier	Article du Code Rural et de la Pêche Maritime	Descriptif	Adaptation au site étudié
Mise en valeur des terres incultes	L.125-1 et suivants	Consiste à récupérer, regrouper et utiliser les parcelles abandonnées ou incultes, en vue de leur mise en valeur par de nouveaux exploitants agricoles.	NON
Echanges et cessions d'immeubles forestiers (ECIF) et Echanges et cessions d'immeubles ruraux (ECIR)	L.124-1 et suivants	Permettent de regrouper des terres et d'améliorer leur exploitation, au sein d'un secteur d'une surface modérée. Ce type d'opération nécessaire l'accord unanime de tous les propriétaires (accords amiables) et ne permet pas un aménagement global du territoire. Les échanges s'effectue à la parcelle, sans	NON

		modification du parcellaire cadastral.	
Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE)	L.123-1 et suivants	Adapté pour les grandes surfaces, cette opération induit un aménagement global du territoire, en comprenant une préservation des paysages et de l'environnement. Elle prend en compte la valeur de productivité des terres. A l'issue de l'opération, un bornage des nouveaux est effectué, ainsi que la réorganisation du réseau de chemins.	**OUI**

Tableau 56 - Les différents modes d'aménagement foncier (d'après le Code Rural et de la Pêche Maritime)

L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnementale (AFAFE) apparaît comme le mode d'aménagement le plus adapté au territoire étudié, compte tenu de la superficie du site, du nombre de parcelles et du nombre de propriétaire. Il permettra ainsi un aménagement global et multithématique du territoire :

> **Pour les communes** : déplacer et regrouper les parcelles communes pour constituer une réserve foncière dans le cadre d'un projet spécifique (ex : liaison cyclable entre les bourgs) ; repenser et adapter le réseau de voirie et de chemins ; valoriser le paysage et le patrimoine (naturel et bâti) ; …

> **Pour les exploitants** : améliorer les conditions de travail ; diminuer les coûts de production ; regrouper et rectifier la forme des parcelles ; rapprocher les parcelles des sièges d'exploitation ; faciliter l'accès aux parcelles ; …

> **Pour les propriétaires** : valoriser les terrains en les regroupant ; mettre à jour le bornage des parcelles ; réorganiser l'exploitation des propriétés ; …

2.3 PROPOSITION DE PERIMETRE

Le périmètre proposé d'aménagement foncier est annexé au présent document (annexe n°2-4).

A partir des données collectées dans l'étude préalable d'aménagement, une réunion a été organisée avec les membres de la sous-commission, c'est-à-dire les représentants des propriétaires, des exploitants et les communes, le 25 novembre 2025. Cette réunion a permis de dessiner un premier projet de périmètre d'aménagement foncier, qui couvre environ 3 718.5 ha. Cette proposition de périmètre exclu 981.5 ha environ du périmètre qui a servi de base à l'étude préalable. Autrement dit, 79% du périmètre de l'étude préalable est maintenu dans le périmètre proposé d'aménagement foncier.

D'une manière générale, le groupe de travail de la commission a opté pour une inclusion de l'ensemble des terres agricoles y compris celles actuellement en friches situées dans des secteurs à fort enjeu environnemental et hydraulique. Ces inclusions ne sont pas incompatibles avec une éventuelle opération d'AFAFE mais ces secteurs devront être préservés et n'ont pas vocation à être cultivés. Leur inclusion permettra néanmoins un regroupement parcellaire des propriétaires concernés, facilitant ainsi leur entretien et améliorant leur forme. Il appartiendra aux propriétaires concernés de se positionner à l'enquête publique sur ces inclusions.

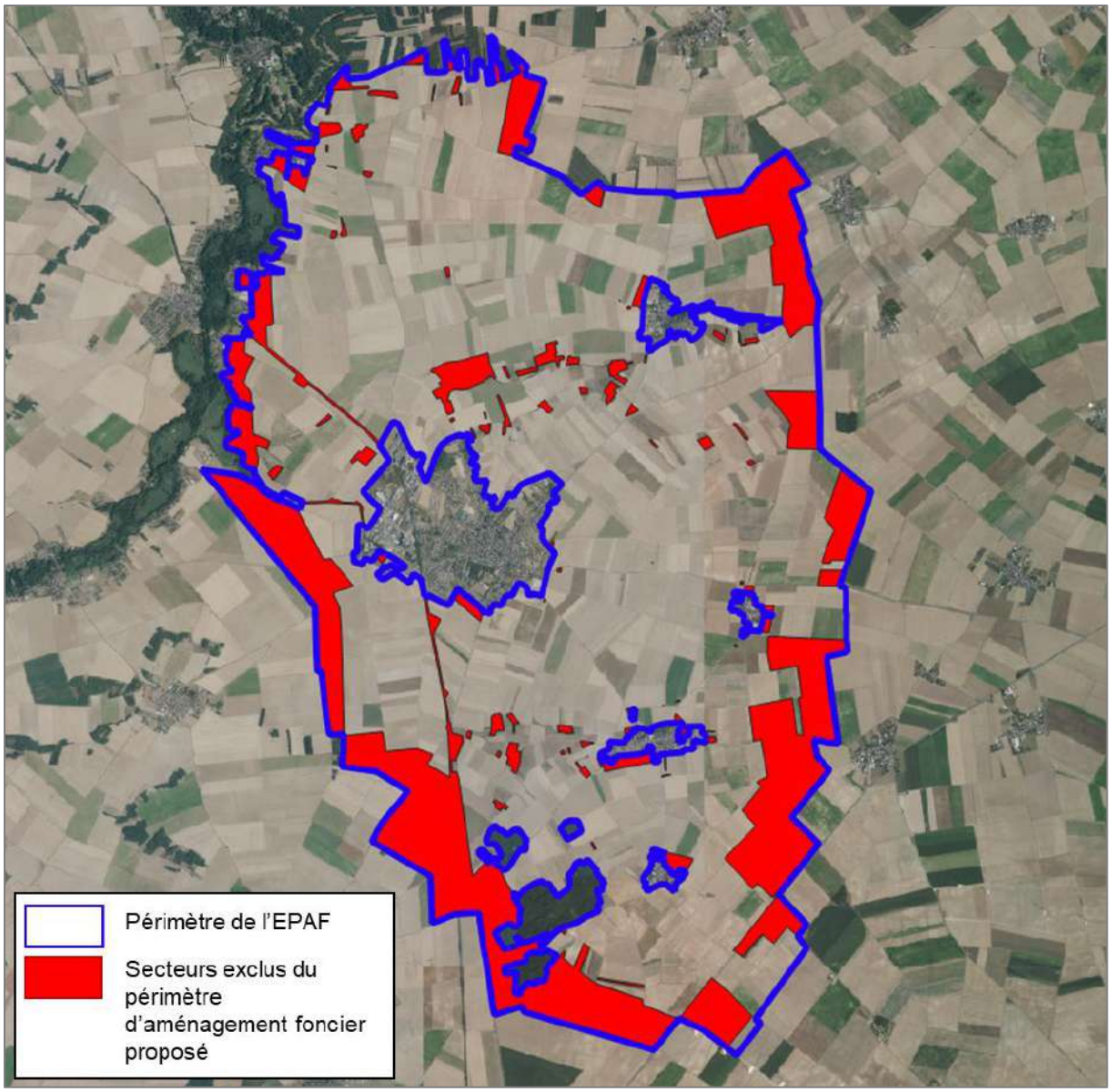
La majorité des secteurs compris au périmètre de l'EPAF ayant déjà fait l'objet d'un aménagement foncier récemment a été exclue du périmètre d'AFAFE proposé, à l'exception de certaines parcelles, en concertation avec les exploitants concernés.

La commune de Beaumont-du-Gâtinais est intégralement exclue du périmètre.

Au regard de ces éléments, le périmètre proposé concerne les communes suivantes :

Commune identifiée lors de l'étude préalable	Surface dans le périmètre proposé	% dans le périmètre
Communes principales		
Puiseaux	1493.6	40.2%
Desmonts	414.3	11.1%
Bromeilles	1124.2	30.2%
Orville	490.8	13.2%
Extensions		
Briarres-sur-Essonne	82.3	2.2%
Fromont	1.4	0.04%
Burcy	63.3	1.7%
Ichy	21.4	0.6%
Gironville	22.1	0.6%
Beaumont-du-Gâtinais	0	0.0%
Echilleuses	5.1	0.1%
TOTAL	**3 718.5 ha**	**-**

Tableau 57 - Détail de la superficie du périmètre d'aménagement proposé



Carte 79 - Secteurs exclus du périmètre d'aménagement proposé

2.4 DECISION SUR L'OPPORTUNITE DE REALISER UN AMENAGEMENT FONCIER

2.4.1 Décision de la CIAF

La CIAF s'est réunie le 11 février 2026 à la salle des fêtes de Puiseaux.

Sur la base de la présentation des données de l'état initial de l'étude d'aménagement, les membres de la commission se sont prononcés favorablement sur l'opportunité d'un aménagement foncier. La réalisation dudit aménagement foncier sera en conséquence proposée au Conde Départemental qui statuera sur la suite à la donner à cette procédure.

La proposition de périmètre qui a été faite (ci-avant présenté) a été approuvée par les membres de la CIAF, conformément au travail réalisé avec les membres de la sous-commission. Ce périmètre concerne donc les communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles et Orville, avec des extensions sur les communes de Briarres-sur-Essonne, Echilleuses (45) et Burcy, Gironville, Ichy et Fromont (77), pour une surface totale de 3 718.3 ha.

A noter : la CIAF devra respecter les prescriptions environnementales (cf. chapitre 3) pour l'élaboration du nouveau parcellaire et la définition du programme des travaux connexes.

2.4.2 Consultation des propriétaires

A l'issue de la CIAF, le projet de périmètre ainsi que l'ensemble des documents de l'étude d'aménagement sont soumis à enquête publique, régie par les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 et R.123-46 du Code de l'Environnement et R.121-21 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Rappels règlementaires – Article R.121-21 du Code Rural et de la Pêche Maritime

« L'enquête publique prévue au II de l'article L. 121-14 du présent code est organisée conformément aux articles L. 123-4 à L. 123-19 et aux articles R. 123-7 à R. 123-23 du code de l'environnement et aux présentes dispositions. Toutefois, le président du conseil départemental exerce les compétences dévolues au préfet par les dispositions précitées du code de l'environnement. Il peut se faire représenter.

Le commissaire enquêteur est désigné selon les modalités prévues aux articles R. 123-8 et R. 123-9 du même code.

Le dossier soumis à l'enquête comprend :

1° La proposition de la commission communale ou intercommunale établie en application de l'article R. 121-20-1 du présent code ;

2° Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ;

3° L'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1 du même code, ainsi que l'avis de la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier sur les recommandations contenues dans cette étude ;

4° Les informations mentionnées à l'article L. 121-13 de ce code, portées à la connaissance du président de conseil départemental par le préfet ;

5° En cas d'application du deuxième alinéa de l'article L. 121-15 de ce code, il indique le montant de la participation financière exigée des propriétaires par le conseil départemental.

Un avis portant ces indications est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre, figurant au 1er janvier de l'année dans la documentation cadastrale. Cet avis est affiché à la mairie des communes sur le territoire desquelles l'aménagement est projeté ainsi, le cas échéant, que de chacune des communes mentionnées à l'article R. 121-20-1 de ce code. »

Dans le cadre de cette enquête publique, tous les propriétaires connus[16] de terrains situés à l'intérieur du périmètre seront invités à émettre leurs avis ou observations au sein d'un registre dédié.

Cette enquête publique sera doublée d'une consultation sur le financement de l'opération, après vérification de la constitution d'un quorum suffisant, à savoir : 2/3 des propriétaires qui représentent ¾ de la surface du périmètre, ou ¾ des propriétaires qui représentent les 2/3 de la surface. Les exploitants agricoles peuvent se substituer à leur propriétaire.

Rappels règlementaires – Article L.151-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime

[16] D'après les données des services fiscaux (cadastre).

« Lorsque les deux tiers des propriétaires, représentant les trois quarts de la surface, ou les trois quarts des propriétaires, représentant les deux tiers de la surface situés dans les nouveaux périmètres proposés par la commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, sont d'accord pour s'engager financièrement dans de nouvelles opérations d'aménagement foncier utilisant l'un de ces modes, le département peut exiger une participation de l'ensemble des propriétaires ou des exploitants concernés »

3. MESURES ENVIRONNEMENTALES ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre d'un aménagement foncier ne peut être cohérente que si elle est accompagnée d'un ensemble de mesures visant à optimiser l'aménagement foncier, à préserver et mettre en valeur le milieu environnant, ainsi qu'à faciliter les pratiques agricoles et à permettre l'émergence de certains projets d'intérêt général.

Conformément à l'article R 121-20-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la Commission d'Aménagement Foncier doit établir sa proposition d'aménagement foncier qui sera jointe au dossier de l'enquête publique portant sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier.

En application de l'article L.121-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les recommandations environnementales peuvent être d'ordre général et concerner l'ensemble du périmètre étudié ou au contraire être plus localisées. Elles visent à assurer la conservation du milieu naturel et des espèces protégées, son équilibre et sa plurifonctionnalité (les différents usagers ayant des attentes multiples qu'il convient de satisfaire avec cohérence).

Les prescriptions et recommandations mentionnées ci-après sont celles retenues par la CIAF du 11 février 2026. L'ensemble des prescriptions et recommandations initialement proposées, visant à garantir le maintien des milieux d'intérêt écologique à enjeu fort à très fort, est présenté en annexe.

3.1 PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

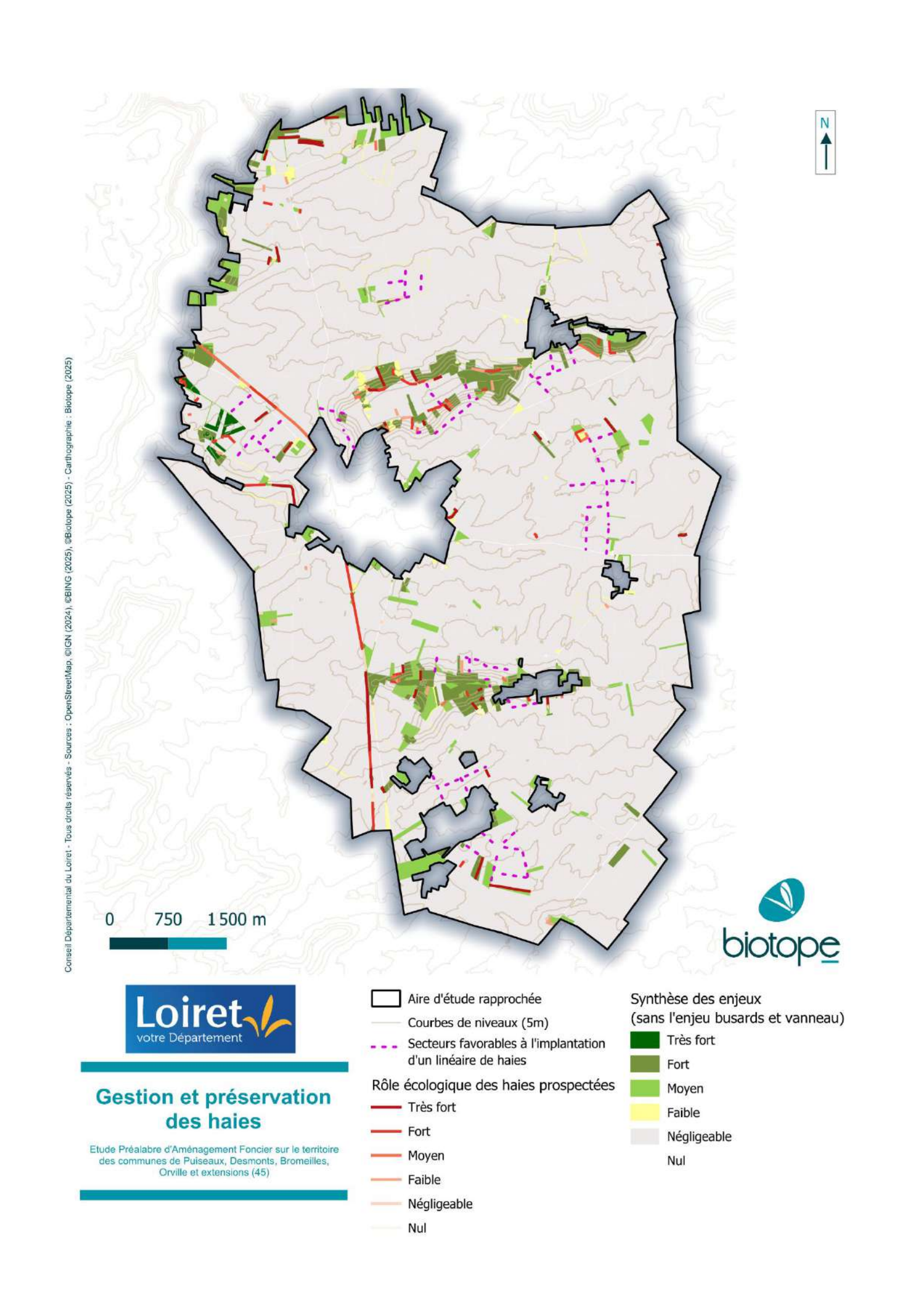
Dans les tableaux suivants, les éléments figurant **en gras** sont extraits du porter à connaissance rédigé par la Préfecture de chacun des départements concernés par l'étude (Loire et Seine-et-Marne).

	LES PRESCRIPTIONS	LES RECOMMANDATIONS
Eaux superficielles	**Les travaux relatifs aux eaux superficielles (zones humides, drainages, plans d'eau, mares, cours d'eau, les écoulements naturels diffus, …) doivent faire l'objet d'un porter à connaissance auprès de la Préfecture. Les travaux ne peuvent être réalisés qu'après accord du service en charge de la police de l'eau.** La végétation présente sur les berges et le long des fossés, mares et cours d'eau recevant les eaux traitées de la station d'épuration de Puiseaux devra être maintenue et entretenue. L'état et le tracé de la rivière sèche présente à Puiseaux seront à conserver. Toute modification de son profil en long et en travers est proscrite. La mare et la source identifiées au lieu-dit « Le Grand Bardilly » seront à préserver. En cas de destruction justifiée d'une mare, une compensation sera mise en œuvre par la création d'une mare équivalente, offrant des pentes douces, une végétation adaptée, aucune connexion hydraulique directe avec les fossés en écoulement.	Il pourrait s'avérer opportun de : - Conserver les fossés présents dans le périmètre, ainsi que la végétation présente sur les berges et le long de ces fossés. - Préserver une bande de terrain à végétaliser d'au moins 2 mètres le long des fossés pour préserver la qualité de l'eau (risques de lessives azoté). Cette bande de terrain sera attribuée, si possible, à l'association foncière ou à une collectivité.

	LES PRESCRIPTIONS	LES RECOMMANDATIONS
Ecoulements superficiels	Si l'implantation ou la modification d'un ouvrage hydraulique (bassin, fossé, …) est prévue, ce dernier devra être dimensionné pour un évènement pluvieux d'occurrence à minima décennale. En cas de busage, une étude au cas par cas s'imposera.	Il pourrait s'avérer opportun de : - Implanter les structures végétales (type haies buissonnantes), les talus ou tout autre élément d'hydraulique douce perpendiculairement aux pentes, afin d'entraver l'écoulement de l'eau et favoriser l'infiltration. - Conserver les herbages et les boisements naturellement implantés dans les secteurs de forte pente. - Privilégier une orientation des parcelles perpendiculairement à la pente. - Conserver les ouvrages hydrauliques (fossé, bassins de rétention des eaux pluviales, …) existants.
Eaux souterraines	Pour les parcelles comprises dans les périmètres de protection rapprochée des captages de Puiseaux et Desmonts : respecter strictement les prescriptions mentionnées dans les arrêtés déclarant d'utilité publique lesdits captages. **Les nouveaux forages réalisés en substitution des ouvrages abandonnés (en même masse d'eau et mêmes volumes initialement accordés) lors du remembrement doivent faire l'objet d'un nouveau dossier de déclaration ou d'autorisation.** En cas de cession d'un ouvrage de prélèvement existant, le nouvel exploitant ou le cas échéant, le nouveau propriétaire, devra être déclaré au Préfet (art. R.214-45 du Code de l'Environnement).	-

	LES PRESCRIPTIONS	LES RECOMMANDATIONS
Gestion et préservation des haies	**Au regard de la faible surface boisée sur la zone d'étude et de l'intérêt environnemental et agricole des boisements (linéaires, surfaciques) et des haies, elles doivent être en priorité conservées et exclues du périmètre d'aménagement foncier.** Tous les bois et toutes les haies existants doivent être conservés pour leur rôle en tant que réservoirs et corridors écologiques. En cas de destruction inévitable, une compensation sera mise en œuvre selon un ratio écologique. Les haies compensatoires devront s'intégrer de manière cohérente avec les structures paysagères et écologiques existantes.	Il pourrait s'avérer opportun de : - Planter des haies en bordure des parcelles en pente, en ciblant les zones stratégiques (milieux prairiaux, friches, zones enherbées) afin de limiter l'érosion et le ruissellement, tout en renforçant les continuités écologiques.
Habitats naturels	Les milieux d'intérêt écologique à enjeux fort à très fort devront être maintenus. Des exceptions au maintien sont possibles pour les parcelles en jachère et/ou semées pour favoriser la redistribution foncière et le maintien de l'agriculture sur cette zone.	Il pourrait s'avérer opportun de : - Limiter les perturbations dans les milieux à enjeux moyens. - Encourager la création de nouveaux secteurs prairiaux ou de jachères (cf. carte ci-dessous) - Définir, lors du classement, une nature de sol « jachères » spécifique dédiée aux secteurs à enjeux forts et très forts.
Eléments du petit patrimoine	Les éléments de petit patrimoine identifiés dans le PLUi des Terres Puiseautines devront être préservés dans les conditions prévues par le document d'urbanisme. Les arbres isolés seront préservés.	-
Chemins de randonnée	Les itinéraires de randonnées seront conservés ou, en cas d'atteinte aux linéaires existants, un réseau de substitution de nature au moins équivalente sera créé afin d'assurer la continuité de ces itinéraires.	Il pourrait s'avérer opportun de : - Privilégier des revêtements naturels, perméables et poreaux, en cas de création et/ou réaménagement de chemins existants. - Accompagner, dans la mesure du possible, les chemins d'une bande enherbée et/ou d'une haie.

	LES PRESCRIPTIONS	LES RECOMMANDATIONS
Patrimoine remarquable	L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté avant tous travaux effectués dans un périmètre de 500 mètres autour d'un édifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques ou dans le Site Patrimonial Remarquable de Puiseaux. Les éventuels vestiges archéologiques qui pourraient être découverts lors de la réalisation des travaux connexes devront être signalés au service régional de l'archéologie. Ces vestiges ne doivent en aucun cas être détruits avant examen par des spécialistes.	Il pourrait s'avérer opportun de : - Consulter les services compétents de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en cas de travaux dans les périmètres de protection définis.
Période d'intervention pour les travaux	Afin d'éviter la destruction de nids d'oiseaux, le dérangement ainsi que la destruction d'espèces protégées peu mobiles (tels que les reptiles), tous les travaux de dégagement des emprises (préparation du sol, terrassement), devront avoir lieu de préférence entre août et février.	Il pourrait s'avérer opportun de : - Laisser le produit de la fauche sur place, en cas de fauche, afin de favoriser le maintien des orthoptères et autres insectes dans le milieu.


N
0
750
1 500 m
Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)
biotope
Loiret
votre Département
Gestion et préservation des haies
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)
Aire d'étude rapprochée
Courbes de niveaux (5m)
Secteurs favorables à l'implantation d'un linéaire de haies
Rôle écologique des haies prospectées
Très fort
Fort
Moyen
Faible
Négligeable
Nul
Synthèse des enjeux
(sans l'enjeu busards et vanneau)
Très fort
Fort
Moyen
Faible
Négligeable
Nul

3.2 LISTE DES TRAVAUX INTERDITS OU SOUMIS A AUTORISATION

En amont de l'enquête publique sur le périmètre et les propositions environnementales, un arrêté sera pris par le Président du Conseil Départemental pour établir une liste de travaux interdits ou soumis à autorisation, en application des articles L.121-19 et R.121-20-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Cet arrêté sera adressé à tous les propriétaires compris dans le périmètre d'aménagement foncier retenu par la CIAF, en plus de l'avis d'enquête publique.

Il est précisé que les travaux exécutés en violation des dispositions inscrites dans le Code Rural et de la Pêche Maritime ne seront pas retenus en plus-value dans l'établissement de la valeur d'échange des parcelles intéressées et ne pourront donner lieu au paiement d'une soulte.

Tous les travaux susceptibles de modifier l'état initial du site seront interdits ou soumis à autorisation, jusqu'à la clôture des opérations d'aménagement foncier.

LISTE DES TRAVAUX INTERDITS approuvée par la CIAF
• Destruction et plantation de tous espaces boisés, de haies, de plantations d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers.

LISTE DES TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION Approuvée par la CIAF
• Travaux forestiers y compris les travaux d'exploitation forestiers (hors travaux d'entretien). • Epandage de boues, sauf plans d'épandage en cours de validité. • Plantation ou arrachage de toutes cultures pérennes. • Tous travaux de défrichement et de remise en culture. • Création ou arasement de talus. • Construction de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitation, de hangars, d'aires de stockage et autres travaux de terrassement, etc. • Création ou suppression de mares et plans d'eau. • Travaux d'irrigation, de forage ou de drainage. • Création ou suppression ou busage de fossés. • Modification, création ou suppression de voirie et chemins. • Etablissement de clôtures permanentes. • Dépôts de matériaux de toutes natures. • L'ouverture de carrières.

3.3 LISTE DES COMMUNES HORS PERIMETRE, CONCERNEES PAR L'AMENAGEMENT FONCIER

A l'issue de l'enquête publique portant sur le périmètre, le mode et les propositions environnementales, le Président du Conseil Départemental sollicitera, si nécessaire, l'avis du conseil municipal de chacune des communes pour lesquelles les travaux sont susceptibles d'avoir des effets notables, mentionnés à l'article R.121-21-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

LISTE DES COMMUNES HORS PERIMETRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTEES PAR DES TRAVAUX AYANT DES EFFETS …	
… sur l'eau et les milieux aquatiques *(article L.211-1 du Code de l'Environnement)*	Aucune commune concernée
… sur les sites naturels protégés *(article L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement)*	Aucune commune concernée
… sur les sites Natura 2000 *(article L.414-1 du Code de l'Environnement)*	Aucune commune concernée

CINQUIEME PARTIE : ANNEXES

1. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
Très fort	Mercure (insecte)	Papillon typique des milieux chauds et secs pouvant être observés au niveau des pelouses sèches (surtout calcaires) et des landes sèches. Les fétuques du groupe ovina semblent être les plantes-hôtes principales de ce papillon. En 2025, 31 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Pointe du Charrau ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.
	Trame verte et bleue	Présence de pelouses calcaires de la vallée de l'Essonne identifiées comme un réservoir de biodiversité du SRADDET.
Fort	Épiaire d'Allemagne (flore)	Cette espèce se développe sur des sols calcaires secs, au niveau de friches, abords de cultures, lisières de boisements. Elle est présente au nord de la commune d'Orville, cette espèce n'est pas connue à l'échelle de la commune. Ce sont 5 stations de quelques individus qui ont été observés.
	Orchis militaire (flore)	Cette espèce se développe sur des pelouses calcicoles, des lisières de boisements calcaires. Au nord-est de Puiseaux, environ 40 pieds ont été observés sur des milieux prairial (Prairie mésoxérophiles à hygroclines de fauche, Prairie subrudérale et nitrophile continentale).
	Fluoré (insecte)	Espèce thermophile inféodée aux sols calcaires très ouverts et bien exposés : pelouses sèches, coteaux et anciennes carrières. Ses chenilles se nourrissent d'Hippocrépide à toupets et de Coronilles. En 2025, 35 individus ont été observés au niveau des prairies, des friches et des pelouses de l'aire d'étude rapprochée.

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
		L'espèce a notamment été observée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau », « Montagne du Grand Bardilly », « Montagne de Bromerolle ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.
	Azuré des Cytises (insectes)	Espèce xéro-thermophile fréquentant les friches, les pelouses bordées d'ourlets buissonnants et les forêts claires, sur sol marneux et calcaire. En 2025, 2 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord-est de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Roche Guibert ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.
	Decticelle bicolore (insectes)	Espèce fréquentant spécifiquement les pelouses et prairies sèches à végétation herbacée haute. En 2025, 5 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Pointe du Charrau ». L'habitat de l'espèce soit présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.
	Oiseaux du cortège des milieux semi-ouverts : Bruant jaune, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe	Ces espèces forment un cortège affectionnant les cultures, prairies, haies et bosquets. Le Bruant jaune a été observé à la Pointe du Charrau dans un secteur de lisières et haies champêtres. La Linotte mélodieuse, plus ubiquiste mais également liée aux zones buissonnantes, a été notée en forte présence sur les secteurs de la Montagne de Bromerolle et du Grand Bardilly. Le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe, tous deux granivores, exploitent de manière similaire les friches, vergers et campagnes arborées, comme en témoignent leurs observations respectives à Bromeilles et au Grand Bardilly. Enfin, la Tourterelle des bois, espèce migratrice liée aux boisements clairs proches de zones ouvertes, a été observée sur l'ensemble des zones témoins.

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
	Oiseaux du cortège des milieux semi-ouverts : Bruant jaune, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe	Ces espèces forment un cortège affectionnant les cultures, prairies, haies et bosquets. Le Bruant jaune a été observé à la Pointe du Charrau dans un secteur de lisières et haies champêtres. La Linotte mélodieuse, plus ubiquiste mais également liée aux zones buissonnantes, a été notée en forte présence sur les secteurs de la Montagne de Bromerolle et du Grand Bardilly. Le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe, tous deux granivores, exploitent de manière similaire les friches, vergers et campagnes arborées, comme en témoignent leurs observations respectives à Bromeilles et au Grand Bardilly. Enfin, la Tourterelle des bois, espèce migratrice liée aux boisements clairs proches de zones ouvertes, a été observée sur l'ensemble des zones témoins.
	Cortège des milieux ouverts : Busard cendré, Busard des roseaux, Cochevis huppé, Vanneau huppé	Le busard cendré et le cochevis huppé sont inféodés à des milieux agricoles alors que le vanneau huppé et le busard des roseaux sont d'avantage inféodés aux milieux humides, bien que ce dernier ait montré une adaptation aux milieux agricoles. - Busard cendré : observations de 2 individus en chasse au niveau des milieux ouverts de l'aire d'étude rapprochée et pouvant nicher au sein des cultures de céréales (blé, orge). Busard des roseaux : observations de 6 individus en chasse au niveau des milieux ouverts de l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible au niveau
	Cortège des milieux humides/aquatiques : Bruant des roseaux	Cette espèce fréquente principalement les zones humides, comme les roselières, les tourbières et les fossés humides, mais aussi les prairies de fauche et les cultures de colza. En 2025, elle n'a pas été observée dans les zones témoins mais reste potentielle sur l'aire d'étude rapprochée. Les milieux de substitution justifient un enjeu abaissé.
	Haies	Plusieurs secteurs : « La montagne du Bardilly », « Montagne de Bromeilles », « Butte jaune », le long de l'ancienne

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	**Localisation / description**
		voie-ferrée et au nord-ouest de la commune d'Orville. 46 % des haies possèdent un enjeu très fort ou fort.
Moyen	**Habitats ouverts et semi-ouverts :** Prairies mésoxérophiles à hygroclines fauchées, Mégaphorbiaies eutrophes, Prairie/ourlet des talus routiers, Ourlets mésophiles et sciaphiles, Ourlets hygroclines et hémihéliophiles, Ourlets mésophiles à xéroclines calcicoles à acidiclines, Pelouses acidiphiles atlantiques à subatlantiques.	Les prairies mésoxérophiles à hygroclines, les mégaphorbiaies eutrophes, les ourlets mésophiles à xéroclines et les pelouses acidiphiles forment un ensemble d'habitats herbacés diversifiés, occupant principalement les zones ouvertes, les bords de routes et les lisières boisées. Ces milieux, issus pour partie de la gestion par fauche ou abandon d'entretien, présentent une bonne diversité floristique, marquée par la présence d'espèces caractéristiques des sols calcaires à neutrophiles. Certains secteurs accueillent des espèces d'intérêt patrimonial, notamment l'Anacamptide pyramidale, protégée en région Centre-Val de Loire. Ces prairies et ourlets constituent ainsi des corridors écologiques essentiels, assurant la connexion entre différents milieux naturels et favorisant la dispersion des espèces dans un contexte paysager fortement anthropisé et agricole. Les ourlets, qu'ils soient hygroclines, mésophiles ou sciaphiles, hébergent une flore spontanée typique des interfaces entre milieux ouverts et boisés, contribuant à la diversité structurelle et au fonctionnement écologique local. L'ensemble de ces habitats, bien que fragmentés et parfois banalisés, représente un enjeu écologique réhaussé en raison de leur diversité, de leur rôle fonctionnel et de leur rareté dans un contexte agricole fortement marqué.
	Habitats arbustifs et arborescents : Fourrés arbustifs, chênaies sèches calcicoles à acidiclines	Les fourrés arbustifs et les chênaies sèches calcicoles à acidiclines constituent des habitats naturels d'intérêt, principalement composés d'espèces indigènes adaptées aux sols calcaires. Ces formations, qu'il s'agisse de haies denses ou de boisements de chênes et charmes, participent à la diversité paysagère et écologique d'un secteur globalement peu boisé. Leur faible représentativité locale renforce la nécessité de leur préservation, justifiant

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
		ainsi un enjeu écologique réhaussé pour ces milieux.
	Argus bleu-nacré (insecte)	Rhopalocère fréquentant les pelouses sèches et prairies maigres sur calcaire. En 2025, 1 individu a été observé exclusivement sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée au niveau du lieu-dit « la Pointe du Charrau ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.
	Criquet de la Palène (insecte)	Criquet plutôt thermophile s'observant sur des milieux secs et chauds comme des pelouses calcicoles, des friches calcaires ou sur les bords de chemins. En 2025, 6 individus ont été observés exclusivement sur la partie nord de l'aire d'étude rapprochée au niveau des lieux-dits « la Pointe du Charrau » et « la Roche Guibert ». L'habitat de l'espèce étant présent au sein de l'aire d'étude rapprochée.
	Cortège des milieux forestiers : Faucon hobereau et Gobemouche gris	Ces deux espèces sont inféodées aux les paysages semi-ouverts mêlant bois, prairies et cultures, souvent à proximité de zones humides En 2025, un couple de faucon hobereau a été observé en vol sur la partie sud, au niveau de la Montagne de Bromerolle. Deux individus gobemouche gris ont été notés en 2025 sur la Montagne du Grand Bardilly,
	Cortège des milieux semi-ouverts : Faucon crécerelle, Fauvette des jardins et Pie-grièche écorcheur	Ces espèces exploitent des bocages, prairies ouvertes avec haies, jeunes régénérations forestières et buissons denses, où se combinent abondance d'insectes et possibilités de perchoirs, le Faucon crécerelle privilégiant les espaces ouverts, tandis que la Fauvette des jardins et la Pie-grièche écorcheur se concentrent sur les buissons denses et épineux pour se nourrir et nicher Le faucon crécerelle a été observé a quatre reprises sur l'aire d'étude, la fauvette des jardins a été observé à deux reprises en limite sud du « Bois de Bouchereau » et 6 pie-grièche écorcheur ont été observées au niveau de secteurs

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
		buissonnants principalement au niveau de « Montagne de Bromerolle » et « Montagne du Grand Bardilly ».
	Cortège des milieux ouverts : Alouette des champs, Bruant proyer, Busard Saint-Martin, Perdrix grise, Tarier pâtre	Ces espèces sont inféodés au milieux cultivés, pâtures, friches voire haies et lisière. L'Alouette des champs, espèce ubiquiste, est particulièrement bien représentée avec 93 contacts en 2025, son enjeu a donc abaissé du fait de son abondance locale. Le Bruant proyer, présente 27 contacts. La Perdrix grise partage ces milieux agricoles, privilégiant les mosaïques de cultures diversifiées avec haies et zones refuges, où 10 contacts ont été recensés. Le Busard Saint-Martin, a été noté à 3 reprises en chasse, illustrant sa dépendance aux grands espaces ouverts pour l'alimentation. Enfin, le Tarier pâtre a été observé sur les secteurs de la Montagne de Bromerolle et du Grand Bardilly,
	Lapin de garenne	Espèce vivant dans des terriers creusés dans le sol, appréciant les boisements au sous-bois faibles, les milieux semi-ouverts. En 2025, observations de 20 individus au niveau des lisières boisées. L'aire d'étude rapprochée offre au Lapin de garenne des habitats de reproduction, d'alimentation et de transit.
Faible	**Habitats ouverts et semi-ouverts** : Friche nitrophile à Carotte sauvage et Picride éperviaire, Friches annuelles nitrophiles vernales, Friches vivaces collinéennes, Friches vivaces thermophiles, Prairie mésophiles tondue, Prairies mésophiles pâturées, Prairies piétinées, Prairies sub-rudérales mésophiles, Végétations annuelles hyperpiétinées, Ronciers	Les friches nitrophiles et vivaces, les prairies mésophiles, les végétations piétinées ainsi que les ronciers constituent un ensemble d'habitats secondaires caractéristiques des milieux ouverts en reconquête. Ces formations se développent majoritairement sur des sols perturbés, anciennement cultivés ou en jachère, témoignant d'une dynamique de recolonisation végétale progressive. Les friches, qu'elles soient annuelles, vivaces ou thermophiles, hébergent une flore rudérale et nitrophile, dominée par des espèces comme la Picride épervière, la Cardère, les Chardons ou l'Armoise commune.

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
		Les prairies mésophiles, qu'elles soient tondues, pâturées ou sub-rudérales, rassemblent des cortèges floristiques adaptés à une gestion importante ou au piétinement, tels que la Fétuque, le Plantain, le Trèfle rampant ou l'Ivraie vivace. Enfin, les ronciers (Rubus sp.) représentent la première étape de reconquête ligneuse, marquant le passage vers des stades plus arbustifs et contribuant à la structuration progressive du paysage végétal.
	Habitats arbustifs et arborescents : Alignement d'arbres, haies, petits bois	Cet habitat présente les essences arborescentes qui ont été préservées, ou encore certaines haies plantées sans strate arbustive. Les essences retrouvées sont indigènes.
	Habitats anthropisés avec végétation : Vignobles, Vergers, Jardins, Jardins potagers, Prairies améliorées	Les vignobles, vergers, jardins et prairies améliorées représentent des milieux fortement anthropisés mais intégrés à la mosaïque paysagère locale. Les vignobles à l'est de Bromeilles et les vergers de Puiseaux et Mainville présentent un cortège herbacé entretenu, proche de celui des prairies mésophiles tondues, témoignant d'un certain potentiel écologique résiduel lié à la présence d'espèces spontanées. Les jardins et potagers, bien que non accessibles car privés, contribuent ponctuellement à la diversité végétale ordinaire et peuvent offrir des micro-habitats pour la faune de proximité. Les prairies améliorées, quant à elles, sont semées à vocation agronomique, dominées par la Fétuque faux roseau, le Pâturin des prés et l'Ivraie vivace.
	Habitats aquatiques et humides : Herbiers aquatiques eutrophes à lentilles d'eau	Au nord de la commune de Puiseaux, une mare couverte de Lentille d'eau (*Lemna minor*) est située dans un boisement. Au vu du contexte très anthropisé et cultivé, l'eutrophisation de cette mare est certainement liée à l'activité humaine.
	Dauphinelle d'Ajax	A l'ouest de la commune de Bromeilles, cette espèce a été observée sur un substrat rapporté. Au vu de son habitat, l'indigénat de cette espèce est douteux,

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
		puisque des cultivars peuvent être présents. Les espèces indigènes sont des messicoles, en bordure de culture, n'étant pas ce cas-là.
	Anacamptide pyramidal	Espèce de pelouses et ourlets calcicoles. Présente sur de nombreuses parcelles fauchées, d'ourlets, etc. Le total d'individus sur l'aire d'étude rapprochée a été estimée à 4 038, bien que pouvant être sous-estimé au vu du passage tardif de l'expertise botanique (fin juin).
	Insectes : Petite Violette, Flambé, Bel-Argus, Hspérie du Chiendent, Cordulégastre annelé, Mélitée du Plantain, Grande tortue, Ascalaphe soufré, Mante religieuse, Grillon d'Italie, Œdipode turquoise, Conocéphale	Plusieurs lépidoptères patrimoniaux ont été observés, (Petite Violette, le Bel-Argus, le Flambé et la Mélitée du Plantain), inféodés aux prairies fleuries, pelouses calcicoles et haies arbustives accueillant leurs plantes-hôtes spécifiques (violettes, hippocrépides, plantains, prunelliers) et observés principalement sur les secteurs de la Pointe du Charrau, de la Montagne de Bromerolle, de la Montagne du Grand Bardilly et du Chemin de Barnonville. Parmi les odonates et névroptères, on retrouve la présence du Cordulégastre annelé le long des zones humides et de l'Ascalaphe soufré sur les coteaux secs Les orthoptères, (Mante religieuse, le Grillon d'Italie, l'Œdipode turquoise et le Conocéphale) sont particulièrement bien implantés dans les friches et prairies thermophiles du sud et du centre de l'aire d'étude.
	Lézard des murailles	Reptile le plus commun du territoire. Cette espèce ubiquiste fréquente une grande variété de milieux ouverts bien exposés, avec des micro-habitats facilitant la thermorégulation. En 2025, observations de 6 individus au niveau des lisières boisées et des dépôts de gravats/pierres.
	Cortège des milieux forestiers : Coucou gris, Loriot d'Europe, Pipit des arbres	Le Coucou gris, contacté en limite nord-ouest au niveau de la vallée de l'Essonne, le Loriot d'Europe, présent au sein des boisements feuillus et humides de la Montagne du Grand Bardilly, du Bois d'Egline et du Bois de Bouchereau, ainsi que le Pipit des arbres, observé en

Enjeu contextualisé	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation / description
		lisières et clairières sur les mêmes secteurs.
	Cortège des milieux semi-ouverts : Accenteur mouchet, Hypolaïs polyglotte	L'Accenteur mouchet, très généraliste, occupe friches, milieux boisés et parcs, et a été observé en 2025 à quatre reprises sur des secteurs buissonnants au nord et au sud-est de Puiseaux. L'Hypolaïs polyglotte, plus inféodée aux friches, haies, coteaux arbustifs et clairières ensoleillées, a été contactée à 12 individus sur l'ensemble des secteurs buissonnants de l'aire d'étude.
	Cortège des milieux ouverts : Bergeronnette printanière, Caille des blés, Œdicnème criard	Les enjeux pour ces espèces sont les cultures, les prairies humides et les zone de végétation steppique. La Bergeronnette printanière, a été observée sur des zones cultivées, la Caille des blés a été contactée à deux reprises dans la partie sud du territoire et L'Œdicnème criard, a également été observé à deux individus sur la partie nord de l'étude.
	Cortège des milieux anthropiques : Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir.	Ces espèces se sont adaptés aux milieux anthropisés pour en faire leur habitat en construisant des nids sous les corniches de bâtiments. Ces trois espèces sont nicheuses dans les villes et villages aux alentours de l'aire d'étude.
	Cortège des milieux humides/aquatiques : Tadorne de Belon	Espèce fréquentant les baies et estuaires du littoral. Elle peut également être observée au niveau des zones humides continentales. Un couple a été observé en vol se posant ensuite sur un plan d'eau au sud de « Vallée de Châtillon ».
Négligeables	**Habitats** : Terrain en friche, Cultures, Eaux courantes et eaux douces stagnantes	Ces habitats ne présentent peu de diversité floristique voire une absence de flore entrainant peu d'intérêt écologique.

2. METHODES D'INVENTAIRES

2.1 CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Une précartographie des habitats a été réalisée au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agissait alors de digitaliser par une analyse de photo-interprétation les habitats ponctuels (mares, ornières…), linéaires (haies étroites, cours d'eau, fossés…) et surfaciques (parcelles agricoles, zones anthropiques, boisements…).

Ce travail de précartographie a été réalisé sur la base de différents fonds cartographiques :

- Les orthophotographies ou photographies aériennes (BD ORTHO®) de l'Institut Géographique National (IGN) : elles ont permis par une analyse de photo-interprétation de localiser, de délimiter et de tracer les contours des différentes unités d'habitats ;
- Les images cartographiques numériques SCANS 25® de l'Institut Géographique National : elles ont permis de dessiner les linéaires de cours d'eau, de fossés ainsi que de localiser quelques masses d'eau ponctuelles invisibles par photo-interprétation (sources, mares…) ;
- Les données du réseau hydrographique français (BD CARTHAGE®) de l'Institut Géographique National : elles ont permis de dessiner les linéaires de cours d'eau ainsi que les masses d'eau surfaciques (étangs, gravières, lacs…) ;
- Les documents cartographiques recueillis dans le cadre de la synthèse bibliographique.

Une précision maximale a été recherchée pour identifier chacun des habitats mais la limite de précision de la photointerprétation n'a pas permis parfois de discriminer toutes les unités. Ce sont ensuite les prospections de terrain qui ont permis de confirmer et affiner la photointerprétation. Elles ont été conduites par un expert botaniste de BIOTOPE. La cartographie finale des habitats de l'aire d'étude rapprochée a été établie définitivement à l'issue de la totalité des investigations de terrain. Il résulte de ce travail trois tables cartographiques d'habitats (points, lignes, polygones). Chaque point, ligne, polygone d'habitats a été nommé selon un code de la typologie hiérarchisée Eunis (Louvel *et al.,* 2013).

Ce travail a été réalisé sous le Système d'Information Géographique (SIG) Quantum Gis, à une échelle de l'ordre du 1/2000ème. Les documents numériques produits ont été géoréférencés en coordonnées Lambert 93.

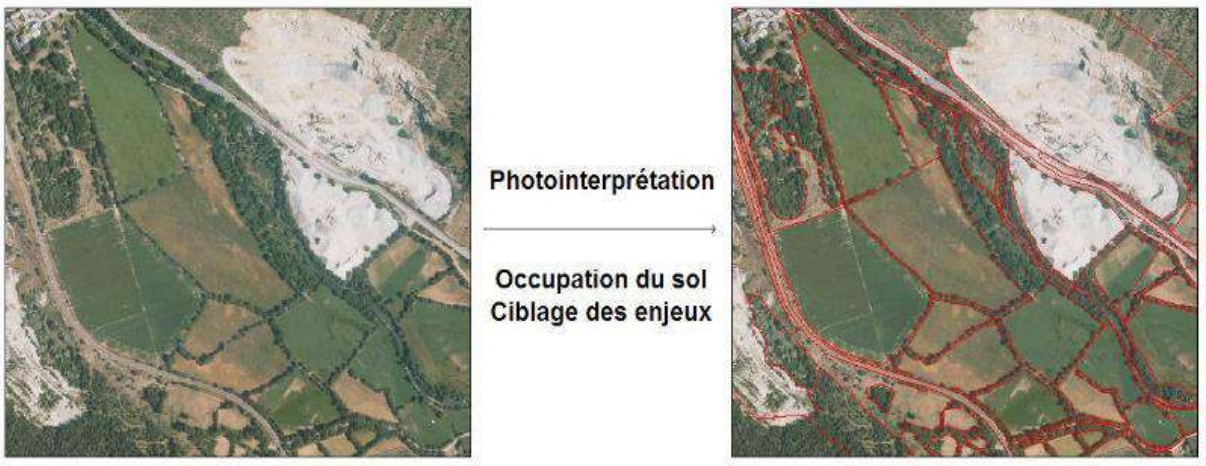


Figure 21 - Schéma de principe de la précartographie (Biotope)

L'aire d'étude étant très vaste, l'aire d'étude n'a pas pu être entièrement prospecté. Il a été nécessaire de cibler les zones à prospecter afin d'assurer une expertise botanique de terrain pertinente et représentative. La surface maximale prospectée par l'expert a été fixée à 300 ha.

La sélection des zones prioritaires a été réalisée à partir des données disponibles, en mobilisant :

- CarHab : pour distinguer les milieux ouverts et forestiers.
- Zones de végétation (hors vignes).
- Registre Parcellaire Graphique (RPG 2019–2023) :
 - Prairies permanentes (PPH, PRL),
 - Prairies temporaires (PTR),
 - Surfaces en gel (J5M, J6P, J6S, JNO),
 - Bandes admissibles le long de forêts sans production (BFS),
 - Bordures de champ (BOR),
 - Surfaces boisées issues d'anciennes terres agricoles (SBO),
 - Surfaces agricoles temporairement non exploitées (SNE).

Un contrôle de cohérence a ensuite été réalisé grâce à l'analyse de l'orthophotographie afin de confirmer la pertinence des secteurs retenus.

L'expert botaniste a mené des prospections ciblées sur les zones identifiées. Ces relevés de terrain ont permis de définir précisément la typologie des habitats présents et de les géoréférencer.

Pour les secteurs non prospectés directement, la définition des habitats s'est appuyée sur une approche bibliographique et cartographique :

- Exploitation des couches de la BD TOPO (bâti, routes, voies ferrées, zones de végétation, zones d'habitation),
- Mobilisation du RPG 2024,
- Croisement et assemblage de l'ensemble de ces données pour constituer une couche unique d'habitats couvrant l'ensemble de l'aire d'étude.

Cela a permis de constituer une couche unique et homogène des habitats couvrant l'ensemble de l'aire d'étude.

2.2 HABITATS

2.2.1 Identification des unités

Une reconnaissance de terrain a donc été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude de la flore et des habitats afin de rattacher chacune des unités à une typologie de référence.

Pour les unités sans végétation ou les unités végétalisées mais sans correspondance avec une typologie phytosociologique (bosquets, haies, alignements d'arbres, ronciers, cultures, prairies artificielles...), les différentes unités sont rattachées à la nomenclature EUNIS (Louvel *et al.,* 2013), référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe qui attribue un code et un nom à chaque habitat naturel, semi-naturel ou artificiel listé.

Pour les autres unités, la végétation, par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement de l'écosystème, reste le meilleur indicateur de tel habitat. Ainsi, les structures de végétations homogènes ont été identifiées à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique. La phytosociologie fournit pour toutes les communautés végétales définies une classification dont s'est inspirée la typologie EUNIS. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire ; les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux emboîtés (association < alliance <

ordre < classe). Dans le cadre de cette étude, des relevés phytosociologiques n'ont pas été réalisés pour toutes les végétations mais il leur a été préféré des relevés phytocénotiques qui rassemblent toutes les espèces observées entrant dans la composition d'une végétation donnée (une liste d'espèces a été dressée par grandes unités de végétation). En revanche, dans le cas de végétations patrimoniales devant être finement caractérisées ou précisées du fait de dégradations ou d'un mauvais état de conservation, des relevés phytosociologiques ont pu être réalisés.

L'interprétation des relevés a permis d'identifier les végétations à minima jusqu'au niveau de l'alliance phytosociologique selon le prodrome des végétations de France (Bardat *et al.,* 2004), voire au niveau de l'association pour des végétations « patrimoniales » et plus particulièrement des végétations d'intérêt communautaire et/ou des végétations menacées, au moyen de typologies et de catalogue de référence au niveau régional (Nature, CBN BP, 2014).

Les habitats d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats, faune, flore », ont été identifiés d'après les références bibliographiques européennes du manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Commission Européenne DG Environnement, 2013), nationales des cahiers d'habitats (Bensettiti *et al.,* 2005, 2004a, 2004b 2002a, 2001 ; Gaudillat *et al.,* 2018) ou régionales des conservatoires botaniques nationaux du Bassin Parisien, comme le catalogue des végétations du Centre-Val de Loire (Pujol *et al,* 2023), le référentiel des végétations de Centre-Val de Loire (Cause *et al*, 2019).

A noter que ces habitats d'intérêt communautaire possèdent un code spécifique (ou code Natura 2000). Parmi eux, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque *).

Le caractère patrimonial des végétations a également été précisé pour certains par leurs statuts de rareté et de menace décrits dans le référentiel et la liste rouge des végétations de Centre-Val de Loire (DREAL, UICN, 2013)

2.2.2 Evaluation de l'état de conservation

La Directive 92/43/CEE dite « Habitats / Faune / Flore » précise dans son article 12 qu'il est nécessaire de : « Assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire ».

Un état de conservation d'un habitat est considéré comme favorable si :

- Ses structures caractéristiques sont présentes et ses fonctions spécifiques à son maintien sont assurées ;
- Il n'existe aucune atteinte susceptible de lui nuire ;
- Ses espèces typiques sont présentes.

La réflexion sur une méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats se fonde exclusivement sur les habitats identifiés au sens phytosociologique (= les végétations « naturelles »). Les habitats non végétalisés sont par nature non évaluables tandis que les habitats végétalisés mais sans correspondance avec une typologie phytosociologique ne pourront être évalués sur le critère des végétations. Dans ce dernier cas, ils pourront être évalués à dire d'expert sur la base de la diversité végétale hébergée, de la présence d'espèces d'intérêt (messicoles par exemple dans le cas de cultures), de l'âge et de la structure du peuplement (pour des bosquets, des haies et alignements d'arbres par exemple).

La détermination des habitats s'appuie donc essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu. La variation de ces conditions écologiques (naturelle ou artificielle) entrainera donc une modification de la composition végétale.

Celle-ci est basée sur la typicité floristique du syntaxon phytosociologique. La typicité floristique est déterminée par référence à la composition floristique optimale du groupement décrit dans la région naturelle où est réalisée la cartographie. Plus la composition floristique sera proche de la liste définissant le groupement végétal, plus on pourra considérer que l'on est dans un état optimal. Et ce, quel que soit le type de végétation (hêtraie à jacinthe, pelouse marneuse à Chlore perfoliée, prairie fraiche à Colchique, friche à Cirse laineux, communautés hyperpiétinées à Renoué des oiseaux, robineraie à Chélidoine…).

Toutefois, une nuance est apportée concernant les végétations dominées par des espèces exotiques envahissantes (bois de robiniers, mégaphorbiaie à Impatiens de l'Himalaya, friche à Renouée du Japon, herbier aquatique à Myriophylle du Brésil…) où l'état de conservation est par défaut considéré comme mauvais puisque se substituant à des végétations indigènes.

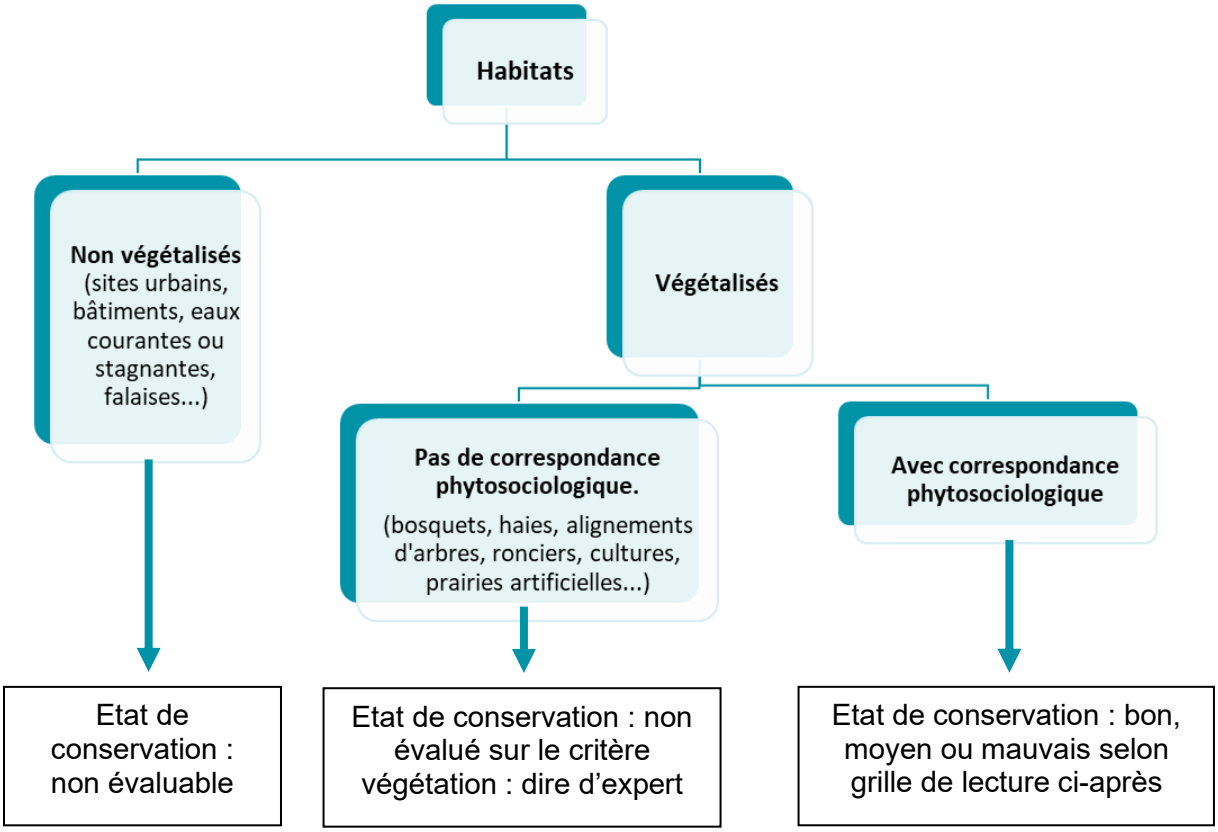


Figure 22 - Schéma d'évaluation de l'état de conservation des habitats (Biotope)

Nota :

- Les végétations avec correspondances phytosociologiques, mais liées à des espèces exotiques envahissantes (Impatienti glanduliferae-Solidaginetum serotinae Moor 1958, Chelidonio majoris-Robinietum pseudoacaciae Jurko 1963, Stellario holosteae-Robinietum pseudoacaciae Felzines & Loiseau in Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006, Humulo lupuli - Robinietum pseudoacaciae Schnitzler ex Felzines & Loiseau in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006, par exemple), sont par défaut caractérisées en mauvais état de conservation.
- Cas particuliers des pinèdes calcicoles secondaires du Nord-Est de la France de l'Epipactido muelleri - Pinion sylvestris J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006. Ces pinèdes sont issues d'anciennes introductions anthropiques et se substituent aux boisements en place. Dominées par Pinus sylvestris, elles comportent également Pinus nigra, mais toujours dominé. Depuis deux siècles d'introduction, ces pinèdes finissent par constituer un habitat à part entière ayant leur propre fonctionnement et caractérisées par un cortège d'espèces spécifiques, parfois patrimoniales. Le cas de ces pinèdes est à étudier au cas par cas ; soit en tant que plantations résineuses et l'état de conservation est non évalué sur le critère végétation, soit en tant qu'un des syntaxons de l'Epipactido-Pinion et l'état de conservation est évaluable.
- Dans la plupart des cas les ronciers ou les haies ne sont que rarement typifiables. Dans ce cas, ces végétations rentrent dans la catégorie « Etat de conservation non évalué sur le critère végétation ». En revanche si un syntaxon a pu être positionné, il est possible d'évaluer l'état de conservation sur le critère prépondérant qu'est la typicité. Une nuance est également apportée concernant les cultures qui dans leur ensemble ne sont pas concernées par l'évaluation de l'état de conservation au titre des végétations. En revanche, les végétations commensales des cultures le sont. Autre exemple : l'état de conservation d'une lande à Fougère aigle n'est pas évaluable, alors que celui d'un Holco mollis - Pteridietum aquilini H. Passarge 1994 l'est.

Grille d'évaluation de l'état de conservation des végétations

Dans cette grille, deux critères principaux sont retenus :

1. Typicité floristique :
 - Entre 70 et 100 % des espèces caractéristiques présentes --> Typicité bonne ;
 - Entre 50 et 70 % des espèces caractéristiques présentes --> Typicité moyenne ;

- Moins de 50 % des espèces caractéristiques présentes --> Typicité mauvaise ;

2. Structure (architecture ou organisation spatiale de la végétation) :
 - Moins de 10 % d'espèces caractéristiques d'une autre végétation présentes --> Structure bonne ;
 - Entre 10 et 50 % d'espèces caractéristiques d'une autre végétation présentes --> Structure moyenne à mauvaise ;
 - Plus de 50 % d'espèces caractéristiques d'une autre végétation présentes --> Structure mauvaise (mosaïque) ;

Ainsi qu'un troisième critère de pondération :

3. Altération :
 - Pas d'altération des facteurs du milieu --> état maintenu ;
 - Altération des facteurs du milieu mais restauration possible --> état moyen ;
 - Altération des facteurs du milieu sans restauration possible ou restauration difficile --> état mauvais.

Une fois l'analyse des trois critères effectués, l'état global de la végétation est défini tous critères confondus.

On peut considérer que le critères 2 (structure) ne constitue également qu'une pondération du critère 1 (typicité floristique). En effet, si l'on prend le cas d'une végétation herbacée, la présence d'espèces témoignant de l'embroussaillement fera baisser le pourcentage d'espèces caractéristiques de la végétation herbacée.

Les critères prépondérants seront donc finalement la typicité floristique et l'altération. De plus, il est fort probable qu'une végétation très altérée se traduira par la faiblesse de la présence du cortège d'espèces caractéristiques du cortège.

On aboutit au tableau suivant qui combine les critères 1 (typicité) et 2 (structure).

Typicité / Structure	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Bonne	Bon	Moyen	Mauvais
Moyenne	Moyen	Moyen	Mauvais
Mauvaise	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Tableau 58 - Croisement de critères de typicité et de structure

Le critère 3 (altération) vient ensuite éventuellement pondérer le niveau obtenu dans ce tableau.

A noter que selon l'évaluation des critères au sein de l'aire d'étude rapprochée et du fait de la variabilité de l'état d'un même habitat au sein d'une aire d'étude rapprochée, d'autant plus si elle est vaste, il est possible d'introduire les catégories : bon à moyen, moyen à mauvais.

2.2.3 Délimitation des zones humides

2.2.3.1 Rappel règlementaire

L'article L.211-1 du Code de l'environnement définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) précise la méthodologie et les critères pour la délimitation des zones humides sur le terrain (articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement).

Un espace peut être considéré comme zone humide au sens du Code de l'environnement dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :
- Soit par des « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiés selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. ;
- Soit par des espèces indicatrices de zones humides, liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 + liste additive d'espèces arrêtée par le préfet si elle existe.
- Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2.

La définition légale des zones humides est donc fondée sur deux critères alternatifs que constituent, d'une part, les sols habituellement inondés ou gorgés d'eau, et d'autre part la végétation : habitats ou la flore hygrophile (espèces adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques).

La méthode retenue par BIOTOPE est donc de réaliser une cartographie de végétation permettant de couvrir relativement rapidement de grandes surfaces, tout en faisant une différenciation des habitats dits « humides » (H), des habitats « potentiellement ou partiellement humides » (pro parte/p) et des habitats « Non caractéristiques » (NC).

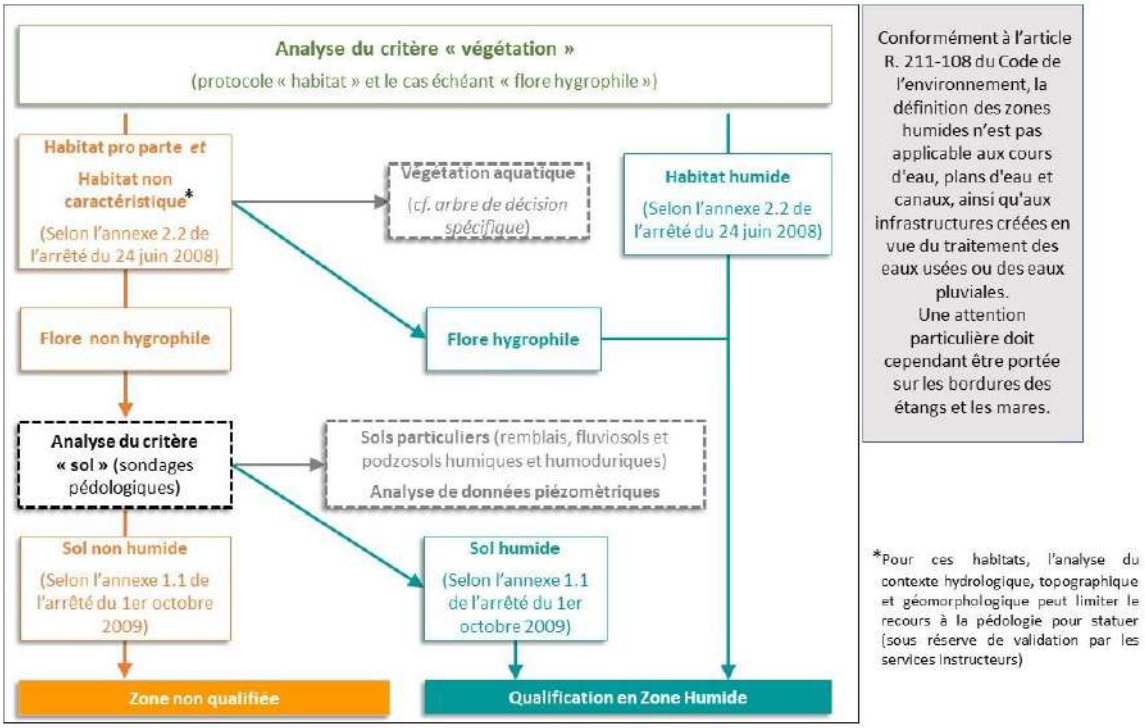


Figure 23 - Schématisation de la méthodologie de délimitation des zones humides selon la circulaire du 18 janvier 2010, en application de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (Biotope)

Il est important de rappeler que suivant la circulaire du 18 janvier 2010 et en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 :"Dans tous les cas, lorsque le critère relatif à la végétation n'est pas vérifié, il convient d'examiner le critère pédologique ; de même, lorsque le critère

pédologique n'est pas vérifié, le critère relatif à la végétation doit être examiné (cf. arbre de décision simplifié présenté en annexe 2 de la circulaire)."

De ce fait les parcelles notées comme « Non zone humide » d'après les habitats observés ne peuvent être directement caractérisées comme non-humides sans prospections pédologiques (et/ou piézométriques) complémentaires. Ces parcelles devront donc, au regard de la réglementation, demeurer dans une « couche d'alerte » afin de souligner les risques de présence de zone humide dans le cas où des aménagements seraient prévus sur la zone.

A contrario une fois l'habitat ou le sol classé comme caractéristique d'une zone humide d'après les catégories présentées dans la circulaire, la zone peut être directement classée comme zone humide avérée : *"En chaque point, la vérification de l'un des critères relatifs aux sols ou à la végétation suffit pour statuer sur la nature humide de la zone."*

Enfin, il est important de souligner que la circulaire stipule que : *"Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres de sol."*

De ce fait, même dans les cas où des relevés phytosociologiques, ou relevés d'espèces ou pédologiques classent la zone comme non-humide, la présence de substrat sableux et la proximité avec le réseau hydrographique ou une nappe oscillante légitime la mise en place de suivis piézométriques pour justifier du caractère non-humide de la zone.

Une étude complémentaire pourra dans cette situation, et si demandée par l'Etat, être mise en œuvre pour préciser la « profondeur maximale » du toit de la nappe et la « durée d'engorgement » en eau afin de justifier la présence d'un engorgement à moins de 50 cm (analyse piézométrique).

L'existence de profils de ce type pourrait nécessiter la mise en place de piézomètres.

2.2.3.2 Délimitation de la végétation humide

2.2.3.2.1 Habitats



Pour le protocole « habitats », l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides fournit deux typologies : Corine Biotopes et le Prodrome des végétations de France (approche phytosociologique). Sur les secteurs d'habitats classés comme humides (H.) selon au moins une des deux typologies, la végétation peut être directement considérée comme humide. L'identification des habitats humides sera alors réalisée via une cartographie.

En revanche, un classement en habitat non caractéristique ou pro parte peut nécessiter une expertise botanique via la prise en compte de la flore hygrophile : celle-ci est réalisée à dire d'expert en s'inspirant du protocole « flore hygrophile » proposé dans l'arrêté 2008 (Annexe 2.1).

Sur le terrain, nous privilégierons une approche phytosociologique. En effet, celle-ci constitue l'outil le plus opérationnel pour délimiter les zones humides.

Par exemple, la sous-alliance du *Colchico-Arrhenatherenion* est considérée comme humide dans l'arrêté du 24 juin 2008, alors que si l'on décrit le même habitat par son code Corine Biotopes (38.22), il est considéré comme pro parte par le même arrêté.

Il est à noter que dans le cadre d'une expertise « Zones humides », la phytosociologie ne constitue pas un objectif en soi, mais seulement un outil. Ainsi, les habitats ne sont décrits qu'au niveau syntaxonomique suffisant pour statuer sur le caractère humide ou non humide de l'habitat.

A cet égard, l'arrêté précise que « la mention d'un habitat coté « H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides. » Si on prend pour exemple la classe des *Agrostietea stoloniferae* (prairies humides mésotrophes à eutrophes), classée Humide (tableau du Prodrome des Végétations de France de l'arrêté), les ordres et alliances de la classe sont donc également classés humides. Il n'y a de ce fait aucune utilité à déterminer le syntaxon inférieur auquel se rattache la prairie cartographiée.

Afin de standardiser les cartographies d'habitats réalisées par ses experts, BIOTOPE a mis en place une base de données phytosociologiques basée sur le Prodrome des végétations de France et actualisée par diverses publications de référence plus récentes. Cet outil permet notamment de connaître pour chaque syntaxon, quel niveau hiérarchique doit être atteint pour statuer sur le caractère humide de l'habitat.

Cette approche permet d'assurer à la fois efficacité et fiabilité de l'expertise.

Préalablement à la phase de terrain, une correspondance de chaque syntaxon avec les typologies Corine Biotopes et EUNIS et les éventuelles correspondances au Manuel Eur 28 (Natura 2000) a été établie en s'appuyant sur la base de données phytosociologiques de BIOTOPE.

Concernant les habitats strictement aquatiques, une analyse spécifique est mise en œuvre :

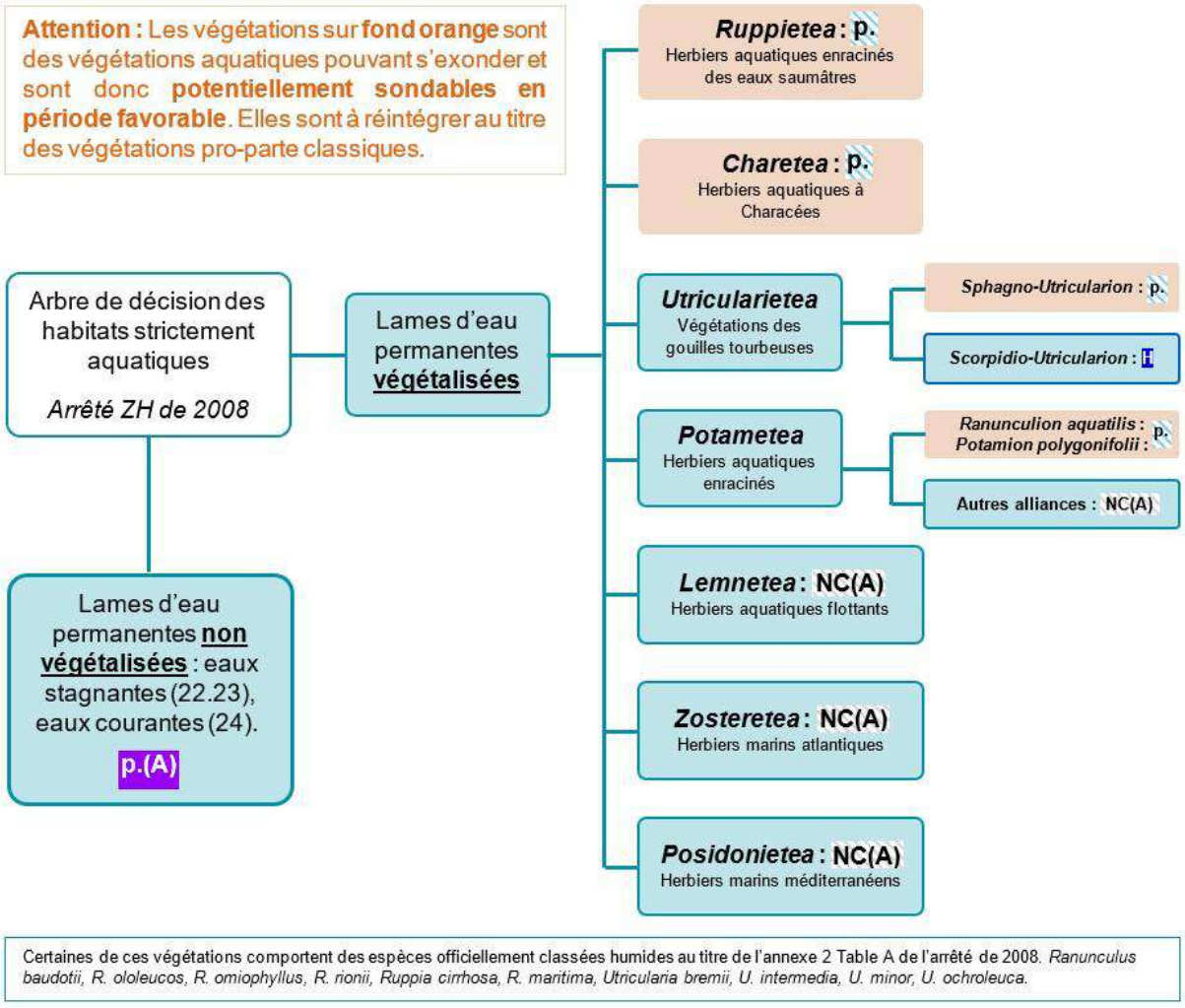


Figure 24 - Arbre de décision des habitats strictement aquatiques (Biotope)

Enfin, pour certaines zones humides présentant des limites floues, la prise en compte des critères hydrologiques, topographiques et géomorphologiques permet d'affiner les contours sans recourir à la pédologie de façon systématique (le recourt à ces critères est inscrit en remarque au sein de la table attributaire de la couche SIG produite à la suite de discussion/validation avec les services instructeurs).

2.2.3.2.2 Flore hygrophile

Concernant le critère « flore hygrophile », l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise le protocole de terrain selon les étapes suivantes :

1. Sur une placette circulaire (un rayon entre 1,5 et 10 mètres) et homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation ;
2. Noter le pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate ;
3. Classer les espèces par ordre décroissant ;
4. Etablir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
5. Ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;
6. Une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
7. Répéter l'opération pour chaque strate ;

8. Regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues ;
9. Examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste au regarde de la table A de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 ;

→ **Si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la table A « Espèces indicatrices de zones humides », la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.**

L'approche de BIOTOPE pour la délimitation des zones humides se base uniquement sur les critères « végétation » et « sol ». Le critère « flore hygrophile » est plus chronophage et les situations où le critère « flore hygrophile » rendrait compte de la présence de zone humide sans que la végétation le soit sont très limitées. Ce critère n'est pas utilisé, sauf en cas de besoin dans de rares cas. Dans le cas présent, le critère « flore hygrophile » a été utilisé et a alors consisté à relever les espèces végétales spontanées présentes sur le site concerné en se référant à la liste des espèces de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

2.2.4 Flore

L'expertise de la flore est une précision de l'expertise des habitats. Elle vise à décrire la diversité végétale au sein de l'aire d'étude de la flore et des habitats et à identifier les espèces à statut patrimonial ou réglementaire mises en évidence lors de la synthèse des connaissances botaniques (bibliographie, consultations) ou attendues au regard des habitats présents.

Afin de préparer les expertises végétations et flore, plusieurs méthodes préalables au terrain ont été réalisées. Dans un premier temps, une analyse des photographies aériennes et de la bibliographie disponible a été réalisée avec la consultation du CBN-BP. Le botaniste phyto-sociologue a déterminé la meilleure période pour réaliser son inventaire.

L'ensemble de l'aire d'étude de la fore et des habitats a été parcouru dans sa totalité, répondant au mieux aux réalités du terrain de manière à couvrir une diversité maximale d'entités végétales sur l'ensemble du site, en prospectant chaque grand type d'habitat identifié.

Les espèces végétales recensées au cours de l'expertise ont été identifiées au moyen de flores de référence au niveau national (Lambinon & Verloove, 2012, Eggenberg & Möhl, 2011) ou régional (Pujol et all, 2007). Les inventaires ont été axés sur la recherche des plantes « patrimoniales » et plus particulièrement de plantes protégées. La mise en évidence du caractère patrimonial des espèces végétales repose à la fois sur les bases juridiques des arrêtés relatifs à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (1982) et en Centre-Val-de-Loire mais également sur la base de la liste des espèces floristiques déterminantes pour la modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Centre-Val-de-Loire (DREAL CVL, 2018), et de la liste rouge de la flore vasculaire de Centre-Val-de-Loire (UICN, 2013).

Les espèces protégées, patrimoniales et invasives ont été prospectées dans le même temps que l'expertise des habitats naturels avec un effort de prospection adapté aux potentialités et à la nature des aménagements envisagés. Ces stations de plantes patrimoniales ont été localisées au moyen d'un GPS avec une précision oscillant entre 3 et 6 m en fonction de la couverture satellitaire. Leur surface et/ou le nombre de spécimens ont été estimés. Des photographies des stations et des individus ont également été réalisées.

2.2.5 Insectes

Pour chacun des groupes d'insectes étudiés, des méthodes différentes d'inventaires et/ou de captures ont été utilisées, parfois assez spécifiques :

- Repérage à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et la recherche des insectes (libellules, papillons) ;
- Identification sans capture à l'aide de jumelle pour tous les groupes d'insectes, lorsque les identifications sont simples ;
- Reconnaissance auditive (orthoptères) ;
- Recherche des indices de présence sur les arbres âgés pour les coléoptères saproxylophages.

La détermination des espèces sur le terrain est plus ou moins difficile selon le groupe en jeu. Certains insectes sont assez caractéristiques (de grosses tailles et uniques dans leurs couleurs et leurs formes) et peuvent être directement identifiés à l'œil nu ou à l'aide de jumelles. D'autres nécessitent d'être observés de plus près pour distinguer certains critères de différenciation entre espèces proches (utilisation de clés de détermination). La présence de certaines espèces peut être avérée par la recherche d'indices de présence (fèces, galeries, macro-restes…).

Les inventaires ont été axés sur la recherche des espèces protégées et/ou patrimoniales.

2.2.6 Reptiles

Les reptiles sont recherchés sur l'ensemble des habitats favorables : lisières forestières, talus, zones xérophiles, bords de points d'eau…

Les prospections consistent essentiellement en une recherche diurne à vue (et à l'ouïe) des reptiles, de préférence lors de journées couvertes mais chaudes au printemps.

Les reptiles ont tendance à rechercher, pour s'abriter ou réguler leur température interne, des refuges à la surface du sol (pierres plates, rochers, souches…). Ces micro-habitats ont été recherchés et inspectés. À noter qu'aucune plaque à reptiles n'a été utilisée au cours de cette étude.

2.2.7 Oiseaux

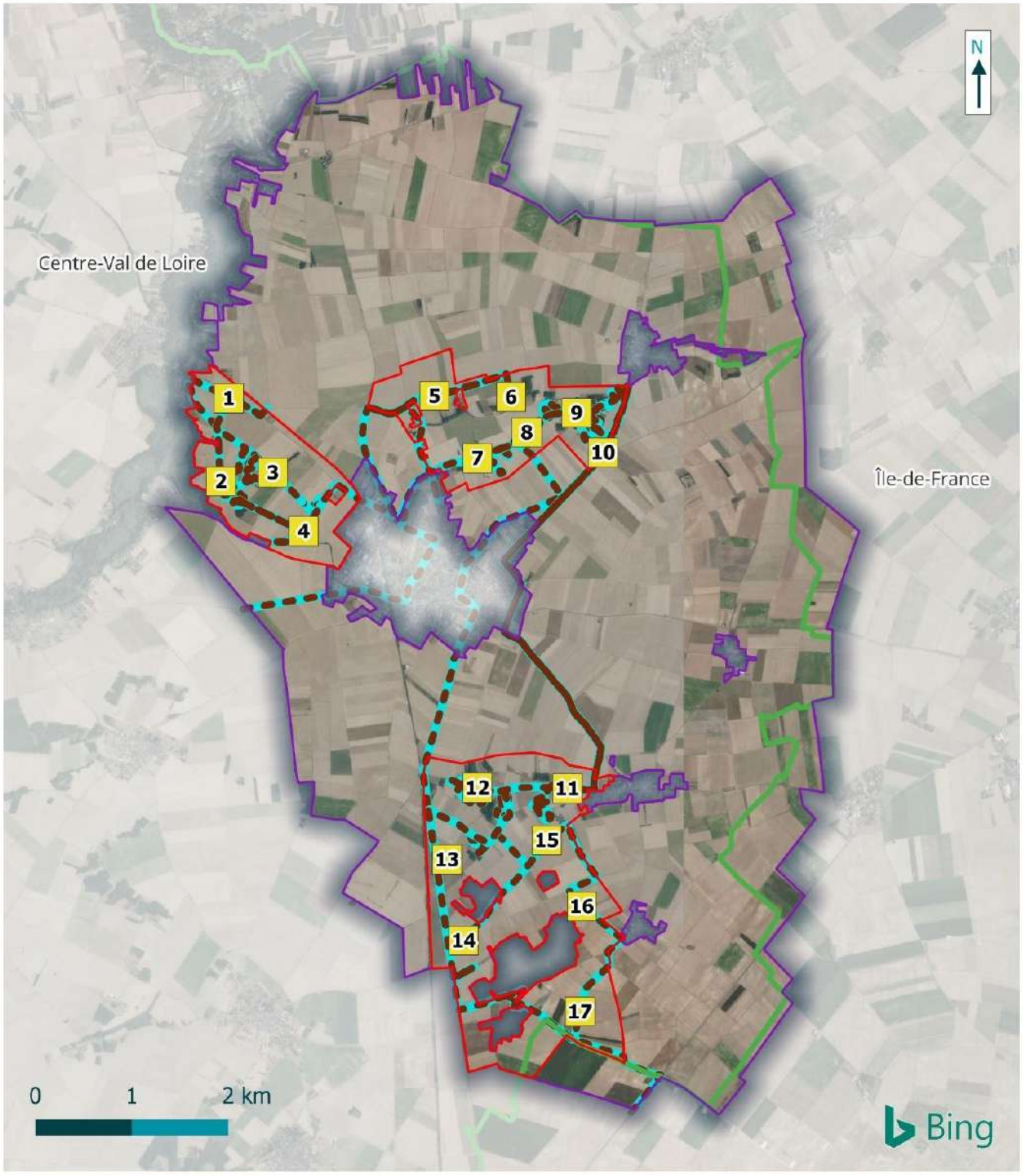
Seul l'inventaire des oiseaux nicheurs a été réalisé pour cette étude. Ainsi, il a été appliqué une méthode d'échantillonnage classique inspirée des Indices ponctuels d'abondance (IPA), élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970.

Notre méthode a consisté à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant vingt minutes à partir d'un point fixe du territoire. La répartition des points d'écoute est choisie de façon à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée et des habitats naturels présents. Trente-sept points d'écoutes ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés. Ils sont reportés à l'aide d'une codification permettant de différencier le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). À la fin du dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus de chacune d'elles est totalisé en nombre de couples.

Le comptage doit être effectué au printemps, entre le 15 avril et le 15 juin, par temps relativement calme (les intempéries, le vent fort et le froid vif doivent être évités), durant la période comprise entre le début et 4 à 5 heures après le lever du soleil.

Cette méthode a été complétée par une observation précise du comportement des rapaces diurnes et des espèces non-chanteuses (ardéidés, limicoles…), afin d'identifier précisément les espèces présentes et la manière dont elles exploitent l'aire d'étude rapprochée.

En complément des points d'écoutes, l'ensemble de la zone d'étude a été parcourue à pied ou en voiture à vitesse très réduite.



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Aire d'étude rapprochée
Aire d'étude pour l'inventaire de la faune
Limite régionale

Localisation des points IPA
Déplacement pédestre ou en voiture à vitesse réduite

Localisation des points d'écoute des oiseaux en période de nidification

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope

2.2.8 Mammifères (hors chiroptères)

Lors des prospections de terrain, les individus observés ainsi que les indices de présence permettant d'identifier les espèces (recherches de cadavres, restes de repas, déjections, dégâts sur la végétation (frottis, écorçage…), terriers, traces, coulées…) ont été notées. Il a été recherché en priorité des indices de présences des espèces patrimoniales et/ou protégées : épreintes de Loutre d'Europe, coupes et réfectoires de Castor d'Europe, nids d'Écureuil roux, tas de noisettes de Muscardin…

La nature des indices de présence et les observations des animaux dans leur milieu permettent aussi de caractériser la fonctionnalité de la zone et de l'habitat concerné. Une attention particulière a été portée sur la détection des coulées et voies de passages afin d'identifier les principaux corridors de déplacement.

Une attention particulière a été portée sur l'évaluation de la fonctionnalité des milieux et des corridors utilisés par ces espèces.

2.2.9 Limites méthodologiques

2.2.9.1 Généralités

La période durant laquelle ont été menées les investigations était propice à la recherche de la flore et de la faune patrimoniale. Néanmoins, les inventaires ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs du fait d'un nombre de passages limité et d'un inventaire sur non pas l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée mais sur des « zones témoins » que ce soit pour la faune ou la flore (aire d'étude différentes entre la faune et la flore). Les inventaires donnent toutefois une représentation juste de la patrimonialité des espèces floristiques et faunistiques et des enjeux de l'aire d'étude rapprochée.

2.2.9.2 Habitats et flore

D'une manière globale, les inventaires floristiques sont suffisants pour identifier les grands enjeux présents sur l'aire d'étude rapprochée. La période durant laquelle ont été menées les investigations couvrait celle de la floraison de nombreuses espèces, mais n'était pas propice à la recherche de flore patrimoniale puisqu'un seul passage en juin a été réalisé. De même, la superficie importante et la distance entre chaque entité ne permettait pas de prospecter les entités de manière fine.

2.2.9.2.1 Insectes

Quelques sorties demeurent insuffisantes pour dresser un inventaire exhaustif des insectes réellement présents, même pour quelques groupes peu compliqués comme les rhopalocères ou les odonates : certaines espèces de par leur rareté, leurs faibles effectifs ou la brièveté de leur apparition (en tant qu'imago), peuvent passer inaperçues.

Il en est de même pour la cartographie exacte des habitats des espèces les plus patrimoniales, forcément approximative du fait de la difficulté de recherche des larves. Néanmoins, l'étalement de ces sorties à des périodes adéquates, permet à l'expert de se faire un avis des cortèges probables d'insectes étudiés selon le type d'habitat, en fonction du temps dont il dispose.

2.2.9.2.2 Reptiles

Le dénombrement des espèces réalisé ne constitue en aucun cas une estimation de la taille de la population, mais seulement le nombre d'individus observés en un temps donné. Ce

nombre constitue à minima le nombre d'individus susceptibles d'être impactés directement par l'aménagement.

Les reptiles sont des espèces discrètes qui s'éloignent rarement de leurs abris où ils peuvent se dissimuler. Très attentifs à tout mouvement suspect, il est parfois difficile de les apercevoir avant qu'ils ne se mettent à l'abri.

Pour avoir une estimation fiable d'une population, seules les méthodes statistiques de capture-marquage- recapture sur plusieurs sessions de capture permettent de donner de résultats satisfaisants.

2.2.9.2.3 Oiseaux

Lors de la réalisation de point d'écoute, les oiseaux sont recensés de manière plus large que le projet strict, ce qui peut engendrer la prise en compte d'espèces périphériques très peu concernées par les aménagements.

Inversement, la plupart des oiseaux ayant une capacité de déplacement, il est possible que des espèces ne nichant pas à proximité de l'aire d'étude rapprochée, mais exploitant ces ressources que très ponctuellement ne soient pas identifiées. Néanmoins, l'impact du projet sur ces espèces sera faible, voire nul.

2.2.9.2.4 Mammifères (hors chiroptères)

Les expertises ont été menées au printemps, ce qui correspond à une période d'observation favorable pour les mammifères (abondance des indices de présence, observations plus fréquentes liées à l'activité des adultes, période d'émancipation des jeunes).

Cependant, la mise en évidence de la présence de certaines espèces par l'observation directe d'individus ou d'indices de présence n'est pas toujours possible compte tenu de la taille, de la rareté, des mœurs discrètes ou de la faible détectabilité des indices (fèces minuscules). C'est principalement le cas des micromammifères, groupe qui requiert la mise en œuvre d'une technique de piégeage particulière (cage-piège avec système de trappe se déclenchant lorsque l'animal consomme l'appât) pour connaître la diversité spécifique. Ce type de piège permet la capture de l'animal vivant et nécessite ainsi un relevé des pièges très fréquent. La prospection de ce groupe est particulièrement difficile et chronophage, les habitats étant peu favorables aux espèces protégées de ce groupe, ce type de protocole n'a pas été retenu.

3. SYNTHESE DES DOCUMENTS DE REFERENCE POUR LA DEFINITION DES STATUTS DE RARETE OU DE MENACES

Niveau européen	Niveau national	Niveau local
Habitats		
- Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 28 (Commission européenne, 2013) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tomes 1 à 5 (Bensettiti et al. (coord.), 2001, 2002, 2004ab, 2005) - European red list of habitats (Janssen *et al.,* 2016) - Actualisation des interprétations des Cahiers d'habitats (Gaudillat *et al.,* 2018)	- Liste rouge des forêts méditerranéennes de France métropolitaine (UICN France, 2018)	- Référentiel et liste rouge des végétations de Centre (Nature Centre, CBN BP, 2013) - Guide des végétations de la région Centre-Val de Loire (Pujol el al, 2023) - Catalogue des végétations de la région Centre-Val de Loire (CBN BP, 2019)
Flore		
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tome 6 – Espèces végétales (Bensettiti, Gaudillat & Quéré (coord.), 2002) - European red list of vascular plants (Bilz, Kell, Maxted & Lansdown, 2011)	- Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France *et al.,* 2018)	- Arrêté du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire - Catalogue de la flore vasculaire du Centre-Val de Loire mai 2016 (CBN BP, 2016) - Liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre (DREAL, 2012) - DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE, 2018. Actualisation de l'inventaire régional des Zones Naturelles d''Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) - Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre-Val de Loire. 61p. - Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne en

Niveau européen	Niveau national	Niveau local
		date du 19 juillet (CBN BP,2022)
Insectes		
- European Red List of dragonflies (Kalkman *et al.,* 2010) - European Red List of butterflies (Van Swaay *et al.,* 2010) - European Red List of saproxylic beetles (Cálix *et al.,* 2018) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tome 7 – Espèces animales (Bensettiti & Gaudillat (coord.), 2002) - European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets (Hochkirch *et al.,* 2016) - The conservation status and distribution of Mediterranean saproxylic beetles. (García *et al.,* 2018)	- Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012). - Liste rouge des Libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016, 2017) - Les orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et liste rouge par domaine biogéographique (Sardet & Defaut, 2004) - Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg (Boudot *et al.,* 2017) - Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Sardet, Roesti & Braud, 2015) - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises (Brustel, 2004) - Liste rouge des éphémères de France métropolitaine (UICN France, MNHN & OPIE, 2018)	- Liste des espèces et habitats déterminants de la région Centre (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CRSPN du 6 février 2018) - Actualisation de la liste d'Orthoptères déterminants ZNIEFF en région Centre - Val de Loire (PALUSSIERE L. & WILLMES M. (Coord.) 2025) - Livre Rouge des habitats naturels et espèces protégées de la région Centre (Nature Centre & CBNBP, 2014) - Liste rouge des Odonates en Centre-Val de Loire (2022) - Liste rouge des Papillons de jour de la région Centre-Val de Loire - Liste validée par le CSRPN de la région Centre-Val de Loire (2024)
Reptiles - Amphibiens		
- European Red List of Reptiles (Cox & Temple, 2009) - European Red List of Amphibiens (Temple & Cox, 2009) - Atlas of amphibians and reptiles in Europe (Gasc *et al.,* 2004) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tome 7 – Espèces animales (Bensettiti & Gaudillat (coord.), 2002)	- Atlas des amphibiens et reptiles de France (Lescure & Massary, 2013) - Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Vacher & Geniez, 2010) - Liste rouge Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2015, 2016)	- Liste des espèces et habitats déterminants de la région Centre (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CRSPN du 6 février 2018) - Livre Rouge des habitats naturels et espèces protégées de la région Centre (Nature Centre & CBNBP, 2014) - Amphibiens et Reptiles de la région Centre-Val de Loire. Synthèse des connaissances régionales. Pôle faune de l'Observatoire régional de la biodiversité (SANSAULT E., 2021)
Oiseaux		
- European Red List of Birds (Birdlife International, 2021) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tome 8 – Oiseaux (Johannot & Weltz, 2012a,b,c)	- Atlas des oiseaux de France Métropolitaine (Issa & Muller, 2015) - Liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016)	- Liste des espèces et habitats déterminants de la région Centre (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CRSPN du 6 février 2018) - L'avifaune de la Région Centre, synopsis des connaissances (PERTHUIS, 2002)

Niveau européen	Niveau national	Niveau local
		- Livre Rouge des habitats naturels et espèces protégées de la région Centre (Nature Centre & CBNBP, 2014)
Mammifères		
- The Status and distribution of European mammals (Temple & Terry, 2007) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tome 7 – Espèces animales (Bensettiti & Gaudillat (coord.), 2002)	- Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Arthur & Lemaire, 2009) - Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017, 2018)	- Les chiroptères. Plan régional d'actions 2009-2013. Région Centre (Sologne Nature Environnement – DREAL Centre, 2009) - Liste des espèces et habitats déterminants de la région Centre (DREAL CENTRE Val de Loire, liste actualisée et validée en CRSPN du 6 février 2018) - Livre Rouge des habitats naturels et espèces protégées de la région Centre (Nature Centre & CBNBP, 2014)

Tableau 59 – Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces

4. LISTE DES ESPECES OBSERVEES DANS L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

4.1 ESPECES VEGETALES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Acer platanoides L., 1753	Érable plane	Nat. (E.)	LC	NA	NA	CCC	AR	-	-	-
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Nat. (S.)	-	NA	NA	CC	R	-	-	IAS
Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Anacamptide pyramidale	Ind.	LC	LC	LC	CC	R	PR (CVL)	DZ (CVL)	-
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Anthrisque sylvestre	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AC	-	-	-
Aphanes arvensis L., 1753	Aphane des champs	Ind.	LC	LC	LC	CC	C	-	-	-
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Avena fatua L., 1753	Avoine folle	Ind.	LC	LC	LC	CC	C	-	-	-
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Blackstonie perfoliée	Ind.	LC	LC	LC	CC	R	-	-	-
Borago officinalis L., 1753	Bourrache officinale	Nat. (S.)	LC	NA	NA	NE	RR	-	-	-
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	-	DD	DD	-	NE	-	-	-	-
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des forêts	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Briza media L., 1753	Brize intermédiaire	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Bromus commutatus Schrad., 1806	Brome variable	Ind.	LC	LC	DD	C	?	-	-	-
Bryonia dioica Jacq., 1774	Bryone dioïque	-	-	LC	-	CCC	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Carduus crispus L., 1753	Chardon crépu	Ind.	LC	LC	LC	CC	RR	-	-	-
Carduus nutans L., 1753	Chardon penché	Ind.	LC	LC	LC	C	AC	-	-	-
Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Carex humilis Leyss., 1758	Laîche humble	Ind.	LC	LC	VU	AR	RRR	-	DZ (IDF et CVL)	-
Carex riparia Curtis, 1783	Laîche des rives	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	Ind.	LC	LC	DD	CC	?	-	-	-
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste des sources	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Chaerophyllum temulum L., 1753	Cerfeuil enivrant	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Cirsium oleraceum (L.) Scop., 1769	Cirse potager	Ind.	LC	LC	LC	CC	RR	-	DZ (CVL)	-
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Clinopodium vulgare L., 1753	Clinopode commun	Ind.	LC	LC	LC	CC	CC	-	-	-
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle	Ind.	LC	LC	LC	CC	RR	-	DZ (CVL)	-
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Coronilla varia L., 1753	Coronille variée	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée	Nat. (E.)	LC	LC	NA	CC	CC	-	-	-
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Delphinium ajacis L., 1753	Dauphinelle d'Ajax	Cult.	EN	NA	NA	NE	?	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Dianthus armeria L., 1753	Œillet armérie	Ind.	LC	LC	LC	C	C	-	-	-
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Dioscorée commune	Ind.	LC	LC	LC	CC	CC	-	-	-
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère à foulon	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune	Ind.	LC	LC	LC	CC	C	-	-	-
Elymus caninus (L.) L., 1755	Chiendent des chiens	Ind.	LC	LC	LC	C	AR	-	-	-
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Érigéron de Sumatra	Nat. (E.)	-	NA	NA	CC	AR	-	-	-
Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	-	-	LC	-	CCC	-	-	-	-
Eryngium campestre L., 1753	Panicaut champêtre	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Festuca ovina L., 1753	Fétuque ovine	Ind.	LC	LC	LC	AR	AR	-	-	-
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun	Nat. (S.)	LC	NA	NA	AC	RR	-	-	-
Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun	Ind.	LC	NA	DD	NE	?	-	-	-
Genista tinctoria L., 1753	Genêt des teinturiers	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Geranium purpureum Vill., 1786	Géranium pourpre	Ind.	LC	NA	LC	AR	R	-	-	-
Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AR	-	-	-
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AC	-	-	-
Geum urbanum L., 1753	Benoîte des villes	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Glechoma hederacea L., 1753	Gléchome lierre terrestre	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768	Hélianthème nummulaire	Ind.	LC	LC	LC	C	AR	-	-	-
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce sphondyle	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Himantoglosse bouc	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AC	-	-	-
Humulus lupulus L., 1753	Houblon lupulin	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AC	-	-	-
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Iris germanica L., 1753	Iris d'Allemagne	Cult.	LC	NA	NA	NE	?	-	-	-
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Jacobée commune	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Juglans regia L., 1753	Noyer royal	Nat. (E.)	-	NA	NA	CCC	AC	-	-	-
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Juniperus communis L., 1753	Genévrier commun	Ind.	LC	LC	LC	C	AR	-	-	-
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à feuilles larges	Nat. (E.)	LC	NA	NA	CC	R	-	-	-
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune	Ind.	DD	LC	DD	CC	?	-	-	-
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène commun	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Loncomelos pyrenaicum (L.) L.D.Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées	Ind.	LC	LC	LC	C	AC	-	-	-
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Lysimachia foemina (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque bleue	Ind.	LC	LC	LC	C	AR	-	-	-
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Malus sylvestris (L.) Mill., 1768	Pommier sylvestre	Ind.	LC	DD	LC	AC	AR	-	-	-
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Malva setigera K.F.Schimp. & Spenn., 1829	Mauve hérissée	Ind.	LC	VU	LC	AR	R	-	DZ (CVL)	-
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire camomille	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AR	-	-	-
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	Ind.	LC	LC	LC	NE	C	-	-	-
Melampyrum arvense L., 1753	Mélampyre des champs	Ind.	LC	LC	LC	C	R	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Mentha spicata L., 1753	Menthe en épi	Cult.	LC	NA	NA	NE	?	-	-	-
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Milium effusum L., 1753	Millet diffus	Ind.	LC	LC	LC	CC	R	-	-	-
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Myosotis ramosissima Rochel, 1814	Myosotis très rameux	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Néottie ovale	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AR	-	-	-
Onobrychis viciifolia Scop., 1772	Sainfoin à feuilles de vesce	Nat. (S.)	LC	NA	NA	C	RR	-	-	-
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse	Ind.	LC	LC	LC	CC	CC	-	-	-
Onopordum acanthium L., 1753	Onoporde acanthe	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	Ind.	LC	LC	LC	CC	R	-	-	-
Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée	Ind.	LC	LC	LC	AC	R	-	DZ (IDF)	-
Orchis militaris L., 1753	Orchis militaire	Ind.	LC	LC	VU	AC	RRR	PR (CVL)	DZ (CVL)	-
Orchis purpurea Huds., 1762	Orchis pourpre	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Orobanche picridis-hieracioidis Holandre, 1829	Orobanche de la picride	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	Ind.	LC	LC	LC	CC	?	-	-	-
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse épervière	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Pilloselle officinale	Ind.	LC	LC	LC	CC	CCC	-	-	-
Pinus nigra J.F.Arnold, 1785	Pin noir	Cult.	LC	NA	NA	NE	?	-	-	-
Plantago coronopus L., 1753	Plantain corne-de-cerf	Ind.	LC	LC	LC	CC	C	-	-	-
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Plantago major L., 1753	Plantain élevé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828	Platanthère à fleurs verdâtres	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Poa nemoralis L., 1753	Pâturin des bois	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc	Nat. (S.)	LC	NA	NA	C	RR	-	-	-
Populus tremula L., 1753	Peuplier tremble	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Poterium sanguisorba L., 1753	Potérium sanguisorbe	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Primula veris L., 1753	Primevère vraie	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Prunella vulgaris L., 1753	Herbe Catois	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Prunus avium (L.) L., 1755	Prunier merisier	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Prunus cerasus L., 1753	Cerisier acide	Nat. (S.)	-	NA	NA	NE	RRR	-	-	-
Prunus mahaleb L., 1753	Prunier mahaleb	Nat. (E.)	LC	LC	NA	CC	AR	-	-	-
Prunus spinosa L., 1753	Prunier épineux	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues	Ind.	LC	LC	LC	AC	C	-	-	-
Quercus petraea (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile	-	-	LC	-	CCC	-	-	-	-
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Ribes rubrum L., 1753	Groseillier rouge	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Nat. (E.)	-	NA	NA	CCC	CC	-	-	IAS
Rosa arvensis Huds., 1762	Rosier des champs	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse	Ind.	LC	LC	LC	AC	AR	-	-	-
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée	Ind.	LC	LC	LC	CC	C	-	-	-
Rumex crispus L., 1753	Rumex crépu	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon piquant	Ind.	LC	LC	LC	C	C	-	-	-
Sambucus ebulus L., 1753	Sureau yèble	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Schédonore roseau	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Senecio sylvaticus L., 1753	Séneçon des forêts	Ind.	LC	NT	LC	AR	R	-	-	-
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Sherardia arvensis L., 1753	Shérardie des champs	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à feuilles larges	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène commun	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Solanum dulcamara L., 1753	Morelle douce-amère	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Sorbus aucuparia L., 1753	Sorbier des oiseleurs	Ind.	LC	LC	LC	CC	R	-	-	-
Stachys germanica L., 1753	Épiaire d'Allemagne	Ind.	LC	CR	VU	RR	RR	-	DZ (IDF et CVL)	-
Stachys recta L., 1767	Épiaire droit	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AC	-	-	-
Taraxacum officinale Weber ex F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thymus praecox Opiz, 1824	Thym précoce	Ind.	-	DD	DD	NE	AR	-	-	-
Thymus pulegioides L., 1753	Thym faux pouliot	Ind.	LC	LC	LC	AC	AC	-	-	-
Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilide des champs	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilide du Japon	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Torminalis glaberrima (Gand.) Sennikov & Kurtto, 2017	Sorbier alisier	-	-	LC	-	CC	-	-	-	-
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Tripleurosperme inodore	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CC	-	-	-
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812	Trisète jaunissant	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Ulmus minor Mill., 1768	Orme mineur	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Valérianelle potagère	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AC	-	-	-
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc	Ind.	LC	LC	LC	CC	AR	-	-	-
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	Ind.	LC	LC	LC	CCC	CCC	-	-	-
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	Nat. (E.)	-	NA	NA	CCC	CCC	-	-	-
Viburnum lantana L., 1753	Viorne lantane	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Liste rouge nationale	Liste rouge (IDF)	Liste rouge (CVL)	Rareté (IDF)	Rareté (CVL)	Protection	Determinante ZNIEFF	EEE
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée	Ind.	-	NA	LC	CC	CC	-	-	-
Vicia sepium L., 1753	Vesce des haies	Ind.	LC	LC	LC	CC	C	-	-	-
Vicia tenuifolia Roth, 1788	Vesce à feuilles ténues	Ind.	LC	LC	LC	C	R	-	-	-
Viola hirta L., 1753	Violette hérissée	Ind.	LC	LC	LC	CC	AC	-	-	-
Viola odorata L., 1753	Violette odorante	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Viscum album L., 1753	Gui blanc	Ind.	LC	LC	LC	CCC	C	-	-	-
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil	Ind.	LC	LC	LC	C	AC	-	-	-
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	Ind.	LC	LC	LC	CCC	AC	-	-	-

Tableau 60 - Liste des espèces végétales observées dans l'aire d'étude rapprochée

Liste Rouge régionale : (CR) En danger critique d'extinction, (EN) En danger, (VU) Vulnérable, (LC) Préoccupation mineure, (DD) Données insuffisantes, (IDF) : Ile-de-France ; (CVL) : Centre-Val de Loire

Rareté en Centre-Val de Loire : (-) Absente, (D) Disparue, (RR) Très Rare, (R) Rare, (AR) Assez Rare, (AC), Assez Commune, (C) Commune, (CC) Très Commune, (CCC) Très très commune.

Indigénat en Centre-Val de Loire : (Ind.) Indigène, (N) naturalisé, (Cult.) Cultivé, (S) Subspontané.

EEE : Espèce exotique envahissante : (IAS) Invasive avérée secondaire

4.2 INSECTES

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	LRN	LRR (CVdL)	LRR (IdF)
Lépidoptères	*Aglais io (Linnaeus, 1758)*	Paon-du-jour	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Aglais urticae (Linnaeus, 1758)*	Petite Tortue	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Araschnia levana (Linnaeus, 1758)*	Carte géographique	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Arethusana arethusa (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Mercure	-	-	LC	EN	EN
Lépidoptères	*Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)*	Tabac d'Espagne	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Boloria dia (Linnaeus, 1767)*	Petite Violette	-	-	LC	LC	NT
Lépidoptères	*Brenthis daphne (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Nacré de la Ronce	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Brintesia circe (Fabricius, 1775)*	Silène	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Callophrys rubi (Linnaeus, 1758)*	Argus vert	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Carcharodus alceae (Esper, 1780)*	Hespérie de l'Alcée	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)*	Azuré des Nerpruns	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	Procris	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Colias alfacariensis Ribbe, 1905*	Fluoré	-	-	LC	VU	NT
Lépidoptères	*Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)*	Souci	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Colias hyale (Linnaeus, 1758)*	Soufré	-	-	LC	DD	NA

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	LRN	LRR (CVdL)	LRR (IdF)
Lépidoptères	*Cupido argiades (Pallas, 1771)*	Azuré du Trèfle	-	-	LC	LC	NA
Lépidoptères	*Erynnis tages (Linnaeus, 1758)*	Point de Hongrie	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Glaucopsyche alexis (Poda, 1761)*	Azuré des Cytises	-	-	LC	VU	NT
Lépidoptères	*Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)*	Citron	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)*	Flambé	-	-	LC	LC	NT
Lépidoptères	*Issoria lathonia (Linnaeus, 1758)*	Petit Nacré	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)*	Mégère	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)*	Piéride de la Moutarde	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Limenitis camilla (Linnaeus, 1764)*	Petit Sylvain	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Lysandra bellargus (Rottemburg, 1775)*	Bel-Argus	-	-	LC	LC	VU
Lépidoptères	*Lysandra coridon (Poda, 1761)*	Argus bleu-nacré	-	-	LC	NT	LC
Lépidoptères	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	Myrtil	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)*	Demi-Deuil	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)*	Mélitée du Plantain	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Nymphalis polychloros*	Grande tortue	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Papilio machaon Linnaeus, 1758*	Machaon	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)*	Tircis	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)*	Piéride du Chou	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Pieris napi (Linnaeus, 1758)*	Piéride du Navet	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Pieris rapae (Linnaeus, 1758)*	Piéride de la Rave	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)*	Robert-le-diable	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)*	Argus bleu	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)*	Hespérie de la Mauve	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)*	Amaryllis	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Thecla betulae (Linnaeus, 1758)*	Thécla du Bouleau	-	-	LC	LC	LC
Lépidoptères	*Thymelicus acteon*	Hespérie du Chiendent	-	-	LC	LC	VU
Lépidoptères	*Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)*	Belle-Dame	-	-	LC	LC	LC

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	LRN	LRR (CVdL)	LRR (IdF)
Névroptères	*Libelloides coccajus (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Ascalaphe soufré	-	-	-	-	-
Névroptères	*Libelloides longicornis (Linnaeus, 1764)*	Ascalaphe ambré	-	-	-	-	-
Odonates	*Aeshna affinis Vander Linden, 1820*	Aeschne affine	-	-	LC	LC	LC
Odonates	*Anax imperator Leach, 1815*	Anax empereur	-	-	LC	LC	LC
Odonates	*Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)*	Cordulégastre annelé	-	-	LC	LC	NT
Odonates	*Libellula fulva O.F. Müller, 1764*	Libellule fauve	-	-	LC	LC	LC
Odonates	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	Orthétrum réticulé	-	-	LC	LC	LC
Odonates	*Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)*	Leste brun	-	-	LC	LC	LC
Odonates	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	Sympétrum sanguin	-	-	LC	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Bicolorana bicolor (Philippi, 1830)*	Decticelle bicolore	-	-	P4	EN	NT
Orthoptères et groupes apparentés	*Calliptamus italicus (Linnaeus, 1758)*	Criquet italien	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)*	Criquet marginé	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)*	Criquet verte-échine	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Chrysochraon dispar (Germar, 1834)*	Criquet des clairières	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)*	Conocéphale bigarré	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Euchorthippus declivus (Brisout de Barneville, 1848)*	Criquet des mouillères	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Eumodicogryllus bordigalensis (Latreille, 1804)*	Grillon bordelais	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Gomphocerippus biguttulus (Linnaeus, 1758)*	Criquet mélodieux	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Gomphocerippus brunneus (Thunberg, 1815)*	Criquet duettiste	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Gryllus campestris Linnaeus, 1758*	Grillon champêtre	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)*	Leptophye ponctuée	-	-	P4	LC	LC

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	LRN	LRR (CVdL)	LRR (IdF)
Orthoptères et groupes apparentés	*Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)*	Mante religieuse	-	-	-	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Meconema thalassinum (De Geer, 1773)*	Méconème tambourinaire	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)*	Grillon des bois	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)*	Grillon d'Italie	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)*	Œdipode turquoise	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*	Phanéroptère commun	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Phaneroptera nana Fieber, 1853*	Phanéroptère méridional	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Pholidoptera griseoaptera (De Geer, 1773)*	Decticelle cendrée	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)*	Decticelle chagrinée	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)*	Criquet des pâtures	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)*	Decticelle bariolée	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)*	Conocéphale gracieux	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)*	Criquet de la Palène	-	-	P4	NT	NT
Orthoptères et groupes apparentés	*Tessellana tessellata (Charpentier, 1825)*	Decticelle carroyée	-	-	P4	LC	LC
Orthoptères et groupes apparentés	*Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)*	Grande Sauterelle verte	-	-	P4	LC	LC

Légende : An. II : espèces inscrites à l'annexe II de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » ; PN = Protection nationale ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi-menacé ; LC = préoccupation mineure ; P1 = Priorité 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; P2 = priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ; P3 = priorité 3 : espèces menacées, à surveiller ; P4 = priorité 4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances ; ? = manque d'informations ; Idf = région Ile-de-France ; CVdL = région Centre-Val de Loire.

4.3 REPTILES

Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		
		Europe	France	LRN	LRR (CVdL)	LRR (IdF)
Lézard des murailles	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	An. IV	PN	LC	LC	-

Légende : An. IV : espèces inscrites aux annexes IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » ; PN = protection nationale ; LC = Préoccupation mineure ; Idf = région Ile-de-France ; CVdL = région Centre-Val de Loire.

4.4 OISEAUX EN PERIODE DE REPRODUCTION

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Cortège
		Europe	France	Liste rouge en France	LRR (CVdL)	LRR (IdF)	
Accenteur mouchet	*Prunella modularis (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	NT	Semi-ouvert
Alouette des champs	*Alauda arvensis Linnaeus, 1758*	-	-	NT	NT	VU	Ouvert
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	LC	NT	Ouvert
Bruant jaune	*Emberiza citrinella Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	VU	NT	NT	Semi-ouvert
Bruant proyer	*Emberiza calandra Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	NT	EN	Ouvert
Bruant zizi	*Emberiza cirlus Linnaeus, 1766*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Semi-ouvert
Busard cendré	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	An. I	Art. 3	NT	VU	CR	Ouvert
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	An. I	Art. 3	NT	EN	CR	Ouvert
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1766)*	An. I	Art. 3	LC	NT	VU	Ouvert
Buse variable	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Caille des blés	*Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)*	-	-	LC	LC	NT	Ouvert
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	VU	LC	NT	Semi-ouvert
Chouette hulotte	*Strix aluco Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Corbeau freux	*Corvus frugilegus Linnaeus, 1758*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Corneille noire	*Corvus corone Linnaeus, 1758*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Coucou gris	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	LC	NT	Boisé
Épervier d'Europe	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Étourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Faisan de Colchide	*Phasianus colchicus Linnaeus, 1758*	-	-	LC	NE	LC	Semi-ouvert
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	NT	LC	NT	Semi-ouvert
Faucon hobereau	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	NT	LC	Boisé
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Fauvette des jardins	*Sylvia borin (Boddaert, 1783)*	-	Art. 3	NT	LC	VU	Semi-ouvert
Fauvette grisette	*Sylvia communis Latham, 1787*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Semi-ouvert

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Cortège
		Europe	France	Liste rouge en France	LRR (CVdL)	LRR (IdF)	
Geai des chênes	*Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Gobemouche gris	*Muscicapa striata (Pallas, 1764)*	-	Art. 3	NT	LC	VU	Boisé
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Grive draine	*Turdus viscivorus Linnaeus, 1758*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Grive musicienne	*Turdus philomelos C.L. Brehm, 1831*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	NT	LC	NT	Anthropique
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	NT	LC	VU	Anthropique
Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)*	-	Art. 3	LC	LC	NT	Semi-ouvert
Linotte mélodieuse	*Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	VU	NT	VU	Semi-ouvert
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	NT	Boisé
Martinet noir	*Apus apus (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	NT	LC	LC	Anthropique
Merle noir	*Turdus merula Linnaeus, 1758*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Mésange charbonnière	*Parus major Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	An. I	Art. 3	LC	LC	VU	Ouvert
Perdrix grise	*Perdix perdix (Linnaeus, 1758)*	-	-	LC	NT	VU	Ouvert
Perdrix rouge	*Alectoris rufa (Linnaeus, 1758)*	-	-	LC	LC	DD	Ouvert
Pic épeiche	*Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Pic vert	*Picus viridis Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Pie bavarde	*Pica pica (Linnaeus, 1758)*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	An. I	Art. 3	NT	LC	VU	Semi-ouvert
Pigeon biset	*Columba livia Gmelin, 1789*	-	-	DD	NE	LC	Anthropique
Pigeon ramier	*Columba palumbus Linnaeus, 1758*	-	-	LC	LC	LC	Boisé
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs Linnaeus, 1758*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Pipit des arbres	*Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	NT	Boisé
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos C.L. Brehm, 1831*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Boisé
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	-	Art. 3	LC	LC	LC	Semi-ouvert
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	LC	NA	VU	Humide
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	-	Art. 3	NT	LC	VU	Ouvert

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Cortège
		Europe	France	Liste rouge en France	LRR (CVdL)	LRR (IdF)	
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	-	-	VU	LC	EN	Semi-ouvert
Verdier d'Europe	*Chloris chloris (Linnaeus, 1758)*	-	Art. 3	VU	LC	VU	Semi-ouvert

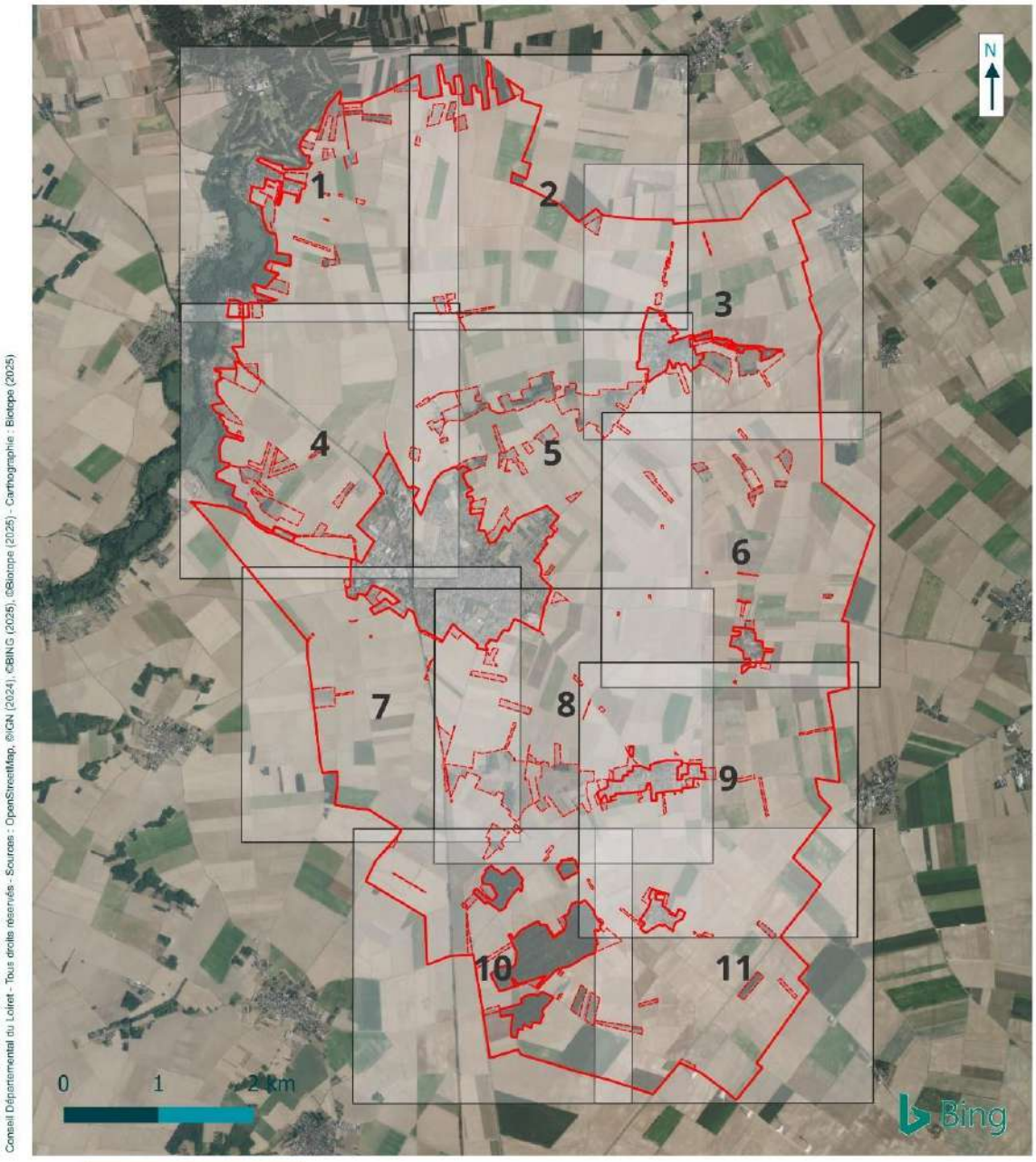
Légende : An. I : espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; Art. 3 = protection nationale article 3 ; NE = Non évalué ; DD = Données insuffisantes ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU = Vulnérable ; EN = En danger d'extinction ; CR = En danger critique d'extinction ; Idf = région Ile-de-France ; CVdL = région Centre-Val de Loire.

4.5 MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		
		Europe	France	LRN	LRR (CVdL)	LRR (IdF)
Chevreuil européen	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	-	-	LC	LC	-
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus Pallas, 1778*	-	-	LC	LC	-
Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)*	-	-	NT	LC	-
Sanglier	*Sus scrofa Linnaeus, 1758*	-	-	LC	LC	-
Renard roux	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	-	-	LC	LC	-

Légende : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; Idf = région Ile-de-France ; CVdL = région Centre-Val de Loire

5. ATLAS CARTOGRAPHIQUE



Loiret
votre Département

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Mailles numérotées

Mailles de l'atlas

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope

5.1 HABITATS

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Habitats aquatiques
Eaux courantes
Eaux douces stagnantes
Herbiers aquatiques eutrophes à lentilles d'eau

Habitats ouverts et semi-ouverts
Mégaphorbiaies eutrophes
Prairies mésophiles pâturées
Prairies mésoxérophiles à hygroclines fauchées
Chemins enherbés piétinés
Prairie mésophile tondue
Prairies sub-rudérales mésophiles
Prairie/ourlet des talus routiers
Végétations annuelles hyperpiétinées
Ourlets hygroclines et hémihéliophiles
Ourlets mésophiles à xéroclines calcicoles à acidiclines
Ourlets mésophiles et sciaphiles
Pelouses acidiphiles atlantiques à subatlantiques
Friche nitrophile à Carotte sauvage et Picride éperviaire
Friches annuelles nitrophiles vernales
Friches vivaces collinéennes
Friches vivaces thermophiles
Ronciers

Habitats arbustifs et arborescents
Alignements d'arbres, haies, petits bois
Chênaies sèches calcicoles à acidiclines
Fourrés arbustifs

Habitats anthropisés avec végétation
Jardins
Jardins potagers
Cultures
Prairies améliorées
Terrains en friche
Vergers
Vignobles

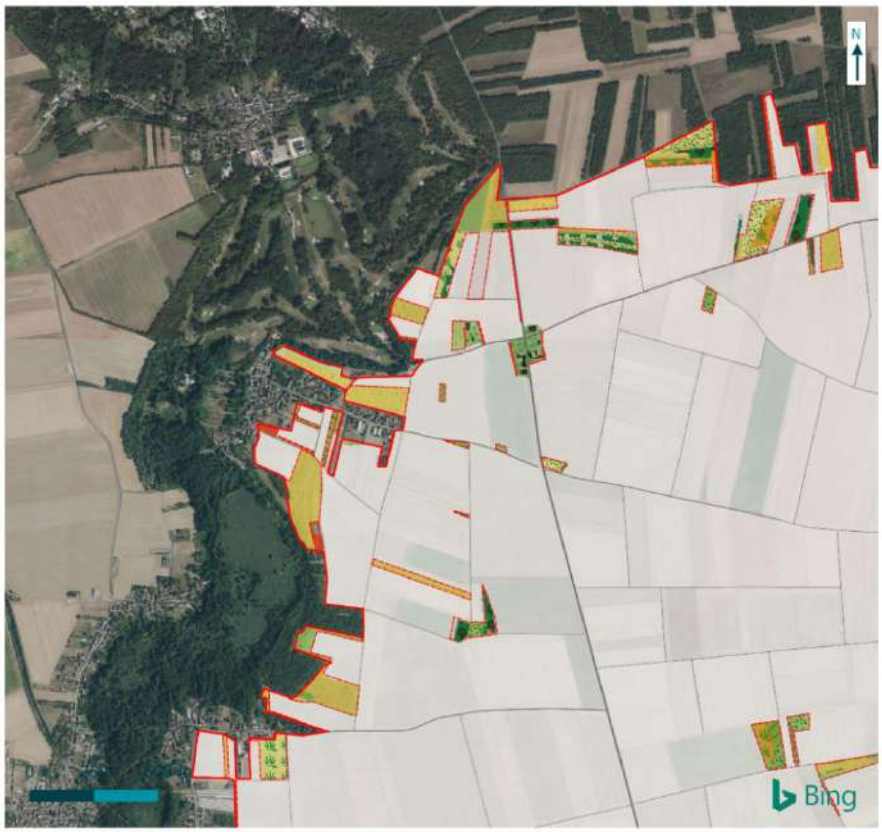
Habitats anthropisés sans végétation
Bâti
Voie ferrée
Routes, chemins et parkings

Loiret votre Département

Légende des habitats

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Loiret votre Département

Habitats - maille 1

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope

Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BRGM (2024), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)



Loiret votre Département

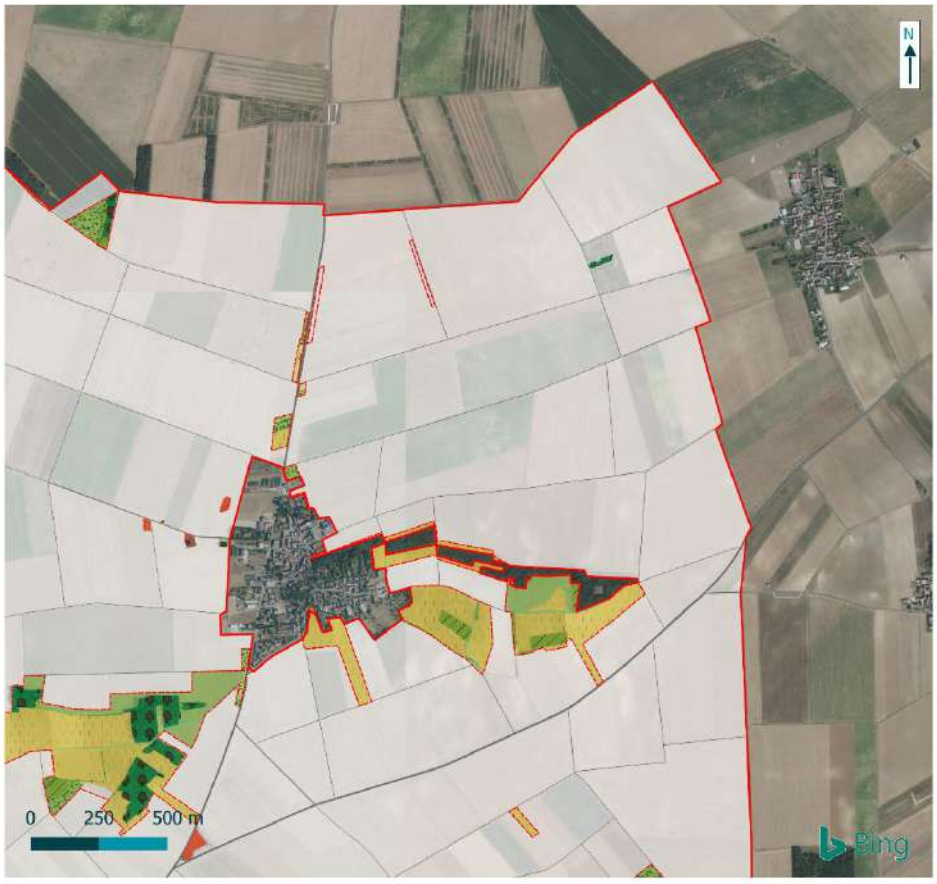
Habitats - maille 2

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

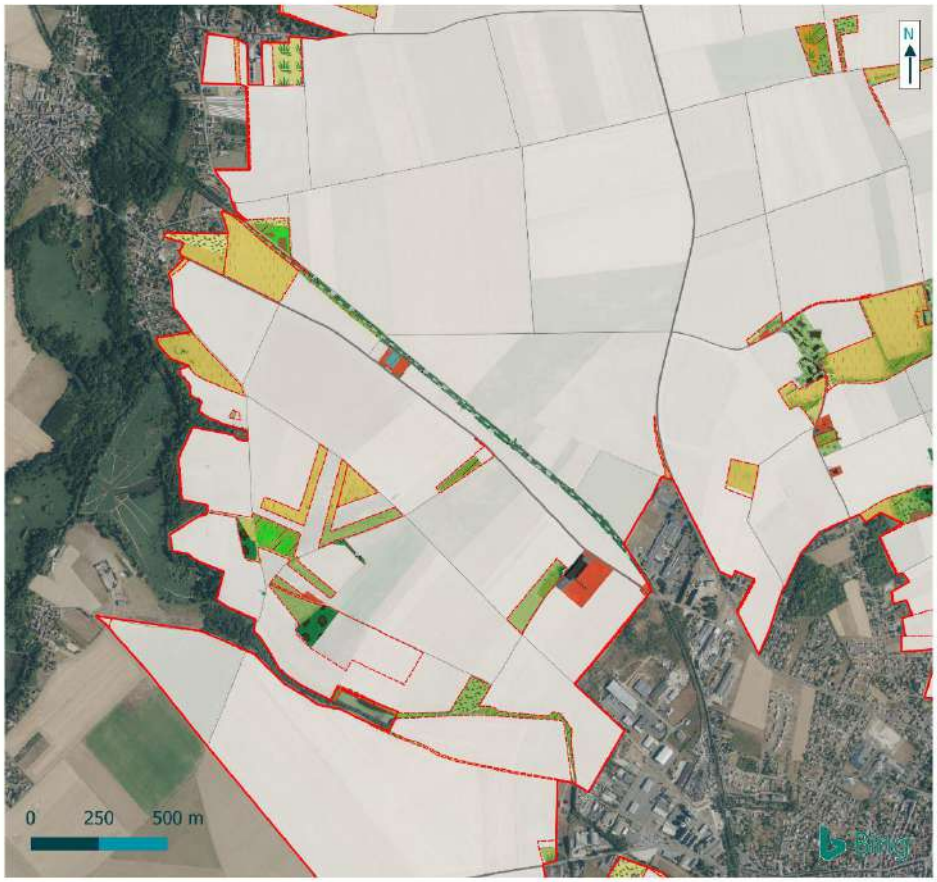
Habitats - maille 3

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

Habitats - maille 4

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

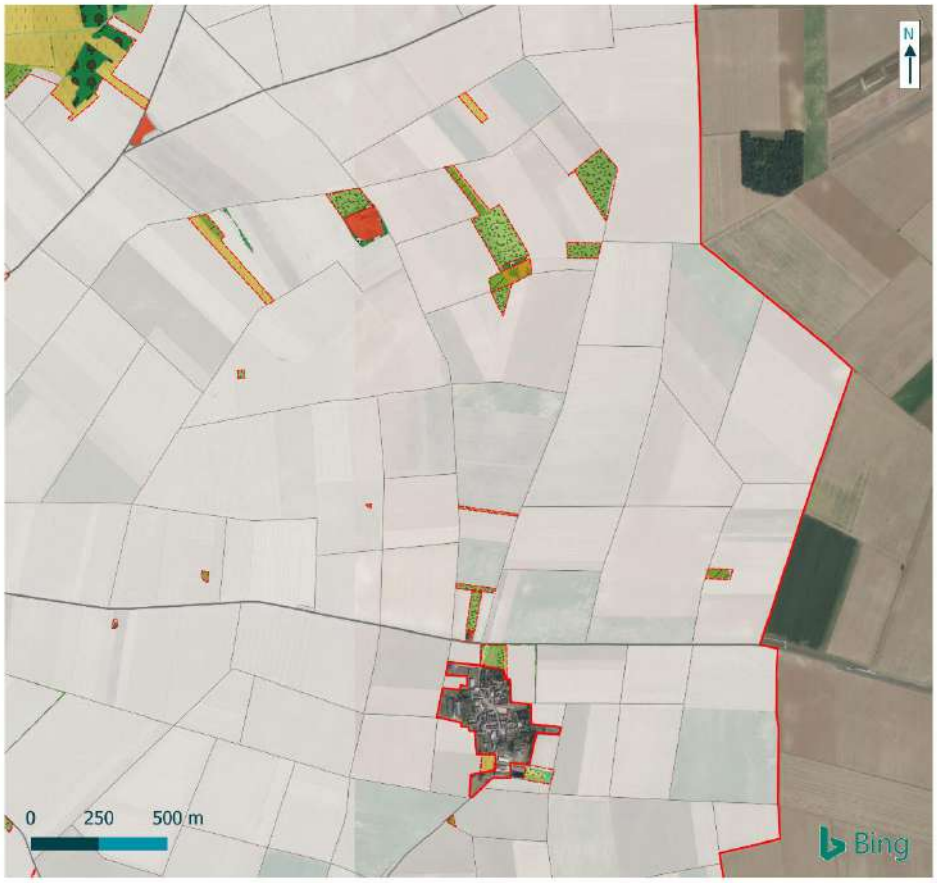
Habitats - maille 5

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

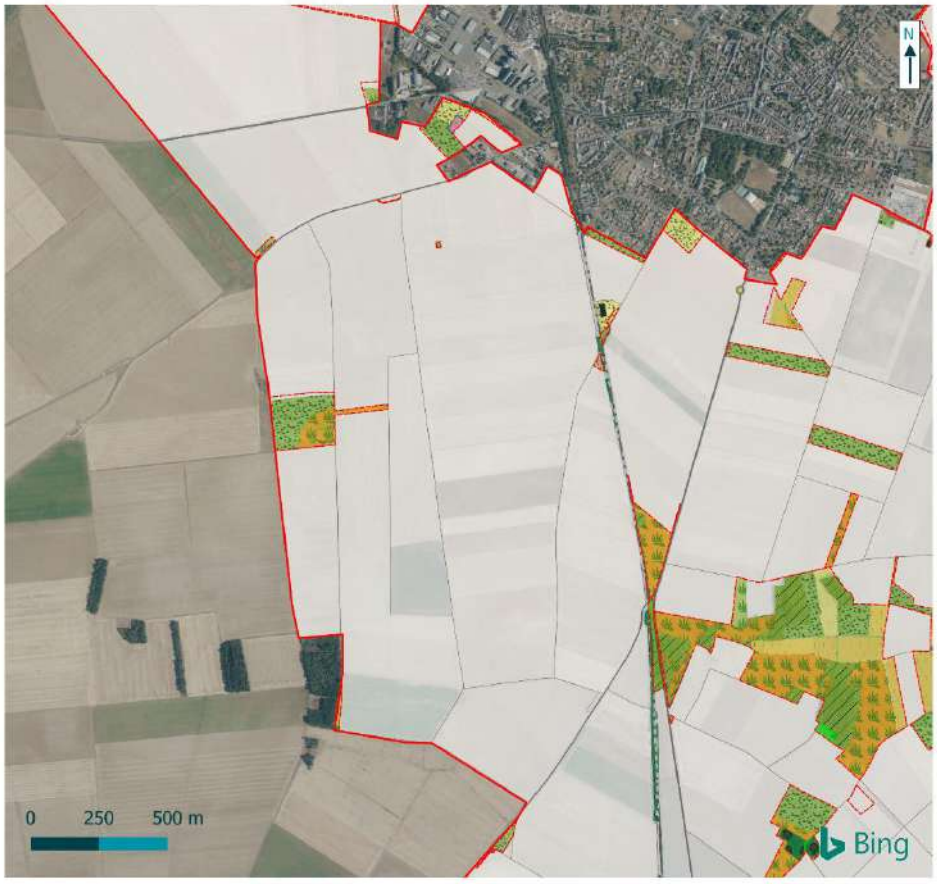
Habitats - maille 6

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

Habitats - maille 7

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

Habitats - maille 8

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

Habitats - maille 9

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

Habitats - maille 10

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope



Loiret votre Département

Habitats - maille 11

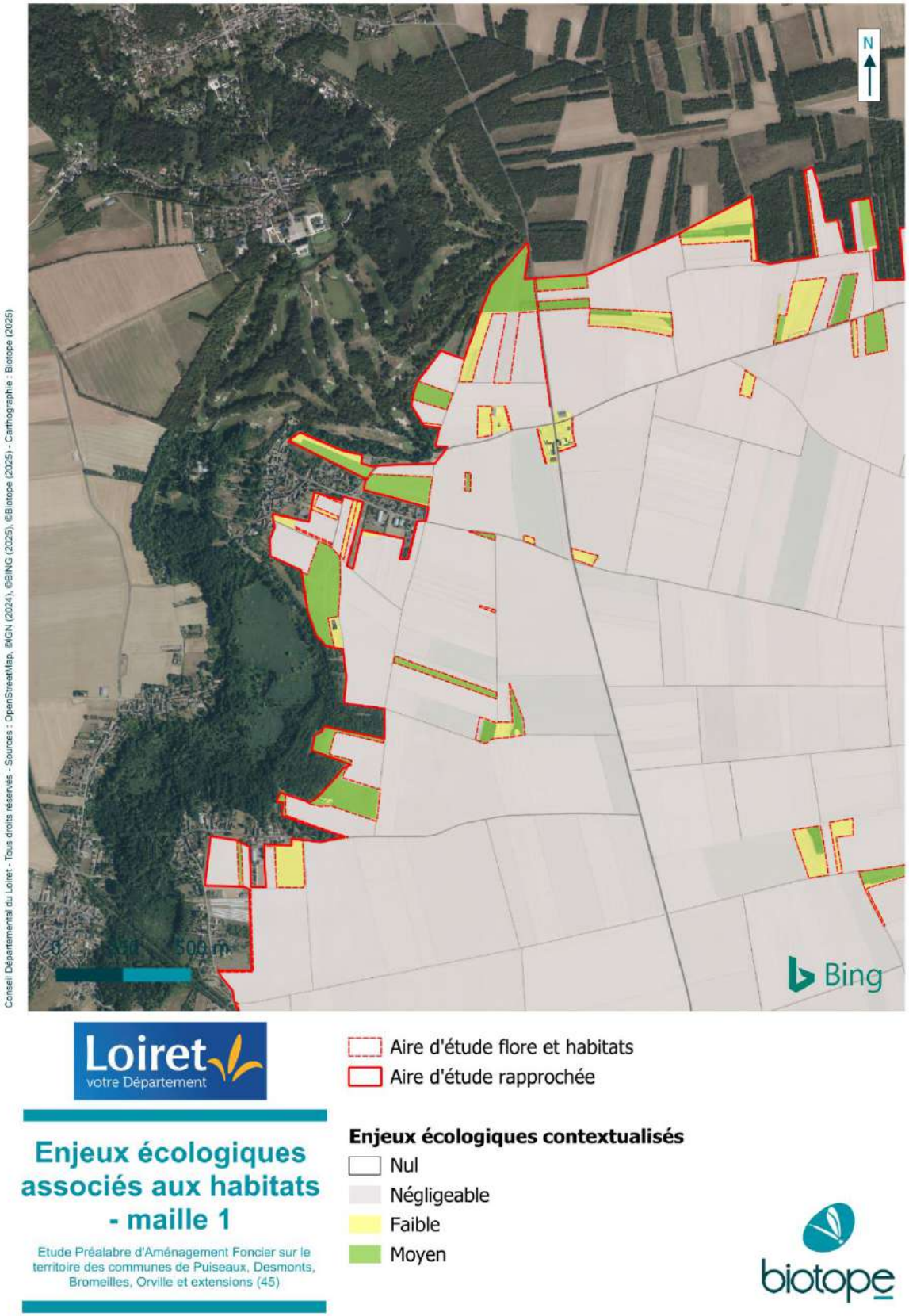
Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Légende : voir ci-dessous

biotope

5.2 ENJEUX CONTEXTUALISES LIES AUX HABITATS





Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

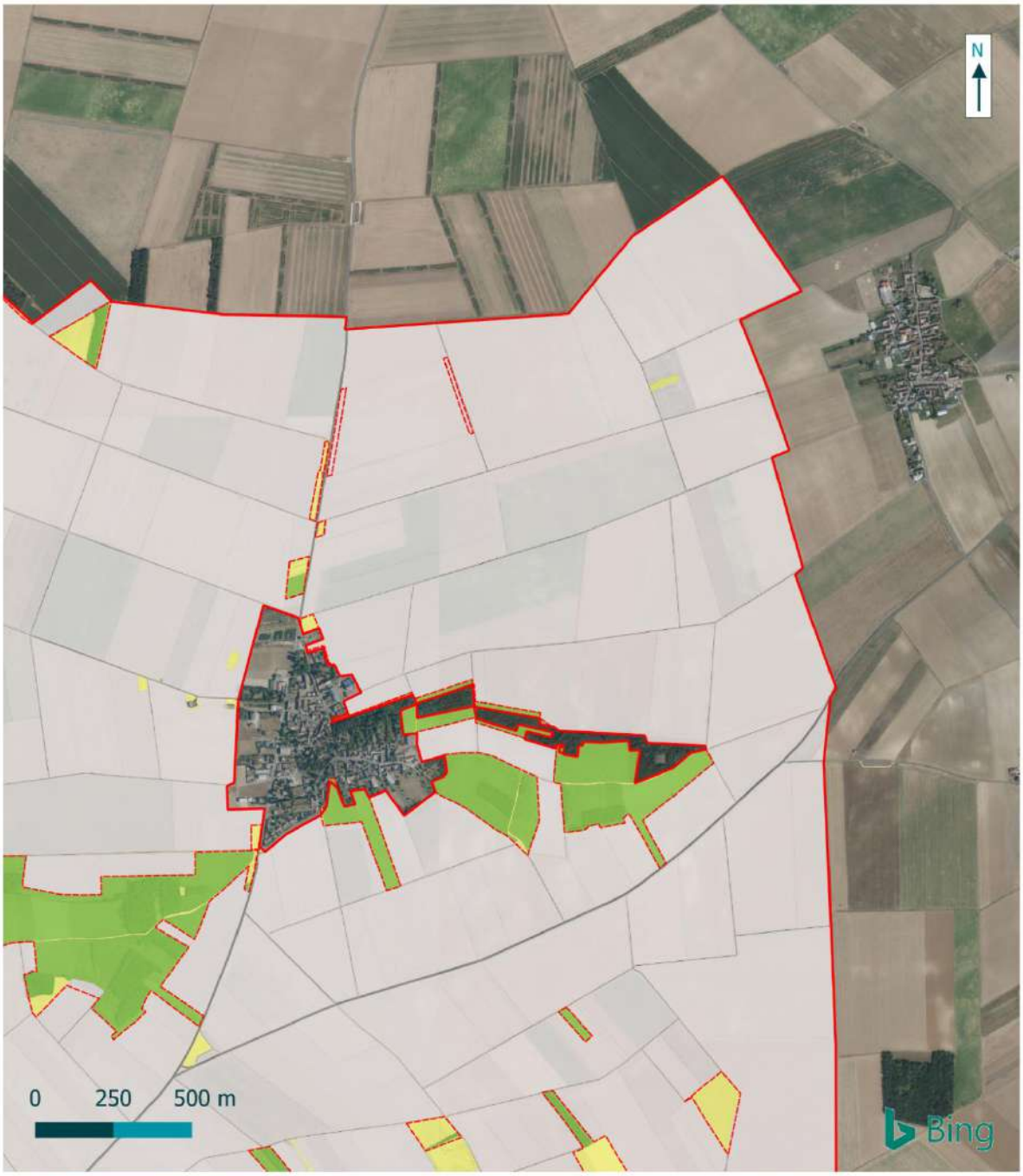
Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 2

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Moyen

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

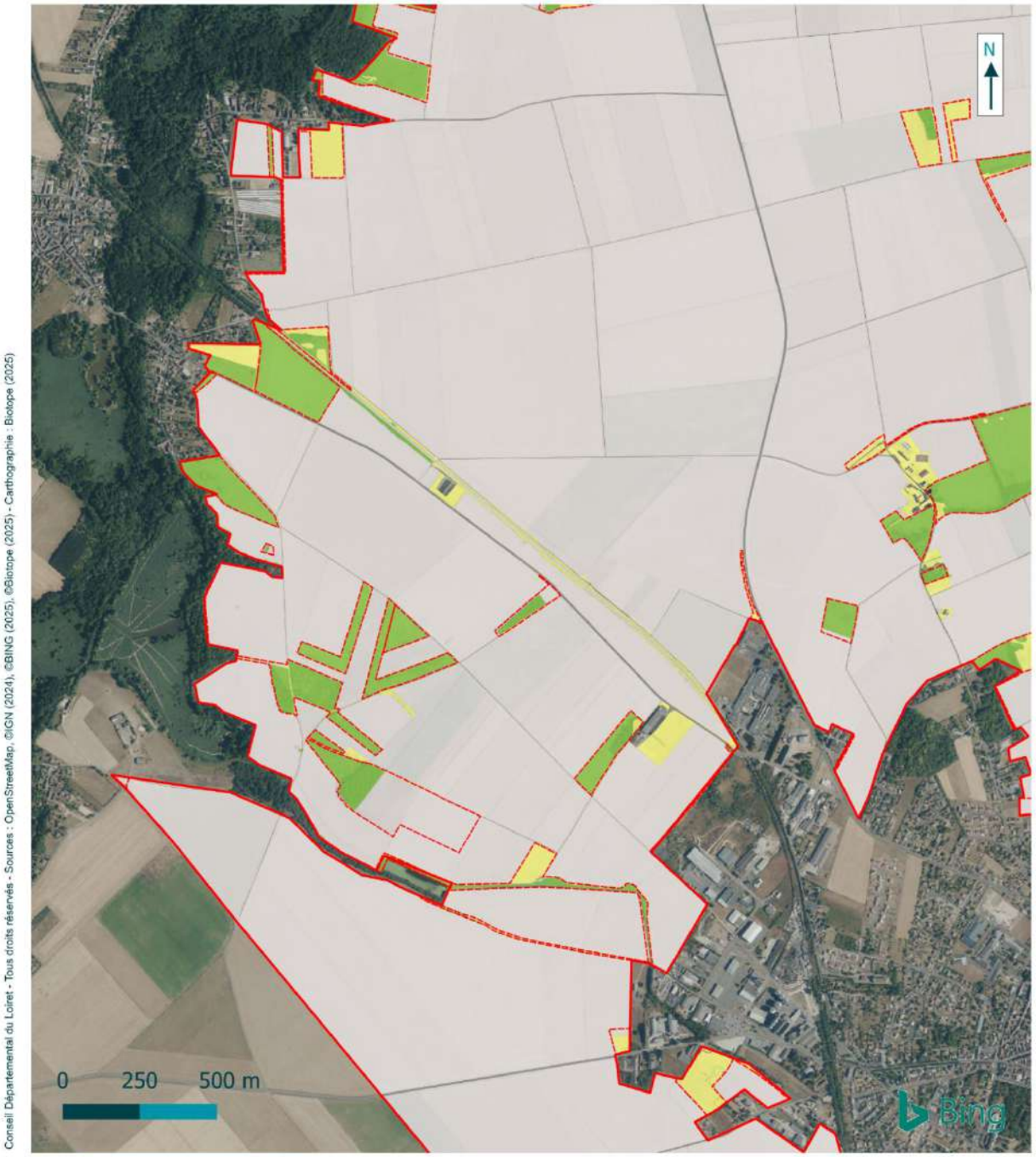
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Moyen

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 3

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 4

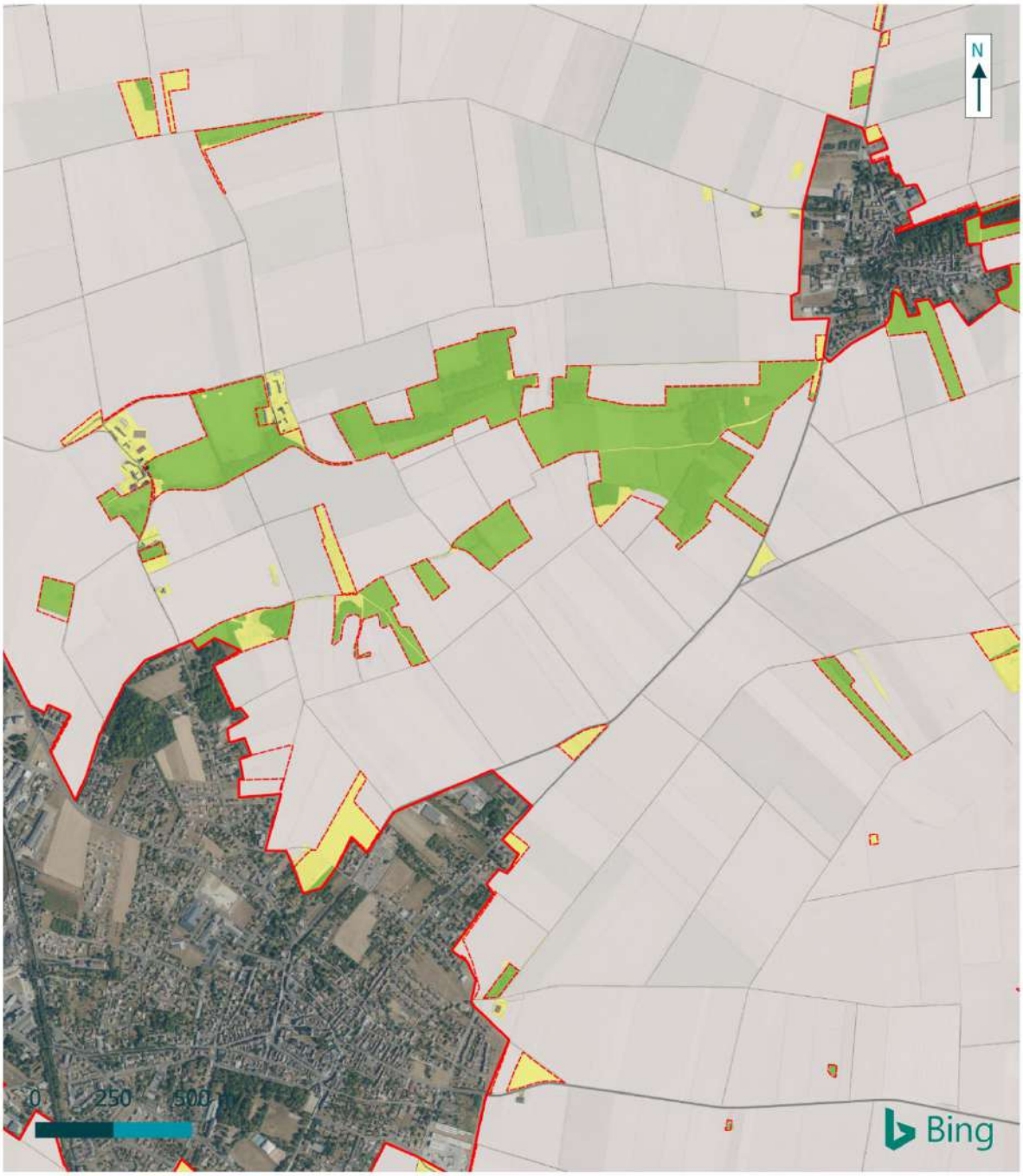
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés

Nul
Négligeable
Faible
Moyen

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

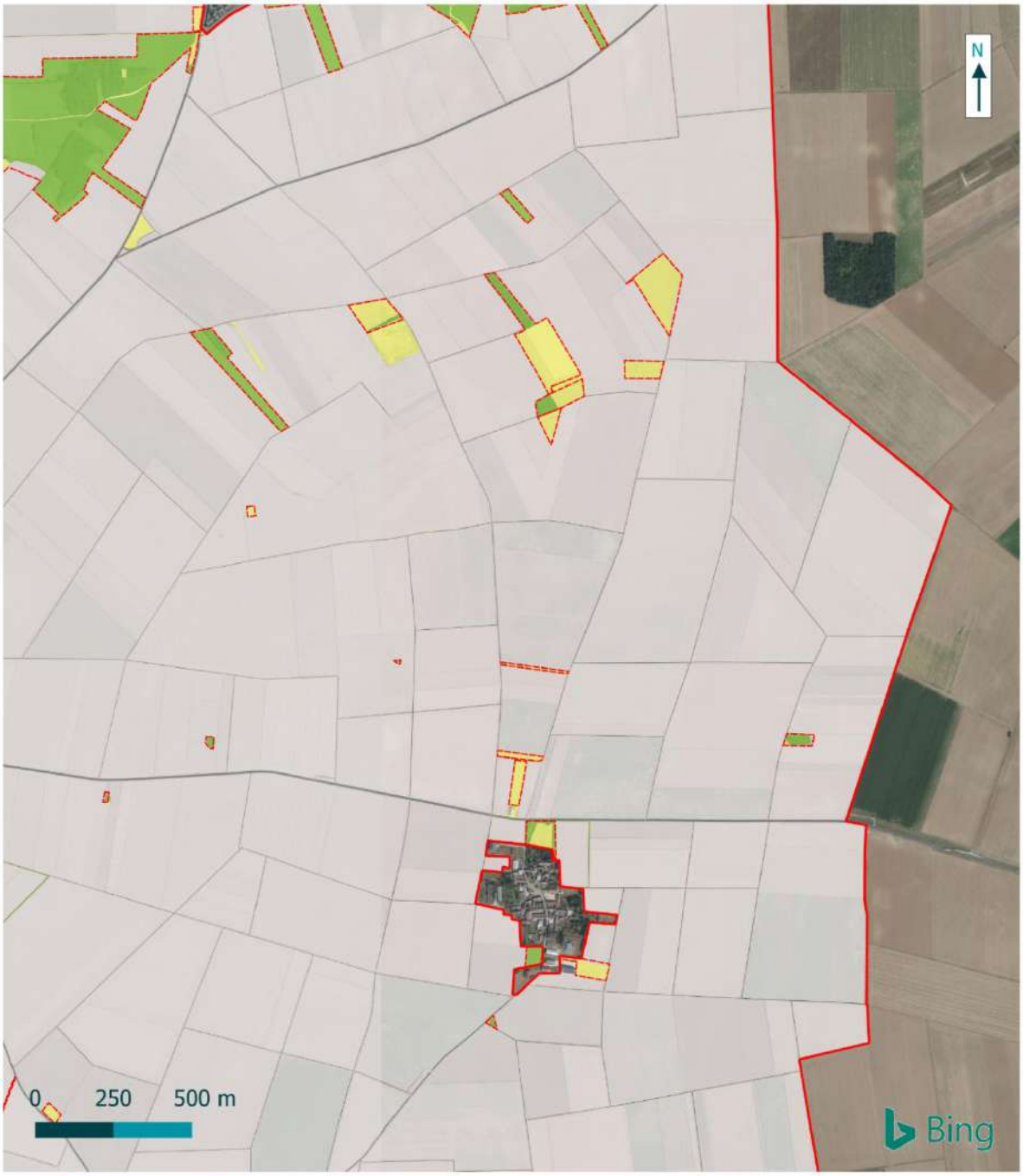
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Moyen

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 5

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

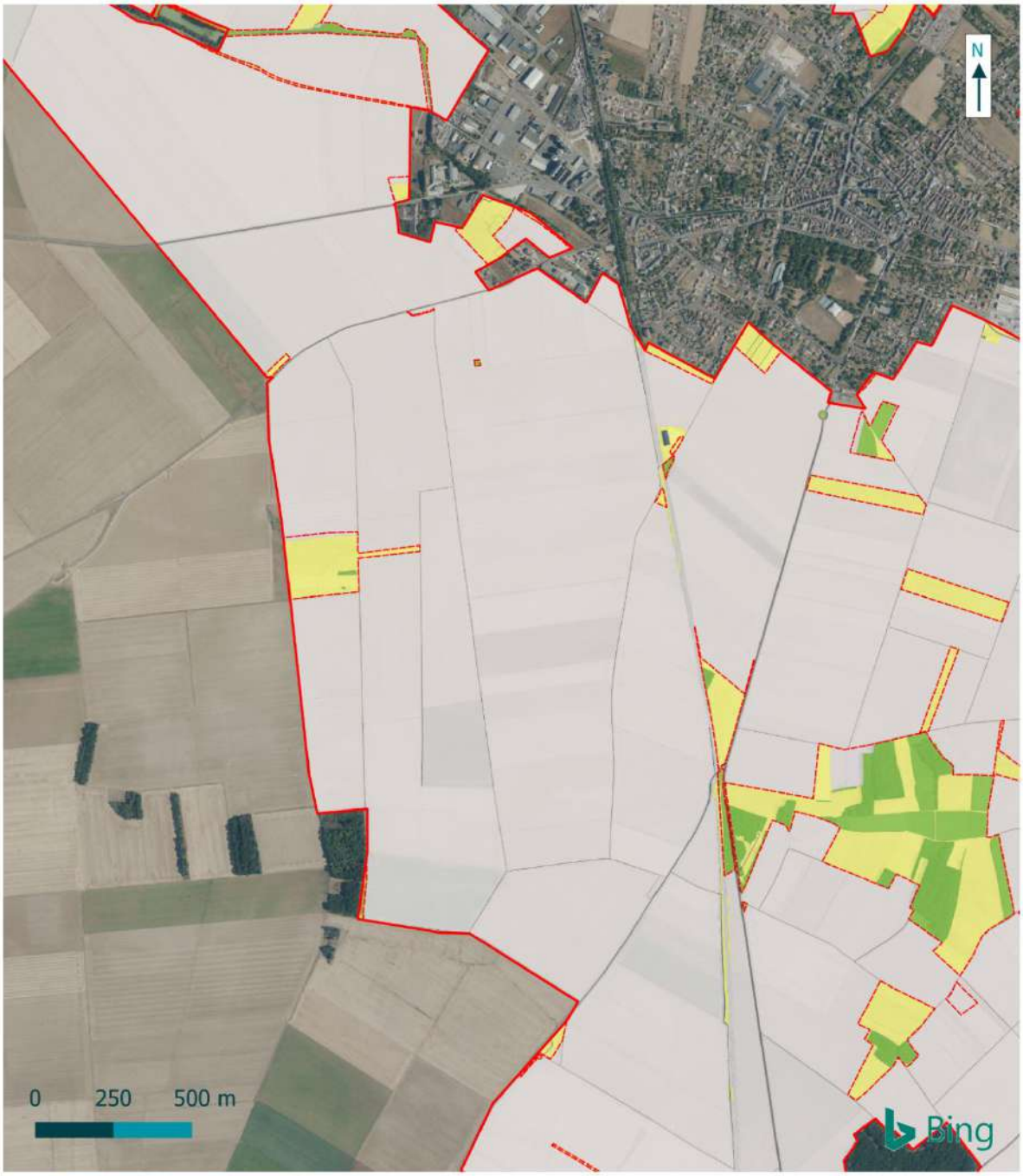
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Moyen

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 6

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 7

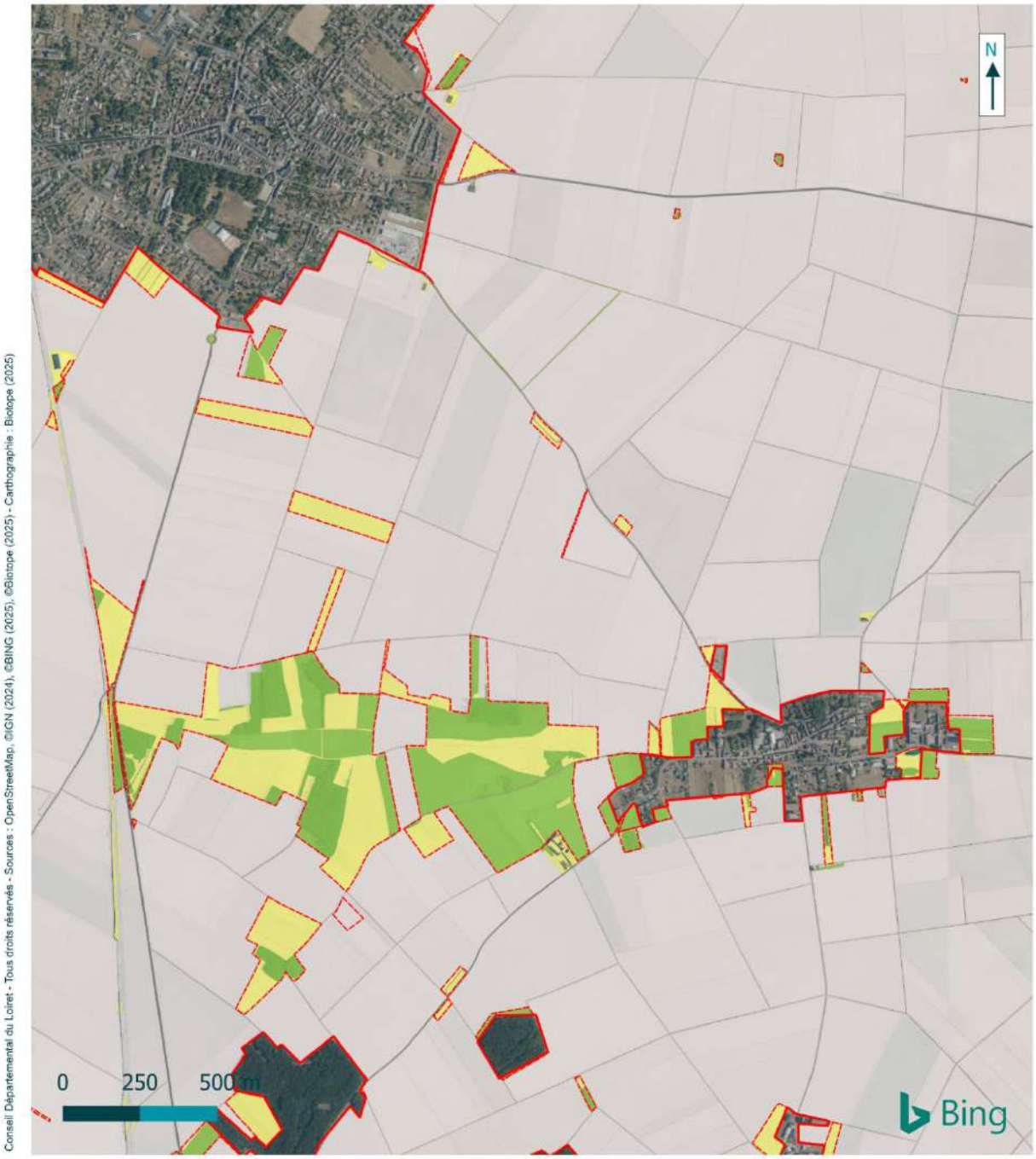
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés

Nul
Négligeable
Faible
Moyen

biotope



Loiret
votre Département

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 8

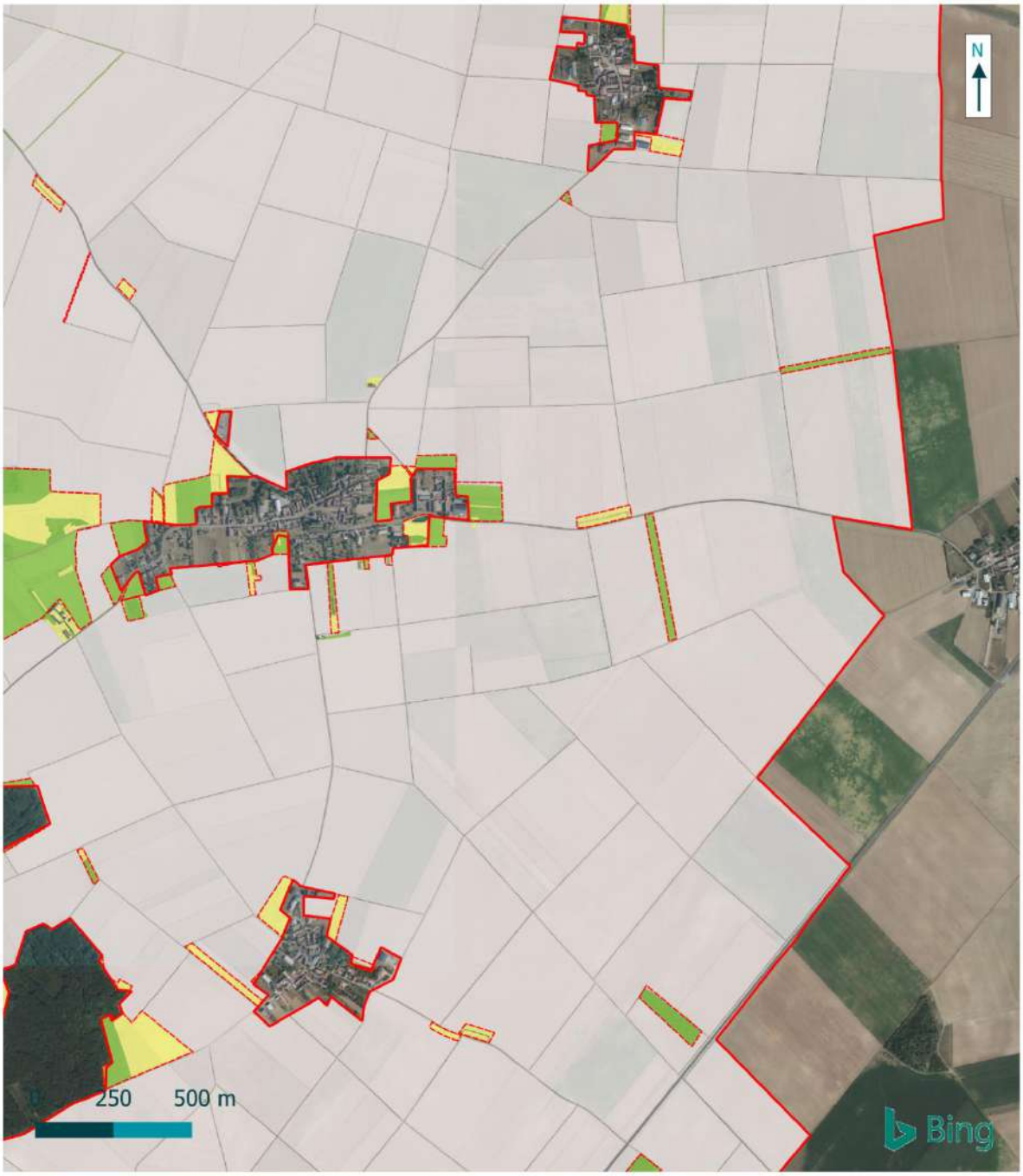
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés

Nul
Négligeable
Faible
Moyen

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

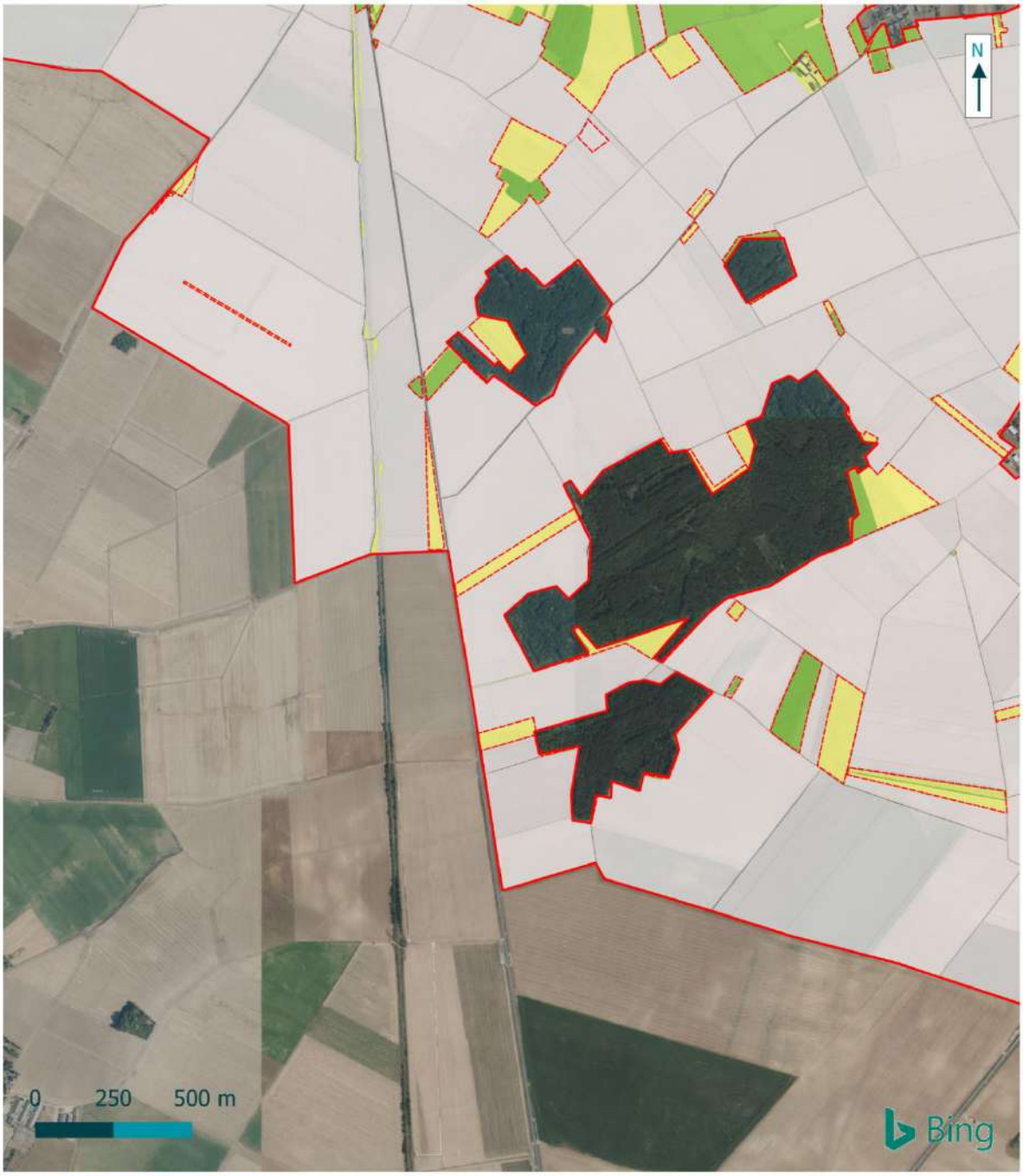
Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 9

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Moyen

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

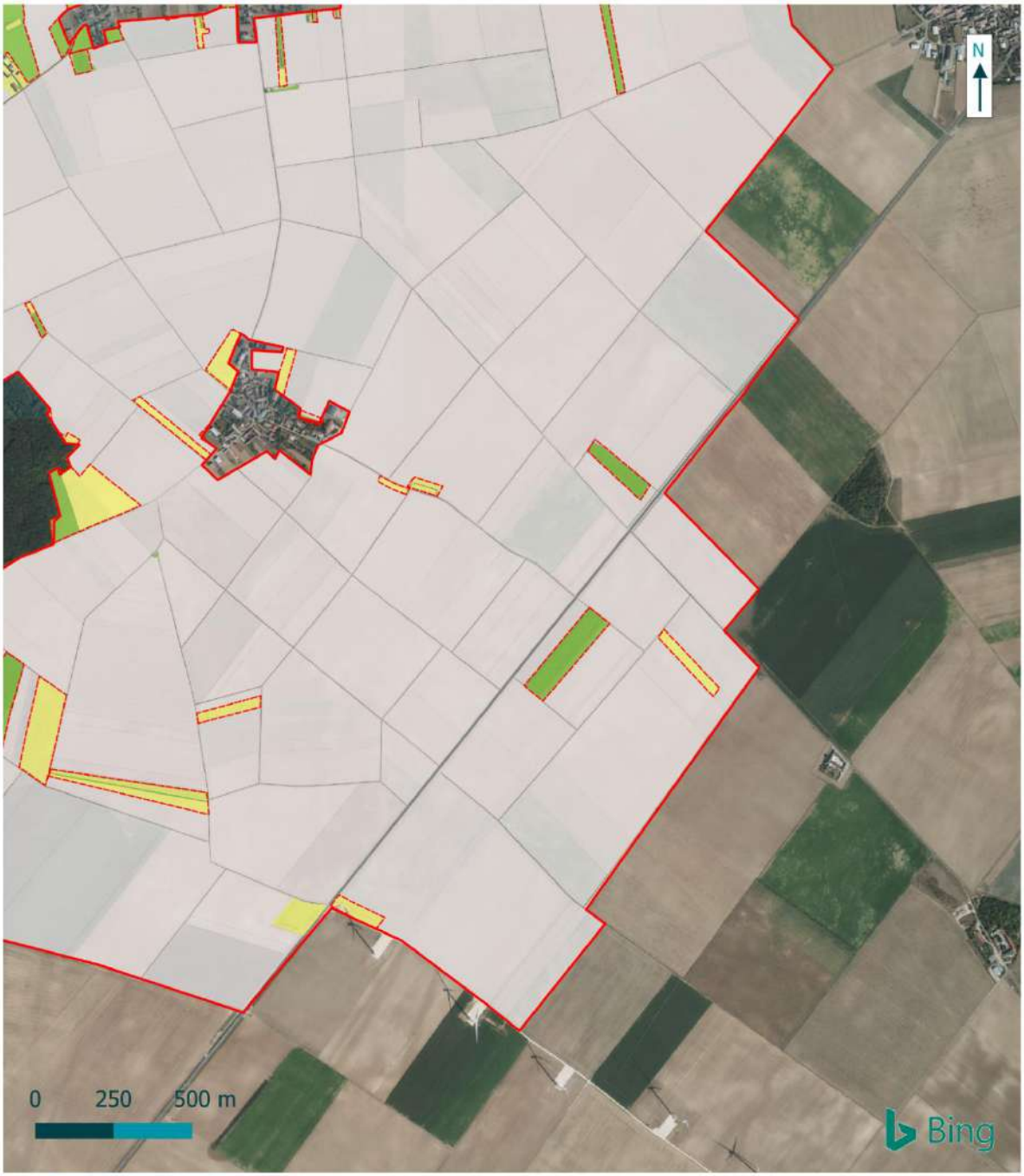
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Moyen

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 10

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

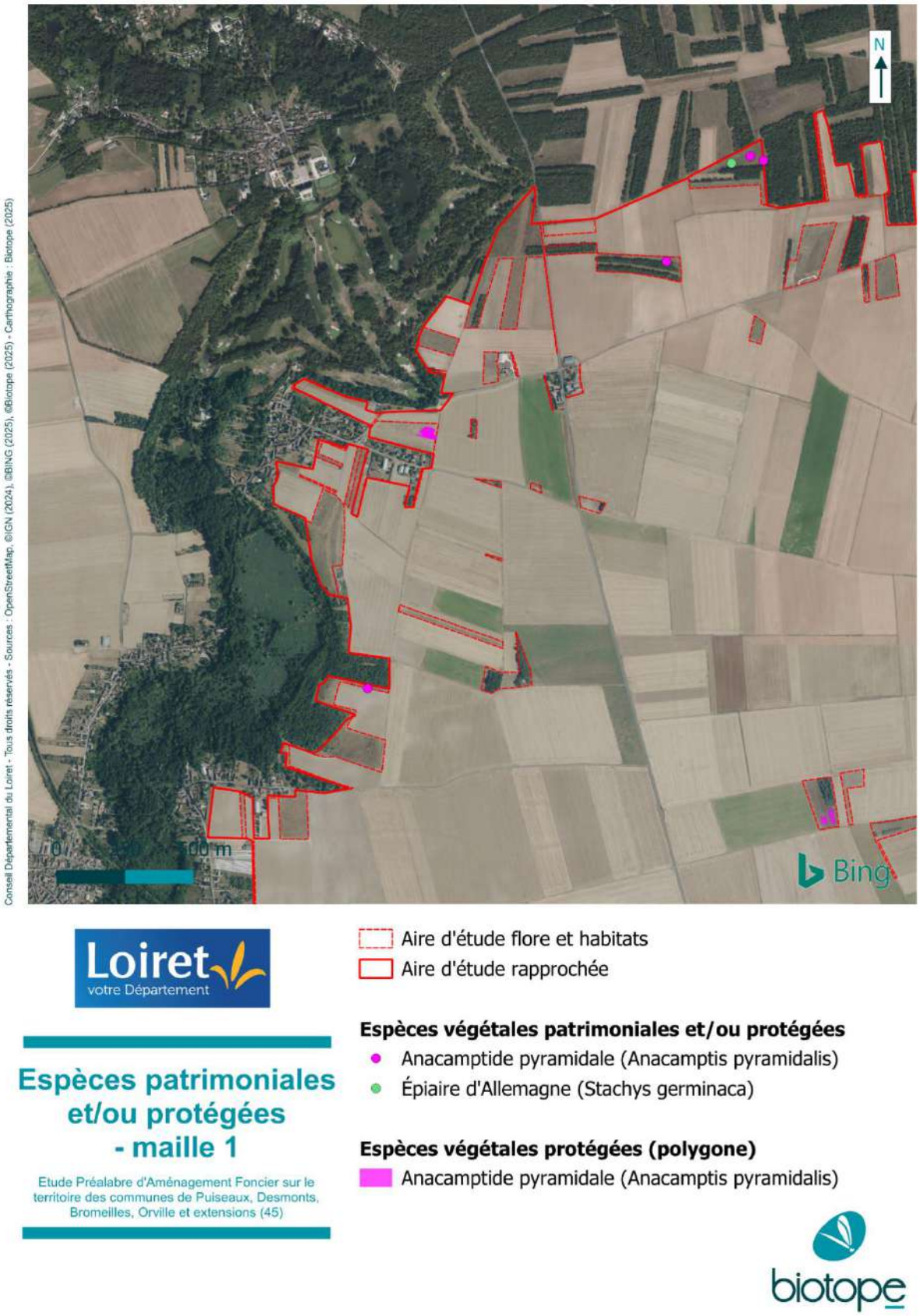
Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Moyen

Enjeux écologiques associés aux habitats - maille 11

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope

5.3 ESPECES PATRIMONIALES ET PROTEGEES (FLORE)



Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 1

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Épiaire d'Allemagne (Stachys germinaca)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 2

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

- Aire d'étude flore et habitats
- Aire d'étude rapprochée

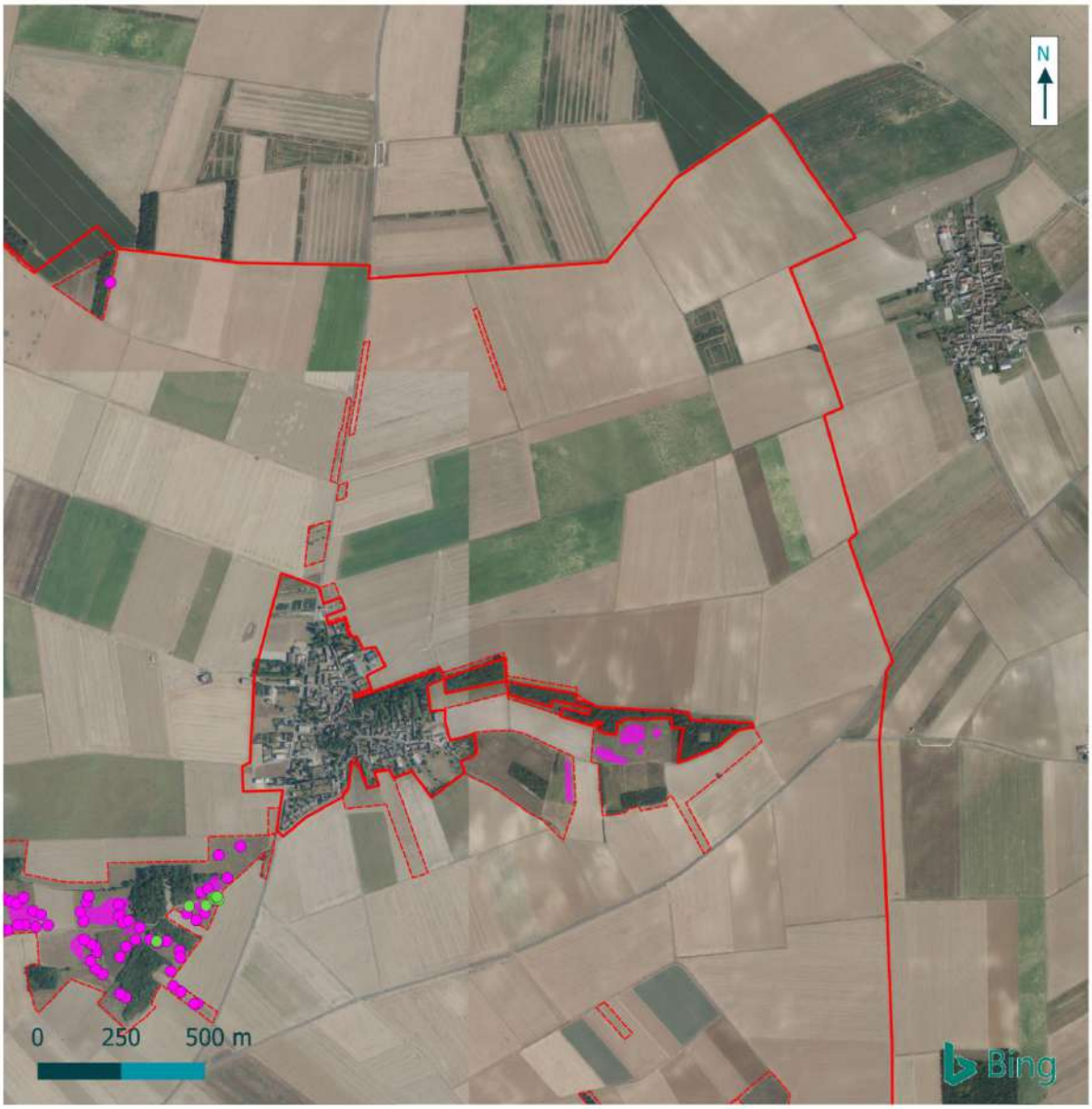
Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Épiaire d'Allemagne (Stachys germinaca)

Espèces végétales protégées (polygone)

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 3

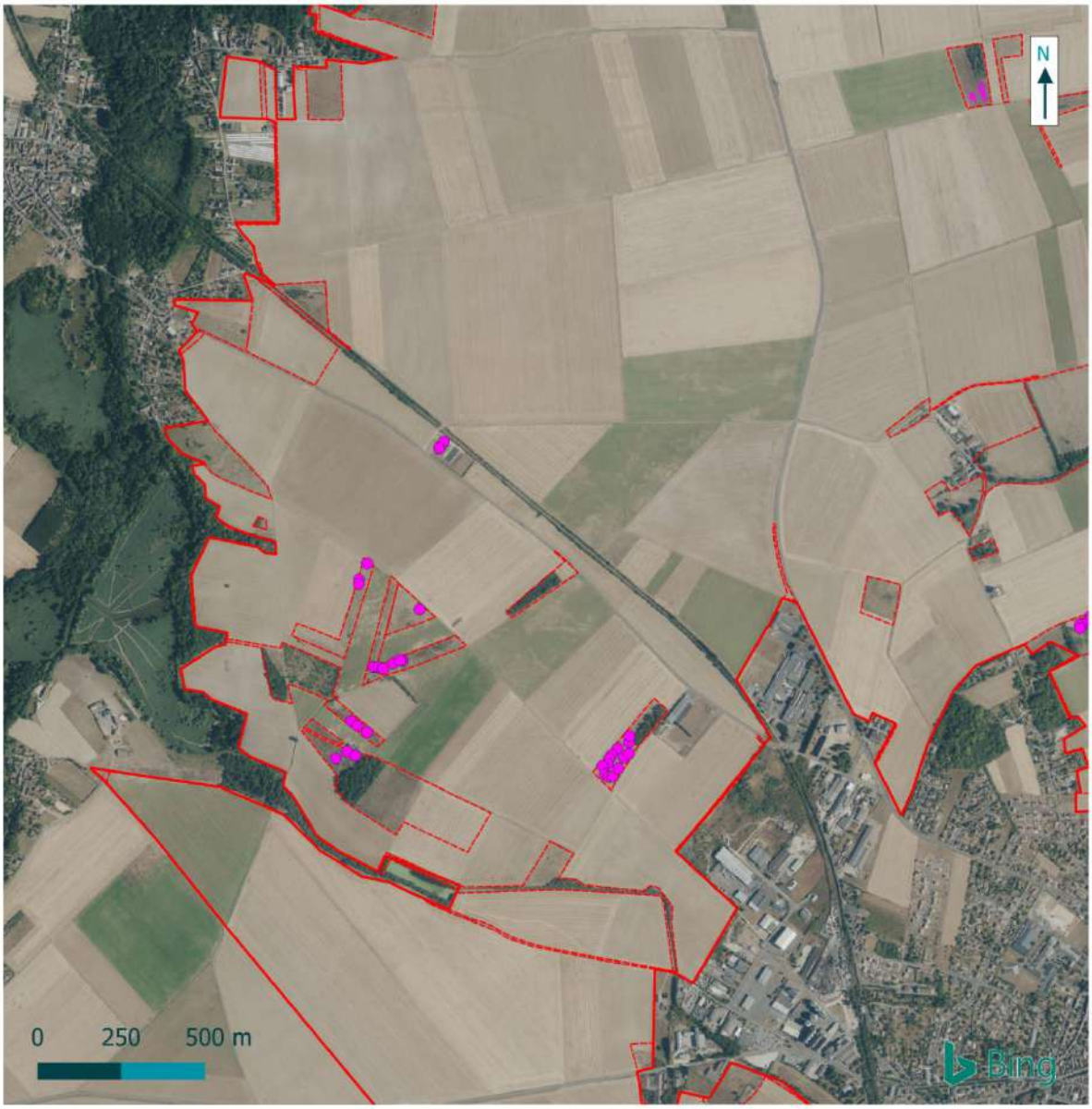
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 4

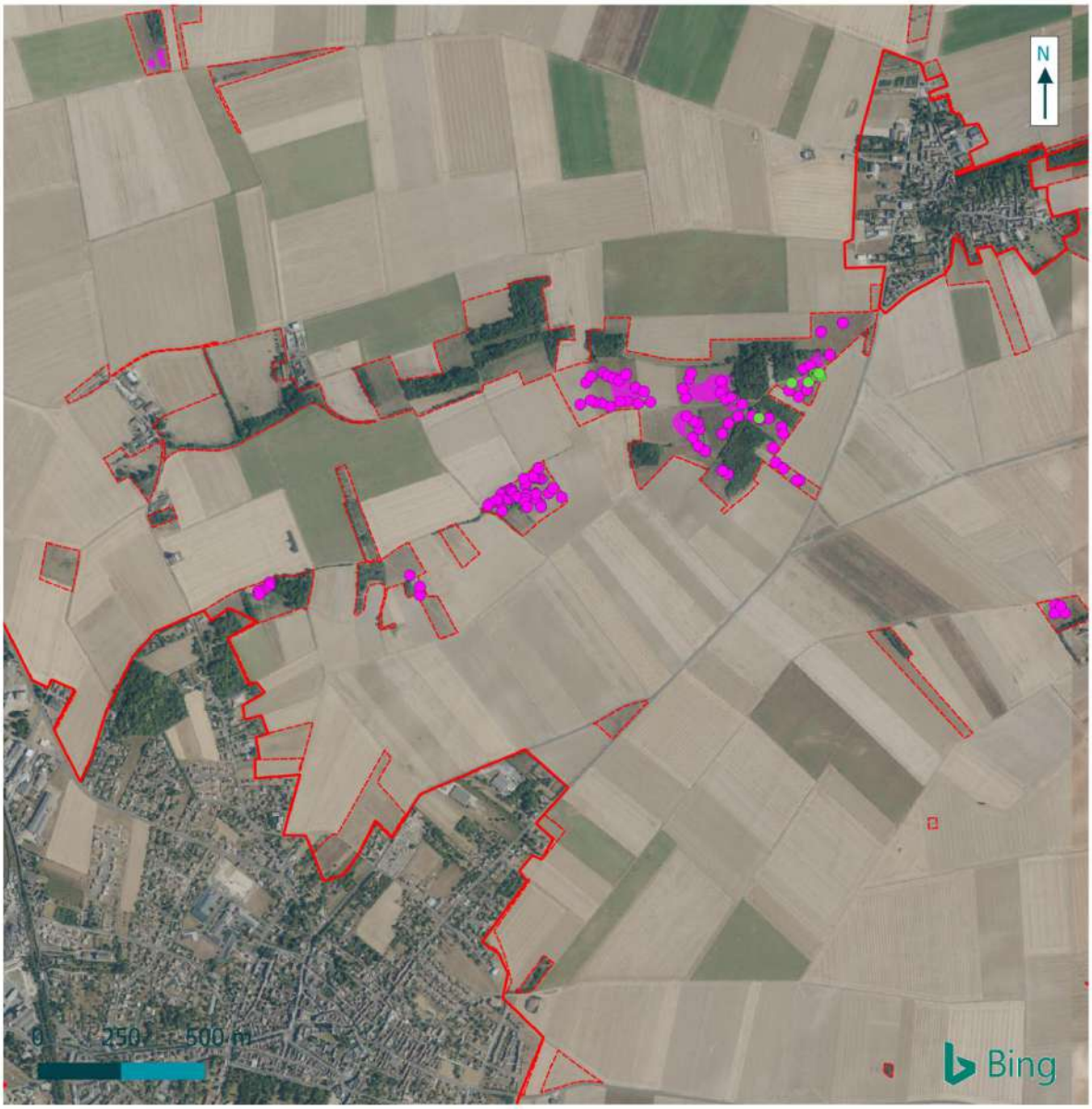
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 5

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 6

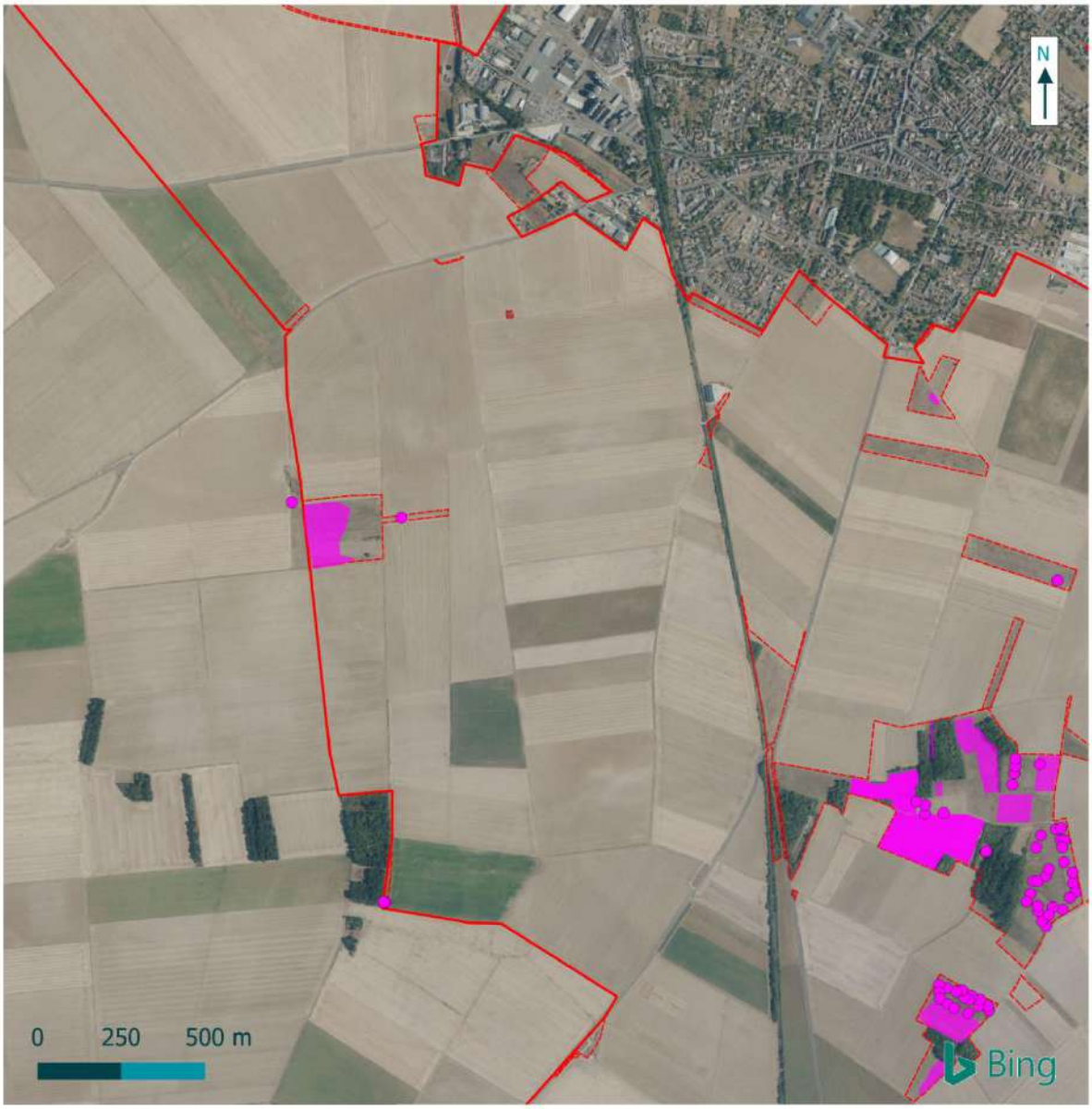
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 7

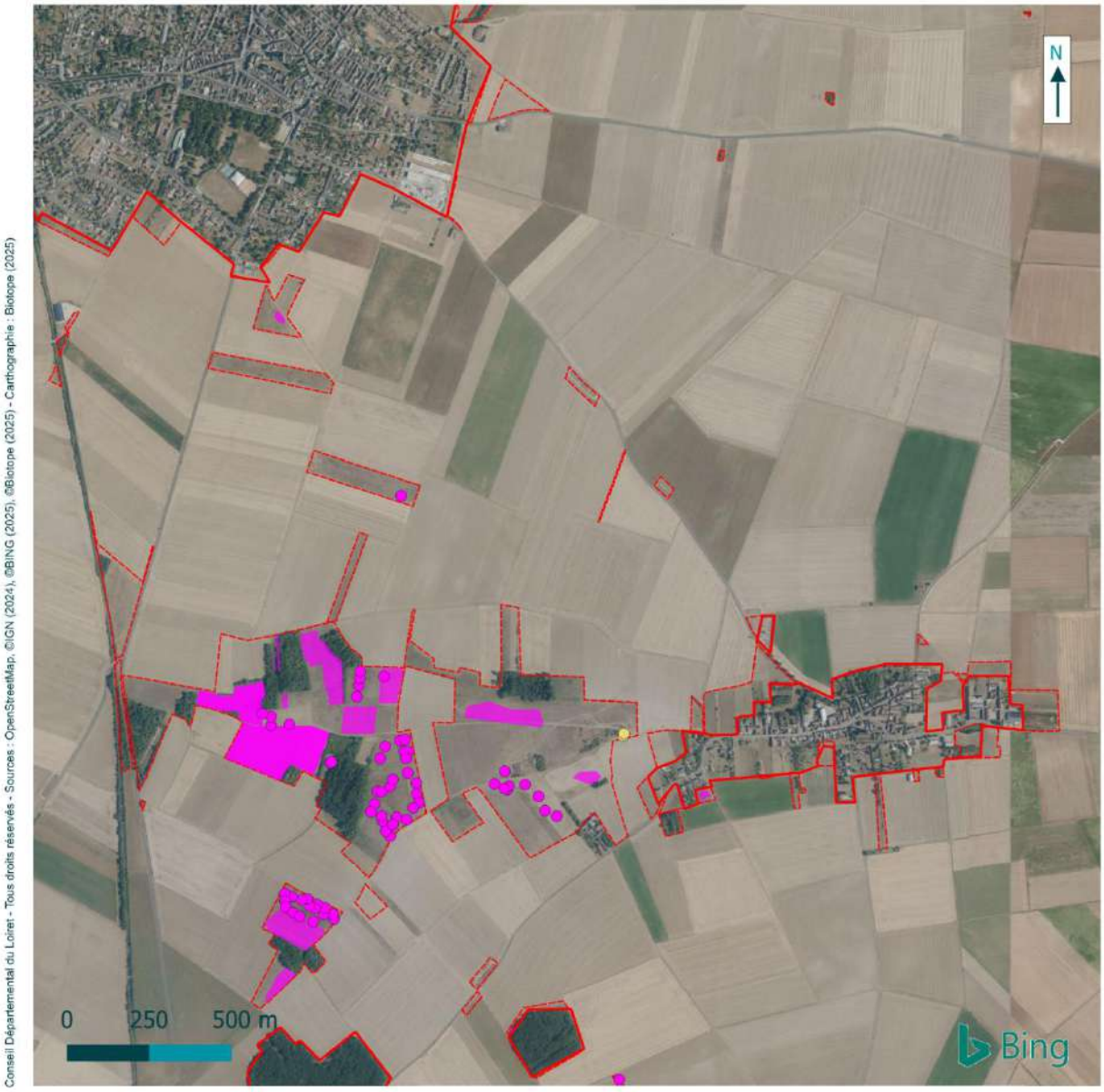
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 8

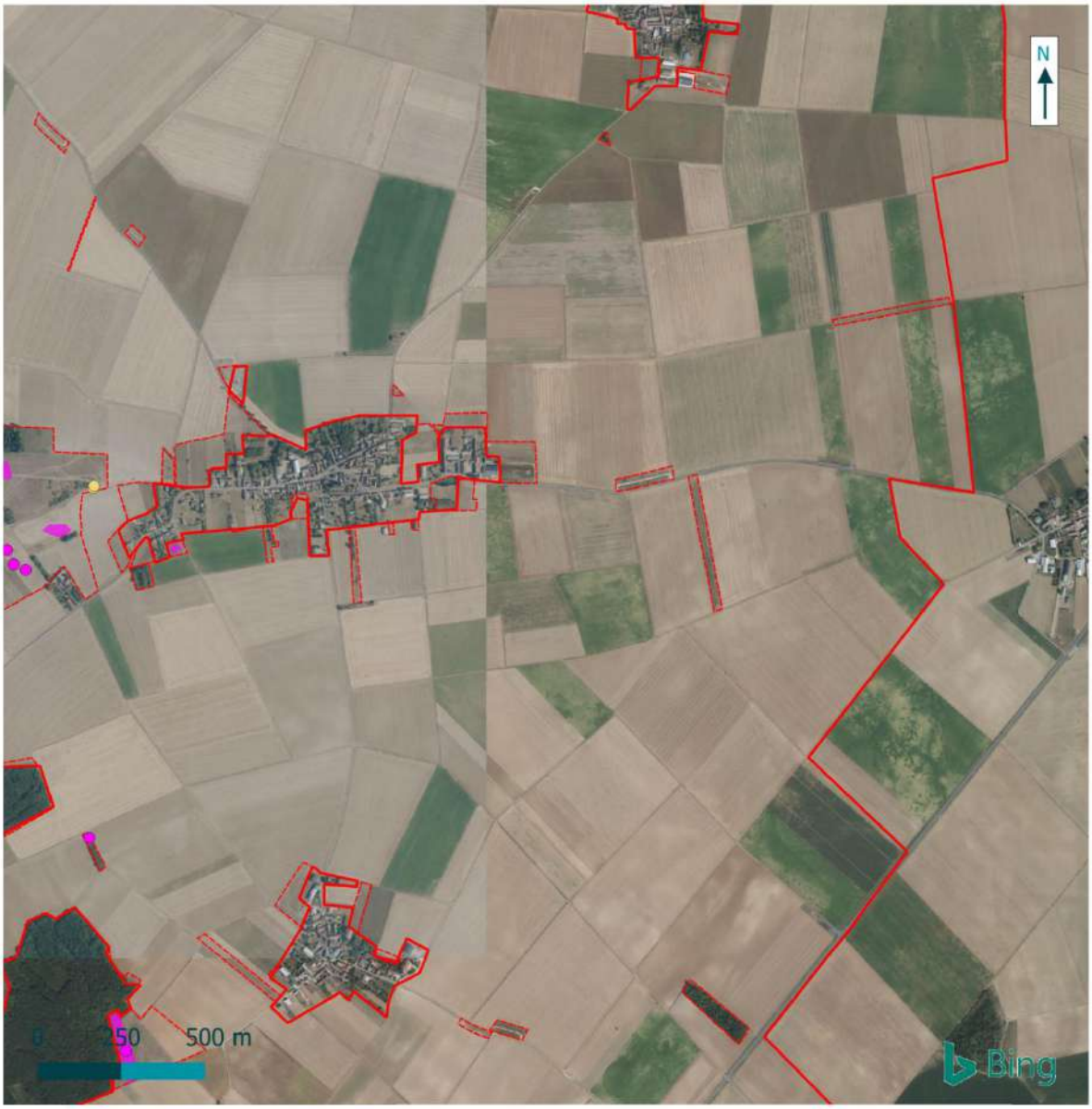
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Dauphinelle d'Ajax (Delphinium ajacis)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 9

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Dauphinelle d'Ajax (Delphinium ajacis)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 10

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope



Loiret
votre Département

Espèces patrimoniales et/ou protégées - maille 11

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

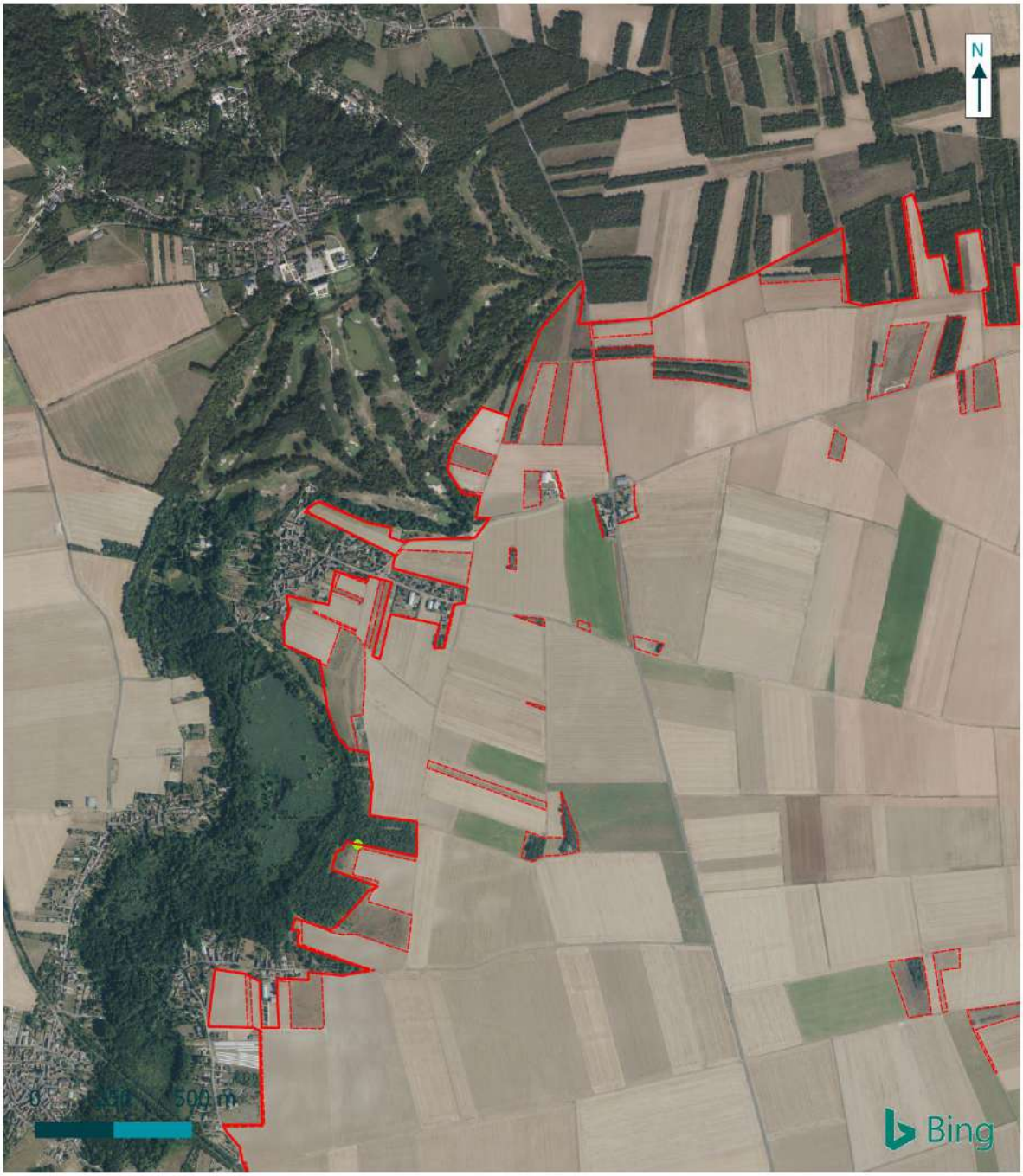
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Espèces végétales protégées (polygone)
- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

biotope

5.4 ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (FLORE)



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces exotiques envahissantes - maille 1

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

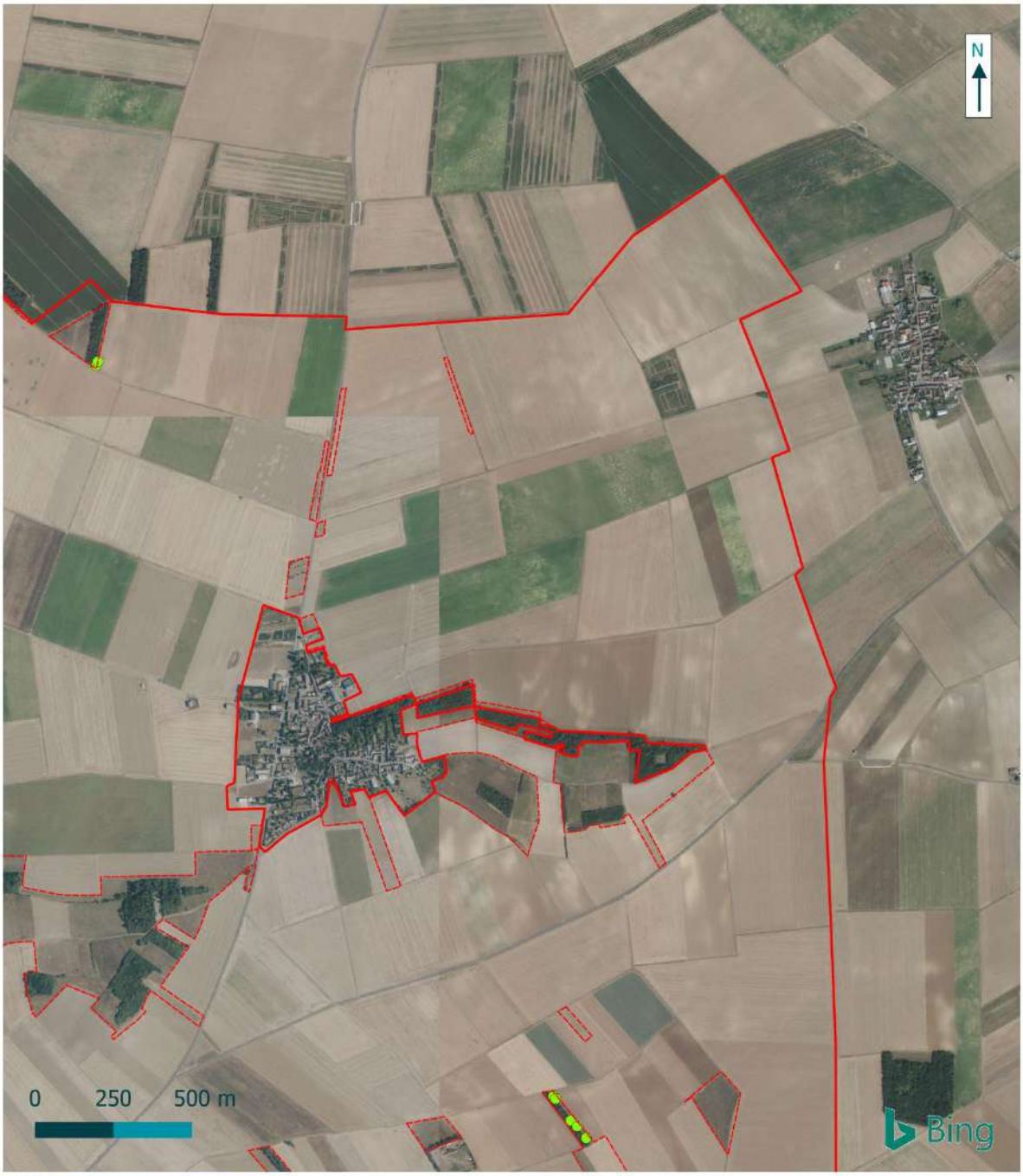
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

Espèces exotiques envahissantes - maille 2

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

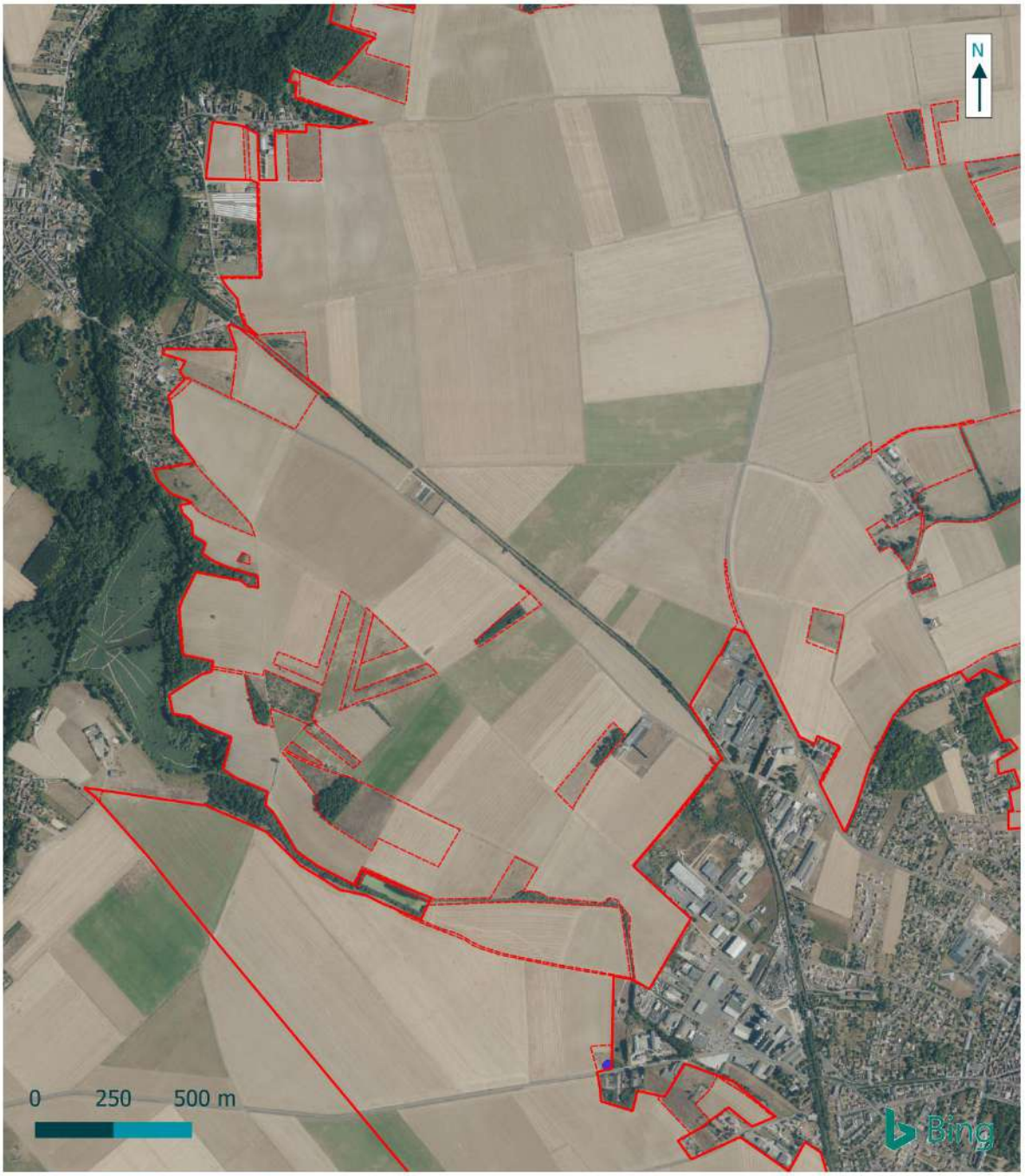
Espèces exotiques envahissantes - maille 3

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

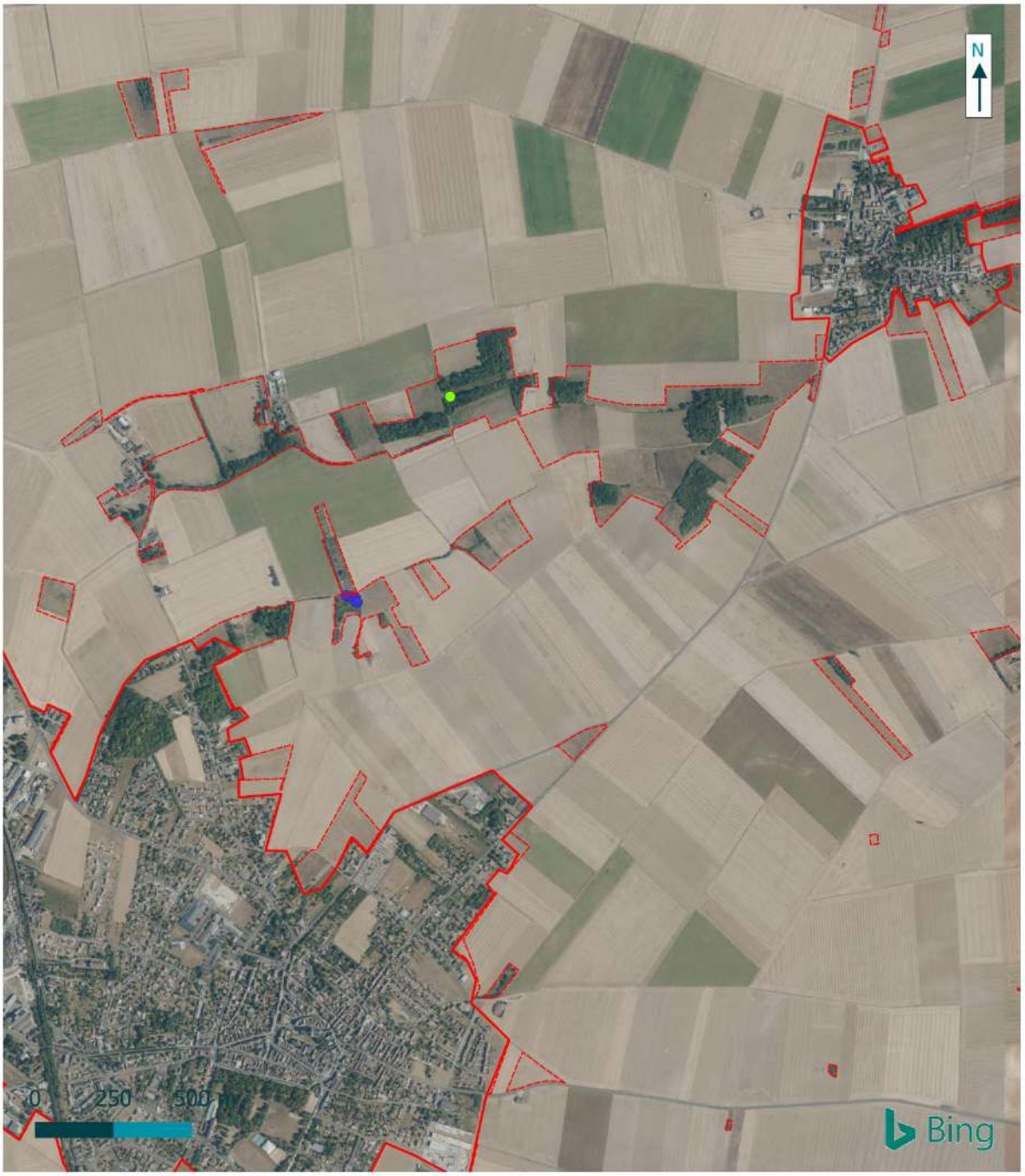
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes
- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)

Espèces exotiques envahissantes - maille 4

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces exotiques envahissantes - maille 5

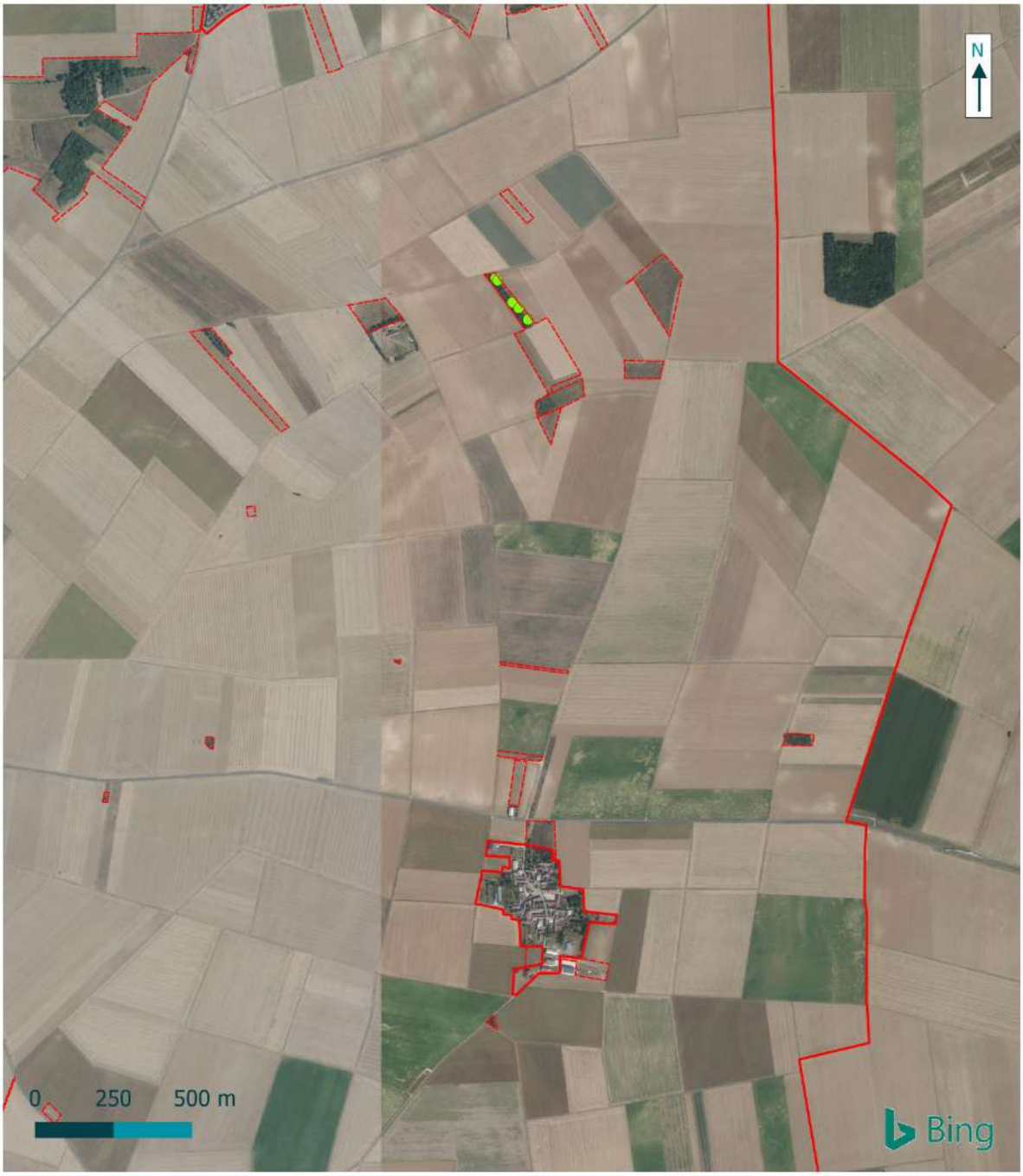
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces exotiques envahissantes - maille 6

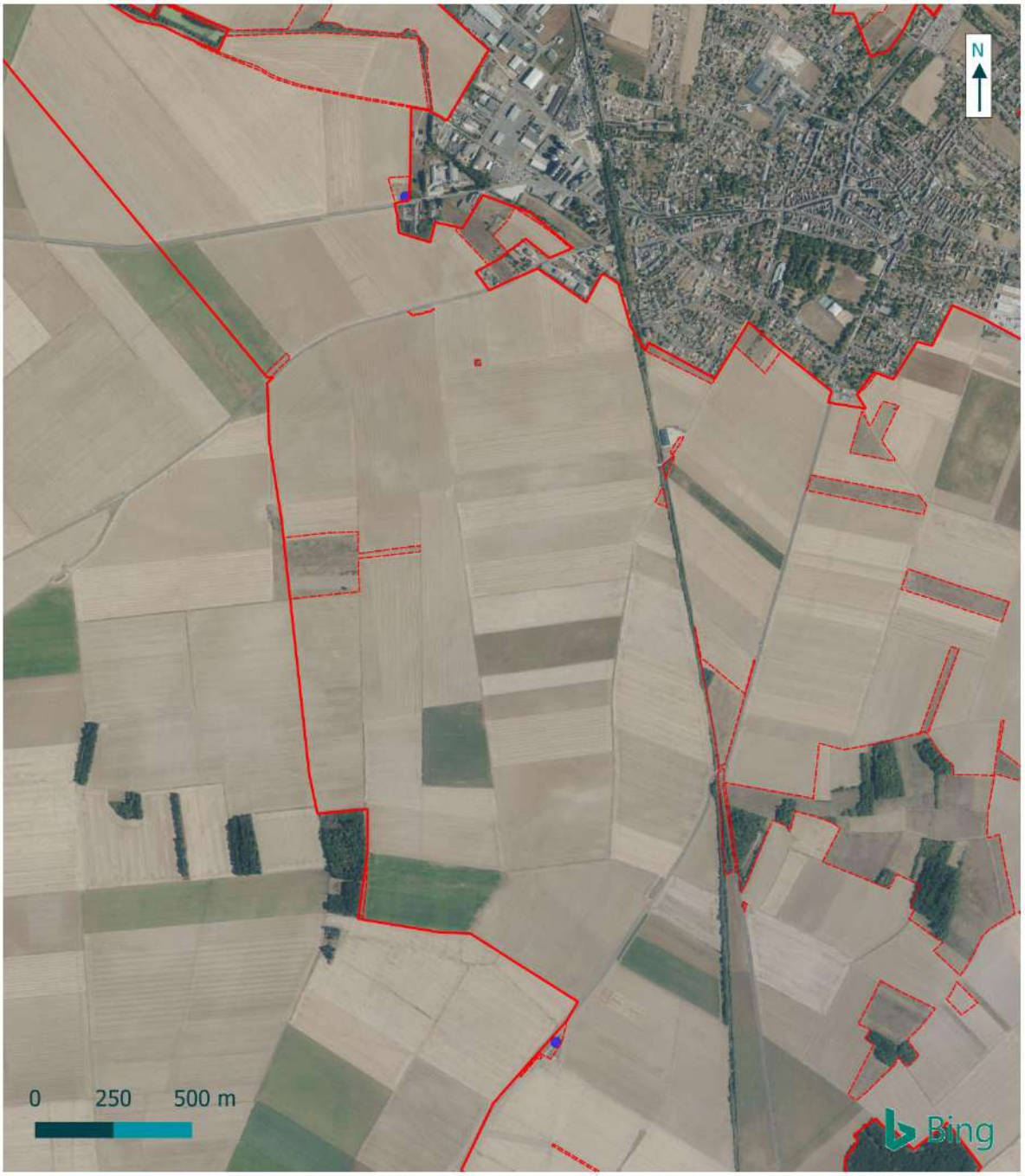
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces exotiques envahissantes - maille 7

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Espèces exotiques envahissantes - maille 10

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

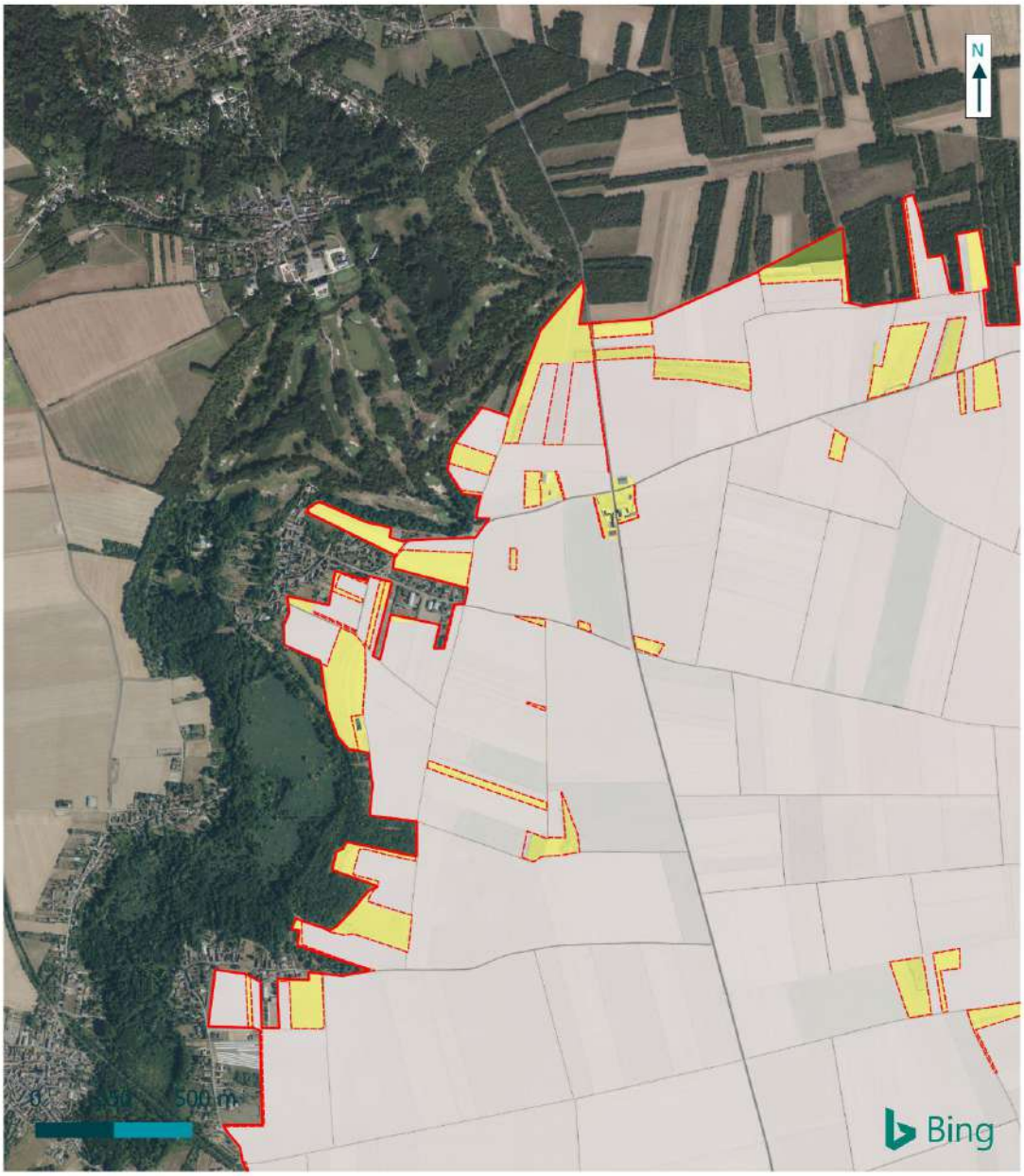
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales exotiques envahissantes (polygone)
Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

Espèces végétales exotiques envahissantes
- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

biotope

5.5 ENJEUX CONTEXTUALISES LIES A LA FLORE



Loiret
votre Département

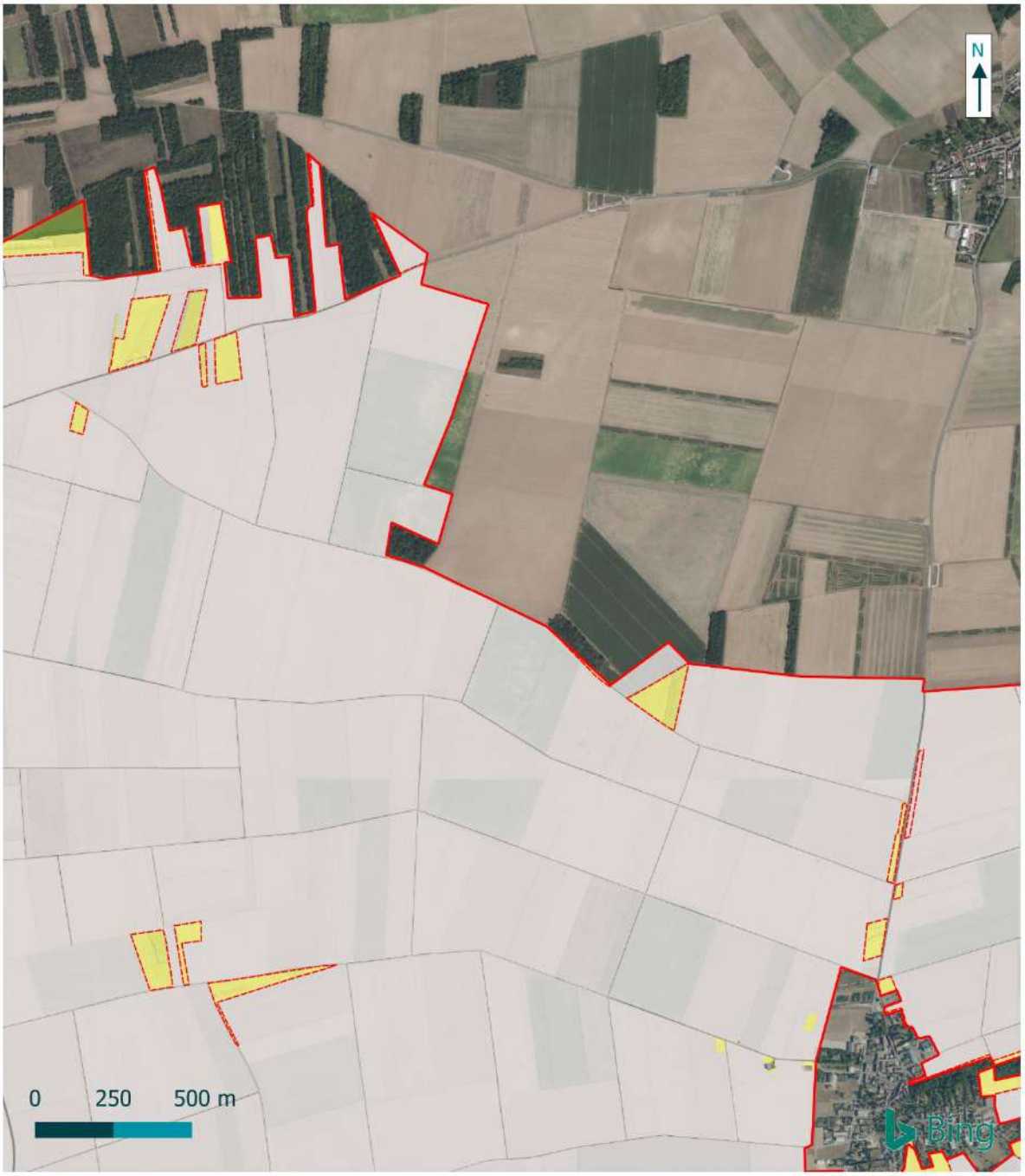
Enjeux écologiques associés à la flore - maille 1

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Fort

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

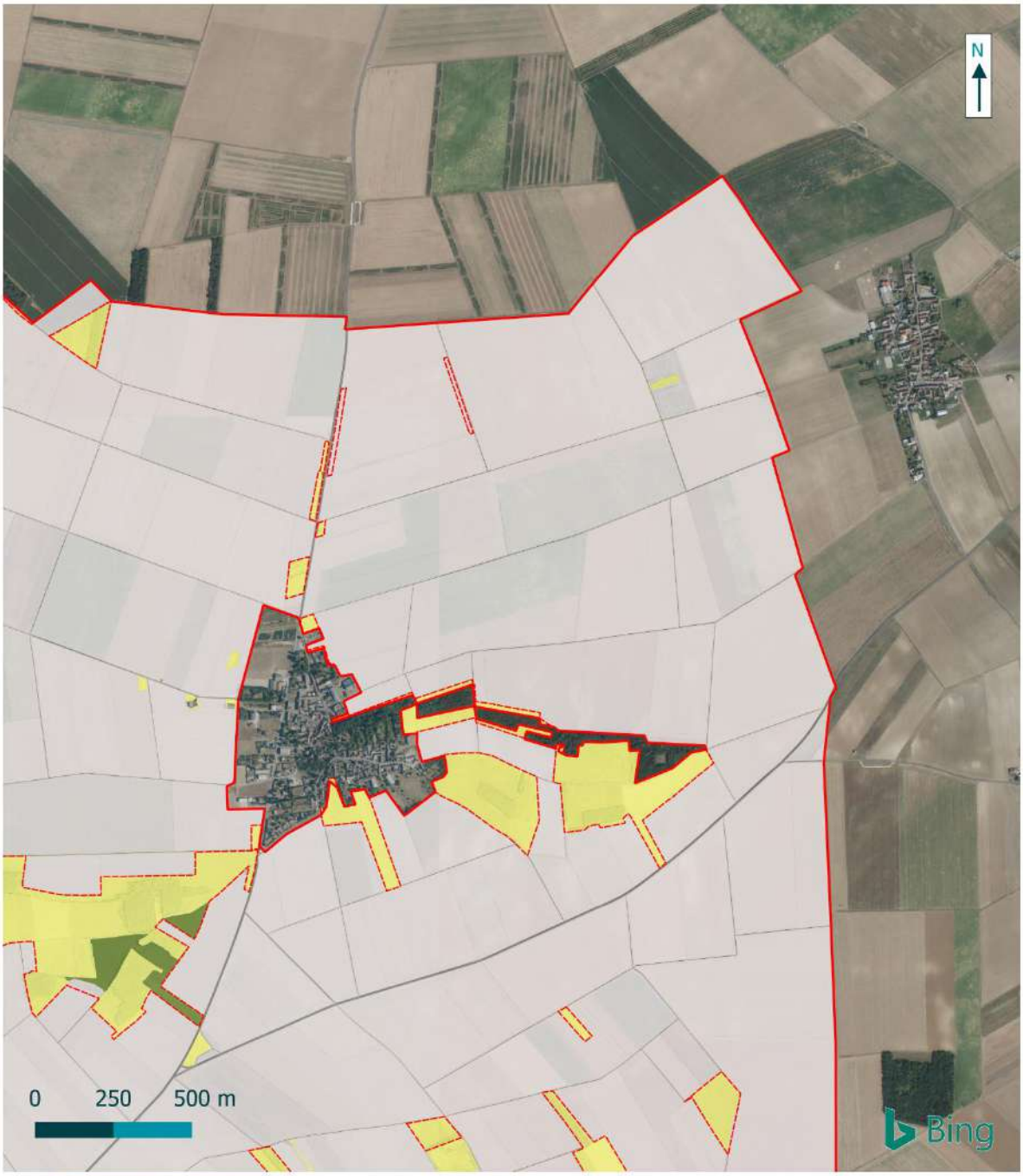
Enjeux écologiques associés à la flore - maille 2

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Fort

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

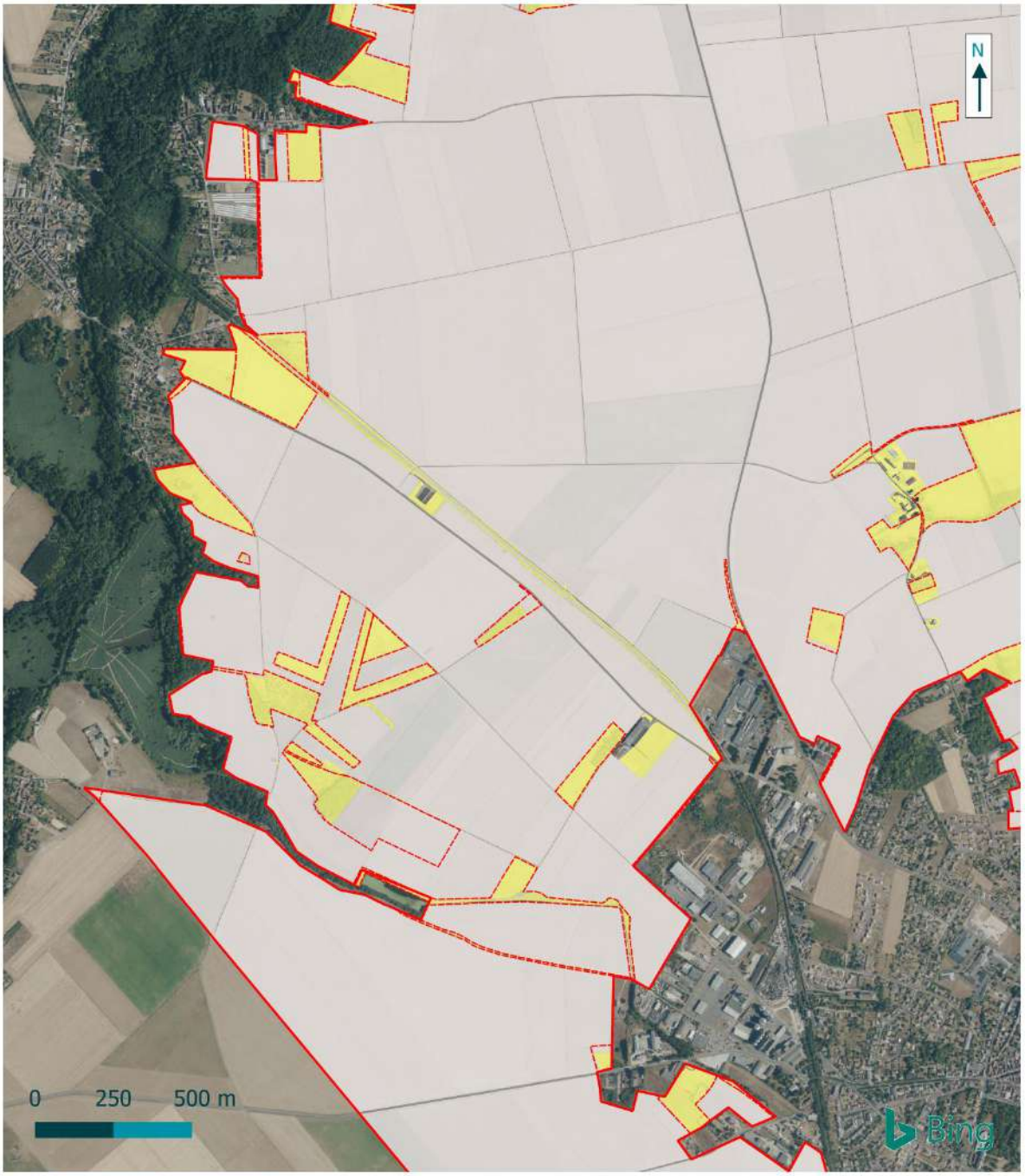
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Fort

Enjeux écologiques associés à la flore - maille 3

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

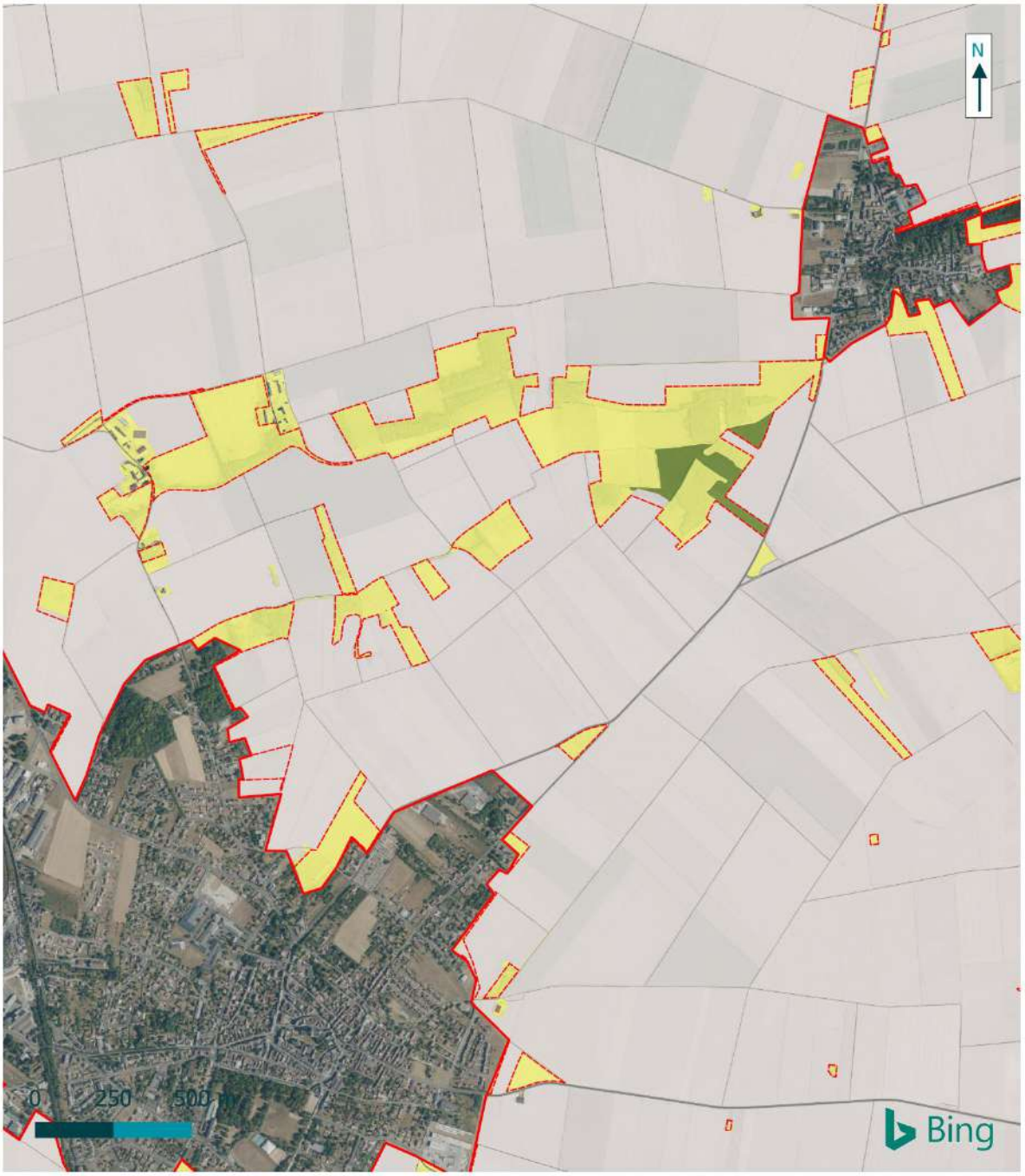
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible

Enjeux écologiques associés à la flore - maille 4

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

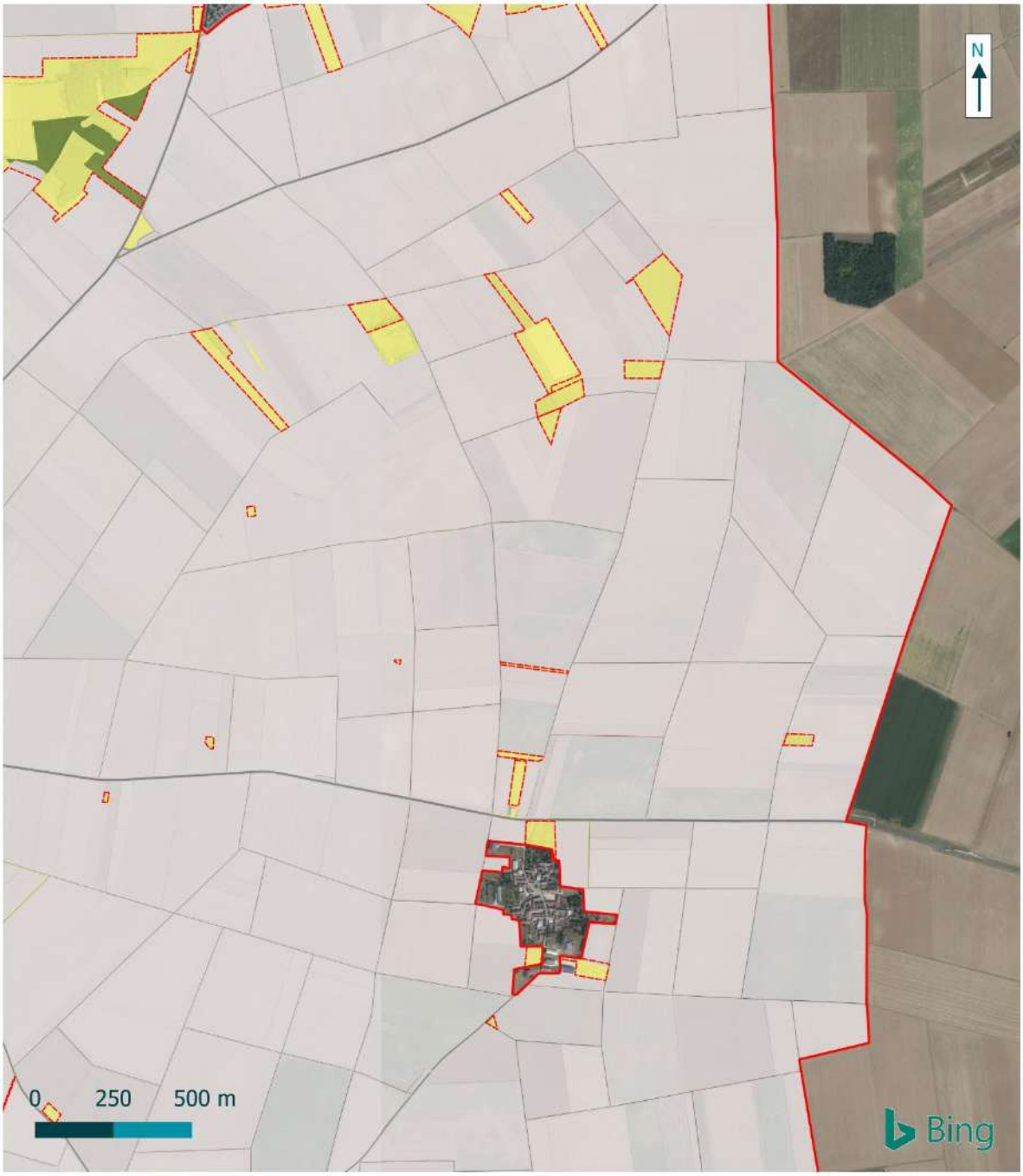
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Fort

Enjeux écologiques associés à la flore - maille 5

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

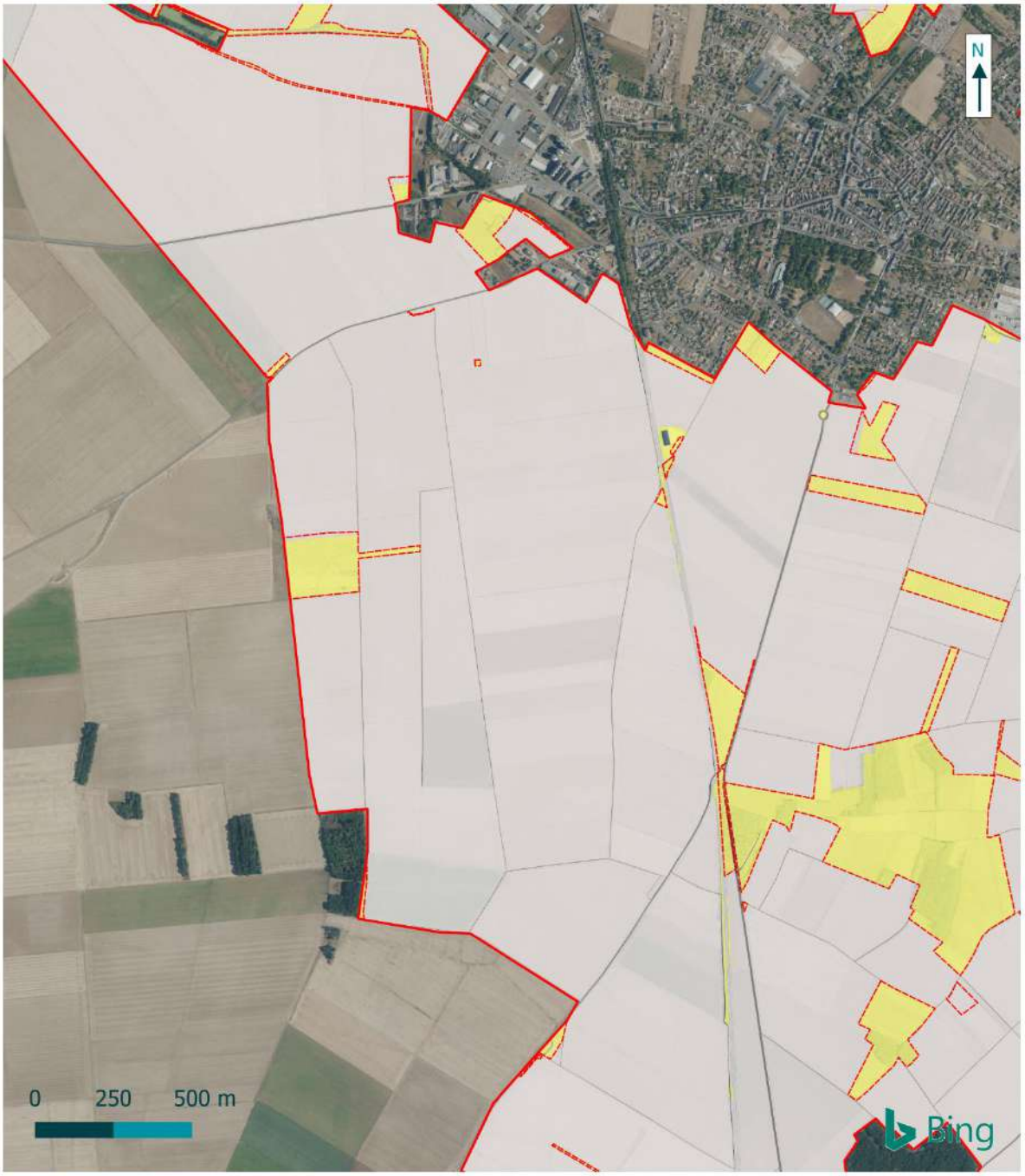
Enjeux écologiques associés à la flore - maille 6

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible
Fort

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

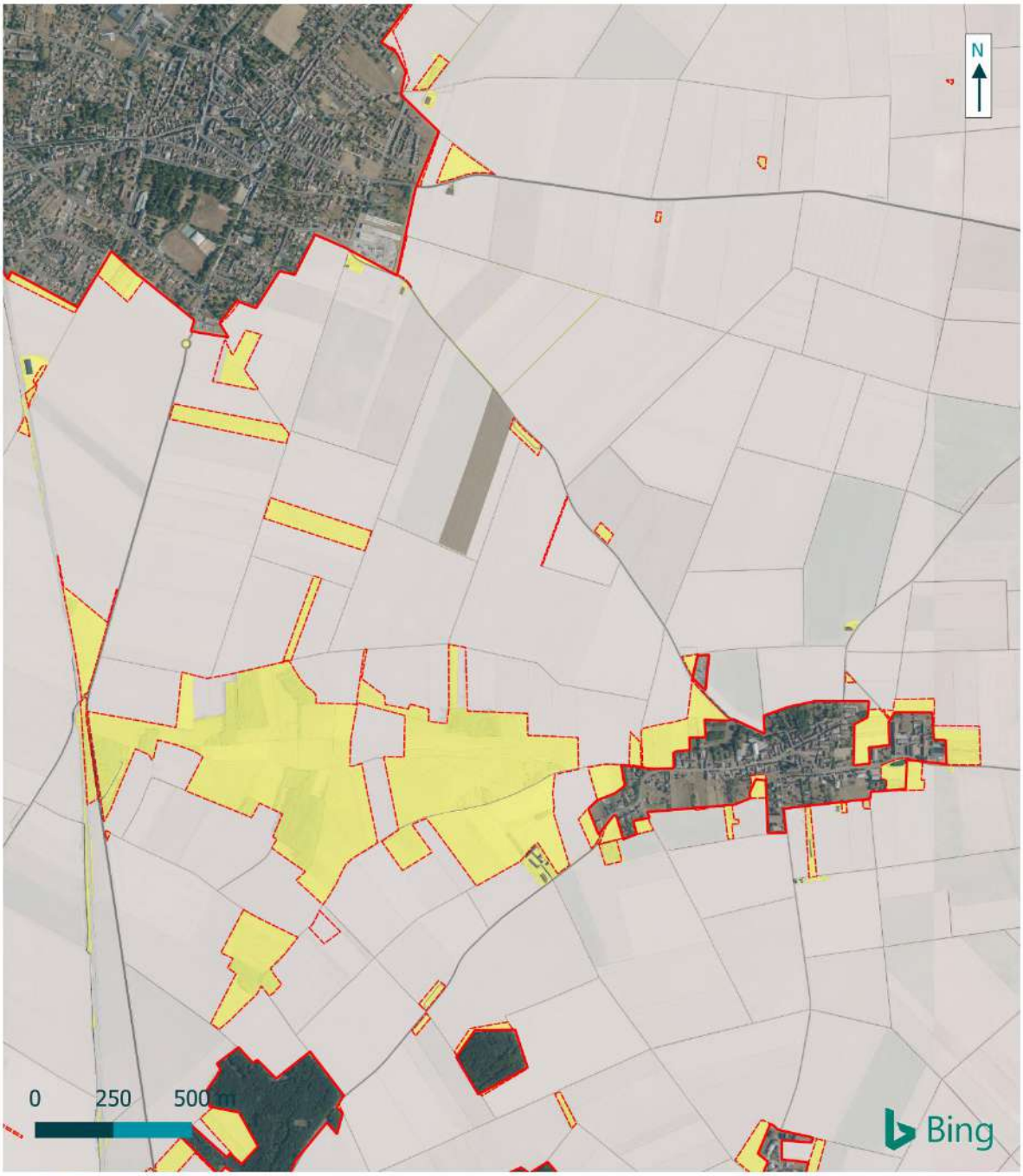
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible

Enjeux écologiques associés à la flore - maille 7

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

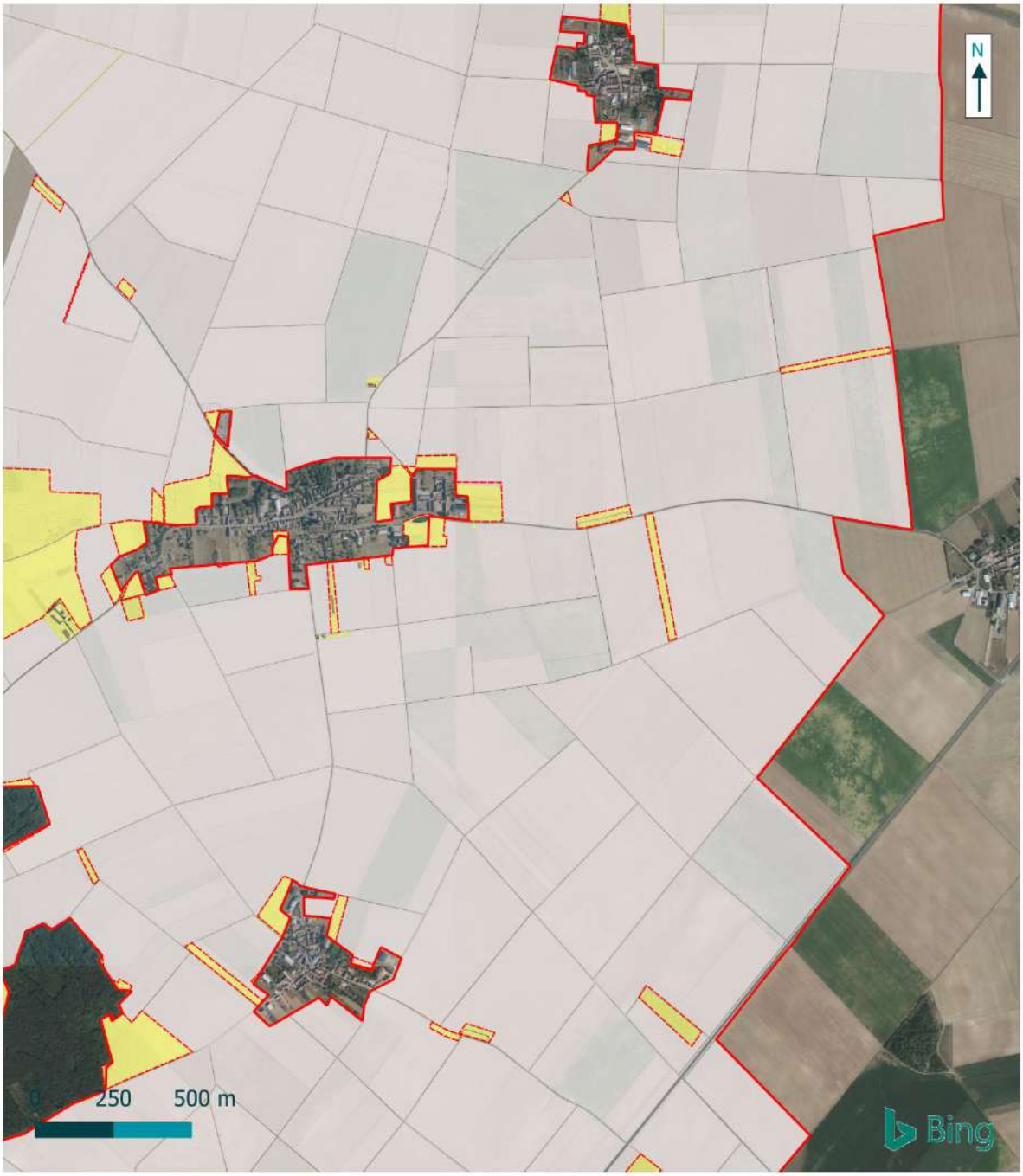
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible

Enjeux écologiques associés à la flore - maille 8

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

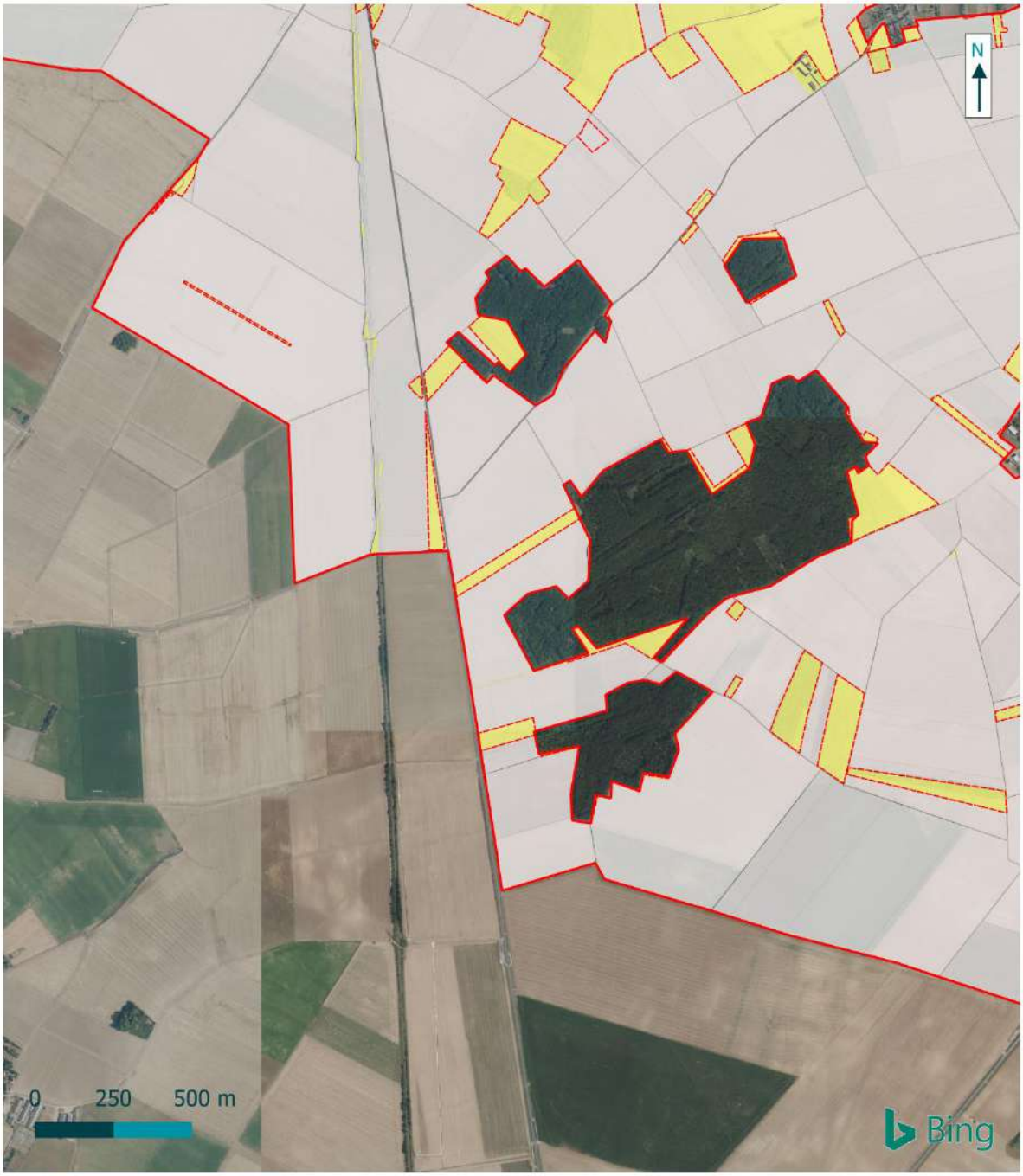
Enjeux écologiques associés à la flore - maille 9

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret votre Département

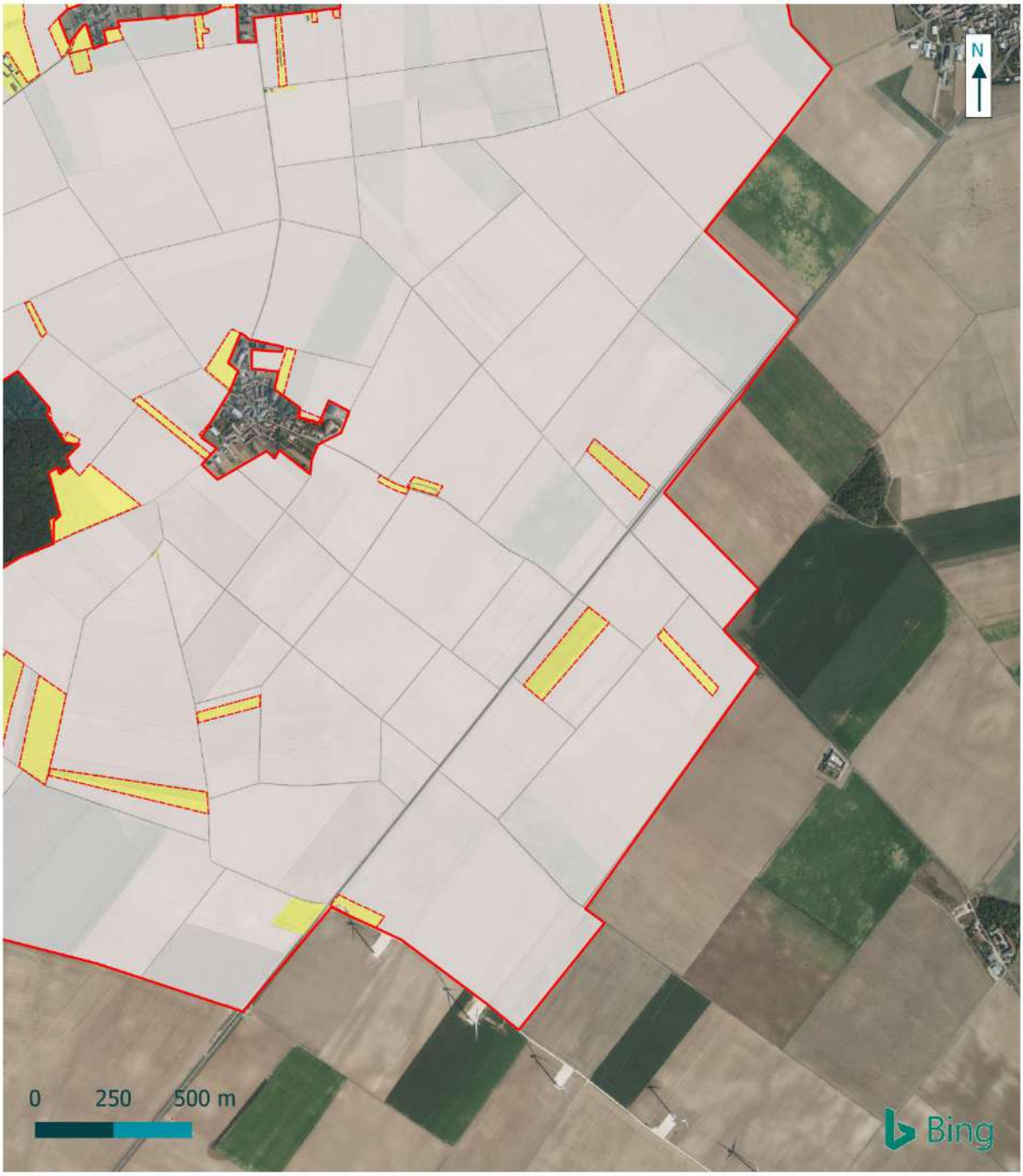
Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible

Enjeux écologiques associés à la flore - maille 10

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

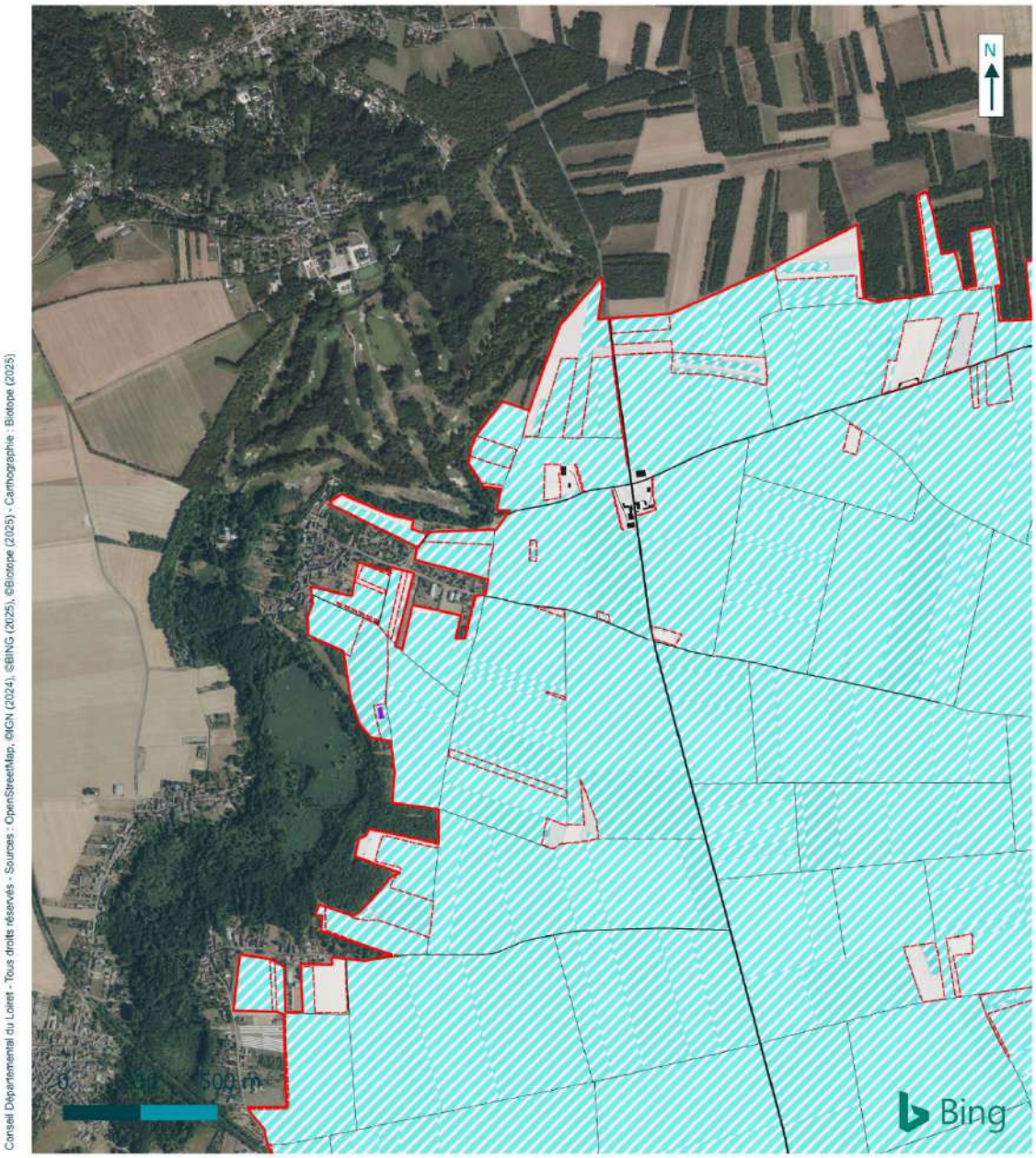
Enjeux écologiques contextualisés
Nul
Négligeable
Faible

Enjeux écologiques associés à la flore - maille 11

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

biotope

5.6 DELIMITATION DES ZONES HUMIDES SELON LE CRITERE « VEGETATION »



Loiret
votre Département

Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 1

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
- H - Humide
- p(A) - pro parte (aquatique)
- p - pro parte
- NC - Non caractéristique
- NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

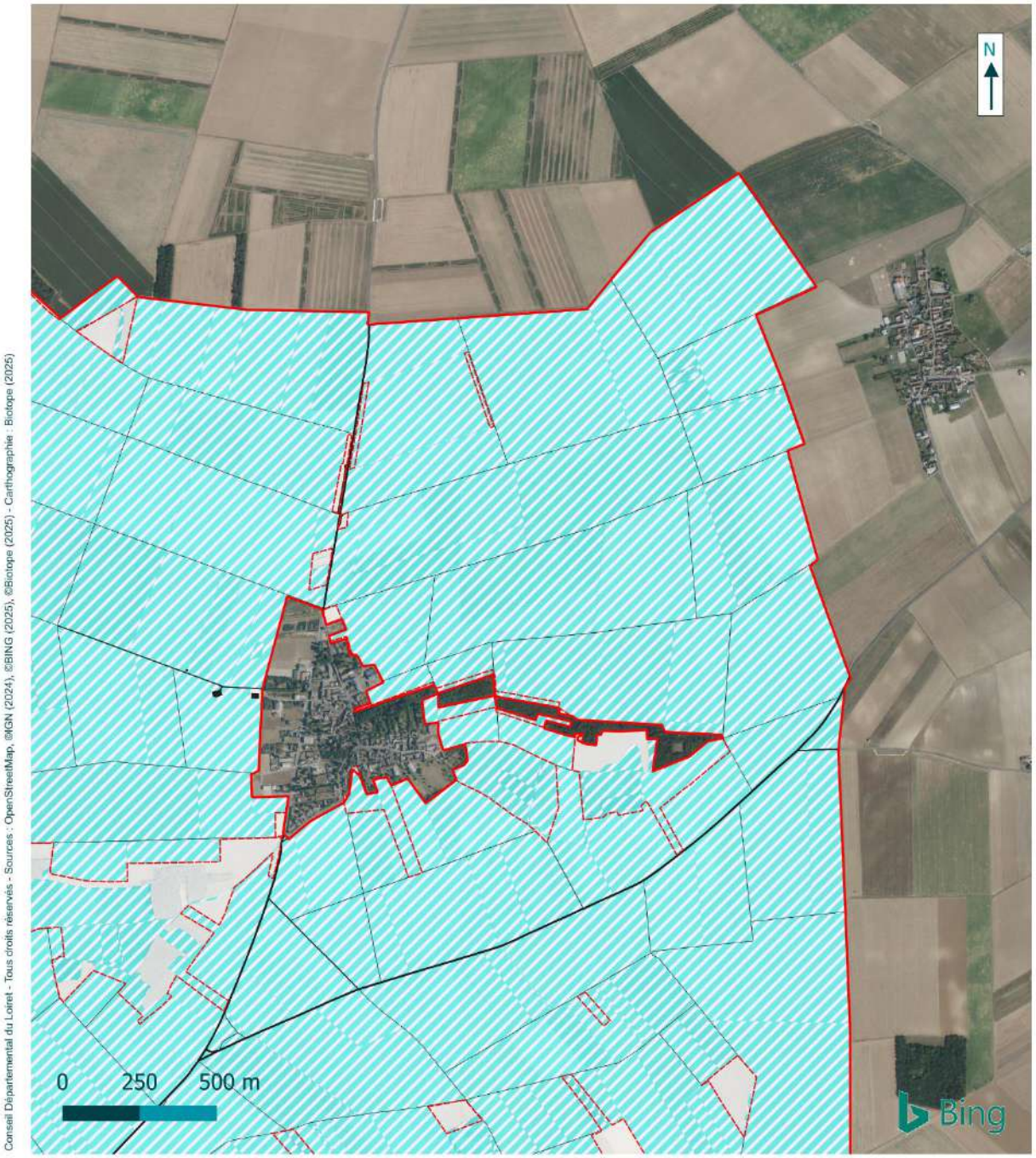
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 2

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

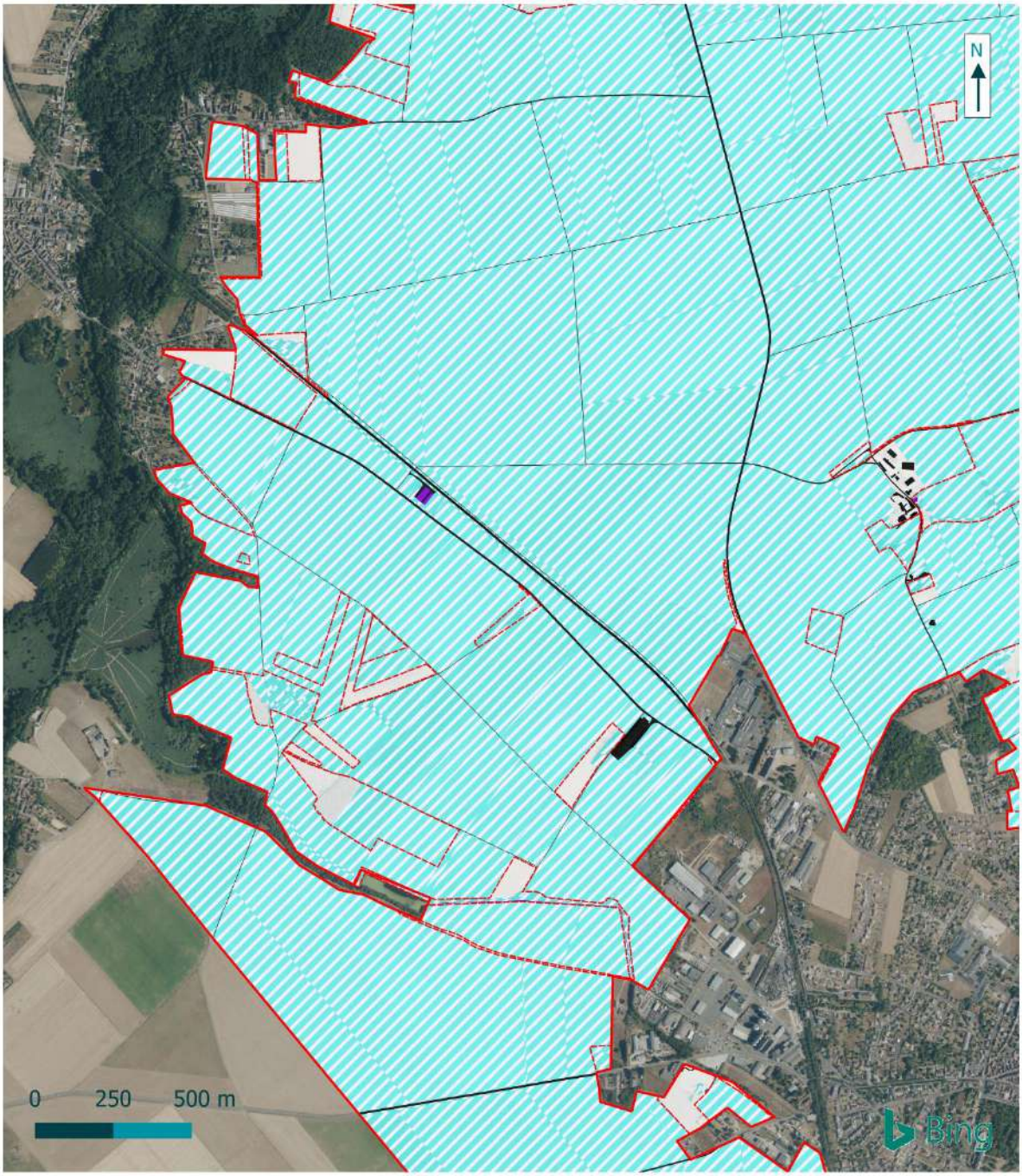
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 3

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

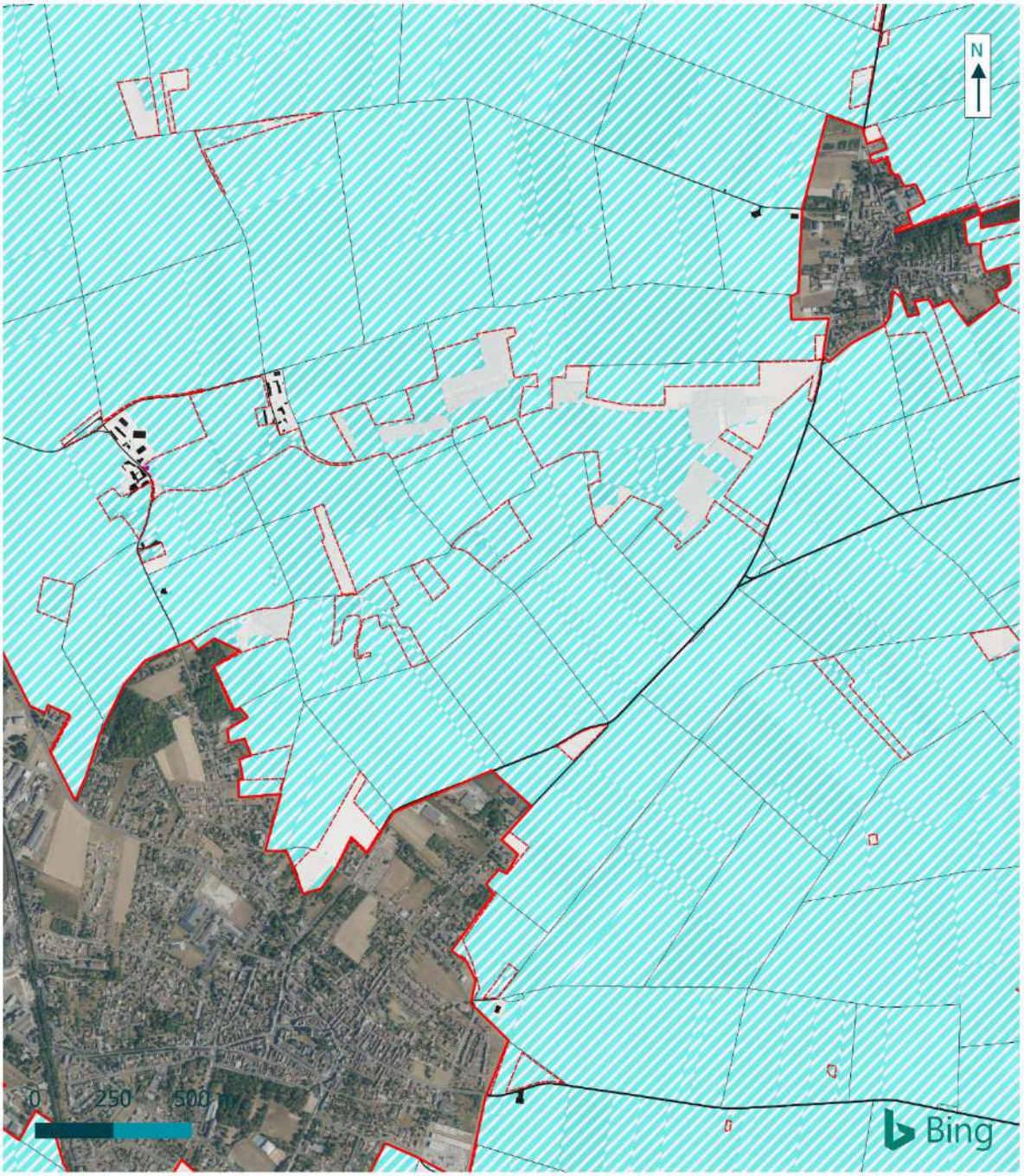
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 4

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
- H - Humide
- p(A) - pro parte (aquatique)
- p - pro parte
- NC - Non caractéristique
- NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

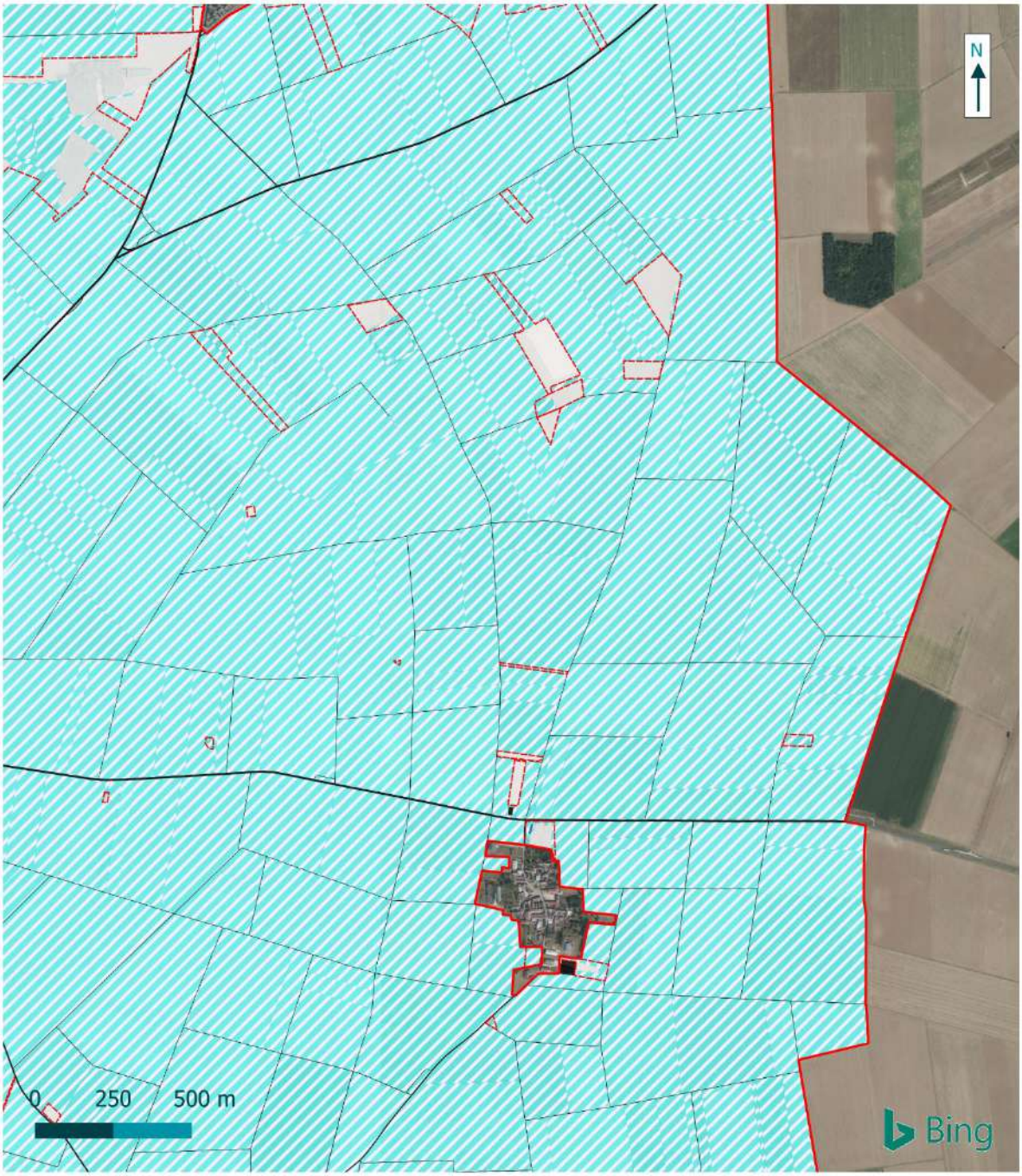
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 5

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
p(A) - pro parte (aquatique)
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Cartographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

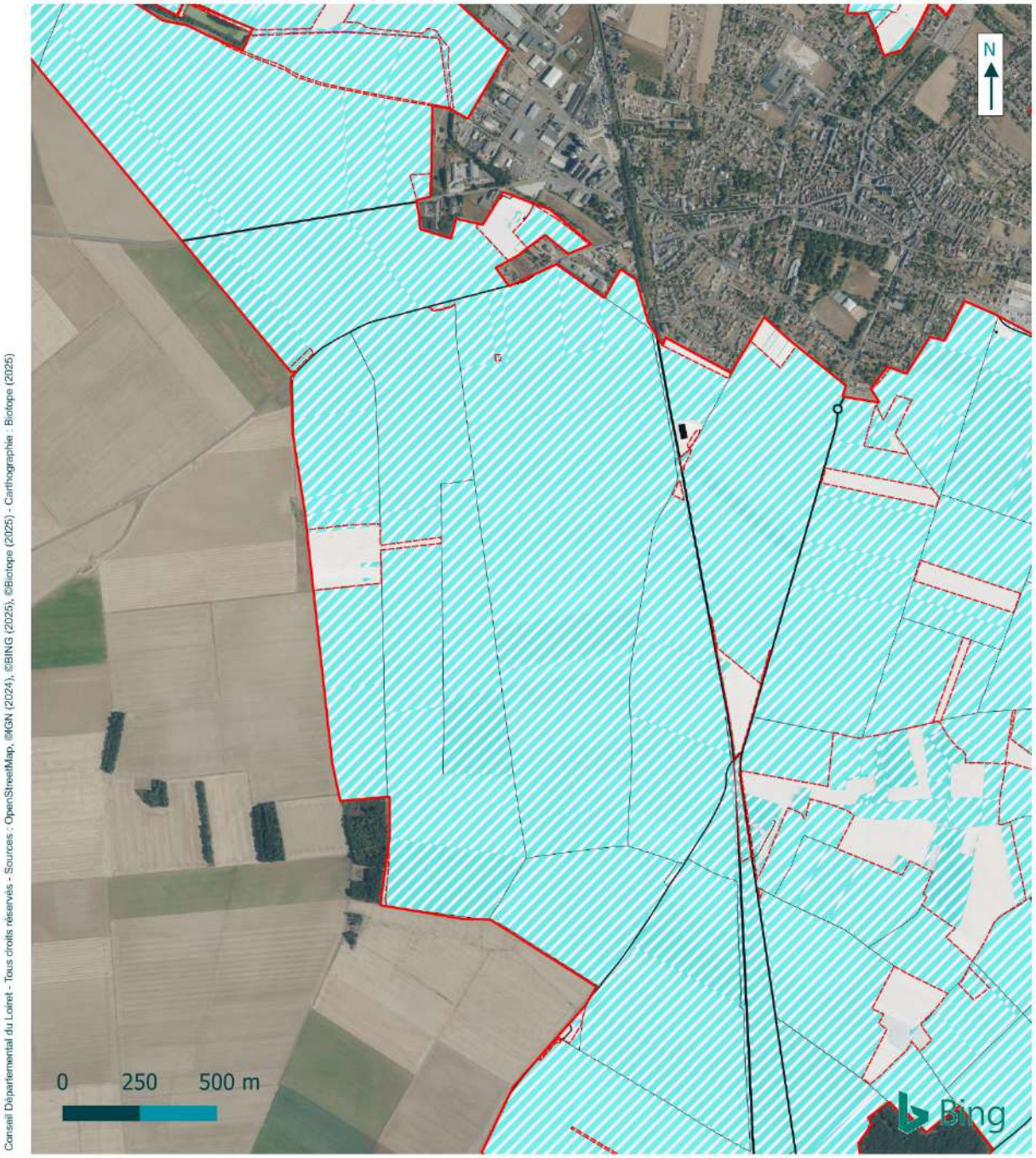
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 6

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
H - Humide
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

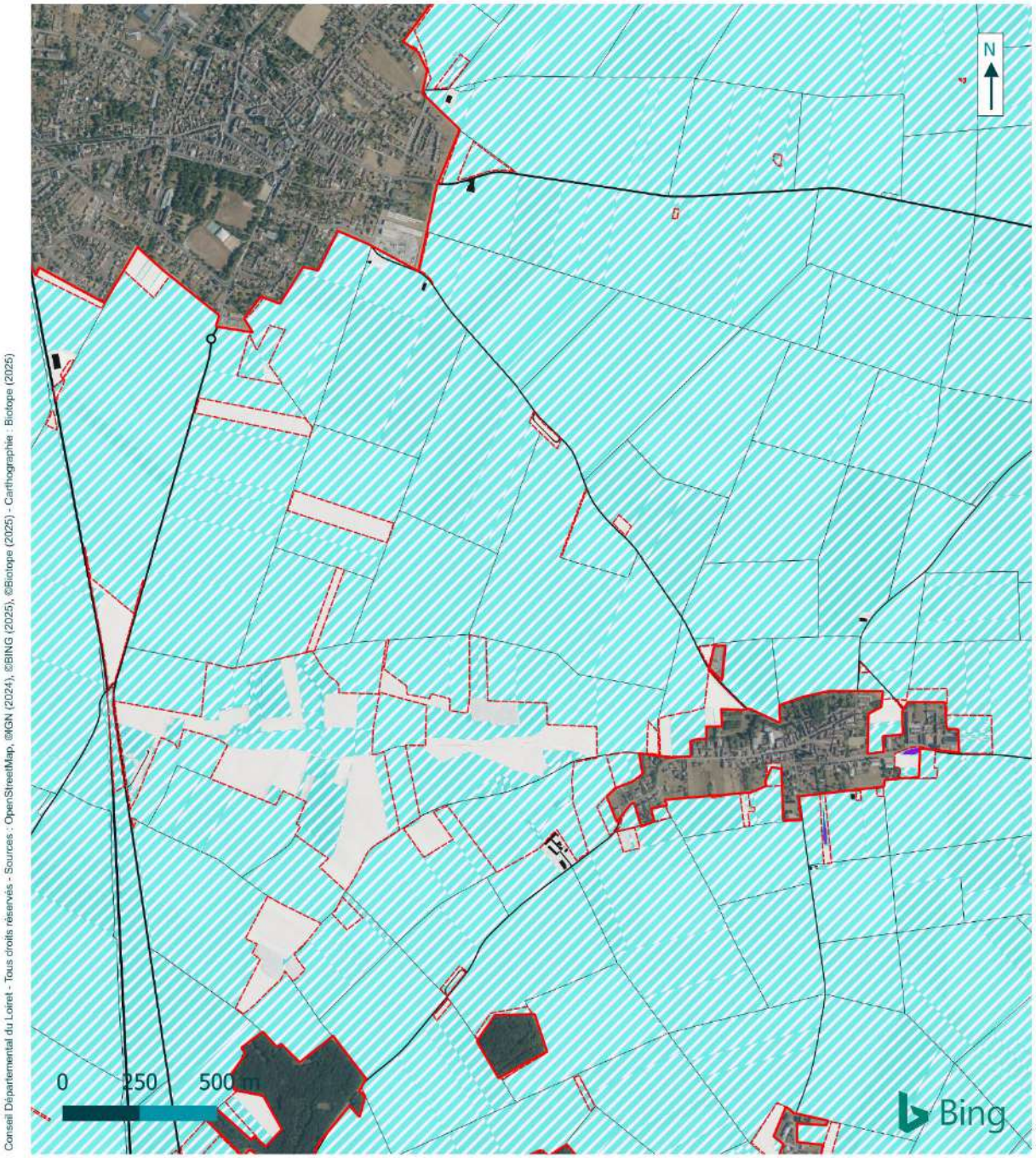
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 7

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
p(A) - pro parte (aquatique)
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Loiret
votre Département

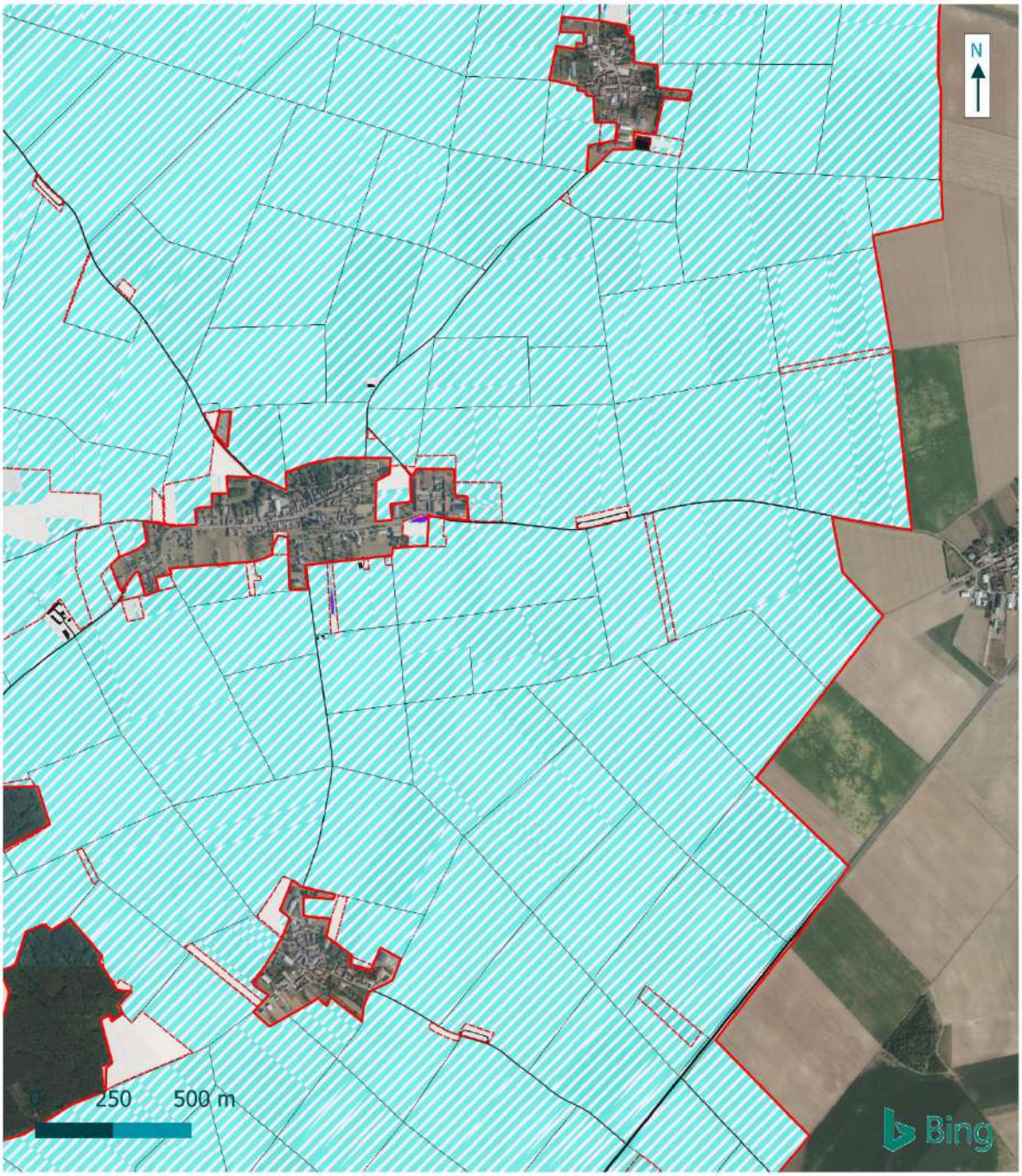
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 8

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
- H - Humide
- p(A) - pro parte (aquatique)
- p - pro parte
- NC - Non caractéristique
- NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

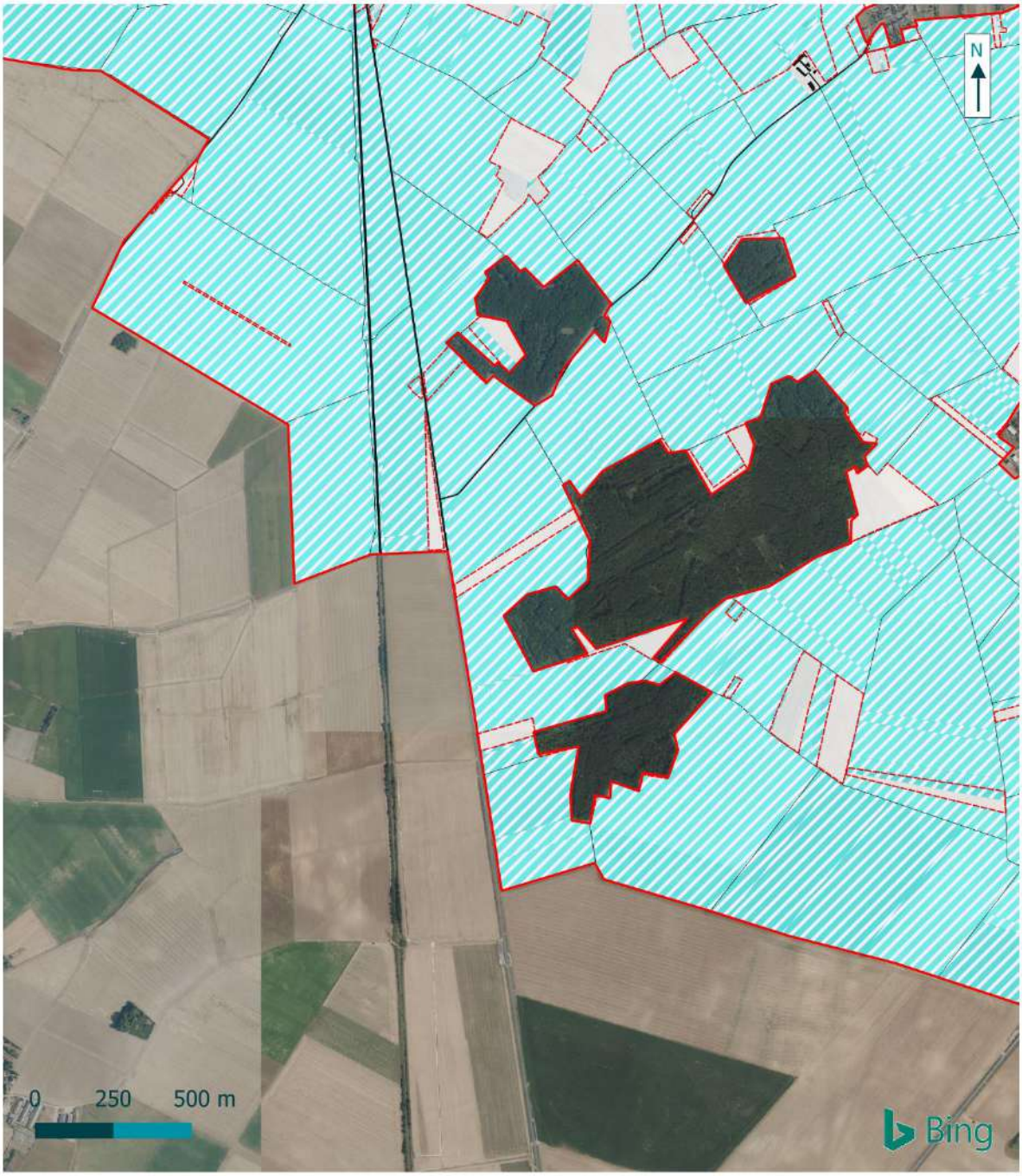
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 9

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
- H - Humide
- p(A) - pro parte (aquatique)
- p - pro parte
- NC - Non caractéristique
- NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

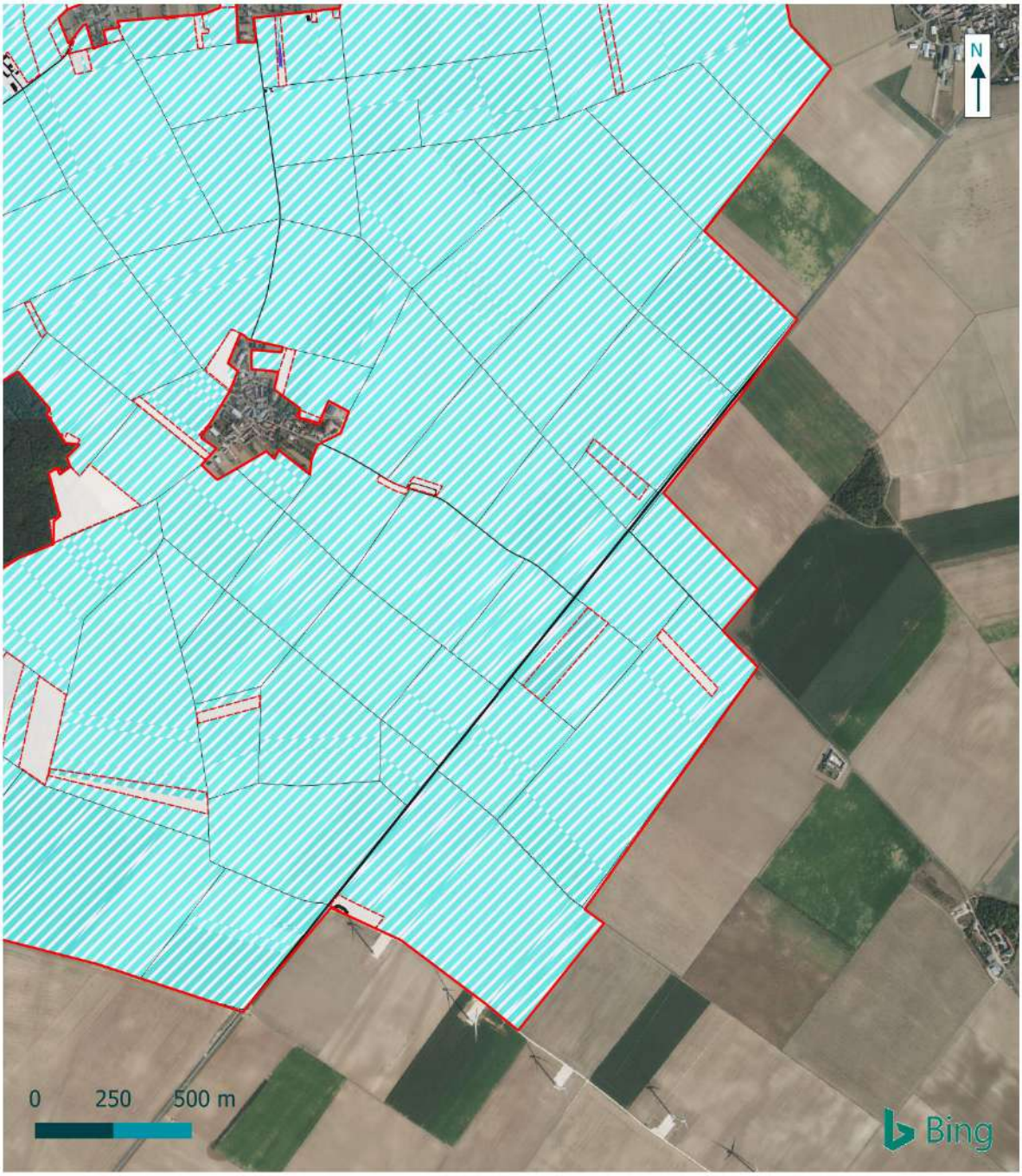
Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 10

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
H - Humide
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Délimitation des zones humides selon le critère végétation - maille 11

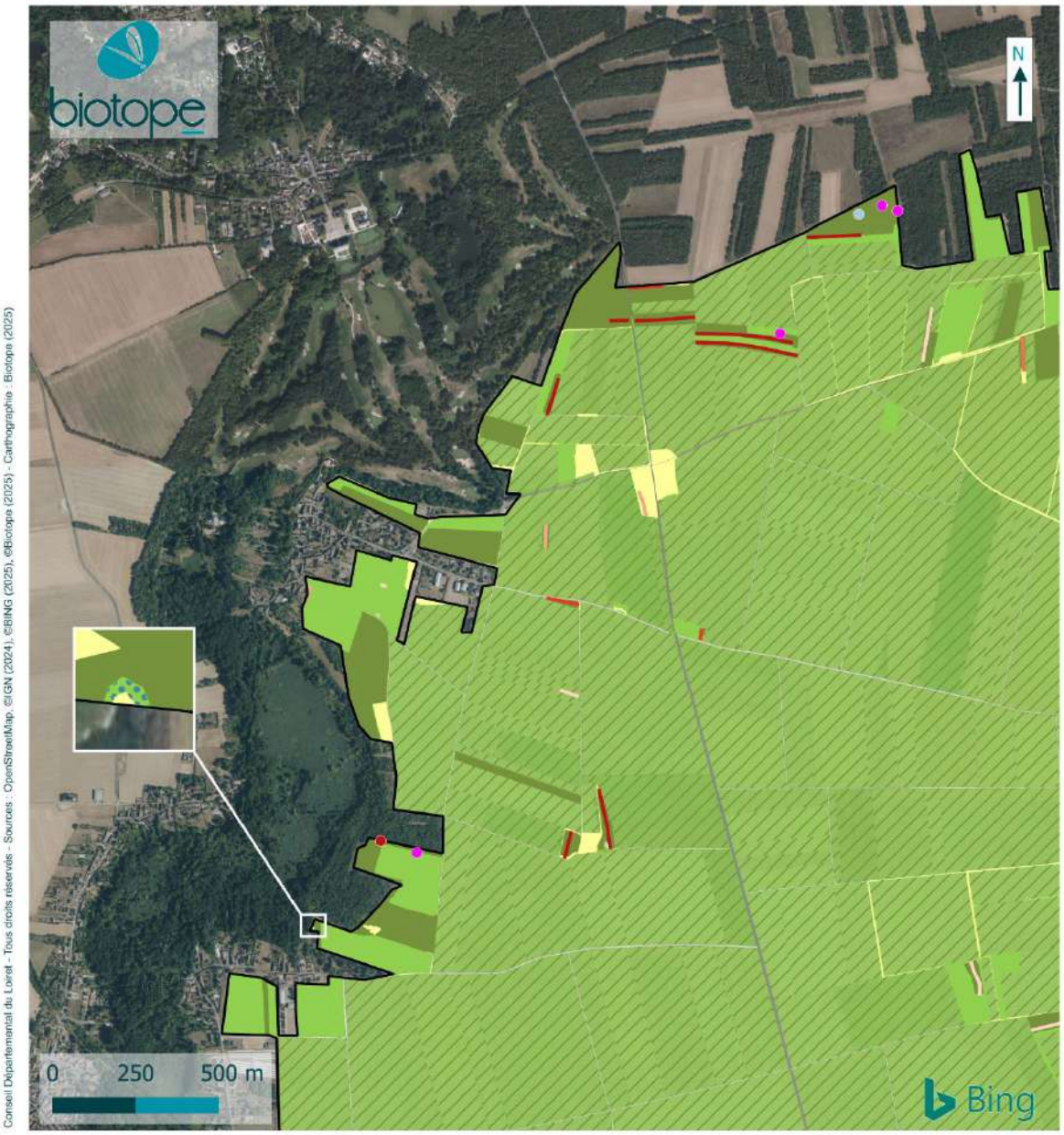
Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude flore et habitats
Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats
H - Humide
p(A) - pro parte (aquatique)
p - pro parte
NC - Non caractéristique
NC(I) - Non caractéristique (imperméable)

biotope

5.7 SYNTHESE DES ENJEUX



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 1

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats

H - Humide

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Épiaire d'Allemagne (Stachys germinaca)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 2

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Épiaire d'Allemagne (Stachys germinaca)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

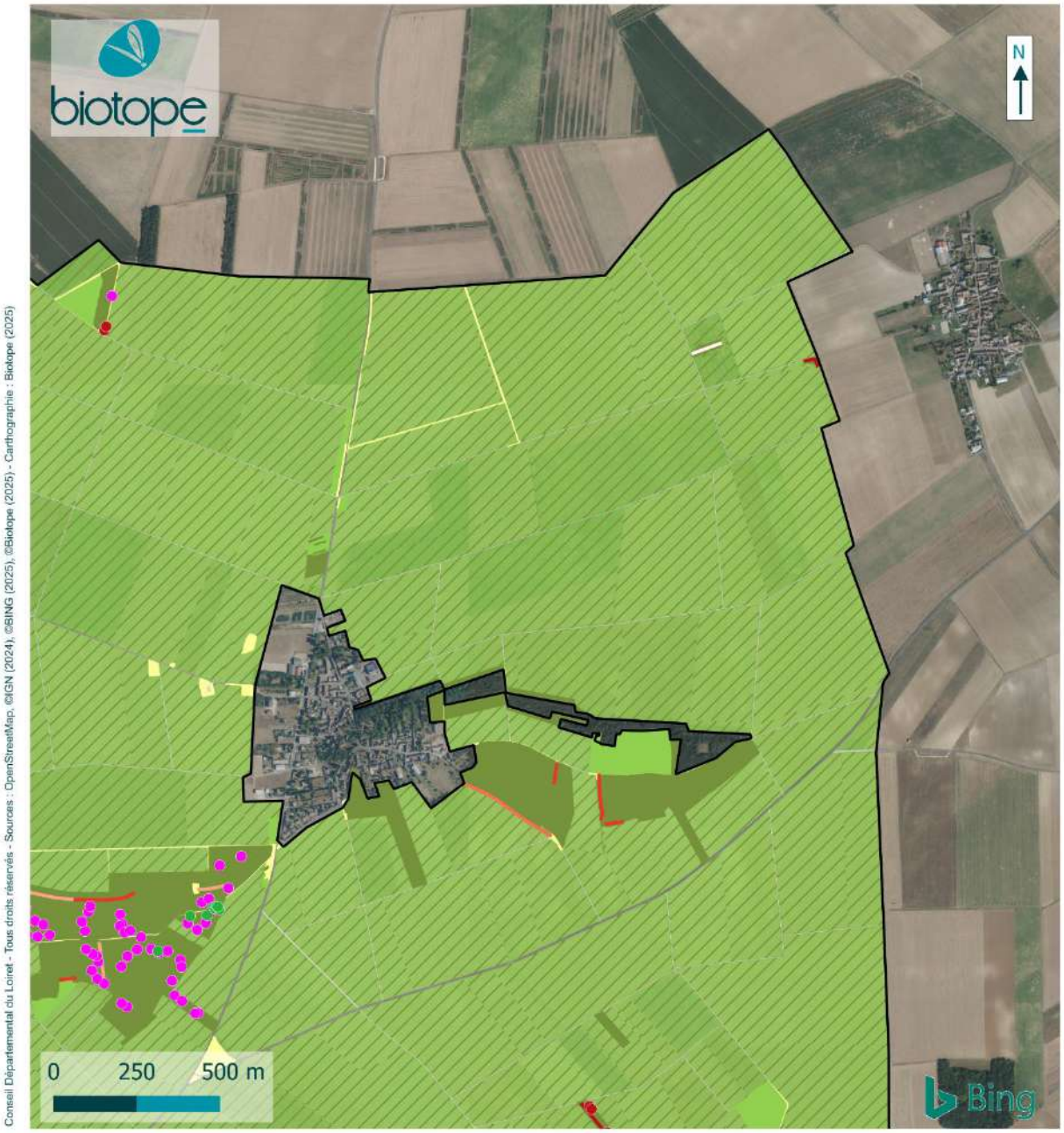
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

Moyen — Négligeable

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 3

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

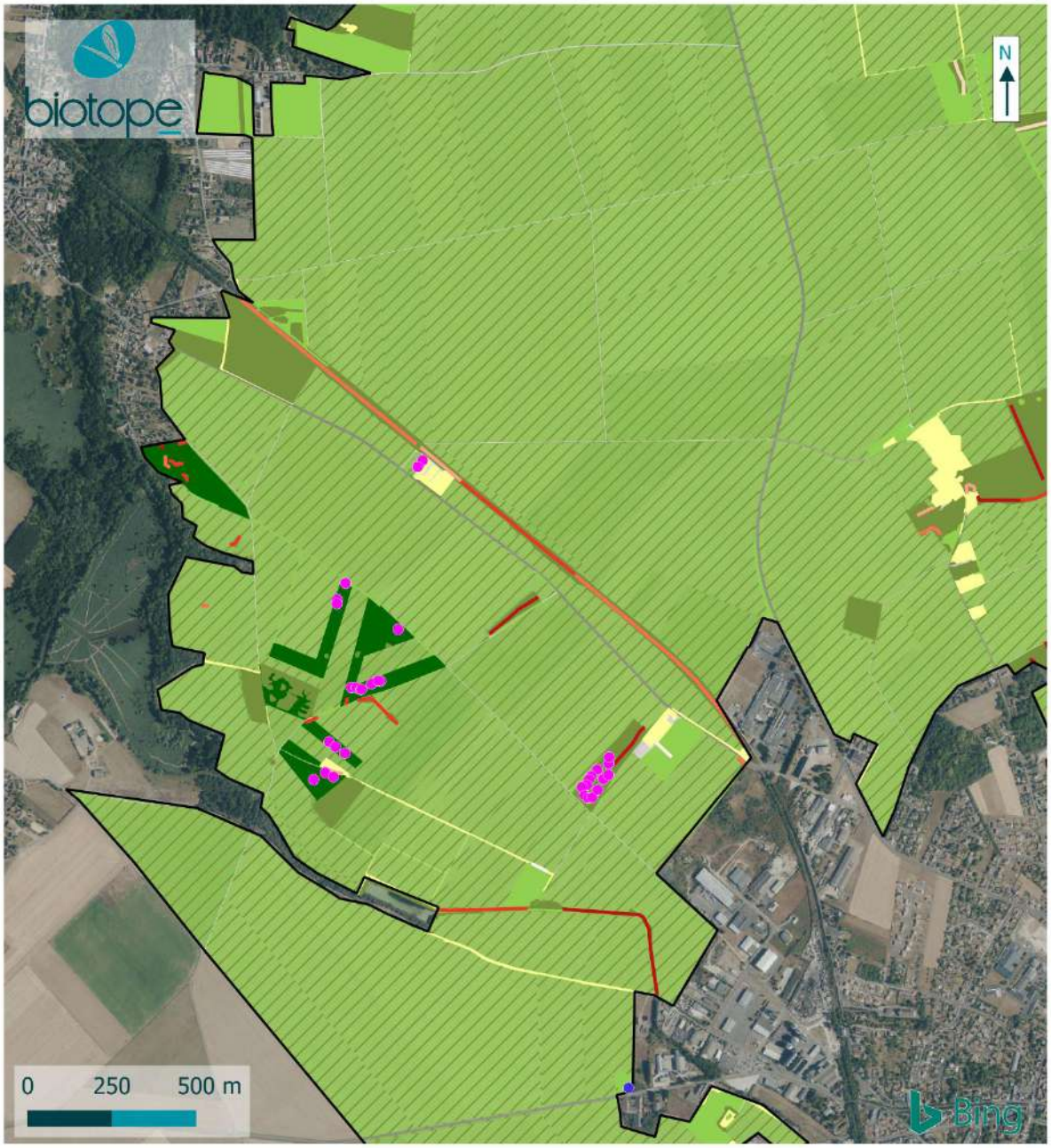
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Nul

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 4

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats

H - Humide

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)

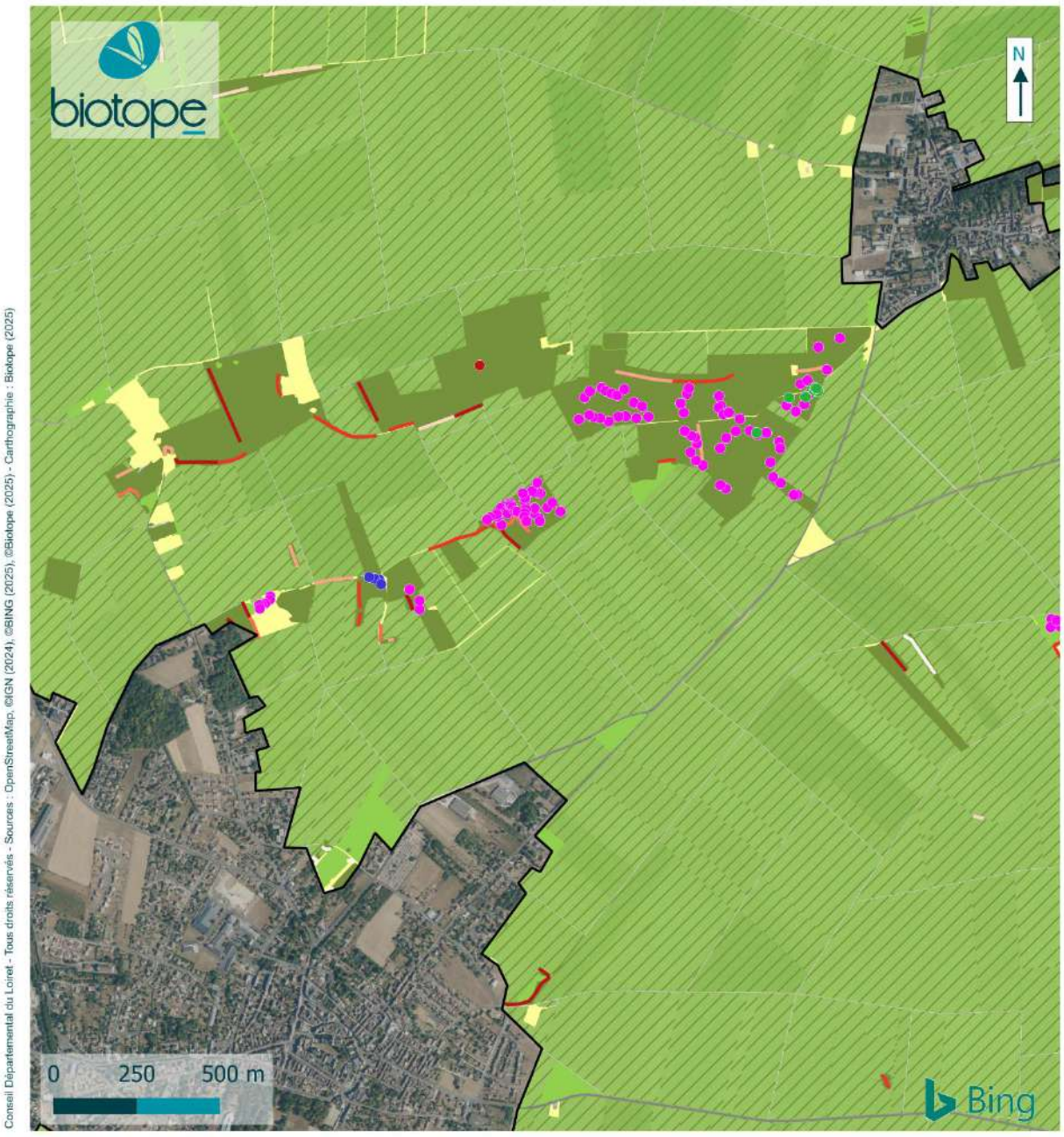
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

Synthèse des enjeux

- Très fort
- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 5

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

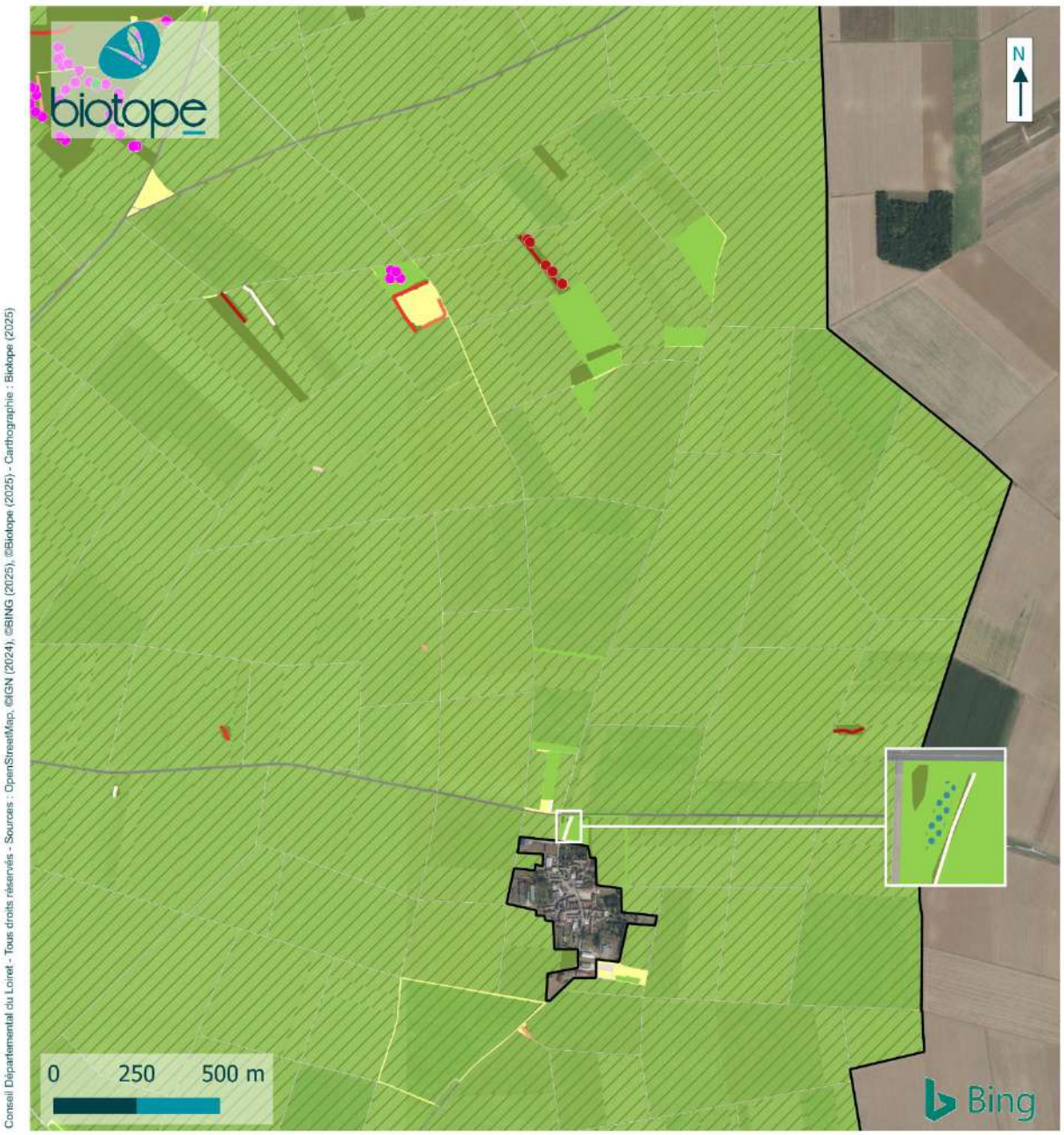
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Conseil Départemental du Loiret - Tous droits réservés - Sources : OpenStreetMap, ©IGN (2024), ©BING (2025), ©Biotope (2025) - Carthographie : Biotope (2025)

Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 6

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats

H - Humide

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Orchis militaire (Orchis militaris)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

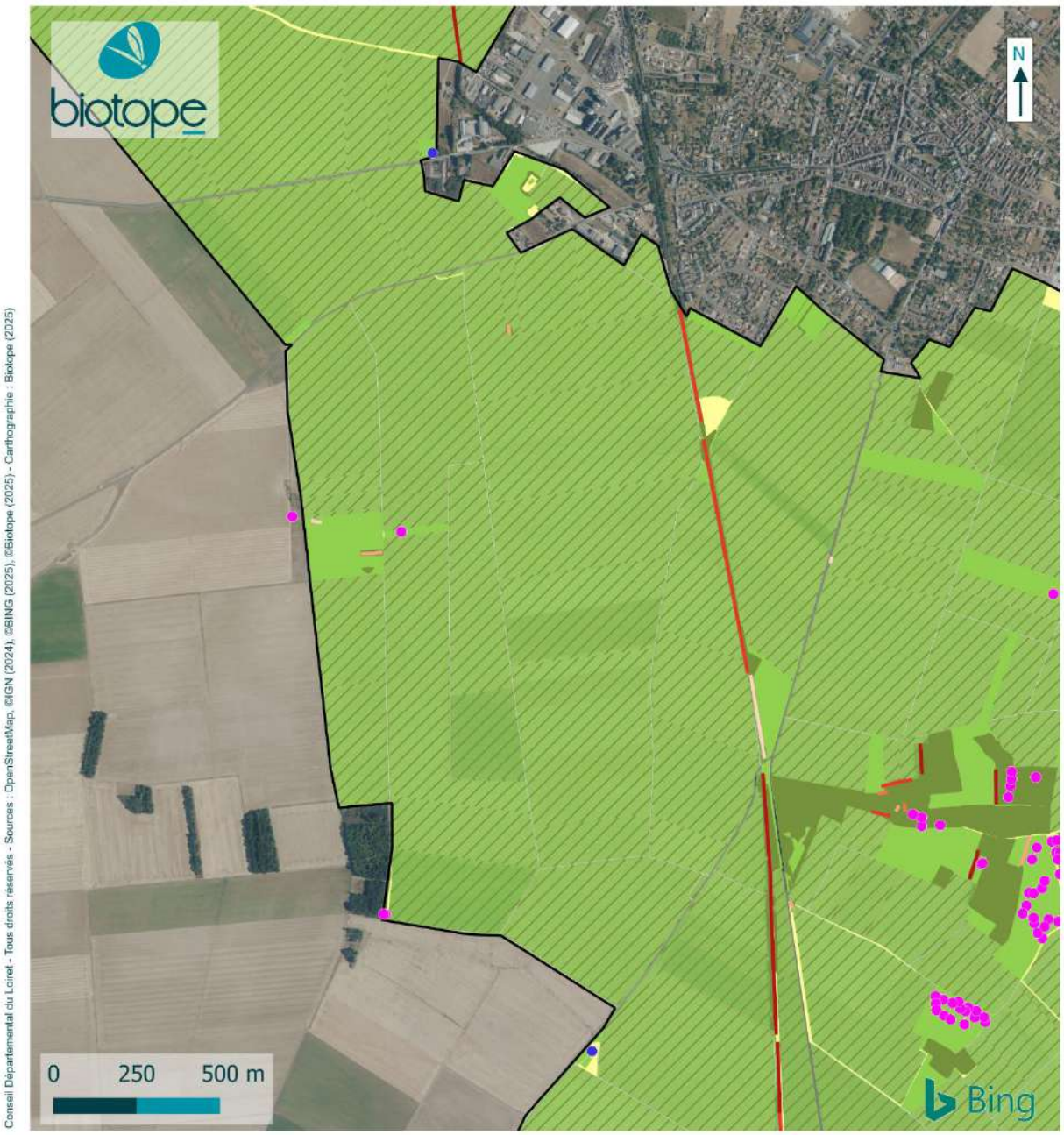
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 7

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)

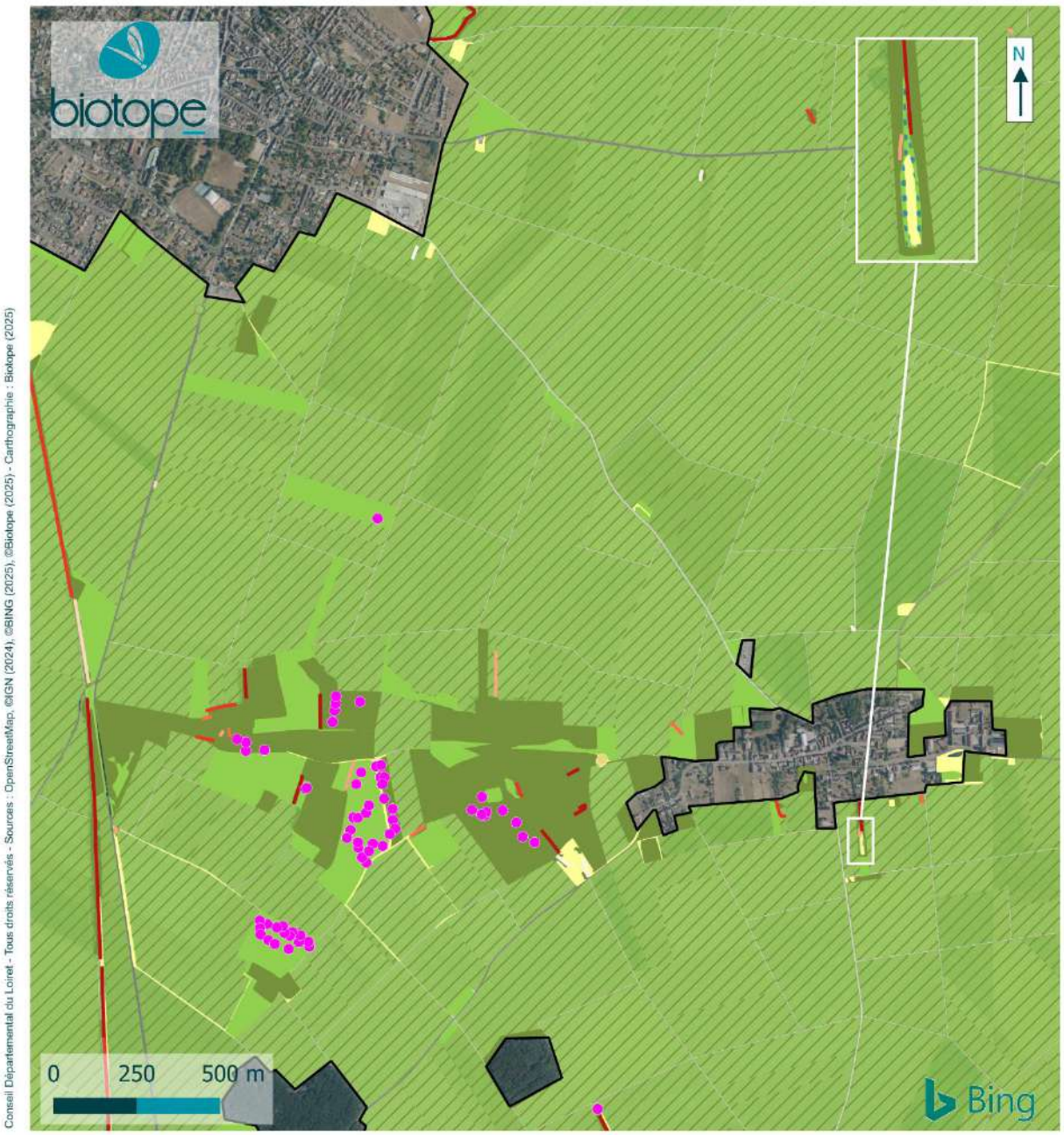
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 8

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats

H - Humide

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Dauphinelle d'Ajax (Delphinium ajacis)

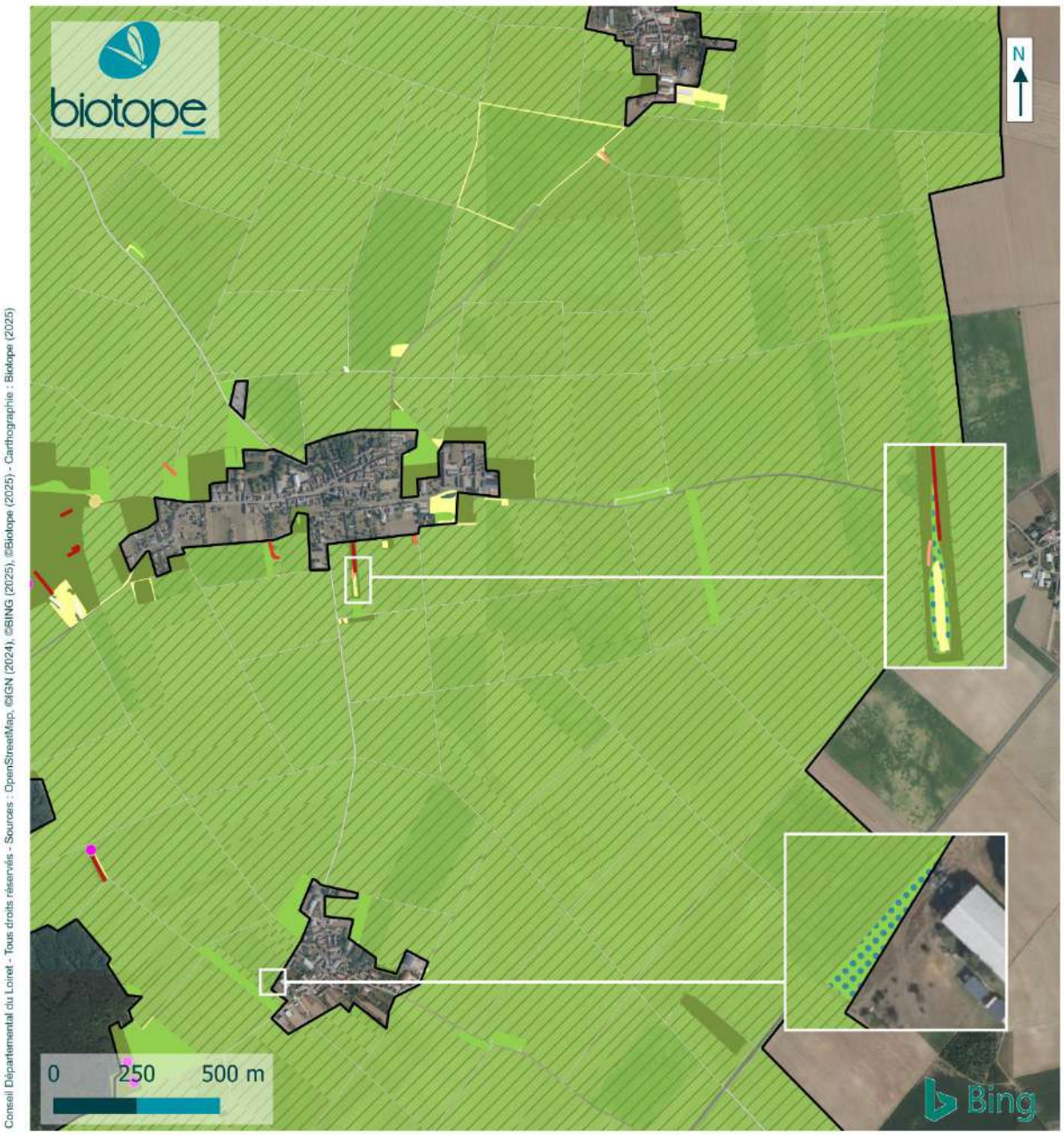
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 9

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats

H - Humide

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)
- Dauphinelle d'Ajax (Delphinium ajacis)

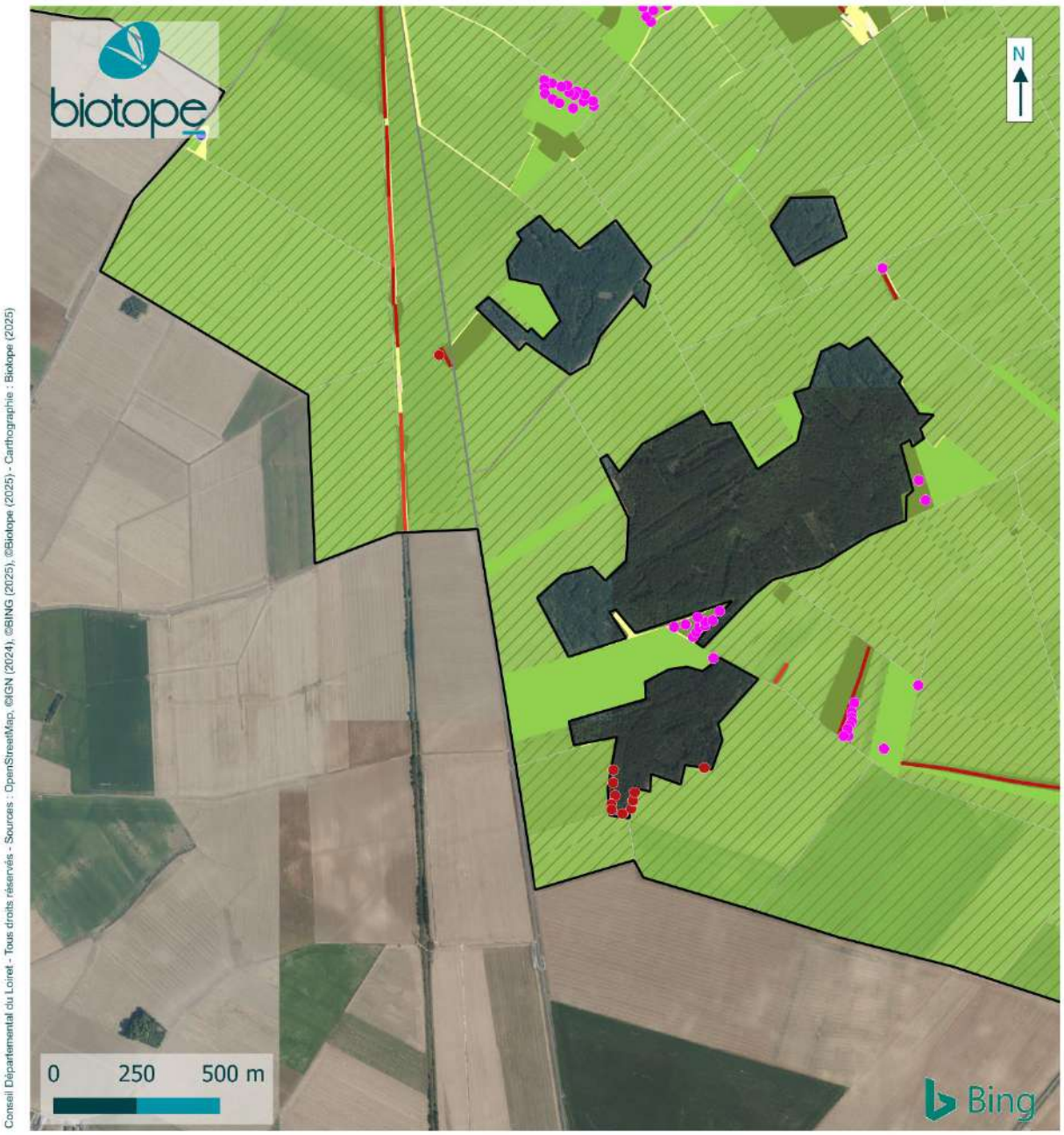
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Nul

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 10

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

- Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Espèces végétales exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

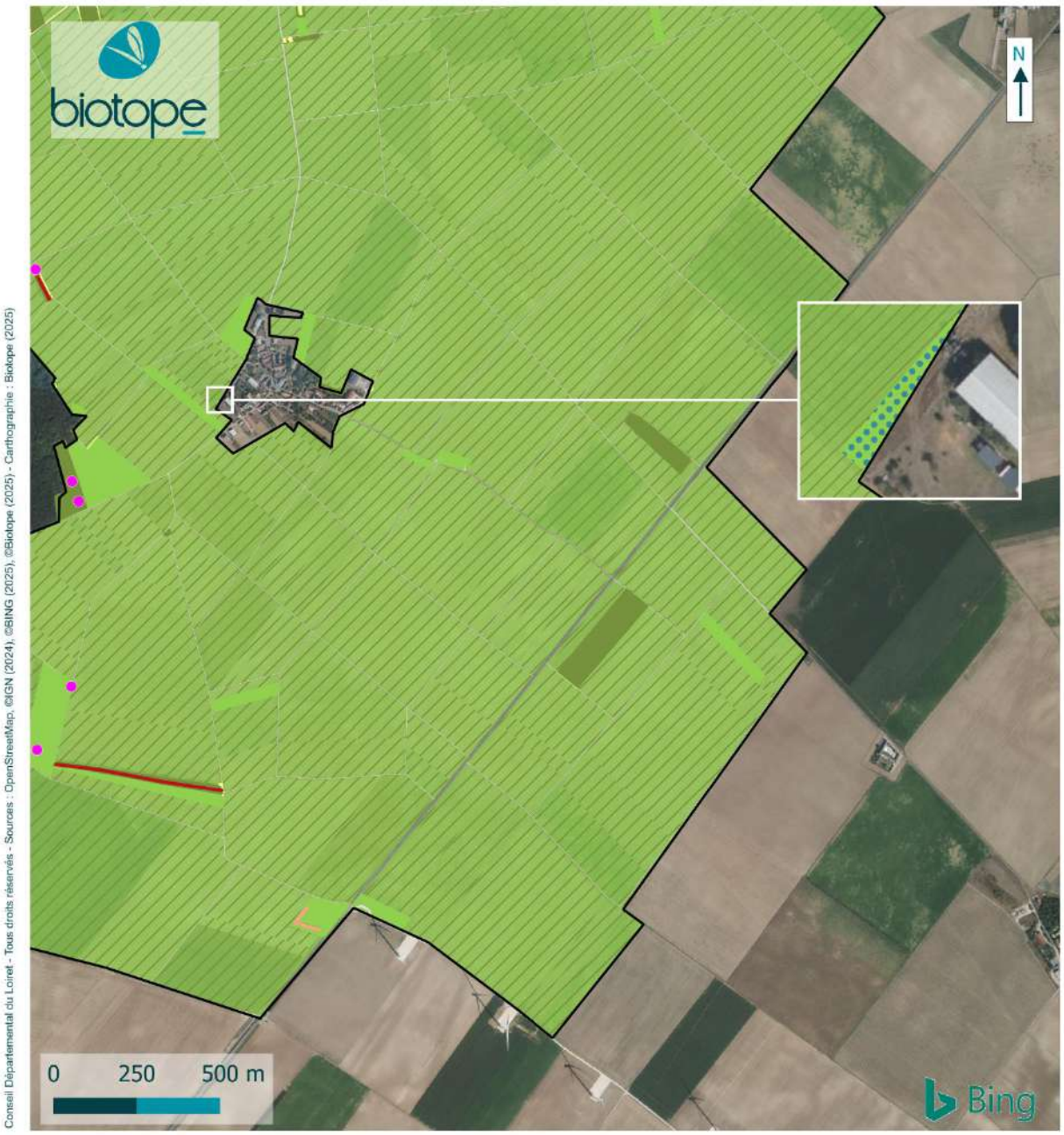
Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

- Très fort
- Fort
- Négligeable
- Nul

Synthèse des enjeux

- Fort
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats
- Fort pour les busards et le Vanneau huppé
- Moyen
- Faible
- Négligeable
- Nul



Loiret
votre Département

Synthèse des enjeux - maille 11

Etude Préalabre d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Types d'habitats

H - Humide

Espèces végétales remarquables

Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées

Anacamptide pyramidale (Anacamptis pyramidalis)

Enjeux contextualisés

Rôle écologique des haies prospectées

Très fort

Faible

Synthèse des enjeux

Fort

Fort pour les busards et le Vanneau huppé et Modéré pour les habitats

Fort pour les busards et le Vanneau huppé

Moyen

Faible

Négligeable

Nul

6. PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS INITIALES

Les prescriptions suivantes correspondent aux prescriptions émises par le bureau d'étude en charge du volet milieux naturels lors de la CIAF du 11 février 2026 mais certaines d'entre elles n'ont pas été retenues lors de la CIAF du 11 février 2026.

En rouge gras : D'après le PAC

Les prescriptions et recommandations

	Prescriptions	Recommandations
Les eaux superficielles	• **Les travaux relatifs aux eaux superficielles (zones humides, drainages, plans d'eau, mares, cours d'eau, les écoulements naturels diffus, …) doivent faire l'objet d'un porter à connaissance auprès de la Préfecture. Les travaux ne peuvent être réalisés qu'après accord du service en charge de la police de l'eau.** • La végétation présente sur les berges et le long des fossés, mares et cours d'eau recevant les eaux traitées de la station d'épuration de Puiseaux devra être maintenue et entretenue. • L'état et le tracé de la rivière sèche présente à Puiseaux seront à conserver. Toute modification de son profil en long et en travers est proscrite. • La mare et la source identifiées au lieu-dit « Le Grand Bardilly » seront à préserver. • En cas de destruction justifiée d'une mare, une compensation sera mise en œuvre par la création d'une mare équivalente, offrant des pentes douces, une végétation adaptée, aucune connexion hydraulique directe avec les fossés en écoulement.	• Les fossés présents dans le périmètre seront à conserver, ainsi que la végétation présente sur les berges et le long de ces fossés. • Une bande de terrain à végétaliser d'au moins 2 mètres sera à préserver le long des fossés pour préserver la qualité de l'eau (risques de lessives azoté). Cette bande de terrain sera attribuée, si possible, à l'association foncière ou à une collectivité.

En rouge gras : D'après le PAC

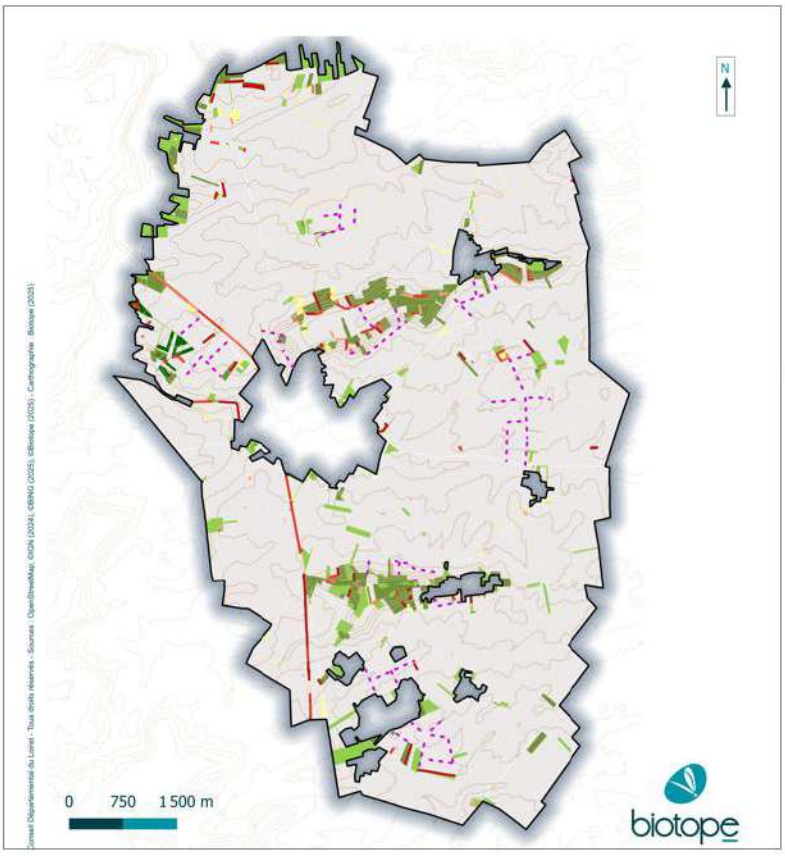
Les prescriptions et recommandations

	Prescriptions	Recommandations
Les eaux souterraines	• Pour les parcelles comprises dans les périmètres de protection rapprochée des captages de Puiseaux et Desmonts : respecter strictement les prescriptions mentionnées dans les arrêtés déclarant d'utilité publique lesdits captages. • **Les nouveaux forages réalisés en substitution des ouvrages abandonnés (en même masse d'eau et mêmes volumes initialement accordés) lors du remembrement doivent faire l'objet d'un nouveau dossier de déclaration ou d'autorisation.** • En cas de cession d'un ouvrage de prélèvement existant, le nouvel exploitant ou le cas échéant, le nouveau propriétaire, devra être déclaré au Préfet (art. R.214-45 du Code de l'Environnement).	

En rouge gras : D'après le PAC

Les prescriptions et recommandations

	Prescriptions	Recommandations
Gestion et préservation des haies	• **Au regard de la faible surface boisée sur la zone d'étude et de l'intérêt environnemental et agricole des boisements (linéaires, surfaciques) et des haies, elles doivent être en priorité conservées et exclues du périmètre d'aménagement foncier.** • Tous les bois et toutes les haies existantes doivent être conservés pour leur rôle en tant que réservoirs et corridors écologiques. • En cas de destruction inévitable, une compensation sera mise en œuvre selon un ratio écologique . Les haies compensatoires devront s'intégrer de manière cohérente avec les structures paysagères et écologiques existantes.	• Des haies devront être plantées en bordure des parcelles en pente, en ciblant les zones stratégiques (prairies, friches, zones enherbées) afin de limiter l'érosion et le ruissellement, tout en renforçant les continuités écologiques



Loiret
votre Département

Gestion et préservation des haies

Etude Préalable d'Aménagement Foncier sur le territoire des communes de Puiseaux, Desmonts, Bromeilles, Orville et extensions (45)

Aire d'étude rapprochée
Courbes de niveaux (5m)
Secteurs favorables à l'implantation d'un linéaire de haies

Rôle écologique des haies prospectées
Très fort
Fort
Moyen
Faible
Négligeable
Nul

Synthèse des enjeux
(sans l'enjeu busards et vanneau)
Très fort
Fort
Moyen
Faible
Négligeable
Nul

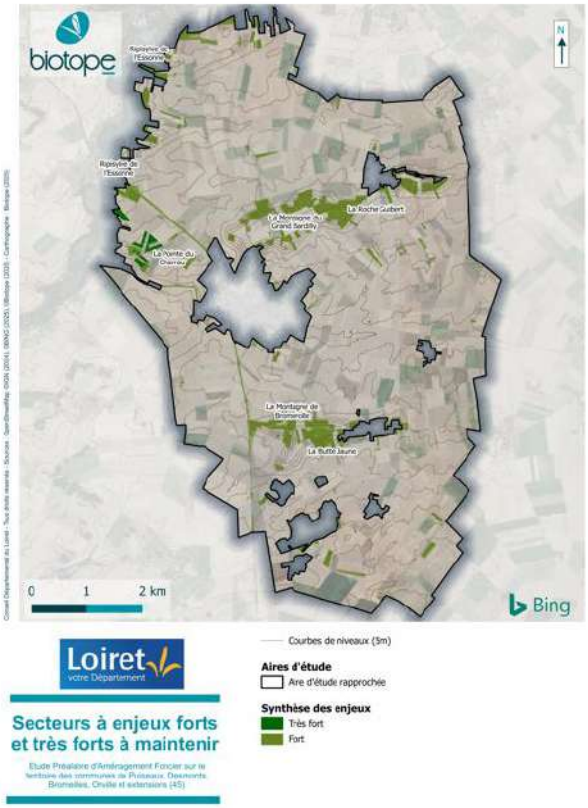
45

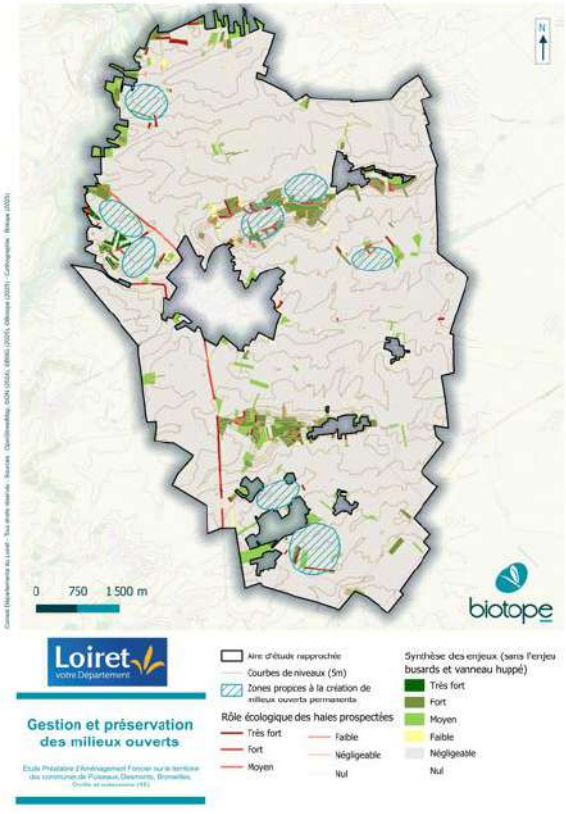
En rouge gras : D'après le PAC

Les prescriptions et recommandations

	Prescriptions	Recommandations
Habitats naturels	• Les milieux d'intérêt écologique à enjeux fort à très fort devront être maintenus. • Le ratio actuel de prairies, jachères et zones enherbées du territoire devra être préservé pour la biodiversité. • Les habitats de pelouses sèches et de prairies à maintenir concernent les secteurs suivants : – la montagne du Grand Bardilly et la Roche Guibert ; – la montagne de Bromerolle et la Butte Jaune ; – la pointe du Charrau ; – la ripisylve de l'Essonne.	• Les perturbations dans les milieux à enjeux moyens devront être limitées. • La création de nouveaux secteurs de prairies, de pelouses ou de jachères sera encouragée. • Pelouses calcicoles – Gestion recommandée : Pâturage extensif (0,3 UGB/ha/an) ou fauche annuelle/bisannuelle avec export pour éviter la fermeture du milieu et définition d'une nature de sol spécifique lors du classement, sur les parcelles maintenues dans le périmètre • Prairies de fauche – Gestion recommandée : Fauche annuelle ou tous les 2 ans, sans amendement ni semis.

46





47

En rouge gras : D'après le PAC

Les prescriptions et recommandations

	Prescriptions	Recommandations
Chemins de rando	• Les itinéraires de randonnées seront conservés ou, en cas d'atteinte aux linéaires existants, un réseau de substitution de nature au moins équivalente sera créé afin d'assurer la continuité de ces itinéraires.	• En cas de création et/ou réaménagement de chemins existants : des revêtements naturels, perméables et poreaux seront privilégiés. • Les chemins seront accompagnés, dans la mesure du possible, d'une bande enherbée et/ou d'une haie.
Patrimoine remarquable	• L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté avant tous travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme effectués dans un périmètre de 500 mètres autour d'un édifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques ou dans le Site Patrimonial Remarquable de Puiseaux. • Les éventuels vestiges archéologiques qui pourraient être découverts lors de la réalisation des travaux connexes devront être signalés au service régional de l'archéologie. Ces vestiges ne doivent en aucun cas être détruits avant examen par des spécialistes.	• Les services compétents de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) seront consultés en cas de travaux dans les périmètres de protection définis.

8

En rouge gras : D'après le PAC

Les prescriptions et recommandations

	Prescriptions	Recommandations
Les éléments du petit patrimoine	• Les éléments de petit patrimoine identifiés dans le PLUi des Terres Puiseautines devront être préservés dans les conditions prévues par le document d'urbanisme. • Les arbres isolés seront préservés.	
Périodes d'intervention (travaux connexes)	• Afin d'éviter la destruction de nids d'oiseaux, le dérangement ainsi que la destruction d'espèces protégées peu mobiles (tels que les reptiles), tous les travaux de dégagement des emprises (préparation du sol, terrassement), devront avoir lieu de préférence entre août et février.	• En cas de fauche, il sera préférable de laisser le produit de la fauche sur place afin de favoriser le maintien des orthoptères et autres insectes dans le milieu.

Points de vigilance sur le périmètre

Faut-il intégrer ou exclure ces secteurs du périmètre d'aménagement ?



57

Points de vigilance sur le périmètre

Faut-il intégrer ou exclure ces secteurs du périmètre d'aménagement ?



58

Points de vigilance sur le périmètre

Faut-il intégrer ou exclure ces secteurs du périmètre d'aménagement ?



Points de vigilance sur le périmètre

Faut-il intégrer ou exclure ces secteurs du périmètre d'aménagement ?



60